AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRADDET

Annexe du bilan de la concertation

TOME 1

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Schéma régional d'aménagement,
de développement durable
et d'égalité des territoires
SRADDET

Concertation avec les territoires

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Schéma régional d'aménagement,
de développement durable
et d'égalité des territoires
SRADDET

Tableau de synthèse des rencontres avec les territoires

	Les partenaires à l'élaboration du SRADDET	PPA saisies sur les règles obligatoirement	PPA saisies sur les règles volontairement	Association obligatoire	PPA saisies obligatoirement à l'arrêt du projet	Membres du COPART	Association volontaire	Comité partenarial 10 janvier 2017	Comité partenarial 12 juillet 2017	Comité partenarial 22 février 2018	Comité partenarial 30 mai 2018	Comité partenarial 9 septembre 2018	Forum Prospective 15 févr Marseille	Séquence 1er octobre 2018	Forum Objectifs 8 mars Nice	Forum Objectifs 15 mars Toulon	Forum Objectifs 22 mars Gap	SRCE 25 avril 2017 Dignes	SRCAE 9 mai 2017 Avignon	Atelier Système Alpin 13 septembre 2017	Atelier Système Azuréen 19 septembre 2017	Atelier Système Rhodanien 4 septembre 2017	Atelier Système Provençal 12 septembre 2017	Atelier règles - méthodologie 18 septembre 2017	Atelier sur les Règles Biodiv Alpin 10 oct 2017	Atelier sur les Règles Biodiv Azuréen - 3 oct 2017	Atelier sur les Règles Biodiv Provencal - 2 oct 2018	Atelier sur les Règles biodiv Rhodanien - 12 oct 2017	Atelier sur les Règles Habitat Alpin- 10 oct 2017	Atelier sur les Règles Habitat azuréen - 9 nov 2017	Atelier sur les Règles Habitat Provençal - 7 nov 2017	Atelier sur les Règles Habitat Rhodanien - 12 oct 2017	Atelier sur les Règles Transition Energétique Alpin - 10 oct 2017	Atelier sur les Règles Transition Energétique Azuréen 3 oct 2017	Atelier sur les Règles Transition Energétique Provençal - 2 oct 2017	Atelier sur les Règles Transition Energétique Rhodanien - 12 oct 17	Atelier espace régional Provençal 27 mars 2018	Atelier espace régional Alpin 22 mars 2018	Atelier espace régional Rhodanien 29 mars 2018	Atelier espace régional Azuréen 20 mars 2018	Totalité participation aux forums et ateliers
	N° de rencontre							1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	
	Total PPA / strcutures pour chaque rencontre	35	6	55	36	111	193	54	96	57	90	103	82	45	53	62	48	33	31	11	21	21	16	14	6	7	9	6	13	10	14	12	12	10	11	12	18	16	23	18	1016
	Total Participants pour chaque rencontre							134	164	114	178	195	180	97	140	128	122	64	74	25	41	48	40	65	11	13	22	11	33	20	28	28	18	19	23	18	39	37	45	44	2218
1	Communauté d'Agglomération de la Riviera Française	1		1	1	1		1																																	1
2	Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis - CASA	1		1	1	1		1	1	1	1	1	1		1						1			1		1				1				1					1	13
3	Communauté d'Agglomération Dracénoise	1		1	1	1			1		1	1	1		1	1	1		1		1									1				1					1	12
4	Communauté d'Agglomération Durance-Luberon-Verdon Agglomération (DLVA)	1		1	1	1		1	1				1	1	1	1	1		1	1					1				1				1				1			13
5	Communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération	1		1	1	1		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		1	1				1	1				1				1				1			17
6	Communauté d'Agglomération Var Esterel Méditérranée (CAVEM)	1		1	1	1		1		1	1		1		1	1		1	1		1					1								1					1	12
7	Communauté de communes Alpes d'Azur	1		1	1	1			1							1	1	1			1					1			1									1			8
8	Communauté de communes Alpes-Provence-Verdon, source de lumière	1		1	1	1		1	1		1					1				1																	1			6
9	Communauté de communes Coeur du Var	1		1	1	1		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1						1	1							1			1		1				15
10	Communauté de communes du Briançonnais	1		1	1	1		1		1		1	1				1	1							1				1			1					1			10
11	Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez	1		1	1	1		1	1		1	1	1			1					1													1		1				9
12	Communauté de communes du pays d'Apt-Luberon	1		1	1	1		1	1	1	1	1										1									1				1			1		9
13	Communauté de communes du Pays de Fayence	1		1	1	1		1		1	1	1		1	1	1					1			1					1				1						1	12
14	Communauté de communes du Pays des Ecrins	1		1	1	1																																		0
15	Communauté de communes du Pays des Paillons	1		1	1	1		1	1	1	1	1	1		1	1					1								1				1					1	12
16	Communauté de communes Pays Vaison Ventoux (COPAVO)	1		1	1	1						1										1						1			1							1		5
17	Communauté de communes Sisteronais-Buëch - Territoire "Motte du Caire Turriers"	1		1	1	1							1																1			1								3
18	Communauté de communes Territoriale Sud-Lubéron (COTELUB)	1		1	1	1			1	1		1	1		1		1													1				1		1				9
19	Métropole Aix Marseille Provence (AMP)	1		1	1	1		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1				1	1			1				1			1		1				18
20	Métropole Nice Côte d'Azur (NCA)	1		1	1	1		1	1	1	1	1	1		1	1					1			1					1				1						1	13
21	Syndicat Mixte de SCOT Arc Comtat Ventoux	1		1	1	1					1								1					1							1				1			1		6
22	Syndicat mixte du bassin de Vie d'Avignon	1		1	1	1		1		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			1		1														1		14
23	Syndicat Mixte du Pays d'Arles / Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles (PETR)	1		1	1	1		1	1	1		1	1									1									1				1			1		9
24	Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte	1		1	1	1		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1					1				1				1				1					16
25	Syndicat Mixte du SCOT l'Aire Gapençaise	1		1	1	1		1	1	1	1	1	1		1	1	1		1	1					1				1				1				1			15

	Les partenaires à l'élaboration du SRADDET	PPA saisies sur les règles obligatoirement	PPA saisies sur les règles volontairement	Association obligatoire	PPA saisies obligatoirement à l'arrêt du projet	Membres du COPART	Association volontaire	Comité partenarial 10 janvier 2017	Comité partenarial 12 juillet 2017	Comité partenarial 22 février 2018	Comité partenarial 30 mai 2018	Comité partenarial 9 septembre 2018	Forum Prospective 15 févr Marseille	Séquence 1er octobre 2018	Forum Objectifs 8 mars Nice	Forum Objectifs 15 mars Toulon	Forum Objectifs 22 mars Gap	SRCE 25 avril 2017 Dignes	SRCAE 9 mai 2017 Avignon	Atelier Système Alpin 13 septembre 2017	Atelier Système Azuréen 19 septembre 2017	Atelier Système Rhodanien 4 septembre 2017	Atelier Système Provençal 12 septembre 2017	Atelier règles - méthodologie 18 septembre 2017	Atelier sur les Règles Biodiv Alpin 10 oct 2017	Atelier sur les Règles Biodiv Azuréen - 3 oct 2017	Atelier sur les Règles Biodiv Provencal - 2 oct 2018	Atelier sur les Règles biodiv Rhodanien - 12 oct 2017	Atelier sur les Règles Habitat Alpin- 10 oct 2017	Atelier sur les Règles Habitat azuréen - 9 nov 2017	Atelier sur les Règles Habitat Provençal - 7 nov 2017	Atelier sur les Règles Habitat Rhodanien - 12 oct 2017	Atelier sur les Règles Transition Energétique Alpin - 10 oct 2017	Atelier sur les Règles Transition Energétique Azuréen 3 oct 2017	Atelier sur les Règles Transition Energétique Provençal - 2 oct 2017	Atelier sur les Règles Transition Energétique Rhodanien - 12 oct 17	Atelier espace régional Provençal 27 mars 2018	Atelier espace régional Alpin 22 mars 2018	Atelier espace régional Rhodanien 29 mars 2018	Atelier espace régional Azuréen 20 mars 2018	Totalité participation aux forums et ateliers
26	Syndicat Mixte SCOT Bassin de vie Cavaillon-Coustellet-L'Isle sur la Sorgue	1		1	1	1				1	1	1	1																								1		5
27	Syndicat Mixte SCOT de l'Ouest des Alpes-Maritimes	1		1	1	1		1		1				1	1						1																		5
28	Syndicat mixte SCOT interdépartemental Pays Serre-Ponçon - Ubaye Durance	1		1	1	1					1	1																											2
29	Syndicat mixte SCOT Provence Méditerranée	1		1	1	1		1	1	1	1	1	1			1							1	1															9
30	Syndicat mixte SCOT sud Drôme - sud est Ardèche - Haut Vaucluse	1		1	1	1																																	0
31	Communauté de communes du Guillestrois Queyras	1		1	1	1																																	0
32	Communauté de communes Haute-Provence - Pays de Banon	1		1	1	1		1																															1
33	Communauté de communes Jabron-Lure-Vançon-Durance	1		1	1	1																																	0
34	Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon	1		1	1	1		1	1	1	1			1							1									1									8
35	Communauté de communes Pays Forcalquier et Montagne de Lure	1		1	1	1																																	0
36	Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence (04)		1	1		1		1	1		1	1	1	1	1	1	1			1				1	1				1										13
37	Conseil départemental des Alpes Maritimes (06)		1	1		1		1	1	1	1	1	1		1						1			1						1								1	11
38	Conseil départemental des Bouches-du-Rhône (13)		1	1		1		1	1		1	1	1	1	1	1							1	1			1				1				1				13
39	Conseil départemental des Hautes Alpes (05)		1	1		1		1	1		1	1					1			1				1	1		1		1					1				12
40	Conseil départemental du Var (83)		1	1		1		1	1	1	1	1	1	1	1	1					1		1	1					1	1					1			1	16
41	Conseil départemental du Vaucluse (84)		1	1		1		1	1	1	1		1	1			1		1			1														1			10
42	Comité de Massif des Alpes			1		1		1	1		1																		1							1			5
43	Comité régional en charge de la biodiversité (trame verte et bleue CRTVB)			1		1																																	0
44	Commission consultative d'Elaboration et de Suivi du plan régional de prévention et de gestion des déchets			1		1																																	0
45	Communauté d'Agglomération Cannes - Pays de Lérins			1		1		1		1	1	1	1	1	1						1									1								1	10
46	Communauté d'Agglomération du Grand Avignon (COGA)			1		1		1	1		1	1			1				1			1										1					1		10
47	Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse			1		1		1													1																1		3
48	Communauté d'Agglomération du Sud Sainte Baume			1		1			1			1	1																											3
49	Communauté d'Agglomération Terre de Provence Agglomération et Châteaurenard			1		1		1		1									1			1														1			5

	Les partenaires à l'élaboration du SRADDET	PPA saisies sur les règles obligatoirement	PPA saisies sur les règles volontairement	Association obligatoire	PPA saisies obligatoirement à l'arrêt du projet	Membres du COPART	Association volontaire	Comité partenarial 10 janvier 2017	Comité partenarial 12 juillet 2017	Comité partenarial 22 février 2018	Comité partenarial 30 mai 2018	Comité partenarial 9 septembre 2018	Forum Prospective 15 févr Marseille	Séquence 1er octobre 2018	Forum Objectifs 8 mars Nice	Forum Objectifs 15 mars Toulon	Forum Objectifs 22 mars Gap	SRCE 25 avril 2017 Dignes	SRCAE 9 mai 2017 Avignon	Atelier Système Alpin 13 septembre 2017	Atelier Système Azuréen 19 septembre 2017	Atelier Système Rhodanien 4 septembre 2017	Atelier Système Provençal 12 septembre 2017	Atelier règles - méthodologie 18 septembre 2017	Atelier sur les Règles Biodiv Alpin 10 oct 2017	Atelier sur les Règles Biodiv Azuréen - 3 oct 2017	Atelier sur les Règles Biodiv Provencal - 2 oct 2018	Atelier sur les Règles biodiv Rhodanien - 12 oct 2017	Atelier sur les Règles Habitat Alpin- 10 oct 2017	Atelier sur les Règles Habitat azuréen - 9 nov 2017	Atelier sur les Règles Habitat Provençal - 7 nov 2017	Atelier sur les Règles Habitat Rhodanien - 12 oct 2017	Atelier sur les Règles Transition Energétique Alpin - 10 oct 2017	Atelier sur les Règles Transition Energétique Azuréen 3 oct 2017	Atelier sur les Règles Transition Energétique Provençal - 2 oct 2017	Atelier sur les Règles Transition Energétique Rhodanien - 12 oct 17	Atelier espace régional Provençal 27 mars 2018	Atelier espace régional Alpin 22 mars 2018	Atelier espace régional Rhodanien 29 mars 2018	Atelier espace régional Azuréen 20 mars 2018	Totalité participation aux forums et ateliers
50	Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée (TPM) / Métropole Toulon Provence Méditerranée			1		1			1	1		1	1			1							1				1								1					8
51	Communauté d'Agglomération Ventoux-Comtat-Venaissin (COVE)			1		1		1	1	1	1	1	1									1																	7
52	Commune Cavaillon			1		1																																		0
53	Commune Orange			1		1																																		0
54	Commune Sorgues			1		1																																		0
55	Etat (Préfet / DREAL)			1		1		1	1	1	1	1	1	1	1	1		1					1				1		1	1	1	1					1			17
56	ADEME					1	1		1	1	1	1	1																				1	1	1	1				9
57	Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse - Délégation de Marseille					1	1		1	1			1	1		1																								5
58	Agence Régionale de la Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur (ARS)					1	1	1		1																														2
59	Chambre régionale d'agriculture Provence-Alpes-Côte d'Azur					1	1		1		1		1																												3
60	Chambre régionale de Commerce et Industrie Provence-Alpes-Côte d'Azur					1	1	1	1	1	1		1		1	1	1																								8
61	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Provence-Alpes-Côte d'Azur - CRESS					1	1	1		1																														2
62	Chambre régionale des Métiers et de l'Artisanat Région Provence-Alpes-Côte d'Azur					1	1	1		1	1	1	1	1	1	1	1																								9
63	Communauté d'Agglomération d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette					1	1	1	1	1	1											1																			6
64	Communauté d'Agglomération du Gap Tallard Durance					1	1				1	1				1																									3
65	Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse					1	1				1											1																1			3
66	Communauté d'Agglomération Provence Verte					1	1			1						1			1												1							1			5
67	Communauté de communes Aygues-Ouvèze en Provence (CCAOP)					1	1	1								1																									2
68	Communauté de communes de la Vallée des Baux et des Alpilles (CC VBA)					1	1	1	1	1	1	1	1		1							1																1			9
69	Communauté de communes de la Vallée du Gapeau					1	1				1	1																													2
70	Communauté de Communes de Serre Ponçon					1	1			1						1				1									1									1			5
71	Communauté de communes des Pays de Rhône et Ouvèze / Communauté de communes des Pays Réunis d'Orange (CCPRO)					1	1		1		1		1	1	1				1												1							1			9

	Les partenaires à l'élaboration du SRADDET	PPA saisies sur les règles obligatoirement	PPA saisies sur les règles volontairement	Association obligatoire	PPA saisies obligatoirement à l'arrêt du projet	Membres du COPART	Association volontaire	Comité partenarial 10 janvier 2017	Comité partenarial 12 juillet 2017	Comité partenarial 22 février 2018	Comité partenarial 30 mai 2018	Comité partenarial 9 septembre 2018	Forum Prospective 15 févr Marseille	Séquence 1er octobre 2018	Forum Objectifs 8 mars Nice	Forum Objectifs 15 mars Toulon	Forum Objectifs 22 mars Gap	SRCE 25 avril 2017 Dignes	SRCAE 9 mai 2017 Avignon	Atelier Système Alpin 13 septembre 2017	Atelier Système Azuréen 19 septembre 2017	Atelier Système Rhodanien 4 septembre 2017	Atelier Système Provençal 12 septembre 2017	Atelier règles - méthodologie 18 septembre 2017	Atelier sur les Règles Biodiv Alpin 10 oct 2017	Atelier sur les Règles Biodiv Azuréen - 3 oct 2017	Atelier sur les Règles Biodiv Provencal - 2 oct 2018	Atelier sur les Règles biodiv Rhodanien - 12 oct 2017	Atelier sur les Règles Habitat Alpin- 10 oct 2017	Atelier sur les Règles Habitat azuréen - 9 nov 2017	Atelier sur les Règles Habitat Provençal - 7 nov 2017	Atelier sur les Règles Habitat Rhodanien - 12 oct 2017	Atelier sur les Règles Transition Energétique Alpin - 10 oct 2017	Atelier sur les Règles Transition Energétique Azuréen 3 oct 2017	Atelier sur les Règles Transition Energétique Provençal - 2 oct 2017	Atelier sur les Règles Transition Energétique Rhodanien - 12 oct 17	Atelier espace régional Provençal 27 mars 2018	Atelier espace régional Alpin 22 mars 2018	Atelier espace régional Rhodanien 29 mars 2018	Atelier espace régional Azuréen 20 mars 2018	Totalité participation aux forums et ateliers
72	Communauté de communes des Sorgues du Comtat					1	1	1					1	1	1	1	1	1	1			1									1							1		11
73	Communauté de communes du Champsaur Valgaudemar					1	1																																	0
74	Communauté de communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse					1	1	1	1	1	1	1	1									1																1		8
75	Communauté de communes Enclave des Papes-Pays de Grignan					1	1												1																			1		2
76	Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures					1	1																				1												1
77	Communauté de communes Provence Verdon					1	1		1	1	1	1											1								1									6
78	Communauté de communes Rhône Lez Provence					1	1					1																										1		2
79	Communauté de communes Serre-Ponçon - Val d'avance					1	1			1	1																													2
80	Communauté de communes Vallée de l'Ubaye- Serre Ponçon					1	1																																	0
81	Communauté de communes Ventoux-Sud					1	1																																	0
82	Conseil Economique Social et Environnemental Régional (CESER)				1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1				1																13
83	Conseil scientifique SRADDET					1	1	1					1																											2
84	Conservatoire des espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur					1	1		1	1		1	1		1	1																								6
85	Conservatoire du Littoral					1	1		1																															1
86	EPA OIN Euro-Méditerranée					1	1						1		1																									2
87	EPA OIN Plaine du var Nice Eco-vallée					1	1		1	1											1																		1	4
88	Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur (EPF)					1	1	1	1	1		1	1	1	1	1	1	1																			1		1	1	13
89	France Nature Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur					1	1		1	1	1		1		1	1	1	1																						8
90	Grand Port Maritime de Marseille (GPMM)					1	1						1																											1
91	Parc Naturel National de Port Cros					1	1					1																												1
92	Parc Naturel National des Calanques					1	1																																	0
93	Parc Naturel National des Ecrins					1	1																																	0
94	Parc Naturel National du Mercantour					1	1																																	0
95	Parc Naturel Régional de Camargue					1	1		1	1	1	1	1									1					1				1						1		9
96	Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume (Syndicat mixte de préfiguration)					1	1			1		1	1					1					1				1				1				1		1			9
97	Parc Naturel Régional des Alpilles					1	1		1				1	1								1					1								1			1		7
98	Parc Naturel Régional des Baronnies provençales					1	1										1			1												1					1			4

	Les partenaires à l'élaboration du SRADDET	PPA saisies sur les règles obligatoirement	PPA saisies sur les règles volontairement	Association obligatoire	PPA saisies obligatoirement à l'arrêt du projet	Membres du COPART	Association volontaire	Comité partenarial 10 janvier 2017	Comité partenarial 12 juillet 2017	Comité partenarial 22 février 2018	Comité partenarial 30 mai 2018	Comité partenarial 9 septembre 2018	Forum Prospective 15 févr Marseille	Séquence 1er octobre 2018	Forum Objectifs 8 mars Nice	Forum Objectifs 15 mars Toulon	Forum Objectifs 22 mars Gap	SRCE 25 avril 2017 Dignes	SRCAE 9 mai 2017 Avignon	Atelier Système Alpin 13 septembre 2017	Atelier Système Azuréen 19 septembre 2017	Atelier Système Rhodanien 4 septembre 2017	Atelier Système Provençal 12 septembre 2017	Atelier règles - méthodologie 18 septembre 2017	Atelier sur les Règles Biodiv Alpin 10 oct 2017	Atelier sur les Règles Biodiv Azuréen - 3 oct 2017	Atelier sur les Règles Biodiv Provencal - 2 oct 2018	Atelier sur les Règles biodiv Rhodanien - 12 oct 2017	Atelier sur les Règles Habitat Alpin- 10 oct 2017	Atelier sur les Règles Habitat azuréen - 9 nov 2017	Atelier sur les Règles Habitat Provençal - 7 nov 2017	Atelier sur les Règles Habitat Rhodanien - 12 oct 2017	Atelier sur les Règles Transition Energétique Alpin - 10 oct 2017	Atelier sur les Règles Transition Energétique Azuréen 3 oct 2017	Atelier sur les Règles Transition Energétique Provençal - 2 oct 2017	Atelier sur les Règles Transition Energétique Rhodanien - 12 oct 17	Atelier espace régional Provençal 27 mars 2018	Atelier espace régional Alpin 22 mars 2018	Atelier espace régional Rhodanien 29 mars 2018	Atelier espace régional Azuréen 20 mars 2018	Totalité participation aux forums et ateliers
99	Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur					1	1		1			1			1						1					1							1					1	7
100	Parc Naturel Régional du Luberon					1	1		1	1	1	1	1	1		1	1	1	1			1	1						1		1				1		1			16
101	Parc Naturel Régional du Queyras					1	1										1																						1
102	Parc Naturel Régional du Verdon					1	1			1						1		1																						3
103	Parc Naturel Régional Mont Ventoux (SMAEMV)					1	1							1														1				1			1				4
104	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras (PETR)					1	1		1								Oui																				1			2
105	Syndicat Fédération Syndicale Unitaire PACA (FSU)					1	1		1		1	1			1	1	1																							6
106	Syndicat Union nationale des Syndicats Autonomes UR PACA					1	1		1																															1
107	Syndicat Union patronale régionale PACA					1	1																																	0
108	Syndicat Union régionale CFDT PACA					1	1			1		1	1			1																								4
109	Syndicat Union régionale CFE-CGC PACA					1	1		1		1																													2
110	Syndicat Union régionale CFTC PACA					1	1																																	0
111	Syndicat Union régionale Force Ouvrière					1	1																																	0
112	Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Marseille						1	1	1	1	1	1	1		1	1					1	1	1			1					1			1	1	1	1			1	18
113	Agence d'urbanisme de Toulon (AUDAT)						1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			1		1			1					1		1	1	1		1	1		1	21
114	Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix (AUPA)						1				1	1	1	1	1	1	1						1								1				1	1			11
115	Agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV)						1	1		1	1	1			1	1	1					1	1									1			1			1		12
116	Agence française pour la biodiversité						1		1									1																						2
117	Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC)						1		1		1			1																										3
118	Agence Régionale pour l'Environnement (ARPE)						1			1	1	1	1					1																						5
119	Air PACA						1																																	0
120	Aix-Marseille Université (AMU)						1				1																													1
121	Association ASPONA						1				1																													1
122	Association Colinéo						1				1																													1
123	Association des communes forestière du Var						1					1				1																								2
124	Association nationale humanité et biodiversité						1					1																												
125	Association pour la sauvegarde de la nature et des sites de Roquebrune						1		1																															1
126	Association pour la sauvegarde des sites de la Croix Valmer						1		1					1																										2

	Les partenaires à l'élaboration du SRADDET	PPA saisies sur les règles obligatoirement	PPA saisies sur les règles volontairement	Association obligatoire	PPA saisies obligatoirement à l'arrêt du projet	Membres du COPART	Association volontaire	Comité partenarial 10 janvier 2017	Comité partenarial 12 juillet 2017	Comité partenarial 22 février 2018	Comité partenarial 30 mai 2018	Comité partenarial 9 septembre 2018	Forum Prospective 15 févr Marseille	Séquence 1er octobre 2018	Forum Objectifs 8 mars Nice	Forum Objectifs 15 mars Toulon	Forum Objectifs 22 mars Gap	SRCE 25 avril 2017 Dignes	SRCAE 9 mai 2017 Avignon	Atelier Système Alpin 13 septembre 2017	Atelier Système Azuréen 19 septembre 2017	Atelier Système Rhodanien 4 septembre 2017	Atelier Système Provençal 12 septembre 2017	Atelier règles - méthodologie 18 septembre 2017	Atelier sur les Règles Biodiv Alpin 10 oct 2017	Atelier sur les Règles Biodiv Azuréen - 3 oct 2017	Atelier sur les Règles Biodiv Provencal - 2 oct 2018	Atelier sur les Règles biodiv Rhodanien - 12 oct 2017	Atelier sur les Règles Habitat Alpin- 10 oct 2017	Atelier sur les Règles Habitat azuréen - 9 nov 2017	Atelier sur les Règles Habitat Provençal - 7 nov 2017	Atelier sur les Règles Habitat Rhodanien - 12 oct 2017	Atelier sur les Règles Transition Energétique Alpin - 10 oct 2017	Atelier sur les Règles Transition Energétique Azuréen 3 oct 2017	Atelier sur les Règles Transition Energétique Provençal - 2 oct 2017	Atelier sur les Règles Transition Energétique Rhodanien - 12 oct 17	Atelier espace régional Provençal 27 mars 2018	Atelier espace régional Alpin 22 mars 2018	Atelier espace régional Rhodanien 29 mars 2018	Atelier espace régional Azuréen 20 mars 2018	Totalité participation aux forums et ateliers
127	Association Régionale Fédérations Pêche et Protection du Milieu Aquatique						1				1	1	1																											3
128	Association Régionale HLM PACA & Corse						1		1	1									1																					3
129	Association Toulon Avenir						1				1	1				1																									3
130	Association Varoise pour la Sauvegarde de l'Agriculture, de la Nature et de l'Environnement						1									1																									1
131	Association Volubilis						1					1																													
132	Atmosud						1					1																													
133	Bétons Granulats Sylvestre						1											1	1																					2
134	Bureau d'études SATMA-VICAT						1				1	1																													2
135	BVAC 84						1		1										1																					2
136	Caisse des Dépôts et Consignations						1				1	1	1	1																										4
137	Capénergies						1		1			1	1		1	1	1																								6
138	CEA Cadarache						1		1					1																											2
139	Centre de Développement et d'Ingénierie de Marseille (CDIM)						1						1			1																									2
140	Centre national de la propriété forestière délégation de PACA (CNPF)						1		1		1	1						1																							4
141	CEREMA Méditerranée						1										1																								1
142	Chambre d'agriculture des Alpes Maritimes						1				1				1																									2
143	Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône						1	1			1		1																											3
144	Chambre d'agriculture des Hautes Alpes						1										1																								1
145	Chambre d'agriculture du Var						1									1																									1
146	Chambre d'agriculture du Vaucluse						1					1																													
147	Chambre de Commerce et de l'Industrie Régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur													1																											
148	Chambre de Commerce et de l'Industrie Marseille Provence						1		1		1		1	1	1	1																							1		7
149	Chambre de Commerce et de l'Industrie NCA						1								1	1																								1	3
150	Chambre de Commerce et de l'Industrie Var						1	1	1		1	1	1	1	1	1																							1	1	10
151	Chambre de Commerce et de l'Industrie Vaucluse						1						1																										1		2
152	Ciworldwide Think Tank						1									1																									1

	Les partenaires à l'élaboration du SRADDET	PPA saisies sur les règles obligatoirement	PPA saisies sur les règles volontairement	Association obligatoire	PPA saisies obligatoirement à l'arrêt du projet	Membres du COPART	Association volontaire	Comité partenarial 10 janvier 2017	Comité partenarial 12 juillet 2017	Comité partenarial 22 février 2018	Comité partenarial 30 mai 2018	Comité partenarial 9 septembre 2018	Forum Prospective 15 févr Marseille	Séquence 1er octobre 2018	Forum Objectifs 8 mars Nice	Forum Objectifs 15 mars Toulon	Forum Objectifs 22 mars Gap	SRCE 25 avril 2017 Dignes	SRCAE 9 mai 2017 Avignon	Atelier Système Alpin 13 septembre 2017	Atelier Système Azuréen 19 septembre 2017	Atelier Système Rhodanien 4 septembre 2017	Atelier Système Provençal 12 septembre 2017	Atelier règles - méthodologie 18 septembre 2017	Atelier sur les Règles Biodiv Alpin 10 oct 2017	Atelier sur les Règles Biodiv Azuréen - 3 oct 2017	Atelier sur les Règles Biodiv Provencal - 2 oct 2018	Atelier sur les Règle biodiv Rhodanien - 12 oct 2017	Atelier sur les Règles Habitat Alpin- 10 oct 2017	Atelier sur les Règles Habitat azuréen - 9 nov 2017	Atelier sur les Règles Habitat Provençal - 7 nov 2017	Atelier sur les Règles Habitat Rhodanien - 12 oct 2017	Atelier sur les Règles Transition Energétique Alpin - 10 oct 2017	Atelier sur les Règles Transition Energétique Azuréen 3 oct 2017	Atelier sur les Règles Transition Energétique Provençal - 2 oct 2017	Atelier sur les Règles Transition Energétique Rhodanien - 12 oct 17	Atelier espace régional Provençal 27 mars 2018	Atelier espace régional Alpin 22 mars 2018	Atelier espace régional Rhodanien 29 mars 2018	Atelier espace régional Azuréen 20 mars 2018	Totalité participation aux forums et ateliers
153	Colinéo						1					1																												
154	Comité régional Cyclotourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur						1												1																					1
155	Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET)						1			1		1					1																							3
156	Communes d'Arles													1																										
157	Commune d'Aubagne						1					1																												
158	Commune d'Avignon						1					1																												
159	Commune Berre les Alpes						1														1																		1
160	Commune de Cannes						1		1				1																										2
161	Commune de Châteaurenard						1				1	1																											2
162	Commune de Gardanne						1		1		1	1																											3
163	Commune de la Bastidonne						1		1																														1
164	Commune d'Uchaux						1				1																												1
165	Commune Escarène						1								1																								1
166	Commune Gap						1						1				1																					1		3
167	Commune Manosque						1					1	1			1																								3
168	Commune Marseille						1		1			1																	1								1			4
169	Commune Martigues						1						1																											1
170	Commune Peille						1														1																		1
171	Commune Prunière						1																								1								1
172	Commune Saint Michel de Chaillol						1													1																			1
173	Commune Septèmes-les-Vallons													1						1																			
174	Commune Valréas						1															1															1		2
175	Commune Veynes						1										1																						1
176	Compagnie Nationale du Rhône (CNR)						1		1			1								1																			3
177	Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Vaucluse (CAUE 84)						1												1																				1
178	Conseil de développement Métropole Aix Marseille Provence						1					1																											
179	Conseil Scientifique Régional du Patrimoine PACA (CSRPN)						1					1	1																										2

	Les partenaires à l'élaboration du SRADDET	PPA saisies sur les règles obligatoirement	PPA saisies sur les règles volontairement	Association obligatoire	PPA saisies obligatoirement à l'arrêt du projet	Membres du COPART	Association volontaire	Comité partenarial 10 janvier 2017	Comité partenarial 12 juillet 2017	Comité partenarial 22 février 2018	Comité partenarial 30 mai 2018	Comité partenarial 9 septembre 2018	Forum Prospective 15 févr Marseille	Séquence 1er octobre 2018	Forum Objectifs 8 mars Nice	Forum Objectifs 15 mars Toulon	Forum Objectifs 22 mars Gap	SRCE 25 avril 2017 Dignes	SRCAE 9 mai 2017 Avignon	Atelier Système Alpin 13 septembre 2017	Atelier Système Azuréen 19 septembre 2017	Atelier Système Rhodanien 4 septembre 2017	Atelier Système Provençal 12 septembre 2017	Atelier règles - méthodologie 18 septembre 2017	Atelier sur les Règles Biodiv Alpin 10 oct 2017	Atelier sur les Règles Biodiv Azuréen - 3 oct 2017	Atelier sur les Règles Biodiv Provencal - 2 oct 2018	Atelier sur les Règles biodiv Rhodanien - 12 oct 2017	Atelier sur les Règles Habitat Alpin- 10 oct 2017	Atelier sur les Règles Habitat azuréen - 9 nov 2017	Atelier sur les Règles Habitat Provençal - 7 nov 2017	Atelier sur les Règles Habitat Rhodanien - 12 oct 2017	Atelier sur les Règles Transition Energétique Alpin - 10 oct 2017	Atelier sur les Règles Transition Energétique Azuréen 3 oct 2017	Atelier sur les Règles Transition Energétique Provençal - 2 oct 2017	Atelier sur les Règles Transition Energétique Rhodanien - 12 oct 17	Atelier espace régional Provençal 27 mars 2018	Atelier espace régional Alpin 22 mars 2018	Atelier espace régional Rhodanien 29 mars 2018	Atelier espace régional Azuréen 20 mars 2018	Totalité participation aux forums et ateliers
180	Conservatoire Botanique National Alpin						1		1									1																					2
181	Coopérative Provence Forêt						1				1																													1
182	CPIE CP						1		1					1																										2
183	DERAC						1									1																								1
184	Direction départementale des territoires des Alpes de Haute Provence (04)						1					1								1														1						3
185	Direction départementale des territoires des Alpes Maritimes (06)						1				1										1																		1	3
186	Direction départementale des territoires des Hautes Alpes (05)						1										1			1														1				1		4
187	Direction départementale des territoires du Vaucluse (84)						1				1	1	1	1					1			1						1				1				1			10
188	Direction Départementale des Territoires et de la Mer 06						1		1					1												1													3
189	Direction Départementale des Territoires et de la Mer 13						1				1	1	1									1						1				1							6
190	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Provence-Alpes-Côte d'Azur - DRAAF						1					1																										
191	Domaine de Rayol						1					1																										
192	EBC PACA						1					1																										
193	EA Eco entreprises						1					1	1	1																									3
194	EDF PACA						1		1			1	1																										3
195	ENEDIS						1		1		1	1	1	1	1	1	1		1																			9
196	Enerplan						1				1																												1
197	ENGIE						1		1		1	1																											3
198	Envirobat BDM						1		1				1																										2
199	Environnement industries						1				1																												1
200	Etablissement public territorial du bassin de la Durance (SMAVD)						1	1										1																					2
201	Eurovia						1										1																						1
202	Fédération d'Action Régionale sur l'environnement (FARE SUD)						1		1		1	1		1				1	1																				6
203	Fédération départementale des chasseurs des Alpes de Haute-Provence						1											1																					1
204	Fédération Départementale des Chasseurs du Var						1					1		1																									

	Les partenaires à l'élaboration du SRADDET	PPA saisies sur les règles obligatoirement	PPA saisies sur les règles volontairement	Association obligatoire	PPA saisies obligatoirement à l'arrêt du projet	Membres du COPART	Association volontaire	Comité partenarial 10 janvier 2017	Comité partenarial 12 juillet 2017	Comité partenarial 22 février 2018	Comité partenarial 30 mai 2018	Comité partenarial 9 septembre 2018	Forum Prospective 15 févr Marseille	Séquence 1er octobre 2018	Forum Objectifs 8 mars Nice	Forum Objectifs 15 mars Toulon	Forum Objectifs 22 mars Gap	SRCE 25 avril 2017 Dignes	SRCAE 9 mai 2017 Avignon	Atelier Système Alpin 13 septembre 2017	Atelier Système Azuréen 19 septembre 2017	Atelier Système Rhodanien 4 septembre 2017	Atelier Système Provençal 12 septembre 2017	Atelier règles - méthodologie 18 septembre 2017	Atelier sur les Règles Biodiv Alpin 10 oct 2017	Atelier sur les Règles Biodiv Azuréen - 3 oct 2017	Atelier sur les Règles Biodiv Provencal - 2 oct 2018	Atelier sur les Règles biodiv Rhodanien - 12 oct 2017	Atelier sur les Règles Habitat Alpin- 10 oct 2017	Atelier sur les Règles Habitat azuréen - 9 nov 2017	Atelier sur les Règles Habitat Provençal - 7 nov 2017	Atelier sur les Règles Habitat Rhodanien - 12 oct 2017	Atelier sur les Règles Transition Energétique Alpin - 10 oct 2017	Atelier sur les Règles Transition Energétique Azuréen 3 oct 2017	Atelier sur les Règles Transition Energétique Provençal - 2 oct 2017	Atelier sur les Règles Transition Energétique Rhodanien - 12 oct 17	Atelier espace régional Provençal 27 mars 2018	Atelier espace régional Alpin 22 mars 2018	Atelier espace régional Rhodanien 29 mars 2018	Atelier espace régional Azuréen 20 mars 2018	Totalité participation aux forums et ateliers
205	Fédération départementale des gardes chasses pêche particulier FDGCPP 13						1				1			1																									2
206	Fédération des communes de l'Est Toulonnais						1									1																								1
207	Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT)						1												1																					1
208	Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports FNAUT						1		1																														1
209	Fédéation régionale bâtiment Provence-Alpes-Côte d'Azur - FRB PACA						1					1																												
210	Fédération Régionale de la pêche en France et de la protection des milieux aquatiques						1					1			1	1																								3
211	Fédération régionale des travaux publics PACA						1		1		1	1	1																										4
212	France Nature Environnement des Alpes de Haute-Provence (04)						1											1																					1
213	France Nature Environnement des Bouches-du-Rhône (13)						1					1				1																								2
214	Friche Belle de mai						1						1																										1
215	GIR Maralpin						1		1																														1
216	GRDF						1		1		1	1			1	1			1																					6
217	GRTgaz						1		1		1	1			1	1	1		1																					7
218	Institut méditerranéen du patrimoine cynegistique et						1					1																												
219	Institut National de la Recherche Statistique et des Etudes Economiques (INSEE)						1	1	1		1	1	1	1			1																							7
220	Institut National de Recherche en Sciences et Technologie pour l'Environnement et l'agriculture						1											1																						1
221	La Méridionale						1		1																														1
222	La poste						1		1						1	1	1																							4
223	Les Croqueurs de Pommes Provence Alpes Côte-d'Azur dit "Li Viel Pero"						1		1									1																						2
224	Ligue de Protection des Oiseaux LPO PACA						1											1																						1
225	Ligue pour les oiseaux LPO PACA Pays Gapençais						1											1																						1
226	Maison Régionale de l'Eau						1								1		1																							2
227	Météo France						1												1																					1
228	Noster PACA						1			1	1				1	1	1																							5
229	Préfecture des Alpes Maritimes (CADAM)						1						1																										1
230	Préfecture du Var						1				1																										1				2

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRADDET

Comité partenarial n°1

Marseille- 10 janvier 2017

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRADDET

Programme

Comité partenarial n°1

Marseille - 10 janvier 2017

Discours d'introduction : Roger DIDIER, Conseiller régional Vice-président en charge de l'Aménagement du territoire et du Logement

Intervention du CESER : Gérard BONNET Président du CESER

Intervention du préfet de région : Stéphane BOUILLON, Préfet de région

Méthode de travail, des modalités d'association, du calendrier prévisionnel : Alix ROCHE, Directrice de la délégation connaissance, planification et transversalité

Présentation de l'Atlas de l'INSEE : Claire JOUTARD– INSEE Direction régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur

Présentation des lignes directrices débattues à l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 16/12/16 : Alix ROCHE, Directrice de la délégation connaissance, planification et transversalité

Organisation des ateliers du premier trimestre pour l'élaboration des objectifs : Judith BAUDELET – Bureau d'étude ALGOE, AMO du SRADDET

Appel à contribution : Judith BAUDELET – Bureau d'étude ALGOE, AMO du SRADDET

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR — Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires SRADDET

Compte-rendu

Comité partenarial n°1

Marseille - 10 janvier 2017

1 INTERVENTIONS INTRODUCTIVES

1.1 Monsieur Roger Didier – Vice-Président

Monsieur Didier introduit son discours en rappelant les deux grandes priorités du conseil Régional présidé par Christian Estrosi :

- Améliorer la vie quotidienne des habitants de Provence Alpes Côte d'Azur,
- Mettre l'emploi, l'investissement et l'innovation au cœur des politiques régionales

Pour y répondre, la Région a un rôle central à jouer, et ce à travers deux grands schémas structurants, encadrés par la loi NOTRe :

- Le SRDEII (schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation) qui est en cours de finalisation et d'ajustement et dont l'adoption par l'Assemblée régionale se fera en mars 2017
- Le SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) avec la volonté de l'adopter d'ici fin 2018 afin d'être l'un des premiers SRADDET à sortir au niveau national ;
- L'articulation entre ces deux schémas est essentielle.

Monsieur Didier évoque ensuite les grandes caractéristiques du territoire régional et les spécificités de la région par rapport aux autres régions métropolitaines :

- Une région qui compte 3 grandes aires métropolitaines, ouvertes sur la mer
  - Marseille, Nice et bientôt Toulon
  - Concentrant 80 % de la population régionale
  - Moteurs du dynamisme économique, de la production de richesses et d'innovation
- Une région qui compte encore plus de 75 % de surfaces naturelles
  - Une ruralité importante dans le fonctionnement du territoire et pour sa qualité
  - des activités agricoles de pointe coexistant avec des activités plus traditionnelles tel le pastoralisme
- Une région concentrant une diversité de territoires contribuant à la richesse et à la singularité régionale
  - espaces montagnards
  - Métropoles
  - littoral méditerranéen
  - Vallées du Rhône et Durance, grands axes de circulation

- Une région, forte d'un PIB le plus important après celui de la région Ile-de-France mais qui est confrontée à de nombreuses fragilités :
  - une attractivité en baisse
  - des infrastructures vieillissantes
  - des inégalités sociales en hausse
  - une précarisation importante d'une partie de la population

Dans ce contexte, le SRADDET constitue une opportunité pour « redresser la barre et inverser la tendance » Il doit permettre de construire et mettre en œuvre, à moyen et long terme, une politique d'aménagement cohérente et équilibrée pour la Région visant à :

- la modernisation de l'offre de transports collectifs
- la remise à niveau des infrastructures existantes
- le développement de la complémentarité entre les différentes mobilités
- la densification de l'offre de soins pour lutter contre les déserts médicaux
- le développement de la silver économie
- la préservation du patrimoine culturel exceptionnel en région
- la prévention des risques naturels
- l'optimisation de la consommation énergétique
- l'amélioration de la gestion des déchets
- la redynamisation de l'attractivité économique à travers une implantation équilibrée de nouveaux outils économiques de la Région, au premier rang desquels les opérations d'intérêt régional
- le développement de la carte de formation adaptée aux besoins des entreprises
- le désenclavement des territoires ruraux notamment par le déploiement du très haut-débit pour faire de la région PACA une SMART Région

Le SRADDET doit incarner l'expression du projet régional pour l'ensemble du territoire autour d'axes forts :

- Lutte contre le changement climatique
- Lutte contre la pollution de l'air
- Protection et restauration de la biodiversité
- Prévention et gestion des déchets
- Gestion économe de l'espace
- Maîtrise et valorisation de l'énergie

Le SRADDET est à la fois un outil :

- prospectif : il fixe des orientations d'aménagement et de développement du territoire régional sur une vision prospective à l'horizon 2030-2050 et doit guider les politiques régionales au-delà de leur cadre opérationnel et procédural de mise en œuvre
- concret, pour mettre en œuvre le politique régional et servant de base pour la prochaine contractualisation Etat-Région
- opérationnel : pour de nombreuses démarches sectorielles, tels l'environnement, les transports, l'habitat
- prescriptif pour les documents de planification : il participera à la cohérence des politiques publiques d'aménagement du territoire ainsi qu'à la lisibilité de la stratégie d'aménagement au travers la fixation d'objectifs à atteindre et des moyes associés pour y parvenir, notamment l'édiction de règles co-élaborées avec les collectivités locales sans toutefois se prononcer sur la vocation d'usage des sols.

En termes de modalités d'élaboration du SRADDET, Monsieur Didier insiste sur la volonté de la Région de travailler avec l'ensemble des collectivités et d'offrir des espaces de débat :

- La manière d'impliquer les territoires sera un élément clé de l'élaboration et de la valeur du projet ;
- L'élaboration du SRADDET doit être l'occasion d'impulser un véritable élan collectif en matière d'aménagement et de développement de la région ;
- La mise en œuvre du Schéma régional d'aménagement doit impérativement prendre appui sur les compétences des collectivités locales et territoriales ;
- Il ne s'agira pas d'imposer ou entraver l'action des territoires mais réfléchir collectivement à un aménagement plus équilibré et plus cohérent pour les habitants de la Région.
- L'ensemble des parties-prenantes au premier rang desquelles les collectivités infra-régionales seront associées tout au long de l'élaboration du Schéma.

1.2 Monsieur Stéphane Bouillon – Préfet

Monsieur le Préfet rappelle et insiste sur :

- Le rôle majeur donné, par la loi NOTRe aux Régions, d'impulsion en matière d'aménagement et surtout de mise en cohérence et de simplification des nombreux schémas existants par leur regroupement ; Le SRADDET devient le « Schéma des schémas »
  - Ces schémas sont entre autres le SRACAE, le PRPGD, le SRI, le SRIT, le SR Biomasse, le SR efficacité énergétique, etc.
- Le rôle majeur du SRADDET en tant que document prospectif et prescriptif donnant le cadre pour les SCOT, PLUi, PLU, Chartes PNR. Le SRADDET doit formaliser et véhiculer une doctrine cohérente de la Région à même de relever les défis du XXIème siècle et conforter la position régionale, soutenir son attractivité par rapport aux autres régions métropolitaines.
- Avec le SRADDET, la Région disposera d'un levier important pour exercer ses nouvelles responsabilités dans le domaine de l'aménagement du territoire et d'un outil qui permettra de créer les conditions favorables à la croissance économique et au bien-être des habitants de PACA.
- Le rôle et la posture de l'Etat :
  - Un Etat qui s'assure de la bonne mise en œuvre de la procédure telle que fixée par la loi NOTRe avec in fine la soumission du document à l'approbation du Préfet de Région, permettant de lui conférer toute sa puissance prescriptive et à une évaluation environnementale qui sera conduite par le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD).
  - Un Etat qui accompagne la Région dans son œuvre planificatrice et garantir le maintien des grands équilibres sociétaux
  - Mais un Etat également et avant tout partenaire de l'élaboration du SRADDET à travers notamment deux contributions structurantes :
    - Le Porter à connaissance en continu, dont une première version a été transmise en novembre 2016
    - Le dire de l'Etat, document cadre qui fixe la vision et les enjeux vus par l'Etat sur le territoire régional en matière d'aménagement durable du territoire en région. Il sera transmis à la fin du mois de janvier, après consultation de l'ensemble des préfets de départements et des différents services de l'Etat concernés.
- Les 3 axes stratégiques qui constitueront le projet de Dire sont les suivants :
  - Renforcer l'attractivité de la région pour les entreprises et les habitants
  - Renforcer la complémentarité et les synergies entre les territoires
  - Encourager l'innovation pour rendre nos territoires plus résilients
- Ils s'appuient sur les constats suivants :
  - des atouts considérables de la Région : richesse économique, patrimoine naturel exceptionnel, diversité des territoires importante, qui lui ont notamment permis de se développer rapidement ces dernières décennies

- des limites : une croissance rapide qui a généré aussi son propre essoufflement, une nette perte d'attractivité liée principalement aux difficultés de transport, aux difficiles conditions de logement et d'accès à l'emploi.

- Ainsi, les enjeux du territoire régional pour l'Etat sont :
  - Le développement des énergies renouvelables compte tenu aujourd'hui de l'importance de la consommation d'énergies fossiles sur le territoire
  - La réduction de la consommation de l'espace pour préserver la qualité du patrimoine naturelle mais aussi l'activité agricole
  - La confortation des métropoles régionales, en tant que moteur de l'attractivité territoriale, du dynamisme économique régional et du rayonnement international
  - L'aménagement numérique de la totalité du territoire, vecteur de solidarité et d'équité dans l'accès aux services et contribuant à la compétitivité économique du territoire
  - L'importance de la vitalité des ports, comme élément majeur de l'économie régionale, et leur intégration dans l'environnement urbain, à travers également des modalités de travail partenariales mieux définies
  - La nécessité d'encourager l'innovation pour les territoires résilients.
  - Le développement d'une offre de logements accessibles
  - La complémentarité et la synergie des territoires tout en prenant en compte dans les modalités de développement la singularité des territoires et les valeurs de solidarité et d'égalité des territoires notamment dans le but de compenser certains handicaps dont ils souffrent et qui peuvent être générateurs de déclin démographique et économique.

1.3 Monsieur Bonnet - CESER

Monsieur Bonnet insiste sur le fait que le CESER sera particulièrement vigilant à ce que le projet du SRADDET soit un projet ambitieux doté d'un volet opérationnel fort et bien défini.
Il précise également que le CESER est en totale adhésion avec les lignes directrices telles qu'elles sont formalisées à ce stade.

2 CONTENU ET MODALITES D'ELABORATION DU SRADDET

2.1 Les 11 domaines obligatoires qui doivent être traités par le SRADDET

Les domaines obligatoires sont inscrits dans le décret d'application du mois d'août 2016 de la Loi NOTre, décret qui détermine également ce qui relève du prescriptif et de l'indicatif.
Il s'agit de

- Équilibre et égalité des territoires
- Implantation des infrastructures d'intérêt régional
- Désenclavement territoire ruraux
- Habitat
- Gestion économe de l'espace
- Intermodalité et transport
- Énergie
- Lutte contre changement climatique
- Pollution de l'air
- Biodiversité
- Déchets

2.2 Les pièces constitutives du SRADDET

Le SRADDET est composé :

- Du rapport du schéma, document stratégique qui fixe les objectifs. Il comporte lui-même plusieurs parties
  - une synthèse de l'état des lieux de l'aménagement, du développement durable et de l'égalité des territoires dans la région
  - les enjeux identifiés dans les domaines de compétences du schéma
  - l'exposé de la stratégie régionale
  - les objectifs qui en découlent. Ils sont de nature qualitative ou quantitative, fixés à moyen et long terme (à prendre en compte)
  - une carte synthétique au 1/150 000ème sans valeur prescriptive et illustrant les objectifs (décomposition en plusieurs cartes possibles)
- Le fascicule des règles générales et qui a force prescriptive. Il es structuré en chapitres thématiques et indique
  - les règles contribuant à la réalisation des objectifs. Elles ont une forme littérale (forme graphique exclue), quantification possible
  - les modalités de suivi et d'application et l'évaluation de leurs incidences

- Les compléments (à valeur indicative)
  - Illustrations des objectifs (cartes synthétiques)
  - Compléments aux règles :
    - documents graphiques
    - propositions de mesures d'accompagnement
    - modalités indicateurs et de suivi
- Les annexes (à valeur indicative)
  - Rapport de l'évaluation environnementale
  - Etat des lieux prévention et gestion des déchets
  - Diagnostic du territoire régional
  - Présentation des continuités écologiques (plan d'action et atlas au 1/100 000ème)

2.3 Le caractère intégrateur du SRADDET

- Le SRADDET inclut et absorbe les schémas suivants :
  - SRCE – Schéma Régional des Continuités Ecologiques (approuvé en novembre 2014) et SRCAE – Schéma Régional Climat Air Energie (approuvé en juillet 2013) qui restent valides jusqu'à l'approbation du SRADDET
  - le PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets)) dont l'élaboration est en cours
  - Le PRI (Planification Régionale de l'Intermodalité) et le PRIT (Planification Régionale des Infrastructures de Transports), dont l'élaboration sera lancée en février 2017
- Par ailleurs, le SRADDET décline les objectifs :
  - de la SGB (stratégie globale de la biodiversité)
  - du PREE (programme régional pour l'Efficacité Energétique)
- Enfin, il met en annexe le Schéma Régional Eolien (SRE)

2.4 Les lignes directrices du SRADDET

Lors du débat sans vote le 16 décembre 2016, l'Assemblée a validé les lignes directrices suivantes pour le SRADDET qui ont été bâties à partir de la synthèse du diagnostic réalisé par l'INSEE en 2016 :

- Le renforcement de l'attractivité et de la qualité de vie du territoire
- L'organisation d'un maillage territorial régional équilibré, et le confortement des centralités existantes
- La mise en capacité des territoires, en conjuguant diversité et égalité

2.5 Les grandes étapes du calendrier d'élaboration du SRADDET

Les grands jalons dans l'élaboration du SRADDET, qui vont faire l'objet d'une mobilisation étroite des personnes morales associées sont :

- 2016 : initialisation de la démarche et adoption des modalités d'organisation
  - 5 octobre 2016 : présentation en CTAP (Conférence Territoriale de l'Action Publique)
  - 3 novembre 2016 : vote en Assemblée plénière relatif au lancement de l'élaboration du SRADDET et présentation de la méthode d'élaboration et des modalités d'association des personnes morales associées
  - 16 décembre 2016 : Débat sans vote en Assemblée plénière sur les lignes directrices
- Janvier – Avril 2017 : formalisation des objectifs
  - Janvier-février : appel à contribution
  - Février – Avril : Organisation de forums associant les personnes morales
  - Avril-mai : présentation en CoPArt
- Avril – Septembre 2017 : édiction des règles
  - Mai- Juin (calendrier qui reste à préciser) Organisation de forums associant les personnes morales
  - Juin-septembre : négociation des règles avec les 76 personnes morales obligatoires (cf. partie suivante)
  - Octobre : COPART
- Octobre – décembre 2017 : finalisation du document
  - Décembre 2017 : Arrêt du projet de schéma par l'Assemblée plénière du Conseil Régional
- 2018 : Document complet soumis à avis et enquête publique / finalisation du Schéma
  - Janvier – avril : recueil et analyse des avis reçus des personnes morales associées
  - Mars : CTAP
  - Avril- mai : enquête publique
  - Juin-juillet : transmission et analyse du rapport d'enquête publique
  - Juillet –octobre : amendement du document
  - Octobre : adoption du schéma par l'Assemblée plénière du Conseil Régional
  - Décembre : approbation du schéma par le Préfet

2.6 L'association des acteurs

2.6.1 Panorama des personnes morales associées

La Région a choisi d'associer 107 personnes morales dont 102 obligatoires (dans le cadre de la Loi). La liste de ces personnes morales est consignée dans la délibération relative aux modalités et à l'organisation de la concertation.
Leurs modalités d'association se déclinent de la façon suivante :

Configuration de l'association	Nombre total	Structures
Personnes associées obligatoirement amenées à formuler des propositions relatives aux règles générales du projet	78	2 Métropoles : NCA et AMP 50 EPCI compétents SCOT et PLU
Personnes associées obligatoirement qui ne formulent pas de propositions	24	Etat 6 Départements (voiries et infrastructures numériques) 14 autorités compétentes pour l'organisation de la mobilité 1 commission collecte et traitement des déchets 1 comité régional en charge de la biodiversité 1 comité de massif
Personnes associées de manière non obligatoire	5	1 CESER CRCI CRA CRMA Chambre régionale de l'Economie Sociale et solidaire

2.6.2 L'appel à contribution

Les personnes publiques associées mentionnées dans la délibération, ainsi que d'autres structures ou organismes, seront destinataires d'un appel à contributions leur permettant de s'exprimer sur les lignes directrices et alimenter la réflexion sur les objectifs du SRADDET.

Cet appel à contribution, en cours de finalisation au moment du COPART, sera composé de plusieurs rubriques permettant de recueillir des éléments sur la qualification des orientations, le niveau d'adhésion à ces orientations et des premiers éléments pouvant aider à fabriquer les objectifs.

La forme choisie pour cet appel à contribution est une enquête en ligne. Le lien sera envoyé par mail. La Région étudie la possibilité de mettre le lien sur son site régional, en accès limité et réservé aux PPA et structures identifiées.

Le délai de retour des contributions sera précisé lors de l'envoi, l'idée étant que cet appel à contribution constitue un matériau de réflexion à débattre et à approfondir lors des forums relatifs aux lignes directrices organisés sur le premier trimestre.

2.6.3 Les forums relatifs à l'élaboration des objectifs

Dans le cadre de l'élaboration des objectifs, 5 forums de travail collaboratif sont programmés.

- Ces forums, qui associeront l'ensemble des PPA, seront une occasion supplémentaire d'offrir un espace d'expression et de réflexion pour les PPA et de contribution directe à la formalisation des objectifs du SRADDET.
- Ils se tiendront de février à début avril (cf. synoptique ci-dessous) et trois d'entre eux seront organisés l'un à Nice, le second à Toulon et le troisième à Gap.
- Les forums seront organisés sous forme de plénière et d'ateliers de travail (forums 2 à 4). Ils seront présidés par un élu régional. Les ateliers de travail seront quant à eux co-présidés par un élu régional, un élu local et un membre du CESER ou du comité scientifique.
-

Thème des ateliers	Objectifs spécifiques	Format	Date	Lieu à valider
Forum prospectif	Travailler, échanger et partager sur les **« grands équilibres régionaux souhaités et souhaitables en 2050** » :	Plénière Echange / débat sur les évolutions induites par la loi NOTre et le SRADDET dans les relations entre Région et territoires (métropole, territoire rural...) Table ronde autour de 3 sujets : smart city et smart territoire, mobilité et changement climatique : quelles incidences sur l'aménagement du territoire ?	15 février 2017 14.00 -17.00	Hôtel de région
Forum thématique « Renforcer l'attractivité et la qualité de vie du territoire »	*Débattre sur les propositions d'objectifs* 3 ateliers (GT) 1. Un territoire à rayonnement international 2. Des facteurs clés pour améliorer la qualité de vie et l'attractivité du territoire 3. Un aménagement responsable et durable	3h soit 30 minutes plénière 1.45 Travail en 3 groupes 45mn restitution **Thèmes** GT1 rayonnement international, OIR GT2 Logement Offre de services transports biodiversité qualité de l'air et des eaux GT3 risques naturels, transition énergétique et écologique	8 mars 2017 14.00-17.30	NCA

Thème des ateliers	Objectifs spécifiques	Format	Date	Lieu à valider
Forum thématique « organiser un maillage régional équilibré et conforter les centralités »	*Débattre sur les propositions d'objectifs* 1. Dynamiser et revaloriser les centres villes 2. Maîtriser la gestion de l'espace 3. Structurer le territoire, conforter les centres et organiser les réseaux	3h 30 minutes plénière 1.45 Travail en 3 groupes 45mn restitution **Thèmes** GT1 habitat espaces publics commerce intermodalité GT2 foncier urbain, étalement urbain, requalification des ZAE, numérique GT3 : réseaux de transports, itinéraires routiers d'IR, réseaux énergie…	15 mars 2017 14.00-17.30	Toulon
Forum thématique « mettre en capacité les territoires en conjuguant diversité et égalité »	*Débattre sur les propositions d'objectifs* 4. Cultiver les atouts des territoires, réaliser leur potentiel économique et humain 5. Impulser et animer la mise en capacité des territoires 6. Adapter les outils et les règles au service d'une diversité de territoires et de situation	3h 30 minutes plénière 1.45 Travail en 3 groupes 45mn restitution **Thèmes** GT1 OIN, OIR tourisme économie, montagne mer… GT2 Ingénierie territoriale, accompagnement des stratégies locales de développement services numériques désenclavement GT3 : stratégie régionale de la connaissance, adaptation des règles objectifs négociés contractualisation modulation de la boite à outils	22 mars 2017 14.00-17.30	Gap
Forum de restitution	Présenter les objectifs et amorcer la réflexion pour le passage au travail sur les règles :	Plénière 2 heures	12 juillet 2017 14.30-17.00	Hôtel de région ou villa méditerranée

3 PRESENTATION DES TENDANCES SOCIO-SPATIALES DE LA REGION

Intervention de Madame Joutard – INSEE

L'INSEE a réalisé, sur commande de la Région, un atlas régional paru en juin 2016.
Cet atlas est remis aux participants dans le dossier de la réunion.

Madame Joutard présente de façon synthétique les principales tendances qui ressortent et qui permettent de mieux identifier les enjeux auxquels le territoire régional est confronté pour les années à venir et dont le SRADDET pourra se saisir.

- un territoire dont la qualité se fragilise
  - → l'étalement urbain s'accélère sur l'ensemble de la région et se caractérise par une consommation foncière beaucoup plus importante que la croissance démographique

- des métropoles structurantes qui souffrent d'un déficit d'attractivité au profit d'un espace intermédiaire en pleine progression
  - → le dynamisme économique et démographique se concentre, sur les dernières années, dans un triangle « Manosque / Draguignan / Aix-en-Provence

- un enjeu autour de la gestion de la mobilité
  - → L'habitat se diffuse dans l'arrière-pays alors que parallèlement l'emploi reste fortement concentré (et se concentre de plus en plus) autour des métropoles, sur un nombre de plus en plus réduit d'espaces

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRADDET

Liste des présents

Comité partenarial n°1

Marseille - 10 janvier 2017

SRADDET

Liste des présents au Comité Partenarial du 10 janvier 2017

1	ACCOSSANO Claire	Responsable	Communauté de Communes Cœur du Var
2	ALEX Caroline	Responsable	Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse
3	ANGENEAU Christèle	Cheffe de projet CPER	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
4	ANTONINI Joseph		Conseil Départemental Var
5	BACCI Jean	Président	Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon
6	BALGUERIE BAIS Catherine	Chargée de mission	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
7	BAMEULE Mattieu	Responsable	Communauté de communes de la vallée des Baux-Alpilles
8	BARREILLE Eliane	Vice-Présidente	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
9	BARRET Michel-Philippe	Chef de projet	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
10	BARRIAU Michel	Chargé de mission	Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée
11	BAUDRY Marine		Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
12	BAUJOIN Nathalie	Responsable du Service Urbanisme Aménagement en charge du SCoT.	Communauté de Communes du Pays de Fayence
13	BAZET-SIMON Cédric		AUDAT
14	BENEVENTI Robert	Président, Conseiller Régional	Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée
15	BERTHIER-FLANDIN Laetitia	Chef du Service Stratégie et Cohérence Territoriale	Métropole Aix Marseille Provence
16	BISCARRAT Louis		Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze
17	BLANC Cyril	Directeur Adjoint de la Planification et de l'Urbanisme	Métropole Aix Marseille Provence
18	BLEYNAT Rémi		Conseil Départemental Var
19	BOGHOSSIAN Julie	Chargée de mission SCoT	Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte
20	BONHOMME Isabelle		Communauté de Communes du Briançonnais
21	BONNEFOY Didier	Directeur Général des Services	Terre de Provence Agglomération
22	BONNET Gérard	Président	CESER
23	BOUILLON Stéphane	Préfet	Préfecture Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
24	BOUVIER Emmanuelle	Chargée de mission urbanisme	Syndicat mixte du SCOT de l'Aire Gapençaise
25	BROVIA Cécilia	Chargée de mission	Communauté de communes du Golf de Saint-Tropez
26	BRUANT Nathalie	Chargée de mission	AGAM
27	BUSSON Olivier		SGAR
28	CARASSOU-MAILLAN Philippe	Directeur Général Adjoint des Services	Communauté d'Agglomération de Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule/Mer
29	CARDELLI Romain	Collaborateur de Mme FONTENOY	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
30	CASANOVA Laure		Conseil scientifique SRADDET
31	CECCARELLI Fabrizio	Chargé de mission "Aménagement du territoire"	Communauté de communes du Pays des Paillons
32	CHAMAYOU Pascale	Chargée de mission Transports publics régionaux et mobilité, Lycées, Jeunesse/sport/vie associative	CESER
33	CLAUDIUS PETIT Anne	Vice-Président	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
34	DE BOISGELIN Bernard		Communauté de communes Provence Verdon
35	DE CANSON François	Conseiller régional	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

36	DE DAPPER Philippe	Directeur Général	Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat
37	DELAHAYE Antoine		Conseil départemental des Alpes Maritimes
38	DELMAS Michel	Commissaire-adjoint	Comité de Massif
39	DI GIORGIO Jean-Guy	Vice-Président	Conseil Départemental du Var
40	DIDIER Roger	Vice-Président	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
41	EYMEOUD Chantal	Vice-Présidente	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
42	EYSSETTE Marion	Chargée de mission Aménagement et développement du territoire	Communauté de communes pays d'Apt Luberon
43	FANJEAU Benoît	Responsable Adjoint	Métropole Aix Marseille Provence
44	FARJON Alain	Directeur	SCOT du bassin de vie d'Avignon
45	FERRARIN Sylvie	Chef de projet PDU	Métropole Aix Marseille Provence
46	FERULLA Valérie	Chargée de mission Aménagement Régional Durable	DREAL
47	FRUCTUS Arlette	Présidente commission Habitat, Foncier et U	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
48	GABON Aurélie	Chargée de mission SCOT	Syndicat mixte du Pays d'Arles
49	GARNIER Jacques	Co-Président	Conseil scientifique SRADDET
50	GAUTIER Alexandre		INSEE
51	GIRAUDOU Annick	Directrice Adjointe	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
52	GIUSTI Marie-Hélène	Collaboratrice d'Alexandre Munoz au Cabinet	Métropole Aix Marseille Provence
53	GLORIAN Christophe	Conseiller référent Aménagement du territoire	CCI Provence Alpes Côte-d'Azur
54	GROS Christian	Président Maire de Monteux	Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat
55	GUIEU Catherine	Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement	Conseil Départemental Hautes-Alpes
56	GUILLIER Audrey	Directrice du Pôle Aménagement du Territoire	Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin - CoVe
57	GUINTINI Corinne	Responsable	Communauté de communes de la vallée des Baux-Alpilles
58	HAUTEFEUILLE Ingrid		AURAV
59	HERRERO Alain	Directeur de Cabinet	Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse
60	HURET Thibaut	Chargé de mission	ARS PACA
61	IMBARD Loïc	Directeur Général des Services	Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon
62	JOUTARD Claire		INSEE
63	JUILLET Marc	Directeur	Syndicat mixte Provence Verte
64	KESTER Irène	Responsable Service Urbanisme Règlementaire	Pays de Grasse
65	KOTENKO Alexis	Directeur de l'ingénierie de l'offre	Chambre des Métiers et de l'Artisanat PACA
66	LAMBERT Manon	Directrice Adjointe	Chambre Régionale des entreprises d'économie sociale et solidaire
67	LANDAIS Jean-Paul	DGS	Communauté Agglomération DLVA
68	LANGEVIN Philippe		Conseil scientifique SRADDET
69	LARTIGUES Sylvie	Chargée d'études	AGAM
70	LE HEN Armel	Vice-Président	Communauté Agglomération DLVA
71	LESTERLE Sébastien	Pilote régional environnement extérieur	Agence Régionale de la Santé- ARS

72	LONJOUR Jean-Luc	Président	Communauté de Communes Cœur du Var
73	LUNEAU Céline		Chambre des Métiers et de l'Artisanat PACA
74	MAILHAN Joanin	Chargé de mission	CCI Var
75	MARCIE Stéphane	Directeur	Métropole Aix Marseille Provence
76	MARTIN Lionel		Métropole Aix Marseille Provence
77	MATH Michel	Directeur Général Adjoint	Conseil Départemental des Alpes de haute Provence
78	MAUREL Nicolas	Chargé de mission	Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération
79	MAZUR Lorraine	Chargée de mission	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
80	MEZGER Cécile	Directrice-adjointe Pôle « Stratégie et prospective des territoires »	Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulonnaise
81	MICHAUX Marie-Julie		Métropole Aix Marseille Provence
82	MILLION Philippe	Directeur	Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
83	MINELLI Olivier	Directeur d'études	Syndicat mixte du Pays d'Arles
84	MORO SIBILOT Serge	Cabinet	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
85	MOURIER Paul	Directeur Général des Services	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
86	OLLIER Paul Christian	DGS	Communauté d'Agglomération Var Esterl Méditerranée
87	ORELLE Béatrice	Chef du Service Stratégies Environnementales des Territoires	Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
88	PERILHOU Gilles	Directeur	AURAV
89	PHILIP Alain	Directeur	Métropole Nice Côte d'Azur
90	PHILLIPE-JANON Nicolas	Chef de pôle	Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
91	PICON Philippe	Directeur de pôle	Etablissement Public du Bassin de la Durance
92	PIEFORT Nicole		Conseil Départemental Alpes Maritimes
93	PINEL Marion	Chargée de Projet	Scot Ouest Alpes Maritimes
94	POLLET Julien	Développeur économique, agricole et numérique	Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon
95	PONS Henri	Vice-Président	Métropole Aix Marseille Provence
96	PORT-LEVET Marie-Ange	Directrice des Stratégies d'Aménagement Territorial	Conseil Départemental des Alpes de haute Provence
97	POURCIN Pierre	Vice-Président du conseil départemental	Communauté de Haute Provence
98	QUEFFELEC Thierry	SGAR	SGAR
99	REYNAUD-BANUS Myriam	Directrice	Syndicat mixte du SCOT de l'Aire Gapençaise
100	RICHARD Paulette		Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
101	RICOU Patrick	Vice-Président	Conseil Départemental Hautes-Alpes
102	ROBERT Pierre	Directeur Général Adjoint Aménagement et Développement Economique	Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis - CASA
103	ROCHE Alix	Directrice	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
104	ROGAZZO Carmine	Président	Syndicat mixte du SCOT de l'Aire Gapençaise
105	ROSSIGNOL Claude	Président	Chambre Régionale de l'Agriculture
106	ROUBEUF Catherine	Vice-Présidente	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
107	ROUSSELOT Michelle	Chef du service	Métropole Nice Côte d'Azur

108	ROUSTANG Benoît	1er Vice-Président	Syndicat mixte du SCOT de l'Aire Gapençaise
109	RUGANI Karine		DREAL
110	RUIN Emilie	Chef de Service	Conseil Départemental du Vaucluse
111	SACCO Frédéric	Vice Président	Communauté de communes pays d'Apt Luberon
112	SALUCKI Michelle	Vice-Présidente, Maire de Vaullauris	Conseil Départemental Alpes Maritimes
113	SAMSON Anne-Claire	Directrice	Communauté de communes Provence Verdon
114	SAUVAGEON Stéphane	Conseiller régional	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
115	SCHMIDT Patricia	Chargée d'études	EPF
116	SENAVIE Vincent		Métropole Aix Marseille Provence
117	SERRUS Jean-Pierre	Vice-Président	Métropole Aix Marseille Provence
118	SIEGEL André	Directeur de l'action stratégique	Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze
119	SORIANO Chantal	Directrice Générale des Services	Communauté de Communes du Comté de Provence
120	THEDY Aurélie		Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
121	TORRES Bénédicte	Chargée de mission	Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée
122	TOURASSE Corinne	Directrice	DREAL
123	TURCHETTI Isabelle	Chargée de mission	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
124	UGO René	Président	Communauté de Communes du Pays de Fayence
125	VACCARIZI Barbara	Chargée de mission	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
126	VAILLANT Pascale	Conseillère Communautaire	Communauté d'Agglomération de Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule/Mer
127	VASSALUCCI Jean-Louis	Directeur	Conseil Départemental du Vaucluse
128	VIAUX-CAMBUZAT Caroline	Directrice	Métropole Aix Marseille Provence
129	VOLLAND Véronique	Chef de Service	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRADDET

Présentation

Comité partenarial n°1

Marseille - 10 janvier 2017

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
SRADDET

Contenu
Méthode d'élaboration
Modalités d'association
Calendrier Prévisionnel

Présentation au Comité Partenarial

10 janvier 2017

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Créé par la **loi NOTRE du 07 août 2015**

- Précisé par **l'ordonnance du 27 juillet 2016**
  - ✓ Confirme la prescriptivité et le rôle intégrateur du SRADDET
  - ✓ Elargit l'association des acteurs

- Précisé par le **décret du 3 août 2016**
  - ✓ Définit le contenu du SRADDET, les éléments prescriptifs et les éléments indicatifs
  - ✓ Précise les modalités de mise en œuvre

- **Evaluation environnementale** imposé par les décrets du 2 mai 2012et du 11 août 2016)

Le SRADDET, un document stratégique de planification à moyen et long terme, un outil concret pour mettre en œuvre les politiques régionales

- **obligatoire :** il doit être approuvé au plus tard dans les 3 ans qui suivent l'Ordonnance du 27 juillet 2016, soit en juillet 2019
  - ➔ PACA, la 1ère région qui a lancé la démarche
- **prescriptif :** les objectifs et les règles du schéma s'imposeront aux documents de planification infrarégionaux (SCOTs, PDU, PLU, Chartes de parc naturels régionaux, Plan Climat Air Energie)
  - ➔ En PACA, une prescriptivité qui se veut fédératrice, collaborative: ne pas imposer mais réfléchir ensemble à un aménagement équilibré et plus cohérent
- **intégrateur :** le SRADDET intègre des schémas sectoriels (le SRCEA, le SRCE, le PRPGD, le PRIT et le PRI) et s'y substitue
- **négocié :** les métropoles et les EPCI compétentes en matière d'élaboration de SCOTS et de PLU formuleront des propositions relatives aux règles générales du projet de schéma
- **articulé avec des dispositifs contractuels :** futur CPER et conventions d'application du SRADDET

11 domaines obligatoires :

1. Equilibre et égalité des territoires,
2. Implantation des infrastructures d'intérêt régional,
3. Désenclavement des territoires ruraux,
4. Habitat,
5. Gestion économe de l'espace,
6. Intermodalité et Développement des transports,
7. Maîtrise et valorisation de l'énergie,
8. Lutte contre le changement climatique,
9. Pollution de l'air,
10. Protection et restauration de la biodiversité,
11. Prévention et gestion des déchets (PRPGD)

→ Le caractère intégrateur : Le SRADDET inclut/absorbe les schémas et plans suivants :

En vigueur jusqu'à l'approbation du SRADDET

SRCE: Schéma Régional de Cohérence écologique, approuvé en novembre 2014,

SRCAE: Schéma Régional Climat Air Energie (actualisation en cours), approuvé en juillet 2013

En cours d'élaboration : PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets)

A lancer: Transport et mobilité: Planification Régionale de l'Intermodalité (**PRI**) et Planification Régionale des Infrastructures de Transport (**PRIT**)

Décline les objectifs de la Stratégie Globale de la Biodiversité (**SGB**) et du Programme Régional pour l'Efficacité Energétique (**PREE**)

Met en annexe: Le schéma Régional Eolien (**SRE**)

Le rapport : un document stratégique qui fixe les objectifs

- une **synthèse** de l'état des lieux de l'aménagement, du développement durable et de l'égalité des territoires dans la région,
- les **enjeux identifiés** dans les domaines de compétence du schéma,
- **l'exposé de la stratégie régionale**
- les **objectifs** qui en découlent. Ils sont de nature qualitative ou quantitative, fixés à moyen et long terme **(à prendre en compte)**
- une **carte synthétique au 1/150 000e** sans valeur prescriptive illustrant les objectifs, (décomposition en plusieurs cartes possible)

Le fascicule des règles générales : la force prescriptive

- Il est structuré en **chapitres thématiques**, il indique :
  - ✓ Les **règles** : contribuent à la réalisation des objectifs. Elles ont une forme littérale (quantification possible) mais forme graphique exclue
  - ✓ les **modalités** de suivi et d'application, et l'évaluation de leurs incidences

Les compléments (à valeur indicative)

- Illustrations des objectifs (carte synthétique 1/150 000e)
- Compléments aux règles
  - ✓ Documents graphiques
  - ✓ Propositions de mesures d'accompagnement
  - ✓ Modalités indicateurs et de suivi

Les annexes

- Rapport de l'évaluation environnementale
- Etat des lieux prévention et gestion des déchets
- Diagnostic du territoire régional
- Présentation des continuités écologiques (plan d'action et atlas au 1/100000e)

Etre prescriptif c'est…

➔*fixer des objectifs et énoncer des règles*

Le SRADDET sera opposable aux…

- *SCOTs (et PLU en absence de SCOT)*
- *PDU*
- *PCET et PCAET*
- *Chartes de Parcs Naturels Régionaux*

Avec 2 niveaux de prescriptivité

- *la **prise en compte** des objectifs (ne pas ignorer)*
- *la **compatibilité** avec les règles (ne pas faire obstacle)*

Elle sera formalisée dans

➔***Le rapport et le fascicule***

Respect

Code urbanisme Livre 1:

- ✓ Règles générales d'aménagement et d'urbanisme
- ✓ Lois littoral et Montagne
- ✓ Servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation des sols

Compatibilité

- ✓ Schéma Directeur d'Aménagement et de **Gestion des Eaux** (**SDAGE**) Rhône Mediterranée 2016-2021
- ✓ Plan Gestion des Risques **Inondation** Rhône Méditerranée 2016-2021 (**PGRI**)

Prise en compte

- ✓ Projet d' Intérêt général (**PIG**) et Opération d'Intérêt National (**OIN**)
- ✓ Orientations fondamentales de gestion de la **ressource en eau** (CE L211.1)
- ✓ Projets de localisation des **grands équipements, infrastructures et activités économiques** importantes
- ✓ Chartes et carte des vocations des **Parcs nationaux**
- ✓ **SIAD** du Massif Alpin (Schéma interrégional d'aménagement et de développent du massif alpin)
- ✓ Orientations nationales « **Trames Vertes et Bleues** »
- ✓ **S**tratégie **B**as-**c**arbone
- ✓ Programme pluriannuel de **l'énergie** et Plan national de **réduction des émissions de polluants atmosphériques**
- ✓ Document stratégique de façade

SRADDET **absorbe** : le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets(PRPGD), le Schéma climat air énergie(SRCAE), le Schéma de cohérence écologique (SRCE), le Plan Régional de l'Intermodalité(PRI) , le Plan Régional des infrastructures de transport (PRIT) et **décline** le SRB et le PREE

Règles générales du fascicule SRADDET (doivent être compatibles)

Objectifs SRADDET (prise en compte)

SCOT (à défaut PLU et carte communale), PDU, PCET en cours, PCAET, Charte PNR

2016 : Lancement du projet et débat sur les objectifs

05/10/2016

Débat en CTAP

- Débat sur la méthodologie d'élaboration

04/11/2016

Lancement du projet Assemblée plénière

Présentation et vote sur la méthodologie d'élaboration pour acter sur :

- Les domaines du SRADDET:
  - 11 domaines prévus par la loi,
  - Organisation des domaines par lignes directrices : ossature de la méthodologie d'élaboration et du projet de SRADDET
- Le calendrier
- Les modalités d'association des acteurs
- La liste des personnes morales associées
- Les délais pour les propositions de règles

16/12/2016

Débat en Assemblée plénière : Les objectifs de la Région Provence Alpes Côte d'Azur (lignes directrices)

2017: Elaboration, co-construction et arrêt du projet de schéma

- **Janvier 2017** — ★ **Comité Partenarial** → ***Appel à contribution par mail***
- **Fév 2017**
- **Mars 2017**
- **Avril 2017**
- **Mai 2017** — ★ **Comité Partenarial**
- **Juin 2017**
- **Juillet 2017**
- **Août 2017**
- **Sept 2017**
- **Oct 2017** — ★ **Comité Partenarial**
- **Nov 2017**
- **Déc 2017**

1ère partie du schéma: Objectifs

2ème partie du schéma: Règles

Propositions de règles par les personnes morales associées: délibération, contribution sous forme de courrier (mai à juillet 2017)

Finalisation du document

Modalités d'intégration des schémas et des éléments essentiels, confrontation des instances ad hoc, reformulation, inscription dans les lignes directrices

Porté à connaissance de l'Etat

Assistance à Maitrise d'ouvrage

Arrêt du projet de Schéma en Assemblée plénière
Document complet soumis à avis PPA et enquête publique

2018: Consultation sur le projet de schéma, adoption et approbation du schéma

Janvier 2018

Fév 2018

Mars 2018

Avril 2018

Mai 2018

Juin 2018

Juillet 2018

Août 2018

Sept 2018

Oct 2018

Nov 2018

Déc 2018

Recueil des avis des Personnes Publiques Associées
Fév / Mars / Avril

3 mois

★ CTAP

Enquête publique
Avril / Mai

1 à 2 mois

Transmission du rapport d'enquête
Juin/ Juillet

1 mois

Rédaction finale
Prise en compte des avis et du rapport d'enquête publique
Juillet / octobre

Délais légaux appliqués a minima

Adoption du Schéma par l'Assemblée plénière

Approbation du Schéma par le Préfet

En PACA, 107 personnes morales associées dont 102 obligatoires

Les personnes **associées obligatoirement qui formulent des propositions relatives aux règles générales du projet** — 78

- **2 Métropoles: NCA et AMP**
- **76 EPCI compétents SCOT et PLU**

Les personnes **associées obligatoirement** qui **ne formulent pas** de proposition — 24

- **1 Etat**
- **6 Départements pour la voirie et les infrastructures numériques**
- **14 Autorités compétentes pour l'organisation de la mobilité**
- **1 Commission collecte et traitement des déchets**
- **1 Comité régional en charge de la biodiversité**
- **1 Comité de massif**

Les personnes **associées** de manière **non obligatoire** — 5

- **1 CESER**
- **1 Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie**
- **1 Chambre Régionale d'Agriculture**
- **1 Chambre Régionale des métiers et de l'artisanat**
- **1 Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire …**

0043

Comité Partenarial

Participants: Ensemble des personnes morales associées + membres du COPIL

Forums sur les objectifs, l'articulation et la mise en œuvre du schéma

Participants: ouvert aux personnes morales associées [PPA]+ PNR + EPFR et opérateurs…

Ateliers élaboration des règles

Participants: Restreint aux 78 personnes morales associées [PPA] obligatoires proposant des règles + acteurs du territoire selon les thématiques

Merci de votre attention

→ Pour toute information complémentaire :

Service de Planification Régionale et Territoriale (SPTR)

Tel : 04.91.57.59.56 / 04.88.73.69.49

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
SRADDET

Présentation
Lignes directrices
Programme du 1er trimestre 2017

Présentation au Comité Partenarial

10 janvier 2017

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Synthèse du diagnostic

- Un **territoire contrasté** composé d'une **diversité** de territoires
- Malgré de **formidables atouts**, **l'attractivité de la Région est aujourd'hui en perte de vitesse** : la croissance démographique s'essouffle, une offre de logement insuffisante, une spéculation foncière très forte, une consommation des espaces excessive
- Une région attractive pour les diplômés du supérieur,
- Des **métropoles structurantes**, essentielles au développement, à l'innovation et à la croissance économique
- Des **territoires ruraux, notamment alpins, à désenclaver**
- Des **déplacements en constante progression** dans un espace polycentrique
- Un **développement économique à conforter et à structurer : à chaque territoire ses atouts, à chaque filière ses excellences**
- Un **patrimoine naturel exceptionnel, mais vulnérable** qui doit être préservé
- Une **surexposition aux risques naturels** induits par le changement climatique
- L'accès à la qualification est un enjeu pour les jeunes
- Une **armature numérique à développer**

SRADDET : 3 lignes directrices pour construire le projet

1

Renforcer l'attractivité et la qualité de vie du territoire

2

Organiser un maillage régional équilibré et conforter les centralités

3

Mettre en capacité les territoires en conjuguant diversité et égalité

Renforcer l'attractivité et la qualité de vie du territoire

1

Un territoire à **rayonnement international**

- Valoriser la **position géostratégique** de la Région entre Europe, Alpes et Méditerranée
- Conforter son **ouverture à l'international**
- Promouvoir les **métropoles à rayonnement international**
- S'inscrire dans les **dynamiques du grand sud-est et des territoires frontaliers**
- **Adapter les outils d'aménagement** aux **filières régionales prioritaires**, **OIR**

Des facteurs clefs pour **améliorer la qualité de vie et l'attractivité du territoire**

- Adapter **l'offre de logement pour actifs**
- Valoriser la qualité de vie en région par **une offre de transports adaptée**
- Améliorer la **qualité de l'air et des eaux de surface et souterraines**
- Conforter la **biodiversité e**t préservation des ressources naturelles,
- Offrir des **services numériques innovants** qui répondent aux besoins des entreprises des habitants et des touristes
- Engager la prévention, la gestion et un recyclage efficient des **déchets**

Un aménagement **responsable et durable**

- Aider les territoires à s'adapter aux effets **du changement climatique**
- Favoriser un aménagement compatible avec la maitrise **des risques naturels**
- Apporter une contribution exemplaire aux objectifs nationaux et internationaux en matière **d'énergie**
- Faire de la **transition écologique et énergétique** un levier de développement économique et social
- Préserver l**e foncier naturel et cultivé**

Organiser un maillage régional équilibré et conforter les centralités

2

Dynamisation et revalorisation des **centres villes et centre-bourgs**

- Redynamiser les villes et centre bourg via l'amélioration de la **qualité et la diversité de l'habitat**, des **espaces publics**, de l'offre de **services** et de **commerces**
- Résorber la **vacance** des **logements** et des **commerces**
- Reconquérir du **foncier urbain**
- Prioriser les **implantations commerciales** dans les **centres urbains**
- Créer de **nouvelles proximités**, resserrer l'échelle de la vie quotidienne, et **favoriser les mobilités actives et l'intermodalité**

Maitrise de l'espace : **gestion économe du foncier**

- Reconstruire la ville sur elle-même , densifier
- Maitriser **l'étalement urbain**, par la reconquête des centres et conditionner les implantations nouvelles et optimiser les services urbains (routes, équipements, ZAE…)
- **Restructurer les espaces périurbains**, à partir de leurs centralités, limiter leurs extensions, intensifier les services
- Préserver le foncier agricole
- Privilégier la requalification des ZAE

Structuration du territoire : conforter les **centres** et **organiser les réseaux**

- Promouvoir un développement équilibré du territoire par une **armature urbaine lisible** et **Equilibrer la répartition des équipements**
- **Conforter les fonctions métropolitaines**
- **Identifier un réseau structurant d'itinéraires routier d'intérêt régional**
- **Assurer un maillage régional équitable en offre de services de transport** de qualité (voyageur et de marchandise)
- Organiser les **complémentarités des réseaux et infrastructures de transports**
- Anticiper les besoins d'adaptation, d'optimisation et de développement des **réseaux de distribution d'énergie**

Mettre en capacité les territoires en conjuguant diversité et égalité

Cultiver les atouts des territoires, réaliser leurs potentiels économiques et humains

- **Conforter le rayonnement des Métropoles**
- **Soutenir les opérations créatrices d'emplois et de croissance:** OIN, Iter, GPMM – ZIP de Fos)
- Diversifier les **territoires touristiques**
- Promouvoir l'économie **mer et littoral** en favorisant les espaces naturels facteurs d'attractivité
- Maintenir l'accès aux services en zone de **montagne et territoires ruraux,**
- préserver les ressources naturelles, la biodiversité et un accès durable à la ressource en eau

Impulser et animer **la mise en capacité des territoires**

- Soutenir les **territoires les plus fragiles**
- **Renforcer l'accès au développement et aux services** (santé, formation et enseignement)
- Concevoir les modalités de **désenclavement des territoires ruraux**
- **Garantir le désenclavement numérique**
- **Promouvoir une stratégie régionale de la connaissance**
- **Accompagner les territoires dans leurs stratégies locales** (transports, habitat, développement…)

Adapter des outils et des règles au service d'une diversité de territoires et de situations

- **Prendre en compte la spécificité** des territoires en adaptant les règles
- **Mobiliser des outils et ressources régionales au service de tous les territoires**,
- Accompagner les territoires en **ingénierie de la connaissance**
- **Négocier des objectifs**, selon le principe de subsidiarité / réciprocité
- proposer des **contractualisations territorialisées**
- **Trouver les points d'équilibre entre production et consommation** des ressources naturelles

Présentation du groupement accompagnant la Région dans l'élaboration du document

Algoé consultants

MANDATAIRE ENSEMBLIER

- Expertise globale aménagement du territoire et urbanisme
- Diagnostic territorial
- Expertises sectorielles
- Suivi, Evaluation

inddigo

- Approche systémique Développement durable
- Biodiversité
- Déchets
- Climat, air, énergie

Goutal Alibert & Associés

- Juridique

KFH communication

- Communication

- **Un accompagnement portant à la fois**
  - Sur des expertises spécifiques et transversales
  - Sur le management de la démarche pour sécuriser le calendrier de la démarche

Organisation des forums du 1er trimestre pour l'élaboration des objectifs

Objectifs généraux des forums

- Un lieu privilégié d'association et d'expression des acteurs, principalement les PPA pour
  - Enrichir la stratégie régionale portée par le SRADDET
  - Partager et débattre
  - S'approprier, comprendre et définir collectivement les objectifs du SRADDET à partir des lignes directrices validées et sur la base des propositions préalablement analysées (appel à contribution)

5 forums programmés

Organisation des forums du 1er trimestre pour l'élaboration des objectifs

2017: Co-construction du projet de schéma avec les territoires : débattre sur les propositions d'objectifs

15 février 2017

Forum prospectif – Hôtel de Région

Travailler, échanger et partager sur les grands équilibres régionaux souhaités et souhaitable en 2050

8 mars 2017

Forum : renforcer l'attractivité et la qualité de vie du territoire – Nice Côte d'Azur

- Un territoire à rayonnement international
- Des facteurs clés pour améliorer la qualité de vie et l'attractivité du territoire
- un aménagement responsable et durable

15 mars 2017

Forum : Organiser un maillage régional équilibré et conforter les centralités – Toulon Provence Métropole

- Dynamiser et revaloriser les centres villes
- Maitriser la gestion de l'espace
- Structurer le territoire, conforter les centres et organiser les réseaux

22 mars 2017

Forum : Mettre en capacité les territoires en conjuguant diversité et égalité – Ville de Gap

- Cultiver les atouts des territoires, réaliser leur potentiel économique et humain
- Impulser et animer la mise en capacité des territoires
- Adapter les outils et les règles au service d'une diversité de territoires et de situation

5 Avril 2017

Forum de restitution – Hôtel de Région

Présenter les objectifs et amorcer la réflexion pour le passage au travail sur les règles

Organisation des forums du 1er trimestre pour l'élaboration des objectifs

Forum Prospective

Les équilibres régionaux souhaités à 2050

15/02
14h30 – 17h

Hôtel de Région Marseille

Renforcer l'attractivité et la qualité de vie du territoire

Rayonnement international, OIR ; Logement , offre de services transports biodiversité qualité de l'air et des eaux ; Risques naturels, transition énergétique et écologique

08/03
14h30 – 17h30

Nice

Organiser un maillage régional équilibré et conforter les centralités

Habitat, espaces publics commerce intermodalité ; Foncier urbain, étalement urbain, requalification des ZAE, numérique ; Réseaux de transports, itinéraires routiers d'IR, réseaux énergie…

15/03
14h30 – 17h30

Toulon

Mettre en capacité les territoires en conjuguant diversité et égalité

OIN, OIR tourisme économie, montagne mer ; Ingénierie territoriale, accompagnement des stratégies locales de développement services numériques désenclavement, stratégie régionale de la connaissance, adaptation des règles objectifs négociés contractualisation modulation de la boite à outils

22/03
14h30 – 17h30

Gap

Forum de restitution

Présenter les objectifs et amorcer la réflexion pour le passage au travail sur les règles

05/04
14h30 – 16h30

Marseille

Appel à contributions : principes et présentation

Une enquête en ligne adressée à l'ensemble des PPA

Objectifs

- Offrir un espace d'expression aux PPA
- Préparer les ateliers
- Recueillir un maximum d'informations à même d'alimenter le diagnostic
- Recueillir un maximum d'informations pour nourrir le cadre des objectifs
- Contribuer à l'appropriation générale des lignes directrices du SRADDET

Modalités

- Diffusion, par mail : au plus tard le 16 janvier 2017
- Clôture : le 30 janvier 2017
- Entre 20 et 30 mn pour répondre
- Envoi par mail + lien sur le site de la Région

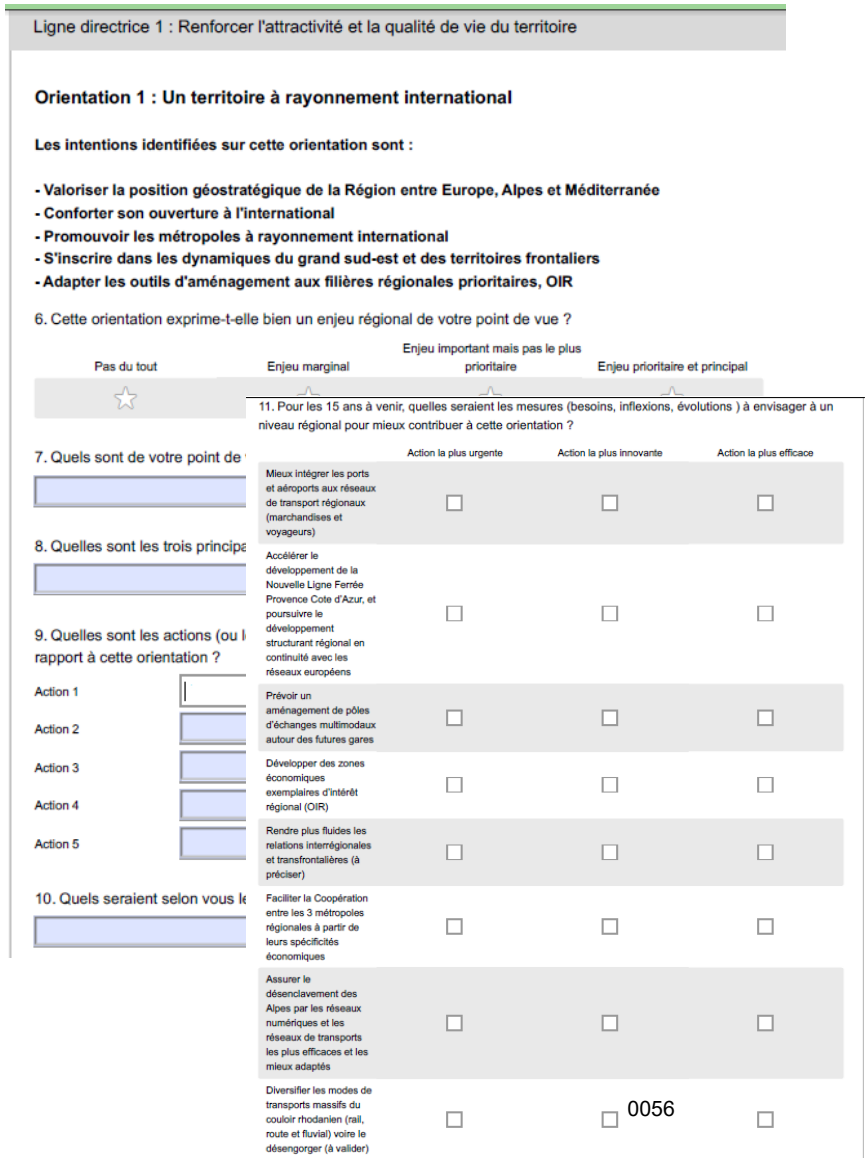

Ligne directrice 1 : Renforcer l'attractivité et la qualité de vie du territoire

Orientation 1 : Un territoire à rayonnement international

Les intentions identifiées sur cette orientation sont :

- Valoriser la position géostratégique de la Région entre Europe, Alpes et Méditerranée
- Conforter son ouverture à l'international
- Promouvoir les métropoles à rayonnement international
- S'inscrire dans les dynamiques du grand sud-est et des territoires frontaliers
- Adapter les outils d'aménagement aux filières régionales prioritaires, OIR

6. Cette orientation exprime-t-elle bien un enjeu régional de votre point de vue ?

Pas du tout | Enjeu marginal | Enjeu important mais pas le plus prioritaire | Enjeu prioritaire et principal

7. Quels sont de votre point de

8. Quelles sont les trois principa

9. Quelles sont les actions (ou l rapport à cette orientation ?

Action 1
Action 2
Action 3
Action 4
Action 5

10. Quels seraient selon vous l

11. Pour les 15 ans à venir, quelles seraient les mesures (besoins, inflexions, évolutions) à envisager à un niveau régional pour mieux contribuer à cette orientation ?

	Action la plus urgente	Action la plus innovante	Action la plus efficace
Mieux intégrer les ports et aéroports aux réseaux de transport régionaux (marchandises et voyageurs)	☐	☐	☐
Accélérer le développement de la Nouvelle Ligne Ferrée Provence Cote d'Azur, et poursuivre le développement structurant régional en continuité avec les réseaux européens	☐	☐	☐
Prévoir un aménagement de pôles d'échanges multimodaux autour des futures gares	☐	☐	☐
Développer des zones économiques exemplaires d'intérêt régional (OIR)	☐	☐	☐
Rendre plus fluides les relations interrégionales et transfrontalières (à préciser)	☐	☐	☐
Faciliter la Coopération entre les 3 métropoles régionales à partir de leurs spécificités économiques	☐	☐	☐
Assurer le désenclavement des Alpes par les réseaux numériques et les réseaux de transports les plus efficaces et les mieux adaptés	☐	☐	☐
Diversifier les modes de transports massifs du couloir rhodanien (rail, route et fluvial) voire le désengorger (à valider)	☐	☐	☐

0056

Appel à contributions : principes et présentation

Une cinquantaine de questions

Introduction

- Des informations d'ordre général demandées sur l'identité du répondant (type de structure)

- Un questionnaire organisé autour des 3 lignes directrices et des premières orientations associées
  - Identifier le degré de pertinence des orientations telles qu'elles sont présentées et vérifier qu'elles soient partagées en terme de priorité et de diagnostic
  - Recueillir les types d'actions menées sur les thèmes / orientations évoquées.
  - Hiérarchiser des premières propositions d'objectifs : innovant / urgent / efficace

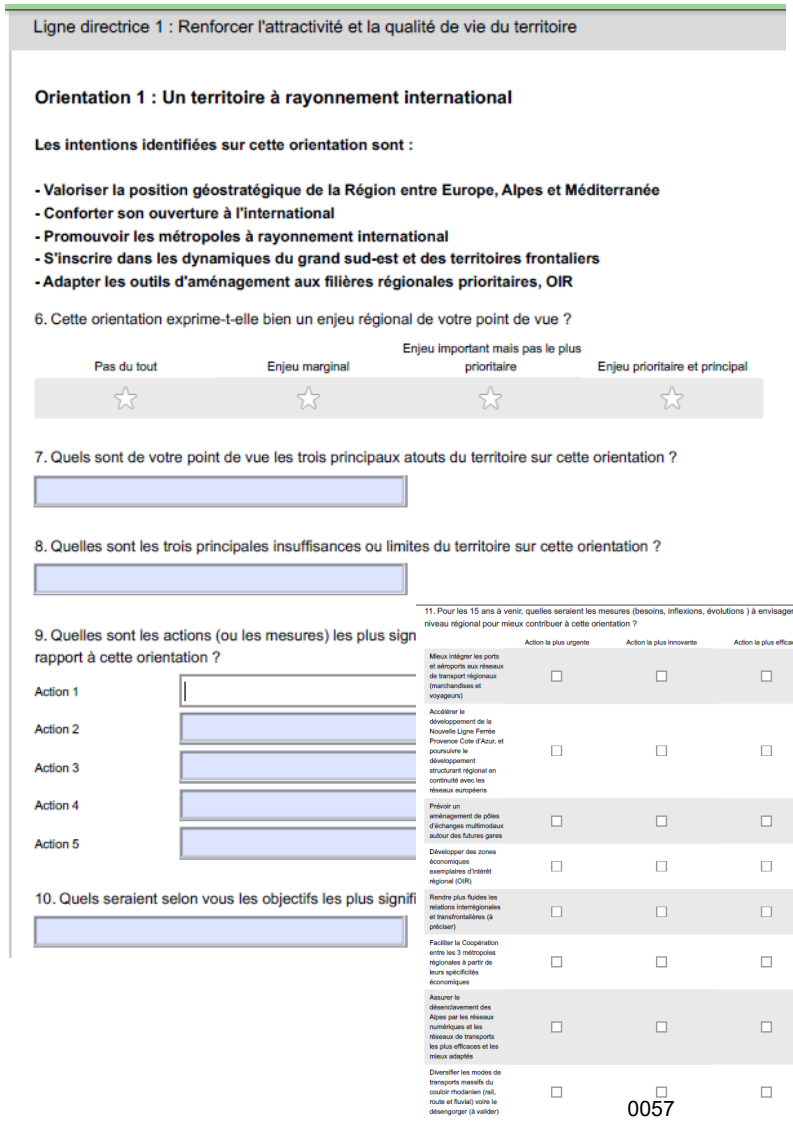

Ligne directrice 1 : Renforcer l'attractivité et la qualité de vie du territoire

Orientation 1 : Un territoire à rayonnement international

Les intentions identifiées sur cette orientation sont :

- Valoriser la position géostratégique de la Région entre Europe, Alpes et Méditerranée
- Conforter son ouverture à l'international
- Promouvoir les métropoles à rayonnement international
- S'inscrire dans les dynamiques du grand sud-est et des territoires frontaliers
- Adapter les outils d'aménagement aux filières régionales prioritaires, OIR

6. Cette orientation exprime-t-elle bien un enjeu régional de votre point de vue ?

Pas du tout	Enjeu marginal	Enjeu important mais pas le plus prioritaire	Enjeu prioritaire et principal
☆	☆	☆	☆

7. Quels sont de votre point de vue les trois principaux atouts du territoire sur cette orientation ?

8. Quelles sont les trois principales insuffisances ou limites du territoire sur cette orientation ?

9. Quelles sont les actions (ou les mesures) les plus sign
rapport à cette orientation ?

Action 1
Action 2
Action 3
Action 4
Action 5

10. Quels seraient selon vous les objectifs les plus signifi

11. Pour les 15 ans à venir, quelles seraient les mesures (besoins, inflexions, évolutions) à envisager à un niveau régional pour mieux contribuer à cette orientation ?

	Action la plus urgente	Action la plus innovante	Action la plus efficace
Mieux intégrer les ports et aéroports aux réseaux de transport régionaux (marchandises et voyageurs)	☐	☐	☐
Accélérer le développement de la Nouvelle Ligne Ferme Provence Cote d'Azur, et poursuivre le développement structurant régional en continuité avec les réseaux européens	☐	☐	☐
Prévoir un aménagement de pôles d'échanges multimodaux autour des futures gares	☐	☐	☐
Développer des zones économiques exemplaires d'intérêt régional (OIR)	☐	☐	☐
Rendre plus fluides les relations interrégionales et transfrontalières (à préciser)	☐	☐	☐
Faciliter la Coopération entre les 3 métropoles régionales à partir de leurs spécificités économiques	☐	☐	☐
Assurer le désenclavement des Alpes par les réseaux numériques et les réseaux de transports les plus efficaces et les mieux adaptés	☐	☐	☐
Diversifier les modes de transports massifs du couloir rhodanien (rail, route et fluvial) voire le désengorger (à valider)	☐	☐	☐

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRADDET

Forum Prospective

Marseille -15 février 2017

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRADDET

Programme

Forum Prospective

Marseille -15 février 2017

14h15 Discours d'ouverture par Roger DIDIER, Vice-Président à l'aménagement du territoire et du logement

14h30 Table ronde **« Les enjeux de gouvernance pour la Région induits par le SRADDET »**

L'affirmation de la Région dans la gouvernance multi-niveaux : quelques lignes fortes du débat

Hélène REIGNER, Institut d'urbanisme et d'aménagement régional, Laboratoire LIEU, membre du Conseil Scientifique du SRADDET

Débat avec les élus régionaux et l'Etat : Roger DIDIER, Chantal EYMEOUD, Yannick CHENEVARD, Arlette FRUCTUS et Thierry QUEFFELEC

15h30 Table ronde **« Les tendances prospectives à 15 ans »**

La société numérique et la smart city, quels changements pour l'aménagement du territoire régional ?

Emmanuel EVENO, Directeur du laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires, travaux sur Villes numériques, villes intelligentes

Territoires et flux : entre mobilité et ancrage, quelle place pour les centralités ?

Francis BEAUCIRE, Université Paris I Sorbonne, Ecole des ponts, Centre de recherche sur les réseaux, l'industrie et l'aménagement

Les enjeux du changement climatique et de l'énergie : ça va chauffer…

Thierry TATONI, Directeur de l'Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie Marine et Continentale, Université Aix-Marseille, Université, Avignon Université, membre du comité scientifique du SRADDET

Débat avec les élus régionaux Loïc DOMBREVAL, Philippe TABAROT, Françoise BRUNETEAUX

Patrick BLANES, Président de la section prospective du CESER

16h45 Conclusion de la journée par Roger DIDIER

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR — Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires SRADDET

Compte-rendu

Forum Prospective

Marseille -15 février 2017

Propos introductifs : Roger DIDIER, vice-président à l'aménagement du territoire et du territoire

Présentation du statut et de l'objectif du forum de prospective :

- un forum inaugural d'une série de 5 forums consacrés à la démarche d'élaboration du schéma prescriptif qu'est le SRADDET, et notamment de nourrir la réflexion autour des objectifs, avec l'ensemble des personnes morales associées
- les 3 prochains forums auront lieu au mois de mars et porteront chacun sur une ligne directrice, telle que présentée au COPART du 10 janvier 2017 :
  - Le 8 mars à Nice : Renforcer l'attractivité et la qualité de vie du territoire
  - Le 15 mars à Toulon : Organiser un maillage régional équilibré et conforter les centralités
  - Le 22 mars à Gap : Mettre en capacité les territoires en conjuguant diversité et égalité
- le 5ème forum, dédié à la restitution des travaux, se fera ultérieurement.

Table ronde 1 : Les enjeux de gouvernance pour la Région induits par le SRADDET

Hélène REIGNER, professeur Aix Marseille Université **: L'affirmation de la Région dans la gouvernance multi-niveaux : quelques lignes fortes du débat**

Une institution récente devenue incontournable et structurante

Madame Régnier resitue l'institution régionale dans l'histoire institutionnelle française en soulignant le caractère particulièrement récent de cette institution à l'échelle du paysage administratif national. La Région, à la manière des Intercommunalités se sont construites comme des échelons fonctionnels, en accompagnement technique ou financier des collectivités historiques de la démocratie directe.

Aussi dans un premier temps, l'affirmation des Régions c'est d'être « un guichet «°sous conditions°», puis elles se sont impliquées dans la fabrication des politiques régionales

Les « Régions » en France recouvrent des réalités différentes et leur affirmation va être très variable d'un territoire à l'autre selon :

- Leurs ressources économiques sont encore faibles, relativement à leur taille
- L'importance de l'histoire régionale, du récit territorial, dépend de la réalité des

mobilisations régionales

- Leur leadership politique implique un volontariat des élus, qui peut être reconnu lorsque la Région porte les intérêts des acteurs locaux face à l'Etat et à l'Europe
- Madame Régnier constate que l'échelle régionale est historiquement celle de l'aménagement du territoire. Les Régions ont développé progressivement une légitimité dans ce domaine à travers : le soutien à l'innovation, les contrats territoriaux, les schémas négociés, notamment.

Le constat est que la trajectoire d'affirmation des Régions se poursuit, même si la régionalisation est incomplète, notamment au regard delà modestie de taille des régions françaises, en comparaison des pays européens voisins tels l'Allemagne avec les Länder, l'Espagne avec ses Provinces. L'intérêt de la Région est l'enchâssement de plusieurs politiques publiques européennes, nationales et locales, qui en font des acteurs incontournables, en témoigne le triplement des budgets régionaux sur ces 15 dernières années.

Le SRADDET, une opportunité pour renforcer une vision régionale collective du développement du territoire

Les enjeux du SRADDET ne doivent pas être réduits à des enjeux de méthode. Il s'agit d'aboutir à une vision collective de ce qu'il convient de faire de ce nouvel outil, notamment sur la dimension de l'Egalité des territoires.

Le « E » de SRADDET invite les régions à définir leur vision sur l'égalité des territoires qui constituent l'espace régional, dans un contexte de dynamiques territoriales davantage soumises à des forces centripètes. En effet, ces dernières années, d'une part la moitié de la croissance s'est concentrée dans les zones urbaines et métropolitaines, d'autre part et ce sont les régions les plus riches qui sont les plus en croissance à la fois démographique et économique.

La tendance spontanée n'est donc pas à l'équilibre des territoires, et pour cela plusieurs choix se dessinent :

- Accompagner la concentration des hommes et des richesses en « aménageant les effets négatifs »

ou

- Déployer de politiques régionales qui viennent directement rééquilibrer

Ce choix s'est illustré particulièrement en Ile de France à travers deux visions du développement des grandes infrastructures de transport à moyen et long terme :

D'une part une vision, portée par l'Etat qui souhaitait affirmer les grands pôles métropolitains en y associant une infrastructure de Grand Paris express, orientée sur la vitesse et la desserte des grands pôles économiques de première et de deuxième couronne.

D'autre part, une vision portée par la Région, qui défendait une infrastructure dont la vocation était d'étendre le maillage fin du territoire à la deuxième couronne urbaine. Faire de la desserte fine, implique une vitesse de déplacement sur cette infrastructure plus lente.

Débat avec les élus et l'Etat

Roger DIDIER, vice-président à l'aménagement du territoire et du logement : un nouveau rôle régional à travers le SRADDET

Comment se saisir de l'accroissement de la compétence d'aménagement du territoire autour du SRADDET ?

A travers le SRADDET, il s'agit avant tout de fixer un cap, une feuille de route en matière d'aménagement du territoire. La Région doit jouer un rôle de coordination en matière d'aménagement du territoire. Elle ne peut le faire seule et doit s'entourer d'acteurs pluriels, à tous les niveaux - communal, intercommunal, chambres consulaires- afin de prendre en compte la signification même du SRADDET et notamment du « E » de SRADDET : le développement du territoire doit prendre en compte le développement des zones les plus reculées ainsi que des zones les plus en difficulté, tout en confortant les zones les plus dynamiques.

La Région doit donc se positionner comme l'animateur de ce schéma, et pour cela mobiliser et fédérer tous les acteurs de l'aménagement afin que cette élaboration soit suivie d'application.

Ce schéma intégrant d'autres schémas, il doit être un vecteur important de simplification et source d'une véritable cohérence géographique. Le SRADDET s'intègre dans une logique verticale pour prendre en compte les orientations de l'Etat tout en instaurant un rapport de prescriptivité aux échelles locales.

Néanmoins, le schéma ne doit pas venir retarder l'action économique que la région doit mettre en place. De fait, le schéma ne doit pas être par trop coercitif, au risque de créer un carcan.

La Région aura le souci de faire de ce schéma un outil qui accompagne efficacement la mise en place de l'action régionale, et ce de façon rapide, puisque nous engageons une élaboration du document d'ici la fin de l'année.

Thierry QUEFFELEC, SGAR PACA : Le couple Etat-Région

Thierry Queffelec vient nuancer la notion de couple et bien repréciser les rôles de l'Etat dans l'élaboration du SRADDET. Le SRADDET repose sur une notion de puissance publique, et dans ce contexte il ne peut y avoir complètement une notion de couple. De plus ce schéma n'est pas une co- construction Etat-Région.

L'Etat considère le SRADDET comme « le schéma des schémas » et dans ce cadre, l'Etat se positionne comme un véritable partenaire, en apportant son aide, mais aussi comme un « notaire » car il garde le rôle de vérifier que le SRADDET n'aille pas à l'encontre des lois en vigueur.

Le rôle de l'Etat va s'incarner dans quatre temps forts :

- Premier temps : L'Etat porte à la connaissance des régions les éléments de droit et les informations dont il dispose pour faciliter le travail de la région à travers deux documents : le porter à connaissance et le dire de l'Etat (co-construit au niveau national par l'ensemble des préfets de Région)
- Second temps : les rencontres. L'Etat vérifie que l'existant soit bien pris en compte, et plus particulièrement les schémas environnementaux.
- Troisième temps : l'arbitrage. Le schéma est soumis pour avis à l'autorité environnementale
- Quatrième temps : la décision. Le schéma fait l'objet d'une analyse pour approbation par le Préfet

Le DIRE de l'Etat sera finalisé très rapidement, où le constat est fait d'une perte d'attractivité régionale (« le soleil ne suffit plus »), ce qui entraine un renouvellement de l'action de la puissance publique et une fertilisation de la réflexion.

Chantal EYMEOUD, vice-présidente à la culture, entreprises, artisanat et économie de montagne :de la place des territoires ruraux et alpins dans le SRADDET ?

La région PACA est un territoire assez spécifique du point de vue géographique. Il s'agit d'un territoire très varié entre mer et montagne. Cette géographie a induit l'organisation de l'aménagement de la région indépendamment du phénomène de densification du secteur du Littoral.

Pour Madame EYMEOUD, le SRADDET doit interroger la place des territoires ruraux et alpins et leur donner une vraie place :

- ils jouent un rôle fondamental pour l'accès aux ressources naturelles et énergétiques ;
- ils représentent un pôle d'attractivité de population alors que les pôles urbains font face à un phénomène de sur-densification. Ces territoires présentent des espaces plus ouverts (peu denses), une offre de logements accessible. Il est important que ces territoires répondent aux attentes de ceux qui viennent y vivre, à condition de proposer des conditions de services et d'emplois favorables.

Le SRADDET devra permettre de rééquilibrer la région en termes d'emploi, de richesse et d'équilibre économique. Cela passe par :

- des projets en faveur du développement des activités de loisirs et de tourisme pour développer le
- « multi saisons ». Un programme a été voté pour sécuriser l'activité d'hiver et le ski, mais à plus long terme il s'agit de développer une stratégie de maintien de l'activité économique. Les activités d'été se développent aussi autour de la pleine nature et des lacs
- des projets en faveur de la mobilité, du désenclavement routier et numérique, à même de mieux connecter territoires ruraux et territoires urbains ; pour exemple, un investissement de plus de 120 000 millions € va être fait pour apporter la fibre optique dans les territoires ruraux
- des projets en faveur du développement de formation, notamment pour résorber la disparition de certains métiers mais aussi et surtout pour inscrire les territoires alpins dans les « métiers de demain » ;
- développer le potentiel d'innovation dans les territoires alpins, avec d'une part les filières bois/énergie, l'innovation dans l'agriculture, et le programme de la Smart mountain.

Yannick CHENEVARD, vice-président emploi formation professionnelle et apprentissage : quelles sont les attentes des territoires littoraux par rapport au SRADDET ?

Monsieur CHENEVARD souligne l'importance de la place des Métropoles dans les dynamiques régionales.

Sur les 5 millions d'habitants que compte la Région PACA :

- 2,8 millions sont concentrés dans les trois métropoles de Nice-Côte d'Azur, Toulon, et Aix- Marseille-Provence.
- les métropoles représentent 4% du territoire régional et concentrent 70% des emplois.

Le SRADDET doit être à la recherche d'un développement harmonieux et l'égalité est en effet une notion fondamentale à définir, à développer. Elle renvoie à l'échange et à la complémentarité. Le SRADDET doit être ainsi un moyen pour harmoniser l'ensemble des objectifs de développement en fonction des territoires, en particulier sur les sujets comme l'organisation de la mobilité entre habitat et espaces d'activité et de formation.

Pour éviter d'opposer les territoires, il s'agit de favoriser des mouvements Nord-Sud, et de progressivement imaginer des développements avec l'ensemble des communes.

Désengorger les métropoles en créant de l'activité en dehors pourrait permettre de décongestionner le trafic notamment routier aux abords des grandes métropoles.

Le manque d'égalité face aux TIC représente un enjeu majeur, l'accès au haut débit en permanence pourrait permettre de maintenir l'activité dans certains territoires ruraux.

Arlette Fructus, présidente de la commission habitat foncier urbanisme : **comment articuler les actions de la Région et des Métropoles ?**

La volonté d'affirmation de la gouvernance régionale est une réalité. Le couple région-métropole est essentiel. Pour travailler avec les métropoles, il s'agit de co-construire avec elles.

La Région est bien le chef d'orchestre de cet assemblage. La région a cette vocation d'accompagner, d'impulser, de mettre en résonance chacun des territoires. Elle doit saisir l'opportunité que lui offre la planification régionale en ce sens.

Il s'agit de faire jouer des synergies. Le dialogue doit être permanent pour élaborer une planification qui doit s'imposer à tous. La subsidiarité doit être un principe structurant des travaux du SRADDET.

Une fois l'adoption du SRADDET, le dialogue doit se poursuivre. Cela pourra se faire, par exemple, à travers l'Etablissement Public Foncier Régional qui fédère dans son conseil d'administration l'ensemble des collectivités et permet d'établir une stratégie foncière commune à l'échelle régionale.

Cette continuité de dialogue doit être entretenue notamment à travers le partenariat entre les Agences d'urbanisme, le CRIGE qui offrent des opportunités de mutualisation des connaissances.

Enfin le dialogue institutionnel peut être poursuivi dans la Conférence Territoriale de l'action Publique (CTAP), et les conventions qu'elle organise (Conventions territoriales) Il faudra rester créatif dans la construction de structures de dialogue à l'échelle régionale.

Débat avec la salle

Quelle place pour le couple région / département ?

Le couple région / départements va être nécessaire et fondamental sur au moins deux enjeux :

- Celui du désenclavement de certains territoires, à travers les réflexions sur les grandes infrastructures routières ;
- Celui de la préservation de la ressource en eau et sa qualité, à travers les schémas d'accès à l'eau

Quel rôle pour les territoires intermédiaires ?

Les territoires intermédiaires, que l'on peut aussi qualifier de territoires périurbains représentent une opportunité à saisir, proche des territoires urbains et des territoires de loisirs. La chance du SRADDET est de se construire en même temps que l'agrandissement des intercommunalités qui en janvier 2017, ne sont plus que 42 (sur 87).

Quel sera l'impact environnemental et foncier d'un rééquilibrage démographique et économique entre les métropoles et les autres territoires ?

L'avenir des territoires périurbains est-il de poursuivre leur développement avec un modèle urbain extensif, très lié au développement de l'habitat individuel, qui consomme beaucoup de foncier et induit un accroissement des mobilités en voiture individuelle ?

L'enjeu identifié est essentiellement d'équilibrer la répartition de la population et de l'emploi entre les grands pôles urbains, les pôles du périurbain, et ceux espaces ruraux ou alpins. Roger Didier réaffirme l'enjeu de fortifier et de redynamiser les centres villes, quelle que soit leur taille. C'est l'âme des communes. Il s'agit de conforter les espaces touristiques, notamment en montagne pour sécuriser une activité économique.

Conforter des espaces « périphériques » aux métropoles n'est pas incompatible avec limiter l'étalement urbain. En effet, maitriser le foncier agricole passe par limiter l'étalement urbain..

Cependant, le SRADDET ne peut qu'orienter, ce sont les communes et intercommunalités qui dans le cadre de leurs PLU, ont la latitude de décider de l'organisation de leurs territoires.

Table ronde 2 : Les tendances prospectives à 15 ans

La société numérique et la smart city, qu'est-ce que ça change pour l'aménagement du territoire régional ?

Intervention d'Emmanuel EVENO, directeur du Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités Sociétés, Territoires, à Toulouse.

La prédictibilité dans les sciences sociales n'est pas avérée. Cela doit amener à une certaine modestie. Il faut être prudent sur les facteurs de changement. La révolution numérique met l'accent sur l'outil technique mais personne n'a jamais réussi à prouver que la technique provoque le changement social.

En ce sens, la révolution numérique n'existe pas : c'est l'urbanisation qui est un mouvement considérable dans les modes de vie. C'est dans ces changements que les techniques viennent se placer. La technique ne précède pas le changement mais s'inscrit dans celui-ci.

Les nouvelles institutions se construisent souvent en s'appropriant les nouveaux sujets, elles recherchent ainsi une légitimité sur des sujets nouveaux délaissés par d'autres. La région s'est emparée de la question des nouvelles technologies de l'information au moment du cinquième plan Etat-région. L'UE s'approprie cette question selon la même logique. Les référentiels se construisent en fonction des acteurs qui se saisissent du sujet. Sur la Smart City, la région PACA est en avance par rapport à d'autres.

La Smart city se situe à la croisée de deux référentiels : développement durable et développement du numérique ou « société de l'information » tout deux pris en compte par la région. Les villes intelligentes sont une sorte d'hybridation entre ces deux référentiels. Pour autant, les régions se saisissent du concept de villes intelligentes de façon très diverses en appuyant sur le développement durable ou sur le numérique.

L'idée d'égaliser le territoire avec du numérique ne marche pas. Une autoroute peut desservir un territoire mais aussi le vider, cela dépend de l'organisation du territoire. Il existe un risque à sur- dimensionner les infrastructures pour les territoires ruraux car on ne sera pas dans l'équivalence des territoires métropolitains. L'histoire va dans le sens du fait métropolitain.

Réaction de Mme Françoise BRUNETEAUX, vice-présidente à l'économie numérique et aux nouvelles technologies :

L'ambition de la Région PACA est de devenir la 1ere smart région d'Europe en souhaitant générer une croissance durable qui s'appuie sur la transition digitale et en plaçant au centre de cette transformation, le citoyen.

Le concept de smart région peut être défini comme un territoire intelligent doté d'une gestion plus participative grâce à des outils numériques. Il s'agit de faire du citoyen un acteur en matière d'énergie et plus seulement un consommateur.

Si la Région s'inscrit totalement en faveur du développement durable et économe des territoires, la priorité essentielle reste celle de l'emploi : un territoire n'est durable que s'il se développe. La smart région un enjeu d'avenir pour anticiper les futurs marchés. C'est un enjeu important pour les mobilités, par exemple. Les jeunes dans 15 ans utiliseront ils autant la voiture de manière individuelle ? Dans ce cas, y at-il besoin de développer les routes ?

Décider un égal accès au très haut débit, c'est un investissement important qui résulte d'une volonté politique forte. Il s'agit de développer la culture du numérique y compris dans les moyens et hauts pays, pour que les habitants et les touristes puissent rester connectés, et ne pas laisser se développer de fracture numérique. Il faut aussi accompagner les entreprises dans leur transition numérique pour qu'elles restent compétitives. Il y a aussi un enjeu autour des services, comme les maisons de santé : Que sera la maison de santé du 21ème siècle pour un accès aux soins de qualité ?

Le numérique peut être la convergence d'une diversité de sujets, au service d'une ambition.

Territoires et flux : entre mobilité et ancrage, quelle place pour les centralités ?

Intervention de Francis BEAUCIRE, Université Paris I Sorbonne

La présentation s'axe sur les grandes tendances de prospective à 15 ans. Dans cet horizon « proche » à 15 ans, les outils numériques seront pratiqués par tout le monde : les jeunes d'aujourd'hui seront hyper mobiles, de même que les jeunes retraités Seuls les retraités actuels sont en dehors de ces pratiques.

La représentation qu'on se fait des métropoles sont des gigantesques machines aspirantes. Mais elles ne génèrent que 40% des trafics d'un territoire régional (Ile de France)… Il y a donc une vie en dehors des métropoles. Les bassins des vies sont plus étendus qu'autrefois, et gagnent en population et en emplois. Les centralités non métropolitaines se renforcent et doivent être pensées.

Les tendances sur l'évolution des mobilités, c'est la mobilité collaborative, la mobilité partagée, par le développement du numérique. Ainsi, la mobilité peut croitre mais on abaisse le niveau de contrainte sur les infrastructures, et les flux. Ce qui ne change pas avec le numérique, ce sont les motifs de déplacements (ce sera toujours, le travail, et les études, les achats et les loisirs, les visites de famille…).

L'autre invariant est que l'aménagement se fait par les infrastructures, l'urbanisation et la non urbanisation, l'action sur les pratiques.

Les tendances à quinze ans, peuvent être de dissocier la mobilité des trafics. Il s'agit de conserver autant de mobilité avec plus de liberté de choix de bouger mais en jugulant l'augmentation de trafic pour qu'il n'y ait pas à construire de nouvelles infrastructures. L'enjeu est donc d'optimiser les infrastructures.

Par contre la planification et l'organisation des transports sont des vecteurs de limitation de la dispersion beaucoup moins puissants, que : le prix du foncier, le prix de l'énergie, la fiscalité. Que peut faire la Région sur ces points ?

Réaction de Maxime TOMMASINI, président de la commission transports infrastructures aménagement du territoire et ports :

Depuis le début de l'année, la Région a vu ses responsabilités augmenter.

A travers le SRADDET, il s'agit de mettre en place les outils permettant d'améliorer le quotidien des citoyens et de trouver des leviers pour apporter de l'attractivité.

La question centrale est celle de l'organisation des maillages de transport efficaces en fonction des pôles urbains. Notre organisation régionale est particulière : polycentrisme, concentrations littorales, périurbain important et faibles densités dans les Alpes. Il faudrait construire la ville autour des réseaux de transport…(autour des gares et autours des axes de transport).

Le constat actuel est celui d'un déficit d'organisation dans les transports publics et les infrastructures. L'urbanisation mal maîtrisée mange beaucoup d'espace et du temps. La région PACA est l'une des régions où les gens passent le plus de temps dans leur voiture sur les trajets domicile/travail. Il y a un enjeu de concentrer les déplacements, d'arrêter d'être dans une logique de

« rattrapage de l'offre » pour passer dans une logique proactive et d'anticipation des mobilités de demain.

Dans cette perspective, le rôle de la Région n'est pas celui d'être hégémonique mais d'être dans la coordination en matière de transports, dans l'animation de l'écosystème pour trouver les bons consensus afin de réussir collectivement.

Les enjeux du changement climatique et de l'énergie : ça va chauffer…

Intervention de Thierry TATONI, directeur de l'Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie Marine (IMBE), à Marseille

Le changement climatique est certain : les observations suivent les prédictions. La fonte des glaces est plus importante que prévue. L'élévation du niveau de la mer était bien évaluée. Le changement climatique a aussi un impact sur l'agrosystème. Pour s'adapter, on retarde par exemple la date des vendanges.

S'il y a eu des épisodes de changement climatique par le passé, ce qui est nouveau à l'époque actuelle, c'est la vitesse du changement, et qu'il se produit sur une planète très habitée et fortement artificialisée, ce qui laisse peu de possibilités de résilience Les rivages méditerranéens sont un des hots spots du changement climatique : le Sud-est de la France aura bientôt un climat nord-africain.

En d'autres termes, on ne peut pas se soustraire à la donne climatique, et le mode d'utilisation des sols peut en renforcer les effets négatifs.

La donne climatique c'est une perte de la biodiversité dans les zones de montagne de 60% et il y a un véritable risque pour que La Camargue disparaisse sous l'effet de l'élévation du niveau de la mer.. L'enjeu est de ne pas perdre cette fonction structurante.

Pour cela il faut laisser une capacité aux espèces de migrer et de s'adapter à une autre latitude. Il faut laisser des corridors « écologiques », non artificialisées, pour éviter qu'elles soient emprisonnées dans des milieux auxquels elles ne seront plus adaptées. Laisser une possibilité de migration des espèces, c'est aussi les soustraire à une disparition liée aux risques (inondations, feux de forêt), plus importants.

Pour autant, parallèlement la région PACA est fortement émettrice de gaz à effet de serre par rapport à la moyenne nationale.

Des solutions existent pour réduire les émissions de CO2 et éviter d'aggraver le changement climatique, et s'y adapter. Le SRADDET pourra se saisir :

- Les énergies renouvelables, à condition de les soutenir prioritairement et

volontairement : éolien, photovoltaïque, principalement en ville où elles n'entrent pas en contradiction avec d'autres usages.

- L'aménagement des corridors naturels pour favoriser les déplacements de la biodiversité et leur permettre de s'adapter aux changements climatiques.
- Le renforcement et le soutien des Parcs Naturels Régionaux (PNR), car ils sont un outil d'ingénierie garant non négligeable de la préservation de la biodiversité
- Organiser une gouvernance du climat efficace en la positionnant au plus proche du citoyen.

Dans ce contexte, la notion de développement durable doit rester centrale dans l'élaboration du SRADDET.

En dernier lieu, la Région ne pourra pas traiter seule les grandes continuités territoriales :

- l'arc méditerranéen
- Le couloir rhodanien
- L'arc alpin

Réaction d'Anne CLAUDIUS-PETIT, membre de la commission environnement, mer et forêt

L'Agence Régionale pour la Biodiversité est en cours d'élaboration. Elle sera intégrée aux travaux d'élaboration du SRADDET. Elle sera ainsi un garant de ces enjeux écologiques et climatiques.

L'aménagement et le développement durable sont très liés. Le développement durable est un développement économique, social et environnemental.

L'inversion des tendances du changement climatique n'est pas envisageable, même s'il faut pour suivre les efforts pour le contenir. On ne peut pas se satisfaire d'être une région fortement émettrice de Gas à Effet de Serre. L'élaboration du SRADDET sera l'occasion de revenir sur ce bilan. L'une des priorités est de mettre l'accent sur les économies d'énergie, à travers le développement des appels à projets de maitrise de l'énergie comme cela se fait actuellement (projet Flexgrid - projet Lérins Island)

C'est l'adaptation au changement climatique qui est fondamentale.

En termes d'élaboration du SRADDET et de son contenu, la co-construction est fondamentale. La Région doit s'appuyer sur les partenaires, en premier lieu desquels les communes, les EPCI et les départements. Ils sont nécessaires pour enrichir et fertiliser la réflexion pour aboutir à la construction d'une véritable vision régionale, par exemple sur la prévention et la gestion des déchets pour aboutir à une autonomie de traitement par territoire

La co-construction doit se faire également avec une dimension interrégionale car des enjeux sont communs et interdépendants, ce qui est évident pour la gestion des déchets

Débat avec la salle

Question : Comment faire pour mettre les PNR ensemble dans un contexte de réduction de leurs financements ?

Roger DIDIER, vice-président à l'aménagement du territoire

Les dotations réduites de l'Etat ont conduit la Région à faire des arbitrages, mais qui n'impactent pas l'existence des PNR. Les PNR font partie des partenaires structurants dans la réflexion régionale et leur contribution à l'élaboration du SRADDET est indispensable.

Question : Comment faire une organisation des transports plus forte au niveau régional, comme le STIF au niveau de l'île de France ?

Maxime TOMMASINI, président de la commission transports infrastructures aménagement du territoire et ports

Le syndicat mixte sur les transports dans les Bouches du Rhône a été dissous. La Région a repris la compétence. Progressivement se met en place une nouvelle organisation des transports. Le développement des billets uniques et des supports uniques est le sujet central. La Région commence à peine. Aujourd'hui s'ouvre un nouveau périmètre :'agenda de la mobilité de la métropole Aix- Marseille-Provence a été élaboré dans un temps record, ce qui veut dire une mise en place début 2017.

Question : Comment ces schémas peuvent s'articuler avec des régions riveraines ?

Anne CLAUDIUS-PETIT, membre de la commission environnement, mer et forêt ;

Pour les collectivités qui gèrent des déchets sur plusieurs régions, il y aura forcément besoin de mise en cohérence des schémas des déchets.

L'objectif est de limiter l'export de déchets entre les départements, mais il faut organiser et développer les solutions nécessaires.

Intervention de Patrick Blanes, président de la section prospective du CESER

En 2012, 17% de la population de PACA vivait en dessous du seuil de pauvreté. Il s'agit donc d'une région riche avec beaucoup d'écart de niveaux de vie. Les enjeux sociaux doivent être mentionnés dans le SRADDET, à travers la solidarité.

Le CESER invite à ne pas cloisonner les thématiques même si certaines peuvent être en contradiction avec d'autres.

La Région devient l'acteur de la mise en œuvre du numérique. Il faut rester vigilant quant à la fracture sociale que peut représenter le numérique. Le citoyen doit être partie prenante de cette économie collaborative.

Le CESER rappelle l'importance d'agir sur la mobilité, pour limiter les temps de trajet, qui pèsent sur la qualité de vie.

En matière d'aménagement, il s'agit de rompre avec l'urbanisme des années 70 et 80 et privilégier l'urbanisation là où les transports existent déjà afin de juguler l'étalement urbain. Le SRADDET a un rôle clé à jouer sur le foncier agricole.

L'identité littorale de la région PACA est à mettre en avant, c'est la première flotte de France, et le troisième opérateur maritime mondial. De même que la situation géostratégique doit être renforcée par la percée ferroviaire du Montgenèvre.

Il est impératif pour les futures stratégies de développer une capacité de mise en œuvre plus cohérente d'autant que la Région reste sur son périmètre ce qui constitue déjà un temps d'avance à exploiter pour formaliser une stratégie. Le souhait est que le SRADDET fasse « rêver les yeux ouverts ».

Conclusion.

Roger DIDIER, vice-président à l'aménagement du territoire et à l'habitat

L'aspect social doit effectivement s'adosser à la réflexion régionale. Les démarches engagées sont bien dans la préoccupation de donner les meilleures conditions aux habitants pour se

loger, travailler et se déplacer. Et plus vite le SRADDET sera abouti et plus rapidement se feront sentir ses effets pour les habitants de PACA.

Pour la poursuite de la démarche, la Région a prévu d'organiser des forums dans le Vaucluse et dans le département de Haute-Provence, mais ultérieurement.

Monsieur DIDIER remercie les participants présents.

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRADDET

Liste des présents

Forum Prospective

Marseille -15 février 2017

SRADDET

Liste des présents au forum prospective du 15 février 2017

1	ACCOSSANO Claire	Responsable	Communauté de Communes Cœur du Var
2	ALEX Caroline	Responsable	Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse
3	ALIBERT Fanny		Réseau des chambres d'agriculture
4	ALLEMAND Marjorie	Chargée de mission	SCOT ouest Provence
5	ALLIONE Lydia	Responsable des Transports et affaires juridiques	Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume
6	AMAROUCHE Johara	Directeur de l'urbanisme	Cannes
7	ANGENEAU Christèle	Cheffe de projet CPER	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
8	ANGOT Sigolène	Chargée de mission	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
9	ANTONINI Joseph		Conseil Départemental Var
10	ARTAUD Delphine	Chef de la division étude et expertise	INSEE
11	AULAGNIER Marc	Chef de service	DREAL
12	BACCI Jean	Président	Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon
13	BALESTRINI Cécile	Directrice service DD	Métropole Aix Marseille Provence
14	BALGUERIE BAIS Catherine	Chargée de mission	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
15	BAMEULE Mattieu	Responsable	Communauté de communes de la vallée des Baux-Alpilles
16	BARRET Michel-Philippe	Chef de projet	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
17	BARRIAU Michel	Chargé de mission	Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée
18	BAZIN Thierry	Directeur délégué	Caisse des Dépôts et Consignations
19	BEHR Aurélie	Responsable planification et urbanisme	AGAM
20	BERTHIER-FLANDIN Laetitia	Chef du Service Stratégie et Cohérence Territoriale	Métropole Aix Marseille Provence
21	BERTIN Dominique	DGA	Communauté d'Agglomération Manosque (DLVA)
22	BERTOLINO Claude	Directrice	Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur (EPF)
23	BESNAINOU Bernard	Chef de la cellule animation et actions régionales	CEA CADARACHE
24	BIBET Serge	Directeur aménagement environnement et connaissance du territoire	Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis - CASA
25	BISCARRAT Louis		Communauté de Communes des Pays du Rhône et Ouvèze
26	BLANCHETON Olivier	Chargé de mission	ADEME
27	BLAND Dominique	Chargé de mission	Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée
28	BLANES Patrick	Président commission "section prospective"	CESER
29	BLEYNAT Rémi		Conseil Départemental Var
30	BLOT Eric	Directeur	Parc naturel régional des Alpilles
31	BONHOMME Isabelle		Communauté de Communes du Briançonnais
32	BOUTRON Claude	Vice président	Gap
33	BROVIA Cécilia	Chargée de mission	Communauté de communes du Golf de Saint-Tropez
34	BRUANT Nathalie	Chargée de mission	AGAM
35	BRUNETAUX Françoise	Vice présidente	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
36	CARASSOU-MAILLAN Philippe	Directeur Général Adjoint des Services	Communauté d'Agglomération Cannes Lerins
37	CASANOVA Laure		Conseil scientifique SRADDET
38	CAZAS Judith	Chef de projets	Environbat BDM
39	CECCARELLI Fabrizio	Chargé de mission "Aménagement du territoire"	Communauté de communes du Pays des Paillons
40	CHABERT Jean-Baptiste	Chef de service	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

41	CHEYLAN Gilles	Président	Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
42	CISOS-NATOU Paul	Stagiaire	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
43	COHEN Patrick	Chargé de mission	PNR du Luberon
44	COLLEU Virginie		Redman Méditerranée
45	COLLOC Sarah	Responsable pôle	CCI Vaucluse
46	COLOTTE Matthieu	Directeur d'exploitation	Friche de la belle de mai
47	CONTET Laetitia	Chef de cabinet	DREAL
48	COPPEY Stéphane		France Nature Environnement
49	COQUILLAT Cécile	Chargée d'études	Chambre des Métiers et de l'Artisanat PACA, délégation des Bouches-du-Rhône
50	COSTANTINO Rémi	Directeur stratégie prospective	EPA Euroméditerranée
51	COTTET Philippe	Vice président	CESER
52	DAGNET Frédéric	Directeur	GPMM
53	DAHAN Elodie	Service DD	Métropole Aix Marseille Provence
54	D'APOLITO Gilles	Chargé d'études	AUPA
55	DAUDET Benoît		CCI Vaucluse
56	DE BERG Simon	Chargé d'études	AGAM
57	DE CANSON François	Conseiller régional	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
58	DE CIBON Huges	DGA	Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
59	DELOS Elisabeth	Directrice Générale	Communauté de communes Sisteronais Buech
60	DERUAZ Bruno	Chargé d'études	DREAL
61	DHO FIANDINO Marie-Claude	Responsable mission DD	Métropole Aix Marseille Provence
62	DI GIORGIO Jean-Guy	Vice-Président	Conseil Départemental du Var
63	DIDIER Roger	Vice-Président	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
64	DONNADILLE Nicolas	Directeur	Syndicat mixte SCOT Bassin de vie Cavaillon, Coustellet, l'Isle de Sorgues
65	DOUBLET Xavier	Inspecteur général	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
66	DROZ-VINCENT Daniel	Directeur	Agence d'urbanisme de l'agglomération toulonnaise - AUDAT
67	DUBOIS Jérôme	Vice-président	Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
68	DUPIN Estelle	Instructeur	Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée
69	DUPONT Louis-Laurent	Directeur des études	AGAM
70	DURAND Claude	Chargée de mission	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
71	DUTAY Claire	Chargée de mission	PNR de la Sainte-Baume
72	EGINARD Marie	responsable communication	Fédération Régionale des Travaux publics
73	EL MERINI Valérie	Directrice	Eco entreprise
74	EVENO Emmanuel		Particulier
75	EYMEOUD Chantal	Vice-Présidente	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
76	FANJEAU Benoît	Responsable Adjoint	Métropole Aix Marseille Provence
77	FERRARIN Sylvie	Chef de projet PDU	Métropole Aix Marseille Provence
78	FERRER Cécile	Chargée de mission	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
79	FERRUCI Florent	Directeur de l'aménagement et du développement territorial	Communauté d'agglomération Dracénoise
80	FLACHAIRE Katja	référente transition énergétique	Direction Départementale des Territoires du Vaucluse

81	FLAHAUT Dominique	Directrice de projet	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
82	FOREST Sébastien	Directeur adjoint	Préfecture des Alpes Maritimes
83	FOUREST Thomas	Chef de service biodiversité	ARPE
84	GALVIN Yannick		Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
85	GANDON Bruno	Vice-président	Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin - CoVe
86	GARNIER Jacques	Co-Président	Conseil scientifique SRADDET
87	GENDRE Sylvain		Enedis
88	GEORGES Céline	Chargé de mission	Syndicat mixte du bassin de vie d'Avignon
89	GERARD Laura	Chargée de mission	Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération
90	GIRAUDOU Annick	Directrice Adjointe	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
91	GIUSTI Marie-Hélène	Collaboratrice d'Alexandre Munoz au Cabinet	Métropole Aix Marseille Provence
92	GLORIAN Christophe	Conseiller référent Aménagement du territoire	CCI Provence Alpes Côte-d'Azur
93	GRILLOT Danièle		Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
94	GRYZB David	Chargé de mission	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
95	GUIBERT Marion		UNICEM
96	GUILLIER Audrey	Directrice du Pôle Aménagement du Territoire	Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin - CoVe
97	GUINTINI Corinne	Responsable	Communauté de communes de la vallée des Baux-Alpilles
98	HARINCK Patricia	Chargée de mission	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
99	HERRERO Alain	Directeur de Cabinet	Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse
100	HOLYST Claude	Directeur	ARPE
101	JAUBERT Patrick	DGA	Toulon Provence Méditerranée
102	JOUTARD Claire		INSEE
103	JUILLET Marc	Directeur	Syndicat mixte Provence Verte
104	KOTENKO Alexis	Directeur de l'ingénierie de l'offre	Chambre des Métiers et de l'Artisanat PACA
105	LACHAMP Jean-Jacques	Vice-président	Communauté de communes Sisteronais Buech
106	LALANGE Guillaume		Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
107	LANDAIS Jean-Paul	DGS	Communauté Agglomération DLVA
108	LANGEVIN Philippe		Conseil scientifique SRADDET
109	LARTIGUES Sylvie	Chargée d'études	AGAM
110	LE NOMRAND Catherine		EDF
111	LEVITE Hervé	Chef unité connaissance	DREAL
112	LONJOUR Jean-Luc	Président	Communauté de Communes Cœur du Var
113	LUNEAU Céline		Chambre des Métiers et de l'Artisanat PACA
114	LYANT Valentin	Chargé de mission	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
115	MAGNUS Philippe	Secrétaire Général	CESER
116	MAHE Yannick	Chef de projet	Société d'aménagement pour la reconversion de la zone portuaire de Tanger
117	MANGION Jean	Président	PNR des Alpilles
118	MARTIN Lionel		Métropole Aix Marseille Provence
119	MATTY Cathy	Responsable de l'aménagement numérique	Communauté de communes Golfe de Saint-Tropez
120	MAURAS Philippe		Centre de développement et ingénierie Marseille (CDIM)

121	MAUREL Nicolas	Chargé de mission	Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération
122	MAURY Marc	Directeur	Conservatoire d'Espaces Naturels PACA
123	MAZUR Lorraine	Chargée de mission	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
124	MEZGER Cécile	Directrice-adjointe Pôle « Stratégie et prospective des territoires »	Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulonnaise
125	MINELI Olivier	Directeur d'études	AUPA
126	MINELLI Olivier	Directeur d'études	Syndicat mixte du Pays d'Arles
127	MONTALAND Gilles		CESER
128	MORALDO Joël	Directeur territorial	GRDF
129	MOREAU Hervé	DGA	Conseil Départemental Alpes Maritimes
130	MORO SIBILOT Serge	Cabinet	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
131	MOURIER Paul	Directeur Général des Services	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
132	NOIZAT Jean-Jacques	Secrétaire Général	CFDT
133	PAGES Didier	Directeur	Martigues
134	PARCINEAU Sylvie	Responsable pôle	CCI Var
135	PEREIRA Jean-Yves	Chargé d'études planification	Direction Départementale des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône
136	PERERA Flore	Directrice de l'Aménagement du territoire	Communauté Territoriale Sud Luberon (COTELUB)
137	PERRAIS Catherine	Cheffe de service prospective	Direction Départementale des Territoires du Vaucluse
138	PODLEJSKI Corinne	Chargé de mission	Direction Départementale des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône
139	PORT-LEVET Marie-Ange	Directrice des Stratégies d'Aménagement Territorial	Conseil Départemental des Alpes de haute Provence
140	POULEAU Philippe	Vice-président	Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération
141	PREIN Sacha	Conseiller technique	Métropole Aix Marseille Provence
142	PRIMITERRA Geneviève	Vice-présidente	Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence
143	QUEFFELEC Thierry	SGAR	SGAR
144	RAPUZZI Marie-Claire		Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
145	RAULIN Dominique	Chargé de mission	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
146	REGIANY Lucie		Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
147	REIG Lionel	DGA	Canal de Provence
148	REYNAUD-BANUS Myriam	Directrice	Syndicat mixte du SCOT de l'Aire Gapençaise
149	RICHARD Paulette		Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
150	RILL Mireille	Responsable étude et environnement	Métropole Aix Marseille Provence
151	ROBERT Anne-Françoise	Directrice	CCI Marseille Provence
152	ROBERT Yannick	Chargé de mission	Métropole Aix Marseille Provence
153	ROCHE Alix	Directrice	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
154	ROGAZZO Carmine	Président	Syndicat mixte du SCOT de l'Aire Gapençaise
155	ROSSI Gaétan	DGAS	Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée
156	ROUSSELOT Michelle	Chef du service	Métropole Nice Côte d'Azur
157	RUGANI Karine		DREAL
158	RUIN Emilie	Chef de Service	Conseil Départemental du Vaucluse
159	RUIZ Delphine	Chargée de mission	Association Régionale Fédération Pêche et Protection du Milieu Aquatique
160	RUIZ Pascal	Chargé de mission urbanisme	Communauté de communes Les sorgues du comtat

161	SALUCKI Michelle	Vice-Présidente, Maire de Vaullauris	Conseil Départemental Alpes Maritimes
162	SCHAEFFER Fabien	Chargé de mission	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
163	SCHMIDT Patricia	Chargée d'études	EPF
164	SEMAVOINE Laurent	DGS	Communauté d'agglomération Dracénoise
165	SENAME Vincent	Directeur environnement	Métropole Aix Marseille Provence
166	SIEGEL André	Directeur de l'action stratégique	Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze
167	SIRAMY Marie-Elisabeth		Etudiant
168	SIWEK Maud	Développeur territorial	CCI Marseille Provence
169	TERSEUR Bruno	Responsable pôle statistique	DREAL
170	TRANCHAND Albert	Collaborateur	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
171	TURCHETTI Isabelle	Chargée de mission	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
172	VACCARIZI Barbara	Chargée de mission	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
173	VALTIERRA Caroline	Chargée d'études	Chambre des Métiers et de l'Artisanat PACA, délégation des Bouches-du-Rhône
174	VEVE Gilles	Vice-président	Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin - CoVe
175	VIANET Régis	Directeur	PNR Camarguais
176	VOLLAND Véronique	Chef de Service	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
177	ZORPI Marie-Josée		UNICEM

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRADDET

Présentation

Forum Prospective

Marseille -15 février 2017

SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES

PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

Forum de Prospective

15 février 2017

Ouverture par Roger DIDIER

Vice-président à l'aménagement du territoire

SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES

PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

Table ronde n° 1

Les enjeux de gouvernance pour la Région induits par le SRADDET

L'affirmation de la Région dans la gouvernance multi-niveaux

Hélène REIGNER, professeur à Aix Marseille Université, Conseil scientifique SRADDET

Débat avec

Roger DIDIER, Vice-président à l'aménagement du territoire

Thierry QUEFFELEC, SGAR PACA

Chantal EYMEOUD, vice-présidente à la culture, entreprises, artisanat et économie de montagne

Yannick CHENEVARD, vice-président à l'Emploi formation professionnelle et apprentissage

Arlette FRUCTUS, présidente de la Commission habitat foncier urbanisme

L'affirmation de la Région dans la gouvernance multi-niveaux : quelques lignes fortes du débat

Hélène REIGNER,
Professeur des Universités
Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional
Laboratoire Interdisciplinaire Environnements et Urbanisme
Membre du Conseil Scientifique du SRADDET

FORUM PROSPECTIVE SRADDET, Mercredi 15 février 2017

Table ronde « Les enjeux de gouvernance pour la Région induits par le SRADDET »

1. La Région : une institution récente

1972 : Création des Etablissements Publics Régionaux

1986 : Election des représentants régionaux au Suffrage Universel Direct

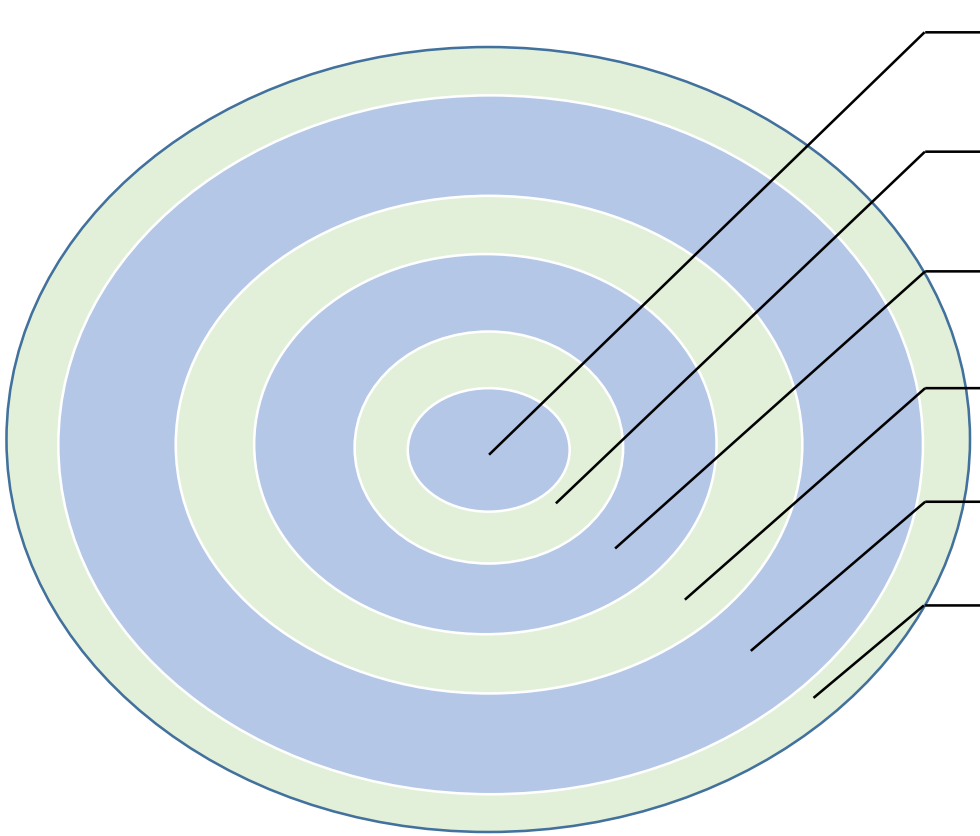

Commune

Intercommunalité

Département

Région

Etat

Europe

Echelons historiques de la représentation politique démocratique

Echelons récents, fonctionnels, gestionnaires, fournisseurs de biens et services à la population

2. Des espaces politiques régionaux fortement différenciés

Le pouvoir régional est fortement différencié d'une Région à l'autre (Pasquier, 2012)

Le pouvoir régional est différencié d'un secteur d'action publique à l'autre (Barone, 2011)

3. Une trajectoire d'affirmation des Régions, confortée par l'Etat

Une régionalisation incomplète…mais une régionalisation quand même.

La régionalisation : pour porter quelle vision de l'action sur le territoire ?

- Le SRADDET est porteur d'enjeux décisifs dans un contexte de concentration de la croissance démographique et économique et de creusement des inégalités territoriales
- Accompagner la concentration ou promouvoir des rééquilibrages?

→ Les enjeux de la gouvernance régionale du SRADDET ne doivent pas être réduits à des enjeux de méthode

SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES

PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

Table ronde n° 2

Les tendances prospectives à 15 ans

Thème 1 *La société numérique et la smart city : qu'est ce que ça change pour l'aménagement du territoire régional ?*

Emmanuel EVENO, directeur du LISST

Débat avec

Françoise BRUNETEAUX, vice-présidente à l'économie numérique et aux nouvelles technologies

SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES

PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

Table ronde n° 2

Les tendances prospectives à 15 ans

Thème 2 *Territoires et flux : entre mobilité et ancrage, quelle place pour les centralités ?*

Francis BEAUCIRE, Professeur à l'université de Paris I Sorbonne

Débat avec

Maxime TOMMASINI, président de la Commission transports, infrastructures, aménagement du territoire et ports

Mobilité, centralité…
15 ans plus tard

Francis Beaucire
Université Paris 1

1. Changement (générationnel)

2. Représentations (trompeuses ?)

3. Mobilité (tendance de la)

4. Aménager (le mouvement ?)

Changement (générationnel)

- Les jeunes hyper-connectés d'aujourd'hui seront les actifs hyper-mobiles de demain

- Les jeunes retraités de demain seront massivement connectés et mobiles, mais les retraités d'aujourd'hui seront encore plus vieux

Nos représentations

Les déplacements de proximité dans les espaces géographiques de faible densité sont toujours dominants,

mais…

40% des déplacements domicile-travail dans la commune de résidence ou une commune limitrophe

65% des déplacements domicile-travail dans la commune de résidence ou dans une couronne de 2 communes limitrophes

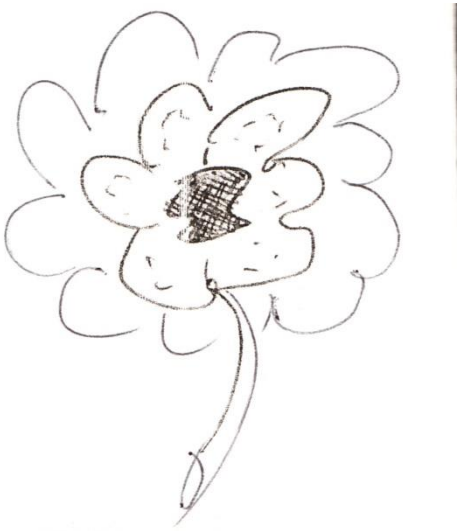

78% des bassins de vie à dominante rurale sont en croissance démographique,

parmi lesquels **63%** des petits centres urbains qui les polarisent sont eux-mêmes en croissance

Tendances de la mobilité

- Des déplacements occasionnels et désynchronisés plus nombreux

- Des automobiles plus électriques et autonomes

Quelles conséquences en termes d'aménagement ?

Des SCOTs au SRADDET

- changement d'échelle = changement de problème ? *(et nouvelles solutions ?)*

- la mobilité, mais surtout l'accessibilité : donner sa chance à la proximité et faire remonter l' *intensité urbaine* des centralités

SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES

PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

Table ronde n° 2

Les tendances prospectives à 15 ans

Thème 3 : *Les enjeux du changement climatique et de l'énergie : ça va chauffer ...*

Thierry TATONI, directeur de l'IMBE

Débat avec

Anne CLAUDIUS-PETIT, membre de la Commission environnement, mer et forêt

Institut Méditerranéen de la Biodiversité et d'Ecologie marine et continentale | Unité Mixte de Recherche

Les enjeux du changement climatique et de l'énergie

Thierry Tatoni, Forum SRADDET PACA, le 15 février 2017

Le changement, c'est maintenant

Bilan des acquis

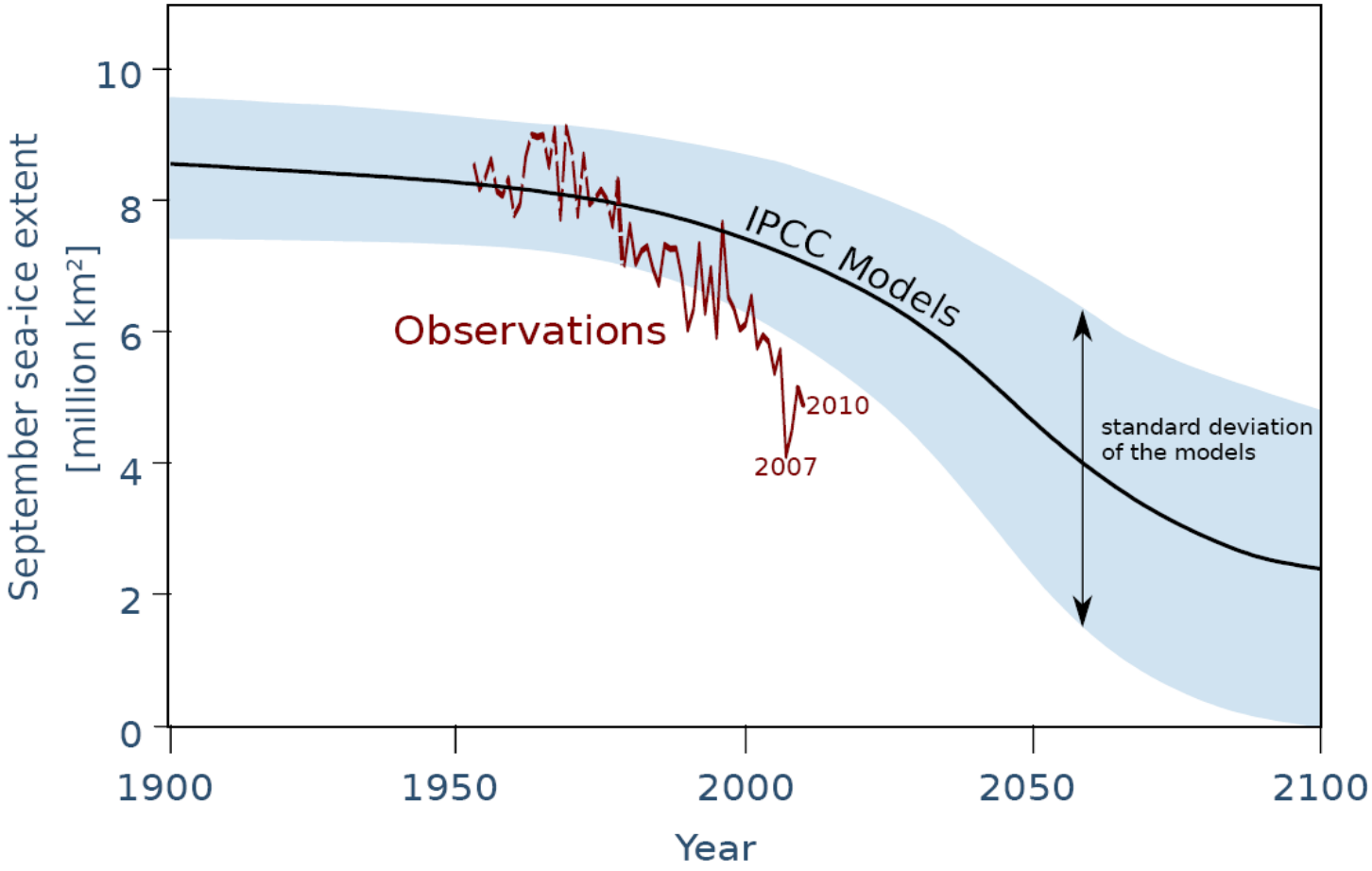

•S Rahmstorf, PIK

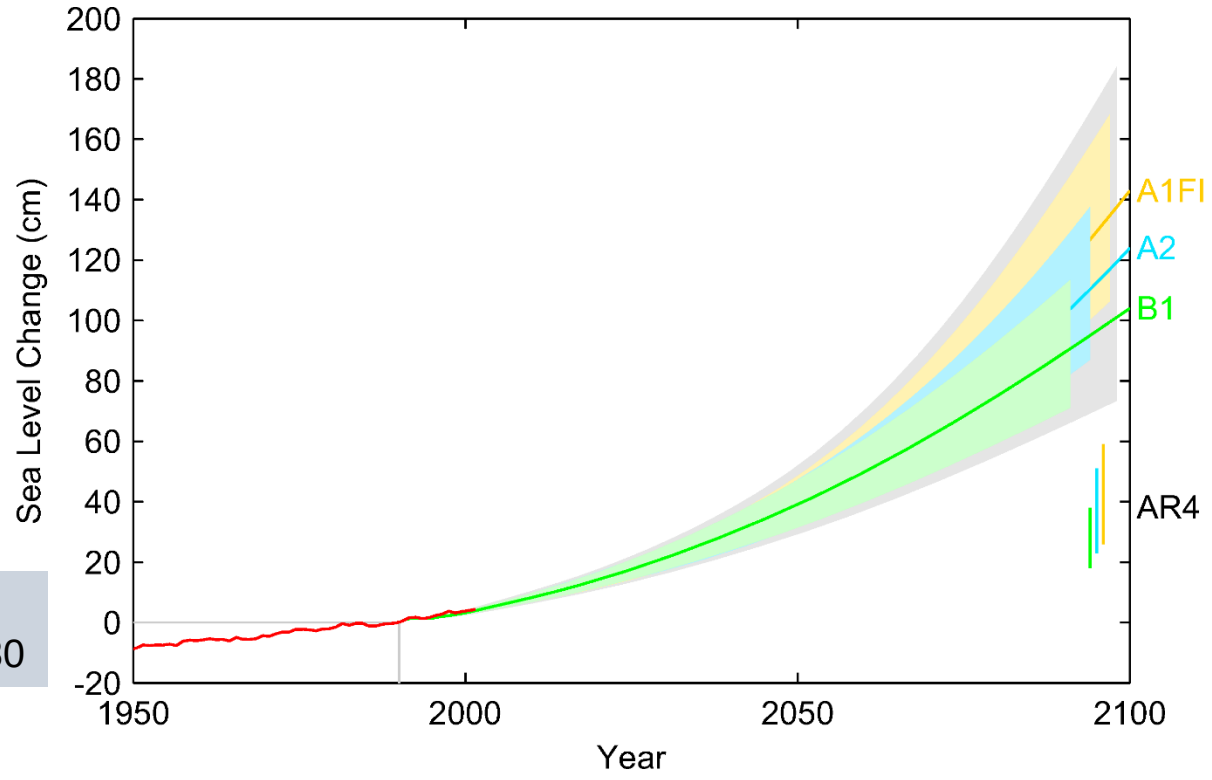

Observations :
20 cm depuis 1880

Fig. 6. Projection of sea-level rise from 1990 to 2100, based on IPCC temperature projections for three different emission scenarios (labeled on right, see Projections of Future Sea Level for explanation of uncertainty ranges). The sea-level range projected in the IPCC AR4 (2) for these scenarios is shown for comparison in the bars on the bottom right. Also shown is the observations-based annual global sea-level data (18) (red) including artificial reservoir correction (22).

Vermeer & Rahmstorf 2009 PNAS

Marseille

•1.25°C / 100 years

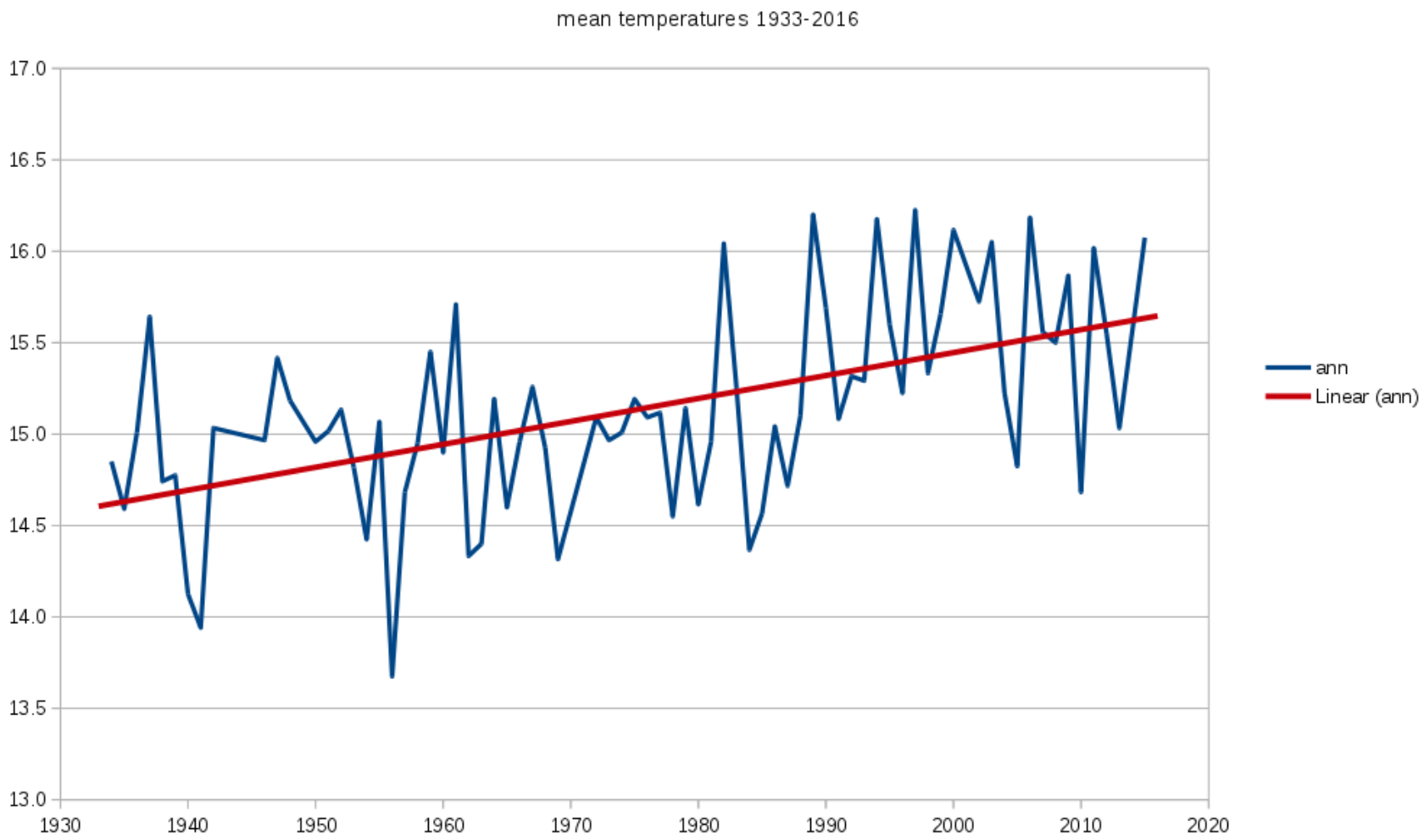

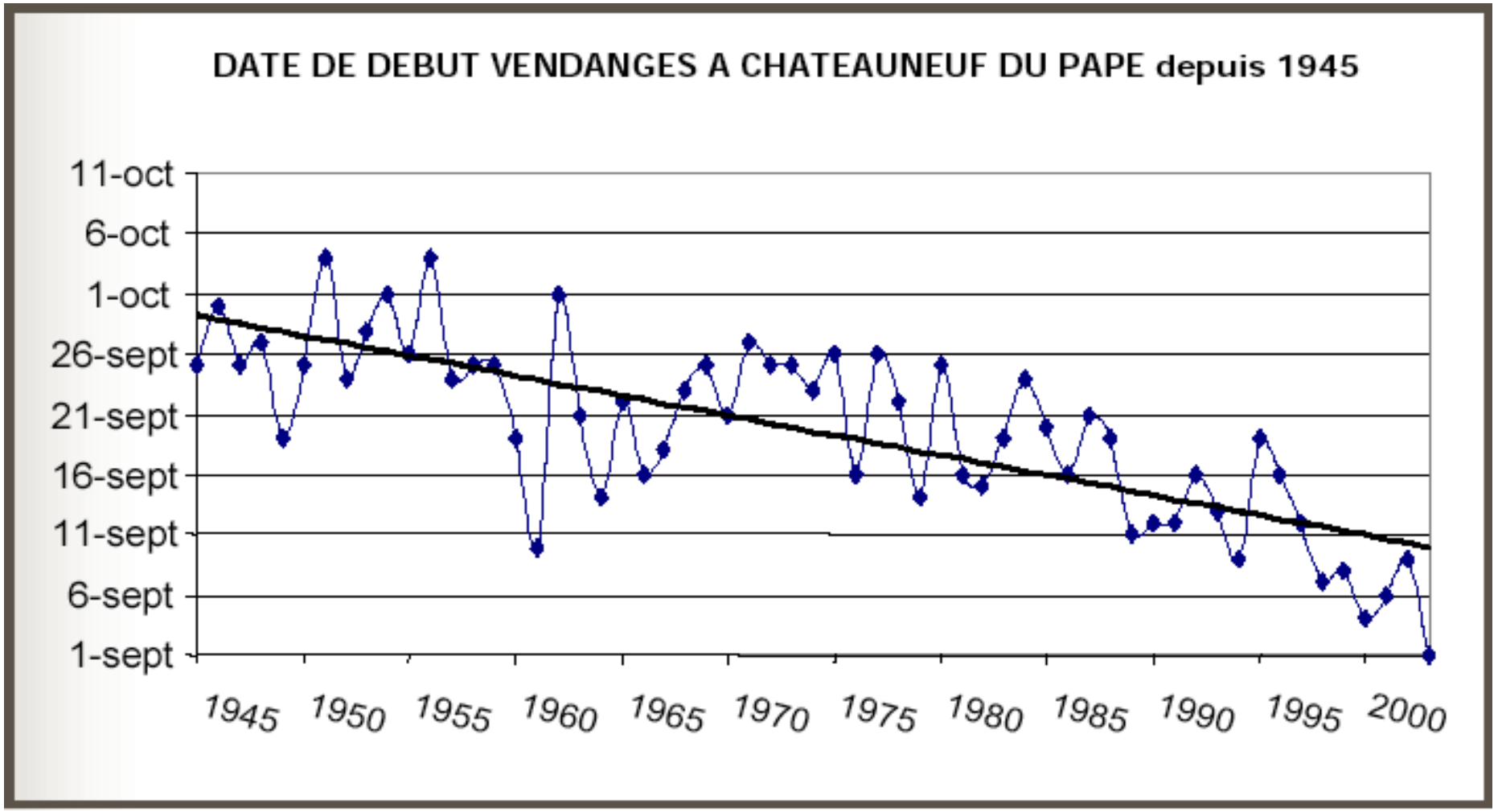

•D' après B. Seguin (INRA Avignon), nov. 2007

- Le réchauffement en Méditerranée :

  - 25 % taux mondiaux
  - 40 % pour la période estivale

- **Mais aussi, étés 10 % plus secs et plus longs….**

Science
AAAS

CLIMATE CHANGE

Climate change: The 2015 Paris Agreement thresholds and Mediterranean basin ecosystems

Joel Guiot[1]* and Wolfgang Cramer[2]

The United Nations Framework Convention on Climate Change Paris Agreement of December 2015 aims to maintain the global average warming well below 2°C above the preindustrial level. In the Mediterranean basin, recent pollen-based reconstructions of climate and ecosystem variability over the past 10,000 years provide insights regarding the implications of warming thresholds for biodiversity and land-use potential. We compare scenarios of climate-driven future change in land ecosystems with reconstructed ecosystem dynamics during the past 10,000 years. Only a 1.5°C warming scenario permits ecosystems to remain within the Holocene variability. At or above 2°C of warming, climatic change will generate Mediterranean land ecosystem changes that are unmatched in the Holocene, a period characterized by recurring precipitation deficits rather than temperature anomalies.

imbe
institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale

Les véritables enjeux

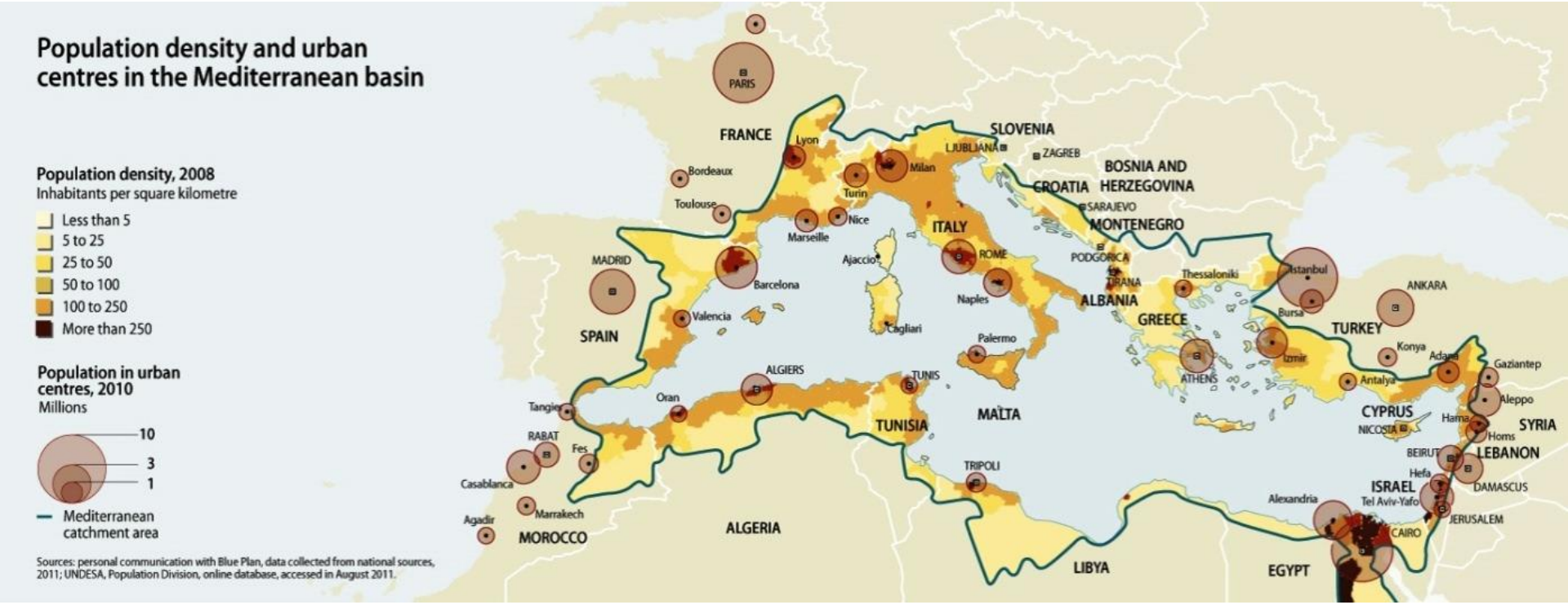

La région méditerranéenne particulièrement exposée…

•Menaces sur la biodiversité

•(homogénéisation des communautés, extinctions, invasions)

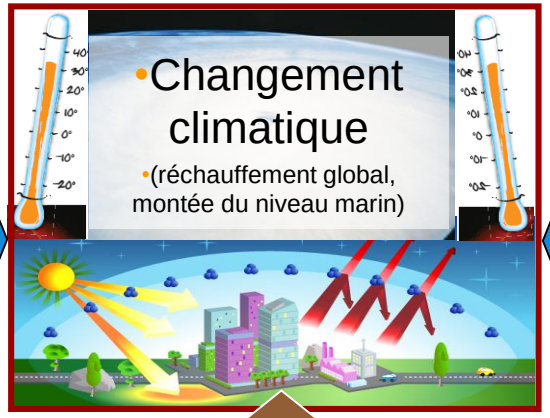

•Changement climatique

•(réchauffement global, montée du niveau marin)

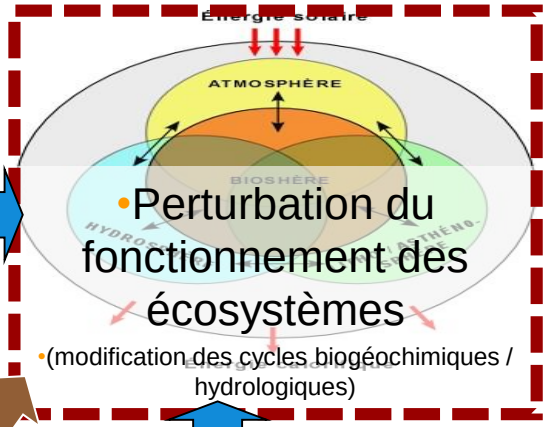

•Perturbation du fonctionnement des écosystèmes

•(modification des cycles biogéochimiques / hydrologiques)

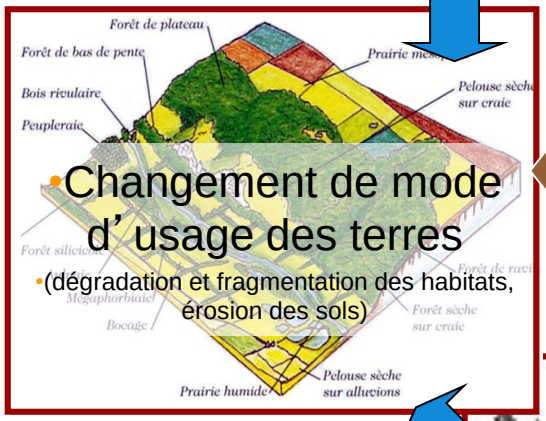

•Changement de mode d' usage des terres

•(dégradation et fragmentation des habitats, érosion des sols)

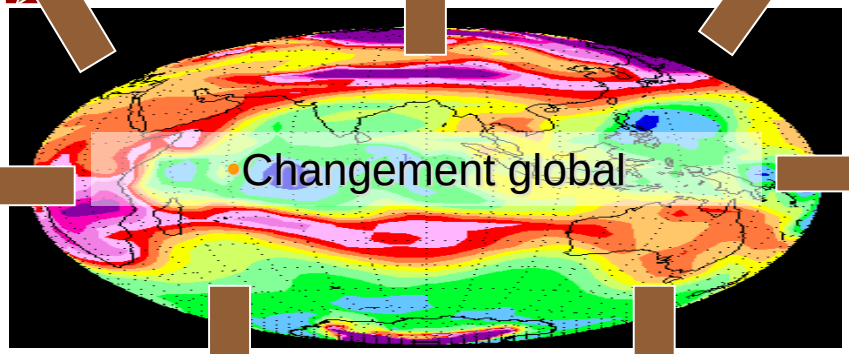

•Changement global

•Pollutions et accumulation d' intrants chimiques

•Surexploitation des ressources naturelles

•Démographie exponentielle

•Conception : J. Migliore, Imbe

Climate change threats to plant diversity in Europe

Wilfried Thuiller*†‡§, Sandra Lavorel*¶, Miguel B. Araújo*‡‖, Martin T. Sykes**, and I. Colin Prentice††

PNAS | June 7, 2005 | vol. 102 | no. 23 |

•**DEFICIT** de pertes en espèces

•**EXCES** de perte en espèces

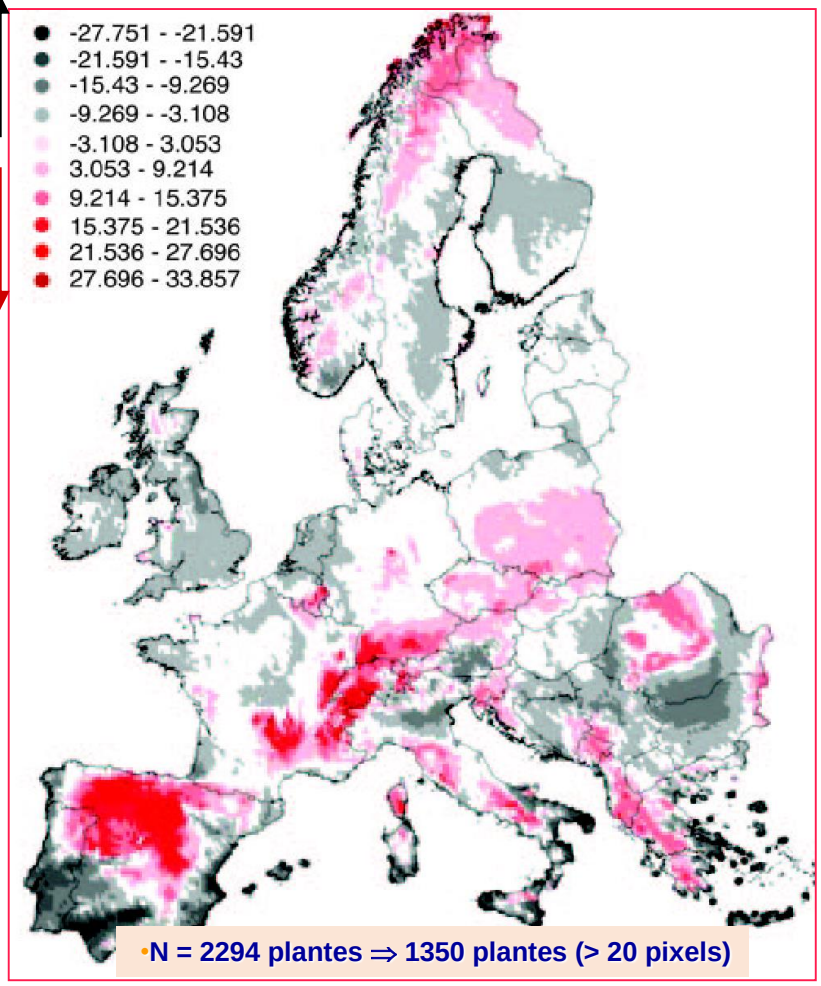

•**N = 2294 plantes ⇒ 1350 plantes (> 20 pixels)**

➲ Excès de perte en espèces

•(ca. 60%) : montagnes, péninsule ibérique, écotones régions méditerranéenne / euro-sibérienne

•« Le GIEC prévoit une disparition probable de 20% à 30% des espèces, pour une augmentation moyenne de température de 1,5° C à 2,5° C - soit d'ici 2050 environ »

•

•(S. Foucart, *Le Monde*, 8 avril 2007)

Vers une extinction de masse en Europe et Méditerranée ?

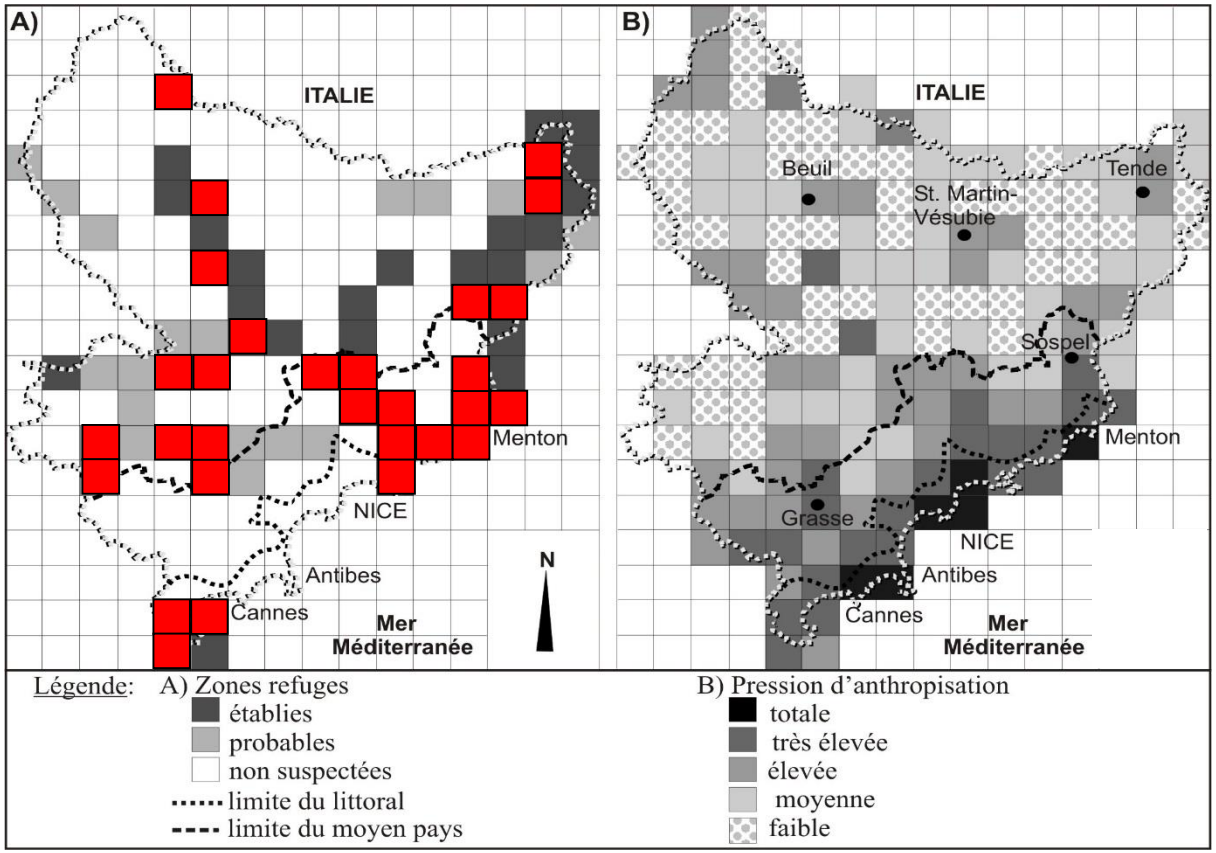

•Alpes maritimes

•Cartes de répartition des refuges et des pressions d'urbanisation

•(maille de 5 km x 5 km)

•D'après Médail F. & Diadema K., 2006. *Annales de Géographie,* 651.

- 43% des refuges situés dans des secteurs où les pressions d'urbanisation sont élevées, et seulement 31% où elles sont faibles

- Le littoral est actuellement le plus affecté, avec 95% des habitants du département

par les impacts humains

•Les données du problème en PACA :

- Plus chaud de 3 à 5° en moyenne d'ici 2100
- 2003 = nouvelle « normalité » pour le XXIème siècle
- Incertitudes sur les précipitations, mais tendance pour étés plus secs et épisodes orageux plus fréquents
- Probable augmentation de 80 cm du niveau marin

•Les points de vigilance en PACA :

- Forte diversité des habitats, fort taux d'endémisme, donc forte vulnérabilité
- Maintien des possibilités de migrations en altitude et latitude… (d'où TVB)
- Nécessité d'adapter les pratiques agricoles
- Approche globale des risques : inondations et incendies

imbe
institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie
marine et continentale

- 2 axes principaux :

- **L'énergie**

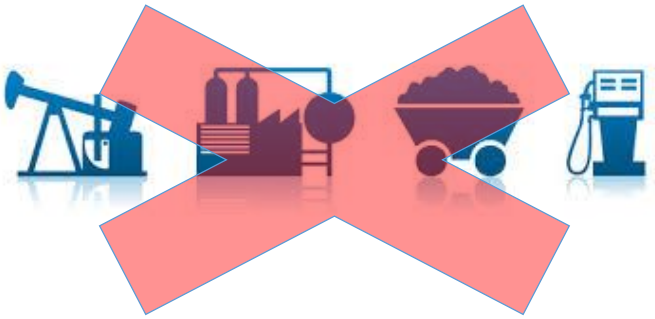

ÉNERGIES RENOUVELABLES
ÉNERGIES DE NOTRE SIÈCLE

- **L** **re**

Parc naturel régional des Alpilles
Parc naturel régional des Baronnies Provençales
Parc naturel régional de Camargue
Parc naturel régional du Luberon
Parc naturel régional des Préalpes d'Azur
Parc naturel régional du Queyras
Parc naturel régional du Verdon

imbe
institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale

•Lorraine, France, Août 2003

SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES

PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

Les tendances prospectives à 15 ans

Grand témoin

Patrick BLANES, président de la section prospective du CESER

SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES

PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

Conclusion de ce forum de Prospective

par Roger DIDIER, Vice-président

SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES

PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

Prochaines rencontres du SRADDET

Forum thématiques

Le 8 mars à Nice : Renforcer **l'attractivité et la qualité de vie** du territoire

Le 15 mars à Toulon : Organiser un **maillage régional équilibré** et **conforter les centralités**

Le 22 mars à Gap : Mettre en capacité les territoires en conjuguant **diversité et égalité**

Forum de restitution

2ème trimestre 2017, Marseille

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRADDET

Forum sur les objectifs

« Renforcer l'attractivité et la qualité de vie du territoire »

Nice - 8 mars 2017

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR — Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires SRADDET

Programme

Forum : « Renforcer l'attractivité et la qualité de vie du territoire »

Nice- 8 mars 2017

14h **Accueil et exposition « 15 projets pour notre territoire »**

14h30 **Ouverture du forum**

Roger DIDIER, Conseiller régional, Vice-Président à l'aménagement du territoire

14h45 **Eclairage de l'Agence d'urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AGAM)**

Trois éclairages sur les facteurs de l'attractivité régionale : rayonnement économique, modèle urbain et performances environnementales

Sylvie LARTIGUE et Patrick TANGUY, Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AGAM)

15h **Retour sur appel à contribution**

Prestataire Algoé

15h15 **Travail en atelier**

Un territoire à rayonnement international
Bernard KLEYNHOFF, Conseiller régional, Président de la Commission Industrie Innovation Nouvelles technologies et Numérique

Des facteurs clés pour améliorer la qualité de vie de l'attractivité du territoire
Roger DIDIER, Conseiller régional, Vice-Président à l'aménagement du territoire

Un aménagement responsable et durable
Loïc DOMBREVAL, Conseiller régional, Président de la Commission Environnement Mer Forêt

17h00 **Restitution des travaux**

17h30 **Intervention du CESER**

Pascal NICOLETTI, Président de la Commission Aménagement et Développement du Territoire, du Massif, Foncier, Habitat et Logement

17h40 **Conclusion**

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR — Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires SRADDET

Compte-rendu

Forum : « Renforcer l'attractivité et la qualité de vie du territoire »

Nice -8 mars 2017

Le premier forum thématique a été organisé le 8 mars 2017, sous forme d'ateliers de travail, pour co-construire les objectifs du SRADDET sur la ligne directrice « renforcer l'attractivité et la qualité de vie du territoire ».

Des tableaux de propositions d'objectifs ont ainsi été examinés au sein des trois ateliers de travail (un par orientation).

Ces objectifs restaient des exemples qui ont été discutés, complétés, amendés et priorisés lors des ateliers de travail.

Les compléments des participants figurent en bleu

(3) Le nombre vote par objectif figure en parenthèse à la fin de l'objectif
Règle : 5 gommettes par participant

- ~~Ancrer la biodiversité au cœur de l'aménagement du territoire, pour la valoriser et la préserver, dans une perspective à long terme~~ – les propositions initiales qui n'ont recueillies aucun vote

Une mise en commun à l'issue de chaque atelier puis une restitution par le Président d'atelier en plénière ont permis de synthétiser les productions sur chaque orientation.

ORIENTATION 1 : Un territoire à rayonnement international

Président : Bernard KLEYNHOFF, Conseiller régional, Président de la Commission Industrie Innovation Nouvelles technologies et Numérique

Consultant : Thibaut CASTAN, Algoé

Intention stratégique/table	Objectifs priorisés	Synthèse à chaud
1. Valoriser la position géostratégique de la Région entre Europe, Alpes et Méditerranée **Hôte de table : Jean-Christophe LEYDET**, Mission Prospective, Direction des Infrastructures et des Grands équipements 11 participants 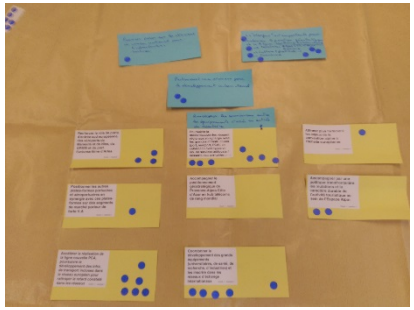	• Poursuivre la modernisation des réseaux de transport régionaux en synergie avec les grandes infrastructures (port, aéroport, ligne Nouvelle) et en cohérence avec les types et niveaux de services adéquats à la desserte des territoires / Améliorer les connexions entre les équipements d'accès en entrée de territoire (7) • Valoriser la position géostratégique de la Région par le marketing international : territoires Alpes, Côte d'Azur et Provence ; culture (festivals, …) ; tourisme (7) • Accélérer la réalisation de la « ligne nouvelle Provence Côte d'Azur » et poursuivre le développement des infrastructures de transport incluses dans le réseau européen afin de rattraper le retard constaté dans les réseaux de transport dans la région (6) • Coordonner le développement des grands équipements (universitaires, de santé, de recherche, d'industries) et les inscrire dans les réseaux d'échange internationaux (5) • Renforcer le rôle de porte d'entrée sud européenne des aéroports de Marseille et de Nice, du GPMM et du port fluviomaritime d'Arles (3) • Accompagner par une politique transfrontalière les mutations et le caractère durable de l'activité touristique au sein de l'Espace Alpin (2) • Renforcer le partenariat avec Monaco pour le développement international (2) • Positionner les autres plates-formes portuaires et aéroportuaires en synergie avec ces plates-formes et sur des segments de marché porteur de forte valeur ajoutée pour le territoire (1) • Affirmer plus fortement les enjeux de la convention alpine à l'échelle européenne (1) • Pouvoir peser sur les décisions de niveau national pour les infrastructures et les services (1) • Accompagner le positionnement géostratégique de Provence-Alpes Côte d'Azur en hub télécoms de rang mondial (0)	• Porter à l'international le rayonnement de la Région (marque PACA dans ses différentes composantes) • Faire aussi reposer le rayonnement international sur les territoires non métropolitains (culture, patrimoine, festivals, R&D, filières locales d'excellence…) • Réaliser et moderniser les infrastructures (ports, aéroports, ferroviaire…) : maillage, influer sur les décisions relevant de l'échelon national pour une reprise en main du destin local • Coordonner et développer les grands équipements (santé, université, culture, recherche…)

2. S'inscrire dans les dynamiques du grand sud-est et des territoires frontaliers **Hôte de table : Michel Philippe BARET,** Direction des Infrastructures et des Grands équipements 11 participants 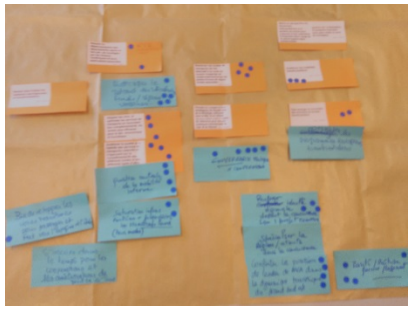	• Rattraper le retard des infrastructures ferrées par rapport aux régions voisines (5) • Promouvoir une gouvernance politique et des coopérations (5) • Traiter la question centrale de la mobilité interne (4) • Renforcer les modes de transports de fret alternatif à la route du couloir rhodanien (ferroviaire, rail-route, autoroute ferroviaire et fluvial) et moderniser/renforcer les plates-formes de report modal associées (4) • Conforter la position de leader de PACA dans la dynamique touristique du grand sud-est (4) • Traiter la rareté et la maîtrise du foncier et du logement (4) • Adapter les infrastructures et optimiser les services de transports en favorisant leur complémentarité, les rendre plus efficaces pour le développement économique et touristique (3) • Améliorer la qualité et la fiabilité des services de transport collectif en s'appuyant sur la complémentarité des différents modes et des différents types d'offre (3) • Améliorer les mobilités transfrontalières (3) • Renforcer l'identité régionale devant la concurrence sur un projet commun / Spécialiser la Région sur ses atouts dans la concurrence (3) • Assurer le désenclavement des départements alpins et des territoires de montagne par les réseaux numériques et leurs applications associées / Améliorer l'axe Alpin (2) • Traiter le handicap lourd de saturation des infrastructures routières et ferroviaires (tous modes) (2) • Faire émerger et consolider des territoires de projets transfrontaliers / Optimiser les programmes européens transfrontaliers (2) • Rendre plus fluides les relations interrégionales et transfrontalières (0) • Prendre en compte le Document stratégique de façade issu de la Stratégie nationale pour la Mer et du Littoral (décrets du 23/02/17 et mars 2017) qui donne un cadre de référence pour les politiques publiques concernant la mer et le littoral (0) • Mettre en perspective les démarches métropolitaines, et le schéma de massif pour s'assurer d'une cohérence d'ensemble dans l'aménagement de ce grand espace alpin transfrontalier. (gestion de l'urbanisation et solidarité financière entre pôle urbain et zone de montagne) (0)	• Régler ses propres problèmes de mobilité pour s'insérer dans les réseaux interrégionaux • Renforcer l'identité régionale en complémentarité avec les régions voisines • Développer les coopérations transfrontalières • Adopter une vision prospective des besoins en infrastructures
3. Développer la stratégie économique à rayonnement international	• Renforcer la complémentarité des métropoles et grandes agglomérations régionales à partir de leurs spécificités économiques et leur rayonnement (8)	• Valoriser l'ADN du territoire et les complémentarités entre les territoires

Hôte de table : Sylvie LARTIGUE, AGAM 15 participants 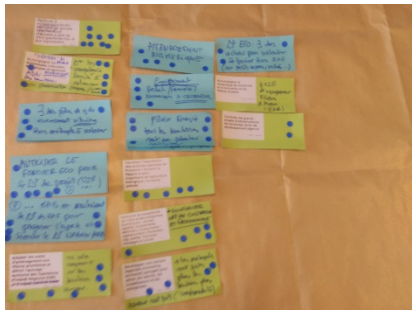	• Accompagner les dynamiques culturelles, touristiques, économiques et agricoles : « vendre » la Provence, ADN des territoires, développement des « compétences locales » à relancer en préservant les paysages (7) • Adapter les outils d'aménagement aux filières prioritaires, et définir l'ancrage territorial des Opérations d'Intérêt Régional (OIR) ~~et d'intérêt national (OIN)~~, si cela ratonne sur les territoires ruraux (6) • Anticiper le foncier économique pour le développement de projets (OIR, …) … (6) • …Mais en maîtrisant le développement des ZAE pour préserver l'espace et limiter le développement urbain périphérique (5) • Développer la filière énergies : tous les territoires sont un potentiel contributeur (6) • Renforcer la compétitivité de l'offre et des entreprises touristiques : Améliorer accueil (qualité d'accueil, équipements, activités.), Développer l'écotourisme / Cyclotourisme, Promotion touristique régionale unifiée, Dynamiser le tourisme de montagne à l'année / Renforcer l'offre culturelle et patrimoniale (5) • Améliorer l'aménagement numérique (5) • Développer les pôles et évènements vitrines hors métropoles à valoriser (5) • Développer une marque régionale (marketing territorial) partagé pour attirer les talents, les investisseurs et les entreprises : plus les métropoles sont fortes plus les territoires ruraux sont forts (complémentarités) (4) • Organiser les équipements de recherche, formation, numérique (4) • Développer des actions pour valoriser le foncier hors ZAE (petits espaces, vallées, …) (3) • Favoriser l'exportation des produits agricoles de Provence / Devenir la Région la plus importante en agriculture biologique / la moins polluée (5) • Conforter les grands projets d'infrastructures de recherche, levier de développement régional (2) • Accompagner la dynamique de recherche et d'innovation et les filières d'avenir : OIR, équipement et filières d'avenir (ENR) (0) • ~~Devenir une région exemplaire en matière d'intelligence économique~~	métropolitains/non métropolitains • Valoriser les OIR et les grands équipements/filières structurants (énergie…) • Porter les filières prioritaires régionales, développer les produits emblématiques du territoire et les spécificités territoriales • Développer l'aménagement numérique des territoires • Renforcer l'offre, culturelle, patrimoniale de PACA • Mettre en cohérence l'offre en foncier économique (spatialiser le SRDEII)

ORIENTATION 2 : Des facteurs clés pour améliorer la qualité de vie des habitants et de l'attractivité du territoire

Président : Roger DIDIER, Conseiller régional, Vice-Président à l'aménagement du territoire

Consultant : Bernadette GUYON-BENOITE, Algoé

Intention stratégique/table	Objectifs priorisés	Synthèse à chaud
1. Adapter l'offre de logement aux besoins de la population et à ses ressources **Hôte de table : Éric BOUCET,** Service Habitat et cohésion sociale 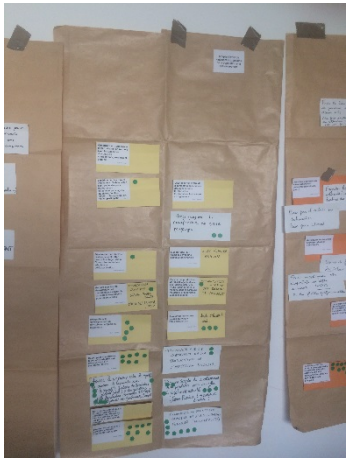	• Promouvoir un meilleur équilibre emplois-logements-transports (8) • Développer une offre de logements adaptée aux ressources de la population locale (7) • Assurer la cohérence entre les objectifs de création de logements avec la capacité à produire des territoires (potentiel foncier) et des opérateurs, avec la dynamique économique et de l'emploi ainsi qu'avec le développement des équipements / transports (7) • Encourager la stratégie foncière et l'anticipation foncière (recours à l'EPF) (7) • Prendre en compte le vieillissement de la population pour une offre de logements adaptés (favoriser le maintien à domicile) (6) • Rééquilibrer le développement du territoire en emplois et logements (4) • Revaloriser les centres bourgs plutôt que l'étalement urbain / Adapter l'ahabitat rural (3) • Accompagner la planification de plans paysagers (2) • Travailler sur le classement de la production de l'accession sociale (2) • Expérimenter des formes innovantes d'habitat en fonction des évolutions sociétales et pour toutes les populations, en particulier les personnes âgées et les étudiants (mixité générationnelle, habitat participatif, familles recomposées) (1) • Développer l'attractivité résidentielle et lutter contre le mitage urbain : Construire un modèle adapté à la périurbanisation (1) • Réduire la précarité énergétique des bâtiments pour garantir un reste à vivre décent pour les locataires / Développer l'offre d'auto-réhabilitation (1) • Prévoir une production régionale de logements de 30 600 logements par an d'ici 2030 (à préciser en fonction des nouveaux scénarii de l'INSEE) pour garantir une	• L'objectif affiché de 30600 questionne sur la mise en cohérence, quels facteurs de cohérence? - Assurer la cohérence entre objectif et capacité à produire des territoires et des opérateurs locaux, renvoie au potentiel foncier - Cohérence avec dynamique économique et de l'emploi - Cohérence par rapport avec équipements et transports - Cohérence avec les ressources de la population locale • Le foncier tient une place importante : encourager la stratégie foncière et capacité d'anticipation • Un point supplémentaire : prise en compte du vieillissement de la population, important à horizon 15 ans (30% > 60 ans) : habitat, services, transports • Focus sur parcours : logement social, intermédiaire, locatif, propriété : assurer la fluidité du parcours résidentiel. Travailler sur production dans l'accession sociale, et la prendre en compte dans comptabilité SRU

	mobilité dans le parcours résidentiel et permettre de répondre aux besoins de la décohabitation : territorialisation des besoins de logement (1) • En zone métropolitaine et urbaine, organiser la densification urbaine de façon prioritaire autour des pôles et des axes de transports (0) • Développer une offre de logements respectueuse des dynamiques territoriales / territorialiser les besoins en logements (0) • Construire en zone rurale et périurbaine, en rapport avec les capacités d'accueil en équipements, services et emplois (0) • Elaborer des PLH ambitieux avec une politique partenariale, en lien avec le foncier (0)	• Densification autour axes TC, des équipements, et en relation avec les emplois • Dans le rural, Revitalisation dans les centres bourgs ; et dans le périurbain, associer les réflexions dans • Territorialisation nécessaire en fonction des besoins et en lien avec le foncier : faire des diagnostics du foncier à faire dans les territoires très contraints
2. La mobilité durable au service de l'économie et de la qualité de vie	• Conditionner le développement urbain à une accessibilité intermodale et Rendre accessible par des transports diversifiés les zones d'activité économique et des zones d'emplois (9)	Manquent 2 sujets • Lien entre mobilité des personnes et logistique, qui concerne les livraisons, le fret, denrée surtout le dernier kilomètre

Hôte de table : Annick GIRAUDOU, Direction des infrastructures et des grands équipements 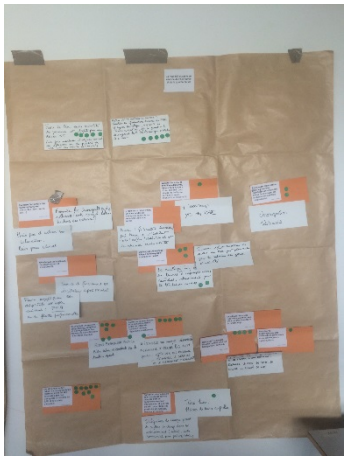	• Faire le lien entre mobilité des personnes et logistique du dernier kilomètre / Ne pas exclure l'approvisionnement des réflexions sur la qualité de vie et les services attractifs (5) • Facteur clé attractivité du territoire : consolider les infrastructures desservant les ZAE et espaces touristiques, y compris les itinéraires routiers, afin de garantir le développement des filières économiques existantes et à venir (5) • Développer un maillage adapté de transport en commun de qualité / Le maillage doit aussi être en termes d'infrastructures routières, notamment pour les territoires ruraux (5) • Renforcer la coordination et la complémentarité entre les offres de transport locales, régionales et nationales / A l'échelle de chaque département, fusionner à terme les AFOM pour optimiser les réseaux et mutualiser la gestion, le financement et réduire le VT (5) • Développer un système de tarification simplifiée et homogène pour les transports collectifs dans le territoire régional (4) • Focus particulier pour le public scolaire et étudiants sur le territoire régional (4) • Optimiser l'usage des réseaux routiers pour les transports en commun (3) • Encourager l'innovation (dans les services mobilité) pour réduire les trafics ; encourager les pratiques de mobilités responsables : chrono gestion, télétravail (2) • Prévoir un aménagement et un niveau de service dans les pôles d'échanges multimodaux en cohérence avec leur fréquentation et leur rôle au sein du territoire : PEM de proximité, PEM de maillage, PEM régional et PEM national / Tiers lieu, Maison de service au public / Intégration de chque point de rupture de charge dans son environnement (urbain, centre commercial pour parking relais) (1) • Développer les voies réservées sur autoroute pour les bus, les cars et le covoiturage (1) • Adapter les services de mobilités en adéquation avec la demande, la fréquentation, les coûts d'investissement et d'exploitation afin d'assurer la meilleure pertinence socio-économique à l'offre de transport public + covoiturage, y compris des ZAE / Innover et/ou mutualiser le service de transport pour les salariés des zones d'activité (1)	• Liaison urbanisme et mobilité surtout en zone non urbaine : il faut consolider les infrastructures d'accès aux équipements d'activité et aux zones d'activité future, avec la spécialisation à venir, et aux grands espaces touristiques à rayonnement international Priorités • La cohérence entre mobilité et urbanisme • Une tarification simplifiée homogène • La coordination de l'offre de transports urbain, département et régional • Les infrastructures pour faire fonctionner les TC : bus sur autoroutes, routes, mais aussi les pistes cyclables • Le nerf de la guerre est le financement et donc il y a besoin d'organiser la gouvernance et de travailler la fiscalité Plus en détail, il faut continuer à travailler • Sur le maillage du territoire • Sur les innovations pour réduire les déplacements liés au travail : télétravail, gestion des horaires de travail, transport à la demande covoiturage dans zones très peu denses, • Pour limiter les déplacement grâce aux services de proximité dans les pôles d'échanges multimodaux, y compris en ville, pour parcs relais dans les zones commerciales

	• Favoriser le développement des modes de déplacements doux, développer le cyclotourisme / Un meilleur partage de la voirie et adapter l'aménagement : renforcer la place du piéton, du cycliste, pour la qualité de vie (1) • Développer les systèmes de péage urbain et d'écotaxe PL / Source de financement et incitateur report modal / Faire appliquer les dispositifs et règles existants : PPA sur les flottes professionnelles (0) • Organiser le rabattement vers les modes de transports collectifs en zone péri-urbaine et rurale / Avoir une fiscalité locale qui taxe plus l'habitant isolé/diffus/individuel et le véhicule auto soliste (0) • Favoriser le recours aux motorisations non polluantes (électriques, gaz,…) / Favoriser les transports moins polluants (contre-exemple : libéralisations des autocars) / Mais pas d'action sur saturation, bien pour climat (0)	• Réflexion ouverte : tiers lieux, maison de service au public = concentration pour éviter les déplacements • Écotaxe, péage urbain, incitateur de report modal existe dans PPA • Les transports non polluants n'agissent pas sur saturation
3. Préserver la biodiversité, les ressources naturelles et la ressource en eau et améliorer la gestion des déchets pour la qualité de vie et le bien être	• Prendre en compte la biodiversité dans l'aménagement du territoire et dans les politiques sectorielles - principe méthodologique : 1 • Préserver, gérer et valoriser les milieux agricoles et pastoraux, les milieux forestiers et les milieux marins et littoraux - rural : 1 bis • Favoriser la nature en ville - urbain : 1 bis	Sur la biodiversité • Priorité 1 : prendre en compte la biodiversité dans l'aménagement du territoire et dans les politiques sectorielles

Hôte de table : Delphine VITALI, Service Environnement et Biodiversité 	• Restaurer, protéger et développer une trame d'interface terre-mer dont le fonctionnement semble directement lié à la création ou à la conservation de réservoirs de biodiversité littoraux ou marins : 2 • Assurer les continuités écologiques et lutter contre la fragmentation des milieux en appliquant le SRCE (cartographie de la trame verte et bleue régionale et plan d'actions) : 2 bis • Assurer la protection et la reconquête des ressources en eau par la prévention et la lutte contre les pollutions diffuses (pesticides, micropolluants toxiques) : 3 • Préserver le bon état des eaux et des milieux aquatiques régionaux et protéger les ressources en eau souterraine sur les aquifères stratégiques de la région : 3 • Protéger et valoriser, le cas échéant, les espèces jugées patrimoniales sur des critères écologiques, économiques ou socio-culturels : 4 • Prévoir la restauration écologique et la reconquête des milieux dégradés : 4 • ~~Créer des aires protégées et protéger les espèces patrimoniales menacées~~ • ~~Protéger et reconquérir l'intégrité écologique et le potentiel adaptatif des différents types de milieux~~ • ~~Ancrer la biodiversité au cœur de l'aménagement du territoire, pour la valoriser et la préserver, dans une perspective à long terme~~ • ~~Conforter les spécificités paysagères naturelles et urbaines de nos territoires~~	• 1bis : valorisation des milieux naturels et pastoraux et marins – favoriser la nature en ville • Priorité 2 : préserver l'interface terre mer, assurer les continuités écologiques • Priorité 3 : préserver eau et milieux aquatiques, SAGE/ SDGAE • Priorité 4 : protéger les espèces patrimoniales et , et restaurer les milieux dégradés
	• Valoriser sous forme de matière 70 % des déchets issus de chantiers du BTP d'ici 2020 : 1 • Etendre progressivement les consignes de tri à l'ensemble des emballages plastique sur l'ensemble du territoire avant 2022 : 1bis • Aller vers une Région « Zéro plastique en décharge » d'ici 2030 : 2 • Réduire de 10 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant et les quantités de déchets d'activités économiques en 2020 (par rapport à 2010) : 3 • Généralisation d'une tarification incitative tarification incitative de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (env. 40% de la population en 2025) : 4	Sur les déchets • 3 millions de tonnes générés en PACA dont 2 stockés et il faut arriver à une seule tonne stockée à l'échéance du SRADDET. Déchets du bâtiment et d'activités sont points noirs • Priorité 1 : déchets du BTP, région 0 plastique en 2030, et étendre les consignes sur le plastique • Puis réduire 30 % déchets et déchets des entreprises,

	• ~~Augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière, notamment organique : 65 % des quantités de déchets non dangereux et non inertes en 2025 (55% en 2020) /~~ • ~~Promotion d'une tarification incitative de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères~~ • ~~Développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation (les cahiers des charges des filières à responsabilité élargie des producteurs définissent des objectifs en ce sens adaptés à chaque filière~~ • ~~Réduire de 30 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010, et de 50 % en 2025~~ • ~~Réduire de 50 % les quantités de produits manufacturés non recyclables mis sur le marché avant 2020 ; [Economie circulaire]~~ • ~~Déchets dangereux (cf. Objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Dangereux en vigueur)~~	• Puis généralisation d'une fiscalité incitative
4. Offrir des services numériques performants pour les habitants les touristes et les entreprises Hôte de table : Gino BONTEMPELLI, Service SMART Région	• Lutter contre la fracture numérique : Améliorer la couverture numérique de tout le territoire (5) • Développer les formations aux métiers du numérique (4) • Développer les services numériques : formation des usagers, développement du télétravail, croisement des données des différents opérateurs de réseaux, équité de développement du numérique pour tous les territoires (3) • Accompagner les projets et fertiliser les territoires par le financement (3) • Développer la Smart ~~City~~ territoires (2) • Soutenir des initiatives publiques numériques exemplaires : télétravail, commande publique, accessibilité aux services publics (2) • Accélérer le déploiement d'infrastructures de données et de réseaux fixes et mobiles performants pour la population, les entreprises et les services publics (2)	Au service de tous les domaines de compétences, permet de développer des usages, L'infrastructure est indispensable : important car territoires très différents, et il y a SCORAN, Schemas Départementaux, Schéma des usages, tous ces schémas sont à utiliser Le SRADDET pourrait permettre homogénéité, il doit constituer un outil repère pour les financement

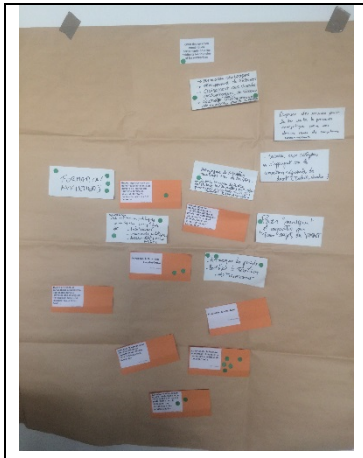	• Encourager des services numériques innovants en matière de : transports, de tourisme et de mise en valeur du territoire, de commerce, de services à la personne (1) • Accompagner la médiation numérique dans les territoires / Soutenir un niveau de service satisfaisant sur les territoires périurbains pour soutenir l'attractivité du territoire régional dans son ensemble (1) • Penser numérique et innovation sur tous sujets du SRADDET (1) • Mettre en avant les innovations et initiatives régionales dans le domaine des smartgrids (ex flexgrid, Nice Grid, Interflex, Cœur Smart Grid…) (0) • Encourager la domotique (0) • Renforcer la coordination entre les différents opérateurs de réseaux pour l'aménagement numérique (0) • Accompagner le déploiement de services numériques publics et privés innovants dans les domaines de l'emploi, de la mobilité, de l'éducation, de la santé, de la culture, du développement économique… (0) • Proposer des services pour lutter contre la précarité énergétique grâce aux données issues des capteurs communicants (0) • Développer les services aux citoyens en s'appuyant sur les compétences régionales de droit (déchets, formation,…) (0)	Développer des initiatives et des usages : il faut une boite à outils au niveau régional : les outils sont plus importants qu'un schéma prescriptif ; il faut fertiliser les territoires et avoir effet levier sur de très nombreuses initiatives La formation est très importante à investir : de nouveaux métiers vont arriver y compris dans les territoire ruraux. Développement rapide et imprévisible. Il faudra s'adapter très vite, et donc ne pas avoir lien avec document qui soit trop contraignant et difficile à faire évoluer : il faut de l'agilité

ORIENTATION 3 : Un aménagement responsable et durable

Président : Loïc DOMBREVAL, Conseiller régional, Président de la Commission Environnement Mer Forêt

Consultant : Rémi LEFUR, Inddigo

Intention stratégique/table	Objectifs priorisés	Synthèse à chaud
1. Faire de la transition écologique et énergétique un levier de développement économique et social **Hôte de table : Valentin LYANT,** Service Transition Energétique 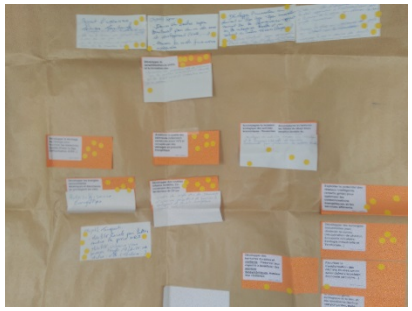	• Développer la sensibilisation du public et la formation des professionnels du tourisme sur les questions d'hébergement durable et les labels existants (comment ça marche ? Qu'en retirer ?...) (7) • Développer l'innovation en proposant un lieu type « Open Innovation » couvrant tous les domaines en s'appuyant sur les entreprises locales et pas seulement en matière technologique (usages,…) / Travailler le marketig territorial pour faire reconnaître PACA comme terre d'execellence énergie et écologique afin d'attirer population et entreprises (6) • Développer des modèles urbains durables, Co-construire des projets territoriaux de développement durable par une gouvernance intégrée / Créer des règles dans les documents d'urbanisme permettant de favoriser le développement des éléments énergétiques (bâtiments, ENR, …) (6) • Travailler sur l'objectif des transports : mobilité rurale pour lutter contre la précarisation énergétique / mobilité urbaine pour favoriser l'emploi et l'activité de centre-ville (tertiaire, …) (6) • Créer un « Club Ambassadeur » pour vendre les atouts régionaux à l'extérieur mais aussi à l'intérieur de la Région pour valoriser les bonnes pratiques (projets, innovations, …) (6) • Apporter de l'ingénierie technique territoriale, y compris privée pour la collecte des capitaux (UE) / Aller sur le terrain pour présenter les enjeux au cas par cas : dans les deux cas besoin de compétences et de moyens dans les structures locales (5) • Développer le stockage de l'énergie pour favoriser les ressources locales (Power to Gaz, méthanisation, STEP,...) (5) • Améliorer la qualité des bâtiments notamment construits avant 1975 et occupes par des ménages en précarité énergétique (5) • Développer les énergies renouvelables électriques et thermiques en privilégiant les sites déjà anthropisés (bâtiments, friches, parkings, ...) / Assurer une autosuffisance énergétique (5) • Accompagner la mutation écologique des activités économiques : Revaloriser la biodiversité comme source et facteur de développement économique durable et innovant, Accompagner et	• Renforcer l'ingénierie territoriale • Mettre à profit la hauteur de vue de la Région pour donner un cap et assurer une cohérence transversale • Développer l'excellence régionale : ne plus subir la transition, en être moteur

	renforcer les filières de développement tirant bénéfice durable du patrimoine naturel (agriculture, forêt, eau, aquaculture, pêche, sports et loisirs de pleine nature, tourisme, etc.) / Développer des activités basées sur l'écologie et les ressources naturelles de manière raisonnée pour préserver les richesses locales (4) • Exploiter le potentiel des réseaux intelligents (smarts grids) pour optimiser les consommations énergétiques et les services afférents (4) • Travailler sur un objectif supraterritorial : donner un cadre supraterritorial pour fixer des axes de développement (ENR, …) / assurer les aides financières adéquates (3) • Développer les synergies industrielles pour diminuer la consommation (récupération de chaleur, économie circulaire, Ecologie Industrielle et Territoriale, ...) (3) • Développer des territoires durables et résilients : Préserver la capacité des territoires à bénéficier des services écosystémiques, Assurer la résilience des territoires (2) • Favoriser la transformation des déchets en ressources secondaires (recyclage, économie circulaire…) (2) • Favoriser l'émergence de la filière du génie écologique et le développement du bio mimétisme (technologies non polluantes, matériaux recyclables, techniques économes en énergie voire passives…) (0)	
2. Favoriser un aménagement durable et compatible avec la maitrise et la gestion des risques (naturels et technologiques)	• Faire de la disponibilité de la ressource en eau, en énergie, en espace naturel et agricole, une donnée d'entrée pour la définition de la capacité d'accueil des territoires / cf. notion de solidarité (8) • Etre capable de proposer des solutions innovantes d'aménagement / de construction par rapport aux risques (7) • Développer la connaissance et la culture du risque pour améliorer la prévention / cf. notion de sensibilisation (5)	• Améliorer la connaissance et sa contextualisation des ressources, risques, enjeux… : un préalable • Développer des solutions

Hôte de table : **Frédéric DESSIVAUX,** Service Aménagement et politiques territoriales 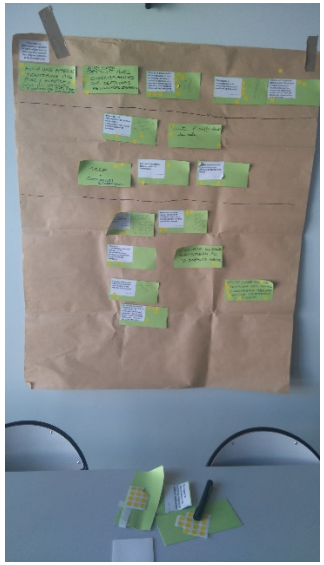	• Encourager l'utilisation économe du foncier pour l'urbanisation en privilégiant le renouvellement urbain et la densification pour limiter les besoins de déplacements et favoriser l'utilisation des transports alternatifs à la voiture (5) • Prendre en compte les particularités climatiques et météorologiques locales ainsi que les impacts en matière de qualité de l'air dans les projets de construction et d'urbanisme (4) • Encourager un aménagement qui prenne en compte la cartographie des risques (technologiques et naturels), à lier avec les trames vertes et bleues (3) • Avoir une approche territoriale plus fine / adaptée des risques par une spatialisation dans les documents d'urbanisme (3) • Articuler efficacement programmation et planification (2) • Intégrer dans les outils règlementaires une politique de gestion des risques (2) • Améliorer les connaissances sur certaines ressources stratégiques (2) • Protéger les terres agricoles irrigables de l'urbanisation : thème à élargir car il n'y a pas que les terres irriguées qui peuvent jouer un rôle par rapport à la gestion des risques (4) • Préserver le foncier naturel et cultivé en privilégiant les projets d'aménagement intégrés (mixité des usages) pour améliorer les qualités des usages (4) • Agir sur la consommation d'espace par des modes d'aménagement qui prennent en compte la vulnérabilité des territoires (3) • Favoriser des formes urbaines plus denses pour l'habitat et les activités économiques (à nuancer dans certains cas) (2) • Limiter l'artificialisation des sols (2) • Prendre en compte le SRCE et les fonctionnalités écologiques (2) • Equiper les massifs forestiers pour réduire les impacts des incendies (1)	innovantes d'aménagement et de construction pour faire avec le risque • Limiter l'artificialisation des sols, préserver les terres agricoles et naturelles, privilégier des projets d'aménagement intégrés et économe d'espace, parmi les solution
3. Aider les territoires à s'adapter aux effets du changement climatique Hôte de table : **Christel FRANCART,** Service Eau et Milieu Aquatique	• Préserver le foncier naturel et cultivé et le gérer de manière durable : saisir ou adapter les outils d'urbanisme et de panification (13) • Garantir durablement l'accès à une eau de qualité (agriculture biologique, contrats de zone de protection) (10) • Réduire la vulnérabilité des territoires vis-à-vis du changement climatique, anticiper la fragilisation des milieux naturels et préserver leurs fonctions / Valoriser la valeur écosystémique des milieux naturels (8) • Prendre en compte les effets du changement climatique dans la construction et la rénovation des logements : favoriser le HQE / proposer des mesures incitatives pour les bâtiments à	• Préserver le foncier agricole et naturel - Adapter les pratiques agricoles - Valoriser la valeur écosystémique des milieux naturels • Garantir durablement l'accès

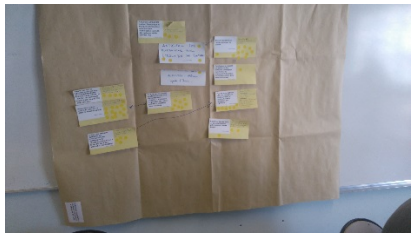	énergie positive / construction à financement régional devra être à énergie positive / favoriser les filières à éco-matériaux (6) • Anticiper les mutations sur l'économie de montagne (4) • Adapter les filières agricoles pour faire face aux contraintes fortes exercées par le changement climatique, et favoriser les techniques moins émettrices de GES et de polluants : adapter les pratiques viticoles et autres avec la recherche & développement (4) • Adapter les pratiques sylvicoles aux contraintes fortes exercées par le changement climatique, à la fois sur les volets atténuation et adaptation : exploiter les forêts, structurer les filières locales, aboutir à des débouchés locaux (4) • Réduire la vulnérabilité du tissu économique régional au changement climatique notamment en encourageant la modification des pratiques et des activités (VL) : changer les comportements, sensibiliser, éduquer (3) • Prendre en compte dans les aménagements le phénomène de montée des eaux : repousser les zones constructibles au-delà de la montée prévisible des eaux (3) • Diversifier les activités des stations de sports d'hiver (2) • Développer la capacité de résilience des territoires par rapport aux impacts du changement climatique sur la disponibilité de la ressource en eau (1)	à une eau de qualité - Anticiper les mutations économiques en montagne • Prendre en compte les changements climatiques dans la construction et l'habitat - Structurer les filières sylvicoles • Informer et former et les populations

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRADDET

Liste des présents

Forum sur les objectifs : renforcer l'attractivité et la qualité de vie du territoire

Nice - 8 mars 2017

SRADDET

Liste des présents à l'atelier Ligne Directrice 1 du 8 mars 2017

1	ACCOSSANO Claire	Responsable	Communauté de Communes Cœur du Var
2	ACCIAI Bruno	Vice-Président Attractivité du territoire	Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération
3	ANDREU Ludovic	Stagiaire	Syndicat mixte du bassin versant du Gapeau
4	ANTONINI Joseph		Conseil Départemental Var
5	AZINHEIRINHA Lauriano	Maison de la Région des Alpes-Maritimes	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
6	BALGUERIE BAIS Catherine	Chargée de mission	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
7	BAMEULE Mattieu	Responsable	Communauté de communes de la vallée des Baux-Alpilles
8	BARONI Georges		CESER
9	BARRET Michel-Philippe	Chef de projet	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
10	BAUDEMENT Franck	Chargé de mission	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
11	BAUJOIN Natahalie	Responsable du Service Urbanisme Aménagement en charge du SCoT.	Communauté de Communes du Pays de Fayence
12	BAVOUZET François	Président	Conservatoire d'Espaces Naturels de PACA (CEN)
13	BENIAMINO Frédéric	Directeur adjoint	Conseil départemental du Var
14	BERTIN Dominique	DGA	Communauté d'Agglomération Manosque (DLVA)
15	BERTRANDY Samuel	Responsable service développement économique et attractivité	Communauté de communes du Pays de Fayence
16	BIBET Serge	Directeur aménagement environnement et connaissnce du territoire	Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis - CASA
17	BLEYNAT Rémi		Conseil Départemental Var
18	BONIFAY Olivier	Directeur territoriau Vaucluse	GRDF
19	BONNAFOUX Pascale		Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence
20	BONTEMPELLI Gino	Chef de service	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
21	BOTRINI Michelle	Chef de projet	Conseil Départemental du Var
22	BOUCET Eric	Chef de service	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
23	BOURGES Sophie	Chargée de mission	FNE
24	BOYE Jean-François	Chargé de mission déchets du BTP	Conseil Départemental du Var
25	CALVIANI Thierry	Chargé de mission	Métropole Nice Côte d'Azur
26	CAZENAVE Christelle	Chef du service déplacement	Conseil Départemental des Alpes Maritimes
27	CECCARELLI Fabrizio	Chargé de mission "Aménagement du territoire"	Communauté de communes du Pays des Paillons
28	CHABERT Jean-Baptiste	Chef de service	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
29	CHABRIER Magali	Chargée de mission urbanisme	Commuauté d'Agglomération Grand Avignon
30	CHAMAYOU Pascale	Chargée de mission Transports publics régionaux et mobilité, Lycées, Jeunesse/sport/vie associative	CESER
31	CHEVALIER Laurent	Directeur de l'aménagement du territoire	Communauté d'agglomération Cannes pays de Lérins
32	CLAUDIUS PETIT Anne	Vice-Président	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
33	CLEMENT Jean-Christophe	Directeur Adjoint	Capenergie
34	COMAS Jean-François	Président commission des finances	CESER
35	COSTANTINO Rémi	Directeur stratégie prospective	EPA Euroméditerranée
36	CREQUER Marlène	Chargée d'études	AURAV
37	DAVIN Serge	Membre du bureau exécutif	CESER
38	DE SABRAN Gérard	Vice-Président	Communauté Sud Luberon
39	DECUIGNIERES Jacques	Maire	Bastidonne
40	DELAHAYE Antoine		Conseil départemental des Alpes Maritimes
41	DENIZOT Damien		Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
42	DEROMBLAY H	Chargé de mission	Conseil Départemental des Alpes Maritimes
43	DIDIER Roger	Vice-Président	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

44	DOMBREVAL Loïc	Conseiller Régional	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
45	DROZ-VINCENT Daniel	Directeur	Agence d'urbanisme de l'agglomération toulonnaise - AUDAT
46	DUBOS Véronique		Métropole Nice Côte d'Azur
47	DUMAS Pascal		CESER
48	DUPONT Louis-Laurent	Directeur des études	AGAM
49	DUPUIS Sylvie		Métropole Nice Côte d'Azur
50	DUTE Christine	Chargé de stratégie territoriale	Conseil Départemental du Var
51	FARJON Alain	Directeur	SCOT du bassin de vie d'Avignon
52	FELIX Jean-Hubert	Directeur des affaires publiques	RTE
53	FERRUCI Florent	Directeur de l'aménagement et du développement territorial	Communauté d'agglomération Dracénoise
54	FRANCART Christel	Chargée de mission	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
55	GALVEZ Etienne	Chargé de mission développement local et innovation	PNR Préalpes d'Azur
56	GENDRE Sylvain		Enedis
57	GHIS Richard	Secrétaire Général	FSU PACA
58	GIRAUDOU Annick	Directrice Adjointe	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
59	GLORIAN Christophe	Conseiller référent Aménagement du territoire	CCI Provence Alpes Côte-d'Azur
60	GRELL Philippe	Maison de la Région des Alpes-Maritimes	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
61	GRILLOT Danièle		Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
62	GUIBERT Marion	Chargée de mission	UNICEM PACA
63	GUINTINI Corinne	Responsable	Communauté de communes de la vallée des Baux-Alpilles
64	HARINCK Patricia		CESER
65	HENCKEL Sandrine	Chargée de mission	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
66	JUILLET Marc	Directeur	Syndicat mixte Provence Verte
67	KLEYNHOFF Bernard	Président de la commission industrie innovation	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
68	LANDAIS Jean-Paul	DGS	Communauté Agglomération DLVA
69	LAPACHERIE Didier		EPF PACA
70	LARTIGUES Sylvie	Chargée d'études	AGAM
71	LASSEE	Emmanuelle	Syndicat mixte du pays de la Provence verte
72	LEBON Anne-Sophie	Responsable du service études et politiques publiques	Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence
73	LEMERY-PEYSSIK Pierre		NOSTER PACA
74	LEVERE Bernard	Chef du département développment aménagement du territoire	Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur
75	LEYDET Jean-Christophe	Chargé de mission	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
76	LUCON Mathilde		Chambre des Métiers et de l'Artisanat
77	LYANT Valentin	Chargé de mission	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
78	MARCOTTE Jacky	1er Vice-Président	CESER
79	MARECHAL Guy	Chef de service	Conseil Départemental des Alpes Maritimes
80	MARRANI Karine	Chargée de mission PLH- Service logement	Métropole Nice Côte d'Azur
81	MARTELLI Marie-Josée		Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
82	MASCLET Laetitia	Chargée de mission signalétique, patrimoine	PNR Préalpes d'Azur
83	MASIA Mathieu	Chargé d'études	Métropole Aix Marseille Provence
84	MAUREL Nicolas	Chargé de mission	Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération
85	MINELI Olivier	Directeur d'études	AUPA
86	MOREAU Hervé	DGA	Conseil Départemental Alpes Maritimes

87	MORO SIBILOT Serge	Cabinet	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
88	MOURIER Paul	Directeur Général des Services	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
89	NAVARRO Laurence	Directrice du développement économique	Métropole Aix-Marseille Provence
90	NICOLETTI Pascal	Président de la commission aménagement et développement du territoire	CESER
91	NICOLISI Philippe	Vice-président stratégie économique	Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération
92	OLIVARI Georges	Directeur	Maison Régionale de l'Eau
93	OLIVE Frédéric		Enedis
94	OLLIER Paul Christian	DGS	Communauté d'Agglomération Var Esterl Méditerranée
95	PARCINEAU Sylvie	Resposnable pôle	CCI Var
96	PELEGRINI Silvia	Chargé de projet développement durable	Métropole Nice Côte d'Azur
97	PELLOTIERI Charles		CESER
98	PERERA Flore	Directrice de l'Aménagement du territoire	Commuanuté Territoriale Sud Luberon (COTELUB)
99	PIEFORT Nicole		Conseil Départemental Alpes Maritimes
100	PINATEL	Marion	Scot Ouest des Alpes Maritimes
101	POMI Nicole		Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes Maritimes
102	PORTERO Anne-Marie	Directrice du pôle développement éconoique et environnement	Communauté d'agglomération Cannes pays de Lérins
103	PRIMITERRA Geneviève	Vice-présidente	Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence
104	RAMBAUD Lise	Stagiaire	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
105	RAOUX Frédéric	Chef de service	Métropole Aix Marseille Provence
106	REGRIGNY Nicolas	Directeur attractivité et promotion internationale	Métropole Nice Côte d'Azur
107	RENARD Hélène	Déléguée au développement régional	Délégation régionale du groupe La Poste
108	RICHARD Paulette		Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
109	ROCHE Alix	Directrice	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
110	ROQUES Olivier	Chef de projet	EPF PACA
111	ROUQUETTE Renaud	technicien	Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération
112	ROUSSELOT Michelle	Chef du service	Métropole Nice Côte d'Azur
113	ROUSTANG	Benoît	Commune de Saint Michel de Chaillol
114	ROUVIER Christine	Directrice ajdointe animation économique	Communauté d'Agglomération Dracénoise
115	RUGANI Karine		DREAL
116	RUIZ Delphine	Chargée de mission	Association Régionale Fédération Pêche et Protection du Milieu Aquatique
117	RUIZ Laure		Chambre d'agriculture des Alpes Maritimes
118	RUIZ Pascal	Chargé de mission urbanisme	Commuanuté de communes Les sorgues du comtat
119	SALUCKI Michelle	Vice-Présidente, Maire de Vaullauris	Conseil Départemental Alpes Maritimes
120	SAUTY Pascal	Chargé de mission	Syndicat mixte du SCOT de l'aire Gapençaise
121	SEIMANDI Georges		GRT Gaz
122	SEMAVOINE Laurent	DGS	Communauté d'agglomération Dracénoise
123	SEVAL Jean-Pierre	Responsable cellule SI&TIC	Conseil Départemental du Var
124	SIEGEL André	Directeur de l'action stratégique	Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze
125	SIWEK Maud	Développeur territorial	Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence
126	SPINI Henri	Administrateur	Conservatoire d'Espaces Naturels de PACA (CEN)
127	TANGUY Patrick	Chef de pôle	AGAM
128	THEROND Christel	Directrice	Conseil Départemental des Alpes Maritimes
129	THEVENOT Anne	Responsable service rivière et milieux aquatique	Conseil Départemental du Var

130	TOULAN	Daniel	CESER
131	TURCHETTI Isabelle	Chargée de mission	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
132	VALLAURI	Jean-Claude	Communauté de communes Pays des Paillons
133	VETILLART Pierre	Coordinateur	Réseau des PNR PACA
134	VIANO Sébastien		Métropole Nice Côte d'Azur
135	VILLESSOT Thomas	Chef du service aménagement ingénierie	Conseil Départemental du Var
136	VITALI Delphine	Chef de service	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
137	VOLLAND Véronique	Chef de Service	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRADDET

Présentation

Forum sur les objectifs : renforcer l'attractivité et la qualité de vie du territoire

Nice - 8 mars 2017

Séquence introductive Travaux AU/Région

3 éclairages sur les facteurs d'attractivité du territoire régional

Ateliers Sraddet -NICE
8 Mars 2017

0135

Séquence introductive Travaux AU/Région

- ⇨ Un Partenariat pluriannuel entre la Région PACA et les 5 Agences d'urbanisme initié en 2015
- ⇨ Des thématiques diversifiées en expertise et productions
- ⇨ Un éclairage introductif aux ateliers du SRADDET

3 éclairages pour alimenter les ateliers du SRADDET: « Renforcer l'attractivité et la qualité de vie du territoire »

⇨ Les nouveaux modèles économiques « emblématiques » de PACA : porteurs de rayonnement?

⇨ Une qualité de vie attractive : quels mode de développement pour les espaces périurbains ?

⇨ L'intégration de la transition énergétique: vers un aménagement durable?

3 éclairages sur les facteurs d'attractivité du territoire régional

⇨ De nouveaux modèles économiques porteurs de rayonnement

- Des filières économiques **« ancrées »** dans les territoires et valorisant les **spécificités régionales**
- Emblématiques de **mutations** de leur modèle de économique
- Porteuses de **visibilité internationale**

Les Parfums Arômes à Grasse

L'aéronautique à Marignane

Le Vin rosé dans le Var

Le Festival d'Avignon

La Silver Economie à Nice

3 éclairages sur les facteurs d'attractivité du territoire régional

⇨ Des spécialisations régionales en cours de réinvention :

L'hélicoptère en Provence:

- Une organisation de la **chaine de valeur** : conception et le design
- Des fonctions à **forte valeur ajoutée**: contrôle et assemblage…
- Un **écosystème** local autour d'Airbus Helicopters : diversification des débouchés, **modèle « serviciel »**

Le Parfum à Grasse

- Un positionnement **historique :** les plantes à parfum
- Une diversification vers des **marchés et débouchés élargis** : arômes, cosmétiques
- Des entreprises familiales **mondialisées** (Mane et Fils…)

3 éclairages sur les facteurs d'attractivité du territoire régional

⇨ Des spécialisations régionales en cours de réinvention :

Le vin rosé dans le Var:

- Une **spécificité** régionale reconnue porteuse d'image à l'international
- Un marché intérieur **en croissance**, des « terroirs »
- Une organisation de la **filière** (qualité, exportations)

Le festival d'Avignon

- Un évènement **culturel** majeur (700000 visiteurs)
- 14% de **visiteurs étrangers** et 23 pays représentés
- Un **impact économique** local (+50% de CA des commerces) et régional

La silver économie à Nice

- Des besoins croissant de **bouquets de services**
- Un territoire d'**expérimentation** (démographie, usages, innovations, living lab)
- Des acteurs organisés, visibles, pour des **marchés porteurs.**

0140

3 éclairages sur les facteurs d'attractivité du territoire régional

⇨ Quel mode de développement du périurbain?

- Une dynamique régionale portée par un périurbain toujours plus attractif

Solde migratoire apparent entre 2008 et 2013 lissé par km² en Provence-Alpes-Côte d'Azur

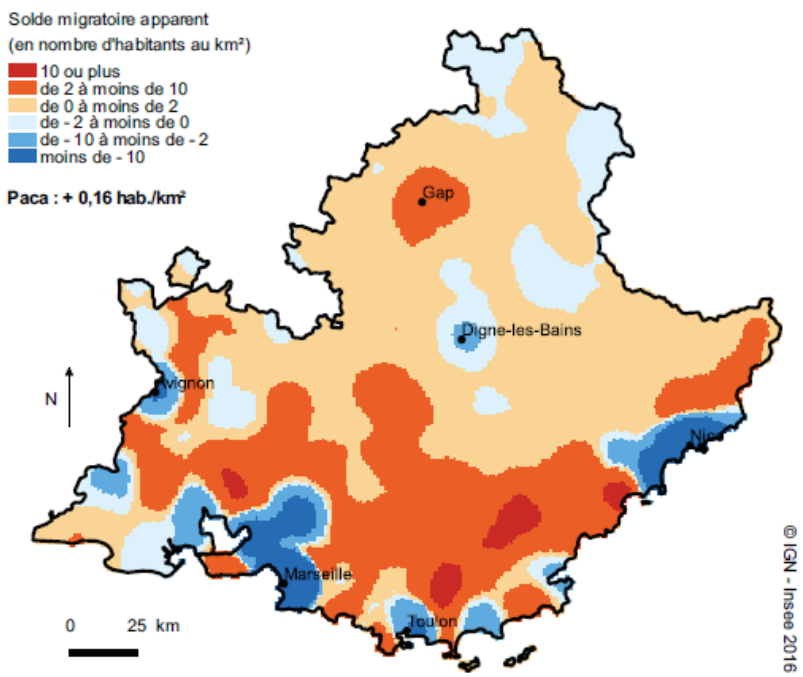

Source : Insee, État-civil, Recensements de la population 2008-2013

L'attractivité résidentielle:

- en périphérie des pôles urbains
- dans **des espaces diversifiés**

3 éclairages sur les facteurs d'attractivité du territoire régional

⇨ Quel mode de développement du périurbain?

- Des dynamiques et des profils différenciés…

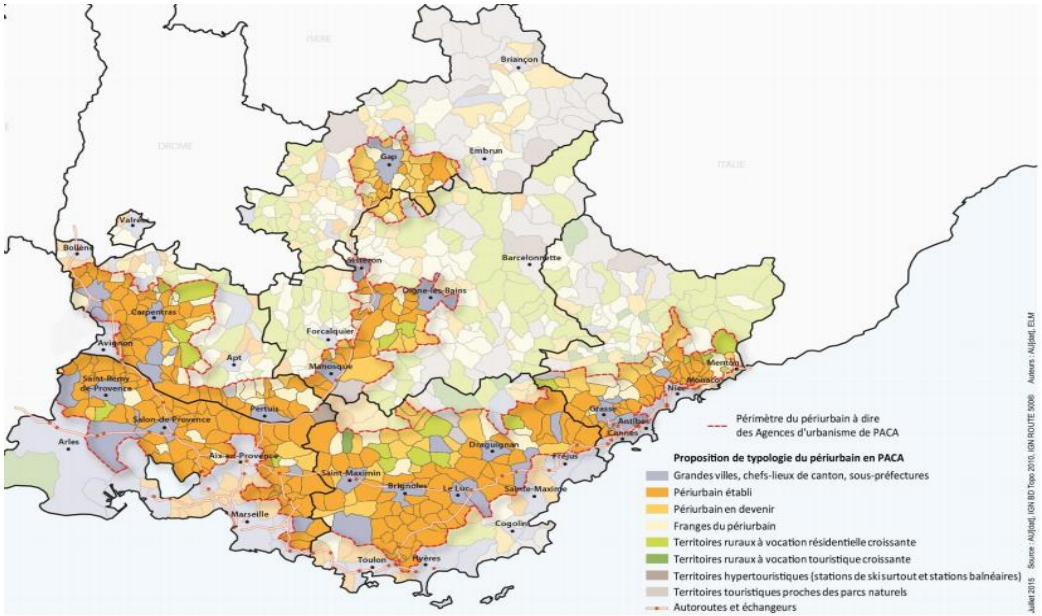

- « établi »
- « en devenir »
- « de frange »

- Un **continuum** entre les espaces ruraux/de montagne et la bande littorale

- …qui interroge les modes de déplacements, les villes et centres, l'étalement urbain et les pressions sur les espaces naturels : **attractivité remise en question?**

3 éclairages sur les facteurs d'attractivité du territoire régional

- Les espaces naturels : garde fou à la périurbanisation et atout de cadre de vie

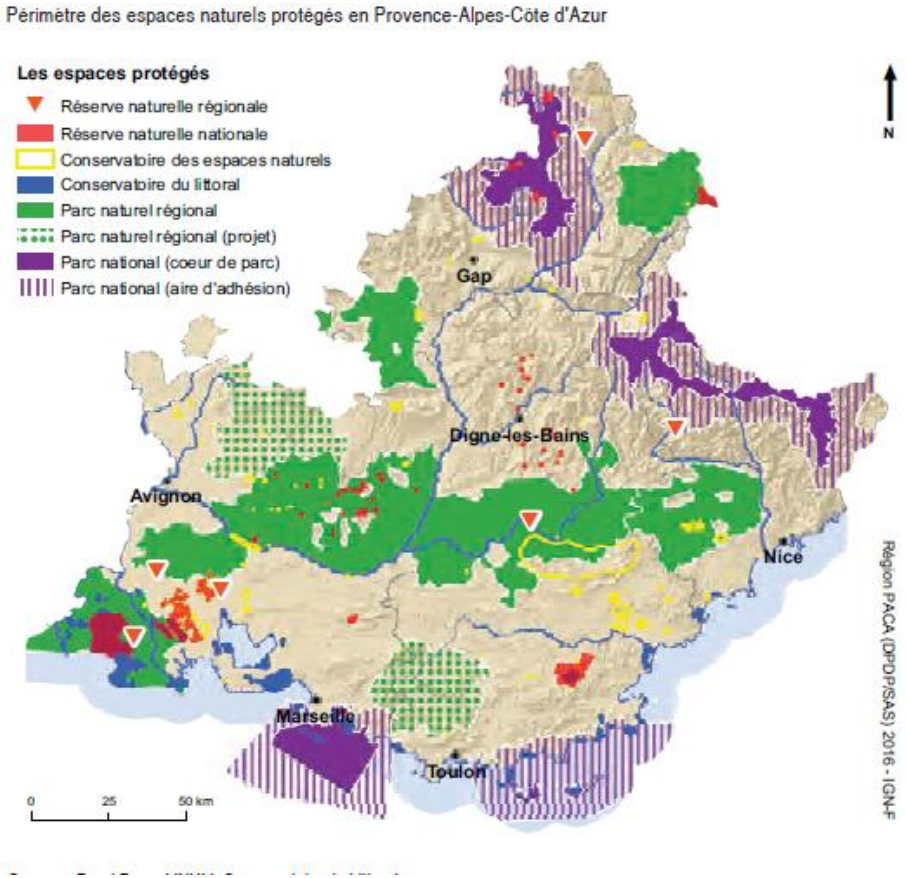

Les PNR : un **continuum structurant** en « miroir » du périurbain

0143

3 éclairages sur les facteurs d'attractivité du territoire régional

⇨ L'intégration de la transition énergétique, vecteur d'attractivité

- S'appuyer sur l'existant et le **potentiel régional** pour favoriser un **mix énergétique propre à chaque territoire**

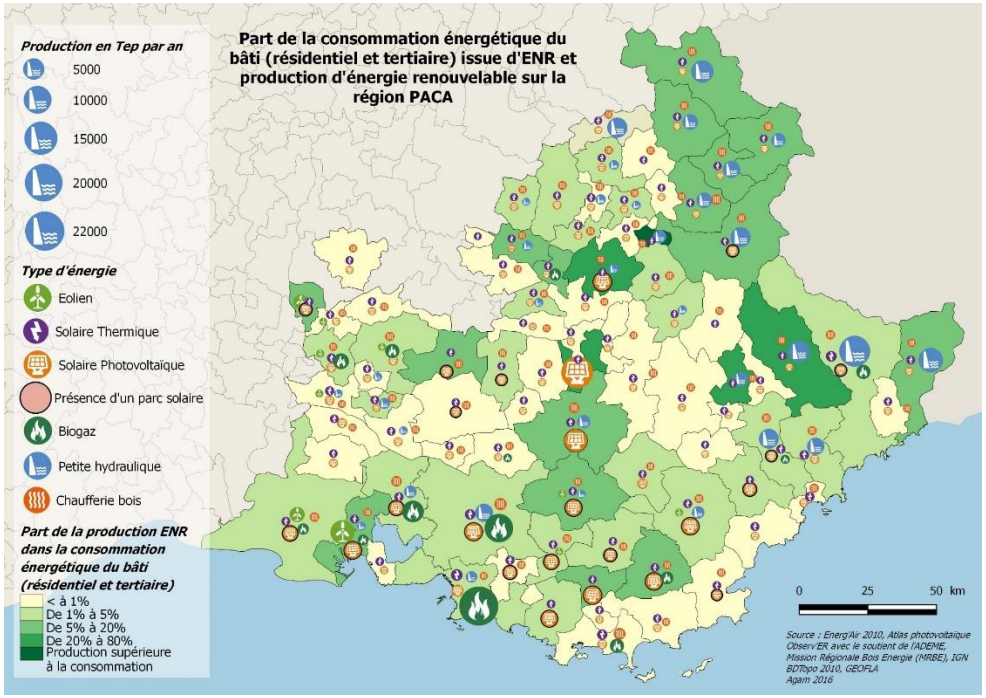

- Des solidarités entre territoires **producteurs/ consommateurs**

3 éclairages sur les facteurs d'attractivité du territoire régional

- S'appuyer sur des **leviers différentiés selon les territoires** pour décliner les objectifs « Climat Air Energie » régionaux

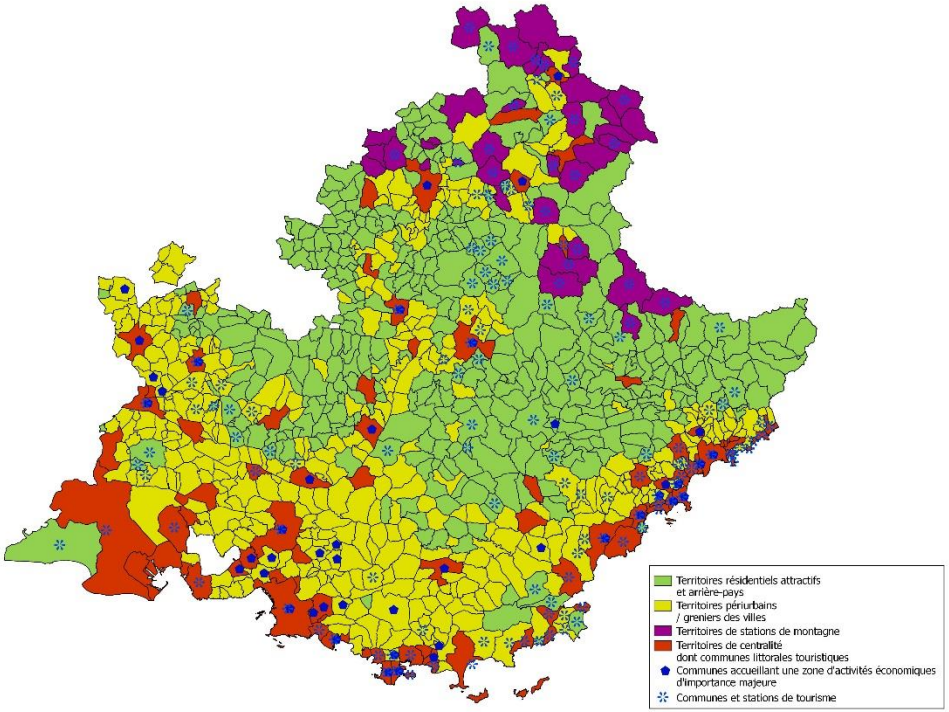

- Montagne, littoral, urbain dense, périurbain : **des opportunités** de déploiement de solutions

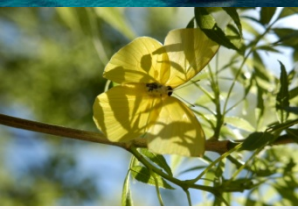

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
SRADDET

Forum thématique

RENFORCER L'ATTRACTIVITE ET LA QUALITE DE VIE DU TERRITOIRE

8 mars 2017

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Synthèse de l'appel à contributions

Objectifs

- Recueillir les idées et les avis des acteurs du territoire
- Enrichir chaque ligne directrice avec des objectifs issus des acteurs et des territoires
- Fournir des éléments à débattre lors des forums thématiques

Méthode

- Un questionnaire en ligne envoyé auprès de 900 structures, en grande partie PPA du SRADDET
  - invitant les participants à s'exprimer sur les principales orientations pressenties
  - mis en ligne du 24 janvier au 15 février
- Un questionnaire ouvert
  - afin de recueillir un maximum de propositions des acteurs et des territoires

Résultat

- Plus de 350 contributions
- Une remontée des besoins et des aspirations d'un grand nombre d'acteurs : institutionnels, société civile, …

0147

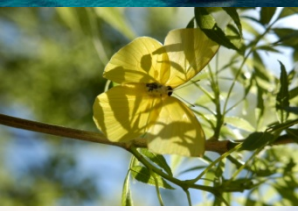

Synthèse de l'appel à contributions

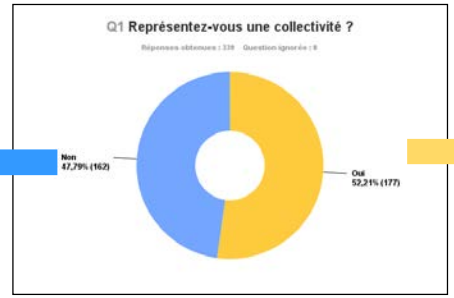

- 48 % autres
- 52 % collectivités et groupements

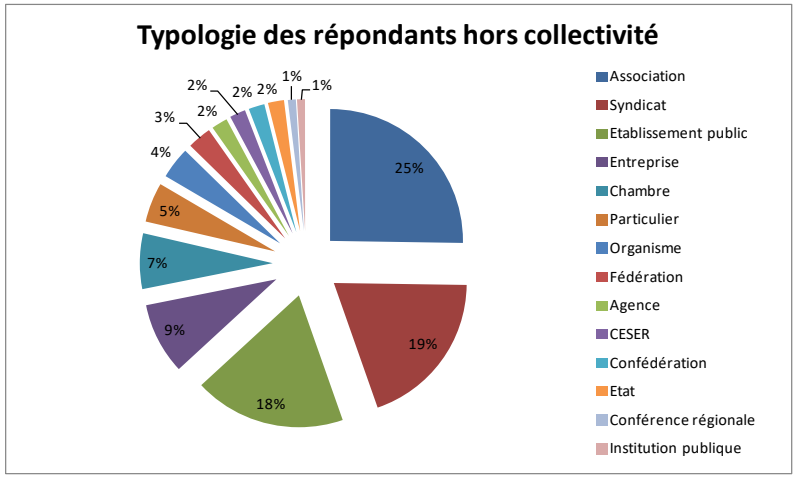

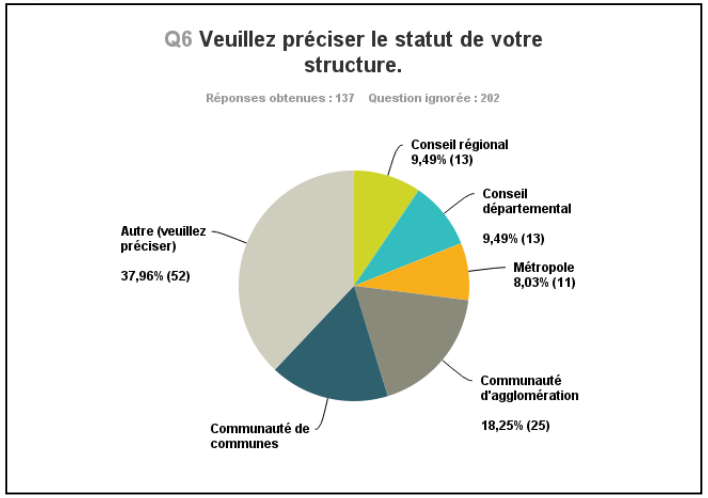

- 25 % associations
- 19 % syndicats
- 18 % établissements publics
- 9 % entreprises

- 18 % C^tés d'agglomérations
- 17 % C^tés de communes
- 13 % communes
- 9,5 % Conseil régional
- 9,5 % C. départemental

0148

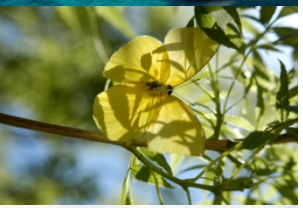

Synthèse de l'appel à contributions

Orientation 1

Un territoire à rayonnement international

- 40 % : prioritaire et principal
- 45 % : important

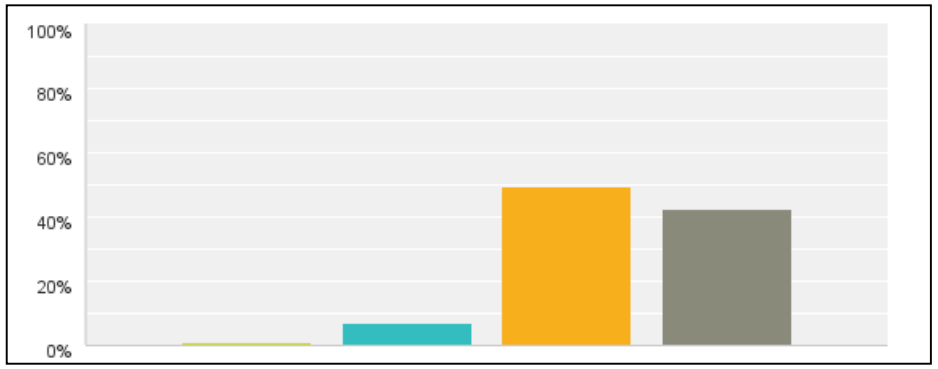

Orientation 2

Des facteurs clés pour améliorer la qualité de vie et l'attractivité du territoire

- 70% : prioritaire et principal
- 25 % : important

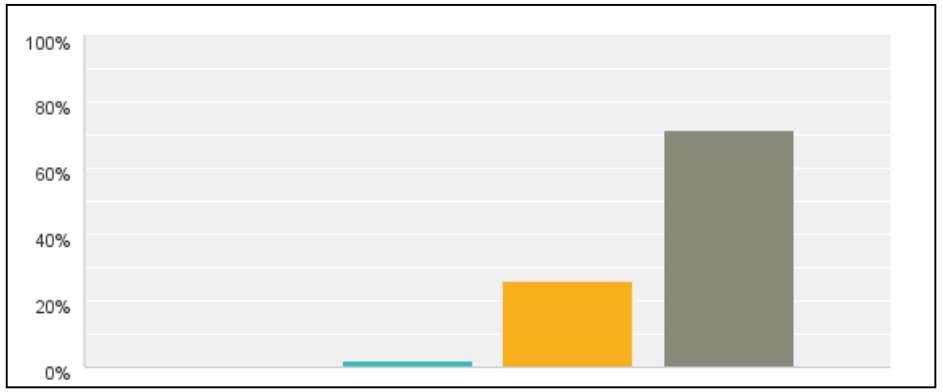

Orientation 3

Un aménagement responsable et durable

- 75% : prioritaire et principal
- 20 % : important

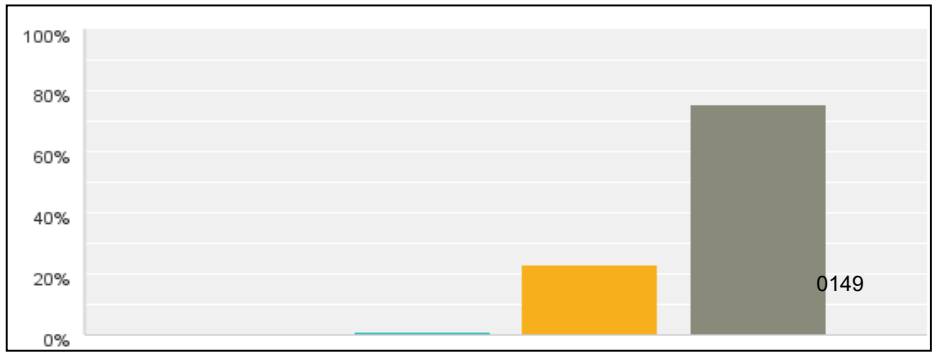

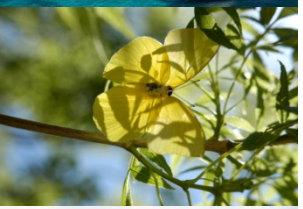

Orientation 1 : Un territoire à rayonnement international
Exemples d'objectifs proposés

Marketing du territoire régional

- Développer une marque territoriale fédératrice : "Provence-Alpes- Côte d'Azur »
- Créer des Missions Provence Alpes Côte d'Azur dans les grandes capitales
- Mettre en réseau des territoires disposant chacun d'une identité économique locale forte
- Communiquer sur les richesses naturelles autant que sur le génie industriel de la Région

Attractivité économique

- Soutenir les filières d'excellence et les projets structurants associés
- S'appuyer sur « une cartographie des savoir-faire différenciants »
- Aller vers une spécialisation territoriale des ZAE
- Appuyer le développement d'une smart mountain 4 saisons

Tourisme

- Améliorer la capacité et la qualité d'hébergement pour les touristes étrangers
- Créer un pôle touristique de destination exceptionnel.
- Devenir la région d'Europe avec le plus d'écotourisme
- Mettre en place une promotion touristique régionale unifiée

0150

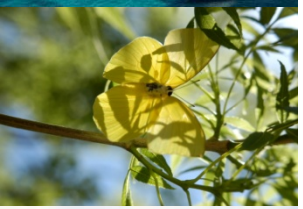

Orientation 1 : Un territoire à rayonnement international (suite)
Exemples d'objectifs proposés

Réseau de transport

- Renforcer les infrastructures favorisant l'ouverture de la Région sur l'extérieur
- Favoriser des liaisons maritimes rapides avec Italie et Espagne

Promotion de l'activité portuaire

- Renforcer les infrastructures portuaires fluviales et le traitement du fluvial au sein du GPMM
- Soutenir le développement des ports, aéroports et gare TGV
- Conforter la place portuaire et les espaces de son hinterland

Enseignement sup. et recherche

- Augmenter l'accueil des étudiants étrangers
- Renforcer l'enseignement des langues étrangères et les réseaux de formation à l'international

Développement durable

- véritable politique environnementale régionale
- promotion d'un « modèle de développement durable méditerranéen »
- Faire de la Région la première Région Verte d'Europe

Territoires non métropolitains

- Ne pas réserver les financements aux métropoles, investir dans la ruralité et la montagne
- Assurer la promotion de l'arrière pays dans cette dimension internationale
- Accompagner la mise en place des outils qui favorisent l'exportation des produits agricoles

0151

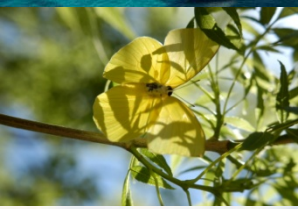

Orientation 2
Des facteurs clés pour améliorer la qualité de vie et l'attractivité du territoire
Exemples d'objectifs proposés

Accessibilité / offre de service

- Accompagner la politique du logement par une implantation idoine des services au public
- Produire des logements à coûts maitrisés et sociaux
- Sécuriser l'approvisionnement énergétique

Grands équipements et infrastructures d'intérêt régional

- Concentrer des équipements régionaux dans les territoires de centralité
- Renforcer les liens entre équipements métropolitains/équipements locaux (culture, sport, santé, tourisme...)
- Renforcer la coordination entre les différents opérateurs de réseaux pour l'aménagement numérique

Mobilité

- Route smart IRVE (infrastructures de recharge Véhicules Electriques) entre Marseille et Nice
- Favoriser la mobilité des habitants à faibles ressources
- Profiter de la réalisation de la Ligne Nouvelle PCA pour améliorer les transports quotidiens

Développer le numérique en limitant la fracture numérique

- Accélérer la transition numérique des entreprises par une offre d'ingénierie complète et unifiée
- Améliorer la couverture numérique
- Lutter contre la fracture numérique d'usage, notamment par de l'éducation pour tous
- Déployer le très haut débit sur tout le territoire

Améliorer la qualité globale

- Améliorer l'environnement sonore
- Améliorer la qualité de l'air et de l'eau et des milieux aquatiques
- Améliorer l'environnement visuel
- Supprimer les publicités à l'entrée des villages

0152

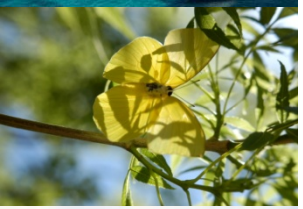

Orientation 2
Des facteurs clés pour améliorer la qualité de vie et l'attractivité du territoire
Exemples d'objectifs proposés (suite)

Privilégier un urbanisme durable et soutenir l'intensification urbaine

- Accentuer et aider la rénovation des centres anciens sur des bases environnementales
- Conduire une dynamisation commerciale des centres-villes
- Offrir un bouquet cohérent de mobilité
- Densifier fortement l'urbanisation à proximité d'un axe de transport collectif
- Relocaliser des activités économiques en milieu urbain
- Réorganiser le développement urbain autour de PEM
- Sortir de la logique de zonage au profit de la logique de cohérence et de la mixité des espaces.
- Définir un plan de diffusion du développement résidentiel et économique vers les pôles secondaires

Préserver les paysages et les espaces naturels

- Instituer un Observatoire écologique
- Proposer une politique dynamique de replantation des forêts
- Créer des trames vertes et bleues en milieux urbains
- Restaurer et valoriser des milieux naturels et urbains dégradés (Avignon nord, entrées de ville, le Rhône, la Durance)
- Préserver la biodiversité, les paysages, les sols

Transition énergétique

- Développer la mobilité propre
- Développer les coopératives villageoises d'énergie
- Inscrire toute action dans le cadre de la transition énergétique et écologique

Prise en compte des risques

- Réaliser des travaux de prévention des inondations
- Construire des approches multirisques naturelles sur les territoires

0153

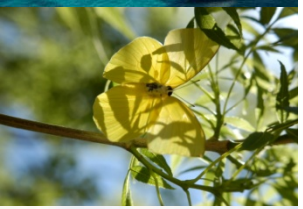

Orientation 3 : un aménagement responsable et durable
Exemples d'objectifs proposés

Etre dans un urbanisme responsable, favoriser l'intensification urbaine

- Déterminer des limites à l'urbanisation
- Accroitre la mixité urbaine et fonctionnelle, développer l'urbanité
- Réduire les implantations de résidences secondaires
- Elaborer des PLUi
- Favoriser les formes urbaines plus denses et optimiser les espaces déjà bâtis
- Limiter le mitage des périphéries des aires urbaines
- Requalifier et mettre à niveau les ZAE
- Se mobiliser sur les espaces péri-urbains, sur les territoires ruraux isolés et sur les quartiers prioritaires

Soutenir la transition énergétique

- Accompagner les démarches locales des territoires à énergie positive
- Accompagner les projets d'éoliennes offshore
- Densifier le parc d'exploitation des énergies marines
- Densifier le parc de panneaux solaires
- Développer le biométhane
- Soutenir les projets d'économie circulaire
- Soutenir le développement des bâtiments auto-suffisants en énergie

Maintenir et qualifier l'activité agriculture

- Préserver les zones agricoles de l'urbanisme et aider à l'installation
- Accompagner le secteur agricole pour s'adapter au changement climatique
- Soutenir l'agriculture biologique / maintenir le pastoralisme
- Développer l'agriculture périurbaine (circuits courts) et de qualité

0154

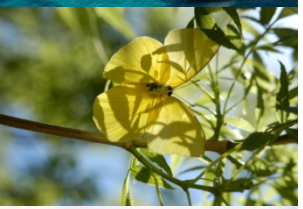

Orientation 3 : un aménagement responsable et durable
Exemples d'objectifs proposés (suite)

Agir pour une mobilité durable

- Maintenir une offre de services dans les zones rurales
- Améliorer la lisibilité des transports sur les territoires
- Harmoniser les différents réseaux urbains, interurbains scolaires
- Mettre en œuvre une carte de transports pour les salariés
- Densifier le parc de bus électrique
- Développer les mobilités douces et les moyens de transport non polluants

Développer l'ingénierie dans la mise en œuvre des politiques publiques

- Développer la communication sur les indicateurs de performance
- Financier des expérimentations publiques (tous secteurs)
- Relancer les modes de contractualisation avec les territoires
- Réfléchir à de nouveaux montages opérationnels facilitant les collaborations innovantes
- Soutenir les réflexions de fonds transversales des petites et moyennes collectivités
- Territorialiser les politiques de la Région

Mettre en place une stratégie sur le foncier

- Soutenir les aides à l'acquisition foncière et au portage
- Engager une politique foncière volontariste permettant de reconstituer des réserves foncières en faveur du logement et de promouvoir la densification de l'habitat, le renouvellement urbain, mais aussi de préserver le capital agricole du territoire (maraichage..)
- Renforcer la connaissance collaborative sur le foncier économique

Mais encore …

- Soutenir le développement de l'activité portuaire fluviale et la voie d'eau : port fluvial public du Pontet, port d'Arles
- Contraindre les maîtres d'ouvrage publics à l'utilisation de matériaux « durables »

0155

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRADDET

Forum sur les objectifs

« Organiser un maillage équilibré du territoire et conforter les centralités »

Toulon - 15 mars 2017

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR — Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires SRADDET

Programme

Forum sur les objectifs

« Organiser un maillage équilibré du territoire et conforter les centralités »

Toulon - 15 mars 2017

14h Accueil et exposition « 15 projets pour notre territoire »

14h30 Ouverture du forum

Roger DIDIER, Conseiller régional, Vice-Président à l'aménagement du territoire

14h45 Eclairage de l'Agence d'urbanisme de l'Aire Toulonnaise (AUDAT)

Cécile MEZGER et Marc ESPONDA : Des enjeux et des leviers à différentes échelles. Une illustration par les cas du périurbain, des centres anciens et des quartiers de gare,

15h Retour sur appel à contribution

Bureau d'étude Algoé

15h15 Travail en atelier

Dynamiser et revaloriser les centres villes

Yannick CHENEVARD, Conseiller régional, 7ème Vice-Président délégué en charge de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'apprentissage

Maitriser la gestion de l'espace

Roger DIDIER, Conseiller régional, Vice-Président à l'aménagement du territoire

Structurer le territoire conforter les centres et organiser les réseaux

Robert BENEVENTI, Conseiller régional

17h00 Restitution des travaux

17h30 Intervention du CESER

Gilbert CHAUVET, Vice-Président du CESER

17h40 Conclusion

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR — Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires SRADDET

Compte-rendu

Forum sur les objectifs

« Organiser un maillage équilibré du territoire et conforter les centralités »

Toulon - 15 mars 2017

Le deuxième forum thématique a été organisé le 15 mars 2017, sous forme d'ateliers de travail, pour co-construire les objectifs du SRADDET sur la ligne directrice « organiser un maillage équilibré du territoire et conforter les centralités ».

Des tableaux de propositions d'objectifs ont ainsi été examinés au sein des trois ateliers de travail (un par orientation).

Ces objectifs restaient des exemples qui ont été discutés, complétés, amendés et priorisés lors des ateliers de travail.

Les compléments des participants figurent en bleu

(3) Le nombre vote par objectif figure en parenthèse à la fin de l'objectif
Règle : 5 gommettes par participant

- ~~Ancrer la biodiversité au cœur de l'aménagement du territoire, pour la valoriser et la préserver, dans une perspective à long terme –~~ les propositions initiales qui n'ont recueillies aucun vote

Une mise en commun à l'issue de chaque atelier puis une restitution par le Président d'atelier en plénière ont permis de synthétiser les productions sur chaque orientation.

ORIENTATION 1 : DYNAMISER ET REVALORISER LES CENTRES VILLES

Président : Yannick CHENEVARD, Conseiller régional, 7ème Vice-Président délégué en charge de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'apprentissage

Consultant : Thibaut CASTAN, Algoé

Intention stratégique/table	Objectifs priorisés	Synthèse à chaud
1. Redynamiser les villes et centre-bourgs **Hôte de table : Frédéric DESSIVAUX,** Service Aménagement et politiques territoriales 15 participants 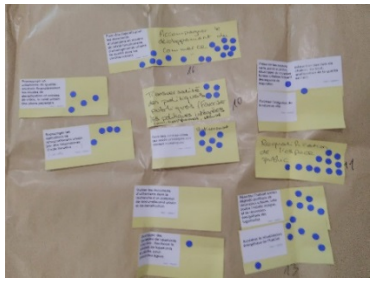	• Fixer des objectifs à destination des documents d'urbanisme en matière de mixité fonctionnelle et d'aménagement urbains de qualité dans les centres urbains / Accompagner le développement du commerce (16) • Résorber l'habitat ancien dégradé (politique de rénovation urbaine, lutte contre l'habitat indigne, et de rénovation énergétique des logements) / Accélérer la réhabilitation énergétique de l'habitat (13) • Encourager la requalification de l'espace public (11) • Faire des centres-villes des accès privilégiés aux réseaux numériques / Favoriser la transversalité des politiques publiques, les politiques intégrées (commerce, habitat, propreté, sécurité, stationnement, …) (10) • Promouvoir un urbanisme de qualité : soutenir financièrement les études de densification et entrées de villes, et le volet urbain des plans paysages (4) • Encourager les opérations de renouvellement urbain (par des mécanismes d'aide foncière, fiscale, …) (4) • Préserver les espaces verts, parcs et jardins, et développer de nouvelles formes urbaines qui laissent des espaces de respiration (réduction des ilots de chaleur, du bruit, amélioration de la qualité de l'air) / Favoriser l'intégration de la nature en ville (2) • Développer des typologies de logements adaptées : Renforcer la création de logements étudiants, pour personnes âgées … (1) • Guider les documents d'urbanisme dans la recherche d'un potentiel de renouvellement urbain et de densification (0)	• Favoriser la mixité fonctionnelle à toutes les échelles (commerce, habitat…) • Résorber l'habitat ancien dégradé (énergie, …) • Requalifier les espaces publics et valoriser la nature en ville • Densifier les centres-villes qualitativement et réintroduire la mixité sociale • Soutenir et aider les projets de réhabilitation vertueux (aides fiscales, …) ➢ Prendre en compte le statut particulier de l'habitant de centre-ville ➢ Traiter la transversalité des politiques publiques dans les centres-bourgs (politique intégrée)

2. Construire la stratégie d'implantation des activités économiques et commerciales **Hôte de table : Anthony DILLMANN,** Service financements aux entreprises 11 participants 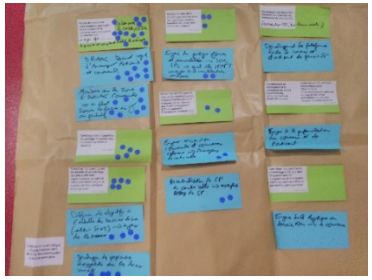	• Mettre en place une connaissance partagée : observatoire de la vacance commerciale et du foncier éco (lien avec la CMAR/CCIR, enjeu sur l'offre de proximité et les comportements d'achat des ménages) (12) • Elaborer un DRAAC : Document Régional d'Aménagement Artisanal et Commercial (8) • Mettre en place un moratoire sur les zones d'activités commerciales : réserver le foncier économique aux activités productives (8) • Envisager des modalités de portage financier des commerces et baux vacants (5) • Favoriser les commerces de proximité et prioriser les implantations commerciales en centre urbain notamment par la régulation des surfaces en périphérie (5) • Définir des objectifs à l'échelle des bassins de vie (InterSCoT) : enjeu de la mesure (4) • Développer des pépinières horizontales sur les locaux vacants (4) • Structurer une offre d'aménagement de sites de logistique urbaine, fonctionnant avec des véhicules propres (3) • Traiter les enjeux du portage foncier et immobilier, de la revitalisation urbaine : SEM, SPL, quel rôle de l'EPF ? (2) • Traiter l'enjeu d'animation commerciale : managers de centre-ville (2) • Recentraliser les services publics en centre-ville (exemplarité du SP) (2) • Inciter les SCOT à porter une vision stratégique en matière d'aménagement commercial au travers des DAAC (Document d'Aménagement Artisanal et Commercial) (2) • Développer des fiscalités adaptées au maintien du commerce de centre-ville (exonération de taxe foncière, taxe sur les locaux vacants, …) (0) • Favoriser le développement de plateforme locale de commerce et d'artisanat de proximité (0) • Conditionner la conception et la réalisation de zones économiques, d'équipements et d'infrastructures, à une faisabilité technico-économique pour déterminer le dimensionnement optimum au regard des aléas prévisibles au titre des risques naturels majeurs. (0) • Traiter l'enjeu de la professionnalisation du commerce et de l'artisanat (0) • Favoriser les conditions d'arbitrage à 10 ans des implantations de commerces et d'activités, entre les centres villes et les zones commerciales (0) • Traiter l'enjeu de la professionnalisation du commerce et de l'artisanat (0) • Traiter l'enjeu de la logistique du dernier kilomètre(e-commerce) (0)	• S'adapter aux évolutions des comportements de consommations (e-commerce) • Registre stratégique / gouvernance - Développer une connaissance partagée : vers un DRAAC ? - Développer les partenariats avec l'ensemble des acteurs (chambres consulaires, acteurs privés…) • Mesures / outils - Réserver le foncier économique aux activités productives - Mobiliser les outils fiscaux, développer des pépinières dans les locaux vacants - Intervenir à l'échelle des bassins de vie (SCoT, InterSCoT, …) - Promouvoir des managers de centre-ville (ingénierie publique) - Traiter la logistique du dernier kilomètre - Favoriser l'implantation des services publics en cœur de ville, développer des lieux d'animation, culturels

3. Resserrer l'échelle de la vie quotidienne **Hôte de table : Cécile MEZGER,** Agence d'urbanisme de Toulon Var (AUDAT) 11 participants 	• Minimiser et optimiser ~~Diminuer~~ les temps de trajet domicile-travail : Intensifier les services et emplois dans les centres … (8) • Soutenir l'animation des centres et des espaces publics par le développement d'une offre d'équipements et d'activités culturelles, éducatives, sportives… (8) • Repenser la mixité fonctionnelle des centralités (commerces, habitat, équipements, services, …) (7) • Favoriser l'accessibilité des centres par l'amélioration de la mobilité et du stationnement : Limiter l'accès automobile des hyper-centres / Piétonniser les centres / Créer des parcs relais gratuits aux extrémités des lignes de transports *(objectif moyennement partagé)* (7) • Développer – Redévelopper de nouvelles qualités urbaines dans les centres-villes (5) • Déployer des solutions de mobilité durable en centre-ville: vélos à assistance électrique, pédibus, navettes électriques… associées aux usages numériques (5) • Créer des lieux d'interconnexion et favoriser la ville intelligente (mobilité, services, numérique) (2) • Organiser la structuration des transports en commun selon les besoins en déplacement des bassins d'emploi (interSCoT) (0) • Organiser la répartition des équipements publics selon l'accessibilité des services, favorisant notamment la prise en compte de bassins de vie (1) • Faciliter et généraliser la pratique des mobilités actives (vélo, marche…) et pas uniquement en centre-ville, autour des déplacements courts (0)	• Focale : habitants et travailleurs des habitants hors métropoles • Organiser la qualité de l'offre de service et la répartition des équipements selon leur accessibilité • Travailler la qualité des espaces publics, intégrer la nature en ville, dissocier les itinéraires • Diminuer les temps de trajet domicile-travail (usages numériques, …) et travailler les lieux d'usages • Retravailler la mixité, cofinancer des études stratégiques • Optimiser les déplacements (modes doux, TC) ➢ Faciliter la vie et la consommation en centre-ville

ORIENTATION 2 : MAITRISER LA GESTION DE L'ESPACE

Président : Roger DIDIER, Conseiller régional, Vice-Président à l'aménagement du territoire

Consultant : Judith BAUDELET, Algoé / **Marie BOUCHET**, Algoé

Intention stratégique/table	Objectifs priorisés	Synthèse à chaud
1. Maitriser l'étalement urbain **Hôte de table : Gilles PERILHOU,** Agences d'urbanisme d'Avignon, AURAV 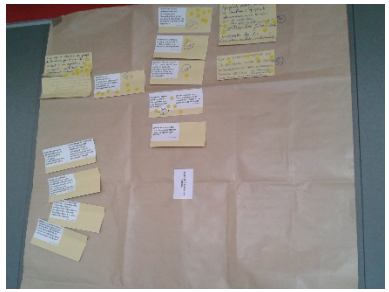	• Mettre en cohérence les projets de territoire par bassin de vie, aidant à des équilibres de centralités, maitrisant leur étalement urbain / La maîtrise de l'étalement urbain doit être forte et adaptée à la typologie des communes (centralités d'équilibre, centres-bourgs, …) pour garantir une offre de service adaptée aux besoins des habitants, un fonctionnement cohérent de la commune, et des espaces naturels et agricoles de qualité entre les centralités maillant le territoire (10) • Soumettre le développement d'extensions urbaines à une utilisation préalable du potentiel de renouvellement urbain (7) • Définir des zones préférentielles de développement démographique, ayant vocation à concentrer les nouvelles productions de logements (7) • Exiger des formes urbaines moins consommatrices d'espace lors des extensions : mettre en place un volume obligatoire de logements collectifs / ou d'une densité minimale (5) • Ouvrer à une répartition équilibrée de équipements publics, évitant les doublons d'équipements intercommunaux ou de ZAE importantes sur les mêmes zones de chalandise, en réponse aux les contraintes financières croissantes des collectivités locales (eau/assainissement, déchets, vieillissement, …) (5) • Mettre de la cohérence entre les politiques de développement des différents territoires et SCoT (production de logements, surfaces économiques, transport, …) (5) • Situer les extensions urbaines au sein de la « tâche urbaine », ou dans son prolongement (1) • Encadrer les documents d'urbanisme dans l'identification des pertes en surfaces naturelles, agricoles et forestières (NAF) et la mise en œuvre de mesures de compensation (1)	Nécessité de l'adaptabilité des prescriptions et recommandations à la diversité des territoires dans le SRADDET et pas sur une simple typologie de « taille de commune » mais aussi sur de la morphologie… et élargir la focale sur les bassins de vie (oublier les limites administratives) • Quel niveau de prescriptivité pour le SRADDET : où mettre le curseur ? - Prescriptif –exigent - Incitatif - Conditionnalité • Définition de l'étalement urbain : accord pour dire que c'est différent de la périurbanisation • Mise en cohérence des projets de territoire • Privilégier les limites physiques et identifier des zones préférentielles de concentration • Qualité des formes urbaines • Risques (évident …) • Pourquoi cet étalement urbain depuis 20/30 ans et comment le SRADDET peut permettre de réguler…

	• Limiter la surface des parcelles constructibles dans les espaces peu denses (0) • Faire des choix de gestion foncière et d'aménagement anticipant l'accroissement des risques naturels et l'émergence de nouveaux risques incluant les options de retrait stratégique dans les zones inondables et/ou soumises au risques de submersion marine (0) • Restaurer, protéger et développer une trame d'interface terre-mer dont le fonctionnement est lié à la création ou à la conservation de réservoirs de biodiversité littoraux ou marins. (0) • Préconiser une méthode d'analyse du phénomène de consommation d'espace partagée (pour mieux comprendre et comparer les dynamiques à l'œuvre dans les territoires) (0) • Réduire la consommation foncière par rapport aux dix années précédentes : Fixer des objectifs en termes de réduction de la consommation d'espace (0)	- Facilités : coût du foncier, stationnement, … facilité de construction - Appétence des « citoyens » / encouragement d'être propriétaire
2. Restructurer les espaces périurbains, à partir de leurs centralités, limiter leurs extensions, intensifier les services et les emplois Hôte de table : Marc ESPONDA, Agence d'urbanisme Toulon Var, AUDAT	• Structurer l'armature urbaine pour limiter les besoins de déplacements et favoriser l'utilisation des transports alternatifs à la voiture (10) • Soumettre le développement d'extensions urbaines à l'existence d'une connexion actuelle ou prévue à un réseau de transports publics (8) • Inciter la densification organisée des zones d'urbanisation diffuses ou pavillonnaires (8) • Orienter la construction neuve prioritairement sur les parcelles libres dans les espaces déjà urbanisées (7) • Anticiper la pression sur les ressources (l'eau et le foncier) par un mode de gestion concertée de leur usage à l'échelle des territoires (6) • Exiger des formes urbaines moins consommatrices d'espace lors des extensions : mettre en place un volume obligatoire de logements collectifs / ou d'une densité minimale (6) • Préserver l'équilibre ville-campagne et organiser leur complémentarité en développant des partenariats au sein des territoires (0)	• Structuration de l'armature urbaine : débat sur la forme que prend l'armature - On est à la fois sur des axes et sur des pôles • Redonner de la constructibilité par un redécoupage, adapter le modèle par rapport à la trame qu'on a à disposition - Densification / intensification urbaine • Renouvellement urbain est aussi à développer dans le périurbain tout en préservant le modèle d'urbanisation - Que fait-on des centres villes ? : trouver des outils type de péréquation et développer de l'urbanité dans les CV - Offre de logements de qualité, travail nécessaire sur la forme urbaine

		• Distinguer la problématique du foncier et la pression sur les ressources notamment eau - Faisabilité du développement des territoires au regard des ressources mobilisables et qui vont être utilisées (changement de prisme) • Equilibre ville / campagne - Réhabiliter le rôle productif des campagnes
3. Préserver le foncier agricole, forestier et naturel Hôte de table : Mireille PILE, Direction de l'agriculture et de l'eau	• Identifier dans les documents d'urbanisme les zones irriguées et les ouvrages d'irrigation pour Protéger les terres agricoles irrigables de l'urbanisation / Préserver la ressource en eau (au niveau local) - Utiliser et développer les moyens de transport d'eau existants dans un cadre de maintien et de développement d'une agriculture durable et raisonnée (8) • Préserver en localisant les espaces agricoles et forestiers à enjeux (7) • Maitriser et développer des pratiques agricoles (dont l'élevage et agropastoralisme) favorable aux continuités écologiques (7) • Promouvoir les outils de protection de type ZAP et PAEN pour sanctuariser les espaces agricoles stratégiques / Identifier les zones à enjeu pastoral (foncier) : à rappeler en enjeu même si invisible sur une carte régionale (6) • Maîtriser l'artificialisation du foncier agricole ou forestier en lien avec le développement du photovoltaïque et des énergies renouvelables (6) • Préserver la dimension identitaire et économique des paysages agricoles (attractivité touristique de PACA) (4) • Répondre aux besoins en matière d'équipements collectifs agricoles (Points de ventes collectifs, plateforme compostage, …)/ Gérer les nouvelles constructions en zone agricole : périurbain, urbain ~~et Interdire toute construction dans les zones agricoles stratégiques~~ (4)	Distinguer foncier forestier et foncier agricole / préserver pour développer • Champs multiples et contradictoires - Pas les mêmes enjeux entre forêt et agriculture : forte concurrence entre les 2 - Enjeux forestiers nouveaux par rapport à la biomasse par ex. - Idem au sein de l'agriculture : pas mêmes enjeux entre foncier agricole en péri urbaine et en zone rurale • Multifonctionnalité de l'agriculture : préserver pour développer - Tourisme, paysage, économique, paysages… - Bannir le terme de « sanctuarisation » - Permettre le fonctionnement écologique et valoriser également l'agriculture

	• Sécuriser une filière d'alimentation locale (production et distribution) : PAT (Projet Alimentaire de Territoire) (3) • Mettre en place des mesures de compensation agricole dans les démarches de planification : Eviter Réduire Compenser (locelement) (3) • Favoriser la restructuration foncière et Eviter les phénomènes de mitage de la zone agricole (3) • Favoriser le dév. des activités agricoles au sein des massifs forestiers (2) • Réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers : définir des objectifs chiffrés à l'échelle régionale (1) • Préserver le foncier aussi pour un accès à la ressource minérale (1) • Labelliser des productions en agriculture urbaine durable (limitant les intrants polluants) (0) • ~~Lutter contre les phénomènes de "cabanisation" et le développement d'activités non agricoles~~	• Approche à avoir sur la ressource en eau pour permettre le développement de l'agriculture en espaces naturels • La mise en place de mesures de compensation n'est pas une finalité en soi, d'abord ERC… • Construction en zones agricoles - Structuration de filières donc besoin de bâtiment collectif • Projet alimentaire de territoire • Foncier lié aux carrières…
4. Qualifier et promouvoir un foncier économique sobre et adapté aux besoins des entreprises Hôte de table : Xavier DURANG, Service Connaissance et Prospective	• Mettre en place une connaissance partagée : Observatoire régional et départemental du foncier économique des CCI de PACA pour offrir un foncier et de l'immobilier d'entreprises adapté aux besoins des acteurs économiques diversifiés (8) • Améliorer l'attractivité de certaines zones d'attractivité concernées par l'obsolescence par la requalification et leurs insertions urbaines / Privilégier la requalification des Zones d'Activités Economiques plutôt que les extensions nouvelles / Développer de ~~nouveaux~~ parcs d'activité obligatoirement éco-responsables (7) • Eviter le développement / l'implantation de logements et de comerces en ZAE productives / Préserver le foncier productif (7) • Offrir un foncier et de l'immobilier d'entreprises adapté aux besoins des acteurs économiques diversifiés, à l'accessibilité adaptée et au niveau de services adapté (7) • Préserver le développement des activités liées au BTP - recyclage des déchets inertes (centrales à béton, plateforme de tri, …) (6) • Elaborer une stratégie coordonnée sur le foncier pour accueillir les grandes filières d'excellence (4)	• Requalification / densification des ZAE - Beaucoup de zones existantes mais obsolètes ne répondant pas aux standards actuels et prospectifs - Nécessité de connaître l'offre : consolidation des observatoires - Zones d'activités / espaces d'activités (pas viable de mettre en place un ratio nb emplois / surfaces) - Cycle de vie des bâtiments / penser à la modularité des bâtiments dès la « conception » des ZAE • Zones 3.0 / smart région… • Lutter contre « le gaspillage » du foncier économique - Conserver le foncier productif / éviter le logement et le commerce dans le foncier économique

	• Définir des schémas d'accueil d'activité économiques avec un équilibre urbain/périphérie (3) • Optimiser les stratégies urbaines touristiques et industrielles sur le foncier portuaire (2) • Mettre en place une stratégie volontariste pour faire face à la vacance commerciale dans les centres-villes (2) • Porter des initiatives pilotes pour inventer la zone économique de demain (2) • Maintenir et développer et considérer l'espace agricole comme ~~zone d'~~activité économique (1) • Prendre en compte des besoins des usagers des zones d'activité (desserte en TC, THD, association de zones, etc.) (1) • Limiter la création de nouvelles ZAE tant que les zones existantes ne sont pas remplies à 80 % sauf exceptions opérations d'intérêt régional et / ou ZAE connectées au système de TC existant ou en projet identifié (0) • Mettre en place des ratios emplois/hectares dans les projets d'aménagement économique (0) • Repérer les bonnes pratiques de la dynamisation commerciale (0) • Repenser l'offre de commerces et leurs implantations dans le cadre de la "Smart Région" (0) • Attirer de nouveau les consommateurs dans les centres-villes (0)	- Certaines fonctions sont typiquement urbaines • Dépasser la vision communale de la ZAE - Schéma inter territoires de ZAE : mutualisation de services, réseau de ZAE • Stratégie foncière / développer du foncier nouveau support des grandes filières du territoire (type OIR) • Identifier des emplacements ZAE pour les activités type BTP… • Débat sur le commerce et le foncier agricole (= foncier économique ?) • Activité économique : dualité activité concurrente / complémentaire…

ORIENTATION 3 : Structurer le territoire, conforter les centres et organiser les réseaux

Président : Robert BENEVENTI, Conseiller régional

Consultant : Frédérique METIVIER-LOPEZ, Inddigo

Intention stratégique/table	Objectifs priorisés	Synthèse à chaud
1. Promouvoir un développement équilibré du territoire régional, et conforter une armature territoriale ~~urbaine~~ lisible Hôte de table : **Isabelle TURCHETTI,** Service Planification Régionale et territoriale 	• Diminuer les déplacements longs et la facture énergétique par un développement équilibré du territoire régional / Accéder en 10 min à un point d'arrêt TC (contrats d'axes) / Identifier des espaces stratégiques de développement et leur place dans la multipolarité, définir leur vocation (urbaine, économique, commerciale), et les modalités de leur développement / Développer le haut débit numérique pour mailler le territoire et structurer l'activité des réseaux (entreprises, santé, éducation, recherche, silver économie…) (11) • Prioriser le développement de l'urbanisation, des transports et des services à partir des polarités urbaines du territoire et de leur rôle (armature territoriale) / Scénarios des centralités, intensité urbaine et qualité de vies (6) • Identifier les équipements structurants pour le territoire et irrigation des équipements de proximité / Articuler sur l'ensemble des territoires de vie les services de proximité (sport, commerce, santé, numérique, économie, social, …) (6) • Promouvoir une démarche interSCOT (Région et au-delà, solidarités entre territoires) (6) • Anticiper sur les risques d'aggravation des déséquilibres urbain-rural liés à la création des métropoles / Respecter l'économie de chaque territoire (pas uniquement stratégique) (5) • Donner leur place pour faire vivre les territoires périurbains à côté des métropoles (4) • Identifier des zones préférentielles de développement démographique, ayant vocation à concentrer les nouvelles productions de logements (faire des territoires multifonction, ne pas faire de dortoir) (3) • Organiser une accessibilité maitrisée des espaces naturels touristiques et de loisirs (schéma régional véloroutes et voies vertes) (2) • Concevoir et construire des projets d'infrastructures et d'aménagement intégrant les continuités écologiques (1) • Anticiper les besoins d'adaptation, d'optimisation et de développement des réseaux de distribution d'énergie (1)	• S'attacher aux modes de vie choisis sur le territoire et adapter l'aménagement aux différents contextes • 2 options : - Les métropoles se gèrent, les départements et la région s'occupent des autres territoires - La région pose un cadre d'interaction entre tous les territoires • Prendre appui sur les bassins de vie (services, éviter la fracture numérique, organisation des déplacements) • Respecter l'économie des territoires, pas seulement les sites stratégiques de développement régional

2. Choisir des modes de déplacements ~~transports~~ adaptés aux besoins des territoires Hôte de table : Annick GIRAUDOU, Direction des Infrastructures et des Grands Equipements 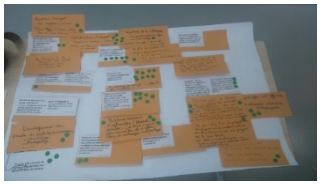	• Organiser les complémentarités des réseaux et des infrastructures en prenant en compte la densité de l'offre (9) • Coordonner le transport entre territoires urbains et ruraux (train des Pignes par exemple) / Importance de la billettique (complémentarité de l'offre, informatique, penser trajet avec même tarif) (7) • Renforcer la performance de l'intermodalité à travers le développement des pôles d'échanges / Mettre en valeur les règles déjà existantes (code de la rue, plan d'action mobilités actives, à venir) (7) • Adapter et coordonner l'offre de transport (fréquence, amplitude horaire, volume de places offertes) à la demande et au potentiel de développement des zones desservies (7) • Préciser que le retard de la région en matière de déplacements est un enjeu territorial majeur pour améliorer l'attractivité des territoires, en cohérence avec les deux autres enjeux de développement des emplois et de production de logements / Pour qu'une offre soit efficace, la cohérence urbanisme transports est importante (6) • Développement des solutions de transport à la demande pour favoriser le désenclavement des territoires ruraux ou urbains mal desservis (le TAD doit surtout s'intéresser au dernier kilomètre) / Adapter le transport aux actifs/jeunes (4) • Mettre en place une plateforme commune d'information (desserte, retards,) et mise à jour afin de connaître les différentes offres (bus, covoiturage, autopartage, …) (4) • Choisir les modes de déplacements adaptés aux besoins des territoires (3) • Question : Doit-on rattraper le retard de la Région en matière d'infrastructures et de services de transport ou doit on s'en saisir comme opportunité pour faire un saut en matière d'usage de la mobilité (télétravail, téléconférence, nouveaux usages des infra, mobilité partagée…) pour exemple, le saut en Afrique sans passer par le téléphone filaire (3) • Développer des modes de déplacements nouveaux (covoiturage, autopartage, …) (2) • S'appuyer sur le développement des nouvelles formes de mobilités et leurs services associés pour assurer le désenclavement des territoires (2) • Travailler la qualité de l'air, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la mobilité durable, l'économie circulaire (2) • Prendre en compte le coût complet de la desserte en transport public des territoires (investissement infrastructure, entretien/maintenance et services) et analyser sa pertinence socio-économique au regard de la création/du maintien d'autres investissements/services (1) • Ne pas relier tous les projets de développement et de modernisation d'infrastructures ferroviaires au projet de la LN PACA (RER aire toulonnaise ou modernisation ligne actuelle entre Aubagne et Toulon) (1) • Envisager l'institution d'une conférence des AOM à l'échelle régionale (Chef de filât Région en matière de transports) : une conférence régionale des AOM avec tout le monde ? Quel intérêt de	• Intermodalité des Pôles d'Echange Multimodaux, et coordination des horaires de transport • Adapter et coordonner l'offre de transport (fréquence, amplitude en s'appuyant sur la demande et le potentiel des zones servies), apporter une meilleure coordination entre les réseaux et les AOM • Organiser les complémentarités des réseaux & infrastructures en prenant en compte la densité de l'offre

	mettre dans une salle CD04 et CD83 ? Peut être plutôt une conférence des AOM par département ? (0) • Assurer la desserte des zones urbaines du couloir rhodanien et de la bande littorale par des moyens massifiés en spécialisant les modes pour développer la complémentarité entre offre inter pole et offre intra pôle (0) • S'assurer de l'accessibilité des équipements et services métropolitains via les transports et le numérique (0)	
3. Equilibrer la répartition des équipements, en particulier les sites à enjeu pour la Région Hôte de table : Laurent GARNIER, Direction de l'aménagement du territoire et de la transition énergétique 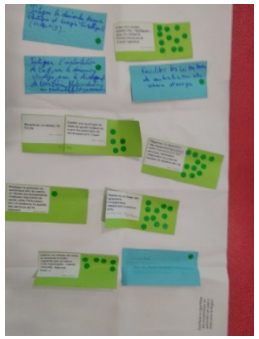	• Créer des modes opératoires « facilitants » pour les porteurs d'infrastructures et d'aménagement (11) • Organiser la répartition des équipements publics et privés selon l'accessibilité des services, favorisant notamment la prise en compte de bassins de vie (11) • Repenser le maillage des équipements d'enseignement, enseignement supérieur, santé, ... (+ culture, sport, économie) (11) • Structurer un réseau de P.E.M / Etablir une typologie de sites de gares mettant en avant les potentiels de développement urbain (5) • Définir un réseau de sites et espaces à enjeu régional (par ex selon trois typologies : intérêt national, régional, local…) (6) • Intégrer la démarche réseaux électriques et énergies « intelligents (Flexgrid) (1) • Intégrer l'implantation des énergies renouvelables avec la dimension stockage pour le développement des territoires, en particulier autoproduction / autoconsommation (1) • Favoriser les initiatives de mutualisation des réseau d'énergie (1) • Mobiliser le potentiel du numérique afin de mettre en réseau les équipements (maisons régionales de santé, sites d'éducation, etc.) et améliorer la qualité des services qu'ils délivrent (1) • Hiérarchiser (pas de tout partout !) (1)	• Avoir un programme d'équipements qui permette de faire vivre les territoires (services de proximité), sans focaliser sur les grands équipements seulement • Bien définir la fonction des polarités pour trouver la bonne articulation entre les équipements, services, transports • Structurer un réseau PEM et établir une typologie de sites de gares , penser l'articulation PEM/urbanisme

- Réflexion transversale aux 3 tables : Des Métropoles conscientes de leur attractivité, mais qui souhaitent que l'ensemble du territoire en bénéficie

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRADDET

Liste des présents

Forum sur les objectifs

« Organiser un maillage équilibré du territoire et conforter les centralités »

Toulon - 15 mars 2017

SRADDET
Liste des présents à l'atelier Ligne Directrice 2 du 15 mars 2017

1	ABELLO Lydie	Directrice de développement	Association Toulon Var Déplacements
2	ACCOSANO Claire	Reponsable pôle aménagement/transports	Communauté de communes Cœur du Var
3	AGOSTINI Bruno	Directeur urbanisme et foncier	Mairie de manosque
4	ALIBERT Fanny	Responsable service foncier territoires	Chambre d'Agriculture Var
5	ANTON Guillaume	Animateur Energie et Territoire	Communes forestières du Var
6	ANTONINI Joseph	Responsable département aménagement du territoire et urbanisme	Conseil départemental du Var
7	ARTICO Christine	Chef de projet	Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
8	BALGUERIE BAIS Catherine	Chargée de mission	Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
9	BARNEL Myriam	Conseillère	CESER
10	BARRIAU Michel	Chargé de mission	Syndicat mixte Scot Provence Méditerranée
11	BAUDELET Judith		ALGOE
12	BAUJOIN Nathalie	Responsable service urbanisme	Communauté de communes du Pays de Fayence
13	BENEVENTI Robert	Conseiller régional	Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
14	BERTRANDY Samuel	Responsable service développement économique et attractivité	Communauté de communes du Pays de Fayence
15	BLEYNAT Rémi	Chargé de stratégie territoriale	Conseil départemental du Var
16	BORGO Audrey	Direction des Routes	Conseil Départemental du var
17	BOSC Jérôme		DREAL PACA
18	BOUCHER Marie		ALGOE
19	BOULOT Karine	Directeur de développement	SOMECA
20	BREMOND Claude	Technicien	Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
21	BROSSAUD Sylvain		CESER
22	BROVIA Cécilia	Chargée de mission	Communauté de communes Golfe de Saint-Tropez
23	CAILLON Camille	Stagiaire restauration des rivières urbaines	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
24	CARTARD Antoine	Responsable Var	Conservatoire d'Espances Naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur
25	CASTAN Thibault		ALGOE
26	CECCARELLI Fabrizio	Chef de service aménagement du territoire	Communauté de communes du pays des paillons
27	CHABERT Jean-Baptiste	Chef de service	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
28	CHAUVET Gilbert		CESER
29	CHENEVARD Yannick	VP Emploi Formation apprentissage	Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
30	CLAIR Gaëlle	Chargée de mission ANRU	Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée
31	COHEN Patrick	Responsable de service	Parc Naturel Régioanl du lubéron
32	CONTAL François	Délégué territorial	Capenergies
33	DAMBREVILLE Didier	Directeur	CMAR
34	DAVID Jean-Baptiste	Développeur territorial	CCI Marseille
35	DE BERGH Simon	Chargé d'études	AGAM
36	DELPIVAR Evelyne	Directrice	CMAR
37	DERMESROPIAN Roger		DERAC
38	DESSIVAUX Frédéric		Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
39	DIDIER Roger	Vice-Président Aménagement du territoire et logement	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
40	DILLMAN Anthony		Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

41	DOU Henri	Directeur	CIWORLDWIDE Think Tank
42	DUPIN Estelle	Instructeur ADS	Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée
43	DUTE Christine	Département Aménagement du territoire et Urbanisme	Conseil départemental du Var
44	ESPONDA Marc		AUDAT
45	FANJEAU Benoit	Responsable	Métropole Aix Marseille Provence
46	FARJON Alain	Directeur	Syndicat mixte pour le SCOT du Bassin de vie d'Avigon
47	FERRARIN Sylvie	Chef de projet PDU	Métropole Aix Marseille Provence
48	FERRUCCI Florent	Chef de projet SCOT	Communauté d'agglomération Dracénoise
49	FONTAINE Karine	Directrice de l'habitat	Communauté d'Agglomération Dracénoise
50	FONTICELLI Louis	Président	Fédération du Var pour la pêche et la protection du milieu aquatique
51	FOURNIER Eloïse	Chargée de mission	Communauté de communes Alpes d'Azur
52	GALLET Jean-Philippe	Co-directrice	Parc naturel régional du Verdon
53	GARCIA Marie-Josée		Métropole Aix Marseille provence
54	GARNIER Laurent	Directeur	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
55	GAVIANO Jean-Luc	Conseiller	GRDF
56	GENDRE Sylvain	Chef de projet	ENEDIS
57	GERARD Laura		Provence Alpes Agglomération
58	GHIS Richard		FSU PACA
59	GIRAUDOU Annick		Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
60	GLORIAN Christophe	Conseiller référent aménagement du territoire	CCI de région
61	GRILLOT Danièle		Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
62	GRZYB David	Chargé de missions	Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
63	GUIBERT Marion	Chargée de mission	UNICEM PACA
64	HARINCK Patricia	Chargée de mission	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
65	JUILLET Marc	Directeur de l'Aménagement du Territoire	Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte
66	KLEIN Jean-Paul-Marie		FNE/NOSTER/PACA
67	LANDAIS Jean-Paul	DGS	Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
68	LAPACHERIE Didier		EPF PACA
69	LAURENT Georges	Vice président	Fédération des communes de l'Est Toulonnais
70	LE HEN Armel	Vice-président	Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
71	LEFUR Rémi		INDDIGO
72	LEROY Jean-Paul		Association Toulon@venir
73	LONGOUR Jean-Luc	Président	Communauté de communes Cœur du Var
74	MAILHAN Joanin	Chargé de mission	Chambre de commerce et d'industrie du Var
75	MARTIN Emmanuelle	Vice-présidente	Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
76	MASCARO Erick	Directeur	GRDF
77	MAURAS Phlippe	Directeur adjoint du centre développement et ingénierie Marseille	RTE
78	MAZUR Lorraine	Chargée de mission	Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
79	METIVIER-LOPEZ Frédérique	Responsable régionale	INDDIGO
80	MEZGER Cécile	Directrice-adjointe Pôle « Stratégie et prospective des territoires »	Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulonnaise

81	MINELI Olivier	Directeur d'études	AUPA
82	MONTALAND Gilles		CESER
83	MORO SIBILOT Serge	conseiller auprès du VP	Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
84	MOURIER Paul	Directeur Général des Services	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
85	NICOLS Camille	Chef du service développement durable	Métropole Nice Côte d'Azur
86	OLLIER Paul Christian	Directeur Général adjoint des Services	Communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée
87	PARCINEAU Sylvie	Responsable pôle	CCI Var
88	PERES-LE BORGNE Sandra	Chargée de mission	Conseil départemental du Var
89	PERILHOU Gilles	Directeur	AURAV
90	PEROL Jean-Marc		Métropole Aix Marseille provence
91	PETIT Jean-Yves		FNE PACA
92	PIAZZA Cyril	Conseiller	Communauté de communes du pays des paillons
93	PIERRE Michel	VP pour l'Ouest Var	Union des associations pour la sauvegarde de la nature et du littoral varois (UDVN)
94	PORT-LEVET Marie-Ange	Directrice	Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence
95	POULEAU Philippe	Vice-Président délégué au SCOT/PLUi-Habitat	Provence Alpes Agglomération
96	PRIMITERRA Geneviève	Conseillère Départementale	Conseil Départemental 04
97	REBOUL Anne-Marie	Présidente	Association Toulon@venir
98	RENARD Hélène	Déléguée au développement régional	Délégation régionale du groupe La Poste
99	REYNAUD-BANUS Myriam	Directrice	SCOT Gapençais
100	RICHARD Paulette	Chargée de mission coordinatrice GTU DGA SDT/DEGPR	Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
101	ROCAILLEUX Nathalie	Présidente de la commission sport, jeunesse, vie associative	CESER
102	ROCHE Alix	Directrice	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
103	ROUVIER Christine	Directrice ajdointe animation économique	Communauté d'Agglomération Dracénoise
104	RUIZ Pascal	Chargé de mission urbanisme	Communauté de communes Les Sorgues du Comtat
105	SACCAZES Jean-Michel	Directeur territorial	ENEDIS
106	SAMSON Anne-Claire	Directrice Générale des Services	Communauté de Communes Provence Verdon
107	SCHMIDT Patricia	Chargée d'études	EPF
108	SEGUIN Alain		Toulon Var Déplacement
109	SEMAVOINE Laurent	DGS	Communauté d'agglomération Dracénoise
110	SICCARDI Philippe	Chargée de mission PLH- Service logement	Métropole Nice Côte d'Azur
111	SIEGEL André	Directeur de l'action stratégique	Communauté de commune des pays de Rhône et ouvèze
112	SIWEK Maud	Développeur territorial	CCI Marseille Provence
113	SORIANO Chantal	Directrice Générale des Services	Communauté de Communes du Comté de Provence
114	SORSO Arielle	Adjointe au responsable du service rénovation urbaine et logement des plus	Conseil départemental du Var
115	THOUSEAU Mathieu	Attaché de communication	GRTgaz
116	THUREAU Sylvain	Service Agriculture et Forêt	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
117	TORPOR Sylvie	Responsable de pôle	CCI NCA
118	TORRES Bénédicte	Service planification	Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée
119	TOUAHRIA Farid	Membre	FNE 13

SRADDET

Liste des présents à l'atelier Ligne Directrice 2 du 15 mars 2017

120	TURCHETTI Isabelle	Chargée de mission	Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
121	VALLET Anthony	Technicien	Provence Alpes Agglomération
122	VANNI Manuel	Chef de service	Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée
123	VERAN Jean-Pierre	Vice-président	Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération
124	VILLESSOT Thomas	Chef du service aménagement ingénierie	Conseil Départemental du Var
125	VITEL Philippe	Vice-président	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
126	VOISIN Sarah	Chargée de mission	Communauté de communes Alpes d'Azur
127	VOLLAND Véronique	Chef de service	Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRADDET

Présentation

Forum sur les objectifs

« Organiser un maillage équilibré du territoire et conforter les centralités »

Toulon - 15 mars 2017

Séquence introductive Travaux AU/Région

Des enjeux et des leviers à différentes échelles. Une illustration par les cas du périurbain, des centres anciens et des quartiers de gare

Ateliers SRADDET - TOULON
15 Mars 2017

0176

Séquence introductive Travaux AU/Région

- ⇨ Un Partenariat pluriannuel entre la Région PACA et les 5 Agences d'urbanisme initié en 2015
- ⇨ Des thématiques diversifiées en expertise et productions
- ⇨ Un éclairage introductif aux ateliers du SRADDET

Des enjeux et des leviers à différentes échelles. Une illustration par les cas du périurbain, des centres anciens et des quartiers de gare

3 éclairages pour alimenter les ateliers du SRADDET: « Organiser un maillage équilibré du territoire et conforter les centralités »

⇨ Les périurbains, espaces majeurs de développement

⇨ Un maillage de villes-moyennes fragilisée en leur cœur

⇨ Les quartiers de gare, au-delà du renouvellement urbain

Région Provence Alpes Côte d'Azur

Des enjeux et des leviers à différentes échelles.

Les périurbains, espaces majeurs de développement

Un rôle essentiel dans le développement de la Région !

⇨ Des espaces support de la croissance démographique régionale

33% des habitants de la Région y vivent, 82% de l'augmentation de population s'y est localisée entre 2006 et 2011

⇨ Des espaces qui contribuent au développement économique

28% des emplois régionaux mais un taux de croissance 2006-11 de 6% par an, contre 3% en moyenne régionale

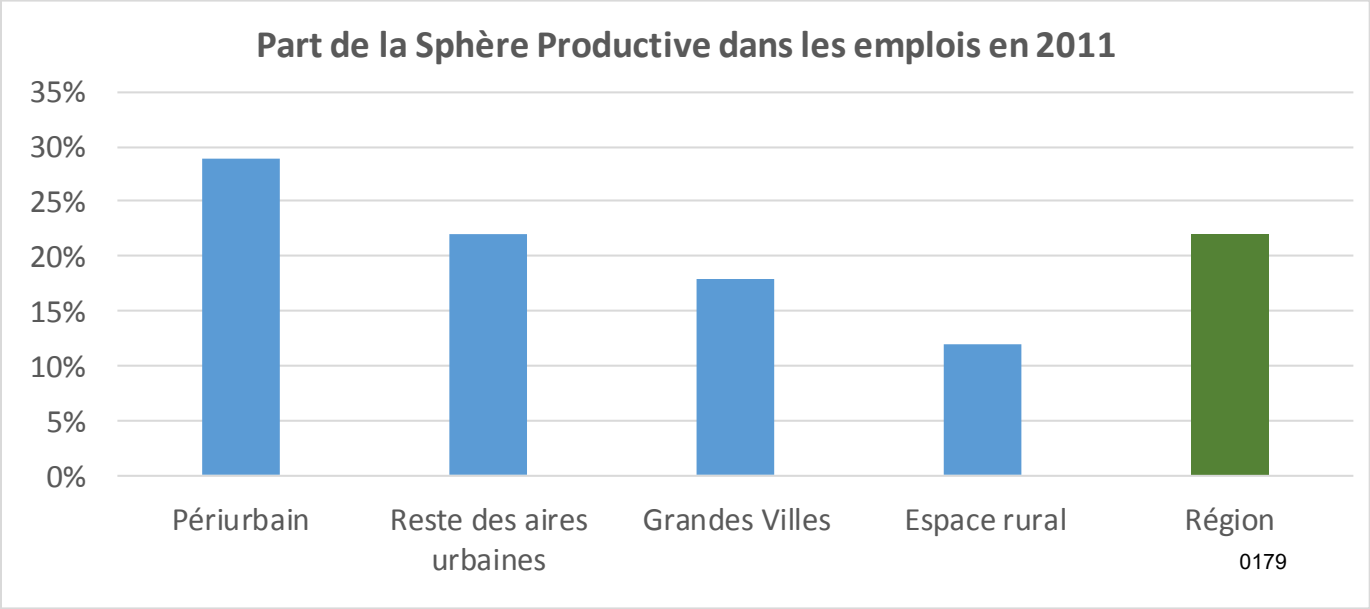

Région Provence Alpes Côte d'Azur

Des enjeux et des leviers à différentes échelles.

Les périurbains, espaces majeurs de développement

Une complexification des interdépendances

⇨ Des emplois à destination des résidents et au-delà

- 63% des actifs qui y vivent y travaillent
- 250.000 en sortent chaque jour pour aller travailler
- 105.000 y rentrent chaque jour pour y travailler

⇨ Un déficit criant d'offre de transports alternatifs à l'automobile

- 83% de actifs se déplacent en voiture (56% dans les 5 villes centre, 75% dans le rural et les premières couronnes des agglomérations)

⇨ Un niveau d'équipement qui progresse mais reste en deçà de celui du cœur des agglomérations

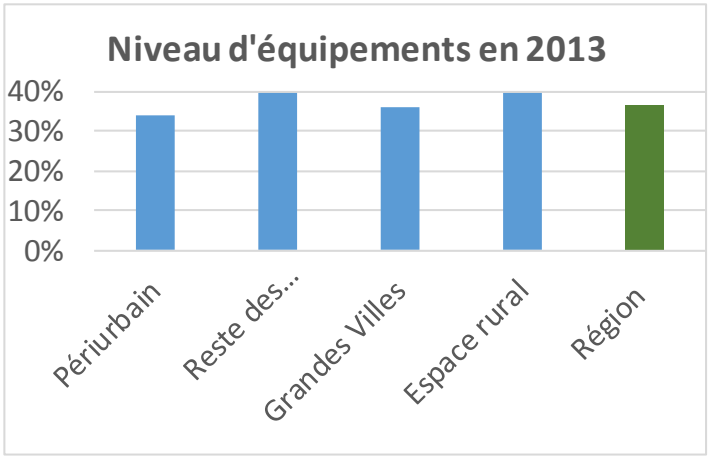

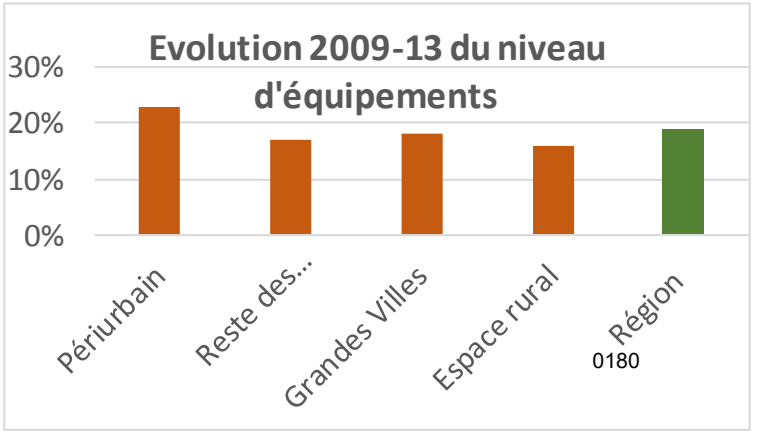

Un profil démographique qui se « normalise »

⇨ Une offre de logements fondatrice de l'attractivité

- 69% de maisons individuelles dans le parc (49% en moyenne régionale)
- 73% de propriétaires occupants (55% en moyenne régionale)

⇨ Un profil plus familial des ménages

- 2,4 personnes par ménage contre 2,2 en moyenne régionale
- 18,3% de personnes de moins de 15 ans contre 17,1% en moyenne régionale

⇨ Mais un vieillissement important de la population

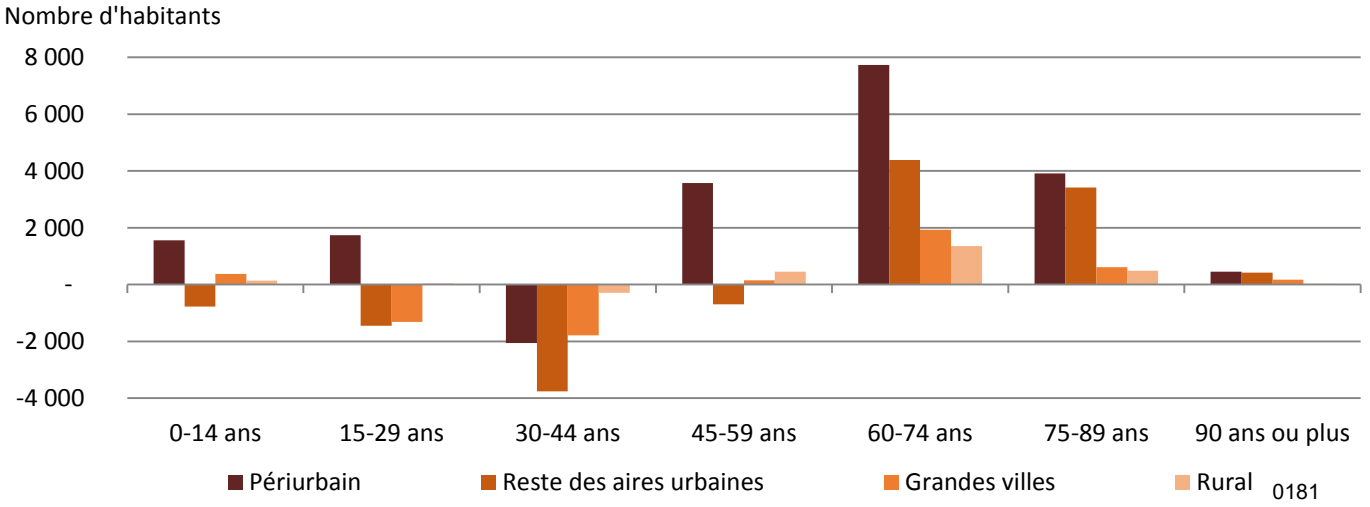

Région Provence Alpes Côte d'Azur

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
PROVENCE ALPES-CÔTE D'AZUR

AGENCE D'URBANISME AURAV RHÔNE AVIGNON VAUCLUSE

aupa Agence d'Urbanisme Pays d'Aix-Durance

agam AGENCE D'URBANISME DE L'AGGLOMÉRATION MARSEILLAISE

audat.var AGENCE D'URBANISME DE L'AIRE TOULONNAISE ET DU VAR

Des enjeux et des leviers à différentes échelles.
Les périurbains, espaces majeurs de développement

Un grand espace qui se structure

⇨ Au sein du périurbain, des profils très contrastés entre centralités locales, couronnes vertes et valorisées des métropoles et espaces de refuge des plus modestes, loin des pôles majeurs d'emplois

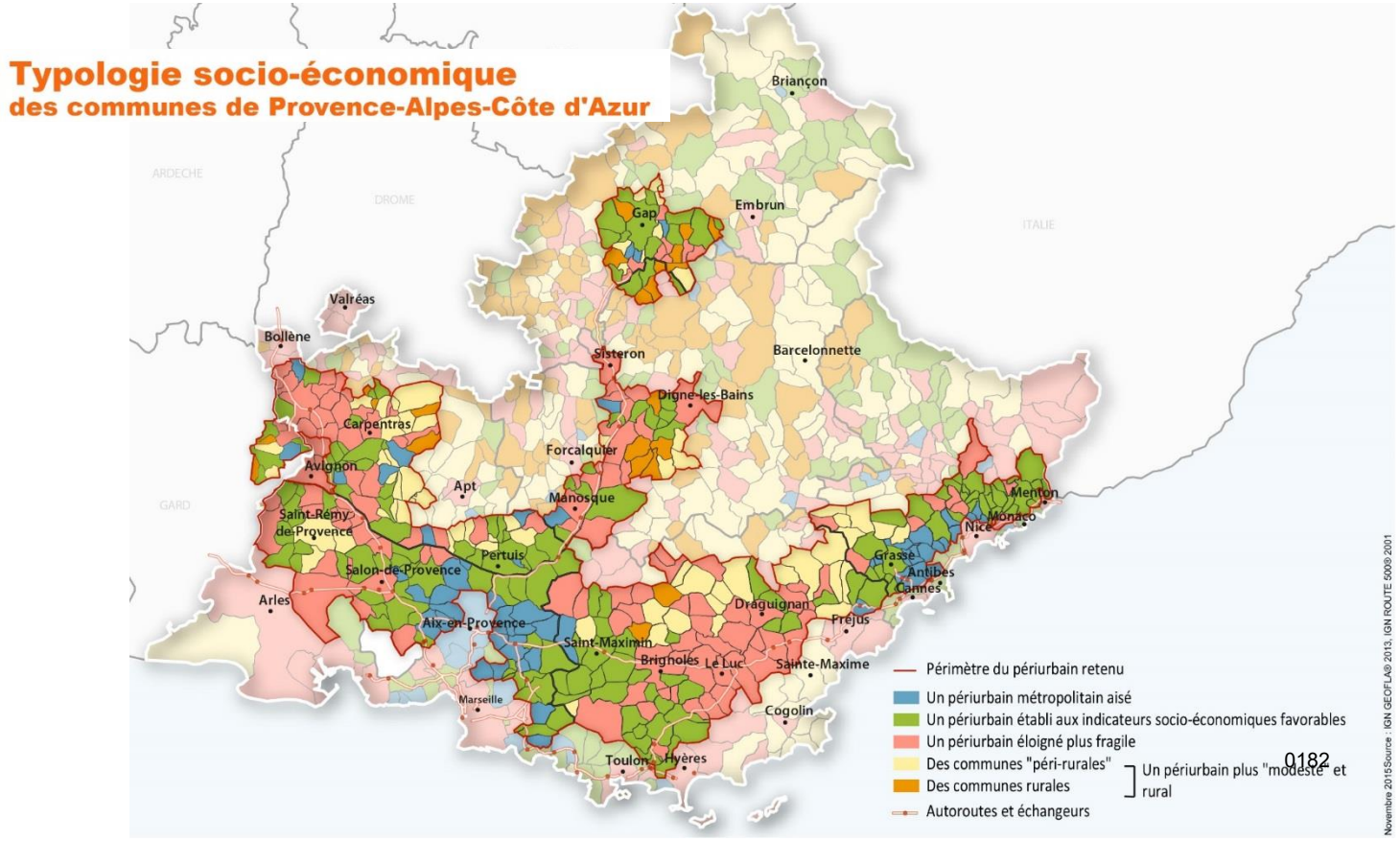

Un maillage de villes moyennes encore attractives…

⇨ Une progression démographique qui perdure mais en deçà de la moyenne régionale et nettement en dessous de celle de l'ensemble des communes du périurbain

⇨ Un taux de construction en progression

⇨ Un taux d'équipements et de commerce presque au niveau de celui des 5 « capitales » de PACA

… et des signes de déprise…

⇨ Un vieillissement de la population plus marqué qu'en moyenne régionale

⇨ Une population en moyenne plus modeste

⇨ Un taux de vacance qui progresse

⇨ de nombreuses villes moyennes connaissent une baisse de leur nombre d'emplois présentiels, sous la concurrence de leur couronne

… souvent liés à des cœurs historiques fragilisés

- ⇨ Une baisse de population dans un contexte de hausse
- ⇨ Des parts de chômeurs et d'actifs nettement plus fortes qu'ailleurs
- ⇨ Un taux de vacance et une suroccupation des logements beaucoup plus élevés
- ⇨ Des taux de création d'entreprise et d'implantation commerciales très inférieurs à ce qui se passent dans le reste de leur commune, malgré une présence encore forte de commerces et de services dans ces espaces

Région Provence Alpes Côte d'Azur

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
PROVENCE ALPES-CÔTE D'AZUR

AGENCE D'URBANISME AURAV RHÔNE AVIGNON VAUCLUSE

aupa Agence d'Urbanisme Pays d'Aix-Durance

agam AGENCE D'URBANISME DE L'AGGLOMÉRATION MARSEILLAISE

audat.var AGENCE D'URBANISME DE L'AIRE TOULONNAISE ET DU VAR

Des enjeux et des leviers à différentes échelles.

Les quartiers de gares, valoriser le potentiel d'urbanisation

⇨ Le développement de l'urbanisation doit s'appuyer sur les axes structurants de transports en commun…

⇨ Comment aménager les sites de gares ? Urbaniser – réurbaniser …

Pour conjointement optimiser le système de transport collectif, développer la multimodalité et renforcer le rôle des quartiers de gare dans l'armature urbaine

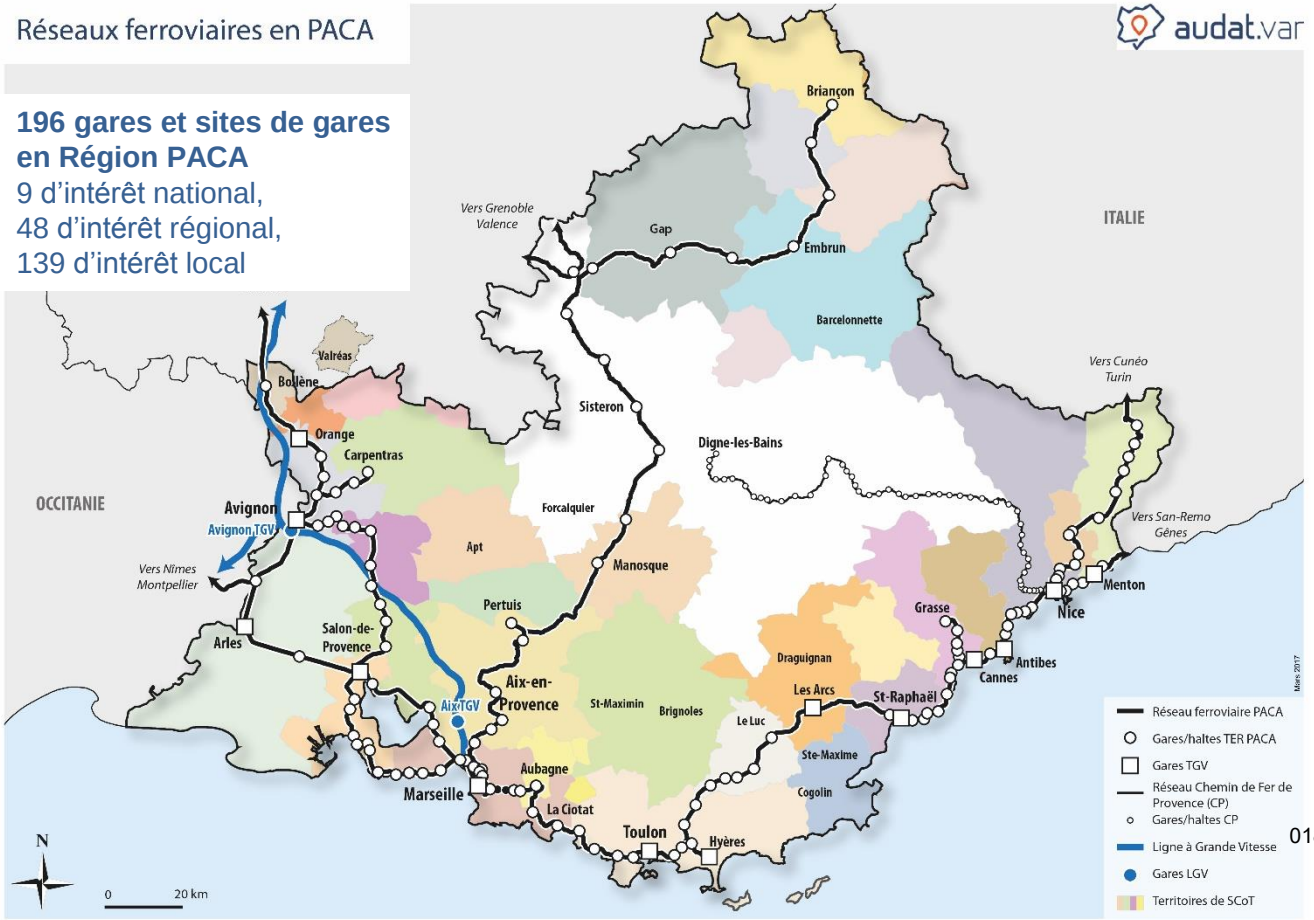

Région Provence Alpes Côte d'Azur

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
PROVENCE ALPES-CÔTE D'AZUR

AGENCE D'URBANISME AURAV RHÔNE AVIGNON VAUCLUSE

aupa Agence d'Urbanisme Pays d'Aix-Durance

agam AGENCE D'URBANISME DE L'AGGLOMÉRATION MARSEILLAISE

audat.var AGENCE D'URBANISME DE L'AIRE TOULONNAISE ET DU VAR

Des enjeux et des leviers à différentes échelles.

Les quartiers de gares, valoriser le potentiel d'urbanisation

⇨ Des potentiels d'urbanisation des sites de gares de mieux en mieux appréhendés (nombreuses études exploratoires menées, échelle SCoT)

⇨ Valoriser un périmètre de proximité de 500 à 600m (quartier de gare) voire 1000 m (secteur de gare)

⇨ Foncier mutable : entre renouvellement urbain et extension urbaine

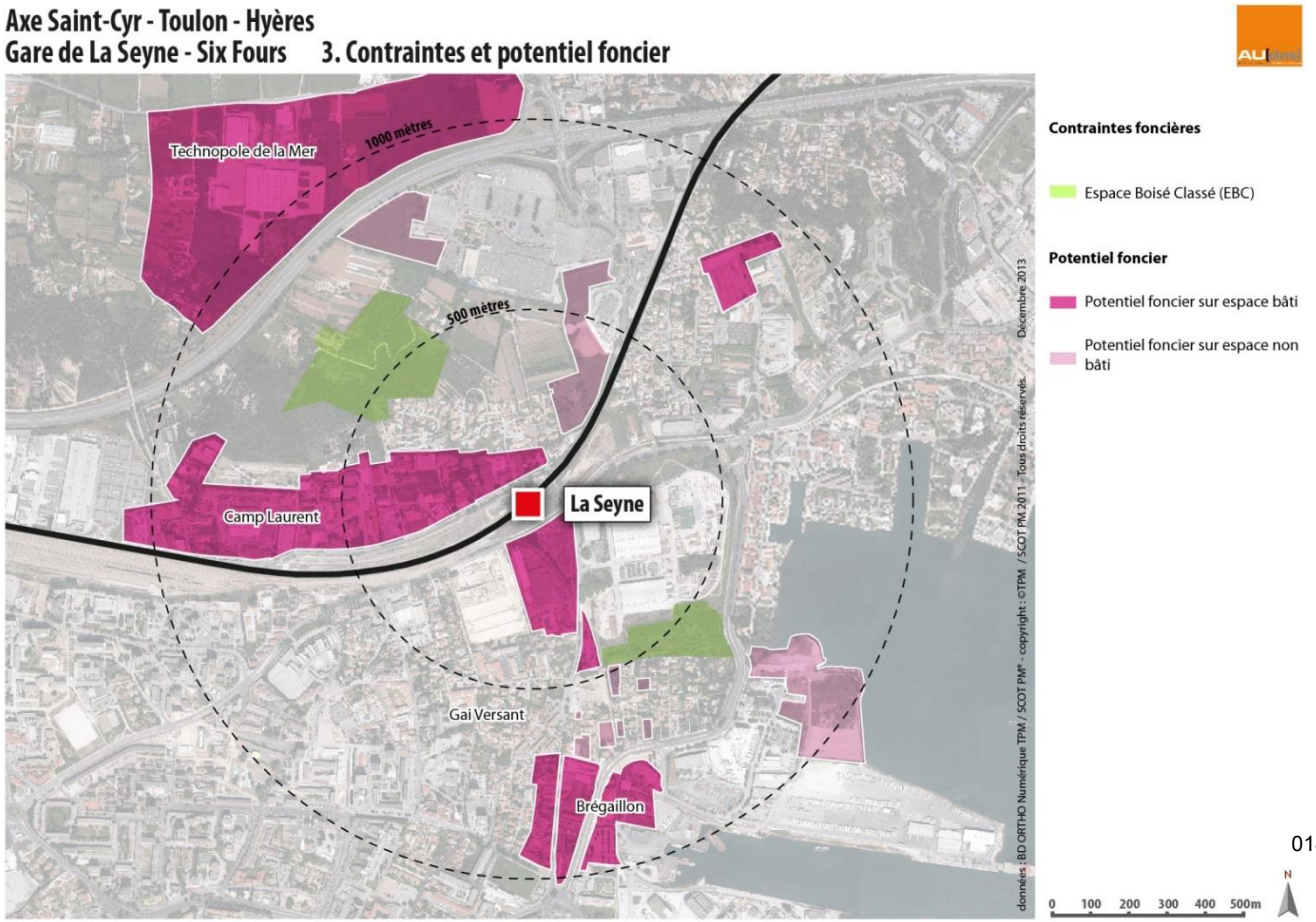

Des enjeux et des leviers à différentes échelles.

Les quartiers de gares, valoriser le potentiel d'urbanisation

⇨ TYPOLOGIE : Nuancer et qualifier le potentiel de développement urbain en fonction du rôle des gares dans le système de desserte local, de leur localisation et de leur potentiel de rabattement

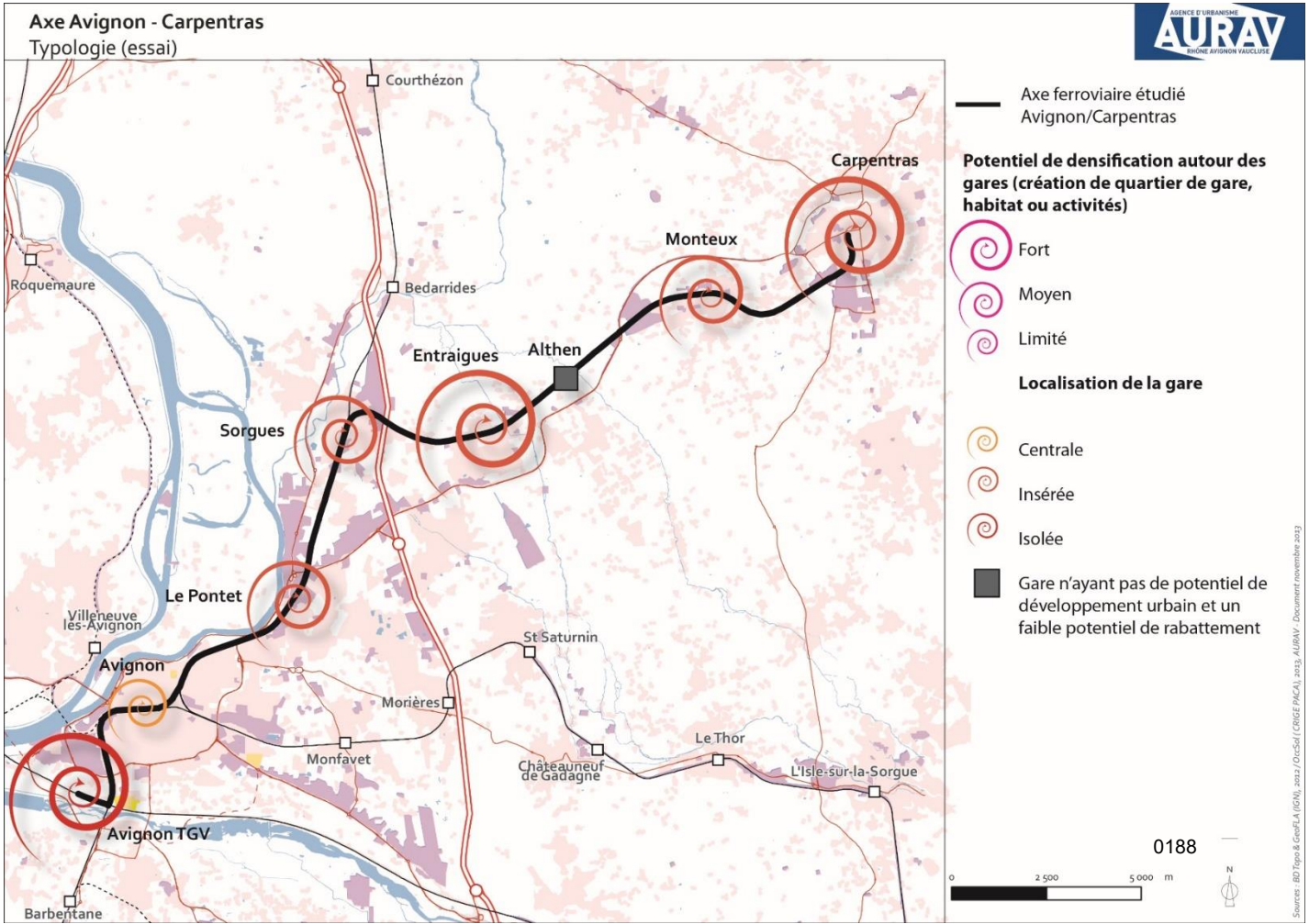

Des enjeux et des leviers à différentes échelles.

Les quartiers de gares, valoriser le potentiel d'urbanisation

⇨ Formaliser un projet urbain de quartier de gare : quel contenu?

- ✓ intensification urbaine : accueil de nouveaux programmes urbains
- ✓ intégration urbaine : accessibilité TC, cheminements doux, qualité espace
- ✓ intermodalité : aménagements dédiés
- ✓ Nouvelles valeurs de la ville

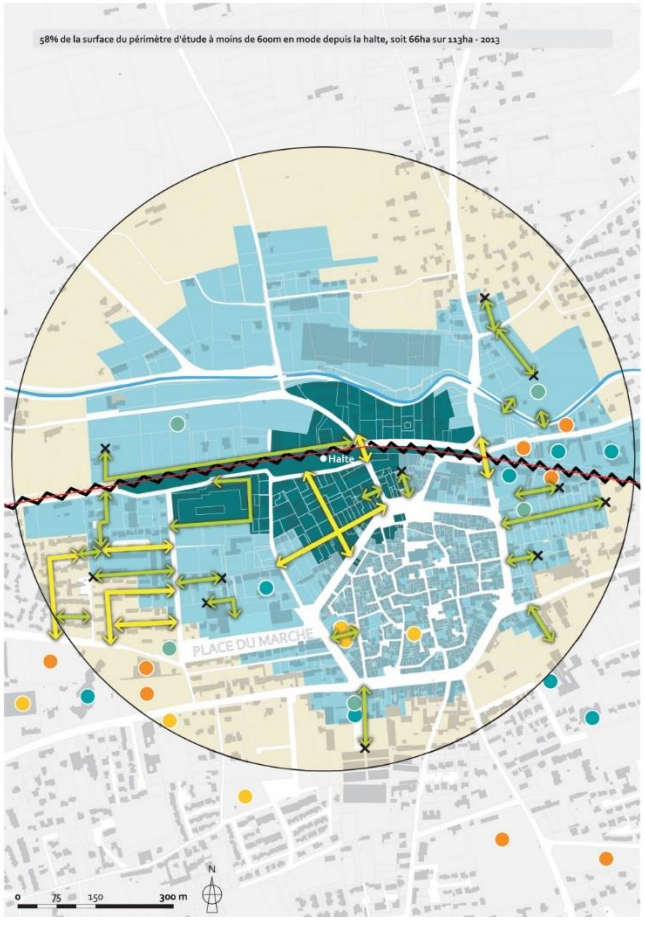

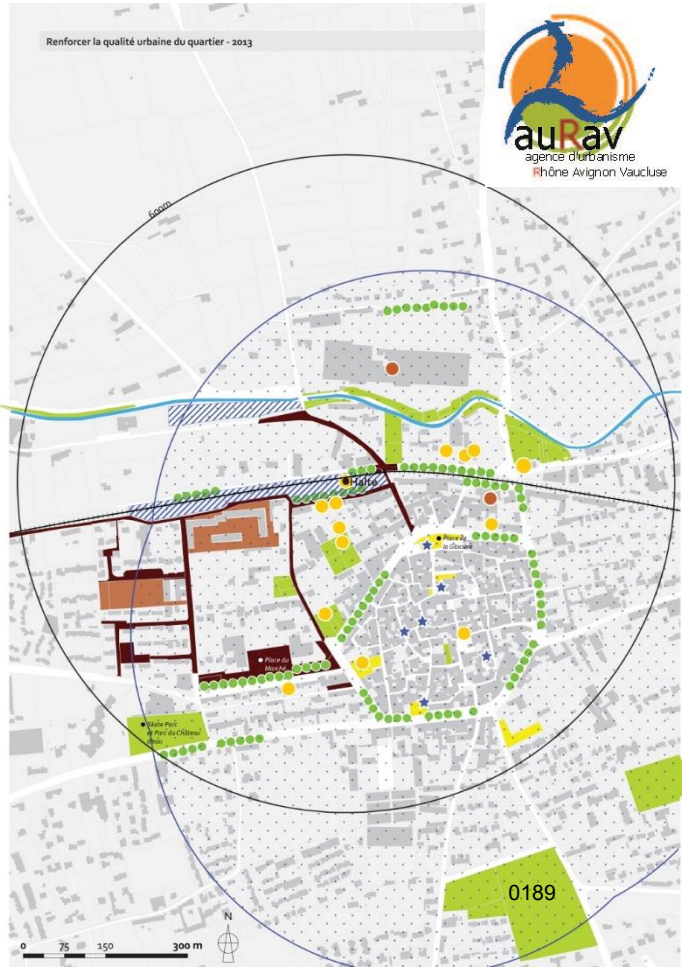

Région Provence Alpes Côte d'Azur

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
PROVENCE ALPES-CÔTE D'AZUR

AGENCE D'URBANISME AURAV RHÔNE AVIGNON VAUCLUSE

aupa Agence d'Urbanisme Pays d'Aix-Durance

agam AGENCE D'URBANISME DE L'AGGLOMÉRATION MARSEILLAISE

audat.var AGENCE D'URBANISME DE L'AIRE TOULONNAISE ET DU VAR

Des enjeux et des leviers à différentes échelles.

Les quartiers de gares, valoriser le potentiel d'urbanisation

⇨ SRADDET ….quelle place pour les sites de gares ?

- ✓ Les sites de gares contribuent au recentrage du développement urbain et économique. Ils s'inscrivent dans l'armature urbaine et économique régionale
- ✓ Tous les sites de gares ne sont pas support de projet urbain
- ✓ Fabriquer une typologie régionale des sites de gares autour d'une double approche urbanisme-transport
- ✓ Repérer les sites d'intérêt régional en favorisant des logiques d'axes

Un dispositif Appel à Manifestation «Quartier de gare» porté par la Région PACA

19 candidats, 6 lauréats désignés en 2016 (Morières, Montavet-Avignon, Aubagne, Hyères, Saint-Cyr-sur-Mer, Grasse, Orange)

Séquence introductive Travaux AU/Région

Merci

Ateliers SRADDET - TOULON
15 Mars 2017

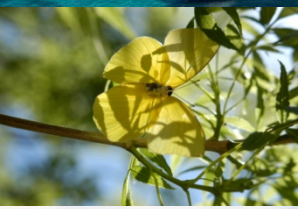

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
SRADDET

Forum thématique

ORGANISER UN MAILLAGE REGIONAL EQUILIBRé ET CONFORTER LES CENTRALITES

15 mars 2017
Toulon

Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

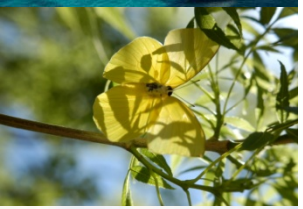

Synthèse de l'appel à contributions

Objectifs

- Recueillir les idées et les avis des acteurs du territoire
- Enrichir chaque ligne directrice avec des objectifs issus des acteurs et des territoires
- Fournir des éléments à débattre lors des forums thématiques

Méthode

- Un questionnaire en ligne
  - invitant les participants à s'exprimer sur les principales orientations pressenties
  - mis en ligne du 24 janvier au 15 février
- Un questionnaire ouvert (plus de 900 envois)
  - afin de recueillir un maximum de propositions des acteurs et des territoires

Résultat

- Plus de 350 contributions
- Une remontée des besoins et des aspirations d'un grand nombre d'acteurs : institutionnels, société civile, …

0193

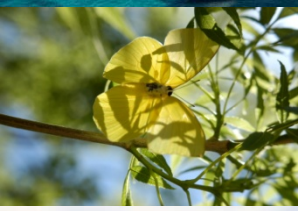

Synthèse de l'appel à contributions

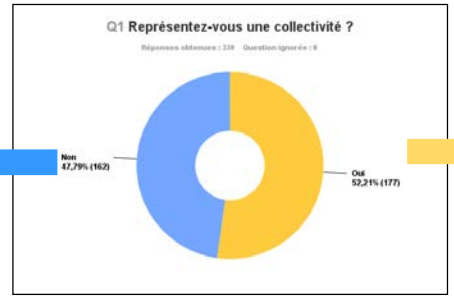

- 48 % autres
- 52 % collectivités et groupements

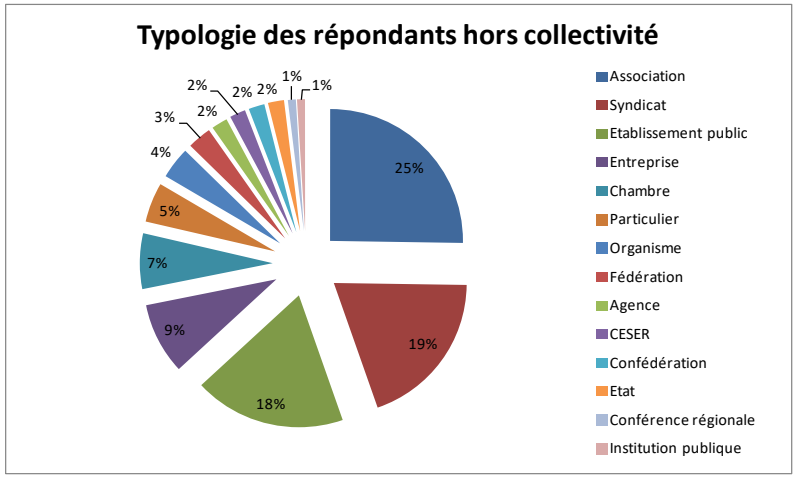

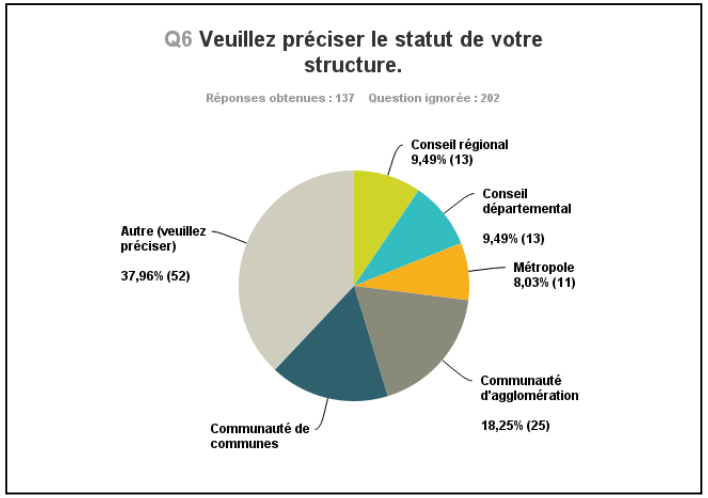

- 25 % associations
- 19 % syndicats
- 18 % établissements publics
- 9 % entreprises

- 18 % C^tés d'agglomérations
- 17 % C^tés de communes
- 13 % communes
- 9,5 % Conseil régional
- 9,5 % C. départemental

0194

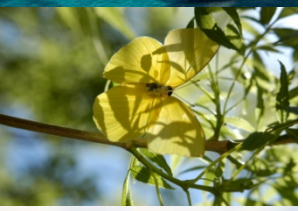

Synthèse de l'appel à contributions

Orientation 1

Dynamisation et revalorisation des centres villes et centre-bourgs

- 45 % : prioritaire et principal
- 45 % : important

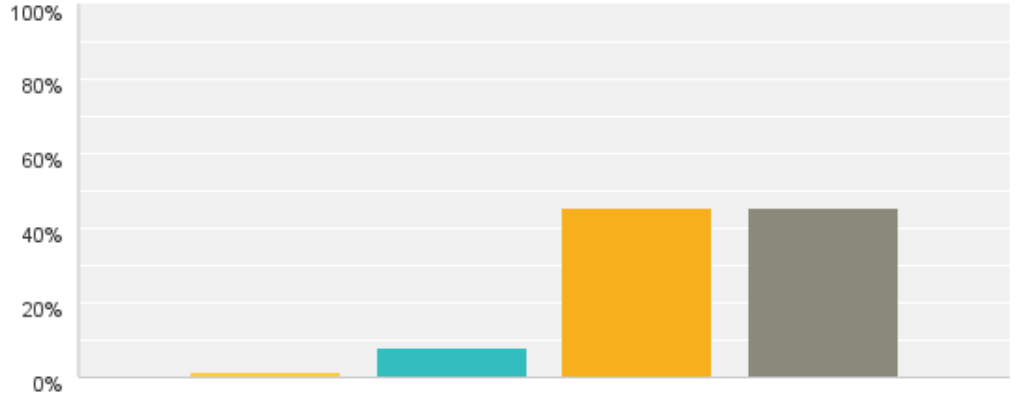

Orientation 2

Maîtrise de l'espace : gestion économe du foncier

- 67 % : prioritaire et principal
- 30 % : important

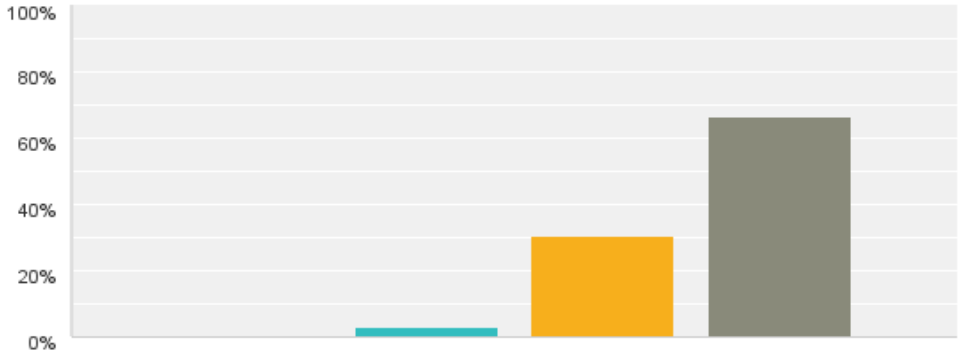

Orientation 3

Structuration du territoire : conforter les centres et organiser les réseaux

- 39 % : prioritaire et principal
- 50 % : important

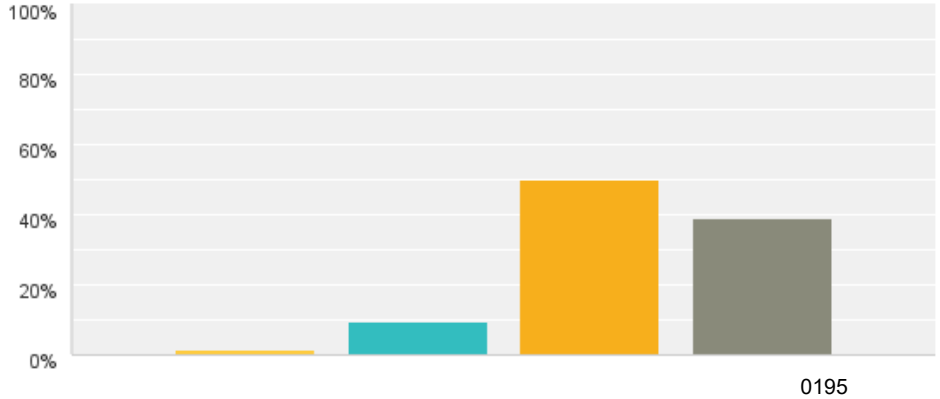

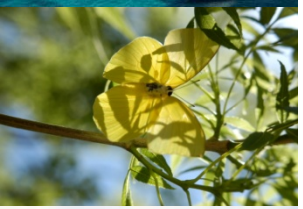

Orientation 1 : Dynamisation et revalorisation des centres villes et centre-bourgs

Familles d'objectifs et exemple d'objectifs proposés

Créer un programme prioritaire d'installation de recharges de véhicules électriques

Développer les mixités habitat/activités économiques

Préserver les espaces verts véritables poumons urbains

Mobiliser du foncier urbain peu valorisé (parking aérien)

Mettre en place la logistique du " dernier km »

DYNAMISATION ET REVALORISATION DES CV ET CB

- Développer la mixité fonctionnelle
- Viser la ville zéro-carbone
- Favoriser l'accessibilité des centres par la mise en place d'actions facilitant la mobilité et le stationnement
- Développer l'urbanité des villes pour les rendre plus aimables
- Requalifier, adapter et favoriser l'habitat dans les centres-villes
- Mettre en place une stratégie foncière et développer les leviers de la planification
- Favoriser les commerces de proximité en centre urbain notamment par la régulation du développement des surfaces en périphérie
- Favoriser les parcours logistiques
- Soutenir l'animation des centres par le développement d'une offre d'aménités de qualité et favorisant la cohésion sociale
- Soutenir les grands projets métropolitains et régionaux dans leur diversité

Créer des Parcs relais gratuits aux extrémités des lignes de transports

Mettre en place un objectif de % de logements et d'emplois dans les centres

Interdire la construction de nouveaux centres commerciaux

Dupliquer le modèle Euroméditerranée dans les centres-villes

Faire vivre les centre-bourgs en soutenant les initiatives associatives

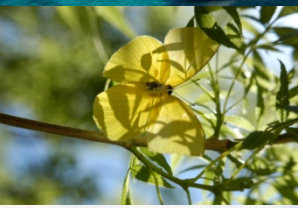

Orientation 2 : Maîtrise de l'espace : gestion économe du foncier

Familles d'objectifs et exemple d'objectifs proposés

Maîtrise de l'espace / gestion économe du foncier

Faire de la résilience urbaine une véritable stratégie régionale : reconquête des friches, renouvellement urbain

Construire en tenant compte des risques naturels et du réchauffement climatique

Créer une offre « ZAE 3.0 »

Favoriser l'émergence d'une offre immobilière innovante

Etre offensif dans l'optimisation et l'intensification urbaines pour réguler l'étalement urbain

Maîtriser l'étalement urbain, par la reconquête des centres et conditionner les implantations nouvelles

Mettre en place une stratégie foncière qui s'articule avec la préservation des espaces naturels

Prévoir des réserves foncières agricoles et économiques

Innover dans les modalités d'aménagement

Développer des expérimentations d'urbanisme négocié sur quelques grands projets régionaux

Développer la proximité

Interdire les zones commerciales périphériques

Développer des outils de pilotage à l'échelle régionale et accroitre l'ingénierie des collectivités

Construire des référentiels d'ambiances urbaines adaptes à la diversité des territoires selon leurs caractéristiques propres

Penser modularité et réversibilité de l'aménagement

Développer l'expérimentation d'immeuble modulable

Développer la participation citoyenne

Concerter et prendre en compte les avis des acteurs locaux pour l'implantation d'équipements très impactant (prison, icpe, cet...)

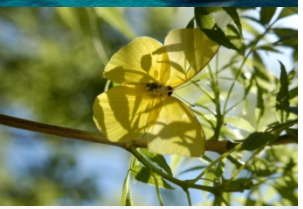

Orientation 3 : Structuration du territoire : conforter les centres et organiser les réseaux

Familles d'objectifs et exemple d'objectifs proposés

Investir dans les infrastructures numériques

Développer les liaisons interurbaines

Développer des Pôles d'Echanges Multimodaux

Equilibrer la répartition des équipements, en particulier les sites à enjeux pour la Région

Etablir un grand chantier d'enfouissement du transport de l'électricité

Structuration du territoire

- Mieux relier les espaces infrarégionaux entre eux et sur leurs franges
- S'appuyer sur le vecteur numérique pour le développement des territoires / soutenir l'innovation
- Conforter le développement des métropoles en prenant en compte leurs territoires, faciliter leur accessibilité
- Rationaliser les transports et optimiser les ressources existantes, par le développement des mobilités douces
- Soutenir le fonctionnement des espaces ruraux
- Structurer le territoire par un maillage hiérarchisé des équipements
- Promouvoir l'activité fluviale et portuaire
- Sécuriser le réseau électrique de la région
- Qualifier les centres urbains pour les rendre attractifs
- Définir de nouvelles modalités de gouvernance

Conforter les fonctions métropolitaines / Réduire la congestion sur les réseaux routiers et dans les espaces métropolitains

Intégrer les centres ruraux dans le maillage et le développemen du territoire

S'appuyer sur l'étang de Berre

Mettre en place des conférences d'échanges et de prospectives inter SCoT

Réhabiliter les espaces publics dans les centres

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRADDET

Forum sur les objectifs

« Mettre en capacité les territoires »

Gap -22 mars 2017

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR — Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires SRADDET

Programme

Forum sur les objectifs

« Mettre en capacité les territoires »

Gap -22 mars 2017

14h Accueil et exposition « 15 projets pour notre territoire »

14h30 Ouverture du forum

Roger DIDIER, Conseiller régional, Vice-Président à l'aménagement du territoire

14h45 Eclairage des Agences d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV) et du pays d'Aix (AUPA)

Gilles PERILHOU et Pierre MAZZELLA : Des outils pour une diversité de territoires, les exemples de la connaissance des territoires, de la traduction des orientations régionales et des services numériques

15h Retour sur appel à contribution

Bureau d'étude Algoé

15h15 Travail en atelier

Cultiver les atouts des territoires, réaliser leur potentiel économique et humain

Béatrice ALIPHAT, Conseillère régionale

Impulser et animer la mise en capacité des territoires

Eliane BARREILLE, Conseillère régionale, 6ème Vice-Présidente déléguée en charge de la ruralité et du pastoralisme

Adapter les outils et les règles au service d'une diversité de territoires et de situation

Roger DIDIER, Conseiller régional, Vice-Président à l'aménagement du territoire

17h00 Restitution des travaux

17h30 Intervention du CESER

Gilles MARCEL, Conseiller

17h40 Conclusion

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR — Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires SRADDET

Compte-rendu

Forum sur les objectifs

« Mettre en capacité les territoires »

Gap -22 mars 2017

Le troisième forum thématique a été organisé le 22 mars 2017, sous forme d'ateliers de travail, pour co-construire les objectifs du SRADDET sur la ligne directrice « mettre en capacité les territoires en conjuguant diversité et égalité ».

Des tableaux de propositions d'objectifs ont ainsi été examinés au sein des trois ateliers de travail (un par orientation).

Ces objectifs restaient des exemples qui ont été discutés, complétés, amendés et priorisés lors des ateliers de travail.

Les compléments des participants figurent en bleu

(3) Le nombre vote par objectif figure en parenthèse à la fin de l'objectif

Règle : 5 gommettes par participant

- ~~Ancrer la biodiversité au cœur de l'aménagement du territoire, pour la valoriser et la préserver, dans une perspective à long terme –~~ les propositions initiales qui n'ont recueillies aucun vote

Une mise en commun à l'issue de chaque atelier puis une restitution par le Président d'atelier en plénière ont permis de synthétiser les productions sur chaque orientation.

ORIENTATION 1 : CULTIVER LES ATOUTS DES TERRITOIRES, REALISER LEUR POTENTIEL ECONOMIQUE ET HUMAIN

Président : Roger DIDIER, Conseiller régional, Vice-Président à l'aménagement du territoire

Consultant : Marie BOUCHET, Algoé / **Thibaut CASTAN**, Algoé

Intention stratégique/table	Objectifs priorisés	Synthèse à chaud
1. Conforter le rayonnement des Métropoles **Hôte de table : Guillaume DUVAL,** Direction de l'Economie Régionale, de l'Innovation et de l'Enseignement Supérieur 10 participants 	• Favoriser l'articulation entre réseaux régionaux et réseaux de transport métropolitains et urbains (aéroports, ports, multi-modalité, services, inter-région) (13) • Améliorer le cadre de vie des métropoles (quantité/qualité, logements, équipements, services, …) (9) • Accompagner le positionnement géostratégique de Provence-Alpes-Côte d'Azur en hub télécoms de rang mondial (8) • Dynamiser / développer l'offre d'enseignement supérieur / Accompagner le développement de la recherche (6) • Renforcer l'offre de formation aux métiers du numérique et structurer l'offre d'emploi / rapprocher de la demande (5) • Renforcer la coopération avec les grandes métropoles voisines de PACA (3) • Favoriser le développement ~~et le rapprochement~~ des activités de production, d'enseignement et de formation, de recherche et développement / Structurer des écosystèmes / Structurer et relier, mettre en réseau (2) • Accompagner le déploiement de services numériques publics et privés innovants dans les domaines de l'emploi, de la mobilité, de l'éducation, de la santé, de la culture, du développement économique, etc. (2) • Soutenir les projets d'intérêt national dans leur recherche d'excellence économique et environnementale (échelon européen et régional) (1) • Favoriser la visibilité internationale des établissements et pôles d'enseignement (0) • Conforter le rayonnement des métropoles dans leurs fonctions d'innovation économique, culturelle et touristique (0) • Favoriser la complémentarité des métropoles en ciblant leurs points forts respectifs (0)	Rayonnement des métropoles → métropole instituée et métropole vécue (ex: Gap), complémentarité Objectifs: • Articuler les métropoles et leur dynamisme aux territoires (réseaux de transport et numérique) • Renforcer les métropoles: cadre de vie, formation aux métiers du numérique et enseignement supérieur

2. Accompagner les stratégies de développement intégré des territoires, en fonction de leurs spécificités **Hôte de table : Marc JOANNY,** Service parcs naturels régionaux et territoires ruraux 13 participants 	• Inventer un modèle rural régional qui fasse référence à l'échelle nationale (chapeau) (1) 1. Faire des territoires ruraux, des territoires porteurs d'innovation et de créativité (10) • Structurer le secteur des industries créatives en s'appuyant sur les savoirs faire locaux (artisanat, arts du spectacle,…) et les TPE (5) • Favoriser l'émergence de pôles d'excellence hors métropole (4) 2. Conforter les organismes de formation implantés au cœur des territoires (7) • Promouvoir un développement économique respectueux des territoires (5) • Valoriser les fonctions des territoires hors métropoles (1) • Développer les activités au service des populations locales, hors métropole (1) • Promouvoir une innovation spécifique aux territoires dont l'adaptation aux dispositifs innovants (quels domaines ?) (1) • Accompagner les pôles économiques spécialisés (0) 3. Afficher des projets régionaux fédérateurs et mettre en capacité les territoires pour qu'ils y contribuent (projets locaux qui servent d'exemples pour des projets régionaux : expérimentation urbaine) (6) • Imaginer des dispositifs spécifiques d'intervention qui croisent les priorités des territoires et leurs contributions aux priorités régionales (1) • Relayer les politiques spécifiques mises en œuvre à l'échelle de certains territoires (0) 4. Développer les mobilités à l'échelle du territoire garantissant une connexion régionale (5) • Développer les énergies renouvelables dans les territoires ruraux (4) • Assurer la transition numérique au service du développement des entreprises, activités, start-up, … (2) • Assurer la transition énergétique des territoires ruraux en lien avec les objectifs nationaux et régionaux (facteur 4) (0) 5. Axer le développement autour de l'économie circulaire (3) • Optimiser l'équilibre entre production et utilisation des ressources locales en engageant des démarches de maîtrise de la demande (capacité écologique et énergétique du territoire, capacités des réseaux de transfert) (2) • Promouvoir les petites industries agroalimentaires locales (production des territoires) (2) 6. Favoriser la diffusion de l'attractivité culturelle, du patrimoine et sa répartition sur l'ensemble du territoire (4)	Stratégies de développement intégré → Inventer un modèle de territoire rural • Structurer le secteur des PME par les savoir faire • Développement des activités de services à la population, aux entreprises et visiteurs • Rencontre entre les Projet de Territoire et les priorités régionales (logique ascendante) • Transition énergétique et numérique adapté aux territoire ruraux • Valoriser la qualité des ressources locales et développement de l'éco circulaire autour de ces productions • Diffusion de l'attractivité culturelle et du patrimoine dans son ensemble
	• Organiser une accessibilité maîtrisée des espaces naturels touristiques et de loisirs / Améliorer l'offre touristique régionale par l'organisation d'un réseau complet de vélo-routes – voies vertes	Promouvoir l'économie maritime, de la montagne et

3. Promouvoir l'économie maritime, de la montagne et du littoral **Hôte de table : Philippe GUEDU**, Direction du Développement des Territoires et de l'Environnement 11 participants 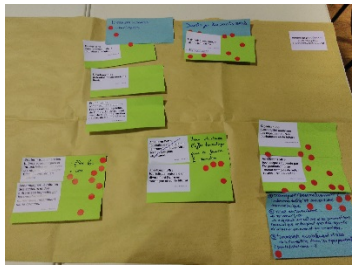	/ Favoriser transport, désenclavement, intermodalité et couverture numérique / Favoriser la mise en tourisme : diversifier, acquérir une culture de la promotion touristique et des pratiques des sports et loisirs en mer et en montagne / Innover socialement et économiquement : plus investir dans les équipements (ports, stations, …) (17) • Développer les circuits courts / Maintenir et encourager l'agro-pastoralisme (9) • Soutenir localement les filières économiques et industrielles en lien avec les objectifs Air-Energie-Climat, dont l'éolien offshore (filière bois, eau) / Accompagner l'évolution des secteurs et des entreprises impactées par les transformations numériques, notamment par la formation (9) • Développer les infrastructures nautiques / Conforter le développement de la croisière en région / Développer les potentialités du tourisme fluvial / Promouvoir et accompagner le développement de l'économie de la pêche, de la mer, de l'énergie en mer, de la déconstruction navale, du fret maritime… (3) • ~~Améliorer l'offre touristique régionale par la promotion d'une offre touristique plus structurée~~ Mieux structurer l'offre touristique pour en favoriser la promotion / Améliorer l'offre touristique régionale en diversifiant l'offre en montagne et sur le littoral (4) Ressources naturelles et culturelles • Préserver les espaces naturels non aménagés • Valoriser : eaux, énergies, vent, forêt/bois/agriculture, montagne/pente, paysage, quiétude, biodiversité, productions locales agricoles/artisanales, solaire, foncier (maîtriser l'accès aux sites) • Potentialiser : innovation, accès aux ressources, transport, mise en tourisme, diversification, investissement public/privé, circuits courts, désenclaver (y compris numériquement)	du littoral → Partir du potentiel des ressources naturelles (eau, paysage, biodiversité) • Valorisation des ressources locales (espaces naturels, productions agricoles, forêt) • Diversification (étendre la saisonnalité, circuits courts, mobilités douces, marketing- nautisme, fluvial, montagne) • Interconnexion: partage des ressources entre territoire, accessibilité et interconnexion des destinations • Innovation et formation: pour le maintien des services, le développement du numérique

ORIENTATION 2 : RECHERCHER LES EQUILIBRES SOCIAUX, ET L'EQUITE TERRITORIALE

Président : Eliane BARREILLE, Conseillère régionale, 6ème Vice-Présidente déléguée en charge de la ruralité et du pastoralisme

Consultant : Rémi LEFUR, Inddigo

Intention stratégique/table	Objectifs priorisés	Synthèse à chaud
1. Réduire les inégalités sociales et la pauvreté Hôte de table : Eric BOUCET, Service Habitat et cohésion sociale 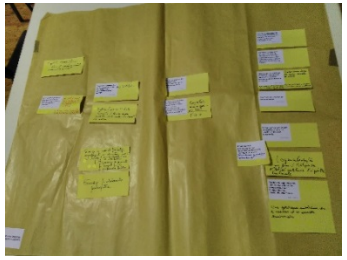	• Développer un maillage adapté de transport en commun de qualité - réduire la dépendance à la voiture : couverture horaire large pour toucher un maximum de salariés / Conserver et développer les multiples moyens de transport afin de conserver une mobilité équitable de tous (5) • Développer la présence des services publics dans les zones rurales et dans les quartiers "difficiles" : être attentif et préventif dans le développement de zones périurbaines (actuelles et futures) et donc éviter le développement de ces espaces dans les SCoT/PLU (4) • Promouvoir l'égalité hommes/femmes (femmes plus pauvres en général) : par la discrimination positive ? (3) • Favoriser ~~la péréquation et~~ la mutualisation des services ~~ressources pour atteindre un objectif partagé~~ (3) • Favoriser les lieux de proximité en renforçant les interventions publiques en matière de maintien/développement des services publics, commerce de proximité, transport public et équipements publics (3) • Lutter contre la précarité énergétique dans les territoires les plus concernés (2) • Proposer une politique ambitieuse de l'habitat et si possible territoriale (logements adaptés pour tous) (2) • Traiter la problématique de l'école : proximité, plus de moyens, ouverture sur le monde/sur l'ensemble des médias (1) • Favoriser la démocratie participative (1) • Accélérer le déploiement d'infrastructures de données et de réseaux fixes et mobiles performants pour la population, les entreprises et les services publics : couverture numérique pour tous (fibre) (1) • Poursuivre et accompagner les interventions liées à la politique de la ville / Désenclaver les quartiers prioritaires (1)	• Territorialiser les richesses: - Politique de logement adaptée - Intégrer la précarité énergétique et la vulnérabilité aux changements climatiques • Faciliter l'accessibilité aux études supérieures des populations précaires - Implantation de cellules universitaires - Prendre en compte l'isolement des personnes via : ✓ Maintien des services publics de proximité ✓ Engager un travail prospectif concernant les secteurs périurbains, avec de nouveaux enjeux qui apparaissent aujourd'hui ✓ Favoriser les déplacements en transports en commun avec des horaires adaptés (le numérique ne fera pas tout, notamment dans les secteurs ruraux) • Priorités:

	• Faciliter le logement des jeunes actifs dans les zones d'emploi où l'immobilier est particulièrement cher (1) • Former les salariés afin d'anticiper les transformations par le numérique de leurs métiers (0) • Favoriser ~~la création et~~ l'implantation des jeunes travailleurs dans les zones rurales non métropolitaines (0) • Maintenir l'accès aux services en zone de montagne et dans les territoires ruraux, dont l'offre de soins + MSAP (Maisons de Service au Public) (0) • Favoriser les critères de temps d'accès (0)	- Développer la présence des services publics - Favoriser la mutualisation des services
2. Promouvoir une stratégie régionale de la connaissance Hôte de table : Jean Baptiste CHABERT, Service Connaissance et Prospective 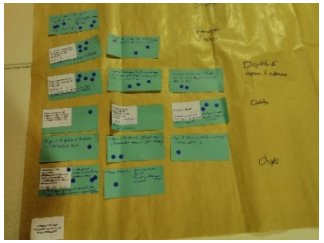	Stratégie • Ouvrir la connaissance aux acteurs économiques avec l'open data (6) Principes d'action • Structurer l'observation régionale, l'articuler avec l'observation des territoires mais des interprétations locales : logique de subsidiarité (4) • Prendre en compte l'enjeu de l'interterritorial (données transrégionales, transfrontalières) (2) Dispositifs et réseaux d'acteurs • Créer et promouvoir un ~~le~~ réseau Connaissance et Territoires (enjeu de la participation de la société civile et des grands opérateurs) (5) • Associer les personnes rencontrées du moyen et de l'arrière-pays à la connaissance des territoires (3) • Valoriser les initiatives locales (ex : réseau des géomaticiens des Alpes du Sud) (2) Outils • Valoriser le CRIGE : ouverture des données à la société civile, enjeu de réseau (3) • Mutualiser les outils d'observation, d'analyse et de connaissance par un référentiel commun (1) • Mobiliser tous les acteurs dans le développement des connaissances, formation (valorisation, offre de formation) (0) Objets • Développer des approches pluridisciplinaires et des outils pour améliorer la connaissance de l'eau et de ses usages et la diffuser / Lier observation et action : si pas de suivi, pollution de l'eau	- Stratégie : - Démocratiser la connaissance pour éclairer les débats publics - Produire des diagnostics partagés pour des actions partenariales - Principes d'actions : - Structurer l'observation territoriale en lien avec les niveaux régionaux et inter-régionaux (dont frontalier) - Avec un principe de subsidiarité - Dispositifs et réseaux d'acteurs - Créer et promouvoir les réseaux d'acteurs - Mobiliser les pôles universitaires - Impliquer les initiatives locales, les réseaux informels… - Outils : - CRIG = un modèle de mutualisation des savoirs

	/ Prendre en compte cet enjeu pour le massif alpin : usage et consommation locale de l'eau (des milieux naturels menacées) (4) • Enjeu par rapport à la planification (surtout le volet énergétique au plan intercommunal) (2) • Enjeu de la qualité et de la valorisation de la donnée (1) • Enjeu de l'accès au numérique : THD (1) • Les thèmes d'observation : eau, biodiversité, logement, transport, mobilité, économie (1)	- Développer la formation à l'usage des données garant de leur qualité - Production d'un référentiel partagé, ascendant et descendant, pour la planification notamment - Préalable : infrastructure numérique - Objets : - Environnement, dont l'eau et ses usages (notamment dans le massif alpin) - Les mobilités - Mais aussi économie, habitat… - Priorités : Démocratisation de la donnée - Développement de l'économie de la connaissance
3. Concevoir les modalités de désenclavement des territoires **Hôte de table : Didier LE GALL,** Service Montagne et massif Alpin	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : NOUVELLES SOLIDARITES TERRITORIALES NUMERIQUE - Prioriser ~~Accélérer~~ le déploiement d'infrastructures de données et de réseaux fixes et mobiles performants notamment des territoires isolés pour la population, les entreprises et les services publics (couverture numérique, nouveaux modes de travail et d'accès aux services en zones rurales ou isolées) (2) - Désenclaver les territoires ruraux par une couverture numérique complète dans le cadre de la stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique (ScoRAN), lorsque l'initiative privée s'avère insuffisante (1) EAU (1)	• Numérique : - Développer les infrastructures - Renforcer l'accès aux usages et aux services • Eau : - Refonder le pacte territorial sur le partage de l'eau - Encourager les solidarités sur l'eau, en termes de ressources mais aussi de risques

	- Améliorer l'accès à l'eau des secteurs non sécurisés ou mal desservis / Refonder le pacte territorial sur le partage de l'eau (territoire et usage) (4) - Encourager les solidarités territoriales et les interactions entre les territoires ruraux, périurbains et urbains (ressource en eau et risques d'inondation) : solidarité des moyens financiers (1) MOBILITE PHYSIQUE (1) - Structurer et organiser l'offre de transports collectifs et les parkings relais, ainsi qu'encourager les pratiques de partage bien adaptées au monde rural (covoiturage, véhicules partagés ou en libre-service…) : insuffisant, à maintenir et étoffer (4) - Assurer le désenclavement des départements ~~alpins et des territoires de montagne~~ par les réseaux de transports les plus efficaces et les mieux adaptés (axes régionaux stratégiques) : essentiel (3) - Assurer les liaisons inter-régionales y compris de tourisme (2) - Promouvoir l'interopérabilité : non concurrence des modes de transport (2) - Développement des solutions de transport à la demande pour favoriser le désenclavement des territoires ruraux ou urbains mal desservis (0) - S'appuyer sur le développement des nouvelles formes de mobilités et leurs services associés pour assurer le désenclavement des territoires. Envisager des solutions de mobilité inversée (ex: bibliobus) (0) SERVICES A LA POPULATION (1) - Mobiliser le potentiel du numérique afin de mettre en réseau les équipements (maisons régionales de santé, sites d'éducation, etc.) et améliorer la qualité des services qu'ils délivrent (pas seulement par le numérique) (4) - Mutualiser les services dans des MSAP (Maisons de Service au Public) (2) - En zone enclavée, rapprocher les services des habitants par des solutions alternatives en alliant mutualisation et accessibilité numérique (1)	- Prendre en compte les interactions entre les territoires ruraux, périurbains et urbains • Mobilités : - Mobilités essentielles : développer les axes régionaux stratégiques, notamment les liaisons interrégionales (lien avec le tourisme) - Mobilités accessoires : ✓ Maintien des transports collectifs existants ✓ Organiser le covoiturage, parking relais… ✓ Renforcer l'interopérabilité des offres • Services à la population : - Mobiliser le potentiel numérique pour mettre en réseau les équipements - Mutualiser les services (MSAP…) - Rapprocher les services des habitants par des solutions alternatives : mutualisation, numérique… • Priorités : Partage de l'eau - Transports collectifs -

		Mobiliser le potentiel numérique Synthèse : contribue aux solidarités territoriales mais aussi au développement économique des vallées

ORIENTATION 3 : IMPULSER ET ANIMER LE DEVELOPPEMENT AU SERVICE D'UNE DIVERSITE DE TERRITOIRES ET DE SITUATIONS

Président : Alix ROCHE, Délégation Connaissance Planification Transversalité

Consultant : Judith BAUDELET, Algoé

Intention stratégique/table	Objectifs priorisés	Synthèse à chaud
1. Prendre en compte la spécificité des territoires **Hôte de table : Véronique VOLLAND,** Service Planification Régionale et territoriale 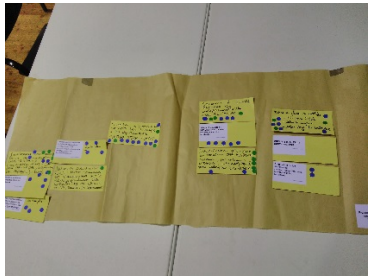	• Développer une nouvelle forme de coopération entre territoires : gestion des ressources, économique (alpages, eaux, …) (14) - Définir un dispositif de solidarité écologique passant par une contribution urbaine aux financements du territoire naturel (exemple) (4) - Développer des solidarités et échanges entre territoires amont et aval pour la gestion de l'eau et la prévention des risques, ressources (exemple) (3) - Notion de solidarité : intérêt commun en s'appuyant sur le développement des spécificités de chacun (ex : NY, Munich), interdépendances (1) • Traiter et prendre en compte les franges et les dynamiques inter-territoires / Assurer la solidarité écologique entre les territoires (12) • Mettre en place des outils à la bonne échelle, selon les enjeux et selon l'organisation des territoires (9) • Garantir à l'échelle régionale les complémentarités entre territoire (8) • Identifier les enjeux en fonction des territoires ruraux, périurbains, urbains, métropolitains pour adapter les règles (7) • Adapter les règles du SRADDET selon la nature des risques sur les territoires (5) • Redéfinir la ou les échelles de contractualisation entre la Région et les territoires (2) • CRET à l'échelle EPCI / SCOT / OIR / PNR (0) • ~~Accentuer la solidarité entre les territoires en matière de gestion des risques et de partage des ressources~~ • ~~Définir une typologie de territoires pour l'adaptation des règles: typologie selon la géographie, selon la place dans l'armature urbaine, le nombre d'habitants …~~ • ~~Articuler les feuilles de route territorialisées~~ • ~~Passer d'une solidarité intra-usages à une solidarité inter-usages et inter-territoires~~	• Notion de solidarité, de responsabilité, d'équilibre à avoir • Typologie des enjeux et approche fonctionnelle • Créer des formes de coopération (solidarité écologique, contribution urbaine, gestion des risques, franges…)

2. Mobiliser des outils et ressources régionales au service de tous les territoires **Hôte de table : Annick GIRAUDOU,** Direction des Infrastructures et des Grands Equipements 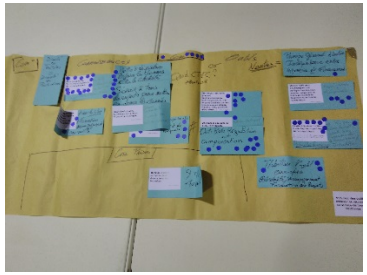	• Accompagner les territoires en ingénierie de la connaissance : collecte, utilisation sur les territoires, rôle d'administration de la Région / Mettre à disposition, diffuser les données à toutes les collectivités, s'ouvrir à tous les experts pour mettre en commun les données (22) • Développer des outils (chartes, contractualisations, conventionnement...) et moyens d'actions sur des problématiques ciblées (centres-villes, quartiers défavorisés, …) / Développer des actions d'inter territorialité (contrats de réciprocité) et d'internationalité / Outils de régulation et de compensation (17) • Soutenir la structuration d'une ingénierie publique ou semi-publique : au-delà de la plateforme, outils, acteurs/tiers financeurs, mutualisations, ex : SPL pour éclairer les choix (connecter avec l'ingénierie de la connaissance) (9) • Organiser la lisibilité de la boîte à outils régionale (dispositifs, critères d'attribution) / Développer des outils, contrat de réciprocité (7) • Communiquer (5) • Utiliser l'EPF pour accompagner une politique foncière plus durable, rationnelle et lisible en matière de logement et de foncier économique (vision globale et régionale) (4) • Partager un benchmark avec les autres régions, sur les espaces limitrophes, avec un partage des enjeux avec les élus : formation, accompagnement aux outils (3) • Mobiliser l'effort européen pour désenclaver les territoires (mal formulé) / Mobiliser l'outil européen (lisibilité, accompagnement, formation aux projets) (3) • Poser un principe général d'action : indépendance entre ingénierie et financement (1) • Atteindre la justice territoriale sur la base d'une vision partagée (cohérence, complémentarité, organiser une non concurrence) (0) • Diversité des territoires = diversité des points de vue (0)	• Atteindre la justice territoriale sur la base d'une vision partagée - Nécessité d'outiller la connaissance, - Éviter l'éparpillement / Renforcer la visibilité de la boîte à outil régional • Organiser la régulation entre les territoires - Garantir à l'échelle régionale la complémentarité des territoires (non concurrence) notamment pour adapter les règles voire pour redéfinir les échelles de la contractualisation
	• Assurer la cohérence entre la stratégie et les projets locaux mis en œuvre (8) • Associer la société civile et les conseils de développement aux stratégies territoriales / Faire monter en compétence les acteurs de la société civile / Se doter de moyens pour faire vivre la pertinence de la société civile (7) • Instaurer un collège des territoires au sein du CESER (7)	• Faire converger la gouvernance : le lieu de la gouvernance du SRADDET

3. Instaurer ou promouvoir de nouvelles modalités de gouvernance **Hôte de table : Alix ROCHE,** Délégation Connaissance Planification Transversalité 	• Faire des passerelles entre CTAP et CESER (6) • Mettre en place des conférences d'échanges inter-SCOT + Région (6) • Favoriser les modalités de coopération entre Région, SCoT, PETR, … (6) • Prolonger le SRADDET par un dispositif d'accompagnement et d'évaluation (critères d'évaluation, quel suivi ?) (5) • Définir un mandat régional pour la nouvelle génération de Contrat de Plan Etat-Région, issu de la stratégie du SRADDET (5) • Exprimer des objectifs précis en matière de réciprocité territoriale (5) • Raccrocher l'AGORA à la gouvernance du SRADDET / Faire le lien (3) • Faire converger les conseils de développement à l'échelle des territoires en cohérence avec le SRADDET (3) • Mobiliser les ressources du numérique ("civic tech") pour renouveler les modalités de participation de la population aux processus de concertation / de décision (3) • Créer une conférence régionale de l'aménagement du territoire, issue de la CTAP et élargie à tous les acteurs de l'aménagement, pour débattre de la mise en œuvre du SRADDET, des nouveaux enjeux, et des évolutions nécessaires (3) • Faire de la CTAP le lieu d'une gouvernance stratégique partagée pour suivre la mise en œuvre du SRADDET (1) • Promouvoir les lieux de mise en cohérence des priorités de développement (CTAP, CTEC), en faire un outil pour accompagner et coordonner les projets de territoire (0) • Inciter à l'agilité des dispositifs d'action publique pour penser la dynamique et l'ajustement et développer des expérimentations et des lieux d'innovation (0) • Associer les gouvernances de l'eau aux gouvernances de l'aménagement du territoire • Définir des modes de gouvernance adaptés à la responsabilité de chef de file intermodalité (0)	- Une commission issue de la CTAP mais élargie aux acteurs du territoire concerné par le SRADDET (instances de concertation des autres schémas) - Organiser le dialogue avec la société civile (question des ressources, montée en compétences) • Avec quelques points de vigilance - Cohérence entre stratégie et mise en œuvre : contractualisation, suivi-évaluation, lieux de régulation - Ingénierie / financeur • Mandat régional autour du SRADDET dans le cadre de la négociation du CPER

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRADDET

Liste des présents

Forum sur les objectifs

« Mettre en capacité les territoires »

Gap -22 mars 2017

SRADDET

Liste des présents à l'atelier Ligne Directrice 3 du 22 mars 2017

1	ACCOSANO Claire	Reponsable pôle aménagement/transports	Communauté de communes Cœur du Var
2	ALEXANDRIDES Catherine		CESER PACA
3	ALLIX Laurence		Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance
4	ANTONINI Joseph	Responsable département aménagement du territoire et urbanisme	Conseil départemental du Var
5	ARNOUX Frédéric	Membre de la CCP	communauté de communes Serre Ponçon
6	ARNOUX Sebastien		Communauté d'Agglomération Alpes Provence
7	BALGUERIE BAIS Catherine	Chargée de mission	Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
8	BAREILLE Eliane	VP Ruralité	Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
9	BARELLE Stephane	Chef de pôle	Communauté de communes du Briançonnais
10	BAUDELET Judith		ALGOE
11	BERNERD Françoise	Chargée de mission	Syndicat d'études pour le tunnel de Montgenève
12	BERNERD Gérard	Directeur de cabinet	Commune de Gap
13	BERTHIER-FLANDIN Laetitia	Chef du Service Stratégie et Cohérence Territoriale	Métropole Aix Marseille Provence
14	BERTIN Dominique	DGA développement territorial	Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
15	BESOZZI Laurent		Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
16	BEYNET Marc		Syndicat Mixte du SCOT de l'aire Gapençaise
17	BEZOMBES Carol	Chargée de mission	Pôle Capenergies
18	BLANC Cyril	Directeur	Métropole Aix Marseille Provence
19	BLEYNAT Rémi	Chargé de stratégie territoriale	Conseil départemental du Var
20	BONHOMME Isabelle	Chargée SCOT	Communauté de communes du Briançonnais
21	BONNAFOUX Pascale		Conseil Départemental 04
22	BOTRINI Michelle	Chef de projet	Conseil départemental du Var
23	BOUCHER Marie		ALGOE
24	BOUTRON Claude	Vice-président	Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance
25	BOUVIER Emmanuelle	Chargée de mission	SCOT Gapençais
26	BROCHIER Jean-Louis	Vice-Président	Gap
27	CANTALOUBE-KIM Laurence		Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
28	CASTAN Thibault		ALGOE
29	CATTARELLO Jean-Paul	DGS Techniques	Gap
30	CEZANNE Ugo	Délégué aux relations territoriales des Hautes-Alpes	Groupe La Poste
31	CHABAUD Jean-François	Ingénieur Etudes et Fonciers	EUROVIA
32	CHABERT Jean-Baptiste	Chef de service SCOPE	Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
33	CHEVALIER Jean-Louis		Communauté de communes du Briançonnais
34	COHEN Patrick	Responsable de service	Parc Naturel Régioanl du lubéron
35	COLLOMBIER Jean-François	Secrétaire Général Adjoint	Chambre des Métiers et de l'Artisanat Régional
36	CONUS Jean-Christophe	Chargé de mission	Conseil départemental de Vaucluse
37	COSTORIER Rémi		Chambre agriculture des Hautes Alpes
38	DECUIGNIERES Jacques	Référent SRADDET / Maire de La Bastidonne	Communauté territoriale Sud luberon COTELUB
39	DEGRIL Betty	Conseillière municipale	Gap
40	DESVAUX Robert	Technicien	Agglo Provence Alpes

41	DI FURIA -FACHE Laure	Responsable du pole ADV et Urbanisme	communauté de communes Serre Ponçon
42	DIDIER Roger	VP Aménagement du territoire et logement	Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
43	DROZ-VINCENT Daniel	Directeur	Agence d'urbanisme de l'agglomération toulonnaise - AUDAT
44	ENDERLE Christophe		CEREMA Méditérranée
45	FABRE Paul	Président	COTELUB
46	FARJON Alain	Directeur	Syndicat mixte pour le SCOT du Bassin de vie d'Avigon
47	FELIX Jean-Hubert	Directeur des affaires publiques	RTE
48	FLOUROU Martine	Adjointe au Maire - La Sauce	Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance
49	FOURNIER Eloïse	Chargée de mission	Communauté de communes Alpes d'Azur
50	FRANCART Christel	Chargée de mission	Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
51	GALLIERE Chantal	Chargée de mission logement	DDT 05
52	GAULARD Jean-Pierre		CESER PACA
53	GAUTIER Alexandre	Directeur adjoint, Chef du service études et diffusion	INSEE
54	GENDRE Sylvain	Chef de projet	ENEDIS
55	GHIS Richard		FSU PACA
56	GIARD Dominique	Chargé de mission tourisme	CGET
57	GINESTOU Nils		Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
58	GIORGETTI Gilles		Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
59	GLORIAN Christophe	Conseiller référent aménagement du territoire	CCI de région
60	GREUSSARD Véronique	Conseillère Municipale	Commune de Gap
61	GRILLOT Danièle	Chef de service	Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
62	GRIMAUD Roger	Conseiller Communautaire	Communauté d'agglomération Gap Tallard Durance
63	GRZYB David	Chargé de missions	Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
64	GUEYDON Pierre	Directeur Adjoint	Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
65	HADOU Madeleine	Membre du CESER	CESER PACA
66	HERMITTE Francis	Elu	Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglo
67	JACOD Michel		France Nature Environnement
68	JOURDAN Laurence	Déléguée auprès des collectivités territoriales des Alpes du Sud	GRDF
69	JUILLET Marc	Directeur de l'Aménagement du Territoire	Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte
70	KHALIFA Daphné	Directrice	Pays Grand Brianconnais
71	LAPACHERIE Didier		EPF PACA
72	LE BERRE Claire	Chargée d'affaires publiques	GRTgaz
73	LE FUR Rémi		INDDIGO
74	LE GALL Didier	Chef du service montagne	Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
75	LE HEN Armel	Vice-Président	Communauté Agglomération DLVA
76	LOVISOLO Frédérique	Directrice Générale des Services	COTELUB
77	LUTTRINGER Nicolas		UNICEM PACA
78	MARTIN Jean-Pierre	Adjoint au Maire	Mairie de Gap
79	MATHERON Sebastien		ENEDIS
80	MAZUR Lorraine		Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

81	MAZZELLA Pierre	Directeur	AUPA
82	MONCEL Nathalie	Chef de projet SCOPE	Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
83	MOREAU René	Maire	Veynes
84	MORO SIBILOT Serge	conseiller auprès du VP	Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
85	MOURIER Paul	DGS	Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
86	OLIVARI Georges	Directeur	Maison Régionale de l'Eau
87	PAPIN Chantal	Conseillière municipale	Gap
88	PARENT Benoît		Agence d'urbanisme de Grenoble
89	PATIN Bernard		SAPN/France Nature Environnement PACA
90	PELLETIER Christian		ENEDIS
91	PELLOUX Raymond	Secrétaire Adjoint	NOSTERPACA
92	PERERA Flore	Directrice aménagement du territoire	COTELUB
93	PERILHOU Gilles	Directeur	AURAV
94	PICON Philippe	Directeur	Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance
95	POIRE Caroline	Chef de service affaires générales	Communauté d'Agglomération Dracénoise
96	PRIMITERRA Geneviève	Conseillère Départementale	Conseil Départemental 04
97	PROST Patrick		Particulier
98	REBAUDENGO Franck	Service habitat	Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
99	REYNAUD-BANUS Myriam	Directrice	SCOT Gapençais
100	ROCHE Alix	Directrice Déléguée	Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
101	ROHRBASSER Luc	DGA	Gap
102	ROSSI Valérie	Présidente	Syndicat d'Etude pour le tunel de Montgenèvre
103	ROUQUETTE Renaud	technicien	Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération
104	RUIZ Pascal	Chargé de mission urbanisme	Communauté de communes Les Sorgues du Comtat
105	SARCIN Bernard		Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance
106	SCHOLLY Jérôme	Directeur Général des Services	Conseil départemental des Hautes-Alpes
107	SEVAL Jean-Pierre	Responsable cellule SI&TIC	Conseil départemental du Var
108	SIROT Pierre-Fabrice	Responsable études décisionnelles	RTE
109	TARDY Lionel	Directeur	Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales
110	TEELUCK Estelle		Métropole Aix Marseille Provence
111	THOUSEAU Mathieu	Attaché de communication	GRTgaz
112	TURCHETTI Isablle		Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
113	VACCARIZI Barbara	Chargée de mission	Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
114	VANEYCKE Olivier	Chef de projet	EPF PACA
115	VIDAL Guillaume		Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
116	VIVOS Patrick	Elu	Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglo
117	VOISIN Sarah	Chargée de mission	Communauté de communes Alpes d'Azur
118	VOLLAND Véronique	Chef de service	Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRADDET

Présentation

Forum sur les objectifs

« Mettre en capacité les territoires »

Gap -22 mars 2017

Séquence introductive Travaux Agences d'Urbanisme/Région

Mieux comprendre pour mieux agir dans une diversité de territoires

Ateliers SRADDET - GAP
22 Mars 2017

0218

2 éclairages sur la diversité et l'égalité des territoires

2 éclairages pour alimenter les ateliers du SRADDET: « Mettre en capacité les territoires en conjuguant diversité et égalité »

⇨ Mobiliser des outils et ressources pour une connaissance de tous les territoires régionaux

⇨ Adapter les orientations régionales à une diversité de territoires

Région Provence Alpes Côte d'Azur

2 éclairages sur la diversité et l'égalité des territoires

La connaissance des territoires et de leurs dynamiques pour mieux guider

- Un préalable à la définition des politiques publiques (et à leurs futures évaluations)
- Une appropriation collective des méthodes de travail « innovantes » et originales
- Une mutualisation plus large des connaissances et données entre la Région, les Agences d'urbanisme et la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur, en lien étroit avec les territoires de la Région

Région Provence Alpes Côte d'Azur

2 éclairages sur la diversité et l'égalité des territoires

Vers une mise en commun des savoir-faire en matière de traitement et de valorisation des données, à l'échelle régionale, pour l'ensemble des territoires

Des sujets précis pour partager méthodes et données et définir les enjeux liés à la Région PACA :

- Quelle gestion économe de l'espace ?
- Quels enjeux pour le périurbain en PACA ?
- Quel devenir pour les centres anciens ?
- Quels modèles de développement économique pour demain ?
- Comment s'adapter aux changements climatiques ?...

Région Provence Alpes Côte d'Azur

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
PROVENCE ALPES-CÔTE D'AZUR

AGENCE D'URBANISME AURAV RHÔNE AVIGNON VAUCLUSE

aupa Agence d'Urbanisme Pays d'Aix-Durance

agam AGENCE D'URBANISME DE L'AGGLOMÉRATION MARSEILLAISE

AU[dat]

2 éclairages sur la diversité et l'égalité des territoires

Quelle gestion économe de l'espace ?

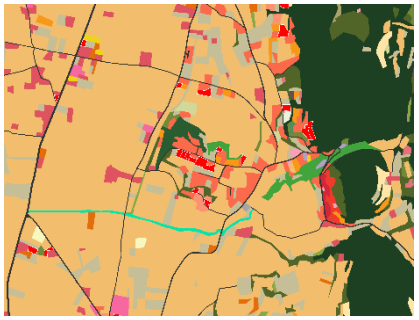

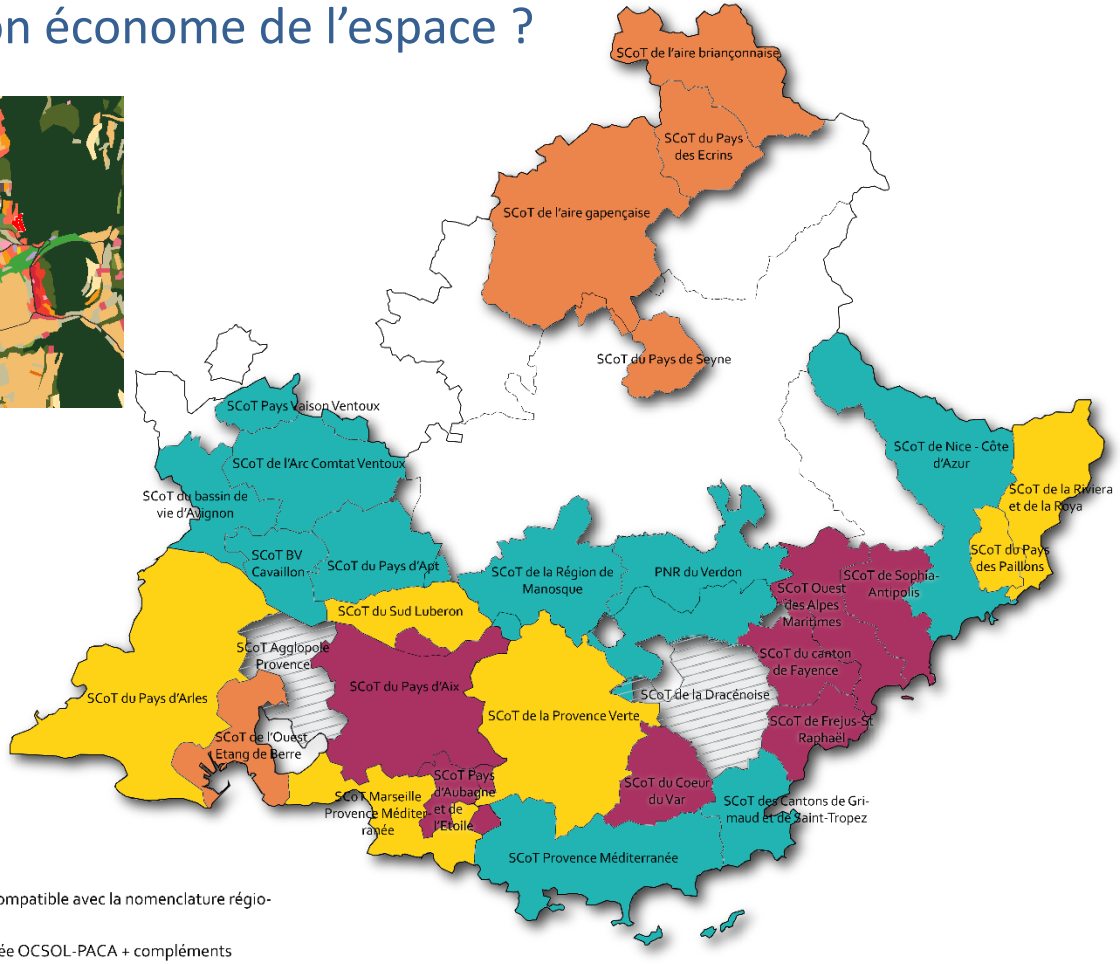

Région Provence Alpes Côte d'Azur

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
PROVENCE ALPES-CÔTE D'AZUR

AGENCE D'URBANISME AURAV RHÔNE AVIGNON VAUCLUSE

aupa Agence d'Urbanisme Pays d'Aix-Durance

agam AGENCE D'URBANISME DE L'AGGLOMÉRATION MARSEILLAISE

AU[dat]

2 éclairages sur la diversité et l'égalité des territoires

Quels enjeux pour le périurbain en PACA ?

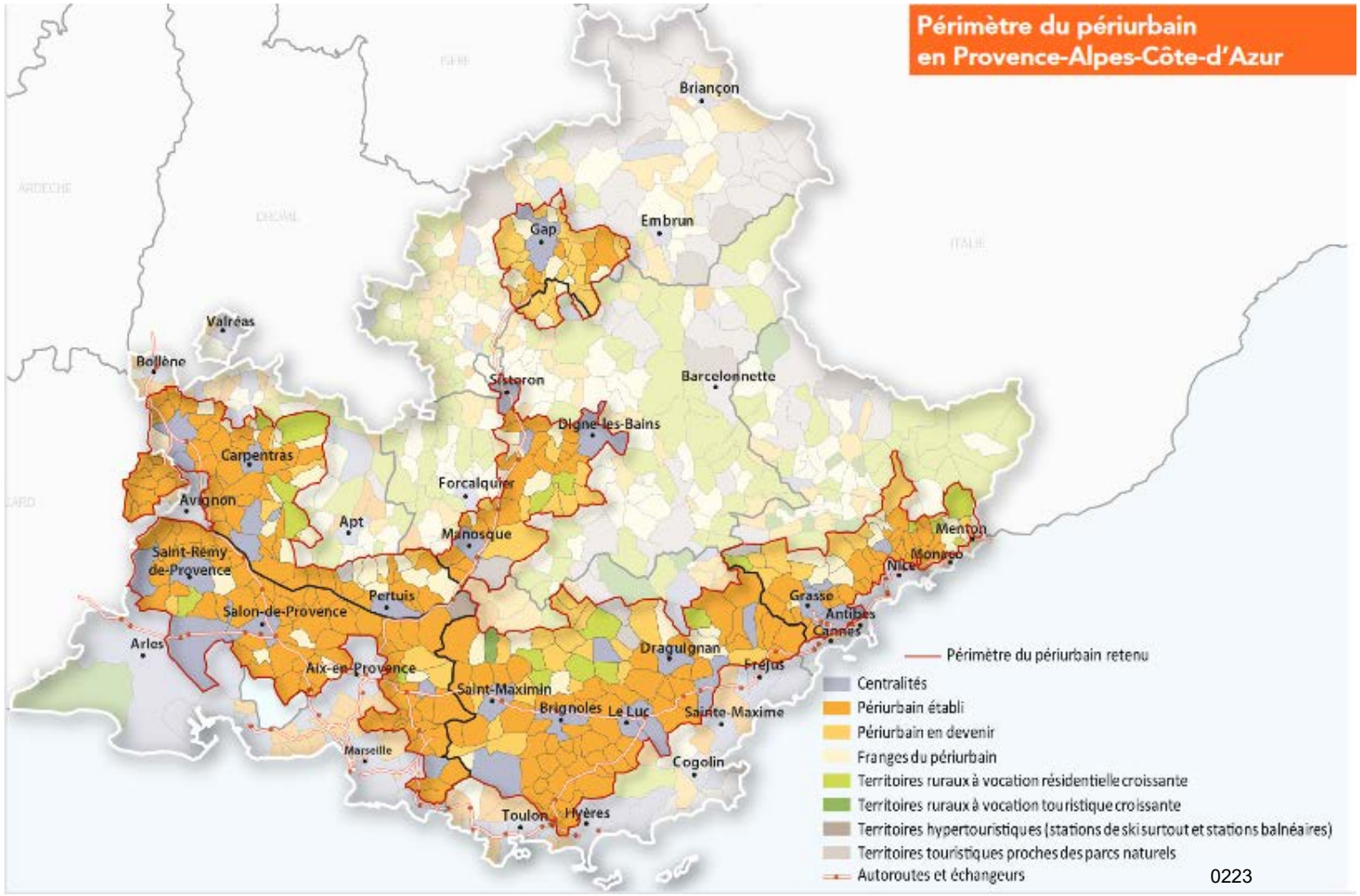

Région Provence Alpes Côte d'Azur

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
PROVENCE ALPES-CÔTE D'AZUR

AGENCE D'URBANISME AURAV RHÔNE AVIGNON VAUCLUSE

aupa
Agence d'Urbanisme Pays d'Aix-Durance

agam AGENCE D'URBANISME DE L'AGGLOMÉRATION MARSEILLAISE

AU[dat]

2 éclairages sur la diversité et l'égalité des territoires

Quel devenir pour les centres anciens ?

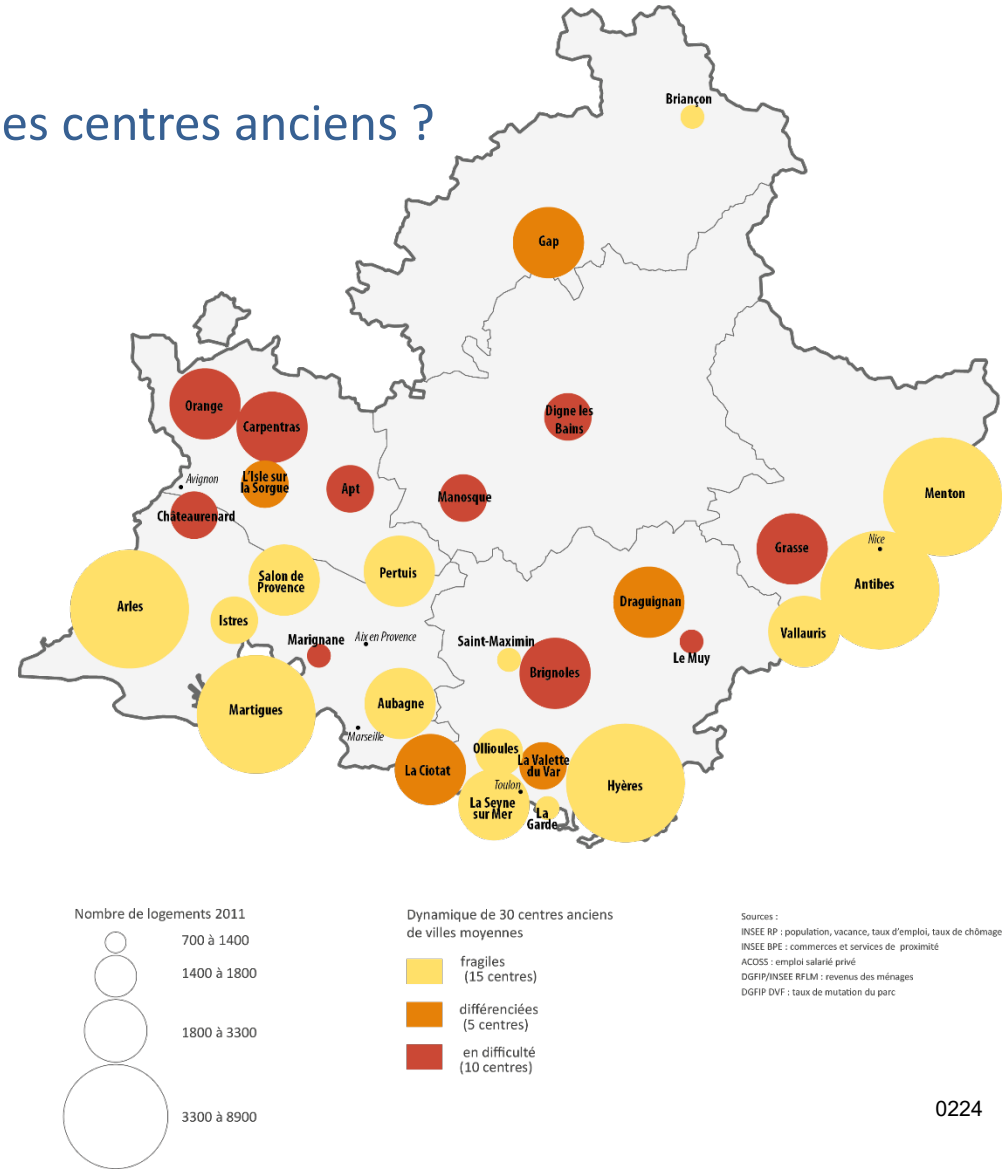

Région Provence Alpes Côte d'Azur

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
PROVENCE ALPES-CÔTE D'AZUR

AGENCE D'URBANISME AURAV RHÔNE AVIGNON VAUCLUSE

aupa Agence d'Urbanisme Pays d'Aix-Durance

agam AGENCE D'URBANISME DE L'AGGLOMÉRATION MARSEILLAISE

AU[dat]

Quels modèles de développement économique pour demain ?

Nombre d'emplois créatifs dans les communes de la région PACA en 2013 (selon code NAF)

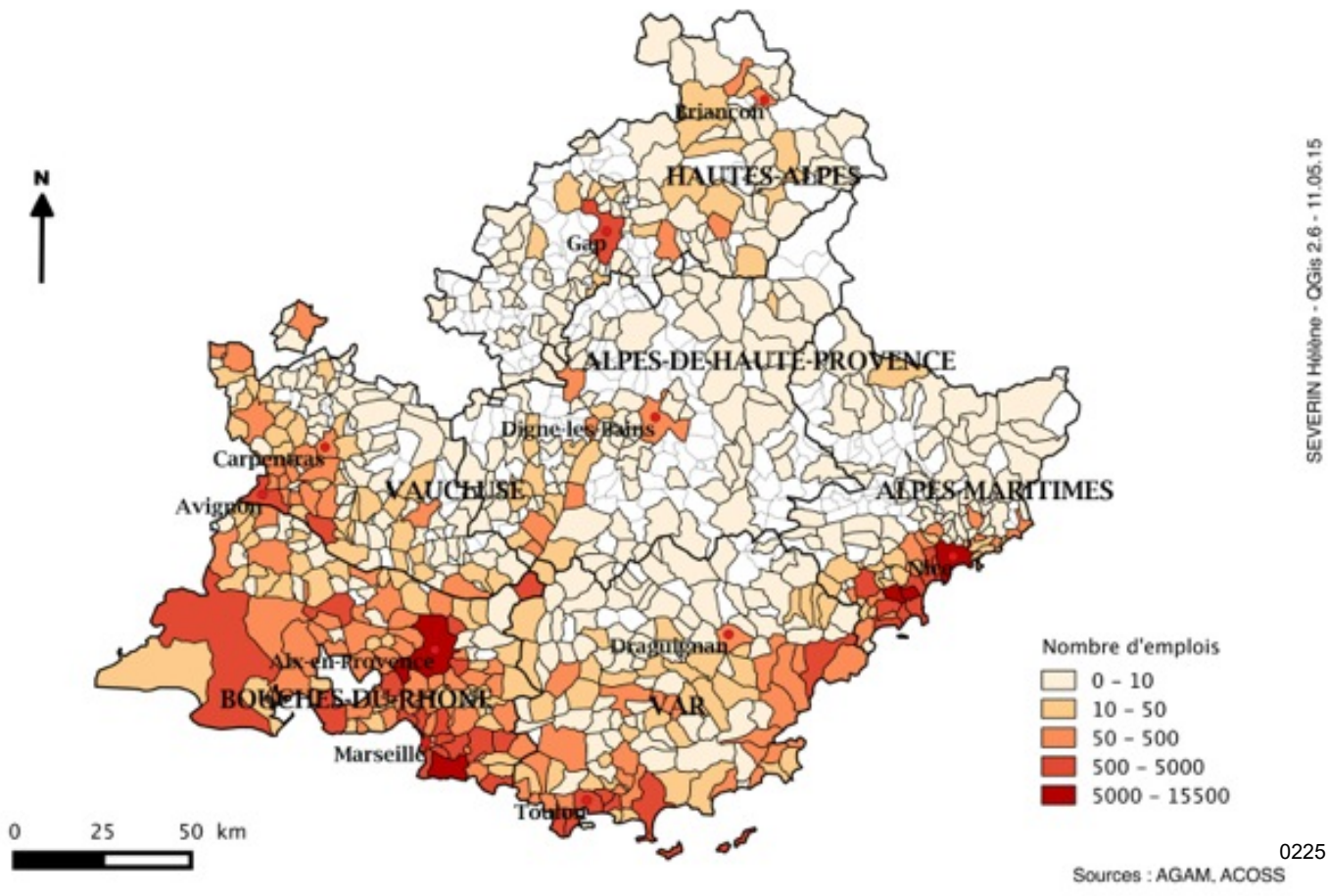

Région Provence Alpes Côte d'Azur

2 éclairages sur la diversité et l'égalité des territoires

Des travaux en cours…

- Un **CATALOGUE DE DONNEES** pour faciliter et mieux diffuser leur utilisation (guide) : partager la connaissance

- La réalisation de fiches **PROSPECTIVES** sur :

  - L'évolution des pratiques urbaines et l'émergence des smart cities
  - Le devenir des marchés immobiliers et leurs conséquences sur la cohésion sociale
  - Les nouveaux modes et les pratiques émergentes en matière de mobilité
  - Les nouvelles formes d'hébergement touristique

Région Provence Alpes Côte d'Azur

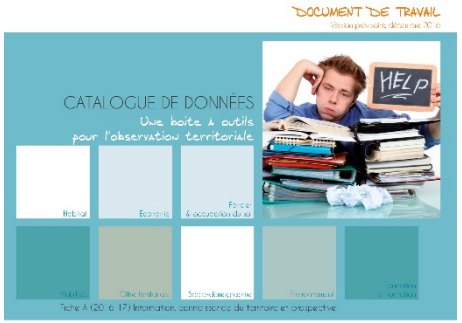

Région Provence Alpes Côte d'Azur

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
PROVENCE ALPES-CÔTE D'AZUR

AGENCE D'URBANISME AURAV RHÔNE AVIGNON VAUCLUSE

aupa Agence d'Urbanisme Pays d'Aix-Durance

agam AGENCE D'URBANISME DE L'AGGLOMÉRATION MARSEILLAISE

AU[dat]

2 éclairages sur la diversité et l'égalité des territoires

Deuxième éclairage, adapter les orientations régionales à une diversité de territoires : égalité ou équité ?

Un objectif affiché par la Région : mettre en capacité les territoires en conjuguant DIVERSITÉ et ÉGALITÉ ?

Le regard des urbanistes, du **SRADDT** au **SRADDET**, le **E** questionne

- **EGALITE ?**
- **EQUILIBRE ?**
- **EQUITE ?**

Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
PROVENCE ALPES-CÔTE D'AZUR

AGENCE D'URBANISME AURAV RHÔNE AVIGNON VAUCLUSE

aupa
Agence d'Urbanisme Pays d'Aix-Durance

AGENCE D'URBANISME DE L'AGGLOMÉRATION MARSEILLAISE

AU[dat]
Agence d'Urbanisme de Haute-Tourmente

2 éclairages sur la diversité et l'égalité des territoires

SÉGRÉGATION SOCIALE, SPATIALE, PÉRIURBANISATION, MODES DE VIE, INÉGALITÉS…

Des sujets d'actualité et de débats !

« Les inégalités s'accroissent et freinent la croissance », Le Monde économie, Claire Guélaud
« L'« apartheid » en France ? Pourquoi les mots de Manuel Valls marquent une rupture », Le Monde.fr, Luc Bronner
« Politique de la ville, 40 ans d'échec », Le Monde.fr, Ania Nussbaum
« Fractures françaises », Christophe Guilluy, 2014

Aix-en-Provence

Aix, une ville de "riches" mais aussi… de précaires

Si la situation est moins alarmante que dans certaines villes voisines, la précarité s'enracine

Les chiffres clés

Les disparités socio-spatiales de la métropole marseillaise : photographie des fractures territoriales

10 | FRANCE

SÉGRÉGATION

Apartheid : « Prêcher un catéchisme républicain ne suffira pas »

Gérard Noiriel, historien de l'immigration, juge risqué de lier les attentats et la question de l'intégration

« Il ne s'agit pas d'un "problème d'immigration". C'est le chômage, cette forme majeure d'exclusion, qui pose la question de l'intégration »

0228

QUELLES TRADUCTIONS DANS LES STRATÉGIES D'AMÉNAGEMENT ?

Des sujets peu analysés qui interrogent dans la formulation des projets de territoire :

Quels enjeux des mutations sociétales ?

Quel modèle de développement et stratégie d'aménagement pour la Région ?

Quelle articulation des différents projets de territoire dans une logique d'**INTER-TERRITORIALITE** ?

Quelle place pour les classes moyennes dans les stratégies résidentielles aux échelles régionale et métropolitaines ?

Un idéal : l'EGALITE

UN MODELE qui garantit à tous un accès équivalent aux droits et aux ressources
MAIS, l'égalité pose un problème dans une société qui n'est pas une société d'abondance dans laquelle l'égalité « effective » est loin d'être atteinte.

De l'EGALITE à l'EQUITE territoriale

UNE IDEE SIMPLE : **Faire plus et mieux** là où il y a moins, c'est-à-dire où les besoins sont plus importants.
Un principe : s'adapter aux spécificités, faire différemment selon les besoins. L'équité, c'est l'idée de l'égalité « juste ».

Adaptée à l'aménagement du territoire, l'équité territoriale est un concept permettant de corriger des situations marquées par l'injustice spatiale.

UN PRINCIPE DE DIFFÉRENCE

UN PRINCIPE DE RÉPARATION

2 éclairages sur la diversité et l'égalité des territoires

Une meilleure articulation des politiques publiques

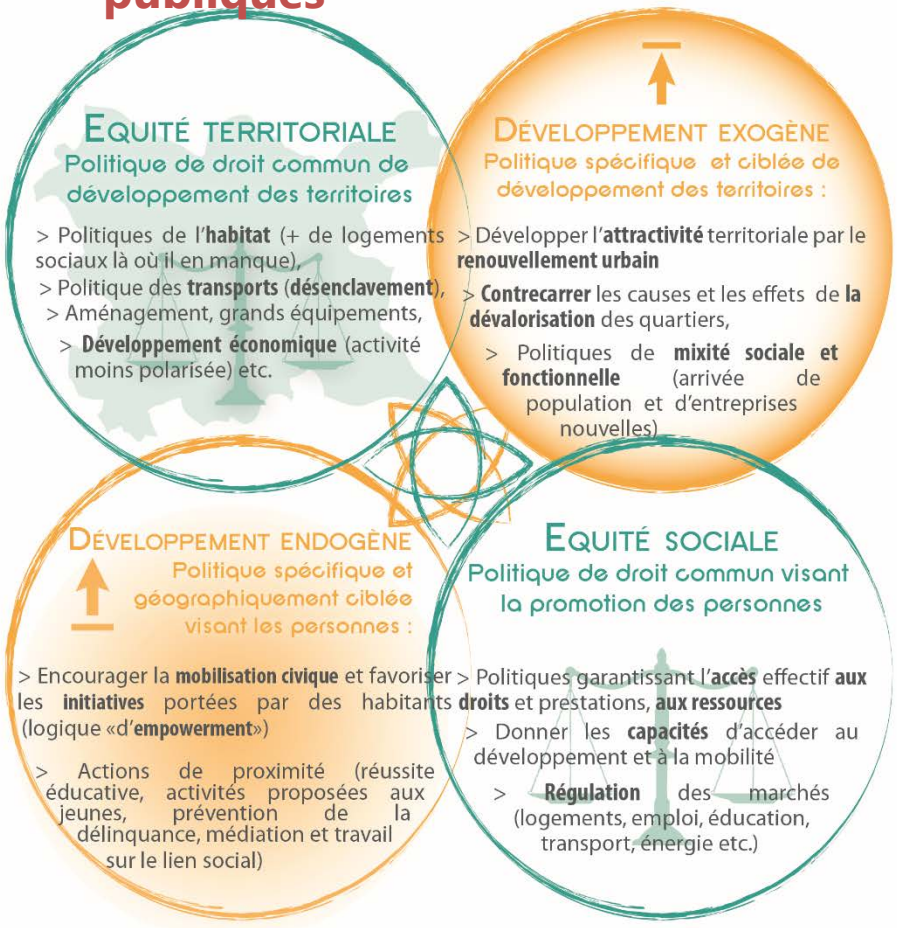

POLITIQUES DE DROIT COMMUN

Un enjeu majeur, l'ÉQUITÉ :
Faire plus et mieux là où les besoins sont les plus importants pour éviter d'accentuer les contrastes sociaux entre les territoires

POLITIQUES SPÉCIFIQUES

Des dispositifs et des moyens ciblés sur certains quartiers

Région Provence Alpes Côte d'Azur

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
PROVENCE ALPES-CÔTE D'AZUR

AGENCE D'URBANISME AURAV RHÔNE AVIGNON VAUCLUSE

aupa Agence d'Urbanisme Pays d'Aix-Durance

agam AGENCE D'URBANISME DE L'AGGLOMÉRATION MARSEILLAISE

AU[dat]

2 éclairages sur la diversité et l'égalité des territoires

Un Quartier d'Intérêt Régional, Encagnane à Aix en Provence
Un projet pour le quartier « Demain Encagnane Aix qui gagne ! »

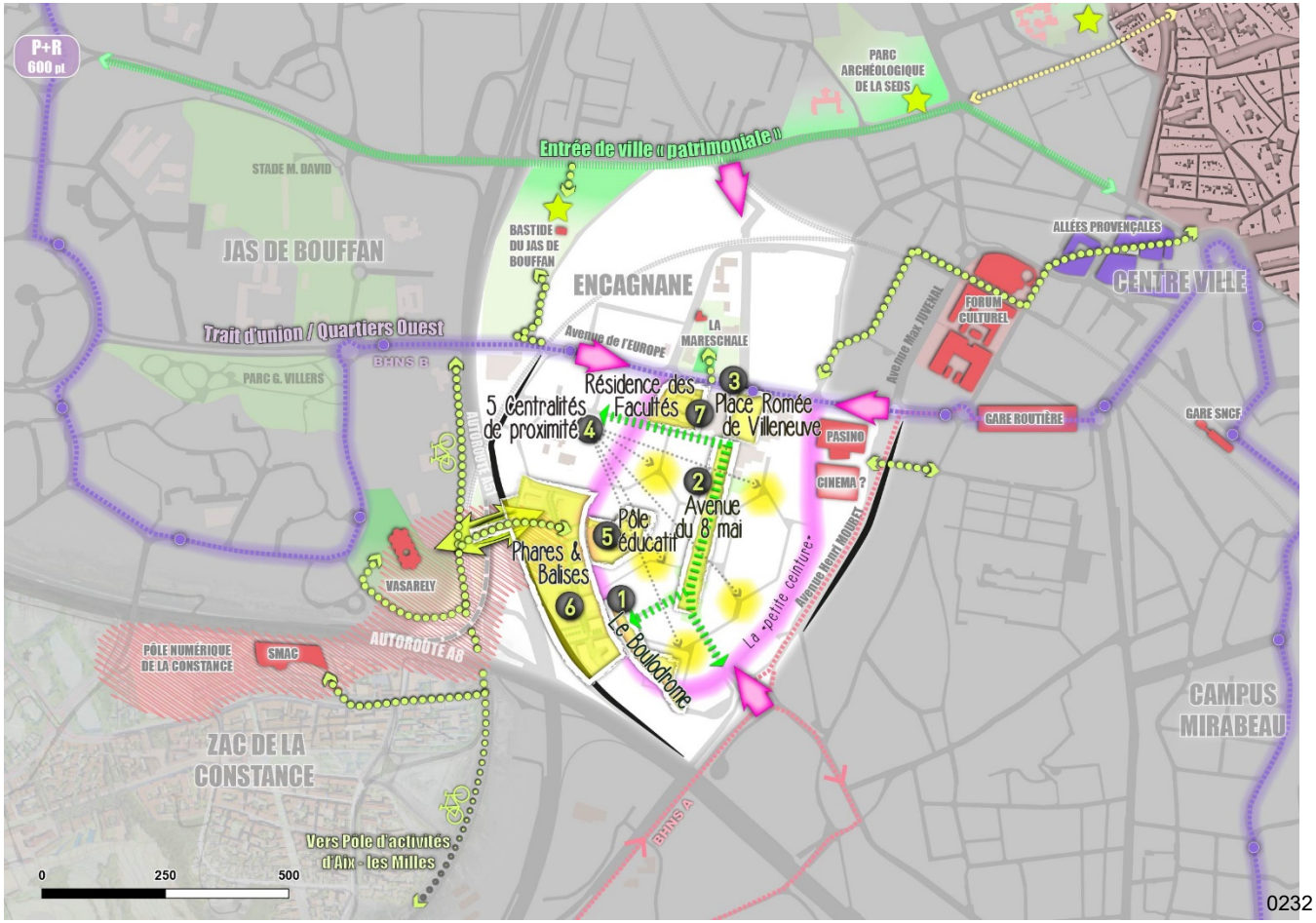

2 éclairages sur la diversité et l'égalité des territoires

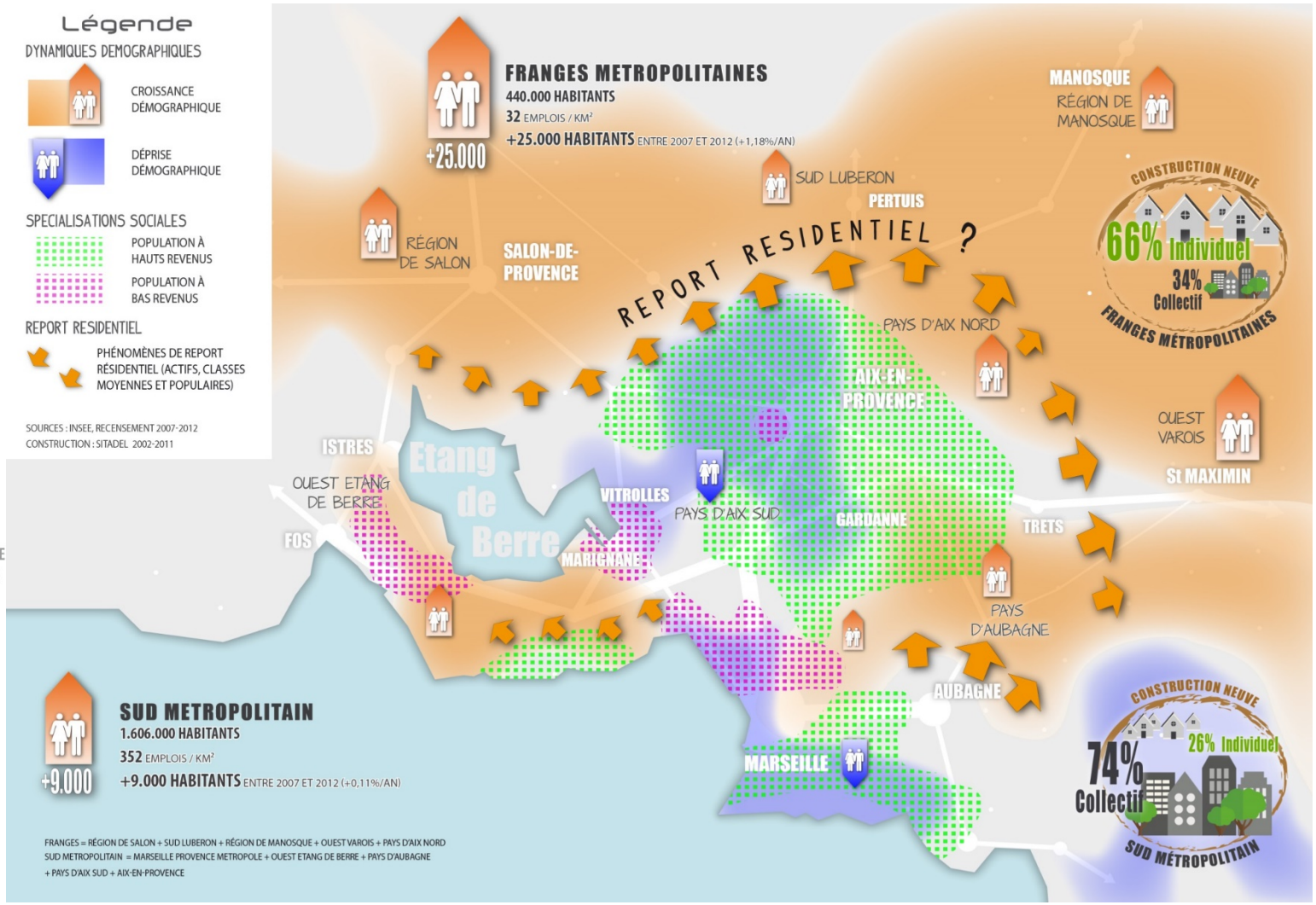

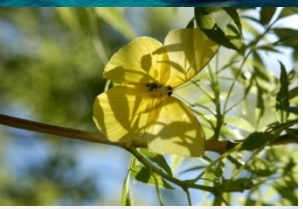

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
SRADDET

Forum thématique

METTRE EN CAPACITE LES TERRITOIRES EN CONJUGANT DIVERSITE ET EGALIT2

22 mars 2017
GAP

Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Synthèse de l'appel à contributions

Objectifs

- Recueillir les idées et les avis des acteurs du territoire
- Enrichir chaque ligne directrice avec des objectifs issus des acteurs et des territoires
- Fournir des éléments à débattre lors des forums thématiques

Méthode

- Un questionnaire en ligne
  - invitant les participants à s'exprimer sur les principales orientations pressenties
  - mis en ligne du 24 janvier au 15 février
- Un questionnaire ouvert (plus de 900 envois)
  - afin de recueillir un maximum de propositions des acteurs et des territoires

Résultat

- Plus de 350 contributions
- Une remontée des besoins et des aspirations d'un grand nombre d'acteurs : institutionnels, société civile, …

0235

Synthèse de l’appel à contributions

- 48 % autres
- 52 % collectivités et groupements

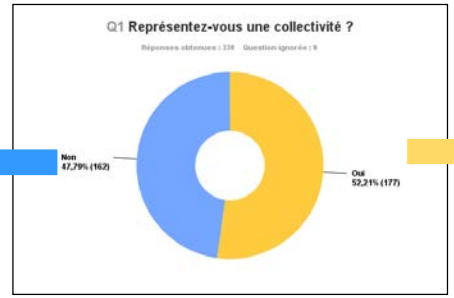

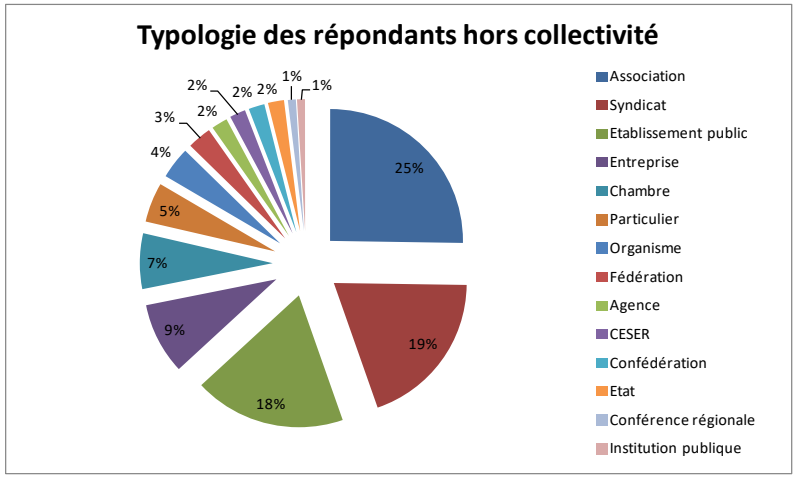

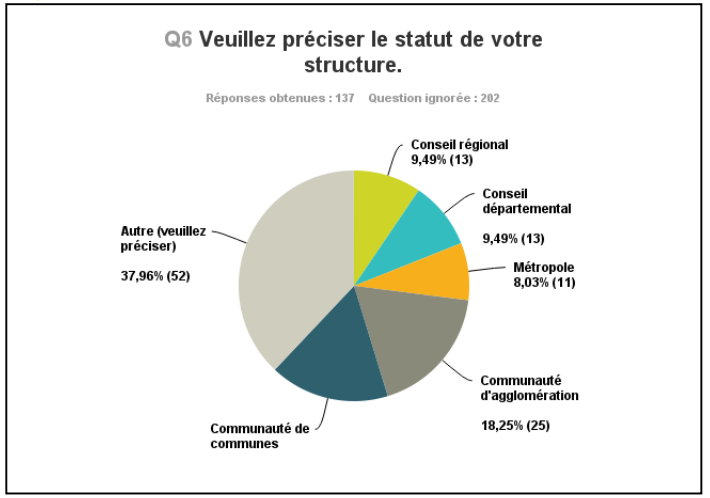

- 25 % associations
- 19 % syndicats
- 18 % établissements publics
- 9 % entreprises

- 18 % C^{tés} d’agglomérations
- 17 % C^{tés} de communes
- 13 % communes
- 9,5 % Conseil régional
- 9,5 % C. départemental

0236

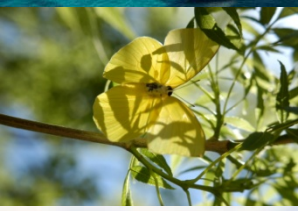

Synthèse de l'appel à contributions

Orientation 1

Cultiver les atouts des territoires, réaliser leurs potentiels économiques et humains

- 38 % : prioritaire et principal
- 52 % : important

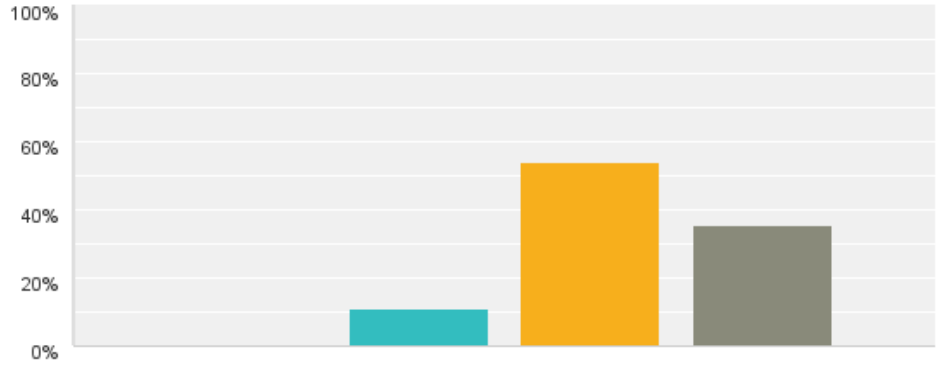

Orientation 2

Impulser et animer la mise en capacité des territoires

- 31 % : prioritaire et principal
- 54 % : important

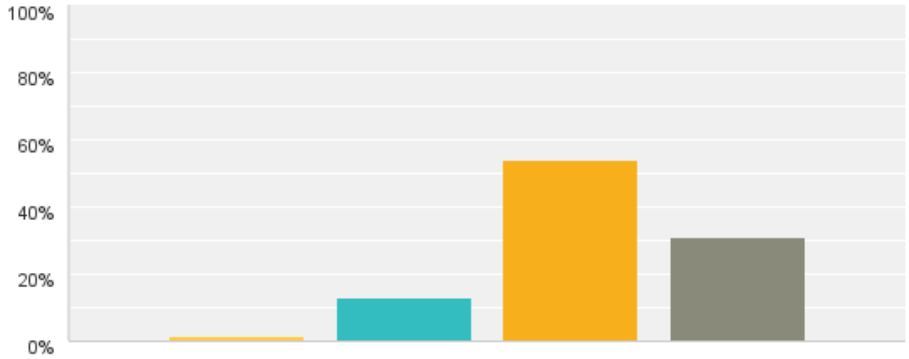

Orientation 3

Adapter des outils et des règles au service d'une diversité de territoires et de situations

- 26 % : prioritaire et principal
- 51 % : important

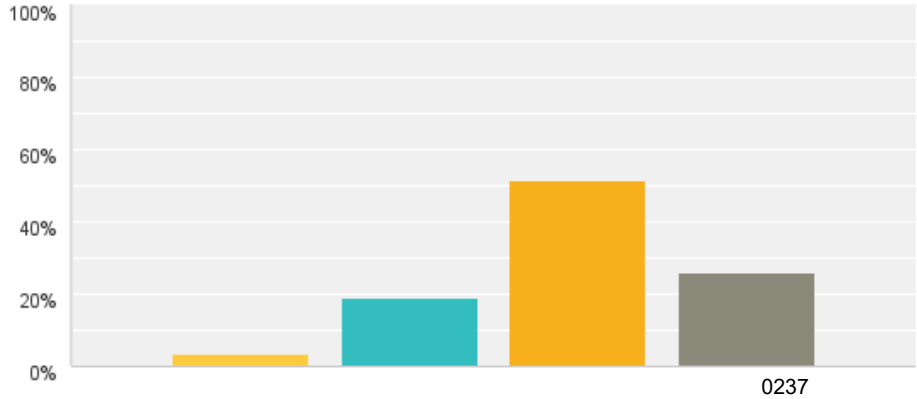

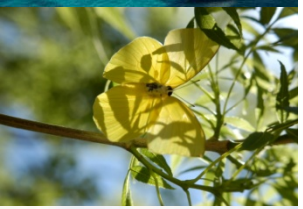

Orientation 1 : Cultiver les atouts des territoires, réaliser leurs potentiels économiques et humains

Familles d'objectifs et exemple d'objectifs proposés

Cultiver les atouts du territoire / potentiels éco et humains

Construire une politique ambitieuse en matière d'emploi et de formation adaptés à la structure économique régionale et son évolution

Promouvoir la formation et l'apprentissage, notamment pour des emplois qualifiés à très qualifiés

Favoriser le développement d'une économie inclusive

Soutenir les initiatives économiques (dont ESS) porteuses d'emplois et de services nécessaires à l'attractivité des territoires

Faire des territoires ruraux, des territoires porteurs d'innovation et de créativité / Inventer un modèle rural régional qui fasse référence à l'échelle nationale

Diversifier l'économie des territoires ruraux

Structurer le secteur des industries créatives s'appuyant sur les savoirs faire locaux

Valoriser l'économie maritime de pointe

Construire une destination attractive et développer le marketing territorial et touristique durable

Créer un projet touristique innovant et d'ambition mondiale

Développer une ingénierie de projet intégratrice des territoires et des initiatives locales

Mettre en place des conférences d'échanges inter SCoT

Désenclaver les territoires par le développement de l'accès aux services et la confortation de la fonction de proximité

Développer la présence des services publics dans les zones rurales et dans les quartiers "difficiles"

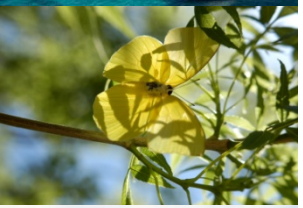

Orientation 2 : Impulser et animer la mise en capacité des territoires

Familles d'objectifs et exemple d'objectifs proposés

Impulser / animer mise en capacité

Améliorer / renforcer la qualité de l'ensemble des réseaux pour favoriser la percolation territoriale

Garantir le désenclavement numérique

Appuyer les territoires dans le développement des filières émergentes et des ressources locales

Mettre en place ou soutenir des pépinières d'entreprises (y compris ESS)

Appuyer la structuration et la professionnalisation de l'économie touristique régionale

Développer la capacité et la qualité d'hébergement pour tous les publics

Sensibiliser aux enjeux énergétiques et environnementaux

Conseiller les territoires dans leurs choix stratégiques dans le cadre de la transition énergétique

Structurer le réseau éducatif et professionnel régional

Déployer des centres de formation et d'enseignement

Développer une ingénierie de projet intégratrice des territoires et des initiatives locales et porteuse de coopérations

Par le soutien aux politiques publiques
Par le développement et soutien à l'ingénierie de projet
Par la structuration et animation des réseaux de coopération public, interprofessionnels, associatifs,

Définir un appui ciblé à destination des territoires / populations en décrochage

En termes de :
Ingénierie financière
Economie, emploi, formation
Services (ex.offre de soins) 0239

Rechercher les équilibres sociaux, et l'équité territoriale

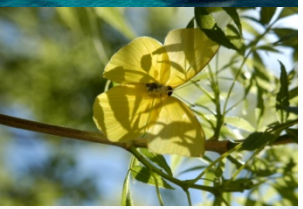

Orientation 3 : Adapter des outils et des règles au service d'une diversité de territoires et de situations

Familles d'objectifs et exemple d'objectifs proposés

Mettre en place une fonction observatoire de l'aménagement régional

Faire un MOS régional utilisable à l'échelle des SCOT et PLU

Centre ville
Agriculture
Foncier
Territoire enclavé
Environnement

Développer des outils spécifiques (charte, contrat, plan) et moyens d'actions sur des problématiques cibles

Faire les CRET à l'échelle des territoires des EPCI/SCOT

Renouveler et actualiser les outils de contractualisation avec les territoires qui garantissent la prise en compte de la diversité des territoires

Adapter outils et règles au service de la diversité

Mutualiser des services aux territoires

Développer la fonction d'animation et de transversalité de la Région

Organiser le suivi et le pilotage de la mise en œuvre du SRADDET pour garantir la spécificité des territoires

Adaptation des règles / Prendre en compte la spécificité des territoires en adaptant les règles
Etats généraux annuels du SRADDET

Impulser et animer le développement au service d'une diversité de territoires et de situations

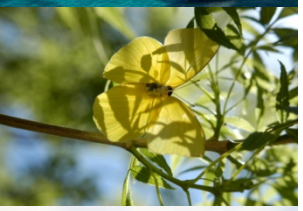

Organisation des groupes de travail

Orientation 1

Cultiver les atouts des territoires, réaliser leurs potentiels économiques et humains

Présidente: **Béatrice ALIPHAT,** Conseillère régionale
Animateur :
Emplacement :

Orientation 2

Rechercher les équilibres sociaux, et l'équité territoriale

Présidente: **Eliane BARREILLE,** Conseillère régionale, 6ème Vice-Présidente déléguée en charge de la ruralité et du pastoralisme

Animateur :
Emplacement :

Orientation 3

Impulser et animer le développement au service d'une diversité de territoires et de situations

Président : **Roger DIDIER,** Conseiller régional, Vice-Président à l'aménagement du territoire
Animateur :
Emplacement :

0241

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRADDET

Atelier d'intégration des schémas existants

Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

Digne - 25 avril 2017

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR — Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires SRADDET

Programme

Atelier d'intégration des schémas existants

Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

Digne - 25 avril 2017

14h30 Ouverture du forum

Roger DIDIER, Conseiller régional, Vice-Président à l'aménagement du territoire et au Logement

14h35 Le SRADDET, un schéma intégrateur

Alix ROCHE, Directrice Délégation Connaissance Planification Transversalité

14h50 Les enjeux régionaux de la biodiversité

Loic DOMBREVAL, Conseiller régional, Président de la Commission Environnement Mer Forêt

15h Le Schéma de cohérence écologique : données essentielles et enjeux

Frédérique MAULIN GERBEAUD Chargée de Mission Planification Biodiversité Ressources naturelles DREAL et **Céline HAYOT** Chef de projet Biodiversité Région

Temps d'échange avec la salle

15h50 Le Schéma de cohérence écologique dans le SRADDET

Frédérique METIVIER LOPEZ, Consultante INDDIGO

16h05 Temps d'échange avec la salle

16h25 Eclairage de l'Agence d'urbanisme de l'Aire Toulonnaise (AUDAT) et du Pays d'Aix (AUPA)

Cécile MEZGER et Olivier MINELLI : La Biodiversité dans les documents de planification territoriale : Exemple d'intégration du SRCE dans les chartes de PNR et SCOT.

17h00 Conclusion

Eliane BARREILLE, Conseillère régionale, 6ème Vice-Présidente déléguée en charge de la ruralité et du pastoralisme

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR — Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires SRADDET

Compte-rendu

Atelier d'intégration des schémas existants

Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

Digne - 25 avril 2017

Le Vice-Président à l'aménagement du territoire de la Région, Mr Roger Didier, rappelle en ouverture, l'obligation d'intégrer au SRADDET les schémas sectoriels existants. L'« absorption » du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) par le nouveau schéma régional de planification territoriale est l'objet de l'atelier. Cet atelier s'inscrit dans la suite des 3 Forums territoriaux qui se sont tenus en mars à Digne, Toulon et Nice, consacrés aux 3 lignes directrices du SRADDET. Début Mai 2017 se déroulera l'autre Atelier thématique consacré à l' « intégration du schéma régional, climat- air- énergie(SRCAE) ».

Ces ateliers sectoriels (ou thématiques), visent à sécuriser la démarche d'intégration des schémas dans le SRADDET avec les acteurs concernés. Acteurs qui proposent des objectifs qui peuvent être, selon les cas, similaires à ceux des schémas existants, modifiés si les schémas existants font l'objet d'un bilan, d'une actualisation ou d'une révision, nouveaux si les schémas sont en cours d'élaboration comme le PRPGD pour les déchets ou les PRI et PRIT pour la mobilité et les transports. Leurs objectifs seront repris par le SRADDET, déclinés à différents niveaux, et des règles seront ensuite établies avec les personnes publiques associées concernées, à compter des mois de mai ou juin si le calendrier prévu est respecté.

Alix Roche, Directrice de la Délégation Connaissance Planification Transversalité, en charge du SRADDET, précise les enjeux de la loi NOTRe, la dimension prescriptive et transversale du Schéma, l'importance du travail collaboratif pour l'élaboration du Schéma et les étapes du calendrier.

Loïc Dombreval, Président de la Commission Environnement Mer Forêt de la Région, souligne les délais plus courts que ceux fixés par la loi NOTRe pour la réalisation du SRADDET (fin 2018 au lieu de juillet/août 2019) , car l'exécutif régional souhaite mettre en œuvre le schéma très rapidement.

Les Forums du mois de mars sur les lignes directrices et les ateliers sur les schémas sectoriels (SRCE aujourd'hui et SRCAE le 9 Mai), confortent le processus de co -élaboration du SRADDET prévu dans la loi, auquel la Région est par ailleurs très attachée.

La biodiversité est l'un des 11 domaines obligatoires couverts par le schéma. En région, les chiffres attestent de l'importance des écosystèmes naturels, avec 75% d'espaces naturels et une grande diversité biologique. La région est un hot spot de biodiversité animale et végétale.

Le nombre important d'espaces naturels protégés illustre également l'intérêt porté à la préservation « de la nature » : 4 Parcs Naturels Nationaux et 7 Régionaux , nombreuses réserves naturelles régionales , sites du conservatoire du littoral et des rivages lacustres.. Néanmoins, malgré ces nombreuses mesures de préservation, cette riche biodiversité régionale est menacée. Pas seulement au niveau du littoral et des zones urbanisées, comme on pourrait le croire, mais également dans les espaces ruraux et alpins . Le processus est général, face à l'artificialisation et à la fragmentation croissante des milieux, à leur évolution naturelle du fait de l'abandon ou de la régression de leur entretien par les activités agricoles (culture et élevage); à la diminution des surfaces agricoles utiles. C'est l'une des raisons pour laquelle la délibération du 17 Mars 2017 a été prise, afin de répondre à l'enjeu de développement durable que représente cette richesse naturelle et de favoriser également la « nature en ville ».

Céline Hayot, du service biodiversité à la Région et Frédérique .Gerbaud-Maulin, de la DREAL, présentent les éléments du SRCE de Provence-Alpes-Côte-d'Azur.Le constat s'avère positif, malgré la diminution d'espaces déjà évoquée.La région compte en effet 59% de réservoirs écologiques et 4% de corridors écologiques, ce qui correspond à 84% d'enjeux de préservation et 16% d'enjeux de remise en état.

La quasi –totalité des zones humides et 52,6% des cours d'eau sont recensés et constituent la Trame Bleue. Les forêts et les milieux ouverts font l'objet d'actions différentes pour leur préservation ou leur remise en l'état. L'activité agricole est considérée en tant que « milieu ouvert » ou « trame ouverte » . Le SRCE vise la préservation maximale, non par un seul type d'action, mais par un ensemble d'actions complémentaires, dont certains aménagements qui compensent la fragmentation des milieux (passes à poissons par exemple).

Le SRCE compte 4 grandes Orientations Stratégiques (OS), 19 actions devraient être reprises en tant qu'objectifs du SRADDET et pourraient également faire l'objet d'une déclinaison territorialisée, à partir des 5 Orientations Stratégiques(OS) territorialisées du SRCE.

Le SRCE fait l'objet d'un bilan, non pas de l'état de préservation de la TVB en région, mais de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Schéma au moyen de 26 indicateurs.

L'information sur la création des Agences Françaises et Régionales de la Biodiversité est donnée . Le rôle de l'Agence Régionale de la Biodiversité sera prochainement précisé.

Interventions de la salle : questions, propositions, informations

- Un partenariat est en cours avec le Conservatoire Botanique Alpin Méditérranéen sur la partie faune.
- La SAFER indique la réalisation d'un Atlas agricole pour les 05 et le 13, compatible avec les enjeux de biodiversité et les territoires agricoles.

En ce qui concerne l'agriculture intensive, le problème essentiel est celui d'une donnée homogène à l'échelle régionale. Globalement la pression en région est moins importante que dans d'autres régions et des améliorations dans la gestion sont constatées, bien qu'insuffisantes.

- France Nature Environnement trouve que l'approche purement biodiversité ne suffit pas. Que peut-on autoriser ou pas, dans un corridor écologique au niveau des documents d'urbanisme ?
- Quid des parcs photovoltaïques par exemple ? A cette question, le service biodiversité de la Région indique que la carte actuelle du SRCE ne sera plus prescriptive, mais servira

d'indication, à partir de laquelle il faudra faire des études de faisabilité adaptées et à l'échelle.

- D'autant qu' en terme de planification, il faut, à chaque fois, réintérroger l'échelon local au regard des spécificités. Il en est de même à l'échelle des grandes continuités régionales. Le SRADDET permettra ainsi de croiser à ces différents échelons les différents enjeux qui impactent la biodiversité (mobilité, urbanisation, artificialisation, modes culturaux...).
- Une autre question se pose: comment prendre en compte ces « grandes continuités » à l'échelle interrégionale? La biodiversité ne s'arrête pas aux frontières. Pour cela, certaines collaborations sont déjà engagées avec l'Italie et Auvergne-Rhône-Alpes (Laboratoire d'Ecologie Alpine de Grenoble).
- Il faut également considérer que les grandes orientations de niveau national ne correspondent pas forcement à la nécessaire cohérence entre les régions, les SRCE n'ayant pas été réalisés en même temps. Des ajustements devront être faits. Pour cela, l'animation territoriale est fondamentale, et l'accompagnement des collectivités indispensable. La recherche développement peut participer de cette sensibilisation. Le SRADDET étant opposable et surtout intégrateur, il nécessitera pour sa mise en œuvre, un besoin d'information, de formation et de pédagogie important.
- Les PNR présents indiquent que ce n'est pas la préservation le plus difficile, il y a en effet déjà beaucoup d'espaces protégés. Le plus difficile, c'est la restauration des milieux dégradés, pour lesquels il n'existe que peu de moyens et pour lesquels il faudra fixer des objectifs précis. La localisation et la hiérarchisation des milieux à restaurer est prioritaire.
- Le SRCE sera-t-il d'une certaine manière appauvri si tout n'est pas repris dans le SRADDET ? Alix ROCHE précise que le SRCE n'est pas une « annexe en tant que telle du SRADDET », c'est un vrai travail d'absorption, de réécriture et de formalisation qui tient compte du SRCE existant et qui va permettre de fixer des objectifs précis. De plus, bien que le législateur soit soucieux de respecter les compétences des collectivités en matière de droit des sols, ces dernières devront néanmoins aussi tenir compte du SRADDET (objectifs et règles générales).
- Eliane BAREILLE précise qu'au niveau de Rhône-Alpes, c'est le Comité de massif qui servira de « passerelle » ou d'intermédiaire avec les collectivités .Elle souligne également tout l'intérêt de veiller aux futures orientations du SRADDET pour les Alpes de Haute Provence (04) dans la mesure où le rôle de l'élévage (pastoralisme) participe au mantien de la biodiversité du fait des parcours dans les espaces boisés.
- La DREAL indique que certaines régions disposent d'un Atlas agricole, ce qui n'est pas le cas de Provence-Alpes-Côte d'Azur et qu'un projet de Trame Noire pourrait être envisagé (corridor sur lequel l'éclairage nocturne est adapté pour limiter l'impact sur la nature, sans entraver la sécurité et le confort des activités humaines).
- Le rôle que peut jouer le SRADDET, sur la prévention des risques (notamment incendies), est rappelé. La préservation de l'environnement doit être mise en lien avec la gestion des risques dîts naturels.
- Le problème majeur semble la fragmentation des milieux.
- L'obligation faite aux documents de rang inférieur au SRADDET de respecter les continuités écologiques est bien reçue. Cette obligation va renforcer le poids du SRCE qui, pour l'instant, reste encore bien souvent assez éloigné des réalités en matière d'aménagement.
- Les participants regrettent néanmoins l'absence de précisions au regard des échelons territoriaux à considérer : quels sont les territoires qui abritent les 96 espèces cibles ? Qui

responsabiliser, afin de ne pas diluer les responsabilités entre les différents acteurs ? Il faut diffuser le bilan de mise en oeuvre du SRCE au plus grand nombre.

Présentation des travaux des Agences d'Urbanisme dans le cadre de la convention de partenariat avec la Région

Les principes de la collaboration entre la Région et les Agences d'Urbanisme sur certaines problématiques du SRADDET sont rappelés par Alix ROCHE. Les travaux présentés illustrent la prise en compte de la Trame Verte et Bleue (TVB) dans les documents d'urbanisme. Il est rappelé que souvent, les collectivités considèrent les TVB comme une contrainte. Il faut passer du niveau empirique à l'approche scientifique et technique pour démontrer et justifier de l'utilité de la préservation de la TVB pour les collectivités. Le plus délicat concerne la mise à l'échelle des enjeux de préservation et les propositions de mesures concrètes qui font consensus.

Il est souhaité que le SRADDET contribue à demander une plus grande protection pour les corridors écologiques et la présentation détaillée des mesures envisagées.

La question de l'échelle cartographique interroge aussi les participants dans la mesure où la

carte du SRCE en vigueur n'étant plus prescriptive, sa cohérence aves les documents de rang inférieur se pose. Pour cela, il est précisé que la carte prescriptive du SRCE nécessite déjà de réaliser des zooms détaillés dans les DOO des documents d'urbanisme sur les corridors et les continuités écologiques. Il en sera de même avec le SRADDET.

En conclusion

Roger DIDIER indique et souligne que la problématique de la biodiversité est un sujet majeur, important et complexe. La prise en compte de la biodiversité, de la préservation et de la restauration de la TVB, nécessite un effort d' information en direction des acteurs en charge de la gestion et de la maîtrise de l'espace (collectivités) et cette information doit faire l'objet d'une approche pédagogique.

On peut espérer que le SRADDET, au delà de l'association des personnes publiques à l'élaboration pour la définition des objectifs et des règles, participera, ainsi que la consultation élargie du public, à l'appropriation de ces enjeux à tous les niveaux et par tous les acteurs.

Le Vice-Président souligne aussi l'intérêt d'un discours simplifié et la nécessaire collaboration/adhésion des associations locales.

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRADDET

Liste des présents

Atelier d'intégration des schémas existants

Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

Digne - 25 avril 2017

SRADDET
Liste des présents au forum SRCE du 25 avril 2017

1	BALGUERIE BAIS Catherine	Chargée de mission	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
2	ARMANDO Mylène		CESER
3	BANUS Julien	Chargé de mission	Direction départementale des territoire et de la mer des Alpes-Maritimes
4	BAREILLE Eliane	Vice-Présidente	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
5	BEAUDOU Dominique		Agence Française pour la biodiversité
6	BOCA François	Chargé de mission	Etablissement public territorial du bassin de la Durance (SMAVD)
7	BOFFY Patrick		LPO PACA
8	BONHOMME Isabelle		Communauté de Communes du Briançonnais
9	BOURGES Sophie		France Nature Environnement
10	BOUTROU Claude	Président	Conservatoire national botanique alpin
11	BRAMAND Nathalie		Bétons Granulats Sylvestre
12	CANO Frédéric	Chargé de mission	Direction départementale des territoire des Alpes de Haute Provence
13	CHABERT Jean-Baptiste	Chef de service	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
14	CHAVY Dominique	responsable pôle patrimoines naturels	PNR du Verdon
15	CHEVRIER Thierry	Directeur	Fédération départementale des chasseurs des Hautes-Alpes
16	COHEN Patrick	Responsable du service urbanisme paysage	PNR du Luberon
17	DAFFOS Marion	Responsable technique carrière	Sylvestre Groupe
18	DARMUZEY Thierry	Chargé de mission	PNR de la Sainte-Baume
19	DE SOLVE VILLEDIEU		Centre National de la Propriété forestière PACA
20	DIDIER Roger	Vice-Président	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
21	DOMBREVAL Loïc	Conseiller Régional	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
22	DUPLANS Eliane	Coordinatrice	LPO Pays Gapençais
23	EMERY Micèle	Conseillière métropolitaine	Métropole Aix Marseille Provence
24	ETCHEVERRY Henry		CESER
25	FARJON Alain	Directeur	SCOT du bassin de vie d'Avignon
26	FERNANDEZ Billy	Chargé de mission	France Nature Environnement 04
27	FERRERO Frédéric	Directeur	Communauté d'Agglomération Var Esterl Méditerranée
28	FOUREST Thomas	Chef de service biodiversité	ARPE
29	GERBEAUD MAULIN Frédérique	Chargée de mission	DREAL
30	GRILLOT Danièle		Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
31	GROS Jean-Charles	Co-directeur	CAUE 84
32	GRYZB David	Chargé de mission	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
33	GUEYDON Pierre	Directeur Adjoint	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
34	GUIEU Danièle		Association des croqueurs de pommes
35	HAYOT Céline	Chef de projet biodiversité	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
36	JUILLET Marc	Directeur	Syndicat mixte Provence Verte
37	LEBER Thierry		Direction Départementale des Territoires des Hautes-Alpes
38	LEBRET Simon		Société Alpine Protection Nature
39	LESACHE Alexandre	Paysagiste	AUPA
40	LOUDES Anne-Mireille	Administratrice	FARE SUD

41	MAROLLEAU Erwan	Chef de service Etudes et assistance technique	SAFER PACA
42	MAZUR Lorraine	Chargée de mission	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
43	METIVIER-LOPEZ Frédérique		INDDIGO
44	MEZGER Cécile	Directrice-adjointe Pôle « Stratégie et prospective des territoires »	Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulonnaise
45	MINELI Olivier	Directeur d'études	AUPA
46	MORO SIBILOT Serge	Cabinet	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
47	PATIN Bernard		France Nature Environnement
48	RABIH Léa	Chargée de mission	CESER
49	RANJOUAN Philippe	Chef du pôle environnement	Direction départementale des territoire des Alpes de Haute Provence
50	RAOUX Frédéric	Responsable Etudes projets	Métropole Aix Marseille Provence
51	ROCHE Alix	Directrice	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
52	RUGANI Karine		DREAL
53	RUIZ Pascal	Chargé de mission urbanisme	Commuanuté de communes Les sorgues du comtat
54	SCHMIDT Patricia	Chargée d'études	EPF
55	SPRECHER Lucas	Stagiaire	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
56	TEXIER Jean-Noël		Société Alpine Protection Nature
57	TURCHETTI Isabelle	Chargée de mission	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
58	VACCARIZI Barbara	Chargée de mission	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
59	VANPEENE Sylvie		Institut nation de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
60	VERDEAU Agnès	Chef de projet	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
61	VERNE Pascale	Chef de projet	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
62	VOISIN Sarah	Chargée de mission développement local	Commuanuté de communes Alpes d'Azur
63	VOLLAND Véronique	Chef de Service	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
64	WALICKI Fabien	Responsable biodiversité	Communauté d'Agglomération Var Esterl Méditerranée

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRADDET

Présentation

Atelier d'intégration des schémas existants

Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

Digne - 25 avril 2017

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

Le Schéma de Cohérence Ecologique (SRCE): Données essentielles et enjeux

Atelier du 25 avril 2017 à Digne-les-Bains

« Intégrer la biodiversité et les continuités écologiques dans le SRADDET »

Plan de la présentation

I - Définition et intégration de la trame verte et bleue

II - Le Schéma RCE

- Le Plan d'action stratégique : orientations et actions
- Les orientations territoriales

III - La mise en œuvre du SRCE depuis son adoption en novembre 2014

IV - Les enjeux de biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur

V - Echanges avec la salle

Définition de la Trame Verte et Bleue

Le SRCE détermine des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques

- La trame verte et la trame bleue ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines.

- A cette fin, ces trames contribuent à :

  - Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte du changement climatique ;
  - Identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques ;
  - Prendre en compte la biologie des espèces sauvages ;
  - Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages ;
  - Améliorer la qualité et la diversité des paysages.

Les 4 enjeux concourant à la cohérence de la TVB en inter-régional

- Certains **espaces protégés ou inventoriés** :
  - zonages et inventaires
  - milieux aquatiques et humides

- Certaines **espèces**

94 espèces terrestres pour la TV et 19 espèces pour la TB

- Certains **habitats**

- Continuités écologiques d'importance nationale

➔Non hiérarchisés et complémentaires

➔Définis sur la base du meilleur état des connaissances disponibles

0255

➔Cadre qui évoluera avec la révision des orientations

La trame verte et la trame bleue régionales du SRCE

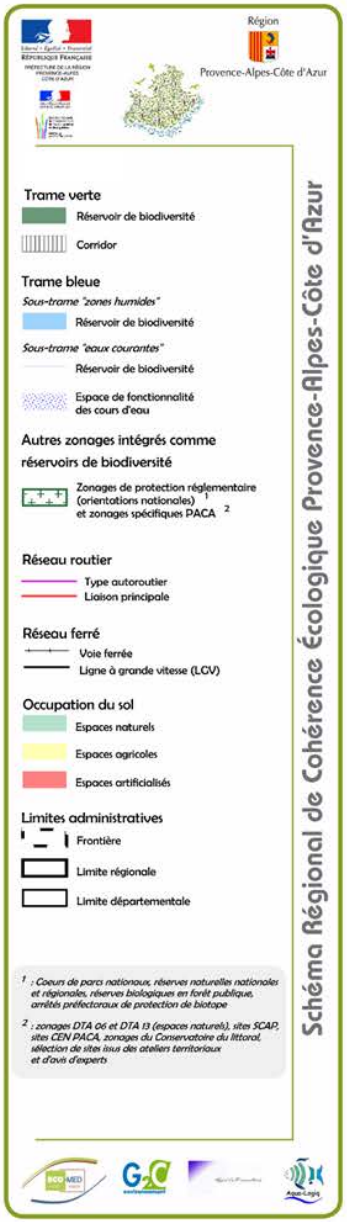

63 % du territoire de PACA sont couverts par la TVB dont

- **59% en RB, 4% en corridors écologiques**
- **La quasi-totalité des zones humides et plus de 50% des cours d'eau constituent la Trame bleue régionale**

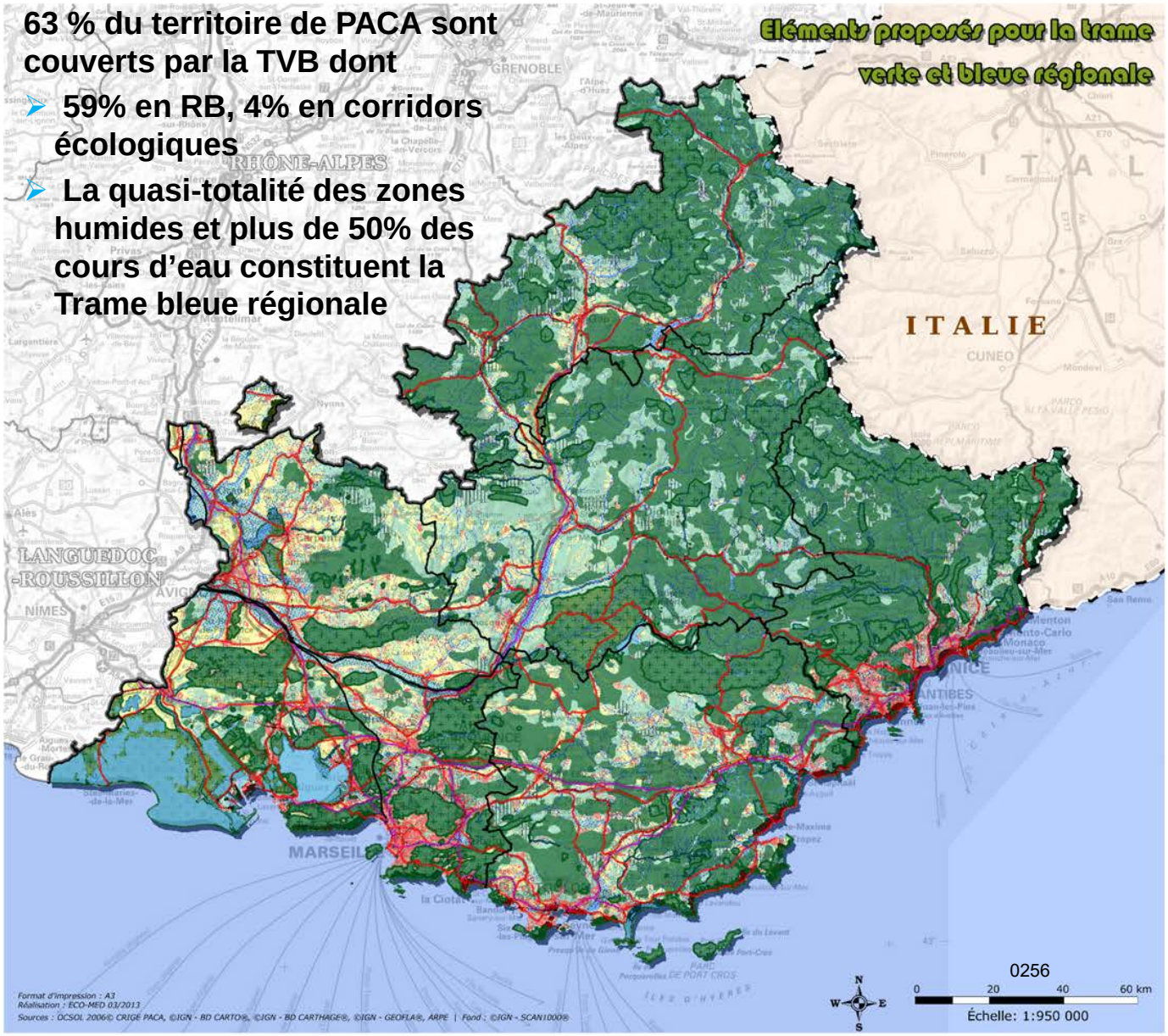

Les Réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques

Carte 1

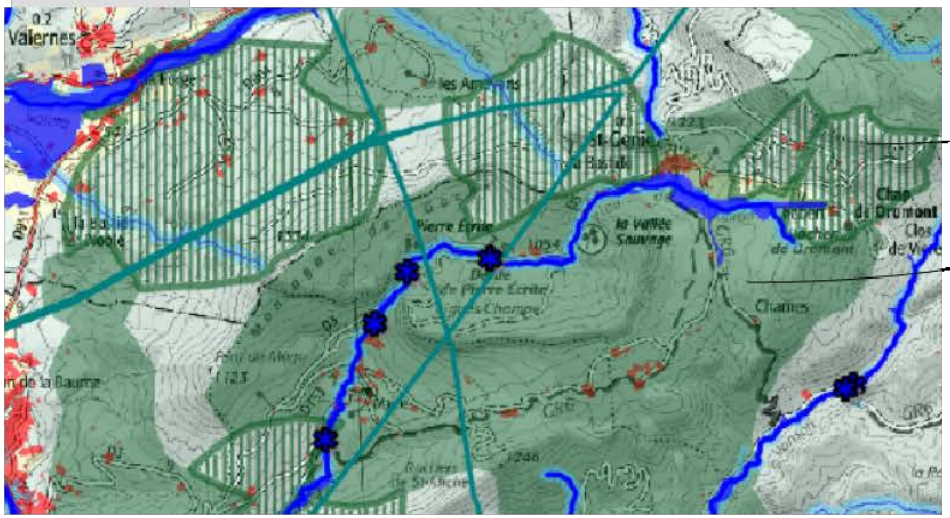

Les corridors

Les réservoirs de biodiversité

Carte 2

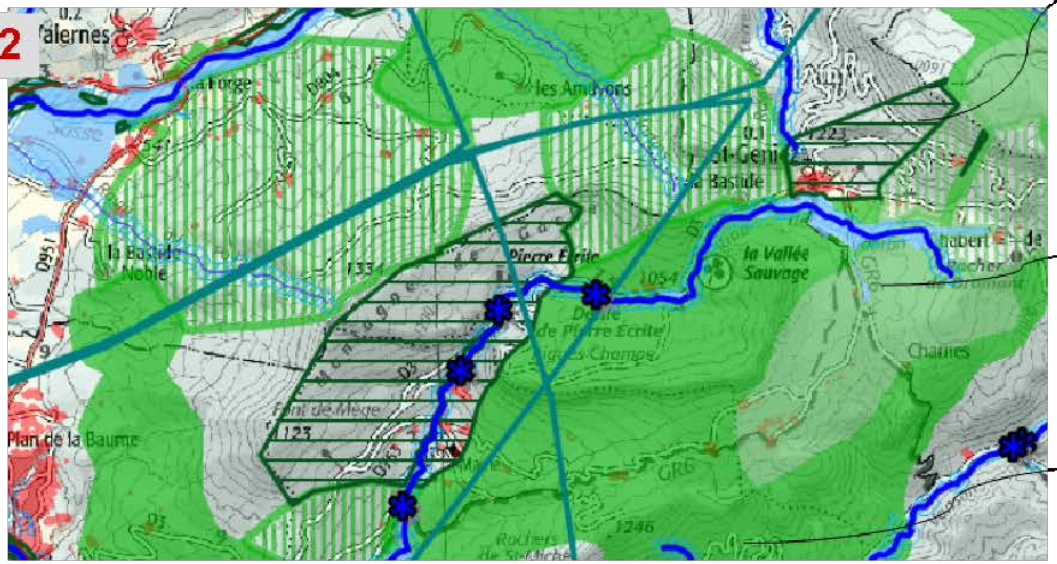

Un réservoir de Biodiversité issus de zonages déjà existants

Un réservoir de Biodiversité lié à la sous trame semi-ouverte

Un réservoir de Biodiversité lié à la sous trame forestière

Les Objectifs assignés aux RB et Corridors

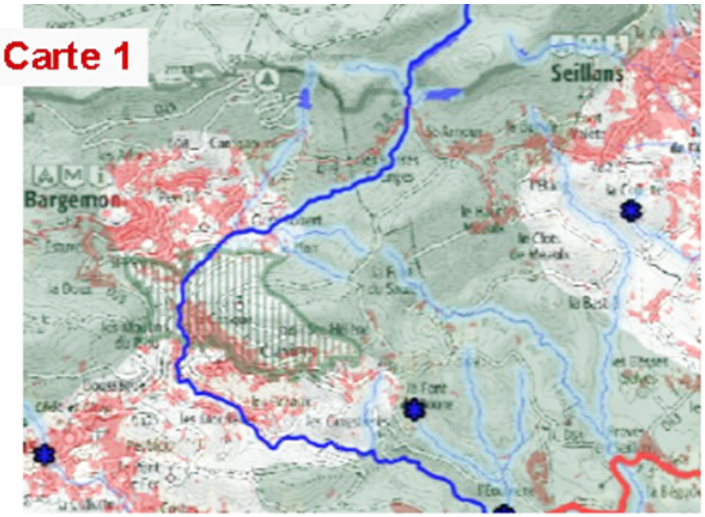

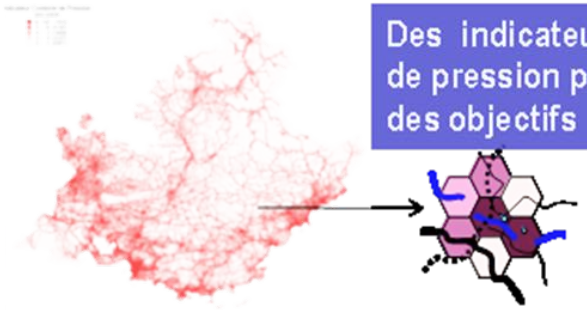

Des indicateurs combinés de pression pour définir des objectifs

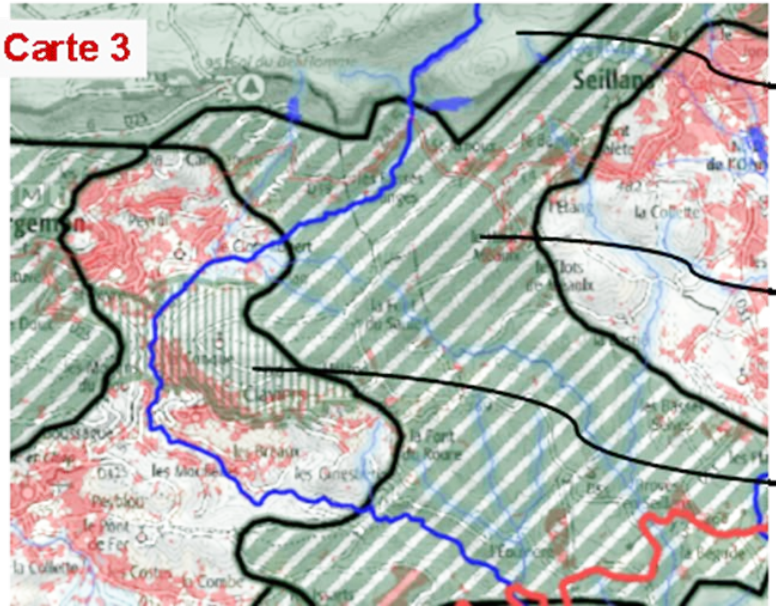

Un réservoir de Biodiversité ayant un Objectif de recherche de Préservation optimale

Un réservoir de Biodiversité ayant un Objectif de recherche de Remise en bon état optimal

Un corridor écologique ayant Un objectif de recherche de préservation optimale

- **84%** de la TVB ont un objectif de recherche de **préservation** optimale
- **16%** de la TVB ont un objectif de **remise en bon état** optimale
- **42,3% des cours d'eau** de la TB sont considérés comme devant faire l'objet de recherche de **remise en bon état** optimale

Le SRCE : un plan d'action stratégique pour l'ensemble du territoire

+ de 100 mesures qui ont été définies lors d'ateliers de co-construction

- **4 orientations stratégiques (OS) et 19 actions (ACT) qui ont été identifiées comme étant les plus efficaces et urgentes par les participants**

Orientation stratégique 1 **:** *Agir en priorité sur la consommation d'espace par l'urbanisme et les modes d'aménagement du territoire pour la préservation des réservoirs de biodiversité et le maintien de corridors écologiques*

Orientation stratégique 2 **:** *Maintenir du foncier naturel, agricole et forestier et développer des usages durables au regard des continuités écologiques*

Orientation stratégique 3 **:** *Développer les solutions écologiques de demain en anticipant sur les nouvelles sources de fragmentation et de rupture*

Orientation stratégique 4 **:** *Restaurer, protéger et développer une trame d'interface terre-mer dont le fonctionnement semble directement lié à la création ou à la conservation de réservoirs de biodiversité*

Une diversité marquée = 5 Orientations territoriales

5 orientions stratégiques territoriales :

- **Alpes,**
- **Durance,**
- **Littoral,**
- **De Fos à Toulon,**
- **Arrière pays méditerranéen**

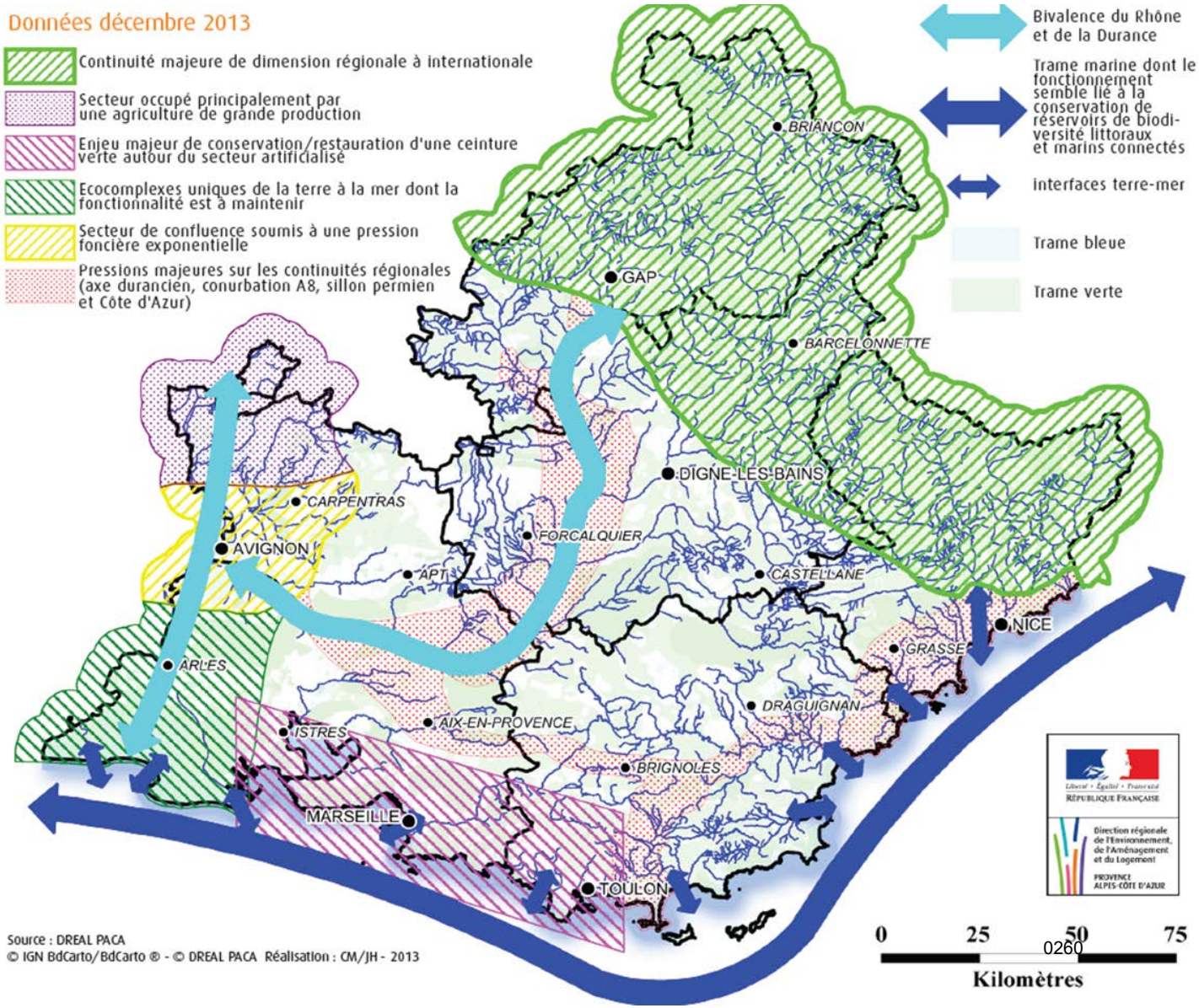

La mise en œuvre du SRCE depuis son adoption en novembre 2014

Un premier bilan

DES INDICATEURS pour suivre le PAS du SRCE,
accessibles sur le site internet de l'ORB

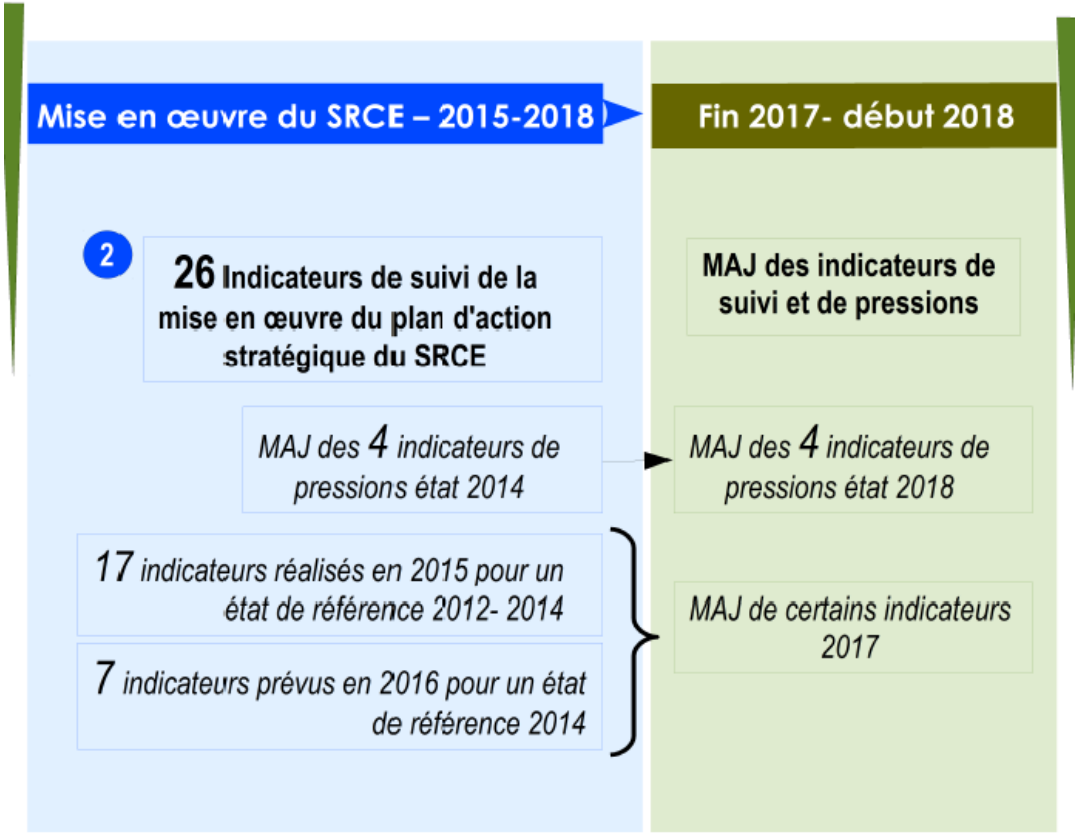

3 orientations du Plan d'Action Stratégique du SRCE bénéficient d'un suivi via des indicateurs

Agir sur la consommation de l'espace

10 actions
10 indicateurs

Moyens	N° de la fiche	Nom indicateur	Fiche technique détaillée	Date de la version
-	1-1 1-2	La répartition des différents types de milieux L'évolution de la répartition des différents types d'occupation du sol	oui	Décembre 2015
	2	Stabilisation des surfaces artificialisées	oui	Décembre 2015
Par la prise en compte dans les documents d'urbanisme	3	Nombre de SCoT et PLUi qui auront intégré la TVB dans les DOO, OAP et règlement	oui	Prévue en 2017
	4	Nombre de SCot et PLUi qu environnemen		
	5	Surface délim 1-5 du code d DOO des SCo		
Par le développement de la nature en ville	6	Surface identi dans les agglo		
Par les politiques publiques « intégrées »	7	Nombre d'ind		
	8	Part des aides études soit lié sur des espèc aux continuit		
Par la restauration d'une trame bleue fonctionnelle en cohérence avec les objectifs de la DCE	9	Nombre et po au titre de l'ar		
Par la prise en compte dans la conception, la réalisation et la gestion de travaux d'aménagement et d'ouvrages	10	Évolution du r trames terrest		
	11	Nombre d'ou infrastructure		

Maintenir du foncier et des usages favorables

4 actions
8 indicateurs

Moyens	N° de la fiche	Nom indicateur	Fiche technique détaillée	Date de la version
Par la cohérence des actions foncières et des politiques publiques en faveur de la biodiversité	12	Nouvelles surfaces d'espaces sous maîtrise foncière dans les réservoirs et les corridors	oui	Octobre 2015
	13-1 13-2 13-3	Les surfaces en aires protégées terrestres Les surfaces en aires gérées par contractualisation ou convention Connaissances sur l'intérêt écologique	oui	Octobre 2015
Par la prise en compte dans les pratiques agricoles	14	Part des surfaces agricoles vale dans les réservoirs et les cor environnementales, certifié titre du Registre Parcellaire		
	15	Part des espaces à caractère		
Par la prise en compte dans les pratiques forestières	16	Nombre de chartes forestièr intégrant l'identification des gestion durable de la forêt		
	17	Surface concernée par un ou RTG, CBPS, intégrant la gesti		
	18	Nombre de contrats Natura améliorer l'état de conservat		
	19	Surface des îlots de vieux bo gestion en forêt privée et pu		

Réaliser des outils facilitateurs et formateurs

5 actions
7 indicateurs

Moyens	N° de la fiche	Nom indicateur	Fiche technique détaillée	Date de la version
En s'appuyant sur un pôle ressource, solutions R&D Biodiversité et Fonctionnalité	20	Nombre d'adhésions à la déclinaison régionale du SINP, notamment participants à la démarche SILENE (structures partenaires et producteurs)	non	Octobre 2015
	21	Nombre d'études exploratoires sur les espaces particuliers visés en fin du plan d'action soutenues par l'État, la Région ou les collectivités	non	Prévue en 2016
	22	« Aides accordées par l'état et/ou le Conseil Régional pour soutenir la recherche sur les continuités écologiques (que celles-ci soient d'approche « habitat » et/ou « espèces ») et/ou sur les indicateurs de suivi : thèse, appel à projet, études scientifiques et exploratoires »	non	Prévue en 2016
En développant l'échange d'informations, de sensibilisation, de communication et formation au service de la prise en compte des fonctionnalités écologiques	23	Brochures ou livrets de sensibilisation ciblant les professions ou activités directement concernées (4 brochures : urbanisme, agriculture, forêt, tourisme)	non	Octobre 2015
	24	Formations intégrant les fonctionnalités écologiques dans leurs cursus de différents niveaux : formations initiales ou professionnelles	non	Octobre 2015
	25	Nombre d'avis rendus par le CRB sur les projets susceptibles de porter atteinte aux éléments de la TVB ou SRCE en distinguant avis favorables et défavorables	non	Octobre 2015
	26	Nombre de clubs « métiers » visant à faciliter les échanges sur les savoir-faire et les retours d'expérience sur l'identification des continuités écologiques, leur suivi et les méthodes de restauration	non	Octobre 2015

Des financements engagés = des actions

Mobilisation des fonds européens :

- ✓ FEDER
- ✓ POIA
- ✓ LIFE
- ✓ ALCOTRA

Autres financements :

- ✓ Appel à proposition de l'Agence de l'eau
- ✓ Appel à projet FN CAUE
- ✓ Appel à projet Investissements d'Avenir

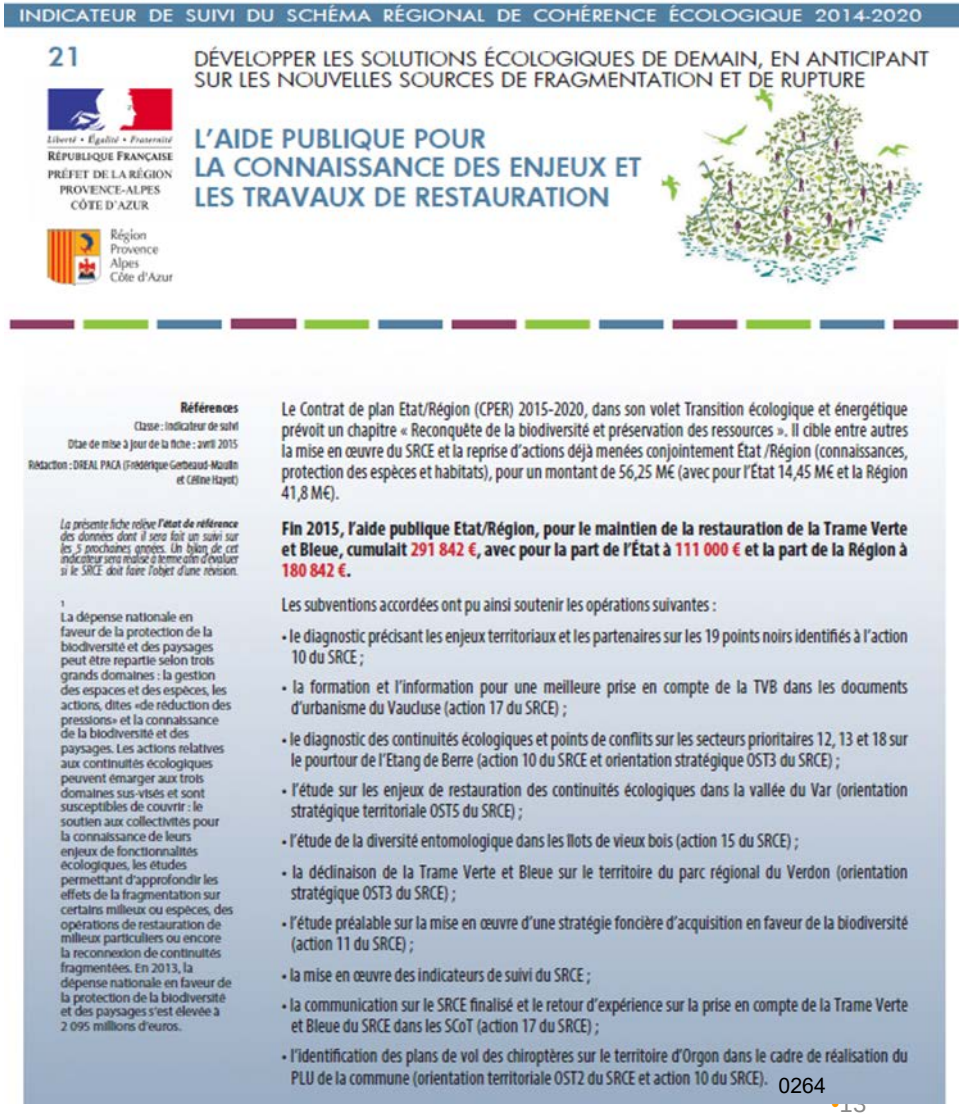

INDICATEUR DE SUIVI DU SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE 2014-2020

21

DÉVELOPPER LES SOLUTIONS ÉCOLOGIQUES DE DEMAIN, EN ANTICIPANT SUR LES NOUVELLES SOURCES DE FRAGMENTATION ET DE RUPTURE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR

Région Provence Alpes Côte d'Azur

L'AIDE PUBLIQUE POUR LA CONNAISSANCE DES ENJEUX ET LES TRAVAUX DE RESTAURATION

Références
Classe : Indicateur de suivi
Date de mise à jour de la fiche : avril 2015
Rédaction : DREAL PACA (Frédérique Gerbeaud-Maulin et Céline Hayot)

La présente fiche relève l'état de référence des données dont il sera fait un suivi sur les 5 prochaines années. Un bilan de cet indicateur sera réalisé à terme afin d'évaluer si le SRCE doit faire l'objet d'une révision.

[1] La dépense nationale en faveur de la protection de la biodiversité et des paysages peut être répartie selon trois grands domaines : la gestion des espaces et des espèces, les actions, dites «de réduction des pressions» et la connaissance de la biodiversité et des paysages. Les actions relatives aux continuités écologiques peuvent émarger aux trois domaines sus-visés et sont susceptibles de couvrir : le soutien aux collectivités pour la connaissance de leurs enjeux de fonctionnalités écologiques, les études permettant d'approfondir les effets de la fragmentation sur certains milieux ou espèces, des opérations de restauration de milieux particuliers ou encore la reconnexion de continuités fragmentées. En 2013, la dépense nationale en faveur de la protection de la biodiversité et des paysages s'est élevée à 2 095 millions d'euros.

Le Contrat de plan Etat/Région (CPER) 2015-2020, dans son volet Transition écologique et énergétique prévoit un chapitre « Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources ». Il cible entre autres la mise en œuvre du SRCE et la reprise d'actions déjà menées conjointement État /Région (connaissances, protection des espèces et habitats), pour un montant de 56,25 M€ (avec pour l'État 14,45 M€ et la Région 41,8 M€).

Fin 2015, l'aide publique Etat/Région, pour le maintien de la restauration de la Trame Verte et Bleue, cumulait 291 842 €, avec pour la part de l'État à 111 000 € et la part de la Région à 180 842 €.

Les subventions accordées ont pu ainsi soutenir les opérations suivantes :

- le diagnostic précisant les enjeux territoriaux et les partenaires sur les 19 points noirs identifiés à l'action 10 du SRCE ;
- la formation et l'information pour une meilleure prise en compte de la TVB dans les documents d'urbanisme du Vaucluse (action 17 du SRCE) ;
- le diagnostic des continuités écologiques et points de conflits sur les secteurs prioritaires 12, 13 et 18 sur le pourtour de l'Etang de Berre (action 10 du SRCE et orientation stratégique OST3 du SRCE) ;
- l'étude sur les enjeux de restauration des continuités écologiques dans la vallée du Var (orientation stratégique territoriale OST5 du SRCE) ;
- l'étude de la diversité entomologique dans les îlots de vieux bois (action 15 du SRCE) ;
- la déclinaison de la Trame Verte et Bleue sur le territoire du parc régional du Verdon (orientation stratégique OST3 du SRCE) ;
- l'étude préalable sur la mise en œuvre d'une stratégie foncière d'acquisition en faveur de la biodiversité (action 11 du SRCE) ;
- la mise en œuvre des indicateurs de suivi du SRCE ;
- la communication sur le SRCE finalisé et le retour d'expérience sur la prise en compte de la Trame Verte et Bleue du SRCE dans les SCoT (action 17 du SRCE) ;
- l'identification des plans de vol des chiroptères sur le territoire d'Orgon dans le cadre de réalisation du PLU de la commune (orientation territoriale OST2 du SRCE et action 10 du SRCE).

0264

La communication et la formation

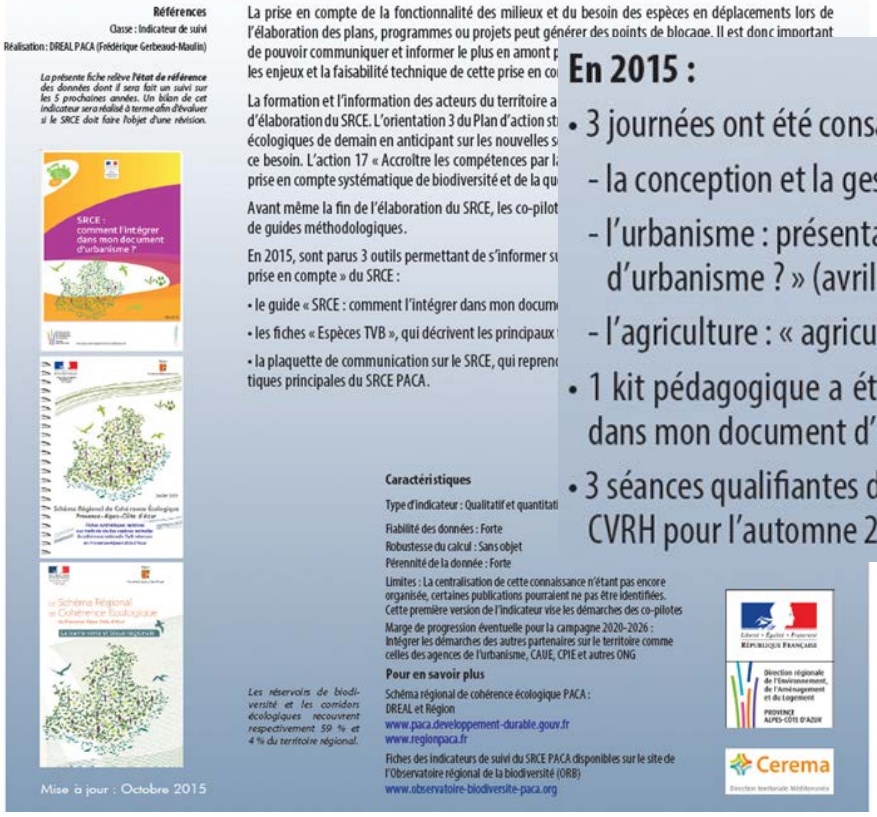

En 2015 :

- 3 journées ont été consacrées à la prise en compte du SRCE et de la Trame Verte et Bleue dans :
  - la conception et la gestion des grandes infrastructures de transport (mars 2015) ;
  - l'urbanisme : présentation du guide méthodologique « SRCE : comment l'intégrer dans mon document d'urbanisme ? » (avril 2015) ;
  - l'agriculture : « agriculture, urbanisme et SRCE » (septembre 2015) ;
- 1 kit pédagogique a été élaboré accompagnant le guide méthodologique « SRCE : comment l'intégrer dans mon document d'urbanisme ? » ;
- 3 séances qualifiantes de formation des agents de l'Etat et des collectivités territoriales par le CNFPT et le CVRH pour l'automne 2015, sur le contenu du guide, ont été réalisées.

Les partenariats

Convention Région / Agences d'urbanisme / PNR :

Accompagner la prise en compte des orientations et des objectifs spatialisés du SRCE.

- En 2015, des retours d'expérience alimentant le guide « SRCE, comment le prendre en compte dans mon document d'urbanisme ? »

- En 2016, des formations conjointes, PNR/Agences, basées sur le kit pédagogique développé au niveau régional.

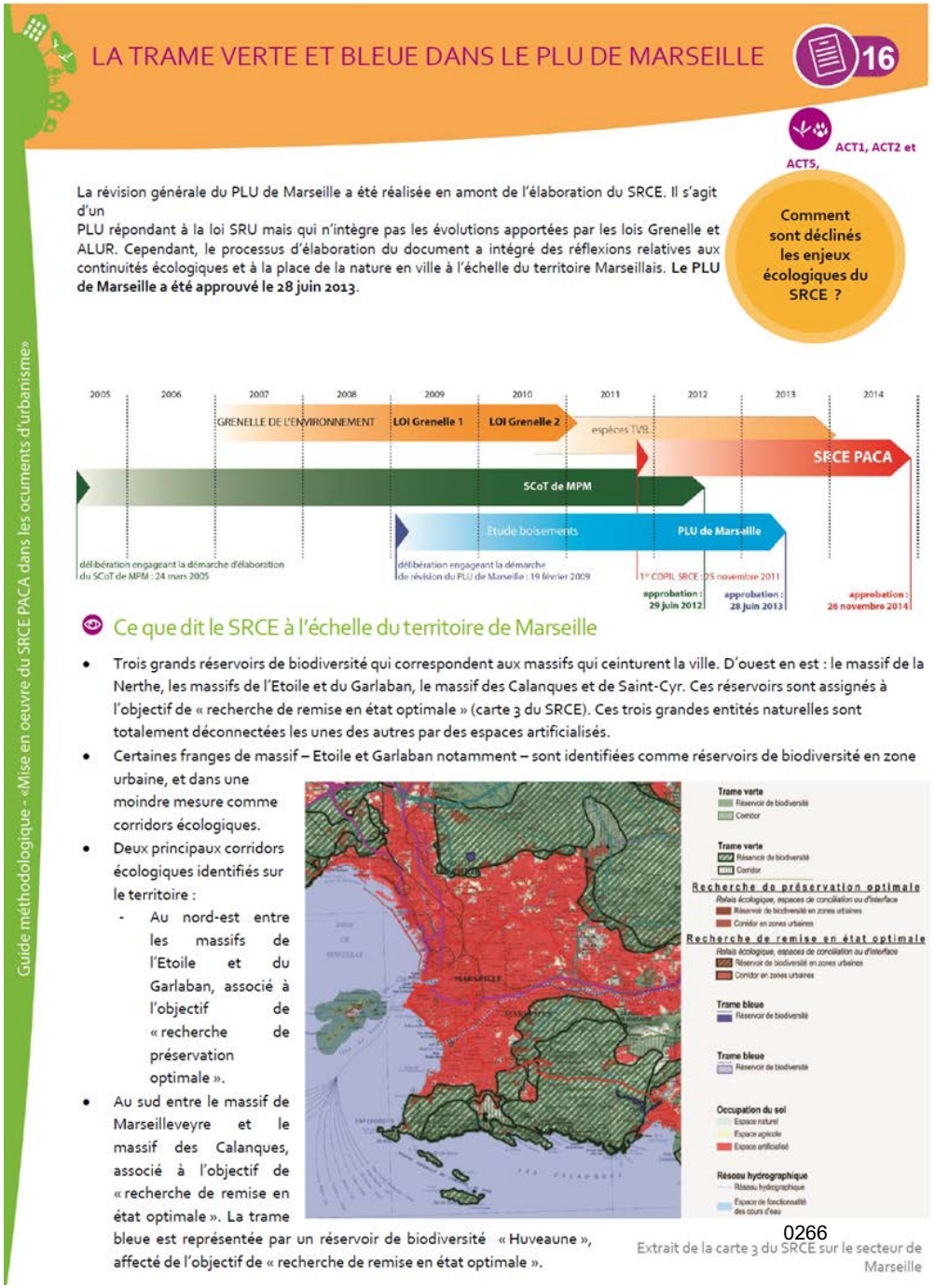

Guide méthodologique - «Mise en oeuvre du SRCE PACA dans les ocuments d'urbanisme»

LA TRAME VERTE ET BLEUE DANS LE PLU DE MARSEILLE

16

ACT1, ACT2 et ACT5,

Comment sont déclinés les enjeux écologiques du SRCE ?

La révision générale du PLU de Marseille a été réalisée en amont de l'élaboration du SRCE. Il s'agit d'un
PLU répondant à la loi SRU mais qui n'intègre pas les évolutions apportées par les lois Grenelle et ALUR. Cependant, le processus d'élaboration du document a intégré des réflexions relatives aux continuités écologiques et à la place de la nature en ville à l'échelle du territoire Marseillais. **Le PLU de Marseille a été approuvé le 28 juin 2013.**

Ce que dit le SRCE à l'échelle du territoire de Marseille

- Trois grands réservoirs de biodiversité qui correspondent aux massifs qui ceinturent la ville. D'ouest en est : le massif de la Nerthe, les massifs de l'Etoile et du Garlaban, le massif des Calanques et de Saint-Cyr. Ces réservoirs sont assignés à l'objectif de « recherche de remise en état optimale » (carte 3 du SRCE). Ces trois grandes entités naturelles sont totalement déconnectées les unes des autres par des espaces artificialisés.
- Certaines franges de massif – Etoile et Garlaban notamment – sont identifiées comme réservoirs de biodiversité en zone urbaine, et dans une moindre mesure comme corridors écologiques.
- Deux principaux corridors écologiques identifiés sur le territoire :
  - Au nord-est entre les massifs de l'Etoile et du Garlaban, associé à l'objectif de « recherche de préservation optimale ».
- Au sud entre le massif de Marseilleveyre et le massif des Calanques, associé à l'objectif de « recherche de remise en état optimale ». La trame bleue est représentée par un réservoir de biodiversité « Huveaune », affecté de l'objectif de « recherche de remise en état optimale ».

0266

Extrait de la carte 3 du SRCE sur le secteur de Marseille

Les partenariats

REGION / DREAL / ARPE / IMBE / RREN

Sites pilotes concernés par des piémonts agricoles sur l'Arrière-pays provençal

Des clubs métiers pour animer la dynamique régionale

- Club Infrastructures
- Club Agriculture
- Club Forêt

INDICATEUR DE SUIVI DU SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE 2014-2020

26

DÉVELOPPER LES SOLUTIONS ÉCOLOGIQUES DE DEMAIN, EN ANTICIPANT SUR LES NOUVELLES SOURCES DE FRAGMENTATION ET DE RUPTURE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR

Région Provence Alpes Côte d'Azur

PARTAGER DES SAVOIR-FAIRE GRÂCE À DES CLUBS « MÉTIERS »

Références

Classe : Indicateur de suivi

Réalisation : DREAL PACA (Frédérique Gerbeaud-Maulin)

La présente fiche relève ***l'état de référence*** *des données dont il sera fait un suivi sur les 5 prochaines années. Un bilan de cet indicateur sera réalisé à terme afin d'évaluer si le SRCE doit faire l'objet d'une révision.*

Pendant l'élaboration du SRCE, il a été admis que chaque partenaire territorial porte une part de responsabilité quant au maintien des fonctionnalités, voire, pour certains, à la remise en bon état des grandes continuités écologiques. La compréhension des enjeux et le partage des savoir-faire entre les partenaires est un axe de travail essentiel.

Le Plan d'action stratégique (PAS) du SRCE présente dans l'Orientation 3 « Développer les solutions écologiques de demain en anticipant sur les nouvelles sources de fragmentation et de rupture », 2 actions visant ces objectifs de partage, de qualification et de valorisation des initiatives partenariales. Ainsi l'action 18 « Créer des modes opératoires facilitants pour les porteurs de projets d'infrastructure et d'aménagement » et l'action 19 « Valoriser, accentuer et développer positivement le rôle des aménagements et ouvrages dans leurs fonctions favorables à la biodiversité » couvrent ces objectifs.

La création et l'animation de « clubs » métiers sont donc apparues comme un mode falicitant permettant de partager régulièrement des méthodes et savoir faire sur la conception et la gestion de projets d'aménagements, ou de pratiques agricoles et forestières ou encore d'usage des territoires par des pratiques touristiques. Le présent indicateur a pour objectif de suivre la mise en œuvre de ces clubs « métiers ».

En 2015, 3 clubs métiers se sont tenus :

- 1 club « infrastructures linéaires », en mars 2015 ;
- 1 club « forestier » en juillet 2015 ;
- 1 club « agriculture » en septembre 2015.

Le club Infrastructures

Ouvrage sur le Buech - Les Savoyons (Hautes-Alpes)

Ouvrage sur le Drac - Saint-Bonnet (Hautes-Alpes)

Les enjeux de biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur :

*Délibération n° 17-91 du 17 mars 2017 relative au cadre d'intervention sur « **Préserver, reconquérir et valoriser la biodiversité** »*

au regard des 11 domaines obligatoires du SRADDET (dont le N°10 - Protection et restauration de la biodiversité)

3 axes :

1) **Connaître, préserver et valoriser le patrimoine naturel régional** (soutien des actions de maintien et de restauration du bon état écologique, de mise en œuvre de la TV, de connaissance faunistique et floristique, de protection et gestion des espèces et des habitats remarquable et de soutien à certaines structures gestionnaires).

2) **Développer la nature en ville** (puissant outil d'adaptation aux changements climatiques, inondations, canicules, qualité de l'air et un facteur d'attractivités des territoires urbains -qualité de vie, valeur de l'immobilier). Cadre du programme LIFE pour soutenir la mise en place d'outils de gouvernance, de formation, d'information des acteurs des villes (EPCI et communes).

3) **Faire de la biodiversité un levier de développement économique et un facteur d'innovation**. Révéler la biodiversité comme source et facteur de développement économique durable et innovant dans tous les territoires de la région par l'échange de bonnes pratiques, retours d'expériences, connaissance (concilier écologie et économie = services écosystémiques rendus par la nature ; créer de nouveaux chemin de la biodiversité dans les espaces naturels urbains et périurbains ; soutenir les actions dans le cadre de projets européens).

Les enjeux de biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur :

*Délibération n° 17-91 du 17 mars 2017 relative au cadre d'intervention sur « **Préserver, reconquérir et valoriser la biodiversité** »*

8 Actions soutenues :

Axe 1 : Connaître, préserver et valoriser le patrimoine naturel régional

Action soutenue 1 : maintenir ou restaurer le bon état des continuités écologiques, mettre en œuvre la trame verte

Action soutenue 2 : renforcer et diffuser la connaissance en matière de biodiversité

Action soutenue 3 : soutenir les gestionnaires d'espaces naturels pour la protection de la biodiversité

Axe 2 : Développer la nature en ville

Action soutenue 1 : prise en compte de la biodiversité dans les aménagements urbains

Action soutenue 2 : maintenir et améliorer la qualité des espèces verts dans la ville, lutter contre les organismes nuisibles et les espèces végétales exotiques

Axe 3 : Faire de la biodiversité un levier de développement économique et un facteur d'innovation

Action soutenue 1 : concilier écologie et économie : étudier les services écosystémiques rendus par la nature

Action soutenue 2 : créer de nouveaux « chemins de la biodiversité » dans les espaces naturels, urbains et périrurbains

Action soutenue 3 : soutenir les actions dans le cadre de projets européens multi-partenariaux NATUR4CITY LIFE, ALCOTRA et INTERREG

Conclusion :

Après 2 ans de mise en œuvre,

Ce 1er bilan est à compléter. Tous les indicateurs ne peuvent pas être calculés de manière annuelle.

Peu d'actions concrètes de restauration dans l'attente du déploiement général de diagnostics plus locaux.

Pourtant, anticipation de certains porteurs de projets qui ont lancé des actions avant même l'adoption du SRCE.

Quels enseignements après 2 ans ?

Quels points de vigilance retenir ?

Région Provence Alpes Côte d'Azur

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
PROVENCE ALPES-CÔTE D'AZUR

AGENCE D'URBANISME AURAV RHÔNE AVIGNON VAUCLUSE

aupa Agence d'Urbanisme Pays d'Aix-Durance

agam AGENCE D'URBANISME DE L'AGGLOMÉRATION MARSEILLAISE

audat.var AGENCE D'URBANISME DE L'AIRE TOULONNAISE ET DU VAR

Séquence introductive Travaux AU/Région

Intégrer la biodiversité et les continuités écologiques dans le SRADDET

Atelier SRADDET – DIGNE
25 avril 2017

0274

Séquence introductive Travaux AU/Région

- ⇨ Un Partenariat pluriannuel entre la Région PACA et les 5 Agences d'urbanisme initié en 2015
- ⇨ Des thématiques diversifiées en expertise et productions
- ⇨ Un éclairage introductif aux ateliers du SRADDET

Séquence introductive Travaux AU/Région

Sur le sujet SRCE, les agences d'urbanisme aident la Région et la DREAL à :

Mettre en place des outils pour aider à la prise en compte et la déclinaison du SRCE dans les documents d'urbanisme locaux, SCoT et PLU
-> contribution au guide de mise en œuvre du SRCE
-> journées d'échanges dans les territoires de parcs naturels régionaux

Donner à voir à la diversité des méthodes de déclinaison des objectifs régionaux de préservation des continuités écologiques dans les Chartes de **PNR**, SCoT et PLU

Région Provence Alpes Côte d'Azur

Décliner le SRCE dans les documents locaux de planification territoriale

Couverture du territoire régional par les SCoT

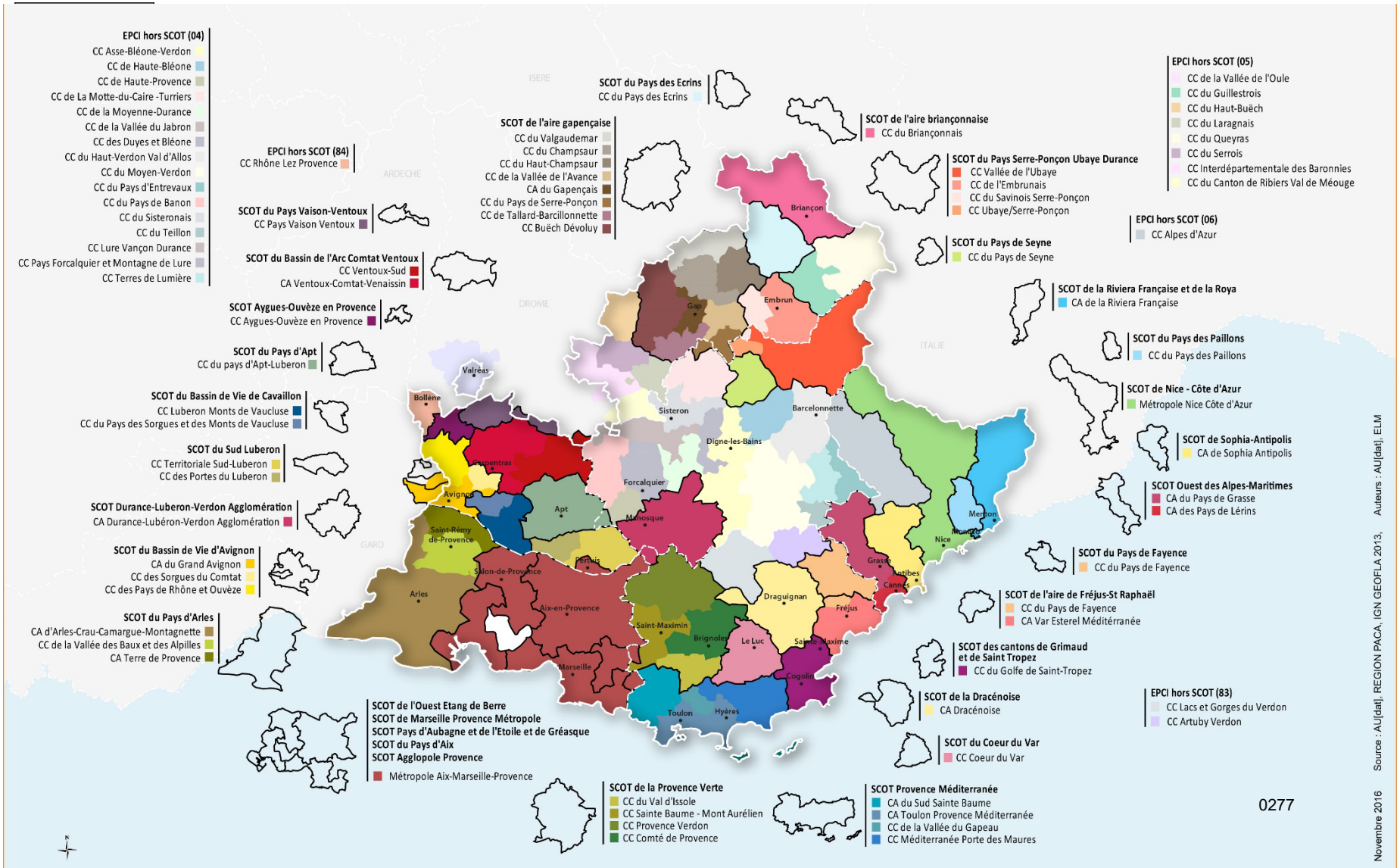

Décliner le SRCE dans les documents locaux de planification territoriale

Couverture du territoire régional par les PNR

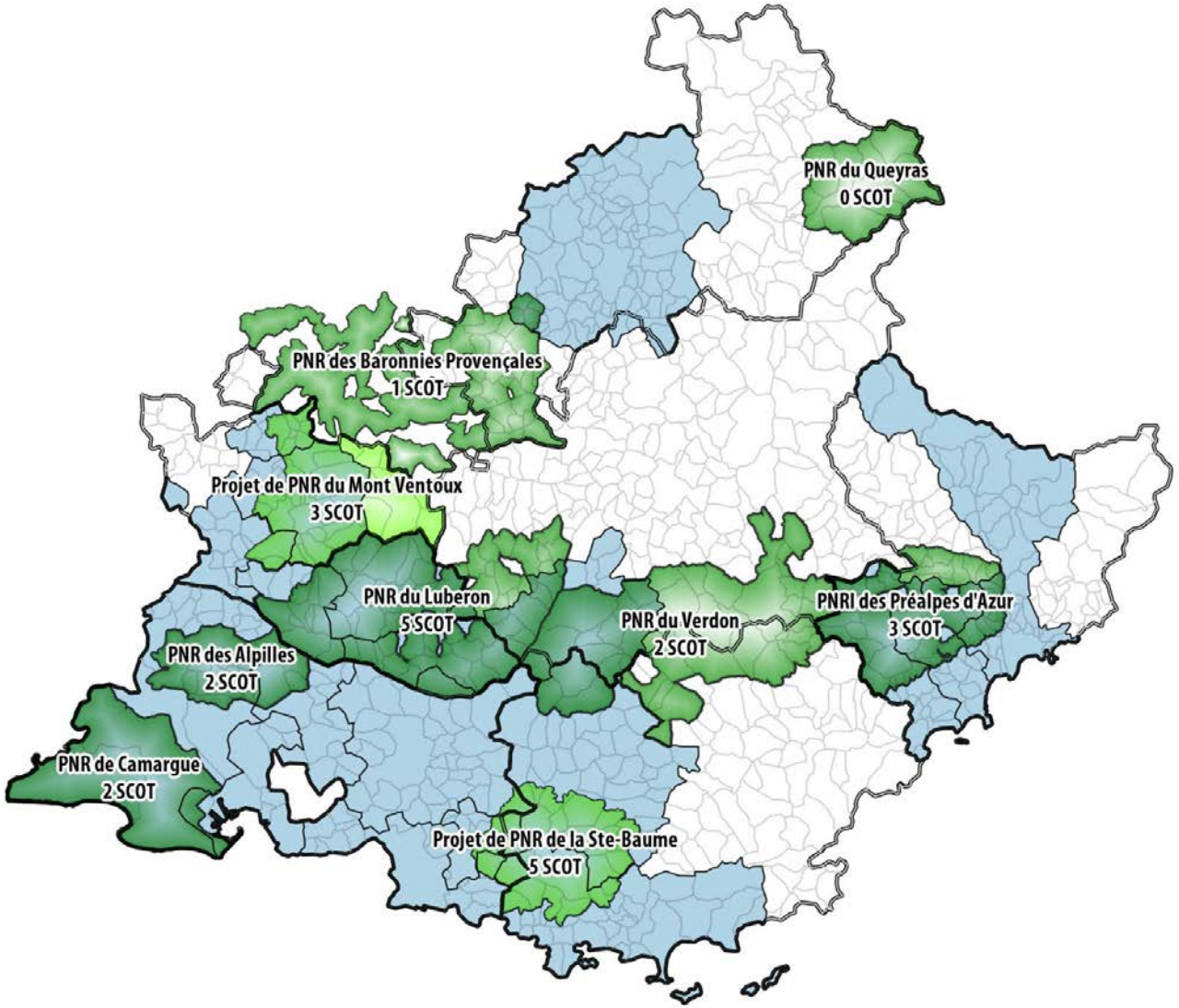

0278

Décliner le SRCE dans les documents locaux de planification territoriale

Décliner le SRCE… c'est avant tout ELABORER une trame verte et bleue (de SCoT, de Charte PNR, de PLU…) selon une méthode adaptée au territoire

La trame verte et bleue, un maillage de différents milieux en interconnection.

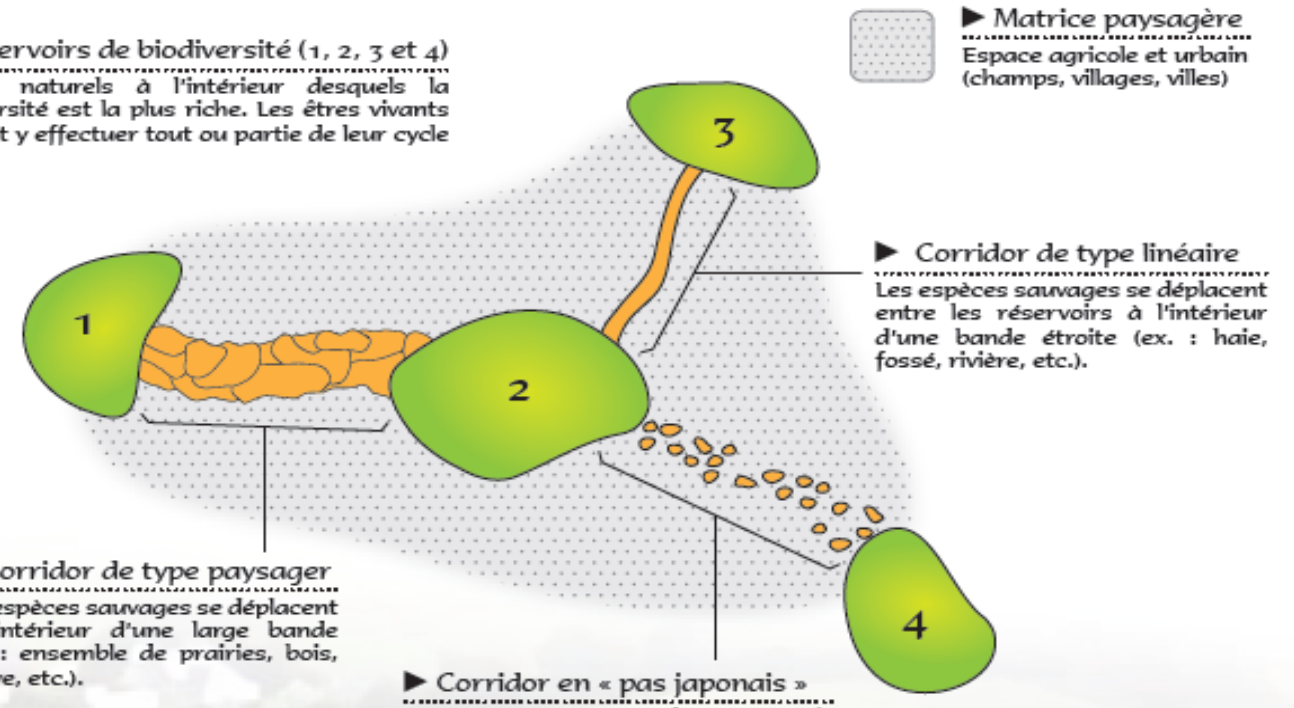

Les méthodes d'élaboration de la TVB

Différentes méthodes d'élaboration des TVB

Des invariants à chaque méthode : *approche par sous-trames, approche par espèces cibles, croisement des réservoirs de biodiversité avec les zones d'inventaires et de protection (ZNIEFF, Natura 2000…)*

Des méthodes d'identification diverses pour l'identification des réservoirs de biodiversité et des continuités écologiques : *méthode par géo-traitement SIG (modélisation), analyse éco-paysagère (grandes unités de continuités écologiques), analyse des ruptures de continuités…*

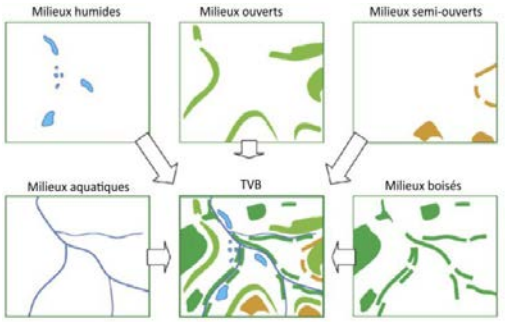

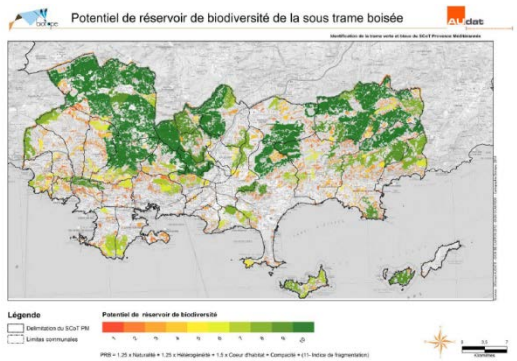

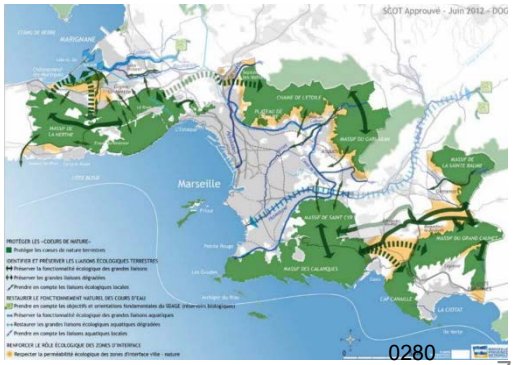

La plus-value des TVB locales par rapport au SRCE

DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

→ Préciser la connaissance de la biodiversité à l'échelle locale et identifier les enjeux particuliers

- Données OccSol fines à l'échelle des SCOT
- Approches des milieux par sous-trames affinées

A l'échelle de nombreux SCoT, une « occsol » plus récente et plus précise (échelle 1/25 000ème) que celle du SRCE (occsol 2006 CRIGE PACA)

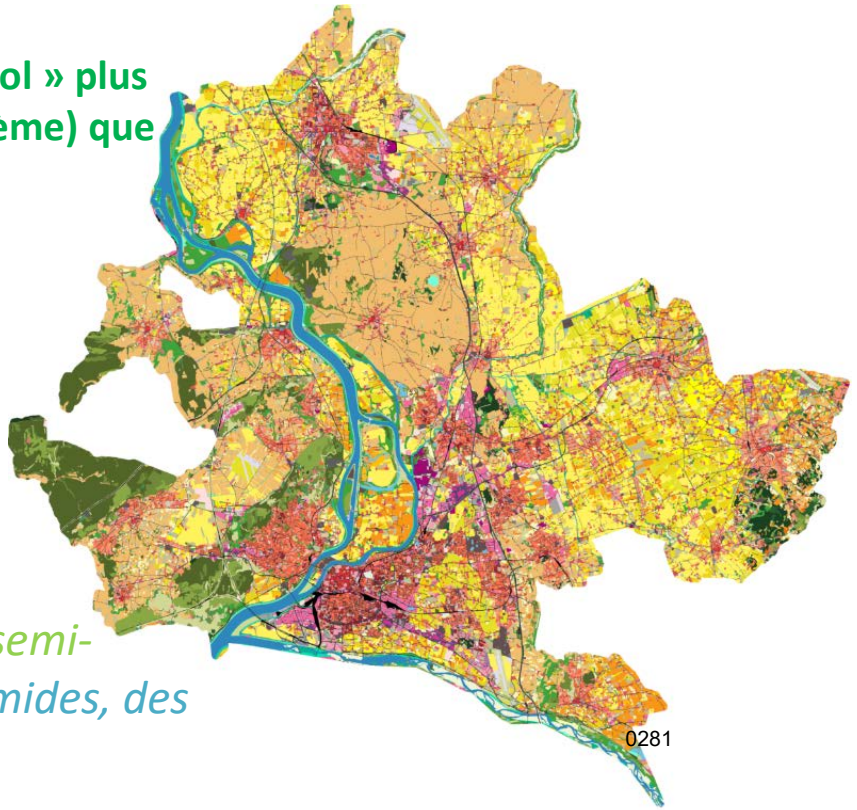

Sous-trame des milieux boisés, des milieux semi-ouverts; des milieux ouverts, des milieux humides, des milieux aquatiques stricts

La plus-value des TVB locales par rapport au SRCE

TRAME ECOLOGIQUE

→ Elargir ou rétrécir les contours des Réservoirs de biodiversité proposés par le SRCE

→ Identifier et qualifier des continuités de niveau local

Exemple du SCoT Provence Méditerranée

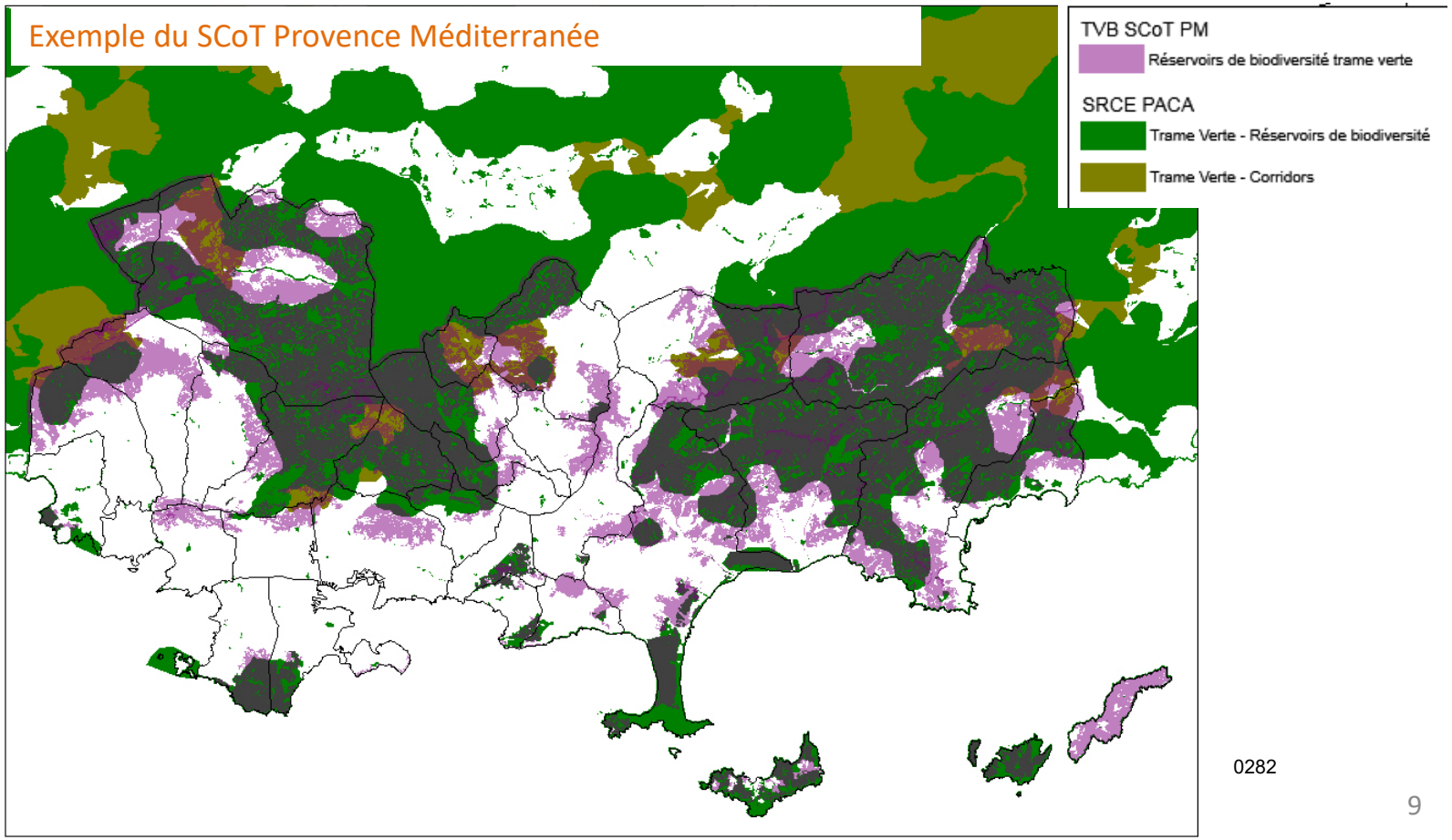

0282

Décliner le SRCE dans les documents locaux de planification territoriale

L'exemple du PNR du Luberon, du SCoT du Pays d'Aix et de la commune de Pertuis

Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

du SRCE… au PNR du Luberon

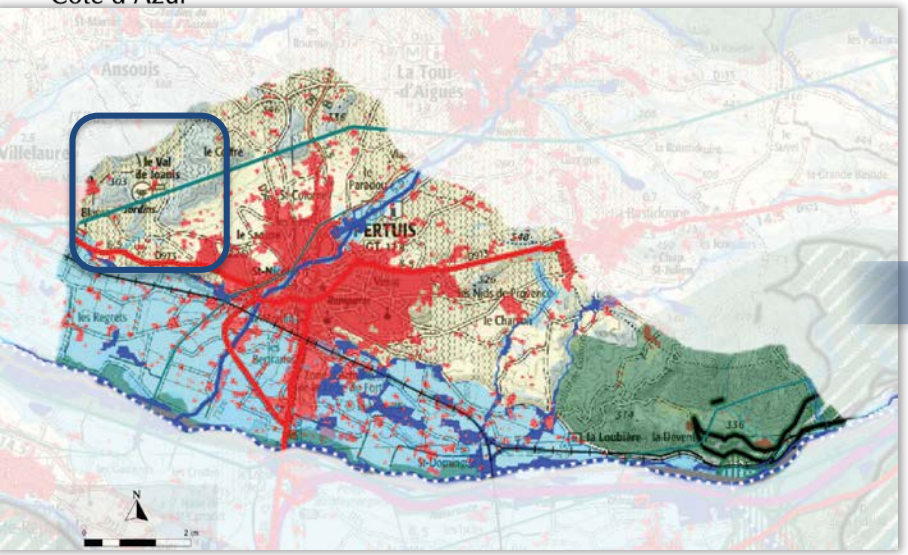

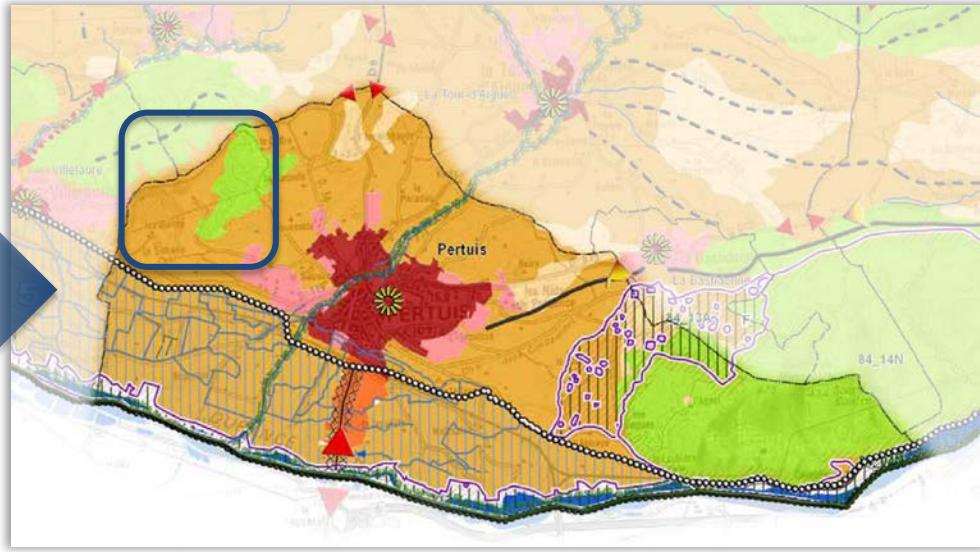

Recherche de préservation optimale

Relais écologique, espaces de conciliation ou d'interface

Trame verte
- Réservoir de biodiversité
- Corridor

Réservoir de biodiversité en zones urbaines
Corridor en zones urbaines

Trame bleue
- Réservoir de biodiversité

Recherche de remise en état optimale

Relais écologique, espaces de conciliation ou d'interface

Trame verte
- Réservoir de biodiversité
- Corridor

Réservoir de biodiversité en zones urbaines
Corridor en zones urbaines

Trame bleue
- Réservoir de biodiversité

Occupation du sol
- Espace naturel
- Espace agricole
- Espace artificialisé
- Domaine skiable

Réseau hydrographique
- Réseau hydrographique
- Espace de fonctionnalité des cours d'eau

Référentiel des obstacles à l'écoulement des cours d'eau

Ouvrage situé sur les cours d'eau classés au titre de l'art L.214-17 I 2° du Code de l'Environnement

Réseau routier
- Type autoroutier
- Liaison principale
- Liaison régionale
- Bretelle

Lignes électriques à haute tension
- Tension supérieure à 150Kv
- Tension inférieure à 150Kv

Limites administratives
- Limite régionale
- Limite départementale

Cette carte a vocation à nourrir les démarches de déclinaison de la Trame Verte et Bleue au niveau local et territorial. Son échelle de visualisation et d'utilisation doit rester au 1/100 000 ème. Elle ne peut pas faire l'objet d'une exploitation directe à des échelles plus précises.

Elle s'accompagne d'une légende commentée permettant une lecture plus détaillée et plus explicite de la légende des éléments de la Trame Verte et Bleue et des autres éléments d'information présents sur cette carte

Veiller à une gestion patrimoniale et raisonnée des sols en conservant les terroirs agricoles
- Espace rural aux terroirs agricoles irrigables
- Plaine alluviale
- Espace rural et terroirs agricoles de « montagne sèche »

Conserver au territoire une vaste zone de pleine nature et de valeur biologique majeure
- « Zone de Nature et de Silence » où le caractère de « pleine nature » doit être renforcé
- « Secteur de Valeur Biologique Majeure » devant faire l'objet d'un suivi attentif
- « Milieux naturels exceptionnels » devant faire l'objet de mesures de protection réglementaire

Renforcer la qualité paysagère de l'ensemble du territoire
- Unité paysagère dont les éléments structurant du paysage doivent faire l'objet d'un suivi attentif
- Points de vue panoramique majeurs
- Seuils de vue / couloirs de vue
- Points d'appel visuels majeurs
- Cordons de ripisylve

SRCE PACA – Extrait de la carte des éléments de la TVB régionale (Zoom sur la commune de Pertuis)

PNR - Extrait du plan de la charte PNR Luberon (Zoom sur la commune de Pertuis)

Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

du PNR du Luberon… au SCoT du Pays d'Aix

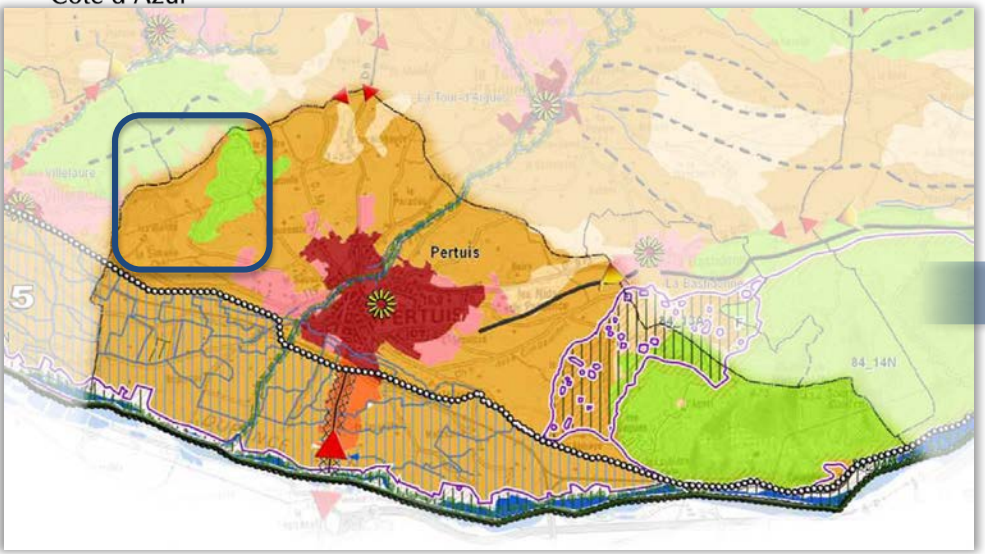

Veiller à une gestion patrimoniale et raisonnée des sols en conservant les terroirs agricoles

- Espace rural aux terroirs agricoles irrigables
- Plaine alluviale
- Espace rural et terroirs agricoles de « montagne sèche »

Renforcer la qualité paysagère de l'ensemble du territoire

- Unité paysagère dont les éléments structurant du paysage doivent faire l'objet d'un suivi attentif
- Points de vue panoramique majeurs
- Seuils de vue / couloirs de vue
- Points d'appel visuels majeurs
- Cordons de ripisylve

Conserver au territoire une vaste zone de pleine nature et de valeur biologique majeure

- « Zone de Nature et de Silence » où le caractère de « pleine nature » doit être renforcé
- « Secteur de Valeur Biologique Majeure » devant faire l'objet d'un suivi attentif
- « Milieux naturels exceptionnels » devant faire l'objet de mesures de protection réglementaire

PNR – Extrait du plan de la charte PNR Luberon (Zoom sur la commune de Pertuis)

Veiller à une gestion patrimoniale et raisonnée des sols en conservant les terroirs agricoles

- Pérenniser/Conforter l'enveloppe agricole (coeurs de production agricole)
- Justifier la prise en compte de l'espace agricole comme une composante du projet d'aménagement pour les extensions urbaines potentielles
- Secteurs agricoles à enjeux proposés pour la mise en place d'outils de protection foncier (ZAP, PAEN, aménagement foncier agricole…) faisant l'objet d'une recommandation

Conserver au territoire une vaste zone de pleine nature et de valeur biologique majeure

- Rechercher la préservation optimale du réservoir de biodiversité du massif de Saint-Sépulcre
- Rechercher la préservation optimale du réservoir de biodiversité de La Durance (milieux humides)
- Rechercher la préservation optimale des milieux agricoles, espaces de perméabilité écologique
- Rechercher la préservation optimale des espaces à dominante naturelle et forestière
- Rechercher la préservation optimale des «Zones de Nature et de Silence»
- Veiller à l'évolution des Secteurs de Valeur Biologique Majeure (Objectif A.1.7 de la charte)
- Rechercher la préservation optimale de la continuité écologique avec le Luberon (continuité terrestre inter-SCOT)
- Rechercher la préservation optimale de la continuité écologique de la Durance (continuité aquatique inter-SCOT)
- Rechercher la remise en état optimale des milieux aquatiques et des ripisylves altérées ou fragilisées

Renforcer la qualité paysagère de l'ensemble du territoire

- Valoriser les principaux points de vue remarquable
- Préserver les ouvertures et les échappées visuelles sur les espaces agricoles et naturels

SCOT du Pays d'Aix – Extrait de la pièce graphique DOO approuvé en décembre 2015 (Zoom sur la commune de Pertuis)

Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

du SCoT du Pays d'Aix… au PLU de Pertuis

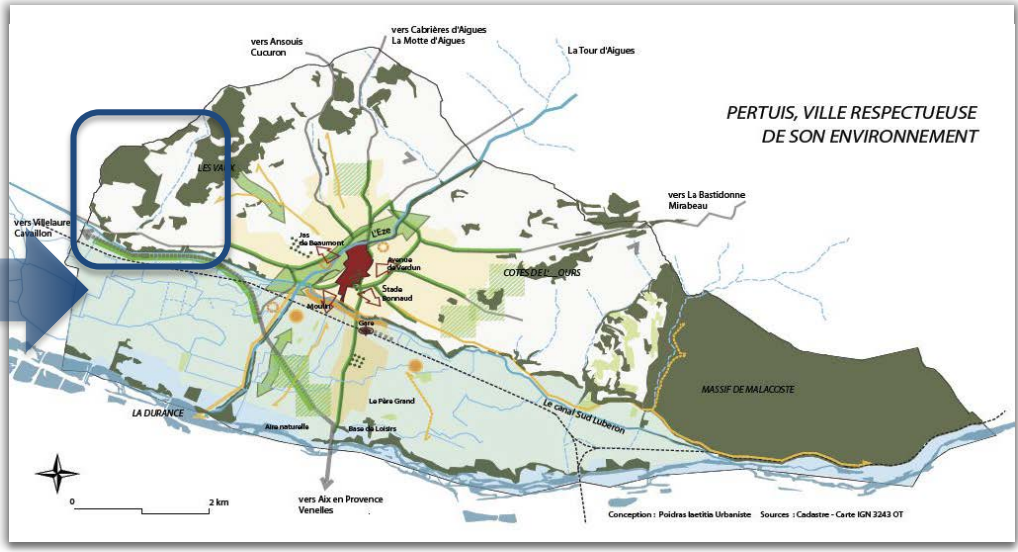

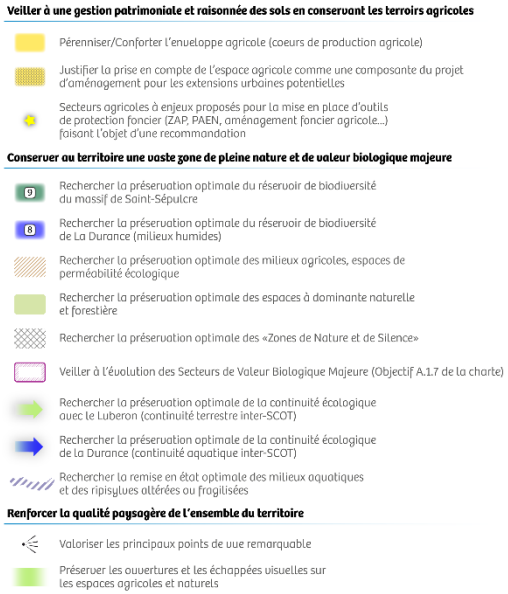

SCOT du Pays d'Aix
Extrait de la pièce graphique du DOO approuvé en décembre 2015 (Zoom sur la commune de Pertuis)

PLU de Pertuis
Extrait du document graphique du PADD approuvé en décembre 2015

Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

La TVB dans le PLU de Pertuis :
les éléments du PADD

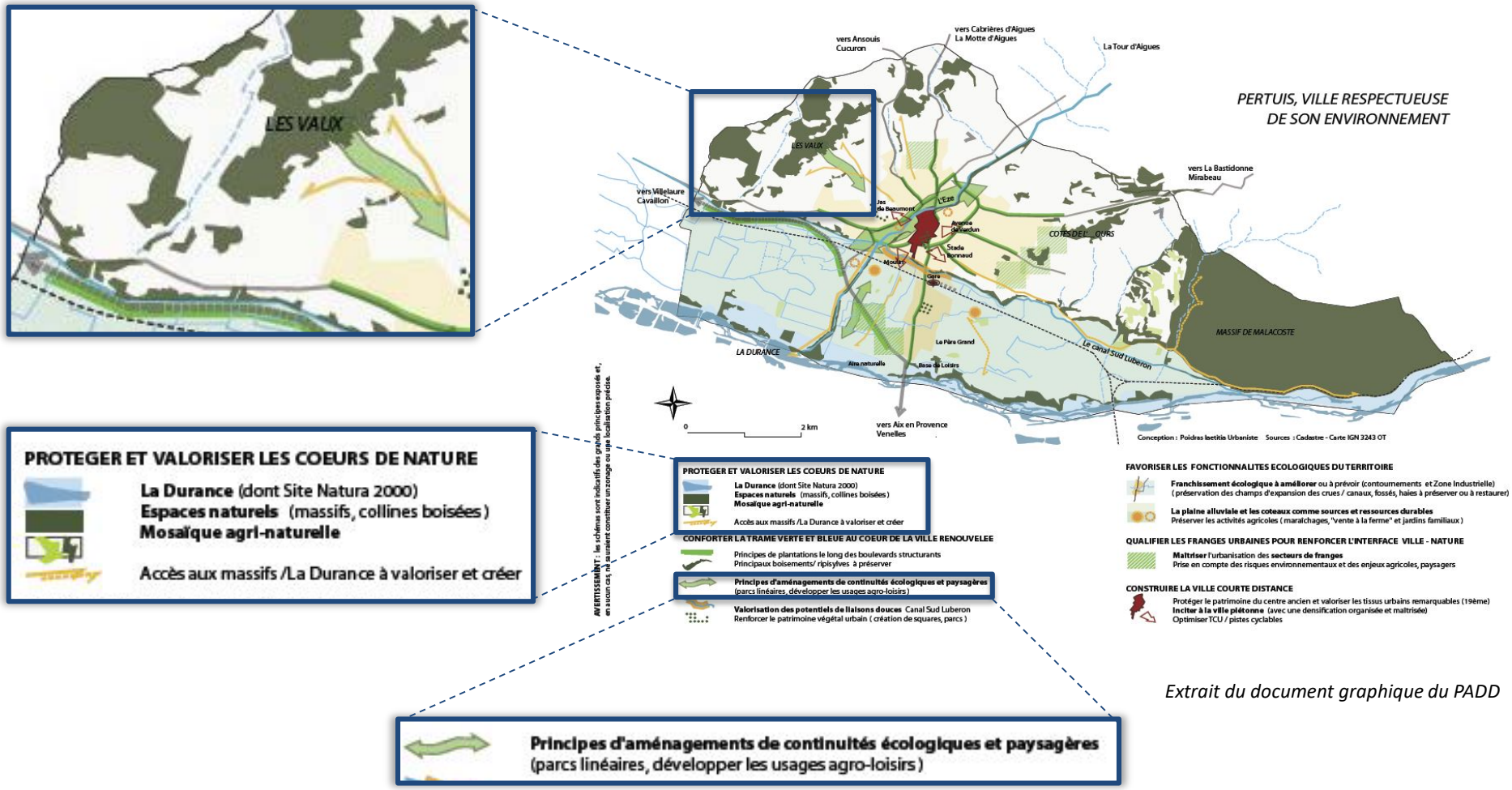

Extrait du document graphique du PADD

Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

La TVB dans le PLU de Pertuis :
les éléments réglementaires

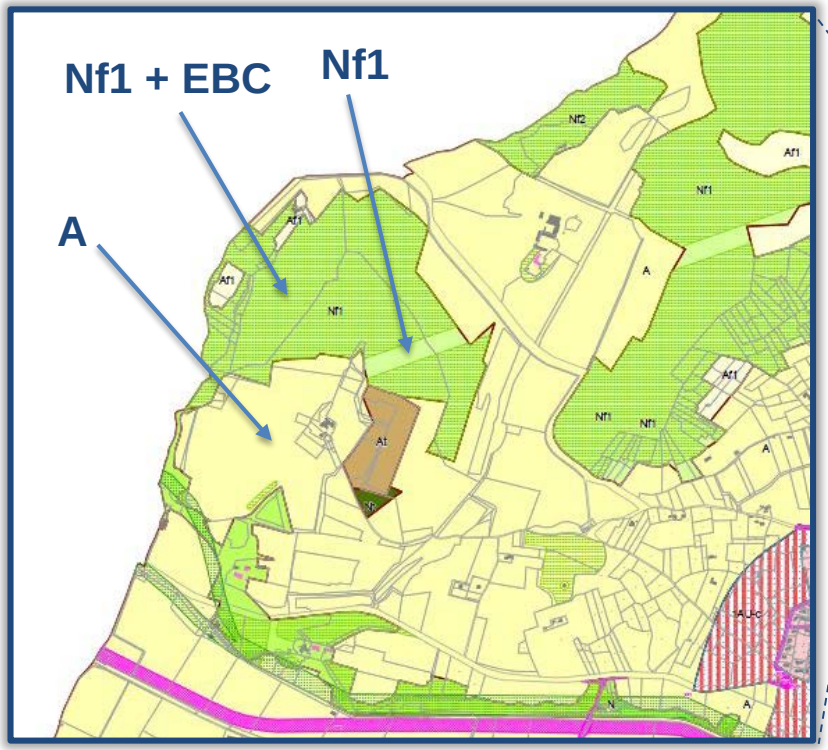

Extrait du document graphique du Règlement

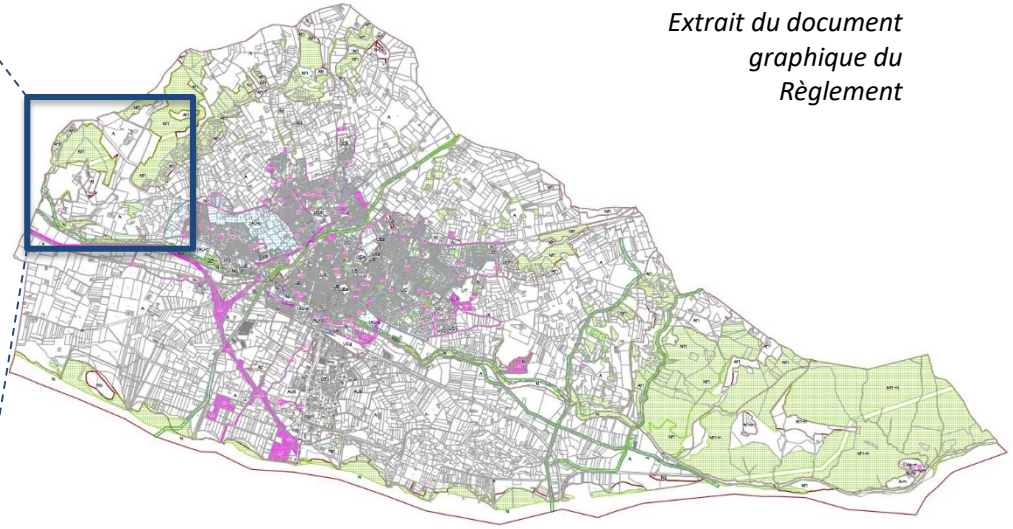

Zonage du PLU

Zones agricoles

- A ; A-m
- Af1 ; Af1-m
- Ac ; An ; At ; Ax-m

Zones naturelles

- N ; N-m
- Nf1 ; Nf1-m ; Nf2
- Ng ; Nl ; Nn ; Np ; Ns ; Nt

Prescriptions se superposant au zonage

- Espaces Boisés Classés (L 130-1)

Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

La TVB dans le PLU de Pertuis :
du PADD au règlement

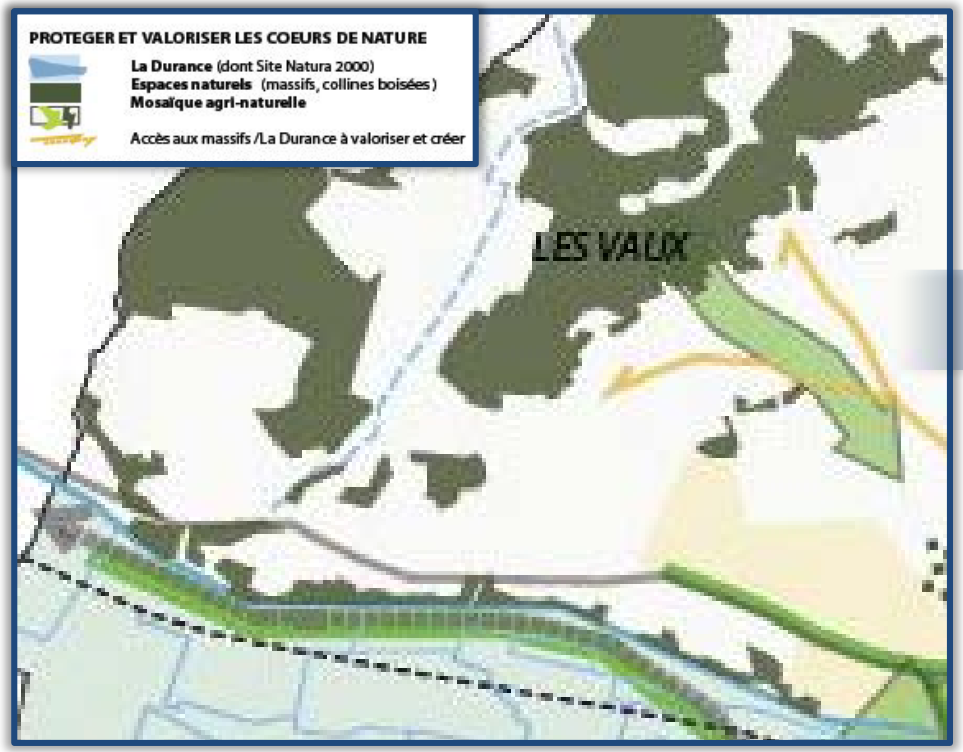

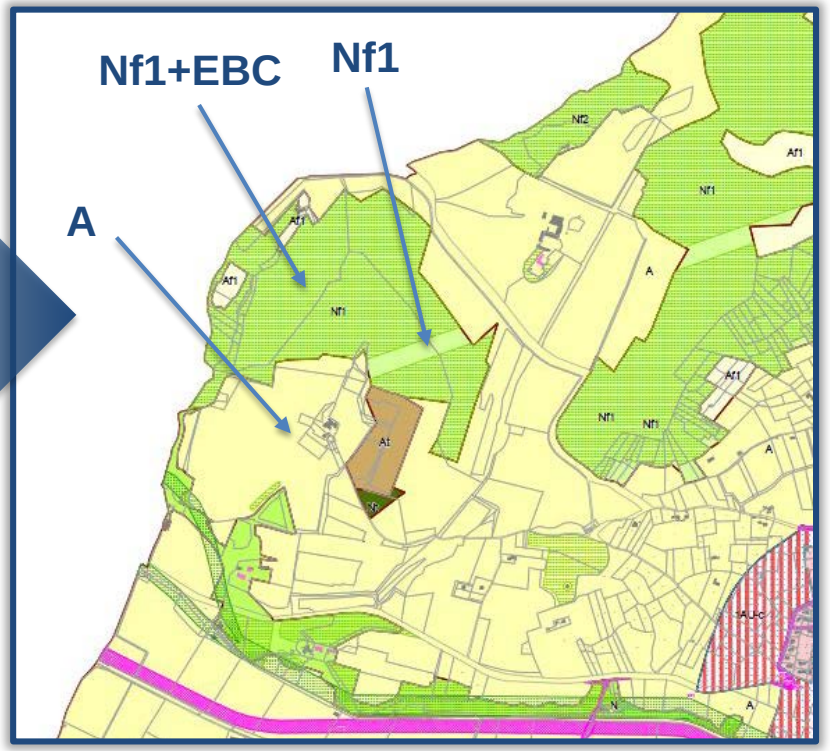

Extrait du document graphique du PADD

Extrait du document graphique du Règlement

Région Provence Alpes

Du SRCE au PLU : déclinaison des enjeux

Extrait du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

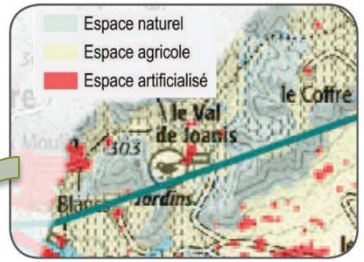

En observant une zone précise au nord de la commune de Pertuis, **on peut constater facilement la déclinaison de la TVB ainsi que l'intérêt et les spécificités de chaque échelle de documents**.
En effet, alors que le SRCE n'identifie pas, sur ce secteur, d'enjeu de préservation particulier, on constate **que l'analyse de la charte du PNR, puis du SCoT et enfin du PLU permet d'identifier et de délimiter progressivement des secteurs à enjeux écologiques forts, contribuant au maintien de la Trame Verte et Bleue, déclinés jusqu'à l'échelle parcellaire.**

Extrait de la charte du PNR du Lubéron

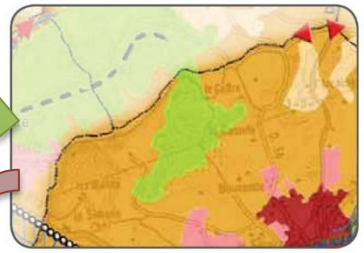

Le périmètre des zones «agricoles» ou «naturelles» lui-même est **précisé progressivement**. **Il ne s'agit donc pas d'un simple «ZOOM» mais bien d'une analyse progressive du territoire et d'une retranscription locale des principes du SRCE.**

Extrait du SCoT du Pays d'Aix

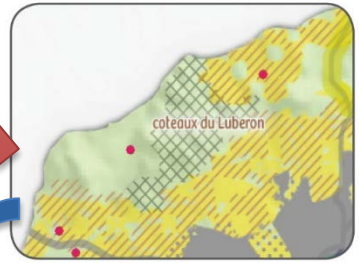

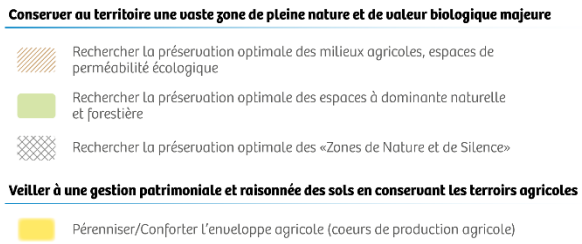

Alors que la charte attribue une vocation principalement agricole au secteur, **le SCOT affine** et caractérise des zones à dominante naturelle.

Extrait du PLU de Pertuis

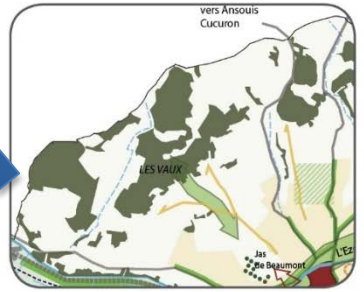

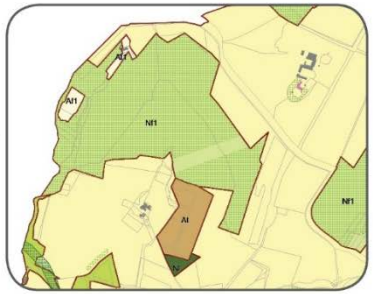

Les secteurs de préservation «agricoles» ou «naturels» du SCOT **sont identifiés dans le PLU comme étant des réservoirs de biodiversité**. Ces derniers n'apparaissent comme tel uniquement dans le PLU.

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

Le Schéma de Cohérence Ecologique (SRCE) intégré au SRADDET

Atelier du 25 avril 2017 à Digne-les-Bains

« Intégrer la biodiversité et les continuités écologiques dans le SRADDET »

Principes d'intégration du SRCE au SRADDET

SRADDET	SRCE/ principes d'intégration
Le rapport : un document stratégique qui fixe les objectifs • une **synthèse** de l'état des lieux de l'aménagement, du développement durable et de l'égalité des territoires dans la région, • les **enjeux identifiés** dans les domaines de compétence du schéma, • **l'exposé de la stratégie régionale** • les **objectifs** qui en découlent. Ils sont de nature qualitative ou quantitative, fixés à moyen et long terme **(à prendre en compte)** • une **carte synthétique au 1/150 000e** sans valeur prescriptive illustrant les objectifs, (décomposition en plusieurs cartes possible)	← Les 4 Orientations Stratégiques ← Reprise **d'éléments synthétiques** de l'Atlas cartographique au 100 000°
Le fascicule des règles générales : la force prescriptive • Il est structuré en **chapitres thématiques**, il indique : ✓ Les **règles** : contribuent à la réalisation des objectifs. Elles ont une forme littérale (quantification possible) mais forme graphique exclue	← Les 19 actions du plan d'action

Intégration du SRCE au SRADDET

SRADDET	SRCE
Les compléments (à valeur indicative) **du fascicule** • Compléments aux règles ✓ Documents graphiques ✓ Propositions de mesures d'accompagnement ← Eléments des pistes d'action ✓ Les **modalités** de suivi et d'application, et l'évaluation de leurs incidences ← Les indicateurs	
Les annexes • Rapport de l'évaluation environnementale • Etat des lieux prévention et gestion des déchets • Diagnostic du territoire régional • Présentation des continuités écologiques (plan d'action et atlas au 1/100000e) ← L'atlas cartographique La totalité du plan d'action

Intégration du SRCE au SRADDET

L'intégration du SRCE dans le SRADDET permet de :

- **Conserver la prescriptivité du SRCE, c'est-à-dire à minima la prise en compte**

Les orientations stratégiques se retrouveront **dans les objectifs du SRADDET** qui seront à prendre en compte

- **Renforcer, ou préciser une prescriptivité dans le fascicule des règles**

Tout ou partie des actions du plan d'action stratégique du SRCE seront traduites **dans des règles générales et dans les mesures d'accompagnement, selon la nature de l'action.**

- Nous vous présentons des principes d'intégration. Les actions seront éventuellement et en tant que de besoin reformulées dans le SRADDET.

Les orientations et actions du SRCE à intégrer au SRADDET

SRCE	Niveau Orientations et objectifs du SRADDET	Niveau Fascicule de règles du SRADDET et compléments
(GOS1)	**Agir en priorité sur la consommation d'espace par l'urbanisme et les modes d'aménagement du territoire pour la préservation des réservoirs de biodiversité et le maintien de corridors écologiques** *En s'appuyant sur les documents d'urbanisme* *Par le développement de la nature en ville* *Par des politiques publiques intégrées* *Par la restauration d'une trame bleue fonctionnelle, en cohérence avec les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau* *Par la prise en compte de cet objectif dans la conception, la réalisation et la gestion de travaux d'aménagements ou d'ouvrages* *Par le respect de la prise en compte des enjeux des continuités écologiques lors de l'instruction et du contrôle des demandes d'autorisation ou des décisions*	- **ACTION 1**. Co-construire la Trame Verte et Bleue à l'échelle des documents d'urbanisme SCOT, PLU, PLUI, cartes communales - **ACTION 2**. Maîtriser une urbanisation pour des modes de vie plus durables - **ACTION 3**. Transcrire dans les documents d'urbanisme les objectifs de préservation et de remise en état des continuités grâce aux sous-trames identifiées dans le SRCE - **ACTION 4**. Développer de nouvelles formes urbaines et gérer les espaces de respiration - **ACTION 5**. Mettre en cohérence et assurer la continuité dans le temps les politiques publiques territoriales - **ACTION 6** : Mettre en œuvre le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Rhône Méditerranée (SDAGE RM) - **ACTION 7**. Restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau - **ACTION 8**. Concevoir et construire des projets d'infrastructures et d'aménagement intégrant les continuités écologiques - **ACTION 9**. Assurer une gestion des infrastructures et des aménagements compatibles avec les enjeux de préservation des réservoirs de biodiversité - **ACTION 10**. Améliorer la transparence des infrastructures linéaires existantes

SRCE	Niveau Orientations et objectifs du SRADDET	Niveau Fascicule de règles du SRADDET et compléments
(GOS2)	**Maintenir du foncier naturel, agricole et forestier et développer des usages durables au regard des continuités écologiques**	- **ACTION 11**. Mettre en œuvre une animation foncière territoriale pour une mobilisation ciblée des outils fonciers - **ACTION 12**. Assurer la cohérence des politiques publiques en faveur de la biodiversité - **ACTION 13**. Valoriser les fonctionnalités écologiques potentielles de l'agriculture - **ACTION 14.** Développer et soutenir des pratiques forestières favorables aux continuités écologiques
(GOS3)	**Développer les solutions écologiques de demain en anticipant sur les nouvelles sources de fragmentation et de rupture** *En s'appuyant sur un pôle ressources, solutions et R&D Biodiversité et Fonctionnalités* *En s'appuyant sur l'échange, l'information, la sensibilisation, la communication et la formation au service de la prise en compte des fonctionnalités écologiques*	- **ACTION 15**. Développer les connaissances et l'organisation des données - **ACTION 16.** Ouvrir le champ de la recherche, du développement et de l'expérimentation sur de nouvelles solutions - **ACTION 17**. Accroître les compétences par la création d'outils et développer un " réflexe" de prise en compte systématique de la biodiversité et de la question des fonctionnalités - **ACTION 18.** Créer des modes opératoires « facilitants » pour les porteurs de projets d'infrastructure et d'aménagement - **ACTION 19**. Valoriser, accentuer et développer positivement le rôle des aménagements et ouvrages dans leurs fonctions favorables à la biodiversité
(GOS4)	**Restaurer, protéger et développer une trame d'interface terre-mer dont le fonctionnement semble directement lié à la création ou à la conservation de réservoirs de biodiversité littoraux ou marins**	*Par une application des objectifs de la Directive Cadre Stratégique pour le Milieu Marin*

Les lignes directrices du SRADDET vont structurer le document

LD1 : Renforcer l'attractivité et la qualité de vie du territoire

O1 : Un territoire à rayonnement international

O2 : Des facteur clefs pour améliorer la qualité de vie des habitants et l'attractivité du territoire

O 3 : Un aménagement responsable et durable

LD 2 : Organiser un maillage équilibré du territoire et conforter les centralités

O1 : Dynamiser et valoriser les centres villes

O2 : Maitriser la gestion de l'espace

O3 : Structurer le territoire, conforter les centres et organiser les réseaux

LD 3 : Mettre en capacité les territoires en conjuguant diversité et égalité

O1 : Cultiver les atouts des territoires, réaliser leur potentiel économique et humain

O2 : Rechercher les équilibres sociaux et l'équité territoriale

O3 : Impulser et animer le développement au service d'une diversité de territoires et de situations

Principe de Répartition des objectifs et règles du SRCE dans les documents du SRADDET en fonction des lignes directrices

LD1 Renforcer l'attractivité et la qualité de vie du territoire (1/3)

O2 Des facteurs clefs pour améliorer la qualité de vie et l'attractivité du territoire

RAPPORT DU SRADDET	FASCICULE DES REGLES GENERALES du SRADDET
Orientations et Objectifs du SRADDET correspondant aux OS du SRCE	**Actions du SRCE à transformer en Règles** du SRADDET
Améliorer la qualité de vie et le bien être, en préservant la biodiversité, les ressources naturelles et la ressource en eau et améliorer la gestion des déchets (contenu GOS1) Décliné en objectifs OBJ Prévoir la restauration écologique et la reconquête des milieux dégradés OBJ Préserver le foncier naturel et cultivé en privilégiant les projets d'aménagement intégrés (mixité des usages) pour améliorer les qualités des usages OBJ : Favoriser la nature en ville – en milieu urbain	*En s'appuyant sur les documents d'urbanisme* Co-construire la Trame Verte et Bleue à l'échelle des documents d'urbanisme SCOT, PLU, PLUI, cartes communales (ACT1) Transcrire dans les documents d'urbanisme les objectifs de préservation et de remise en état des continuités grâce aux sous-trames identifiées dans le SRCE (ACT3) *Par des politiques publiques « intégrées »* Mettre en cohérence et assurer la continuité dans le temps les politiques publiques territoriales (ACT5) *Par le développement de la nature en ville* Développer de nouvelles formes urbaines et gérer les espaces de respiration (ACT4)

Intégration du SRCE au rapport et fascicule du SRADDET

LD 1 Renforcer l'attractivité et la qualité de vie du territoire (2/3)

O3 Un aménagement responsable et durable

RAPPORT DU SRADDET	FASCICULE DES REGLES GENERALES du SRADDET
Objectifs du SRADDET correspondant aux OS du SRCE	**Actions du SRCE à transformer en Règles** du SRADDET
Faire de la transition écologique et énergétique un levier de développement économique et social (en partie GOS3) OBJ Prévoir la restauration écologique et la reconquête des milieux dégradés OBJ Articuler efficacement programmation et planification	*Par la prise en compte de cet objectif dans la conception, la réalisation et la gestion de travaux d'aménagements ou d'ouvrages* Concevoir et construire des projets d'infrastructures et d'aménagement intégrant les continuités écologiques (ACT8) Assurer une gestion des infrastructures et des aménagements compatibles avec les enjeux de préservation des réservoirs de biodiversité (ACT9) Améliorer la transparence des infrastructures linéaires existantes (ACT10) *En s'appuyant sur l'échange, l'information, la sensibilisation, la communication et la formation au service de la prise en compte des fonctionnalités écologiques* ACTION 19. Valoriser, accentuer et développer positivement le rôle des aménagements et ouvrages dans leurs fonctions favorables à la biodiversité (ACT19) ACTION 16. Ouvrir le champ de la recherche, du développement et de l'expérimentation sur de nouvelles solutions (ACT16)

Intégration du SRCE au rapport et fascicule du SRADDET

LD 1 Renforcer l'attractivité et la qualité de vie du territoire (3/3)

O3 Un aménagement responsable et durable

RAPPORT DU SRADDET	FASCICULE DES REGLES GENERALES du SRADDET
Objectifs du SRADDET correspondant aux OS du SRCE	**Actions du SRCE à transformer en Règles** du SRADDET
Favoriser un aménagement durable et compatible avec la maitrise et la gestion des risques naturels et technologiques (GOS1) OBJ : Faire de la disponibilité de la ressource en eau, en énergie, en espace naturel et agricole, une donnée d'entrée pour la définition de la capacité d'accueil des territoires OBJ : prendre en compte les fonctionnalités écologiques des territoires	Pas d'action spécifique SRCE, mais peut-être une traduction dans le fascicule des règles de l'objectif proposé… *En s'appuyant sur les documents d'urbanisme* Transcrire dans les documents d'urbanisme les objectifs de préservation et de remise en état des continuités grâce aux sous-trames identifiées dans le SRCE (ACT3)

Intégration du SRCE au rapport et fascicule du SRADDET

LD 2 : Organiser un maillage équilibré du territoire et conforter les centralités 1/2

02 Maitriser la gestion de l'espace

RAPPORT DU SRADDET	FASCICULE DES REGLES GENERALES du SRADDET
Objectifs du SRADDET correspondant aux OS du SRCE	**Règles** du SRADDET = Actions du SRCE
Maitriser l'étalement urbain (GOS1) OBJ: prévoir des formes urbaines moins consommatrices d'espace	*En s'appuyant sur les documents d'urbanisme* ACTION 2. Maîtriser une urbanisation pour des modes de vie plus durables (ACT2)

Intégration du SRCE au rapport et fascicule du SRADDET

LD 2 : Organiser un maillage équilibré du territoire et conforter les centralités 2/2

02 Maitriser la gestion de l'espace

RAPPORT DU SRADDET	FASCICULE DES REGLES GENERALES du SRADDET
Objectifs du SRADDET correspondant aux OS du SRCE	**Règles** du SRADDET = Actions du SRCE
Maintenir du foncier naturel, agricole et forestier et développer des usages durables au regard des continuités écologiques (GOS2) OBJ: Protéger les terres agricoles de l'urbanisation OBJ: Gérer le foncier naturel et cultivé de manière durable	*Par la cohérence des actions foncières et des politiques publiques en faveur de la biodiversité* ACTION 11. Mettre en œuvre une animation foncière territoriale pour une mobilisation ciblée des outils fonciers (ACT11) *Par la prise en compte de cet objectif stratégique dans le maintien et le développement de pratiques agricoles (dont élevage) et forestières favorables aux continuités écologiques* ACTION 13. Valoriser les fonctionnalités écologiques potentielles de l'agriculture (ACT13) ACTION 14. Développer et soutenir des pratiques forestières favorables aux continuités écologiques (ACT14)

Intégration du SRCE au rapport et fascicule du SRADDET

LD 3 Mettre en capacité les territoires en conjuguant diversité et égalité (1/2)

O1 Cultiver les atouts des territoires

RAPPORT DU SRADDET	FASCICULE DES REGLES GENERALES du SRADDET
Objectifs du SRADDET correspondant aux OS du SRCE	**Règles** du SRADDET = Actions du SRCE
Valorisation des ressources locales (espaces naturels, productions agricoles, forêt) OBJ Assurer la protection et la reconquête des ressources en eau par la prévention et la lutte contre les pollutions diffuses (pesticides, micropolluants toxiques) (en partie GOS4) OBJ Optimiser l'équilibre entre production et utilisation des ressources locales en engageant des démarches de maîtrise de la demande (capacité écologique et énergétique du territoire, capacités des réseaux de transfert)	*Par la restauration d'une trame bleue fonctionnelle, en cohérence avec les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau* Restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau (ACT7) et (ACT6, en application du SDAGE RM)

Intégration du SRCE au rapport et fascicule du SRADDET

LD3 Mettre en capacité les territoires en conjuguant diversité et égalité (2/2)

O3 Impulser et animer le développement au service d'une diversité de territoires et de situations

RAPPORT DU SRADDET	FASCICULE DES REGLES GENERALES du SRADDET
Objectifs du SRADDET correspondant aux OS du SRCE	**Règles** du SRADDET = Actions du SRCE
Promouvoir une stratégie régionale de la connaissance Développer les solutions écologiques de demain en anticipant sur les nouvelles sources de fragmentation et de rupture (GOS3) *(qui pourrait être un objectif du SRADDET)* **Instaurer ou promouvoir de nouvelles modalités de gouvernance** OBJ Développer une nouvelle forme de coopération entre territoires : gestion des ressources, économique (alpages, eaux, …)	*En s'appuyant sur un pôle ressources, solutions et R&D Biodiversité et Fonctionnalités* ACTION 15. Développer les connaissances et l'organisation des données (ACT15) *En s'appuyant sur l'échange, l'information, la sensibilisation, la communication et la formation au service de la prise en compte des fonctionnalités écologiques* ACTION 17. Accroître les compétences par la création d'outils et développer un " réflexe" de prise en compte systématique de la biodiversité et de la question des fonctionnalités (ACT17) ACTION 18. Créer des modes opératoires « facilitants » pour les porteurs de projets d'infrastructure et d'aménagement (ACT18)

Intégration du SRCE aux compléments du SRADDET

Les indicateurs qui seront associés aux règles

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ORIENTATION STRATÉGIQUE 1
Agir en priorité sur la consommation d'espace par l'urbanisme et les modes d'aménagement du territoire pour la préservation des réservoirs de biodiversité et le maintien de corridors écologiques

Moyens	N° de la fiche	Nom indicateur	Fiche technique détaillée	Date de la version
-	1-1 1-2	La répartition des différents types de milieux L'évolution de la répartition des différents types d'occupation du sol	oui	Décembre 2015
	2	Stabilisation des surfaces artificialisées	oui	Décembre 2015
Par la prise en compte dans les documents d'urbanisme	3	Nombre de SCoT et PLUi qui auront intégré la TVB dans les DOO, OAP et règlement	oui	Prévue en
	4	Nombre de SCot et PLUi qui auront démontr environnementale leur bonne articulation av		
	5	Surface délimitée en espace agricole et natu 1-5 du code de l'urbanisme - « délimitation d DOO des SCoT		
Par le développement de la nature en ville	6	Surface identifiée dans la BDTopo comme ét dans les agglomérations		
Par les politiques publiques « intégrées »	7	Nombre d'indicateurs partagés avec les autr		
	8	Part des aides accordées par l'État et/ou le C études soit liées aux continuités préalables à sur des espèces représentatives de fonctionr aux continuités, soit pour des travaux de rest		
Par la restauration d'une trame bleue fonctionnelle en cohérence avec les objectifs de la DCE	9	Nombre et pourcentage d'obstacles mis en c au titre de l'article L.214-17-2 du Code de l'er		
Par la prise en compte dans la conception, la réalisation et la gestion de travaux d'aménagement et d'ouvrages	10	Évolution du niveau de fragmentation dû au trames terrestres et aquatiques		
	11	Nombre d'ouvrages ou aménagements amé infrastructures linéaires existantes		

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ORIENTATION STRATÉGIQUE 2
Maintenir du foncier naturel, agricole et forestier et développer des usages durables au regard des continuités écologiques

Moyens	N° de la fiche	Nom indicateur	Fiche technique détaillée	Date de la version
Par la cohérence des actions foncières et des politiques publiques en faveur de la biodiversité	12	Nouvelles surfaces d'espaces sous maîtrise foncière dans les réservoirs et les corridors	oui	Octobre 2015
	13-1 13-2 13-3	Les surfaces en aires protégées terrestres Les surfaces en aires gérées par contractualisation ou convention Connaissances sur l'intérêt écologique	oui	Octobre 2015
Par la prise en compte dans les pratiques agricoles	14	Part des surfaces agricoles valorisées et concourant au maintien de fonctionnalités dans les réservoirs et les corridors (contrats Natura 2000 spécifiques, mesures agro-environnementales, certifiées en « bio », surf titre du Registre Parcellaire Graphique...)	non	Prévue en
	15	Part des espaces à caractère de nature dans		
Par la prise en compte dans les pratiques forestières	16	Nombre de chartes forestières de territoire c intégrant l'identification des trames forestiè gestion durable de la forêt		
	17	Surface concernée par un outil de gestion er RTG, CBPS, intégrant la gestion durable		
	18	Nombre de contrats Natura 2000, mesure 22 améliorer l'état de conservation des habitats		
	19	Surface des îlots de vieux bois ou de non pro gestion en forêt privée et publique		

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ORIENTATION STRATÉGIQUE 3
Développer les solutions écologiques de demain en anticipant sur les nouvelles sources de fragmentation et de rupture

Moyens	N° de la fiche	Nom indicateur	Fiche technique détaillée	Date de la version
En s'appuyant sur un pôle ressource, solutions R&D Biodiversité et Fonctionnalité	20	Nombre d'adhésions à la déclinaison régionale du SINP, notamment participants à la démarche SILENE (structures partenaires et producteurs)	non	Octobre 2015
	21	Nombre d'études exploratoires sur les espaces particuliers visés en fin du plan d'action soutenues par l'État, la Région ou les collectivités	non	Prévue en 2016
	22	« Aides accordées par l'état et/ou le Conseil Régional pour soutenir la recherche sur les continuités écologiques (que celles-ci soient d'approche « habitat » et/ou « espèces ») et/ou sur les indicateurs de suivi : thèse, appel à projet, études scientifiques et exploratoires »	non	Prévue en 2016
En développant l'échange d'informations, de sensibilisation, de communication et formation au service de la prise en compte des fonctionnalités écologiques	23	Brochures ou livrets de sensibilisation ciblant les professions ou activités directement concernées (4 brochures : urbanisme, agriculture, forêt, tourisme)	non	Octobre 2015
	24	Formations intégrant les fonctionnalités écologiques dans leurs cursus de différents niveaux : formations initiales ou professionnelles	non	Octobre 2015
	25	Nombre d'avis rendus par le CRB sur les projets susceptibles de porter atteinte aux éléments de la TVB ou SRCE en distinguant avis favorables et défavorables	non	Octobre 2015
	26	Nombre de clubs « métiers » visant à faciliter les échanges sur les savoir-faire et les retours d'expérience sur l'identification des continuités écologiques, leur suivi et les méthodes de restauration	non	Octobre 2015

Intégration du SRCE aux annexes du SRADDET

Atlas cartographique au 100 000°

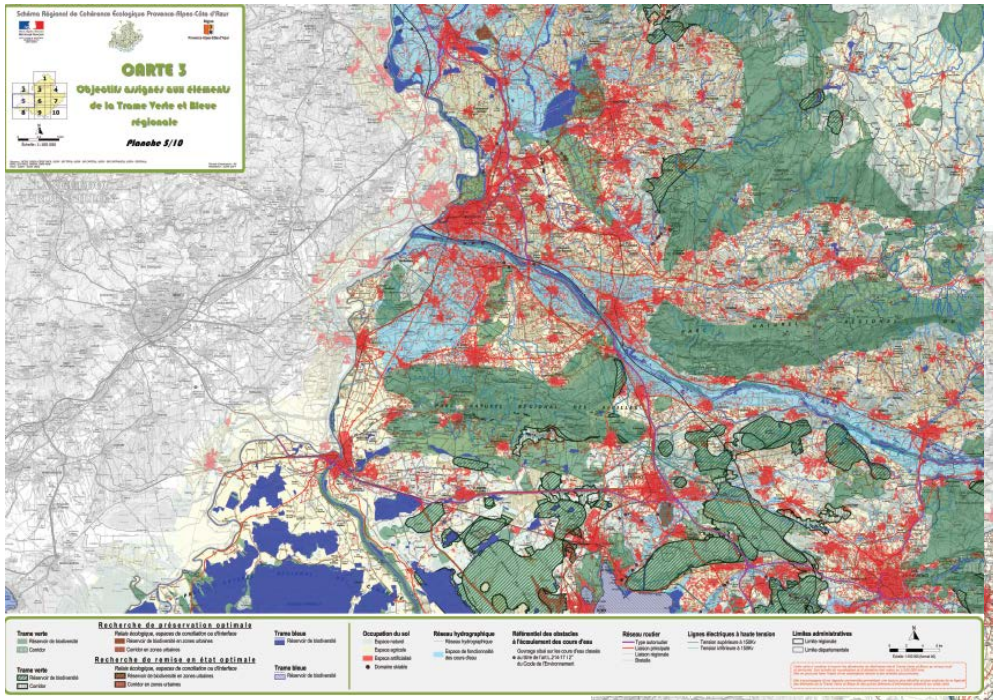

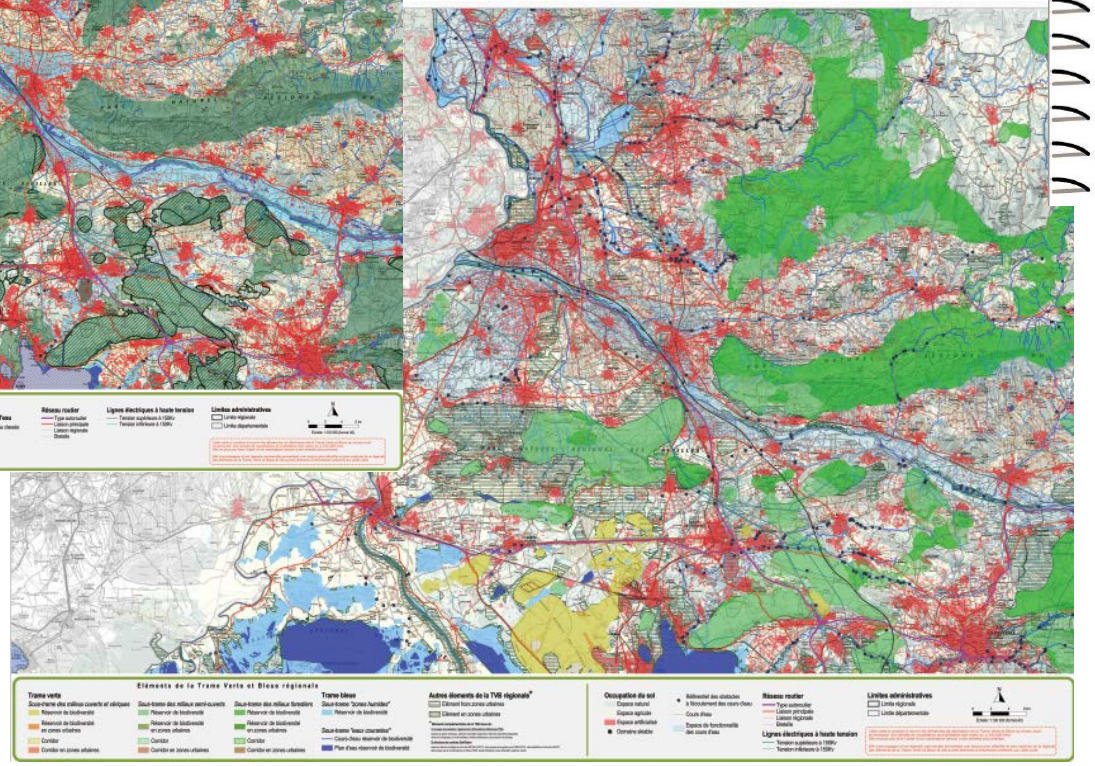

Echanges avec la salle :

Questions

Observations

Propositions

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRADDET

Atelier d'intégration des schémas existants

Schéma régional climat air énergie (SRCAE)

Avignon -9 mai 2017

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR — Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires SRADDET

Programme

Atelier d'intégration des schémas existants

Schéma régional climat air énergie (SRCAE)

Avignon -9 mai 2017

14h30 Ouverture du forum

Roger DIDIER, Conseiller régional, Vice-Président à l'aménagement du territoire et au Logement

14h35 le SRADDET, un schéma intégrateur

Alix ROCHE, Directrice Délégation Connaissance Planification Transversalité

14h50 les enjeux régionaux de la biodiversité

Loic DOMBREVAL, Conseiller régional, Président de la Commission Environnement Mer Forêt

15h le Schéma de cohérence écologique : données essentielles et enjeux

Frédérique MAULIN GERBEAUD Chargée de Mission Planification Biodiversité Ressources naturelles DREAL et **Céline HAYOT** Chef de projet Biodiversité Région

Temps d'échange avec la salle

15h50 le Schéma de cohérence écologique dans le SRADDET

Frédérique METIVIER LOPEZ Consultante INDDIGO

16h05 Temps d'échange avec la salle

16h25 Eclairage de l'Agence d'urbanisme de l'Aire Toulonnaise (AUDAT) et du Pays d'Aix (AUPA)

Cécile MEZGER et Olivier MINELLI : La Biodiversité dans les documents de planification territoriale : Exemple d'intégration du SRCE dans les chartes de PNR et SCOT.

17h00 Conclusion

Eliane BARREILLE, Conseillère régionale, 6ème Vice-Présidente déléguée en charge de la ruralité et du pastoralisme

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR — Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires SRADDET

Compte-rendu

Atelier d'intégration des schémas existants

Schéma régional climat air énergie (SRCAE)

Avignon -9 mai 2017

En ouverture, Monsieur Julien AUBERT, Vice-Président de la Région aux finances, et en charge des questions du Climat, de l'Air et de l'Energie, prie les participants de bien vouloir excuser l'absence de Monsieur Roger DIDIER, Vice-Président de la Région à l'Aménagement du Territoire retenu exceptionnellement, et de lui-même, qui doit quitter la séance avant la fin. Madame CLAUDIUS-PETIT Conseillère régionale - Commission Environnement Forêt Mer, présidera l'atelier en leur absence.

Monsieur AUBERT indique que l'atelier doit définir les orientations permettant d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter, celles permettant de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique, les objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre en matière d'économies d'énergie, d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables aux horizons 2020 et 2050.

Il rappelle brièvement, que les enjeux du climat, de l'air et de l'énergie dans notre région sont très importants. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est l'une des régions de France les plus exposées au changement climatique et à la hausse des températures (hot spot climatique). Elle connait des conditions météorologiques privilégiées qui cachent la réalité d'une mauvaise qualité de l'air, mais elle est par ailleurs dotée d'un fort potentiel d'énergies renouvelables bien qu'elle reste dépendante des approvisionnements extérieurs pour son alimentation électrique (la production locale ne répond pas aux besoins).

Face à ce constat et en vue de l'intégration du SRCAE dans le SRADDET, les objectifs relatifs à l'air, au climat et à l'énergie du SRCAE en vigueur depuis 2013 ont été actualisés, pour être cohérents avec le bilan réalisé entre 2015 et 2016, et définir de nouvelles priorités régionales.

A partir de ce constat, la priorité sera donnée :

- à la réduction de la consommation, notamment dans les bâtiments tertiaires et les logements, (car les pouvoirs publics y ont le plus de marge de manœuvre).
- à la réduction de l'impact des transports en encourageant au changement de carburant via le soutien des infrastructures électriques, GNV et Hydrogène, et à travers le développement de l'intermodalité et le report vers les transports en communs.
- au doublement en 2030 des puissances d'énergies renouvelables électriques installées par rapport à 2013, réparties entre l'éolien en mer et le photovoltaïque.

La production thermique passera essentiellement par la récupération de chaleur ou de froid dans les zones permettant l'installation des réseaux de chaleur et en remplacement des chauffages fossiles ou électriques.

Un effort important sera porté sur les énergies thermiques individuelles, prioritairement dans les zones en tension sur le réseau.

La réhabilitation de logements et de bâtiments a été fixée en pourcentage de diminution de l'énergie consommée et portera, dans la mesure du possible, sur les copropriétés privées de centre-ville et l'habitat dégradé pour résorber la précarité énergétique. Ces objectifs seront déclinés ensuite dans le Programme Régional d'Efficacité Energétique des bâtiments (PR2E), selon la stratégie qui sera choisie dans ce domaine.

Dans le domaine de l'industrie, il conviendra d'anticiper l'émergence et le déploiement de technologies industrielles innovantes et de rupture. La déclinaison locale de ces objectifs régionaux ne devant pas imposer une tutelle de la Région sur les autres collectivités, ils seront déclinés sur des territoires qui auront fait l'objet de regroupements, dont l'échelle n'est pas encore arrêtée, et qui devraient correspondre à des territoires administratifs et ne couperont pas en deux des collectivités existantes.

Il insiste sur la complexité des enjeux du climat, de l'air et de l'énergie ; enjeux qui doivent être traités de manière globale et interpellent les priorités régionales en matière d'urbanisme, de réhabilitations de logements et de bâtiments, de transports, de développement industriel. Il pense que le SRADDET sera un outil déterminant pour relever les défis de la transition énergétique en région, et cite les dispositifs récemment votés sur la rénovation énergétique des logements (cadre bâtiment pour la transition énergétique) ou ceux en cours de construction (Appels à projets Gaz Naturel Véhicules / Véhicules Electriques, Schéma régional Biomasse,…) qui viendront compléter ces OIR sur des secteurs plus spécifiques, et le projet d'une délibération cadre en matière de la qualité de l'air, qui devrait être votée, en juin.

Il pense que les objectifs chiffrés qui seront présentés par les services de l'Etat et de la Région risquent de susciter quelques interrogations, invite les participants à en débattre après la présentation et les remercie de leur présence.

Alix ROCHE, Directrice Délégation Connaissance Planification Transversalité, présente les caractéristiques du SRADDET, en tant que Schéma intégrateur.

A l'issue de ces interventions, les principaux échanges portent sur :

- L'absence dans le projet de SRADDET, de mention sur les transports routiers industriels. Réponse : la Région conduit une grande concertation en ce moment sur la mobilité, dans le cadre de l'élaboration de deux schémas qui doivent être, au même titre que le SRCAE, intégrés au SRADDET en tant que volet de la mobilité et des transports.
- Le Parc Naturel Régional du Lubéron interroge sur les zones géographiques concernées, car la maille des territoires administratifs n'est pas toujours pertinente. Sera-t-il possible de proposer d'autres territoires ou échelles territoriales plus pertinents ? Réponse : le maillage serait effectivement à préciser, en intégrant les modifications administratives des fusions notamment (Métropoles…) mais aussi en tenant compte des spécificités locales propres aux territoires. Ce travail est en cours de réflexion.
- Verdon Agglomération (pôle Manosque) : propose de compléter le projet du SRADDET par des objectifs concernant l'hydrogène. Réponse : il y a une problématique des

infrastructures de transport à l'hydrogène, mais aussi un manque des constructeurs industriels.

Air PACA : le chauffage bois génère environ 30 % des particules en suspension, ce qui nécessite un effort important pour maintenir une bonne qualité de l'air. La qualité de l'air intérieur est également importante et ne doit pas être sous-estimée. Réponse : tout peut être fait en vue d'une amélioration maximale, mais il faudra aussi être capable de financer les actions, ce qui demandera de prioriser

- GRT gaz : Il ne faut pas oublier les opportunités que sont la desserte en énergie et les nouvelles filières. Réponse : le SRADDET se doit d'être « intelligent » et d'intégrer également les questions économiques et de l'emploi.

Yohann PAMELLE - Service Energie Logement de la DREAL PACA, et Valentin LYANT - Chargé de mission ORECA et SRCAE à la Région, présentent les données essentielles et enjeux du Schéma Climat Air Energie dans le SRADDET.

Les données chiffrées des orientations qui ont été annoncées par le Vice-Président sont détaillées et donnent lieu aux échanges suivants :

- La baisse de consommation énergétique dans le domaine industriel s'explique par une baisse d'activité. C'est un constat, et cette baisse d'activité n'est pas un objectif. Participant : il faudrait néanmoins intégrer également des objectifs de réduction dans le domaine industriel.
- Les calculs prennent-ils en compte les transports étrangers longue distance ? Réponse : sont prises en compte les consommations régionales de carburant.
- Quelle chaleur l'éclairage émet-il ? Existe-t-il des données ? Réponse : le poids des consommations électriques augmente. L'éclairage domestique et public par la démultiplication des usages, représente une part importante de cette consommation, bien que les appareils soient plus économes en consommation d'énergie. A titre d'exemple, les caméras de surveillance se développent et nécessitent pour leur fonctionnement que les espaces soient éclairés => on « tourne en rond ».
- Les objectifs de réduction des GES ne tiennent pas compte du développement de la logistique.
- Où est intégrée la cogénération ? Réponse : elle est intégrée aux objectifs des biogaz
- Comment s'expliquent les bons résultats dans le secteur des transports (-13,4 % entre 2007 et 2013) ? Réponse : Il y a 2 facteurs :
    - la baisse des activités industrielles et du trafic inhérent,
    - les actions en direction des particuliers. La réduction est moindre que dans le domaine industriel.
- Il ne faut pas s'interdire le développement du photovoltaïque dans les espaces naturels, aux motifs de critères d'intégration paysagère… Réponse : le but n'est pas d'interdire les implantations dans les espaces naturels, mais de privilégier les espaces anthropisés.
- Quel est le modèle de croissance de la mobilité électrique, avec une croissance qui est aujourd'hui ralentie, voire négative ? Réponse : les pourcentages de hausse de cette mobilité sont néanmoins comparables à d'autres études.

- Quel lien avec la localisation des objectifs du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables ? Réponse : le SRADDET va prévoir des objectifs territorialisés, mais à une grande maille.
- Comment sont fixés les objectifs de consommation électrique ? Réponse : il y a un décalage entre les objectifs nationaux qui sont à la baisse, et les objectifs régionaux qui se basent sur un bilan largement à la hausse – compte tenu de ce qui a déjà été indiqué.
- Pour le logement, les enjeux ne reposent-ils pas davantage sur des actions de sensibilisation à grande échelle ? Réponse : oui, très certainement, mais quelle que soit l'échelle, la pédagogie est très importante.
- Les agriculteurs brûlent les arbres de leurs vergers : une filière de compostage serait-elle à développer ? Réponse : la filière des déchets verts est à développer. La réflexion est intégrée au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets(PRPGD).

Rémi LE FUR Consultant Sénior INDDIGO, présente les modalités de l'intégration du SRCAE dans le SRADDET.

Le principe de répartition des objectifs du SRCAE dans le futur SRADDET est exposé sur la base d'un exemple. Celui de l'intégration des objectifs de la qualité de l'air du SRCAE, dans la ligne directrice 1 du SRADDET (LD1) « Renforcer l'attractivité et la qualité de vie du territoire », puis au niveau de l'Orientation 2 (O2) « Des facteurs clés pour améliorer la qualité de vie des habitants et l'attractivité du territoire ». Cet exemple permet de comprendre comment les Orientations et les Objectifs du SRADDET intègrent les nouveaux objectifs quantitatifs du SRCAE issus de l'actualisation, et comment les Orientations spécifiques du SRCAE pourraient constituer les règles du fascicule des règles générales du SRADDET. Les objectifs et les modalités de leur intégration seront soumis à l'avis des personnes publiques associées, dans le cadre de la poursuite du processus d'élaboration du SRADDET.

Un éclairage sur la prise en compte des enjeux de la transition énergétique dans les documents de planification territoriale est donné par Ingrid HAUTEFEUILLE de l'Agence d'Urbanisme d'Avignon (AURAV) : « Favoriser l'intégration des enjeux de la transition énergétique dans les documents de planification ».

La nature des documents d'urbanisme et de leurs missions est largement propice à la prise en compte de la transition énergétique. Cela s'explique autant par le passif des éléments des lois Grenelle qui se trouvent renforcés, que par les missions « traditionnelles » des documents d'urbanisme dans la lutte contre l'étalement urbain et la consommation d'espace, ou la définition de stratégies d'aménagement favorisant les transports collectifs ou le développement des énergies renouvelables. Les documents d'urbanisme sont les outils d'une déclinaison territoriale de la transition énergétique. Mais il est cependant nécessaire de définir une typologie de territoires afin d'identifier les leviers spécifiques à mobiliser pour cibler et prioriser les actions.

La définition d'une stratégie de mobilité qui développe des alternatives à la voiture est un levier fort. Les exemples du SCOT du bassin de vie d'Avignon qui mise sur le potentiel des gares et des quartiers de gare pour favoriser le report modal et l'usage du train, ainsi que celui du PLU d'Avignon qui identifie les gares et les quartiers de gare comme des secteurs stratégiques d'aménagement, sont venus éclairer le propos.

Le déploiement massif des énergies renouvelables constitue un autre levier fort, d'autant plus qu'il est possible de s'appuyer sur l'existant et le potentiel régional pour favoriser un mix

énergétique propre à chaque territoire. C'est ce que montre l'exemple de la démarche d'évaluation du potentiel de production photovoltaïque sur les toitures commerciales et les parkings présentée dans l'état initial de l'environnement du SCOT BVA.

Les formes urbaines et la densification sont également mentionnées comme levier de la transition énergétique pour favoriser les courtes distances et la mutualisation de services énergétiques.

Conclusion

Anne CLAUDIUS-PETIT clôture l'atelier et remercie chacun de sa contribution et de son travail, pour la définition d'objectifs dont elle espère que les effets seront vertueux. Elle rappelle les termes du Vice-Président Julien AUBERT, qui a souligné combien la question des enjeux du climat, de l'air et de l'énergie sont complexes. Elle souhaite que ce nouveau « schéma intégrateur » permette de croiser et d'harmoniser les politiques régionales en faveur d'une transition énergétique réussie. Elle donne rendez-vous à tous pour le Forum de restitution du SRADDET le 12 juillet, où seront présentés les travaux de la 1ère partie de l'élaboration du Schéma relative à la Stratégie régionale et aux objectifs.

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRADDET

Liste des présents

Atelier d'intégration des schémas existants

Schéma régional climat air énergie (SRCAE)

Avignon -9 mai 2017

SRADDET
Liste des présents au forum SRCEA du 9 mai 2017

1	AUBERT Julien	Vice-Président	Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
2	BALGUERIE BAIS Catherine	Chargée de mission	Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
3	BARREILLE Eliane	Vice-Présidente	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
4	BELLES Gilbert	Directeur de projet PCAET	Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
5	BERTEHLOT Philippe	Chargé de mission	EDF
6	BERTIN Dominique	DGA	Communauté d'Agglomération Manosque (DLVA)
7	BISCARRAT Louis		Communauté de Communes des Pays du Rhône et Ouvèze
8	BONIFAY Olivier	Directeur territorial Vaucluse	GRDF
9	BORGHI Jean-Marc	Chef du service environnement	Communauté d'Agglomération Dracénoise
10	CARLIER Caroline	Chef de service	Conseil Départemental du Vaucluse
11	CHABANNES Carole		DREAL
12	CHABRIER Magali	Chargée de mission urbanisme	Communauté d'Agglomération Grand Avignon
13	CHABROL Maximin	Chargé d'études	AURAV
14	CHAUVIN Jean-Philippe		Communauté d'Agglomération Grand Avignon
15	CLAUDIUS PETIT Anne	Conseillère régionale	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
16	COHEN Patrick	Chargé de mission	PNR du Luberon
17	DEL CORSO Sandra	Responsable mission plan climat	Métropole Aix Marseille Provence
18	DI MAYO Sébastien	Chargé d'études	Conseil Départemental du Vaucluse
19	ENJOLRAS Christophe	Direction territoriale Vaucluse	GRDF
20	ETIENNE Dominique	Chargé de mission PCAET	Communauté d'Agglomération Dracénoise
21	FANJEAU Benoit	Responsable	Métropole Aix Marseille Provence
22	FARJON Alain	Directeur	Syndicat mixte pour le SCOT du Bassin de vie d'Avignon
23	FAURE Marc	Chef de service	ENEDIS
24	FELIX Jean-Hubert	Directeur	RTE
25	FERRY David	Délégué Territorial	CNR - Direction Rhône Méditerranée
26	FLACHAIRE Katja	Référente transition énergétique	Direction Départementale des Territoires de Vaucluse
27	GENDRE Sylvain	Chef de projet	ENEDIS
28	GIOE Valéria	Chargé de mission DD	Terre de Provence Agglomération
29	GRILLOT Danièle	Chef de service	Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
30	GUERIN Marc		FARE SUD
31	GUILLIER Audrey	Directrice du Pôle Aménagement du Territoire	Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin - CoVe
32	GUIN Joël	Vice-Président	Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
33	HANNECART Etienne	Président	Association BVAC 84
34	HAUTEFEUILLE Ingrid	Chargée d'études	AURAV
35	HILL Justine		ENEDIS
36	LAPLANE Martin	Collaborateur	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
37	LE BERRE Claire		GRT Gaz
38	LE HEN Armel	Vice-Président	Communauté Agglomération DLVA
39	LEFUR Rémi		INDDIGO

40	LORIN Vincent	Stagiaire	Naturoptere/UD Ventoux
41	LYANT Valentin	Chargé de mission	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
42	MARY Laetitia	Responsable Action Territoriale	Air PACA
43	MAZUR Lorraine	Chargée de mission	Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
44	MOUTIER Lionel	Chargé de mission	Syndicat mixte du SCOT de l'Aire Gapençaise
45	NONY Marie-Pierre	Responsable du pôle aménagement du territoire	Communauté de communes Enclaves des papes
46	OLIVERO Philippe	Directeur	Association Régionale HLM PACA et Corse
47	PAMELLE Yohann	Adjoint au chef d'unité	DREAL
48	PERILHOU Gilles	Directeur	AURAV
49	PINA Corinne	Chef de service	Métropole Aix Marseille Provence
50	PRIN-DERRE Alexandra	Chargée d'études	AUPA
51	RABIH Léa	Chargée de mission	CESER
52	RANDOULET Christian	Président	Syndicat mixte pour le SCOT du Bassin de vie d'Avignon
53	RASAMMANNA Christophe	Directeur aménagement	Communauté d'Agglomération Grand Avignon
54	REVELAT Edwige	Directrice de projet	BURGEAP
55	ROCHE Alix	Directrice Déléguée	Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
56	ROCHEBONNE Alain	Président	Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze
57	ROLLAND Daniel	Délégué sécurité	Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT)
58	ROULE Olivier	Direction interrégionale sud-est	Météo France
59	RUGANI Karine		DREAL
60	RUIN Emilie	Chef se service prospective	Conseil Départemental du Vaucluse
61	RUIZ Pascal	Chargé de mission urbanisme	Communauté de communes Les Sorgues du Comtat
62	SEIMANDI Georges		GRT Gaz
63	SENAME Vincent	Directeur	Métropole Aix Marseille Provence
64	SIEGEL André	Directeur de l'action stratégique	Communauté de commune des pays de Rhône et ouvèze
65	SPRECHER Lucas	Stagiaire	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
66	TAIX Marylin	Directrice technique	SYME 05
67	VACCARIZI Barbara	Chargée de mission	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
68	VALLET Anthony	Technicien	Agglo Provence Alpes
69	VALLON Marie-Caroline		Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
70	VERAN Jean-Pierre	Vice-président	Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération
71	VERNE Pascale	Chef de projet	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
72	VOLLAND Véronique	Chef de service	Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
73	YERNAUX Francis	Vice président	Comité régional cyclotourisme PACA
74	ZERDOUMI Clément	Etudiant	Particulier

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRADDET

Présentation

Atelier d'intégration des schémas existants

Schéma régional climat air énergie (SRCAE)

Avignon -9 mai 2017

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

Le SRADDET, un schéma intégrateur

Atelier du 9 mai 2017 à Avignon

« Intégrer le climat, l'air et l'énergie dans le SRADDET »

- Créé par la **loi NOTRE du 07 août 2015**

- Précisé par **l'ordonnance du 27 juillet 2016**
  - ✓ Confirme la prescriptivité et le rôle intégrateur du SRADDET
  - ✓ Elargit l'association des acteurs

- Précisé par le **décret du 3 août 2016**
  - ✓ Définit le contenu du SRADDET, les éléments prescriptifs et les éléments indicatifs
  - ✓ Précise les modalités de mise en œuvre

- **Evaluation environnementale** imposée par les décrets du 2 mai 2012 et du 11 août 2016)

Le SRADDET, un document stratégique de planification à moyen et long terme, un outil concret pour mettre en œuvre les politiques régionales

- **obligatoire** : il doit être approuvé au plus tard dans les 3 ans qui suivent l'Ordonnance du 27 juillet 2016, soit en juillet 2019
  - ➔ PACA, la 1ère région qui a lancé la démarche
- **prescriptif** : les objectifs et les règles du schéma s'imposeront aux documents de planification infrarégionaux (SCOTs, PDU, PLU, Chartes de parc naturels régionaux, Plan Climat Air Energie)
  - ➔ En PACA, une prescriptivité qui se veut fédératrice, collaborative: ne pas imposer mais réfléchir ensemble à un aménagement équilibré et plus cohérent
- **intégrateur** : le SRADDET intègre des schémas sectoriels (le SRCEA, le SRCE, le PRPGD, le PRIT et le PRI) et s'y substitue
- **négocié** : les métropoles et les EPCI compétentes en matière d'élaboration de SCOTS et de PLU formuleront des propositions relatives aux règles générales du projet de schéma
- **articulé avec des dispositifs contractuels** : le futur CPER et des conventions d'application du SRADDET

11 domaines obligatoires :

1. Equilibre et égalité des territoires,
2. Implantation des infrastructures d'intérêt régional,
3. Désenclavement des territoires ruraux,
4. Habitat,
5. Gestion économe de l'espace,
6. Intermodalité et Développement des transports,
7. Maîtrise et valorisation de l'énergie,
8. Lutte contre le changement climatique,
9. Pollution de l'air,
10. Protection et restauration de la biodiversité,
11. Prévention et gestion des déchets (PRPGD)

→ Le caractère intégrateur : Le SRADDET inclut/absorbe les schémas et plans suivants :

En vigueur jusqu'à l'approbation du SRADDET

SRCE: Schéma Régional de Cohérence écologique, approuvé en novembre 2014,

SRCAE: Schéma Régional Climat Air Energie (actualisation en cours), approuvé en juillet 2013

En cours d'élaboration :

PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets)

Transport et mobilité: Planification Régionale de l'Intermodalité (**PRI**) et Planification Régionale des Infrastructures de Transport (**PRIT**)

Le rapport : un document stratégique qui fixe les objectifs

- une **synthèse** de l'état des lieux de l'aménagement, du développement durable et de l'égalité des territoires dans la région,
- les **enjeux identifiés** dans les domaines de compétence du schéma,
- **l'exposé de la stratégie régionale…**
- … et les **objectifs** qui en découlent. Ils sont de nature qualitative ou quantitative, fixés à moyen et long terme **(à prendre en compte)**
- une **carte synthétique au 1/150 000e** sans valeur prescriptive illustrant les objectifs, (décomposition en plusieurs cartes, possible)

Le fascicule des règles générales : la force prescriptive (compatibilité)

- Il est structuré en **chapitres thématiques**, il indique :
  - ✓ Les **règles** : contribuent à la réalisation des objectifs. Elles ont une forme littérale (quantification possible) mais forme graphique exclue
  - ✓ les **modalités** de suivi et d'application, et l'évaluation de leurs incidences

Les compléments aux règles (à valeur indicative)

- Compléments aux règles
  - ✓ Documents graphiques
  - ✓ Propositions de mesures d'accompagnement
  - ✓ Modalités indicateurs et de suivi

Les annexes

- Rapport de l'évaluation environnementale
- Etat des lieux prévention et gestion des déchets
- Diagnostic du territoire régional
- Présentation des continuités écologiques (plan d'action et atlas au 1/100000e)

Etre prescriptif c'est…

➔*fixer des objectifs et énoncer des règles*

Le SRADDET sera opposable aux…

- *SCOTs (et PLU en absence de SCOT)*
- *PDU*
- *PCET et PCAET*
- *Chartes de Parcs Naturels Régionaux*

Avec 2 niveaux de prescriptivité

- *la **prise en compte** des objectifs (ne pas ignorer)*
- *la **compatibilité** avec les règles (ne pas faire obstacle)*

Elle sera formalisée dans

➔***Le rapport et le fascicule***

Le SRADDET | Les domaines | Les schémas absorbés | Le document | Opposabilité | Intégration

Respect

Code urbanisme Livre 1:

- ✓ Règles générales d'aménagement et d'urbanisme
- ✓ Lois littoral et Montagne
- ✓ Servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation des sols

Compatibilité

- ✓ Schéma Directeur d'Aménagement et de **Gestion des Eaux** (**SDAGE**) Rhône Mediterranée 2016-2021
- ✓ Plan Gestion des Risques **Inondation** Rhône Méditerranée 2016-2021 (**PGRI**)

Prise en compte

- ✓ Projet d' Intérêt général (**PIG**) et Opération d'Intérêt National (**OIN**)
- ✓ Orientations fondamentales de gestion de la **ressource en eau** (CE L211.1)
- ✓ Projets de localisation des **grands équipements, infrastructures et activités économiques** importantes
- ✓ Chartes et carte des vocations des **Parcs nationaux**
- ✓ **SIAD** du Massif Alpin (Schéma interrégional d'aménagement et de développent du massif alpin)
- ✓ Orientations Nationales concernant « **les Continuités Ecologiques** »
- ✓ **S**tratégie **B**as-**c**arbone
- ✓ Programme pluriannuel de **l'énergie** et Plan national de **réduction des émissions de polluants atmosphériques**
- ✓ Document stratégique de façade

SRADDET **absorbe** : le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets(PRPGD), le Schéma climat air énergie(SRCAE), le Schéma de cohérence écologique (SRCE), le Plan Régional de l'Intermodalité(PRI) , le Plan Régional des infrastructures de transport (PRIT)

Règles générales du fascicule SRADDET (doivent être compatibles)

Objectifs SRADDET (prise en compte)

SCOT (à défaut PLU et carte communale), PDU, PCET en cours, PCAET, Charte PNR

Les Objectifs et les règles du SRADDET en matière de Climat air énergie

Les objectifs

Art. R. 4251-5.-Les objectifs relatifs au climat, à l'air et à l'énergie portent sur :
L’atténuation du changement climatique ;
l'adaptation au changement climatique ;
la lutte contre la pollution atmosphérique ;
la maîtrise de la consommation d'énergie, tant primaire que finale, notamment par la rénovation énergétique ;
le développement des énergies renouvelables et des énergies de récupération, notamment celui de l'énergie éolienne et de l'énergie biomasse, le cas échéant par zones géographiques.

Les objectifs quantitatifs de maîtrise de l'énergie, d'atténuation du changement climatique, de lutte contre la pollution de l'air sont fixés par le schéma à l'horizon de l'année médiane de chacun des deux budgets carbone les plus lointains adoptés en application des articles L. 222-1-A à L. 222-1-D du code de l'environnement et aux horizons plus lointains mentionnés à l'article L. 100-4 du code de l'énergie.

Les règles

Art. R. 4251-10.-En matière de climat, d'air et d'énergie, sont déterminées les mesures favorables au développement des énergies renouvelables et de récupération.

Le SRADDET | Les domaines | Les schémas absorbés | Le document | Opposabilité | Intégration

2017: Elaboration, co-construction et arrêt du projet de schéma

- Janvier 2017 — ★ Comité Partenarial → *Appel à contribution par mail*
- Fév 2017
- Mars 2017
- Avril 2017
- Mai 2017 — ★ Comité Partenarial
- Juin 2017
- Juillet 2017
- Août 2017
- Sept 2017
- Oct 2017 — ★ Comité Partenarial
- Nov 2017
- Déc 2017

1ère partie du schéma: Objectifs

2ème partie du schéma: Règles

Propositions de règles par les personnes morales associées: délibération, contribution sous forme de courrier (mai à juillet 2017)

Finalisation du document

Modalités d'intégration des schémas et des éléments essentiels, confrontation des instances ad hoc, reformulation, inscription dans les lignes directrices

Porté à connaissance de l'Etat

Assistance à Maitrise d'ouvrage

Arrêt du projet de Schéma en Assemblée plénière
Document complet soumis à avis PPA et enquête publique

2018: Consultation sur le projet de schéma, adoption et approbation du schéma

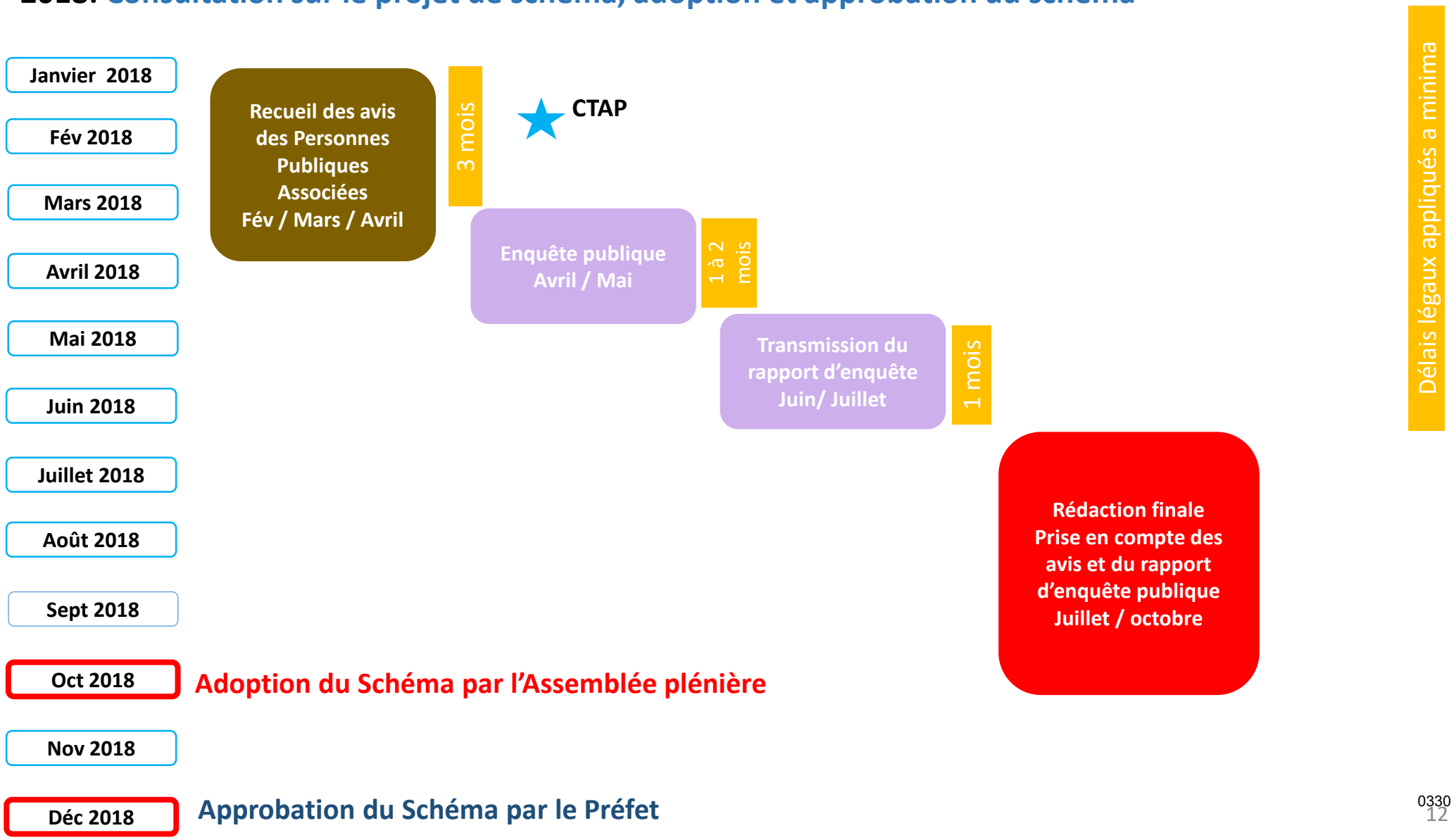

Les lignes directrices du SRADDET témoignent du caractère intégrateur

LD1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ET LA QUALITÉ DE VIE DU TERRITOIRE

- O1 : **Un territoire à rayonnement international**
  - A - **Valoriser la position géostratégique de la Région entre Europe, Alpes et Méditerranée**
  - B - **S'inscrire dans les dynamiques du grand sud-est et des territoires frontaliers**
  - C - **Développer la stratégie économique à rayonnement international**
- O2 : **Des facteurs clés pour améliorer la qualité de vie des habitants et de l'attractivité du territoire**
  - A - **Adapter l'offre de logement aux besoins de la population et à ses ressources**
  - B - **La mobilité durable au service de l'économie et de la qualité de vie**
  - C - **Préserver la biodiversité, les ressources naturelles et la ressource en eau et améliorer la gestion des déchets pour la qualité de vie et le bien être**
- O3 : **Un aménagement responsable et durable**
  - A - **Faire de la transition écologique et énergétique un levier de développement économique et social**
  - B - **Favoriser un aménagement durable et compatible avec la maitrise et la gestion des risques (naturels et technologiques)**
  - C - **Aider les territoires à s'adapter aux effets du changement climatique**

Les lignes directrices du SRADDET témoignent du caractère intégrateur

LD 2- ORGANISER UN MAILLAGE EQUILIBRE DU TERRITOIRE ET CONFORTER LES CENTRALITES

- O1- **Dynamiser et valoriser les centres villes**
  - A - **Redynamiser les villes et centre-bourgs**
  - B - **Construire la stratégie d'implantation des activités économiques et commerciales**
  - C -**Resserrer l'échelle de la vie quotidienne**
- O2- Maîtriser la gestion de l'espace
  - A - Maîtriser l'étalement urbain
  - B -Restructurer les espaces périurbains, leurs centralités, limiter leurs extensions, intensifier les services et les emplois
  - C - Préserver le foncier agricole
  - D - Qualifier et promouvoir un foncier économique sobre et adapté aux besoins des entreprises
- O3 -Structurer le territoire, conforter les centres et organiser les réseaux
  - A -Promouvoir un développement équilibré du territoire régional, et conforter une armature territoriale lisible
  - B -Choisir des modes de déplacements adaptés aux besoins des territoires
  - C -Equilibrer la répartition des équipements, en particulier les sites à enjeu pour la Région

Les lignes directrices du SRADDET témoignent du caractère intégrateur

LD 3 : METTRE EN CAPACITE LES TERRITOIRES EN CONJUGANT DIVERSITE ET EGALITE

- O1 : **Cultiver les atouts des territoires, réaliser leurs potentiels économiques et humains**
  - A - **Conforter le rayonnement des Métropoles**
  - B **Accompagner les stratégies de développement intégré des territoires, en fonction de leurs spécificités**
  - C - **Promouvoir l'économie maritime, de la montagne et du littoral**
- O2 : **Rechercher les équilibres sociaux et l'équité territoriale**
  - A -**Réduire les inégalités sociales et la pauvreté**
  - B -**Promouvoir une stratégie régionale de la connaissance**
  - C - **Concevoir les modalités de désenclavement des territoires**
- O3 : **Impulser et animer le développement au service d'une diversité de territoires et de situations**
  - A - **Prendre en compte la spécificité des territoires**
  - B - **Mobiliser des outils et ressources régionales au service de tous les territoires**
  - C - **Instaurer ou promouvoir de nouvelles modalités de gouvernance**

Eclairage des Agence d'Urbanisme

Favoriser l'intégration des enjeux de la transition énergétique, dans les documents de planification

Atelier « Intégrer le Climat l'Air et l'énergie dans le SRADDET»
Avignon - 9 Mai 2017

0334

Favoriser l'intégration des enjeux de la transition énergétique, dans les documents de planification

- Les documents d'urbanisme : un rôle clé dans la Transition Énergétique

- Comment « énergiser » les documents d'urbanisme?

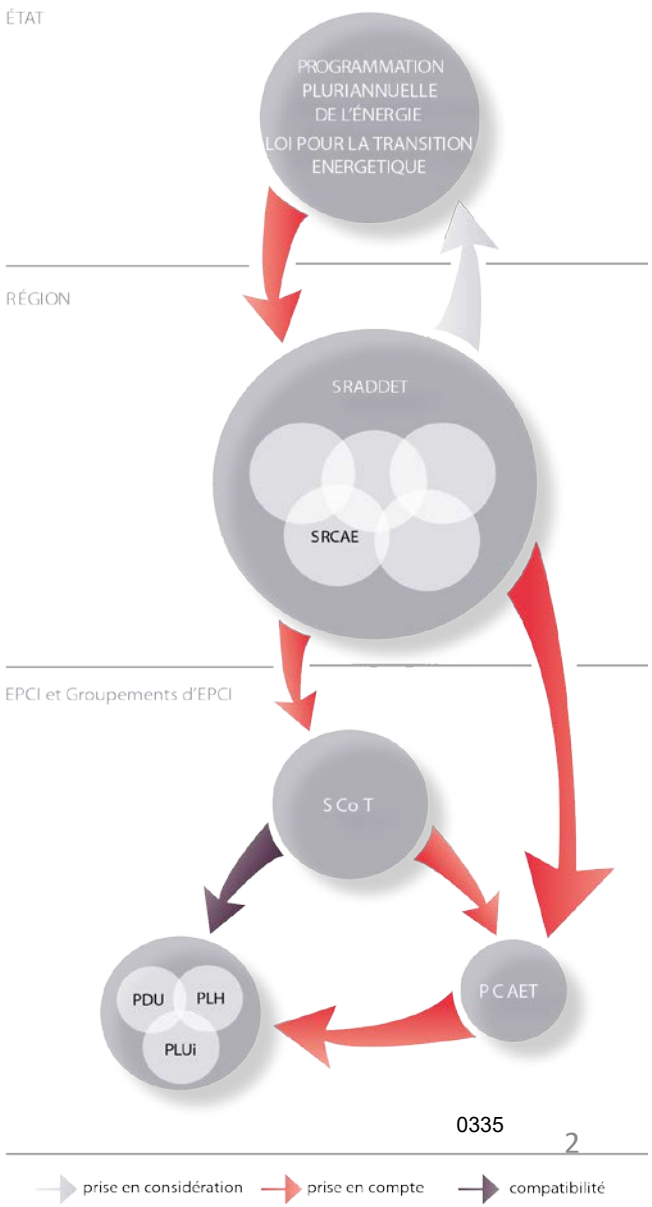

Les principaux leviers d'actions de l'urbanisme pour répondre aux objectifs fixés

Objectif

- Une approche transversale des leviers d'aménagement en faveur de la transition

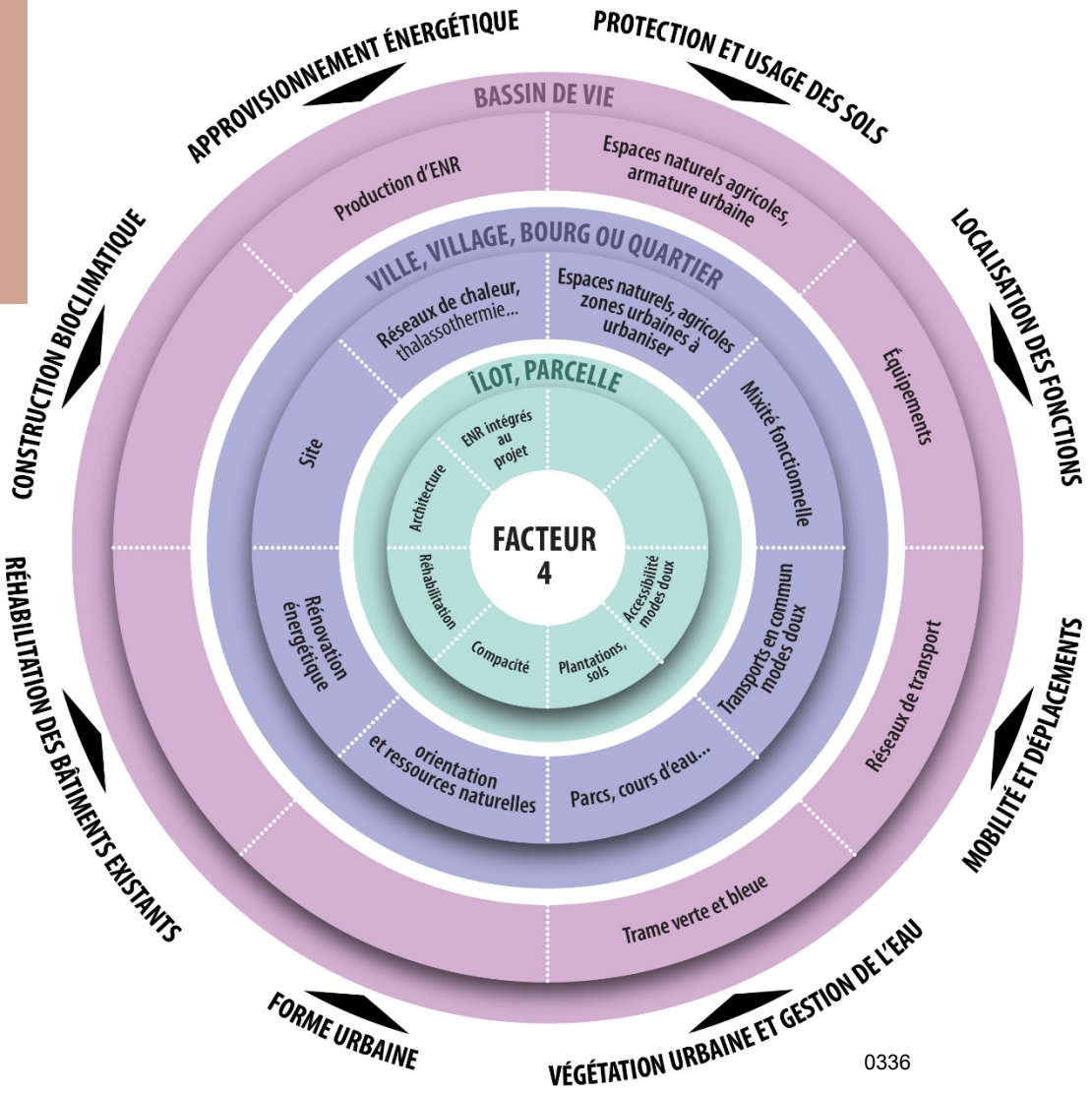

0336

Respecter les spécificités territoriales

Objectifs

- Nécessité d'une définition de typologie de territoires afin d'identifier les leviers à mobiliser

Territoires de centralités

Territoires périurbains / grenier des villes

Résidentiel attractif/arrière-pays

Territoires des communes touristiques

Zones d'activités économiques

Territoires touristiques de montagne

- Territorialiser des leviers d'action à mettre en œuvre dans les territoires

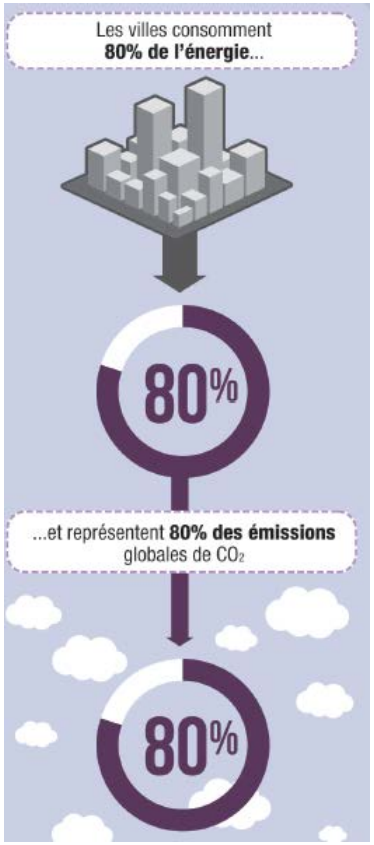

Mobilité et déplacement

Dépense carburant/ménage :	1 260 €/an
Région:	*1 160 €/an*

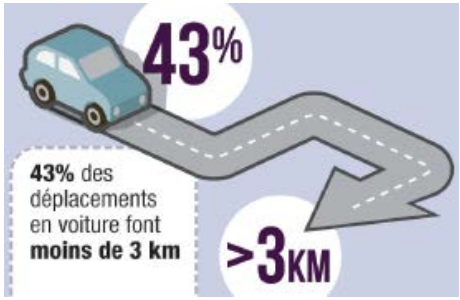

Centralités

- ⇨ Développer et favoriser l'utilisation des transports en commun (parking relais…)
- ⇨ Favoriser les modes actifs: vélo, marche…

Territoires périurbains

- ⇨ Cohérence urbanisme et transport
- ⇨ Solutions alternatives : covoiturage, auto-partage, véhicule électrique

Arrière-pays

- ⇨ Améliorer la diversité des équipements de proximités et intermédiaire (maison des services) pour diminuer les besoins de déplacements en voiture.

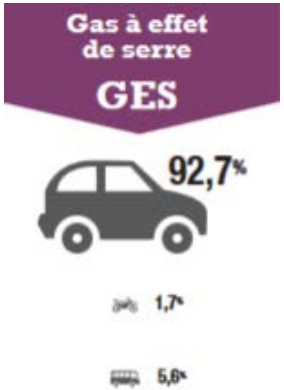

La mobilité comme levier de la transition énergétique

Le SCOT du bassin de vie d'Avignon mise sur le potentiel des gares et quartiers de gare

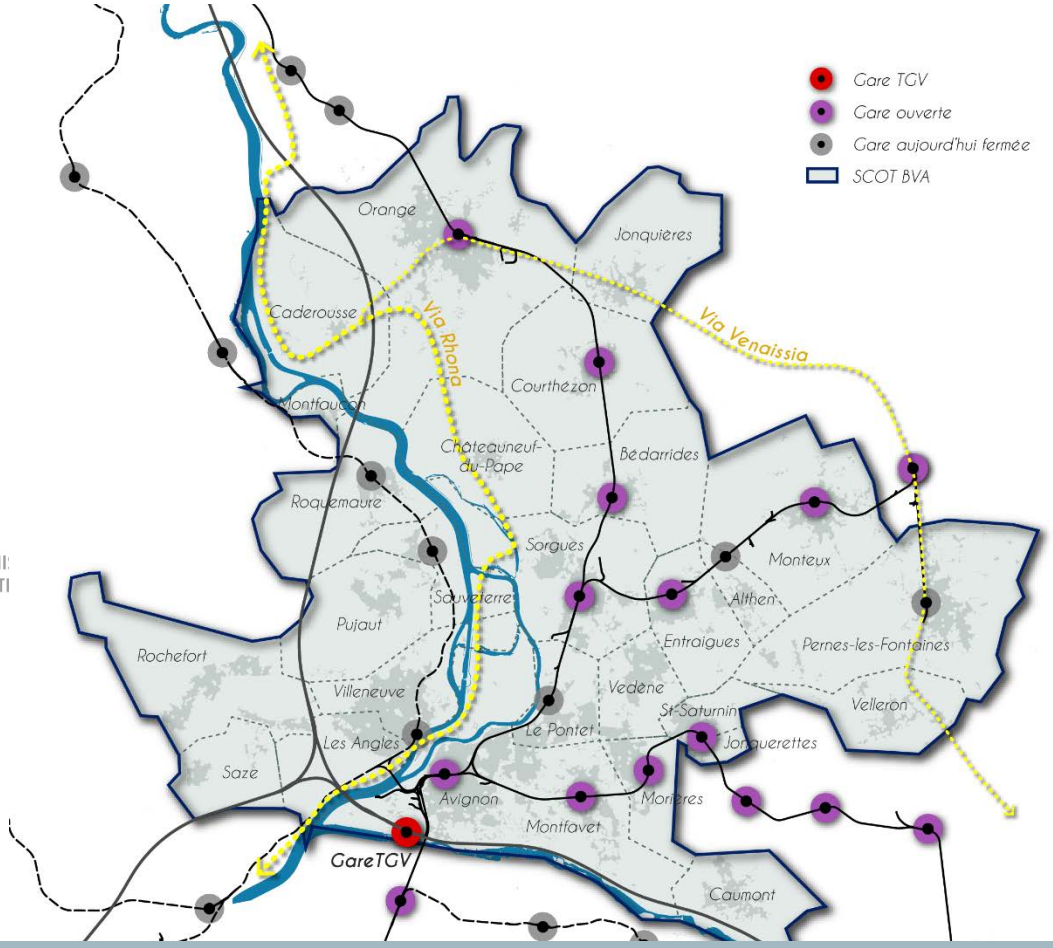

⇨ Le SCOT prescrit l'obligation pour les PLU d'identifier des périmètres de projets au sein des quartiers de gare (600) et d'élaborer des orientations d'aménagement et de programmation ambitieuses *(formes urbaines mixité fonctionnelle et sociale, qualité de espaces publics, modes doux….)*

1/3 des besoins en logements du SCOT pourrait être programmés dans les quartiers de gare

La mobilité comme levier de la transition énergétique

Le Projet de PLU d'Avignon identifie les gares et les quartiers de gare comme des secteurs stratégiques

La gare de Monfavet une des 7 sites Lauréats de l'AMI régional quartiers de gare

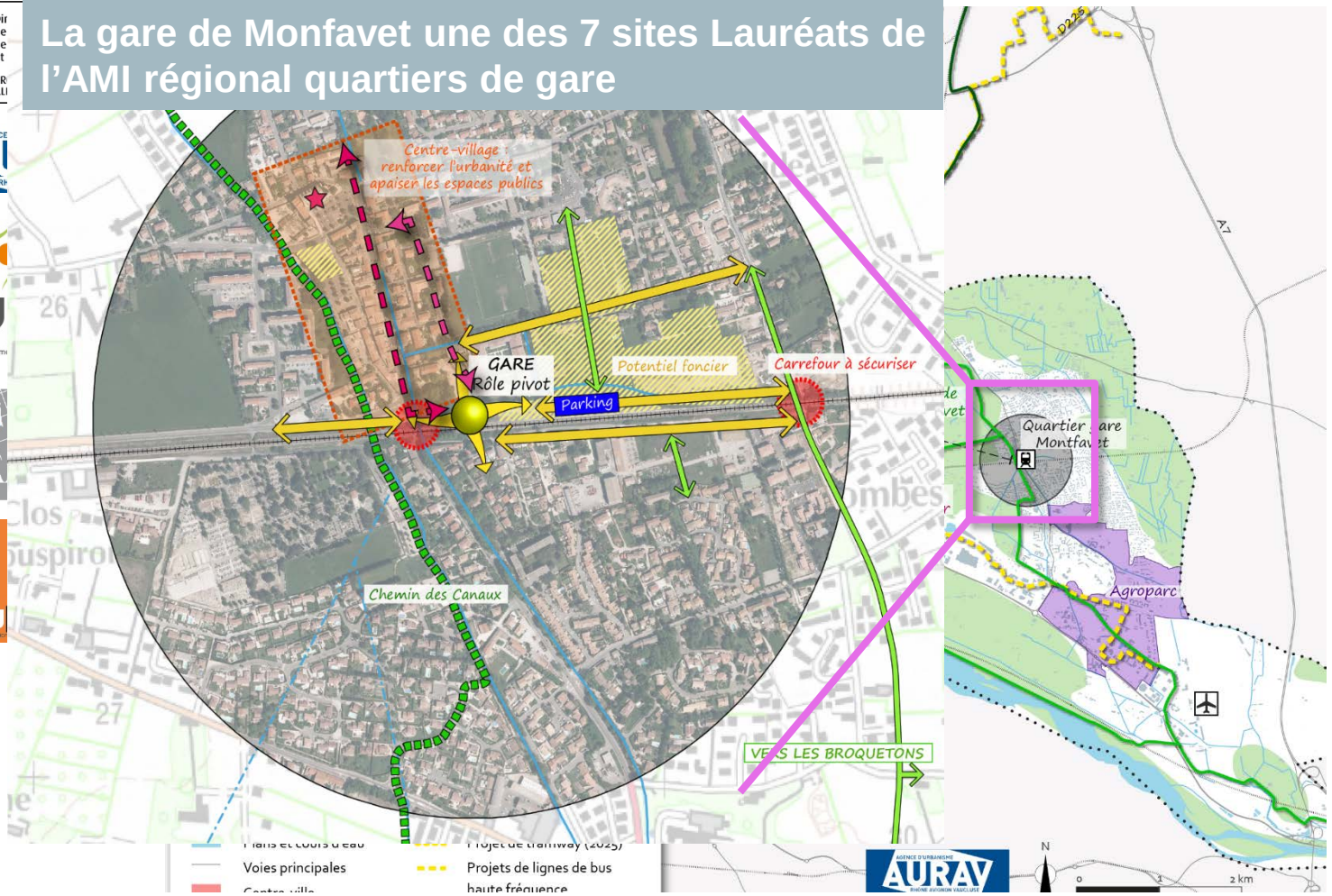

La mobilité comme levier de la transition énergétique

Les 196 gares de PACA sont un enjeu régional

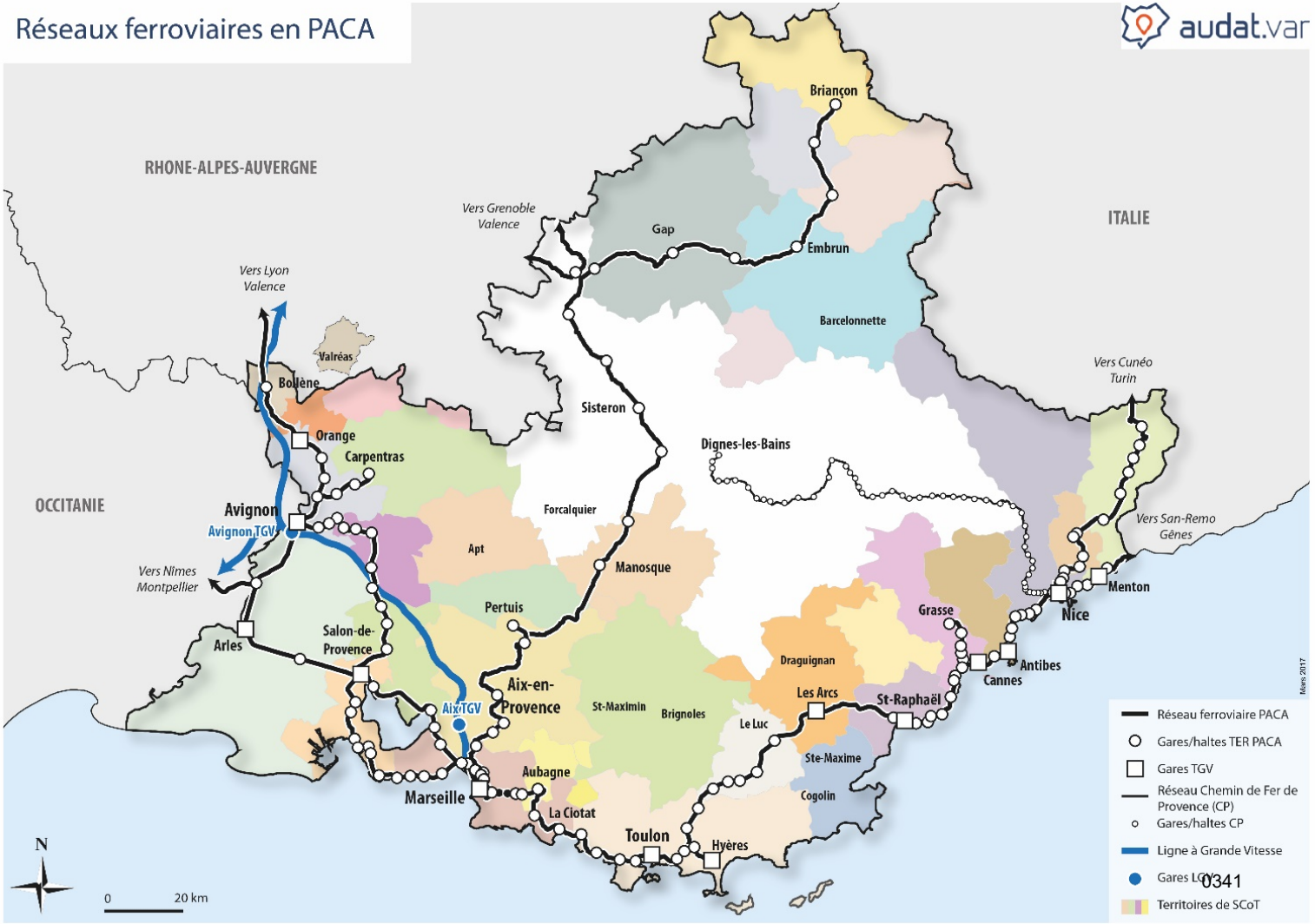

Les énergies renouvelables

- L'intégration de la transition énergétique, vecteur d'attractivité
- S'appuyer sur l'existant et le potentiel régional pour favoriser un mix énergétique propre à chaque territoire
- Des solidarités entre territoires producteurs/ consommateurs

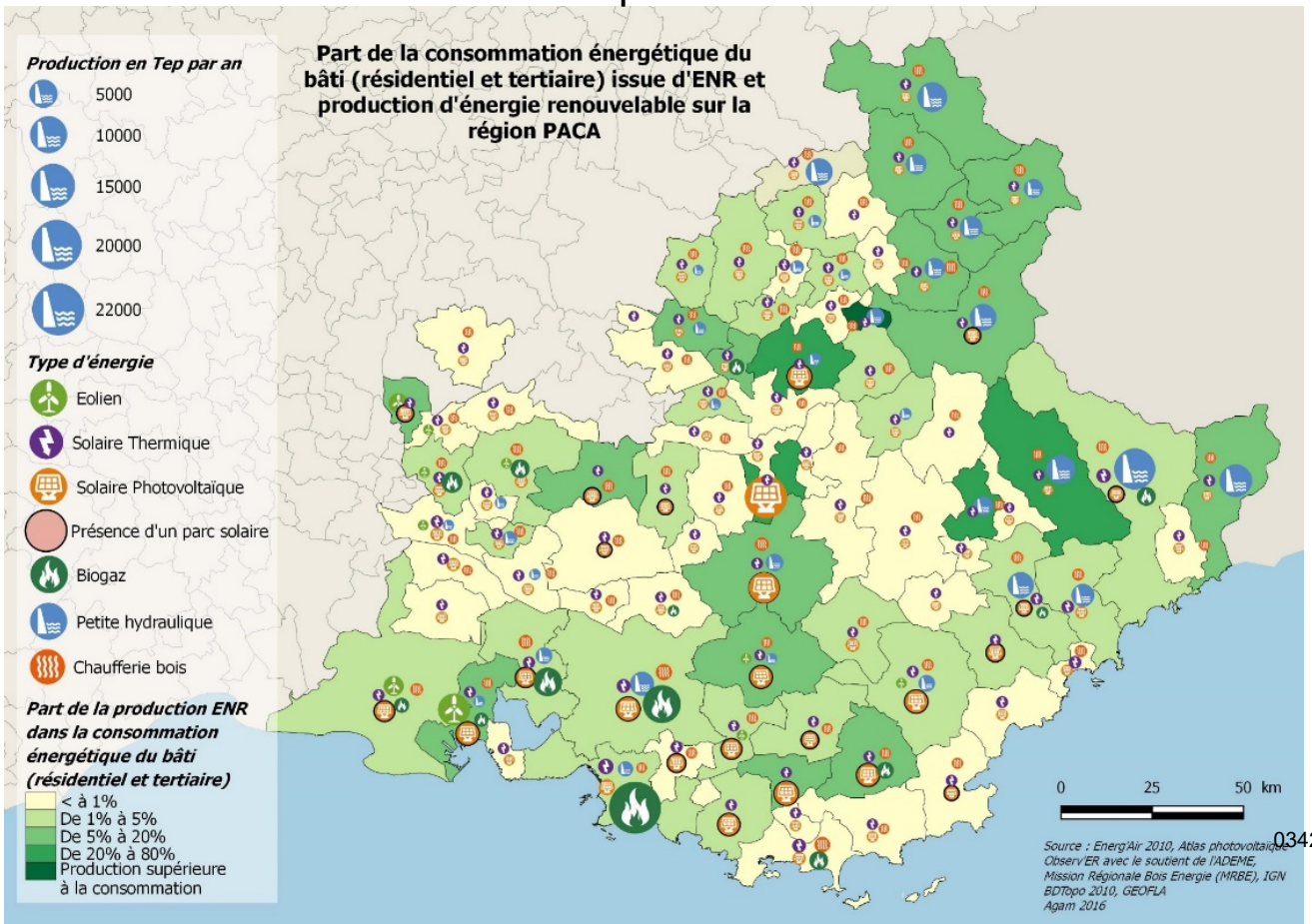

0342

Les énergies renouvelables

Exemple d'évaluation du potentiel de production de photovoltaïque dans l'Etat initial de l'environnement du SCOT BVA

Sur 177 hectares de grands parkings identifiés sur le SCoT BVA, **88,5 hectares (la moitié) sont mobilisables** pour l'implantation d'ombrières photovoltaïques:

- Soit une production annuelle potentielle de **160 GWh**
- Soit la possibilité d'alimenter **23 700 ménages** en électricité

Formes urbaines et consommation d'espace

Centralités et territoires périurbains

- Renouvellement urbain, compacité urbaine
- Constructions bioclimatiques
- Optimisation des réseaux et création de réseaux de chaleur et de froid

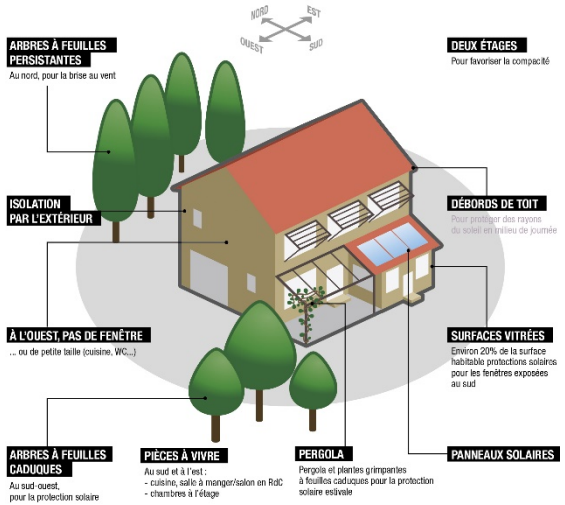

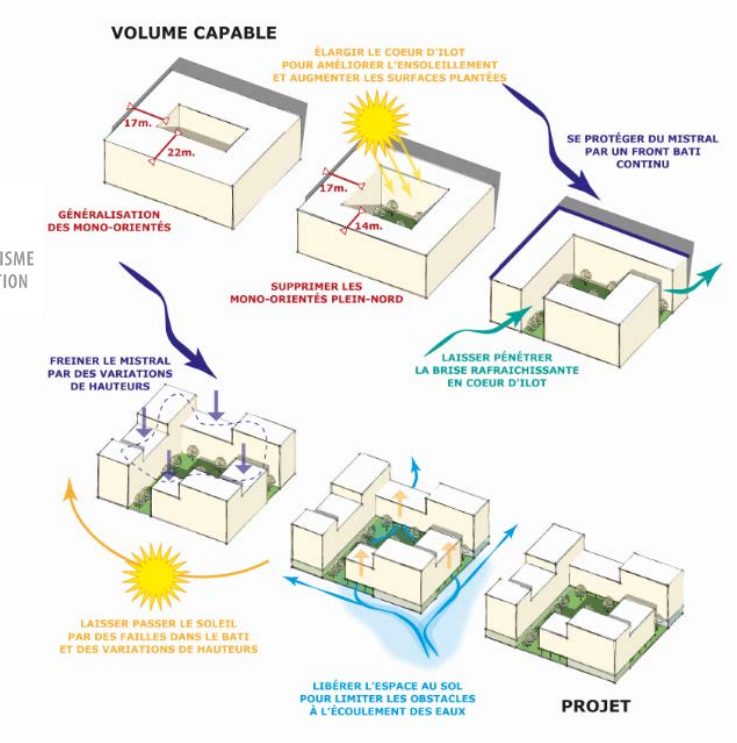

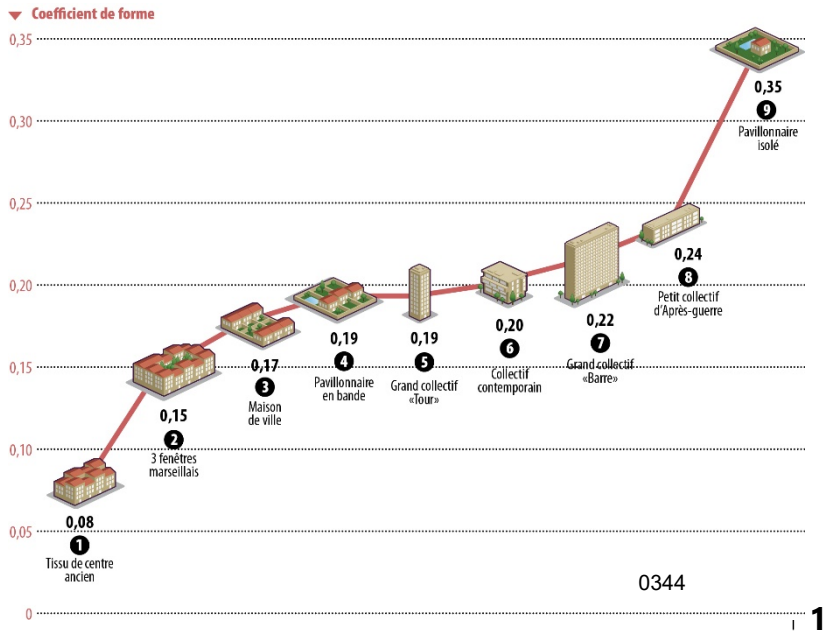

Coefficient de forme= surfaces donnant sur l'extérieur / volume à chauffer

Les formes urbaines et la densification comme levier de la transition énergétique

La mise en place de formes urbaines plus compactes qui favorisent les courtes distances et la mutualisation de services énergétiques

3. Centre bourg/Vallon des Vignes : l'identité du centre ancien préservée — 4. Ruelle : jeu de volumes — 5. Importance d'un espace public de qualité

Extrait d'un tableau prescriptif du SCOT

	Types d'habitat		
Territoire	*Individuel pur (maximum)*	*Individuel groupé*	*Collectifs (minimum)*
Le coeur urbain	**30%**	**30%**	**40%**
Les villes dont les villes relais	**40%**	**40%**	**20%**
Les pôles villageois	**60%**	**30%**	**10%**
Densité minimum en log/ha	**15**	**25**	**de 50 à + de 100***

Trames vertes et bleues et la protection des espaces agricoles

Centralités

- ⇨ Nature en ville => ilôt de chaleur
- ⇨ Valorisation de l'eau (canaux, rivières, …) => ilôts de fraicheur

Territoires périurbains/Arrière-Pays

- ⇨ Préservation des espaces naturels et forestiers => puit carbone
- ⇨ Préservation des espaces agricoles => valorisation des ressources alimentaires locales / circuit-courts

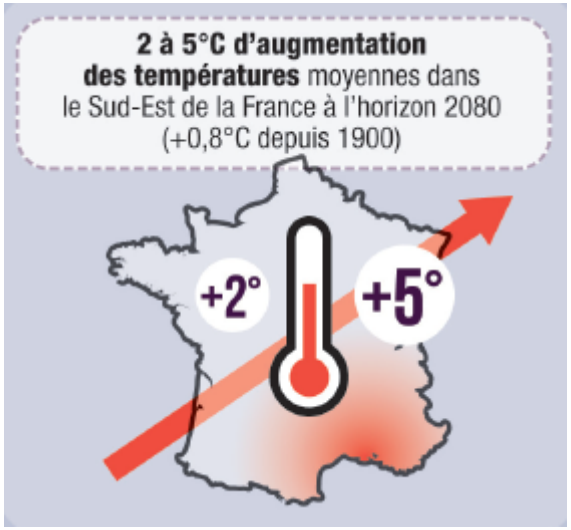

Région Provence Alpes Côte d'Azur

Les formes urbaines et la densification comme levier de la transition énergétique

Illustration de la plus value d'un SCOT sur un PLU pour la protection des espaces naturels et agricoles

Extrait de la carte prescriptive du SCOT

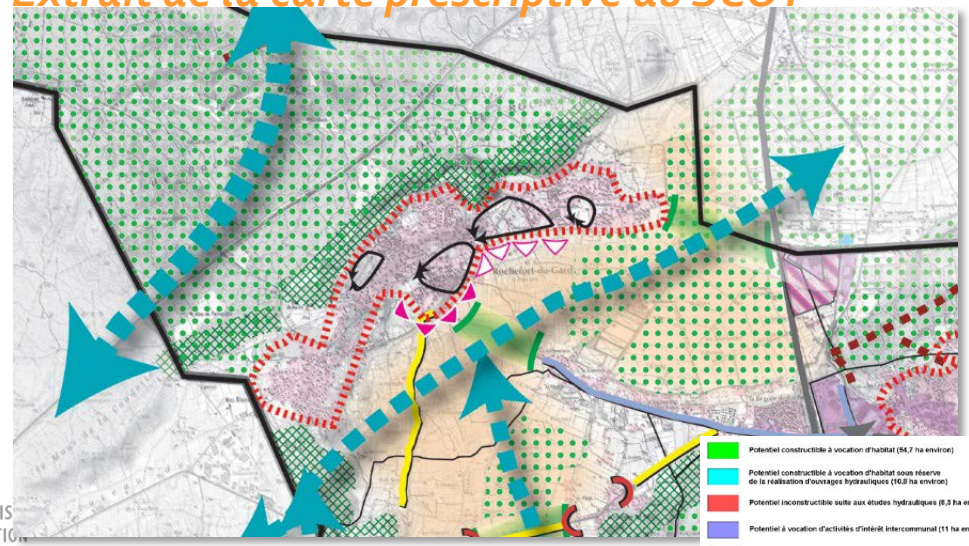

Exemple de déclassement de zones à urbaniser dans un projet de PLU

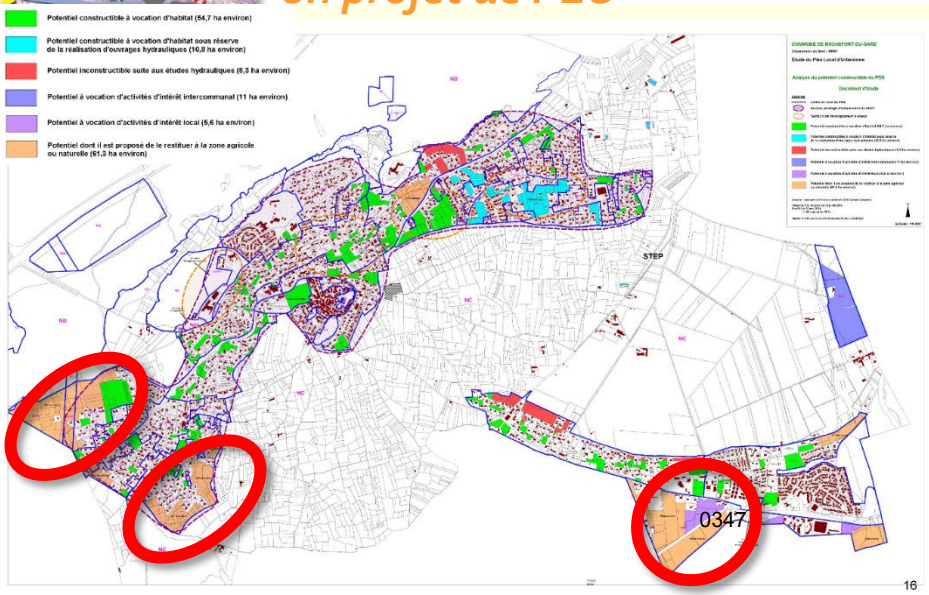

Région Provence Alpes Côte d'Azur

Les formes urbaines et la densification comme levier de la transition énergétique

Préservation et mise en réseau des espaces de nature en ville (ex/Projet dePLU d'Avignon)

Extrait Projet de PLU d'Avignon

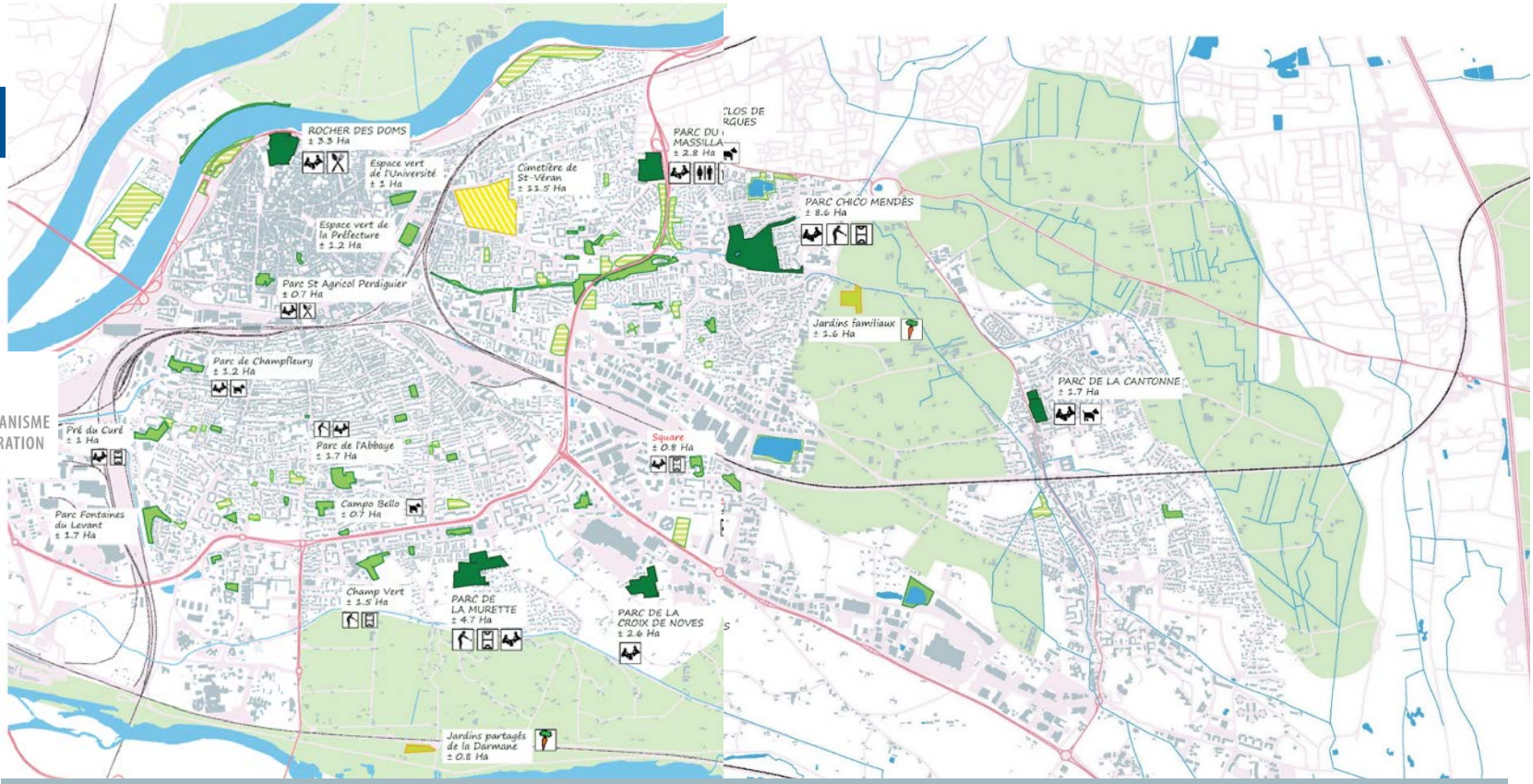

⇨ *le code de l'urbanisme permet de protéger les espaces paysagers, de nature ou agricole en ville*

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

Le Schéma Climat Air Energie (SRCAE) intégré au SRADDET

Atelier du 9 Mai 2017 à Avignon

« Intégrer le Climat l'Air et l'énergie dans le SRADDET »

Principes d'intégration du SRCAE au SRADDET

SRADDET	SRCAE/ principes d'intégration
Le rapport : un document stratégique qui fixe les objectifs • une **synthèse** de l'état des lieux de l'aménagement, du développement durable et de l'égalité des territoires dans la région, • les **enjeux identifiés** dans les domaines de compétence du schéma, • **l'exposé de la stratégie régionale** • les **objectifs** qui en découlent. Ils sont de nature qualitative ou quantitative, fixés à moyen et long terme **(à prendre en compte)** • une **carte synthétique au 1/150 000e** sans valeur prescriptive illustrant les objectifs, (décomposition en plusieurs cartes possible)	Les objectifs qualitatifs et quantitatifs
Le fascicule des règles générales : la force prescriptive • Il est structuré en **chapitres thématiques**, il indique : ✓ Les **règles** : contribuent à la réalisation des objectifs. Elles ont une forme littérale (quantification possible) mais forme graphique exclue	Les orientations transversales, sectorielles et spécifiques

Principes d'intégration du SRCAE au SRADDET

SRADDET	SRCAE
Les compléments (à valeur indicative) **du fascicule** • Compléments aux règles ✓ Documents graphiques ✓ Propositions de mesures d'accompagnement ← Eléments des pistes d'action ✓ Les **modalités** de suivi et d'application, et l'évaluation de leurs incidences ← Les indicateurs	
Les annexes • Rapport de l'évaluation environnementale • Etat des lieux prévention et gestion des déchets • Diagnostic du territoire régional • Présentation des continuités écologiques (plan d'action et atlas au 1/100000e)	

Intégration du SRCAE au SRADDET

L'intégration du SRCAE dans le SRADDET permet de :

- **Conserver la prescriptivité du SRCAE, c'est-à-dire à minima la prise en compte**

Les objectifs du SRCAE, quantitatifs et qualitatifs, se retrouveront **dans les objectifs du SRADDET** qui seront à prendre en compte

- **Renforcer ou préciser la prescriptivité du SRCAE dans le fascicule des règles**

Des orientations transversales, sectorielles et spécifiques du SRCAE seront traduites **dans des règles générales et dans les mesure d'accompagnement, selon la nature de ces orientations**

- Nous vous présentons des principes d'intégration qui seront affinés au fur et à mesure de l'avancement de la démarche. Les orientations seront éventuellement et en tant que de besoin reformulées dans le SRADDET

Les orientations du SRCAE

SRCAE	Niveau Fascicule de règles du SRADDET et compléments
Orientations transversales	• T1 – Renforcer l'action des collectivités dans les domaines de l'énergie et du climat, au travers des démarches de plans climat-énergie territoriaux • T2 - Mobiliser les outils de l'urbanisme et de l'aménagement pour répondre aux enjeux climat, air, énergie dans les politiques d'aménagement du territoire • T3 – Améliorer les connaissances sur les sujets climat, air, énergie • T4 – Mobiliser les dispositifs de financement existants et promouvoir les dispositifs financiers innovants • T5 – Soutenir localement les filières économiques et industrielles en lien avec les objectifs du SRCAE • T6 – Encourager des modes de vie et de consommation plus sobres en énergie et respectueux de l'environnement • T7 – S'engager vers un objectif « zéro déchets » et vers une économie de la sobriété • T8 – Assurer la sécurisation électrique de l'est de la région • T9 – Développer un tourisme responsable et anticiper les effets du changement climatique sur ce secteur

Les orientations du SRCAE

SRCAE	Niveau Fascicule de règles du SRADDET et compléments
Orientations sectorielles	➢ **Transport et urbanisme :** • T&U1 – Structurer la forme urbaine pour limiter les besoins de déplacements et favoriser l'utilisation des transports alternatifs à la voiture • T&U2 – Développer un maillage adapté de transports en commun de qualité • T&U3 – Favoriser le développement des modes de déplacement doux • T&U4 – Encourager les pratiques de mobilité responsables • T&U5 – Optimiser la logistique urbaine • T&U6 – Réduire les impacts du transport des marchandises en termes de consommation d'énergie et d'émissions de GES et de polluants • T&U7 – Favoriser le renouvellement du parc par des véhicules économes et peu émissifs ➢ **Bâtiment :** • BAT1 – Porter une attention particulière à la qualité thermique et environnementale des constructions neuves • BAT2 – Réhabiliter les bâtiments existants en ciblant en priorité les bâtiments les plus énergivores • BAT3 – Lutter contre la précarité énergétique • BAT4 – Favoriser le développement des compétences et la coordination des professionnels de la filière bâtiment

Les orientations du SRCAE

SRCAE	Niveau Fascicule de règles du SRADDET et compléments
Orientations sectorielles	➢ **Industrie et artisanat :** • INDUS1 – Améliorer l'efficacité énergétique dans l'industrie • INDUS2 – Anticiper et accompagner l'émergence et le déploiement de technologies industrielles innovantes et de rupture • INDUS3 – Renforcer la sensibilisation et l'accompagnement technique, juridique et financier des TPE/PME/PMI ➢ **Agriculture et forêt :** • AGRI1 – Adapter les filières agricoles pour faire face aux contraintes fortes exercées par le changement climatique, et favoriser les techniques moins émettrices de GES et de polluants • AGRI2 – Adapter les pratiques sylvicoles aux contraintes fortes exercées par le changement climatique, à la fois sur les volets atténuation et adaptation

Les orientations du SRCAE

SRCAE	Niveau Fascicule de règles du SRADDET et compléments
Orientations spécifiques	➢ **Energies renouvelables :** • ENR1 – Développer l'ensemble des énergies renouvelables et optimiser au maximum chaque filière, en conciliant la limitation des impacts environnementaux et paysagers et le développement de l'emploi local • ENR2 – Développer la filière éolienne • ENR3 – Développer les filières géothermie et thalassothermie • ENR4 – Conforter la dynamique de développement de l'énergie solaire en privilégiant les installations sur toiture, le solaire thermique pour l'eau chaude sanitaire et le chauffage, ainsi que les centrales au sol en préservant les espaces naturels et agricoles • ENR5 – Développer des réseaux de chaleur privilégiant les énergies renouvelables et de récupération • ENR6 – Développer et améliorer les conditions d'utilisation du bois énergie dans l'habitat et le tertiaire • ENR7 – Préserver et optimiser le productible hydroélectrique régional tout en prenant en compte les impacts environnementaux (milieux, populations, …) • ENR8 – Améliorer l'accompagnement des projets d'énergies renouvelables

Les orientations du SRCAE

SRCAE	Niveau Fascicule de règles du SRADDET et compléments
Orientations spécifiques	➢ **Qualité de l'air :** • AIR1 – Réduire les émissions de composés organiques volatils précurseurs de l'ozone afin de limiter le nombre et l'intensité des épisodes de pollution à l'ozone • AIR2 – Améliorer les connaissances sur l'origine des phénomènes de pollution atmosphérique et l'efficacité des actions envisageables • AIR3 – Se donner les moyens de faire respecter la réglementation vis-à-vis du brûlage à l'air libre • AIR4 – Informer sur les moyens et les actions dont chacun dispose à son échelle pour réduire les émissions de polluants atmosphériques ou éviter une surexposition à des niveaux de concentrations trop importants • AIR5 – Mettre en œuvre, aux échelles adaptées, des programmes d'actions dans les zones soumises à de forts risques de dépassements ou à des dépassements avérés des niveaux réglementaires de concentrations de polluants (particules fines, oxydes d'azote) • AIR6 – Conduire, dans les agglomérations touchées par une qualité de l'air dégradée, une réflexion globale et systématique sur les possibilités de mise en œuvre des mesures du plan d'urgence de la qualité de l'air, prioritairement dans le domaine des transports • AIR7 - Dans le cadre de l'implantation de nouveaux projets, mettre l'accent sur l'utilisation des Meilleures Techniques Disponibles et le suivi de Bonnes Pratiques environnementales, en particulier dans les zones sensibles d'un point de vue qualité de l'air

Les orientations du SRCAE

SRCAE	Niveau Fascicule de règles du SRADDET et compléments
Orientations spécifiques	➢ **Adaptation :** • ADAPT1 – Faire des choix de gestion foncière et d'aménagement anticipant l'accroissement des risques naturels et l'émergence de nouveaux risques, incluant les options de retrait stratégique dans les zones inondables et/ou soumises au risque de submersion marine • ADAPT2 – Renforcer et développer localement une culture des risques naturels et relancer une culture de l'eau • ADAPT3 – Evaluer et améliorer en continu les dispositifs régionaux et départementaux de veille, de surveillance, d'alerte et de gestion opérationnelle des risques sanitaires en lien avec le changement climatique • ADAPT4 – Pour chaque bassin versant, prendre en compte les scenarios prospectifs d'évolution de la ressource et de la demande en eau dans l'élaboration et la révision des SDAGE et des SAGE et rechercher toutes les formes d'optimisation de la ressource et de la demande • ADAPT5 – Rendre opérationnels l'ensemble des leviers de préservation de la biodiversité, et valoriser la biodiversité auprès des acteurs, pour renforcer la capacité d'adaptation des écosystèmes • ADAPT6 – Promouvoir l'aménagement d'espaces urbains globalement adaptés au climat futur et limitant le recours à la climatisation, via des techniques architecturales et des aménagements urbains

Les lignes directrices du SRADDET vont structurer le document

LD 1 : Renforcer l'attractivité et la qualité de vie du territoire

O1 : Un territoire à rayonnement international

O2 : Des facteur clefs pour améliorer la qualité de vie des habitants et l'attractivité du territoire

O3 : Un aménagement responsable et durable

LD 2 : Organiser un maillage équilibré du territoire et conforter les centralités

O1 : Dynamiser et valoriser les centres villes

O2 : Maitriser la gestion de l'espace

O3 : Structurer le territoire, conforter les centres et organiser les réseaux

LD 3 : Mettre en capacité les territoires en conjuguant diversité et égalité

O1 : Cultiver les atouts des territoires, réaliser leur potentiel économique et humain

O2 : Rechercher les équilibres sociaux et l'équité territoriale

O3 : Impulser et animer le développement au service d'une diversité de territoires et de situations

Principe de Répartition des objectifs du SRCAE - Exemple

LD1 Renforcer l'attractivité et la qualité de vie du territoire

O2 : Des facteur clefs pour améliorer la qualité de vie des habitants et l'attractivité du territoire

RAPPORT DU SRADDET	FASCICULE DES REGLES GENERALES du SRADDET
Orientations et Objectifs du SRADDET intégrant les objectifs quantitatifs proposés	**Orientations spécifiques du SRCAE qui pourraient constituer les règles du SRADDET**

Améliorer la qualité de l'air

	2023		2030	
	Objectifs nationaux	Potentiel Régional	Objectifs nationaux	Potentiel Régional
PM 2,5	-23%	-40%	- 40 %	-55%
PM 10	-23%	-35%	- 41 %	-47%
NOx	-33%	-54%	- 50 %	-58%
COVNM	-26%	-26%	- 37 %	-37%
% de la population exposée aux dépassements de valeurs limites NO2 et PM	5%	5%	3%	3%
% de la population exposée aux dépassements de valeurs limites O3	70%	70%	60%	60%

- AIR1 – Réduire les émissions de composés organiques volatils précurseurs de l'ozone afin de limiter le nombre et l'intensité des épisodes de pollution à l'ozone
- AIR2 – Améliorer les connaissances sur l'origine des phénomènes de pollution atmosphérique et l'efficacité des actions envisageables
- AIR3 – Se donner les moyens de faire respecter la réglementation vis-à-vis du brûlage à l'air libre
- AIR4 – Informer sur les moyens et les actions dont chacun dispose à son échelle pour réduire les émissions de polluants atmosphériques ou éviter une surexposition à des niveaux de concentrations trop importants
- AIR5 – Mettre en œuvre, aux échelles adaptées, des programmes d'actions dans les zones soumises à de forts risques de dépassements ou à des dépassements avérés des niveaux réglementaires de concentrations de polluants (particules fines, oxydes d'azote)
- AIR6 – Conduire, dans les agglomérations touchées par une qualité de l'air dégradée, une réflexion globale et systématique sur les possibilités de mise en œuvre des mesures du plan d'urgence de la qualité de l'air, prioritairement dans le domaine des transports
- AIR7 - Dans le cadre de l'implantation de nouveaux projets, mettre l'accent sur l'utilisation des Meilleures Techniques Disponibles et le suivi de Bonnes Pratiques environnementales, en particulier dans les zones sensibles d'un point de vue qualité de l'air

Principe de Répartition des objectifs du SRCAE - Exemple

LD1 Renforcer l'attractivité et la qualité de vie du territoire

O3 Un aménagement responsable et durable

RAPPORT DU SRADDET

Orientations et Objectifs du SRADDET intégrant les objectifs quantitatifs proposés

Contribuer aux objectifs nationaux et internationaux en matière d'énergie et de rejets de gaz à effet de serre

Décliné en objectifs :

De taux de couverture par les énergies renouvelables

	2023		2030	
	Objectifs nationaux	Potentiel Régional	Objectifs nationaux	Potentiel Régional
Taux de couverture de la conso par des ENR	23%	16%	32%	25%

De production d'électricité d'origine renouvelable

	2023		2030	
	Objectifs nationaux	Potentiel Régional	Objectifs nationaux	Potentiel Régional
Grande Hydro.	4 180	3 752	4 850	3 752
Petite Hydro	-	187	-	204
PV	2 751	2 985	4 415	4 700
Dont Particuliers	*ND*	*328*	*ND*	*520*
Eolien terrestre	105	50	157	50
Eolien en mer	233	23	437	600
TOTAL	7 279	6 997	9 859	9 306

Principe de Répartition des objectifs du SRCAE - Exemple

LD1 Renforcer l'attractivité et la qualité de vie du territoire

O3 Un aménagement responsable et durable

RAPPORT DU SRADDET	FASCICULE DES REGLES GENERALES du SRADDET
Orientations et Objectifs du SRADDET intégrant les objectifs quantitatifs proposés	Orientations spécifiques du SRCAE qui pourraient constituer les règles du SRADDET

Contribuer aux objectifs nationaux et internationaux en matière d'énergie et de rejets de gaz à effet de serre

Décliné en objectifs :

De production thermique d'origine renouvelable

	2023		2030	
	Objectifs nationaux	Potentiel Régional	Objectifs nationaux	Potentiel Régional
Solaire thermique collectif	594	594	998	998
Bois Energie Collectif	62	200	104	300
Récup. de chaleur et froid[1]	1 317[1]	3 400	1 934[1]	4 300
Dont Thalassothermie	*ND*	*54*	*ND*	*93*
Méthanisation / biogaz	18	18	30	30
TOTAL	**1 991**	**4 212**	**3 066**	**5 628**

- ENR1 – Développer l'ensemble des énergies renouvelables et optimiser au maximum chaque filière, en conciliant la limitation des impacts environnementaux et paysagers et le développement de l'emploi local
- ENR2 – Développer la filière éolienne
- ENR3 – Développer les filières géothermie et thalassothermie
- ENR4 – Conforter la dynamique de développement de l'énergie solaire en privilégiant les installations sur toiture, le solaire thermique pour l'eau chaude sanitaire et le chauffage, ainsi que les centrales au sol en préservant les espaces naturels et agricoles
- ENR5 – Développer des réseaux de chaleur privilégiant les énergies renouvelables et de récupération
- ENR6 – Développer et améliorer les conditions d'utilisation du bois énergie dans l'habitat et le tertiaire
- ENR7 – Préserver et optimiser le productible hydroélectrique régional tout en prenant en compte les impacts environnementaux (milieux, populations, …)
- ENR8 – Améliorer l'accompagnement des projets d'énergies renouvelables

Principe de Répartition des objectifs du SRCAE - Exemple

LD1 Renforcer l'attractivité et la qualité de vie du territoire

O3 Un aménagement responsable et durable

RAPPORT DU SRADDET	FASCICULE DES REGLES GENERALES du SRADDET
Orientations et Objectifs du SRADDET intégrant les objectifs quantitatifs proposés	**Orientations transversales, sectorielles et spécifiques du SRCAE à transformer en Règles**
S'adapter aux effets du changement climatique OBJ: adapter le territoire et les différents secteurs aux impacts du changement climatique	• ADAPT1 – Faire des choix de gestion foncière et d'aménagement anticipant l'accroissement des risques naturels et l'émergence de nouveaux risques, incluant les options de retrait stratégique dans les zones inondables et/ou soumises au risque de submersion marine • ADAPT2 – Renforcer et développer localement une culture des risques naturels et relancer une culture de l'eau • ADAPT3 – Evaluer et améliorer en continu les dispositifs régionaux et départementaux de veille, de surveillance, d'alerte et de gestion opérationnelle des risques sanitaires en lien avec le changement climatique • ADAPT4 – Pour chaque bassin versant, prendre en compte les scenarios prospectifs d'évolution de la ressource et de la demande en eau dans l'élaboration et la révision des SDAGE et des SAGE et rechercher toutes les formes d'optimisation de la ressource et de la demande • ADAPT5 – Rendre opérationnels l'ensemble des leviers de préservation de la biodiversité, et valoriser la biodiversité auprès des acteurs, pour renforcer la capacité d'adaptation des écosystèmes • ADAPT6 – Promouvoir l'aménagement d'espaces urbains globalement adaptés au climat futur et limitant le recours à la climatisation, via des techniques architecturales et des aménagements urbains • T9 –Anticiper les effets du changement climatique sur le secteur touristique (partielle) • AGRI1 – Adapter les filières agricoles pour faire face aux contraintes fortes exercées par le changement climatique (partielle) • AGRI2 – Adapter les pratiques sylvicoles aux contraintes fortes exercées par le changement climatique (partielle)

Echanges avec la salle :

Questions

Observations

Propositions

Actualisation du Schéma Régional Climat Air Energie De Provence-Alpes-Côte d'Azur

Principaux objectifs actualisés

0- INTRODUCTION

Historique:

- 2011 : lancement des travaux du SRCAE initial
- 2013 : adoption du SRCAE initial
- Premier semestre 2016 : Bilan SRCAE
- Second semestre 2016 : Prospective 2023/2030

Deux scénarios constituant un fuseau cible:

- Un scénario « Objectifs Nationaux » déclinant statistiquement les ambitions françaises (PPE, TECV, AMS2, SNBC…)
- Un scénario « Volontariste régional » basé sur le bilan SRCAE et la situation régionale (Negawatt régionalisé, potentiels, tissu économique,…)
- En fonction des secteurs, l'un constituera l'objectif haut et l'autre l'objectif bas

Partis pris méthodologique suite au bilan:

- Uniquement des objectifs mesurables au moment de la prospective
- Passage d'une année de référence 2007 à 2012 pour s'harmoniser avec le national
- Utilisation des données ORECA

PPE: Programmation Pluriannuelle de l'Energie
TECV: Transition Energétique pour la Croissance Verte
AMS2: Scénario prospectif « énergie-climat-air » - DGEC / ADEME – 2015 (scénario de référence de la loi TECV)
SNBC: Stratégie Nationale Bas Carbone

ACTUALISATION DU SRCAE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

1- CONSOMMATION PAR SECTEUR

Grands enseignements du bilan:

- Dans l'ensemble des scénarios énergétiques (SRCAE, ADEME 2050, Négawatt,…) l'atteinte des objectifs de réduction de la consommation est prioritaire.
- La consommation d'énergie est dominée par les bâtiments et l'industrie.
- Les objectifs de réduction des consommations industrielles sont atteints grâce à la baisse du niveau d'activité et non à l'amélioration de l'efficacité énergétique
- Les objectifs des autres secteurs ne sont pas atteints

Grandes lignes de la révision:

Secteur	Ambition 2023	Ambition 2030	Commentaire
TOTAL	-13% à -17%	-20% à -27%	-
TOTAL (hors industrie)	-12% à -15%	-19% à -23%	-
Industrie	-7% à -26%	-11% à -42%	Isoler le secteur et en accroître l'ambition pour gommer l'effet « économie »
Résidentiel	-15% à 17%	-25% à -27%	Objectifs nationaux supérieurs aux prospectives régionales
Tertiaire	-17%	-24% à -27%	-
Transports	-8% à -11%	-16% à -17%	Objectifs nationaux supérieurs aux prospectives régionales
Agriculture	-1% à -18%	-2% à -30%	Objectifs nationaux supérieurs aux prospectives régionales

ACTUALISATION DU SRCAE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

1- CONSOMMATION PAR SECTEUR

	Constaté	SRCAE initial			SRCAE actualisé							
	Evolution	Objectif /2007			Objectifs nationaux /2012			Volontariste Régional /2012			Transition /2012	
	2007-2013	2013	2020	2030	2023	2030	Source	2023	2030	Source	2050	Source
TOTAL	**-12,7%**	**-6%**	**-13%**	**-25%**	-12,6%	-20%	Loi TEPCV	-17%	-27%	Negawatt	-50%	Loi TEPCV
TOTAL (hors industrie)	***-0,76%***	***-6,9%***	***-15%***	***-26%***	*-15%*	*-23%*	*Loi TEPCV*	*-12%*	*-19%*	*Negawatt*	*-40%*	*Loi TEPCV*
Industrie	**-29%**	**-5%**	**-11%**	**-22%**	-6,8%	-10,8%	AMS2	-26%	-42%	Negawatt	-50%	Loi TEPCV
Résidentiel	**+13,6%**	**-10%**	**-21%**	**-32%**	-16,7%	-26,5%	AMS2	-15%	-25%	Negawatt	-46%	Volontariste régional
Tertiaire	**-0,5%**	**-9%**	**-20%**	**-31%**	-16,7%	-26,5%	AMS2	-17%	-24%	SRCAE1	-44%	Volontariste régional
Transports	**-13,4%**	**-4%**	**-9%**	**-21%**	-10,3%	-16,4%	AMS2	-8%	-17%	SRCAE1	-31%	Volontariste régional
Agriculture	**+1,8%**	**0%**	**0%**	**0%**	-17,5%	-27,7%	AMS2	-1%	-2%	Evolution SRCAE 1	-4%	Volontariste régional

2- CONSOMMATION PAR COMBUSTIBLE

Grands enseignements du bilan:

- Un ensemble d'énergies impossible à quantifier aujourd'hui: thermique individuel, chaleur et froid, biogaz, déchets,…
- Baisse globale des énergies fossiles
- Augmentation continue de la consommation électrique
- De fortes variations en % du charbon lié aux relativement petites quantités utilisées

Grandes lignes de la révision:

Secteur	Ambition 2023	Ambition 2030	Commentaire
TOTAL	-13% à -17%	-20% à -27%	-
TOTAL (hors industrie)	-13% à -15%	-22% à -23%	-
Produits pétroliers	-20% à -24%	-33% à -37%	-
Gaz naturel	-15% à -16%	-25% à -32%	-
Charbon	0% à -37%	-12% à -60%	Objectifs nationaux supérieurs aux prospectives régionales
Electricité	-13% à +8%	-20% à +11%	.Objectifs nationaux supérieurs aux prospectives régionales .Scénario « Volontariste régional » visant à contenir la hausse
Autres énergies	-	-	Pas d'objectifs par manque de données fiables

Région Provence Alpes Côte d'Azur

ACTUALISATION DU SRCAE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
PROVENCE ALPES-CÔTE D'AZUR

2- CONSOMMATION PAR COMBUSTIBLE

	Constaté	SRCAE initial			SRCAE actualisé							
	Evolution	Objectif /2007			Objectifs nationaux /2012			Volontariste Régional /2012			De transition /2012	
	2007-2013	2013	2020	2030	2023	2030	Source	2023	2030	Source	2050	Source
Total	**-12,7%**	**-6%**	**-13%**	**-25%**	-12,6%	-20%	Loi TEPCV	-17%	-27%	Negawatt	-50%	Loi LTEPCV
Produits pétroliers	**-7%**	**-9%**	**-20 %**	**-34%**	-23,4%	-37,1%	PPE	-20%	-34%	SRCAE1	-62%	Volontariste régional
Gaz naturel	**-2,8%**	**-7%**	**-15%**	**-32%**	-15,8%	-25,1%	PPE	-15%	-32%	SRCAE1	-58%	Volontariste régional
Charbon	**+65%**	**-3,75%**	**-8%**	**-16%**	-37%	-58,7%	PPE	0%	-12%	Evolution SRCAE 1	-22%	Volontariste régional
Electricité	**+9,4%**	**-4,5%**	**-10%**	**-15%**	-12,2%	-20%	Loi TEPCV	8%	11%	Evolution SRCAE 1	26%	Volontariste régional
Autres énergies	**-71%**	**-1%**	**-2%**	**-7%**	-	-	-	-	-	-	-	-

3- PRODUCTION ELECTRIQUE

Grands enseignements du bilan:

- Un bilan complexe pour la production (GWh) du fait des multiples acteurs et du secret commercial / statistique
- Une majorité d'objectifs non atteints malgré le dynamisme des filières
- Une filière éolienne moribonde en terrestre et dynamique en offshore

Grandes lignes de la révision:

Secteur	Ambition 2023	Ambition 2030	Commentaire
Grande Hydro.	3 752 MW à 4 180 MW	3 752 MW à 4 850 MW	Objectifs nationaux supérieurs aux prospectives régionales
Petite Hydro	187 MW	204 MW	Pas d'objectifs nationaux
Photovoltaïque	2 945 MW à 2 751 MW	4 415 MW à 4 450 MW	Reprise des objectifs SRCAE initiaux pour le « Volontariste régional »
Eolien terrestre	90 MW à 105 MW	120 MW à 157 MW	Très forte diminution des objectifs par rapport au SRCAE initial vu l'absence de dynamisme de la filière
Eolien en mer	233 MW à 250 MW	437 à 1 000 MW	Forte hausse des objectifs vu le dynamisme de la filière

Région Provence Alpes Côte d'Azur

ACTUALISATION DU SRCAE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
PROVENCE ALPES-CÔTE D'AZUR

3- PRODUCTION ELECTRIQUE

	Constaté	SRCAE initial			SRCAE actualisé					
	Puissance (MW)	Objectif /2007			Objectifs nationaux /2012			Volontariste Régional /2012		
	2014	2014	2020	2030	2023	2030	Source	2023	2030	Source
Grande Hydro.	**3 700**	**3 000**	**3 000**	**3 000**	4 180	4 850	*PPE*	3 752	3 752	*Bilan SRCAE*
Petite Hydro	**136**	**220**	**250**	**270**	-	-	-	187	204	*Bilan SRCAE*
PV	**767**	**1 239**	**2 300**	**4 450**	2 751	4 415	*PPE*	2 945	4 450	*Bilan SRCAE*
Eolien terrestre	**50**	**294**	**545**	**1 245**	105	157	*PPE*	90	120	*Bilan SRCAE + Scénario Negawatt*
Eolien en mer	**0**	**53**	**100**	**200**	233	437	*PPE*	250	1 000	*Bilan SRCAE + Scénario Negawatt*
TOTAL	**4 653**	**4 806**	**6 195**	**9 156**	7 279	9 859		7 224	9 526	

4- PRODUCTION THERMIQUE

Grands enseignements du bilan:

- Un bilan complexe pour les énergies individuelles (solaire thermique, bois,…)
- Un périmètre mal défini pour le bois énergie (ménages, centrales,…)
- Une répartition des objectifs trop figée pour la récupération de chaleur (thalassothermie, aérothermie, géothermie,…)
- Une nécessité de clarifier les objectifs, les secteurs et les ambitions

Grandes lignes de la révision:

Secteur	Ambition 2023	Ambition 2030	Commentaire
Solaire thermique collectif	594 MW	998 MW	Les deux scénarios sont égaux
Bois Energie Collectif	60 MW à 200 MW	105 MW à 300 MW	.Hors bois énergie des ménages non mesurable .Hors centrales électriques majeures non souhaitables en région
Récup. de chaleur et froid	1 317 MW à 3 400 MW	1 934 MW à 4 300 MW	La faiblesse de l'objectif national s'explique par la non-prise en compte de certaines filières dans les objectifs nationaux
Méthanisation / biogaz	18 MW	30 MW	Les deux scénarios sont égaux

Région Provence Alpes Côte d'Azur

ACTUALISATION DU SRCAE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
PROVENCE ALPES-CÔTE D'AZUR

4- PRODUCTION THERMIQUE

	Constaté	SRCAE initial			SRCAE actualisé					
	Puissance (MW)	Objectif /2007			Objectifs nationaux /2012			Volontariste Régional /2012		
	2014	2014	2020	2030	2023	2030	Source	2023	2030	Source
Solaire thermique collectif	**144**	**ND**	**ND**	**ND**	594	998	*PPE*	594	998	*PPE*
Bois Energie Collectif	**112**	**ND**	**ND**	**ND**	62	104	*PPE*	200	300	*Bilan SRCAE + Scénario Negawatt*
Récup. de chaleur et froid[1]	**1209**	**931**	**1 727**	**3 445**	1 317[1]	1 934[1]	*PPE*	3 400	4 300	*Bilan SRCAE + Scénario Negawatt*
Méthanisation / biogaz	**11**	**148**	**275**	**550**	18	30	*PPE*	18	30	*PPE*
TOTAL	**6 129**	**5 885**	**2 002**	**3 995**	**1 991**	**3 066**		**4 212**	**5 628**	
Déchets[2] (en GWh)	**1 883**	**ND**	**ND**	**ND**	1 883	1 883	-	1 883	1 883	-

[1]Récupérations de chaleur = géothermie, thalassothermie, aérothermie et récupération de chaleur sur réseaux d'assainissement

La faiblesse de l'objectif national s'explique par la non-prise en compte de certaines filières dans les objectifs nationaux

[2] Pour information : Prolongation du fonctionnement des incinérateurs sans nouvelle ouverture

5- EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Grands enseignements du bilan:

- Un bilan des émissions très variable en fonction des années
- Des émissions soumises à l'activité économique
- Une bilan positif avec des objectifs atteints mais pouvant repartir à la hausse en cas de reprise économique
- Une politique nationale devenue plus contraignante avec la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC - 2023/2028)

Grandes lignes de la révision:

Secteur	Ambition 2023 / 2013	Ambition 2028 / 2013	Commentaire
TOTAL	-19 %	- 27 %	Stratégie Nationale Bas Carbone
Industrie, Déchets, Energie	-12 %	- 18 %	Stratégie Nationale Bas Carbone
Résidentiel - Tertiaire	- 38 %	- 54 %	Stratégie Nationale Bas Carbone
Transports	- 19 %	-29 %	Stratégie Nationale Bas Carbone
Agriculture	- 10 %	- 13 %	Stratégie Nationale Bas Carbone

Région Provence Alpes Côte d'Azur

ACTUALISATION DU SRCAE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
PROVENCE ALPES-CÔTE D'AZUR

5- EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

	Constaté	SRCAE initial			SRCAE actualisé					
	Emissions (Teq CO2)	Objectif /2007			Objectifs nationaux /2012			Volontariste Régional /2012		
	2014	2014	2020	2030	2023	2028	Source	2023	2028	Source
TOTAL	**- 15 %**	**- 8 %**	**-15 %**	**-27 %**	-19 %	- 27 %	*SNBC*	-19 %	- 27 %	*SNBC*
Industrie, Déchets, Energie	**-17 %**	**-7 %**	**- 13 %**	**- 24 %**	-12 %	- 18 %	*SNBC*	-12 %	- 18 %	*SNBC*
Résidentiel - Tertiaire	**- 22 %**	**- 14 %**	**- 26 %**	**- 39 %**	- 38 %	- 54 %	*SNBC*	- 38 %	- 54 %	*SNBC*
Transports	**-5 %**	**-5%**	**- 10 %**	**- 23 %**	- 19 %	-29 %	*SNBC*	- 19 %	-29 %	*SNBC*
Agriculture	**-23 %**	**0**	**0**	**0**	- 10 %	- 13 %	*SNBC*	- 10 %	- 13 %	*SNBC*

6- QUALITE DE L'AIR

Grands enseignements du bilan:

- Une politique nationale devenue plus contraignante avec le Programme de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphérique (PREPA – 2020/2030)
- Des objectifs s'achevant à 2015 pour être cohérents avec les Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) à revoir au vu des objectifs nationaux et locaux
- Des objectifs globalement atteints mais pouvant repartir à la hausse en fonction de l'activité économique

Grandes lignes de la révision:

Secteur	Ambition 2023	Ambition 2030	Commentaire
PM 2,5	-23% à -40%	-41% à -55%	-
PM 10	-23% à -35%	-41% à -47%	-
NOx	-39% à -51%	-50% à -58%	-
COVNM	-20 %	- 37%	-
% de la population exposée aux dépassements de valeurs limites NO2 et PM	5%	3%	.Directive UE 2008/50/CE: atteindre 0% 2015 : 7%
% de la population exposée aux dépassements de valeurs limites O3	70%	60%	.Directive UE 2008/50/CE .2015 : 82 %

6- QUALITE DE L'AIR

	Constaté	SRCAE initial			SRCAE actualisé					
	Emissions (Teq CO2)	Objectif /2007			Objectifs nationaux /2012			Volontariste Régional /2012		
	2014	2014	2015	2020	2023	2030	Source	2023	2030	Source
PM 2,5	**- 25 %**	**- 26 %**	**- 30 %**	**-**	-23%	- 40 %	*PREPA (Réf. 2005)*	-40%	-55%	*Bilan SRCAE + PREPA*
PM 10	**- 22 %**	**- 26 %**	**- 30 %**	**-**	-23%	- 41 %	*PREPA (Réf. 2005)*	-35%	-47%	*Bilan SRCAE + PREPA*
NOx	**- 34 %**	**- 22 %**	**- 25 %**	**-40 %**	-33%	- 50 %	*PREPA (Réf. 2005)*	-54%	-58%	*Bilan SRCAE + PREPA*
COVNM	**- 13 %**	**- 16 %**	**- 18 %**	**- 30 %**	-26%	- 37 %	*PREPA (Réf. 2005)*	-26%	-37%	*Bilan SRCAE + PREPA*
% de la population exposée aux dépassements de valeurs limites NO2 et PM	**5%**	**ND**	**ND**	**ND**	5%	3%	Directive UE 2008/50/CE	5%	3%	Directive UE 2008/50/CE
% de la population exposée aux dépassements de valeurs limites O3	**82 %**	**ND**	**ND**	**ND**	70%	60%	Directive UE 2008/50/CE	70%	60%	Directive UE 2008/50/CE

7- OBJECTIFS SECTORIELS

Grands enseignements du bilan:

- Un bilan « rénovation des bâtiments » incomplet avec des données démarrant en 2012 et ne donnant que des fourchettes
- Une politique nationale de développement des véhicules propres plus affirmée qu'en 2013
- Absence de considérations liées aux véhicules gaz

Grandes lignes de la révision:

Secteur	Ambition 2023	Ambition 2030	Commentaire
Réhabilitation des logements (en Nombre)	Cf. Programme Régional de l'Efficacité Energétique		
BioGNV	200 MWh	-	= 10% des objectifs PPE
GNV	1 TWh	-	Déduit des objectifs BioGNV de la PPE
Nombre de Véhicules électriques / hybrides rechargeables	240 000	-	= 10% des objectifs PPE
Nombre de bornes de charge pour véhicules électriques	-	700 000	= 10% des objectifs TECV

ACTUALISATION DU SRCAE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

7- OBJECTIFS SECTORIELS

	Constaté	SRCAE initial			SRCAE actualisé					
	/2012	Objectif /2007			Objectifs nationaux /2012			Volontariste Régional /2012		
	2014	2014	2020	2030	2023	2030	Source	2023	2030	Source
Réhabilitation des logements (en Nombre)	**ND**	**367 500**	**682 500**	**1 207 500**	Cf. Programme Régional de l'Efficacité Energétique					
BioGNV	**ND**	**ND**	**ND**	**ND**	200 MWh	-	*PPE*	200 MWh	-	*PPE*
GNV	**ND**	**ND**	**ND**	**ND**	1000 MWh	-	*PPE*	1000 MWh	-	*PPE*
Véhicules électriques / hybrides rechargeables	**0,076 % du parc**	**2,1 % du parc**	**4% du parc**	**8% du parc**	240 000 véhicules	-	*PPE*	240 000 véhicules	-	*PPE*
Véhicules électriques (en Nb de bornes)	**ND**	**ND**	**ND**	**ND**	-	700 000	*TECV*	-	700 000	*TECV*
Taux de couverture de la conso par des ENR	**7%**	**17%**	**20 %**	**30%**	**23%**	**32%**	*Paquet Climat + Loi TECV*	16%	25%	*Somme des objectifs*

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRADDET

Comité partenarial n°2

Marseille - 12 juillet 2017

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRADDET

Programme

Comité partenarial n°2

Marseille - 12 juillet 2017

Discours d'introduction : Roger DIDIER, Conseiller régional Vice-président en charge de l'Aménagement du territoire et du Logement

Intervention du CESER : Gérard BONNET Président du CESER

Intervention du préfet de région : Stéphane BOUILLON, Préfet de région

Méthode de travail, des modalités d'association, du calendrier prévisionnel : Alix ROCHE, Directrice de la délégation connaissance, planification et transversalité

Présentation de l'Atlas de l'INSEE : Claire JOUTARD– INSEE Direction régionale Provence- Alpes-Côte d'Azur

Présentation des lignes directrices débattues à l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 16/12/16 : Alix ROCHE, Directrice de la délégation connaissance, planification et transversalité

Organisation des ateliers du premier trimestre pour l'élaboration des objectifs : Judith BAUDELET – Bureau d'étude ALGOE, AMO du SRADDET

Appel à contribution : Judith BAUDELET – Bureau d'étude ALGOE, AMO du SRADDET

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR — Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires SRADDET

Compte-rendu

Comité partenarial n°2

Marseille - 12 juillet 2017

Ouverture

Roger DIDIER, Conseiller régional, Vice-Président à l'aménagement du territoire

En guise d'ouverture, Monsieur Didier est revenu sur la démarche d'élaboration du SRADDET et la mobilisation partenariale afférente. L'élaboration du SRADDET s'accompagne en effet d'une mobilisation multi-acteurs afin de construire une stratégie et des objectifs partagés par tous.

La démarche se déroule en plusieurs grandes étapes :

- Un recueil des propositions
- Une concertation autour des objectifs et de la stratégie
- Une présentation de la stratégie régionale et des objectifs consolidés, qui fait l'objet du présent Comité partenarial
- Une consultation des personnes publiques associées et de la population
- Une construction des règles
- Un arrêt du SRADDET pour avis des personnes publiques associées et enquête publique

Monsieur Didier a d'ailleurs rappelé que la région est la plus avancée de France dans l'élaboration de son SRADDET.

Présentation de la stratégie régionale du SRADDET

Paul MOURIER, Directeur Général des Services

Monsieur Mourier a ensuite présenté en détail les éléments caractérisant le projet de stratégie régionale du SRADDET, à savoir :

- L'identification de 3 enjeux transversaux du territoire tels que pointés par le diagnostic
- Le choix de 3 éléments de rupture
- Un parti pris spatial en 4 grands systèmes territoriaux
- La confirmation de trois lignes directrices, l'exercice du SRADDET étant par définition, un exercice de synthèse et d'intégration.

Propos du Préfet de région

Stéphane BOUILLON, Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Monsieur le Préfet a tout d'abord souligné le dynamisme et le volontarisme du projet. Le diagnostic du territoire est partagé tant au niveau de ses atouts que ses faiblesses avec un constat commun de la nécessité de changer le modèle de développement de la région. Il a ainsi été évoqué plusieurs défis majeurs pour la région :

- Le défi de la concurrence des régions voisines
- Le défi du changement climatique sur la ressource en eau
- Le défi démographique face à une croissance faible et au vieillissement de la population
- Le défi de changement du modèle de développement extensif nuisant à l'attractivité
- Le défi énergétique avec le développement des énergies renouvelables
- Le défi de la solidarité entre les territoires à tous les niveaux
- Le défi de la gestion des déchets, en lien avec le PRPGD en cours d'élaboration

Débat

Intervention (Jacques MOLINARI, GIR Maralpin) : Il est affirmé que la vision exposée semble ex-temporelle et surgit de nulle part alors que de nombreuses réflexions préexistent (Plan Bleu, Observatoire des métropoles, DTA 06 et 13, grands débats publics comme l'axe Languedocien ou la vallée du Rhône, etc.)

Réponse (Stéphane BOUILLON, Préfet) : Il est répondu que la politique actuelle est le résultat des réflexions antérieures. Pour autant, le modèle de fonctionnement des territoires change (économiquement avec l'UE et l'avènement des services, politiquement avec les évolutions des collectivités territoriales, etc.)

Réponse (Roger DIDIER, CR) : Il est également répondu que la démarche intègre d'autres schémas avec la volonté d'un document qui ne reste pas sans suite et qui devienne le fil conducteur de l'action régionale sur les années à venir.

Regards croisés sur les lignes directrices du SRADDET

Animation des débats Bernadette GUYON BENOITE, Consultante ALGOE

Ligne directrice n°1 « Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional »

Anne CLAUDIUS PETIT, Conseillère régionale - Commission Environnement, Mer, Forêt

Mme Claudius-Petit a présenté les orientations et objectifs de la première ligne directrice qui marque la volonté de renforcer et de pérenniser l'attractivité du territoire régional et s'organise autour de 3 grands axes :

- L'axe 1 vise à renforcer le rayonnement du territoire régional et déployer la stratégie régionale de développement économique
- L'axe 2 vise à concilier attractivité et aménagement durable du territoire
- L'axe 3 vise à conforter la transition environnementale et énergétique : vers une économie de la ressource

Débat

Intervention 1 (Jean-Paul KLEIN – FNE, Noster PACA) : Il est suggéré d'établir un tableau de bord de suivi des objectifs en matière d'énergie et de report modal des déplacements car PACA est en retard sur le sujet.

Réponse (Alix ROCHE, CR) : La démarche en est aujourd'hui au stade de l'élaboration des objectifs généraux, déclinés en objectifs sectoriels et territoriaux, desquels découleront les règles, chacune assortie d'indicateurs qui constitueront un véritable tableau de bord.

Intervention 2 (Marianne DOMEIZEL, VP DD à l'université Aix-Marseille) : Il est demandé de mieux prendre en compte l'enjeu des déplacements étudiants, en plus des déplacements salariés, qui concernent 74 000 étudiants et 8 000 personnels universitaires. Il est également souligné le problème d'un logement cher pour les étudiants dans la région, ce qui contribue au déficit d'attractivité de la région pour les jeunes aboutissant à la tendance démographique actuelle.

Intervention 3 (François MOREUX, Délégué national CF CGC) : Il est souligné que les objectifs relatifs à la transition énergétique ne prennent pas assez en compte les évolutions socio-économiques comme les limites des éoliennes terrestres et des ressources en eau sur le territoire. La CFE-CGC affirme sa volonté de travailler avec la Région, notamment dans le cadre de sa démarche prospective sur l'emploi et les compétences liées à la valorisation des déchets (DPUC).

Intervention 4 (Matthieu BAMEULE, Responsable Développement local, Communauté de communes Vallée des Baux Alpilles) : Il est exprimé l'étonnement de la présentation de 4 systèmes territoriaux, alors qu'il avait été évoqué au Forum de Nice l'idée de 3 marques (Provence, Alpes, Côte d'Azur) dans une logique de marketing territorial.

Réponse (Roger DIDIER, CR) : Les 4 systèmes territoriaux présentés correspondent au fonctionnement géographique du territoire régional, ce qui est différent des 3 marques à vocation communicante.

Intervention 5 (*non introduit*) : Il est affirmé que l'objectif d'atteindre 100% d'énergies renouvelables à horizon 2050 est irréaliste. Il est ainsi proposé de mettre l'accent sur les énergies « non productrices » de carbone et de traiter le méthane qui pose également problème.

Intervention 6 (Claude BERTOLINO, Directrice Générale, Etablissement Public Foncier PACA) : Il est précisé que l'axe 2 « concilier attractivité et aménagement durable du territoire » est une nécessité qui ne va pas de soi en temps, en complexité et en coût et qui demande donc un engagement politique fort.

Intervention 7 (Marc MAURY, Directeur, Conservatoire d'Espaces Naturels PACA) : Il est souligné la difficulté de concilier certains objectifs. Il apparaît ainsi une contradiction entre l'objectif de diminution de la consommation totale d'énergie et le propos de Monsieur le Préfet selon lequel la demande en énergie va augmenter. L'objectif de croissance du photovoltaïque au sol va également en contradiction avec l'objectif de limitation de la consommation du foncier. Ce sont donc des objectifs auxquels on adhère de bon sens, mais qui nécessitent des arbitrages essentiels pour leur mise en application.

Intervention 8 (Marc REVERCHON, Président Directeur Général, La Méridionale, Président Cluster PACA logistique) : Il est exprimé le manque d'un objectif de structuration de la logistique, de traitement de l'écosystème logistique dans son ensemble, dont la logistique urbaine ou du dernier kilomètre. Il faut davantage mettre l'accent sur les transports de marchandise, pas seulement de personnes.

Intervention 9 (*non introduit*) : Il est précisé qu'il est préférable de fixer des objectifs en kilowatt/heure qu'en mégawatt de puissance installée.

Ligne directrice n°2 « Maîtriser la consommation d'espace et renforcer les centralités et leur mise en réseau »

Catherine ROUBEUF, Vice-présidente de la Commission transports, infrastructures, aménagement du territoire et ports

Mme Roubeuf a présenté les orientations et objectifs de la deuxième ligne directrice « maîtriser la consommation d'espace, et renforcer les centralités et leur mise en réseau » qui s'organise autour de 3 axes :

- L'axe 1 vise à structurer l'armature territoriale et conforter les centralités
- L'axe 2 vise à mettre en cohérence l'offre de mobilité et l'armature territoriale
- L'axe 3 vise à reconquérir la maitrise du foncier régional et restaurer les continuités écologiques

Débat

Intervention 1 (Jean-Paul KLEIN, FNE/Noster PACA) : Il est proposé de se féliciter des objectifs proposés en matière de trame verte et bleue et d'intermodalité mais il est demandé de rester vigilant sur le risque de dégrader les infrastructures ferroviaires, notamment l'abandon des liaisons ferroviaires vers les territoires voisins de PACA (lignes Nice-Breil, Grenoble-Gap, Gap-Briançon, des Cévennes, etc.). Il est donc demandé de s'interroger sur le sens des objectifs, comme l'idée d'un TER qui relie la Métropole Aix-Marseille Provence de part en part.

Réponse (Roger DIDIER, CR) : Renforcer l'existant dans les territoires alpins est un objectif nécessaire quand on évoque les transports. Egalité des territoires doit vouloir dire solidarité entre territoires, dont certains ont pris du retard car on s'y déplace à 60 km/h. La prise en compte de l'équité est donc nécessaire pour une forme de solidarité à l'ensemble des citoyens

Réponse (Catherine ROUBEUF, CR) : La mobilité est une problématique qui est chère aux élus de le Région et qui a récemment été étudiée de près lors des forums transports menés dans le cadre des PRI et PRIT. Il faut être conscient que l'intermodalité n'est pas une façon de dénigrer le train mais permet une complémentarité pour désenclaver certains territoires.

Intervention 2 (Sophie BOURGES, FNE PACA) : Il est souligné une nuance de vocabulaire et donc d'ambition entre l'axe 3 « restaurer les continuités écologiques » et son objectif 2 visant à « prendre en compte les continuités écologiques dans les projets de travaux ».

Réponse (Alix ROCHE, CR) : La stratégie cherche à la fois à traduire une reconquête des continuités écologiques sur une partie du territoire ainsi qu'une prise en compte des continuités existantes qui n'ont pas besoin de restauration dans les projets de travaux.

Intervention 3 (Patricia GRANET-BRUNELLO, Présidente, Communauté Provence Alpes Agglomération) : Il est rappelé l'importance de finaliser l'A51 pour desservir les territoires alpins

Intervention 4 (*non introduit*) : Il est exprimé le besoin de sanctuariser et reconquérir les terres agricoles sur les espaces forestiers mais la loi sur la taxe de défrichement freine le développement agricole. Il est proposé d'appliquer ce texte avec plus de discernement afin de rouvrir les milieux et ainsi augmenter la biodiversité.

Réponse (Eliane BARREILLE, CR) : Il existe des mesures agro-environnementales loi Natura 2000 pour faire du débroussaillement afin de récupérer des terres sur la forêt ainsi que des mesures favorisant l'agriculture dans le cadre du plan agro-rural

Intervention 5 (*non introduit*): Il est demandé de davantage prendre en compte les transports industriels et économiques, pas que les transports de personne, en lien avec le développement des surfaces logistiques qui nécessitent une étude approfondie (étude d'impact sur les axes de transport quand installation d'une activité économique).

Réponse (Alix ROCHE, CR) : L'objectif 3 – Orientation 1 – Axe 1 – Ligne directrice 1 envisage de traiter cette question.

Intervention 6 (Paul FABRE, Président, Communauté Territoriale Sud Luberon - COTELUB): Il est exprimé l'inquiétude quant à la fermeture de la gare SNCF de Pertuis alors qu'il y a eu un investissement de 4 millions d'euros pour créer un PEM à proximité et que c'est une gare qui a de l'importance car à proximité d'Iter et Cadarache.

Réponse (Roger DIIDER, CR) : Il est répondu que la région va étudier de près ce qu'il en est du secteur afin de pouvoir apporter une réponse.

Intervention 7 (Flore PERERA, Directrice de l'aménagement du Territoire, Communauté Territoriale Sud Luberon - COTELUB) : Il est demandé si les périmètres systèmes territoriaux peuvent-encore bouger car le territoire se sent plus près du système alpin que du système rhodanien auquel il appartient d'après la carte.

Réponse (Roger DIIDER, CR) : Il est répondu que les périmètres des systèmes territoriaux peuvent tout à fait bouger, notamment si certains territoires font en réalité partie d'un autre système.

Intervention 8 (*non introduit)* : Il est proposé de parler d'armature régionale plutôt que d'« enveloppe urbaine » ou d'« enveloppe agricole » régionale.

Ligne directrice n°3 « Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants »

Eliane BARREILLE, Vice-présidente déléguée en charge de la ruralité et du pastoralisme

Mme Barreille a présenté les orientations et objectifs de la troisième ligne directrice « conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants » composé de 3 axes :

- L'axe 1 vise à réaliser le potentiel économique et humain de tous les territoires, et pour cela, partir de leurs caractéristiques, leurs atouts comme leurs faiblesses,
- L'axe 2 vise à soutenir les territoires et les populations pour une meilleure qualité de vie
- L'axe 3 vise à développer échanges et réciprocités entre territoires

Débat

Intervention 1 (Claude JULLIEN, Vice-Président, Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports – FNAUT) : L'objectif de « trouver des modes de financements innovants » est très important car les projets dépendent avant tout des financements. Pour exemple, la desserte en train Marseille-Aix a été reculée d'un CPER car l'Etat s'est retiré, et la navette Marseille-Aubagne a reculé de 2 CPER. Le financement classique ne fonctionne pas et il convient de prendre exemple sur les bonnes pratiques de l'étranger, par exemple rajouter un financement privé.

Réponse (Roger DIDIER, CR) : La région PACA n'est pas comparable à d'autres régions étrangères car elle obéit à une culture singulière et que son territoire est traversant, perforé de toute part par les transports internationaux.

Intervention 2 (Marc GUERIN, FARE SUD) : Il est proposé un amendement à la formulation de l'orientation 1 de l'axe 2 « une stratégie d'accès au logement et réduction des inégalités », proposition d'amendement : « permettre aux ménages d'accéder à un logement économe en énergie ».

Intervention 3 (Isabelle GALLON, PNR Préalpes) : Il est précisé qu'une réunion des PNR de PACA le 16 mai a montré l'importance de traduire la place des PNR et leur intérêt pour le territoire régional. Il est ainsi souhaité réaffirmer la place des PNR jusque dans les conventions territoriales d'exercice des compétences, notamment en clarifiant la ligne de partage des compétences avec les EPCI, afin de mettre en capacité les territoires.

Réponse (Eliane BARREILLE, CR) : En tant qu'instances d'ingénierie territoriale, les stratégies des PNR doivent se rapprocher et s'intégrer dans la stratégie régionale.

Intervention 4 (Armel LE HEN, Vice-Président, Communauté d'Agglomération Manosque - DLVA) : Il est rappelé que, concernant l'aspect formation, il existe des enjeux sur l'enseignement supérieur et les politiques d'apprentissages pour désenclaver les territoires alpins.

Réponse (Roger DIDIER, CR) : Il est répondu que les deux pôles universitaires alpins de Digne-les-Bains et Gap doivent rester complémentaires, d'autant que les pôles universitaires métropolitains sont en recherche de surfaces supplémentaires auxquels le système alpin pourrait répondre en attirant certaines formations en lien avec les métiers de la montagne et de la forêt.

Intervention 5 5Philippe OLIVIERO, AR HLM PACA) : Il est suggéré d'enrichir la problématique sur l'orientation relative au logement qui ne peut être tournée que vers les ressources des ménages mais doit également intégrer d'autres défis comme la diversification de l'offre pour le développement économique, touristique et agricole du territoire ou l'adaptation aux personnes à mobilité réduite, aux personnes âgées et aux étudiants.

Réponse (Roger DIDIER, CR) : Il est répondu que la région adhère totalement à cette proposition.

Intervention 7 (Patricia GRANET-BRUNELLO, Présidente, Communauté Provence Alpes Agglomération) : Il est rappelé l'enjeu de l'équité sur l'enseignement supérieur afin de ne pas installer une formation sur un territoire au détriment d'un autre et de ses structures en place. Il est enfin précisé que le marqueur UNESCO de Digne-les-Bains est manquant sur la carte schématique afférente.

Le Point de vue du CESER

Marc POUZET, Vice-Président du CESER

Monsieur Pouzet a souligné l'importance du sujet pour la société civile et a souhaité abordé plusieurs points importants :

- Traiter le problème de la fluidité des transports par des infrastructures et les NTIC
- Veiller à l'équité des services publics par un maintien des services sur tous les territoires et l'organisation d'une vision globale
- Répondre au besoin de cohérence régionale et de complémentarité entre les métropoles
- Valoriser les espaces naturels comme atouts d'attractivité

- Agir sur la gestion foncière et le risque d'hyper-densification urbaine, en lien avec l'objectif de mixité sociale
- Porter l'ambition d'une nouvelle économie servicielle
- Répondre aux enjeux de logement, de transport et de formation pour le bien-être des salariés
- Ouvrir davantage la place aux jeunes, tout en considérant le vieillissement de la population comme une opportunité économique

Suite des travaux et conclusion

Roger DIDIER, Conseiller régional, Vice-Président à l'aménagement du territoire

En clôture, Monsieur Didier à préciser les prochaines étapes de la poursuite du processus d'élaboration du SRADDET et notamment la tenue de 6 ateliers sur les règles en septembre et octobre.

Il a enfin été rappelé que les prochaines étapes de co-construction avec les personnes publiques associées et de consultation de la population, devraient permettre d'aboutir à une approbation du projet à fin 2018.

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRADDET

Liste des présents

Comité partenarial n°2

Marseille - 12 juillet 2017

SRADDET

Liste des présents au Comité Partenarial du 12 juillet 2017

1	ALEX Caroline	Responsable	Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse
2	ALLIONE Lydia	Responsable des Transports et affaires juridiques	Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume
3	ANTONINI Joseph		Conseil Départemental Var
4	ARTAUD Delphine	Chef de la division étude et expertise	INSEE
5	AULAGNIER Marc	Chef de service	DREAL
6	BAILLEUL Magali		FSU PACA
7	BALGUERIE BAIS Catherine	Chargée de mission	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
8	BAMEULE Mattieu	Responsable	Communauté de communes de la vallée des Baux-Alpilles
9	BARREILLE Eliane	Vice-Présidente	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
10	BARRET Michel-Philippe	Chef de projet	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
11	BARRIAU Michel	Chargé de mission	Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée
12	BAUDRILLER Haïmad		Centre National de la Propriété Forestière
13	BEAUDOU Dominique		Agence Française pour la biodiversité
14	BERTHAUD Gaëlle	Directrice	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
15	BERTIN Dominique	DGA	Communauté d'Agglomération Manosque (DLVA)
16	BERTOLINO Claude	Directrice	EPF
17	BERTRAND Jean-Marc	Chef de service	Chambre Régional d'Agriculture PACA
18	BESNAINOU Bernard	Chef de la cellule animation et actions régionales	CEA Cadarache
19	BEZOMBES Carol		Cap Energie
20	BISCARRAT Louis		Communauté de Communes des Pays du Rhône et Ouvèze
21	BLAISE Michel	Président	Association pour la sauvegarde des sites de la Croix Valmer
22	BLANCHETON Olivier	Chargé de mission	ADEME
23	BLEYNAT Rémi		Conseil Départemental Var
24	BONIFAY Olivier	Directeur territoriaux Vaucluse	GRDF
25	BONNET Gérard	Président	CESER
26	BONNET Jean-Philippe		RTE Méditerranée
27	BOSC Jérôme	Chef d'unité	DREAL
28	BOUCHET Sandrine	Responsable Pôle Aménagement	Communauté de communes Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière
29	BOUDIN Denis	DGS	Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération
30	BOUILLON Stéphane	Préfet	Préfecture Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
31	BOURGES Sophie	Chargée de mission	France Nature Environnement
32	BREGLIANO Philippe	Président	Technopôle environnement Arbois
33	BREMOND Claude	Technicien	Communauté Provence Alpes Agglomération

34	BRUANT Nathalie	Chargée de mission	AGAM
35	CAPON Valérie	Architecte	Cannes
36	CASANOVA Laure		Conseil scientifique SRADDET
37	CASON Monique	Directrice de l'aménagement et de la stratégie Territoriale	EPA Eco-vallée du Var
38	CASTAN Thibault		ALGOE
39	CECCARELLI Fabrizio	Chargé de mission "Aménagement du territoire"	Communauté de communes du Pays des Paillons
40	CHABERT Jean-Baptiste	Chef de service	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
41	CHABRIER Magali	Chargée de mission urbanisme	Communauté d'Agglomération Grand Avignon
42	CHAMAYOU Pascale	Chargée de mission Transports publics régionaux et mobilité, Lycées,	CESER
43	CHIODO Rémy	Directeur adjoint	Agence locale de l'énergie et du climat
44	CLAUDIUS PETIT Ann	Conseillère régionale	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
45	COHEN Patrick	Chargé de mission	PNR du Luberon
46	CONUS Jean-Christophe	Chargé de mission	Conseil Départemental du Vaucluse
47	DAVID Isabelle		CCI Marseille Provence
48	DAVIN Serge	Membre du bureau exécutif	CESER
49	DE BERG Simon	Chargé d'études	AGAM
50	DECUIGNIERES Jacques	Maire	Bastidonne
51	DELAY Marie-Anne	Conducteur d'opération	Conseil Départemental du Vaucluse
52	DELMAS Michel	Commissaire-adjoint	Comité de Massif
53	DERMESROPIAN Rog	Conseiller	CESER
54	DIDIER Roger	Vice-Président	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
55	DOMEIZEL Mariame	Vice-Présidente déléguée au développement durable	Aix-Marseille Université
56	DORNE Rémi	Chargé de mission	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
57	EGINARD Marie	Responsable communication	Fédération régionale des Travaux Publics PACA
58	ESTEVE Michel	Directeur Régional	ENGIE
59	EYSSETTE Marion	Chargée de mission Aménagement et développement du territoire	Communauté de communes pays d'Apt Luberon
60	FABRE Paul	Président	Communauté Territoriale Sud Luberon (COTELUB)
61	FANJEAU Benoît	Responsable Adjoint	Métropole Aix Marseille Provence
62	FELL Frédérique	Directrice	Syndicat mixte du SCOT de l'Aire Gapençaise
63	FERRUCI Florent	Directeur de l'aménagement et du développement territorial	Communauté d'agglomération Dracénoise
64	FERRY David	Délégué Territorial	CNR - Direction Rhône Méditerranée
65	FILIPOZZI Laurent	Chargé de mission	PNR des Alpilles
66	FORTUIT Nicolas	Directeur Général	Société d'Economie mixte d'Aménagement de Gardanne SEMAG

67	FOUCHIER François		Métropole Aix Marseille Provence
68	GABETTE Vincent	Directeur production hydraulique	EDF
69	GABON Aurélie	Chargée de mission SCOT	Syndicat mixte du Pays d'Arles
70	GALLIEN Elisabeth	Directrice	PNR Préalpes d'Azur
71	GARNIER Jacques	Co-Président	Conseil scientifique SRADDET
72	GARRIGUES Benoît	Chargé de mission	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
73	GENDRE Sylvain		ENEDIS
74	GHIS Richard	Secrétaire régional	FSU PACA
75	GIRAUDOU Annick	Directrice Adjointe	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
76	GLORIAN Christophe	Conseiller référent Aménagement du territoire	CCI Provence Alpes Côte-d'Azur
77	GOMEZ Vincent	Secrétaire régional	UNSA PACA
78	GRANET-BRUNELLO Patricia	Présidente	Communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération
79	GRILLOT Danièle		Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
80	GUERIN Fabienne		France Nature Environnement
81	GUERIN Marc		FARE SUD
82	GUIEU Danièle	Administrateur	Conseil de développement de l'association des croqueurs de Pommes
83	GUILLIER Audrey	Directrice du Pôle Aménagement du Territoire	Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin - CoVe
84	GUINTINI Corinne	Responsable	Communauté de communes de la vallée des Baux-Alpilles
85	GUYON BENOITE Bernadette		ALGOE
86	HANNECART Etienne	Président	Association BVAC 84
87	HERRERO Alain	Directeur de Cabinet	Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse
88	IMBARD Loïc	Directeur Général des Services	Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon
89	JAUBERT Patrick	DGA	Toulon Provence Méditerranée
90	JOANNY Marc	Chef de service	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
91	JUILLET Marc	Directeur	Syndicat mixte Provence Verte
92	JULIEN Claude	Vice Président	FNAUT
93	KHAKIFA Daphné	Directrice	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Briançonnais des 2cris, Guillestrois, Queyras
94	KLEIN Jean-Paul		France Nature Environnement Noster PACA
95	LANDAIS Jean-Paul	DGS	Communauté Agglomération DLVA
96	LANGLET Julien	SGAR Adjoint	SGAR
97	LARTIGUES Sylvie	Chargée d'études	AGAM
98	LAVERDIERE Folco	Chef de service adjoint	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
99	LE BERRE Claire		GRT Gaz

100	LE HEN Armel	Vice-Président	Communauté Agglomération DLVA
101	LEGALLOIS Jérôme	Responsable	Communauté de communes Cœur du Var
102	LEGRIEGEOIS Eric		DREAL
103	LEVAL Cyrielle	Chargée de projets européens	Envirobat BDM
104	LIENARD Bertrand	Directeur	Conservatoire Botanique National Alpin
105	LONJOUR Jean-Luc	Président	Communauté de Communes Cœur du Var
106	LORENZI Frédérique		Association pour la sauvegarde de la nature et des sites de Roquebrune Cap Martin, Menton et environ
107	LUCCHES Paul	Directeur adjoint	Cap Energie
108	LYANT Valentin	Chargé de mission	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
109	MAILHAN Joanin	Chargé de mission	CCI Var
110	MARMAIN Christian	Secrétaire Général	Association pour la sauvegarde des sites de la Croix Valmer
111	MAROLLEAU Erwan	Chef se service Etudes et assistance technique	SAFER
112	MARTIN Lionel		Métropole Aix Marseille Provence
113	MARTIN-RAGET Marie	Chef de projet	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
114	MASCARO Erick	Directeur	GRDF
115	MASIA Mathieu	Chargé d'études	Métropole Aix Marseille Provence
116	MAURY Marc	Directeur	Conservatoire d'Espaces Naturels PACA
117	MAZUR Lorraine	Chargée de mission	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
118	MEI Roger	Maire	Gardanne
119	MEZGER Cécile	Directrice-adjointe Pôle « Stratégie et prospective des territoires »	Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulonnaise
120	MOLINARI Jacques		GIR Maralpin
121	MONGALVY Marylène	DGAS	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
122	MOREUX François	Délégué national	CFE-CGC
123	MOUINIE Angèle		CPIE CP
124	MOURIER Paul	Directeur Général des Services	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
125	OLIVIERO Philippe	Directeur	AR HLM PACA
126	PARANT Geoffroy		Communauté d'Agglomération Provence Verte
127	PARISOT Ludovic	Directeur de projet innovation	ENGIE
128	PERERA Flore	Directrice de l'Aménagement du territoire	Communauté Territoriale Sud Luberon (COTELUB)
129	PEREZ Fabienne	Chef de service Développement Durable Biodiversité	Marseille
130	PERRIN Guillaume	Directeur	Communauté de communes Golfe de Saint-Tropez
131	PORCHER Johan		Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes
132	PORT-LEVET Marie-Ange	Directrice des Stratégies d'Aménagement Territorial	Conseil Départemental des Alpes de haute Provence

133	POUZET Marc	Vice-Président	CESER
134	PREVOST François		Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale
135	PRIMITERRA Geneviève	Vice-présidente	Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence
136	QUENAULT Franck	Chargé de mission	CESER
137	RABIH Léa	Chargée de mission	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
138	RAMOND Alain	DGAS	Conseil Départemental des Hautes Alpes
139	RAOUX Frédéric	Chef de service	Métropole Aix Marseille Provence
140	RAULIN Dominique	Chargé de mission	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
141	REBEC Gaëlle	Directrice	ADEME
142	RENARD Hélène	Déléguée RSE	Groupe La poste
143	REVERCHON Marc	PDG	La Méridionale
144	REYNAUD-BANUS Myriam	Directrice	Syndicat mixte du SCOT de l'Aire Gapençaise
145	RICARD Pierre		Ministère des armées
146	RICHARD Paulette		Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
147	RISCATOU Marion	Chargé PLH et observatoire	Métropole Aix Marseille Provence
148	ROBERT Y;	Chargé de mission	Métropole Aix Marseille Provence
149	ROCHE Alix	Directrice	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
150	ROUBEUF Catherine	Vice-Présidente	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
151	ROUSSELOT Michelle	Chef du service	Métropole Nice Côte d'Azur
152	ROUX Michel		Conseil Départemental du Vaucluse
153	RUGANI Karine		DREAL
154	SACCO Frédéric	Vice Président	Communauté de communes pays d'Apt Luberon
155	SALUCKI Michelle	Vice-Présidente, Maire de Vaullauris	Conseil Départemental Alpes Maritimes
156	SAMSON Anne-Claire	Directrice	Communauté de communes Provence Verdon
157	SCHMIDT Patricia	Chargée d'études	EPF
158	SEIMANDI Georges		GRT Gaz
159	SIEGEL André	Directeur de l'action stratégique	Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze
160	SIMEONI Raphaëlle	DGAS	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
161	SPRECHER Lucas	Stagiaire	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
162	TABAROT Philippe	Vice-président	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
163	TAIX Marylin		SYME 05
164	TAROT Servane		Union régional des CPIE de PACA
165	THEDY Aurélie		Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette

166	THUREAU Sylvain	Chargé de mission	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
167	TORRES Bénédicte	Chargée de mission	Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée
168	TOUAHRIA Farid		Particulier
169	VACCARIZI Barbara	Chargée de mission	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
170	VENDEMBILQUE Audrey	Adjointe au directeur régional	ENGIE
171	VERAN Jean-Pierre	Vice-président	Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération
172	VETILLART Pierre	Coordinateur	Réseau des PNR PACA
173	VIANET Régis	Directeur	PNR Camargue
174	VITEL Philippe	Vice-président	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
175	VOISIN Sarah	Chargée de mission Développement local	Communauté de communes Alpes d'Azur
176	VOLLAND Véronique	Chef de Service	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
177	ZOLLVER Amélie	Chargée d'études	Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis - CASA

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRADDET

Présentation

Comité partenarial n°2

Marseille - 12 juillet 2017

Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires SRADDET

COMITE PARTENARIAL

Stratégie du SRADDET

12 juillet 2017

0398

Ordre du jour

14h Ouverture - Roger DIDIER, Vice-Président à l'aménagement du territoire

14h15 Stratégie régionale du SRADDET - Paul MOURIER, Directeur général des services

14h30 Propos du Préfet de Région - Stéphane BOUILLON, Préfet de la région PACA

14h45 Regards croisés sur les lignes directrices du SRADDET

- **14h45 Ligne directrice n°1 « Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional » -** Anne CLAUDIUS PETIT, Conseillère régionale - Commission environnement, mer, forêt
- **15h30 Ligne directrice n°2 « Maîtriser la consommation d'espace et renforcer les centralités et leur mise en réseau » -** Catherine ROUBEUF, Vice-présidente de la Commission transports, infrastructures, aménagement du territoire et ports
- **16h15 Ligne directrice n°3 « Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants » -** Eliane BARREILLE, Vice-présidente déléguée en charge de la ruralité et du pastoralisme

16h45 Le Point de vue du CESER - Marc POUZET, Vice-président du CESER

17h00 Clôture - Roger DIDIER, Vice-Président à l'aménagement du territoire

Ouverture

Roger DIDIER, Vice-Président à l'aménagement du territoire

0400

Ouverture

Démarche d'élaboration du SRADDET et mobilisation partenariale

L'élaboration du SRADDET s'accompagne d'une mobilisation multi-acteurs afin de construire une stratégie et des objectifs partagés par tous

ETAPE 1 : RECUEIL DES PROPOSITIONS

- Auprès des PPA et acteurs de l'aménagement : **Appel à contributions**
- Auprès de l'Etat : **Analyse du Dire de l'Etat**
- Auprès des services régionaux : **Travail interne sur des propositions d'objectifs**

ETAPE 2 : CONCERTATION AUTOUR DES OBJECTIFS ET DE LA STRATEGIE

- Forum Attractivité et qualité de vie Nice, 8 mars
- Forum Maillage régional équilibré, Toulon, 15 mars
- Forum Egalité et diversité des territoires, Gap 22 mars
- Atelier - Intégration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique – Digne 25 avril
- Atelier – Intégration du Schéma Régional Climat Air Energie – Avignon 9 mai
- Consolidation de la stratégie
- Séminaire des élus 16 mai

ETAPE 3 :

PRESENTATION STRATEGIE REGIONALE ET OBJECTIFS CONSOLIDES

Comité partenarial du 12 juillet 2017

Stratégie régionale du SRADDET

Paul MOURIER, Directeur général des services

Stratégie régionale du SRADDET

3 enjeux transversaux

Enjeu 1 : Concilier attractivités économique et résidentielle du territoire

Enjeu 2 : Améliorer la vie quotidienne en préservant les ressources et en réduisant la vulnérabilité

Enjeu 3 : Conjuguer l'opportunité de la métropolisation avec l'exigence d'un développement équilibré des territoires

Stratégie régionale du SRADDET

3 enjeux transversaux

Enjeu 1 : Concilier attractivités économique et résidentielle du territoire

Enjeu 2 : Améliorer la vie quotidienne en préservant les ressources et en réduisant la vulnérabilité

Enjeu 3 : Conjuguer l'opportunité de la métropolisation avec l'exigence d'un développement équilibré des territoires

0404

Stratégie régionale du SRADDET

3 enjeux transversaux

Enjeu 1 : Concilier attractivités économique et résidentielle du territoire

Enjeu 2 : Améliorer la vie quotidienne en préservant les ressources et en réduisant la vulnérabilité

Enjeu 3 : Conjuguer l'opportunité de la métropolisation avec l'exigence d'un développement équilibré des territoires

0405

Stratégie régionale du SRADDET

3 éléments de rupture

Rupture 1: Changer le modèle de développement territorial : Pour une région attractive tant pour les entreprises que pour ses habitants

Rupture 2. Rompre avec les logiques de consommation extensive des ressources naturelles : Pour une région résiliente

Rupture 3. Atténuer les logiques de concurrence territoriale : pour une région solidaire

Stratégie régionale du SRADDET

Rupture 1: Changer le modèle de développement territorial

- **Pour une région ATTRACTIVE tant pour les entreprises que pour ses habitants**

Concurrence
et cherté du foncier

Impact sur l'accueil
et la compétitivité
des entreprises

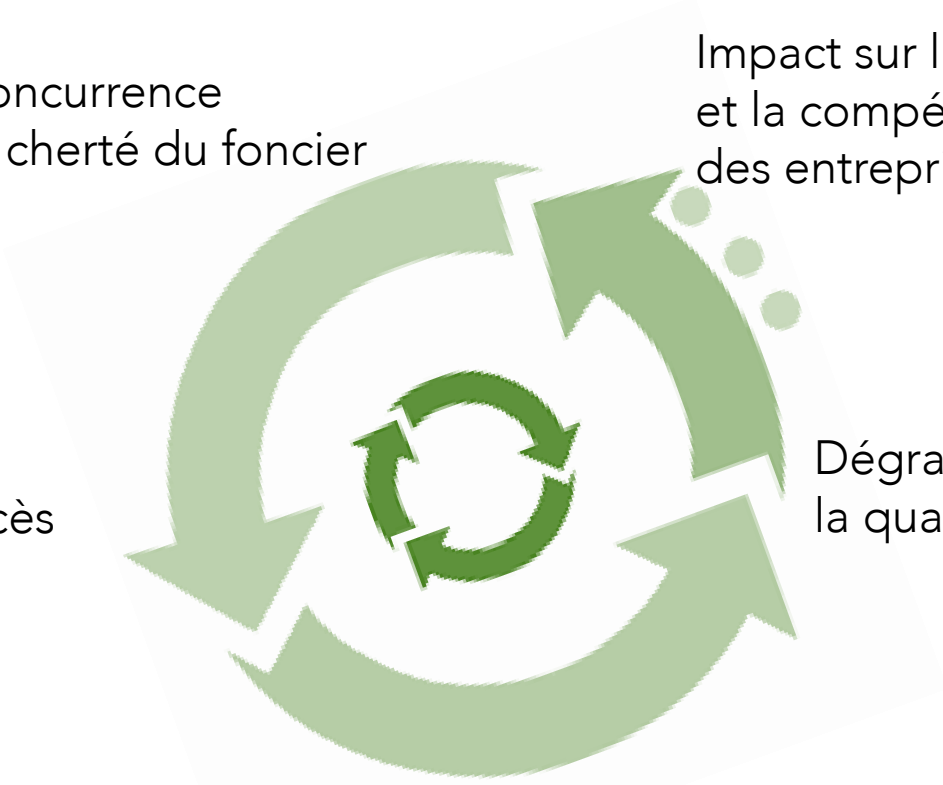

Dégradation de
la qualité de vie

Difficulté d'accès
au logement

Eloignement des pôles urbains et des pôles d'emploi = congestion des infrastructures routières et ferroviaires

Stratégie régionale du SRADDET

3 éléments de rupture

Rupture 1: Changer le modèle de développement territorial : Pour une région attractive tant pour les entreprises que pour ses habitants

Rupture 2: Rompre avec les logiques de consommation extensive des ressources naturelles : Pour une région résiliente

Rupture 3. Atténuer les logiques de concurrence territoriale : pour une région solidaire

0408

Stratégie régionale du SRADDET

Rupture 2: Rompre avec les logiques de consommation extensive des ressources naturelles

▶ **Pour une région RESILIENTE**

Consommation foncière 2 fois plus rapide que l'évolution démographique

Baisse des surfaces agricoles utilisées

Baisse de 10% de la ressource en eau à l'horizon 2050 sur le système Durance-Verdon

Fragilisation de la trame verte et bleue (TVB)

Production de déchets ménagers et assimilés de 716 kg/hab/an, supérieure à la moyenne nationale

Précarité et dépendance énergétique

0409

Stratégie régionale du SRADDET

3 éléments de rupture

Rupture 1: Changer le modèle de développement territorial : Pour une région attractive tant pour les entreprises que pour ses habitants

Rupture 2: Rompre avec les logiques de consommation extensive des ressources naturelles : Pour une région résiliente

Rupture 3: Atténuer les logiques de concurrence territoriale : pour une région solidaire

0410

Stratégie régionale du SRADDET

Rupture 3 : Atténuer les logiques de concurrence territoriale

▶ Pour une région SOLIDAIRE

Compétition territoriale avec les métropoles

Interdépendance des territoires pour la ressource en eau

Traitement et recyclage des déchets dans une logique de gestion de proximité

Difficultés d'insertion sur le marché du travail

Des transports plus propres adaptés à chaque territoire pour une qualité de l'air accrue

Décrochage en matière de formation

Disparités importantes en couverture FTTH par les opérateurs

1 habitant sur 5 vivant sous le seuil de pauvreté

0411

Stratégie régionale du SRADDET

Le parti pris spatial

Le fonctionnement réel du territoire n'est pas calqué sur des limites administratives.

Le territoire pratiqué révèle 4 sous ensembles: des réseaux d'aires urbaines – au sein desquelles d'effectuent la grande majorité des déplacements.

- domicile travail
- transferts d'établissements

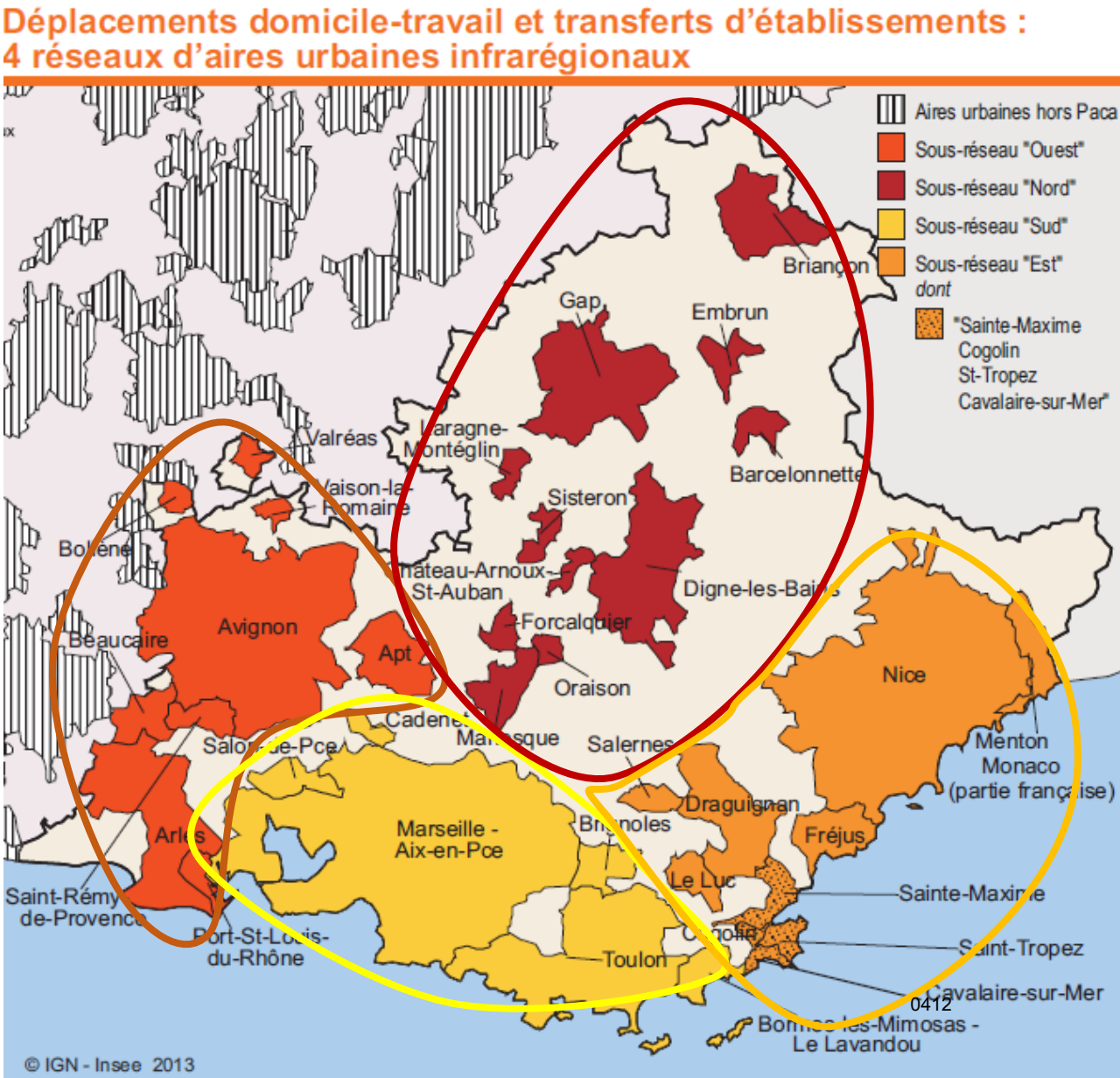

Stratégie régionale du SRADDET

Le parti pris spatial: 4 systèmes infrarégionaux

Pour répondre aux besoins du territoire, le SRADDET s'appuiera, selon les problématiques traitées, sur différentes échelles d'analyses:

- Suprarégionale
- Régionale
- Infrarégionale

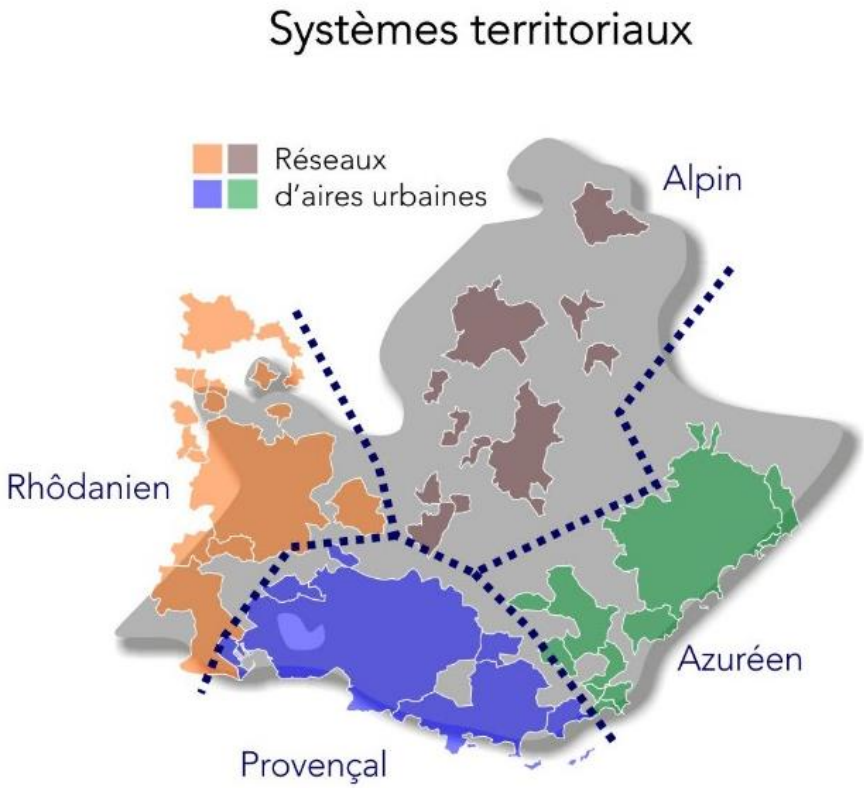

Les 4 systèmes permettront de prendre en compte la diversité des territoires et de leurs enjeux, et d'interroger le sens donné à « l'égalité des territoires »

0413

Stratégie régionale du SRADDET

Enjeux transversaux

Enjeu 1 : Concilier attractivités économique et résidentielle du territoire

Enjeu 2 : Améliorer la vie quotidienne en préservant les ressources et en réduisant la vulnérabilité

Enjeu 3 : Conjuguer l'opportunité de la métropolisation avec l'exigence d'un développement équilibré des territoires

Eléments de rupture

CHANGER LE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

▶ Pour une région attractive tant pour les entreprises que pour ses habitants

ROMPRE AVEC LES LOGIQUES DE CONSOMMATION EXTENSIVE DES RESSOURCES NATURELLES

▶ Pour une région résiliente

ATTÉNUER LES LOGIQUES DE CONCURRENCE TERRITORIALE

▶ Pour une région solidaire

Lignes directrices

Ligne directrice 1 : Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional

Ligne directrice 2 : Maîtriser la consommation d'espace et renforcer les centralités et leur mise en réseau

Ligne directrice 3 : Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants

Stratégie régionale du SRADDET

Les lignes directrices

Ligne directrice 1 : Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional

Ligne directrice 2 : Maîtriser la consommation d'espace et renforcer les centralités et leur mise en réseau

Ligne directrice 3 : Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants

Propos du Préfet de région

Stéphane BOUILLON, Préfet de la région PACA

Regards croisés sur les lignes directrices

Bernadette GUYON-BENOITE, Consultante Algoé

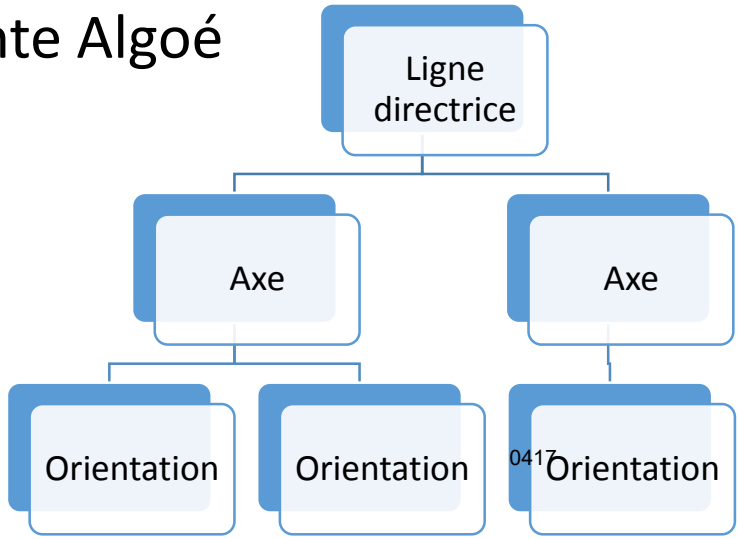

Regards croisés sur les lignes directrices

Ligne directrice 1
Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional

Anne CLAUDIUS PETIT, Conseillère régionale - Commission environnement, mer, forêt

0418

Ligne directrice 1

Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional

Axe 1 - Renforcer le rayonnement du territoire régional et déployer la stratégie régionale de développement économique

Axe 2 - Concilier attractivité et aménagement durable du territoire

Axe 3 - Conforter la transition environnementale et énergétique: vers une économie de la ressource

Ligne directrice 1

Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional

Axe 1 - Renforcer le rayonnement du territoire régional et déployer la stratégie régionale de développement économique

Orientation 1 – Un territoire connecté et plus accessible au niveau national européen et international

- **Objectif 1** - Conforter les portes d'entrées du territoire régional (réseau autoroutier, gares TGV, aéroports et ports)
- **Objectif 2** - Définir et déployer une stratégie portuaire et fluviale à l'échelle régionale
- **Objectif 3** - Structurer la chaine logistique pour capter plus de valeur tout en favorisant le report modal pour les flux de longue distance

0420

Ligne directrice 1

Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional

Axe 1 - Renforcer le rayonnement du territoire régional et déployer la stratégie régionale de développement économique

Orientation 2 – Des pôles d'excellence économiques, universitaires, culturels et touristiques porteurs de rayonnement régional

- **Objectif 1** - Renforcer les grands pôles économiques et touristiques
- **Objectif 2** - Définir et outiller la stratégie territoriale d'aménagement économique
- **Objectif 3** - Soutenir le rayonnement du territoire en matière culturelle, universitaire, de recherche et d'innovation (dont ITER et CEA de Cadarache)

0421

Ligne directrice 1

Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional

Axe 1 - Renforcer le rayonnement du territoire régional et déployer la stratégie régionale de développement économique

Orientation 3 – La dimension européenne de la Région confortée au coeur du bassin méditerranéen, et des projets collaboratifs renforcés avec les territoires frontaliers

- **Objectif 1** - Renforcer le partenariat avec les territoires limitrophes (Occitanie, Auvergne-Rhône Alpes, Monaco, Ligurie, Piémont) pour la consolidation du système ferroviaire
- **Objectif 2** - Conforter le projet de métropole transfrontalière (NCA) et plus largement les projets de coopérations transfrontaliers alpins (ALCOTRA)
- **Objectif 3** - Soutenir la stratégie de façade littorale

0422

Ligne directrice 1

Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional

Axe 1 - Renforcer le rayonnement du territoire régional et déployer la stratégie régionale de développement économique

Axe 2 - Concilier attractivité et aménagement durable du territoire

Axe 3 - Conforter la transition environnementale et énergétique : vers une économie de la ressource

Ligne directrice 1

Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional

Axe 2 - Concilier attractivité et aménagement durable du territoire

Orientation 1 – Un modèle d'aménagement durable et intégré à construire

Objectif 1 - Déployer des modes d'aménagement exemplaires, intelligents, adaptés (dont les OIN, PNR par exemple) en privilégiant un urbanisme économe en besoins de déplacements et non dépendant de la voiture particulière

Objectif 2 - Intégrer les enjeux de la gestion durable des ressources naturelles dans les projets d'aménagement et d'habitat pour garantir un accès à la ressource pour tous et aider les territoires à s'adapter au changement climatique et aux risques

Objectif 3 - Diminuer la consommation totale d'énergie de 20% en 2030 et 50% en 2050 par rapport à 2012

Objectif 4 - Améliorer la qualité de l'air (bâtiments, industrie, transports) et contribuer au développement de nouvelles mobilités, de transports propres et, au report modal

Ligne directrice 1

Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional

Axe 2 - Concilier attractivité et aménagement durable du territoire

Orientation 2 – Des ressources naturelles et paysagères préservées et valorisées, une identité renforcée

- **Objectif 1** - Préserver les ressources en eau terrestre, souterraines et de surface, les milieux aquatiques et les zones humides, pour garantir le maintien du potentiel de développement de la région
- **Objectif 2** - Connaître, protéger la biodiversité et ses fonctionnalités écologiques en milieux terrestre aquatique, littoral et marin
- **Objectif 3** – Assurer le bon état et la qualité des milieux terrestre aquatique, littoral et marin
- **Objectif 4** - Préserver les identités paysagères naturelles et les potentialités de développement agricole

0425

Ligne directrice 1

Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional

Axe 1 - Renforcer le rayonnement du territoire régional et déployer la stratégie régionale de développement économique

Axe 2 - Concilier attractivité et aménagement durable du territoire

Axe 3 - Conforter la transition environnementale et énergétique : vers une économie de la ressource

Ligne directrice 1

Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional

Axe 3 - Conforter la transition environnementale et énergétique : vers une économie de la ressource

Orientation 1 – Vers un nouveau référentiel de production et de consommation, vers une société Post carbone

- **Objectif 1** - Accompagner la transition vers de nouveaux modes de production et de consommation agricole et forestier
- **Objectif 2** - Augmenter la production d'ENR thermique et électrique en assurant un mix énergétique diversifié visant le 100% ENR à 2050 et promouvoir une mobilité décarbonnée
- **Objectif 3** - Accompagner le développement de « territoires intelligents » avec des services numériques utiles aux habitants, aux visiteurs et aux entreprises
- **Objectif 4** –Faire de la biodiversité un levier de développement et d'aménagement innovant

Ligne directrice 1

Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional

Axe 3 - Conforter la transition environnementale et énergétique : vers une économie de la ressource

Orientation 2 – Prévention et gestion des déchets : vers une économie circulaire plurielle

- **Objectif 1** - Donner la priorité à la prévention et à la réduction des déchets
- **Objectif 2** - Planifier les équipements de prévention et de gestion des déchets dans les documents d'urbanisme
- **Objectif 3** - Favoriser le recyclage, l'écologie industrielle et l'économie de la fonctionnalité

Ligne directrice 1

Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional

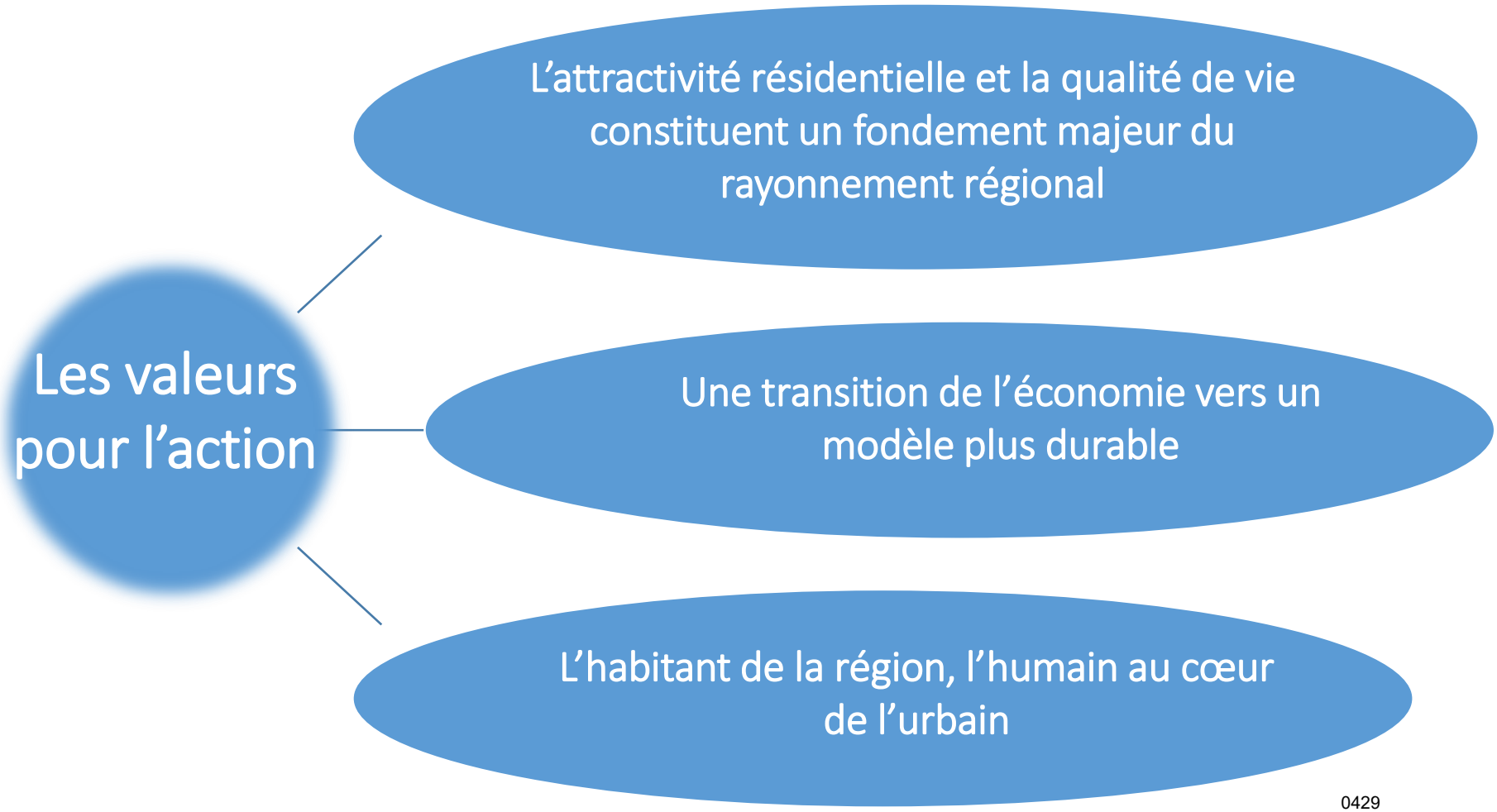

0429

LD1 : RENFORCER ET PÉRÉNNISER L 'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE RÉGIONAL

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

SRADDET

Conforter les portes d 'entrées

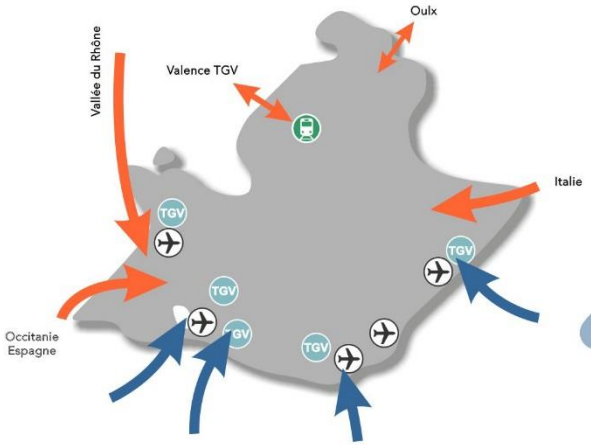

Définir/déployer la stratégie portuaire et fluviale
Soutenir la stratégie de façade littorale

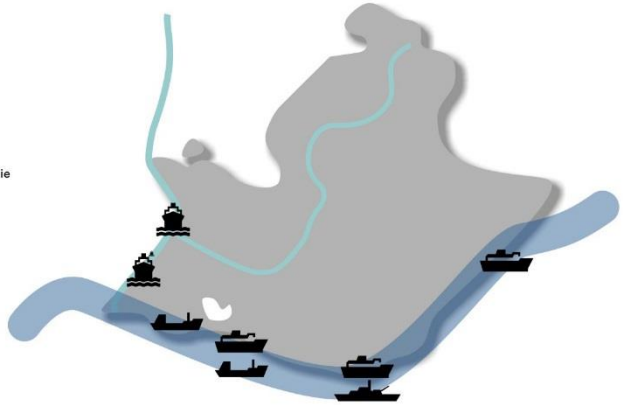

Soutenir le rayonnement culturel, universitaire, recherche, innovations

Concilier attractivité et aménagements durables

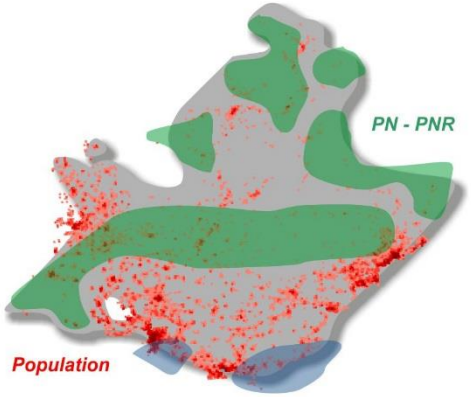

Zones d 'activités et pôles économiques stratégiques

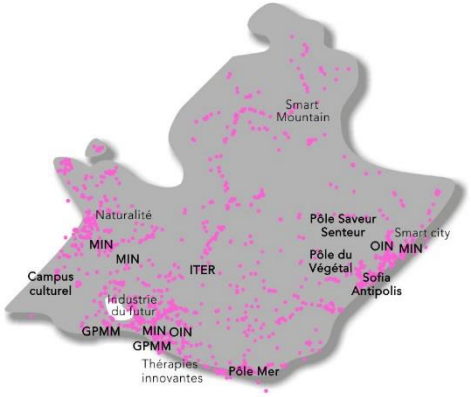

Scénario Energie Positive 2050

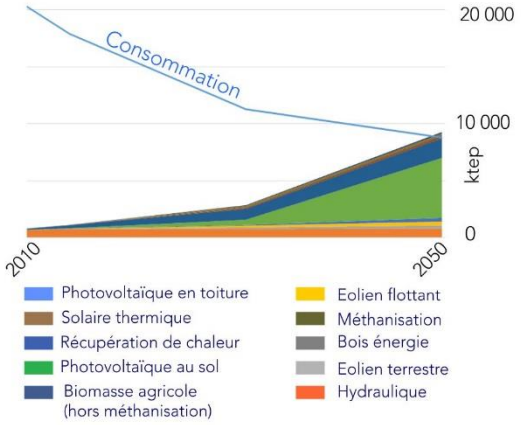

0430

Sources : Région PACA / DCOPT / SCOPE - Unité SIG Juillet 2017

Regards croisés sur les lignes directrices

Ligne directrice 2
Maîtriser la consommation d'espace et renforcer les centralités et leur mise en réseau

Catherine ROUBEUF, Vice-présidente de la Commission transports, infrastructures, aménagement du territoire et ports

Ligne directrice 2

Maîtriser la consommation d'espace et renforcer les centralités et leur mise en réseau

Axe 1 - Structurer l'armature territoriale et conforter les centralités

Axe 2 - Mettre en cohérence l'offre de mobilité et l'armature territoriale

Axe 3 - Reconquérir la maitrise du foncier régional et restaurer les continuités écologiques

Ligne directrice 2

Maîtriser la consommation d'espace et renforcer les centralités et leur mise en réseau

Axe 1 - Structurer l'armature territoriale et conforter les centralités

Orientation 1 – Une stratégie pour chaque système territorial

Objectif 1 - Qualifier les fonctions de centralité pour chaque niveau et assurer une offre de service de transports adaptée à chacun des systèmes

Objectif 2 - Définir la place des campagnes urbaines et rurales en réduisant la demande automobile, en accélérant les pratiques de mobilité alternatives en complément du report modal sur les TC et en s'appuyant sur les PNR

Objectif 3 - Identifier la nature des relations, coopérations et réciprocités au sein et entre systèmes territoriaux (métropoles, espaces alpins et littoraux)

Ligne directrice 2

Maîtriser la consommation d'espace et renforcer les centralités et leur mise en réseau

Axe 1 - Structurer l'armature territoriale et conforter les centralités

Orientation 2 – Des polarités affirmées au sein de chaque système

- **Objectif 1** - Conforter le développement et le rayonnement des métropoles de l'espace provençal et azuréen
- **Objectif 2** - Consolider les dynamiques des grands centres urbains de l'espace rhodanien
- **Objectif 3** - Soutenir les fonctions d'équilibre des polarités de l'espace alpin

Ligne directrice 2

Maîtriser la consommation d'espace et renforcer les centralités et leur mise en réseau

Axe 1 - Structurer l'armature territoriale et conforter les centralités

Orientation 3 – Des centres urbains réinvestis pour juguler l'étalement urbain, favoriser la proximité et le lien social

- **Objectif 1** - Habiter, se déplacer, réinvestir les centres villes et centres bourgs
- **Objectif 2** - Retrouver la vitalité commerciale et l'activité dans les centres villes et centres bourgs
- **Objectif 3** - Réintroduire la nature en ville et, redonner de l'amabilité aux espaces publics

Ligne directrice 2

Maîtriser la consommation d'espace et renforcer les centralités et leur mise en réseau

Axe 1 - Structurer l'armature territoriale et conforter les centralités

Axe 2 - Mettre en cohérence l'offre de mobilité et l'armature territoriale

Axe 3 - Reconquérir la maitrise du foncier régional et restaurer les continuités écologiques

Ligne directrice 2

Maîtriser la consommation d'espace et renforcer les centralités et leur mise en réseau

Axe 2 - Mettre en cohérence l'offre de mobilité et l'armature territoriale

Orientation 1 – Une inter modalité facilitée

- **Objectif 1** - Faciliter tous types de reports modaux de la voiture solo vers d'autres modes plus collectifs et durables
- **Objectif 2** - Structurer et hiérarchiser les PEM et leur niveau de service
- **Objectif 3** - Développer avec l'ensemble des AOMD une information facilement accessible, une billettique simplifiée, une tarification harmonisée et multimodale

Ligne directrice 2

Maîtriser la consommation d'espace et renforcer les centralités et leur mise en réseau

Axe 2 - Mettre en cohérence l'offre de mobilité et l'armature territoriale

Orientation 2 – Des offres de transport collectif adaptées et confortées

Objectif 1 - Optimiser et coordonner les offres de transport collectif pour accroître le niveau de service et répondre aux nouvelles exigences des polarités urbaines

Objectif 2 - Favoriser les conditions de mise en œuvre de TCSP (CHNS, BHNS, tramway) sur les axes de liaison majeurs

Ligne directrice 2

Maîtriser la consommation d'espace et renforcer les centralités et leur mise en réseau

Axe 2 - Mettre en cohérence l'offre de mobilité et l'armature territoriale

Orientation 3 – Un réseau routier adapté pour répondre aux nouveaux enjeux de desserte et de mobilité

- **Objectif 1** - Identifier les niveaux de service et de fonctionnalités du réseau des itinéraires d'intérêt régional prenant en considération les enjeux de désenclavement
- **Objectif 2** - Déployer un réseau d'infrastructures (ex voies réservées, pistes cyclables) et d'équipements d'accès et de stationnement (parking de rabattement, aires de covoiturage) en cohérence avec l'armature urbaine
- **Objectif 3** - Accompagner le développement d'offres alternatives (transport à la demande, covoiturage…) pour les zones peu denses

Ligne directrice 2

Maîtriser la consommation d'espace et renforcer les centralités et leur mise en réseau

Axe 1 - Structurer l'armature territoriale et conforter les centralités

Axe 2 - Mettre en cohérence l'offre de mobilité et l'armature territoriale

Axe 3 - Reconquérir la maitrise du foncier régional et restaurer les continuités écologiques

Ligne directrice 2

Maîtriser la consommation d'espace et renforcer les centralités et leur mise en réseau

Axe 3 - Reconquérir la maitrise du foncier régional et restaurer les continuités écologiques

Orientation 1 – Les grands équilibres préservés, et une organisation du territoire plus rationnelle

- **Objectif 1** - Maitriser l'étalement urbain, promouvoir les formes urbaines moins consommatrices d'espace
- **Objectif 2** - Définir une enveloppe urbaine régionale
- **Objectif 3** - Protéger et valoriser une enveloppe agricole régionale

Ligne directrice 2

Maîtriser la consommation d'espace et renforcer les centralités et leur mise en réseau

Axe 3 - Reconquérir la maitrise du foncier régional et restaurer les continuités écologiques

Orientation 2 – Les continuités écologiques restaurées

Objectif 1 - Prévoir la restauration écologique (de 16% de la TVB régionale) et la reconquête des milieux naturels dégradés

Objectif 2 - Prendre en compte les continuités écologiques dans les projets de travaux d'aménagement et les documents d'urbanisme

Ligne directrice 2

Maîtriser la consommation d'espace et renforcer les centralités et leur mise en réseau

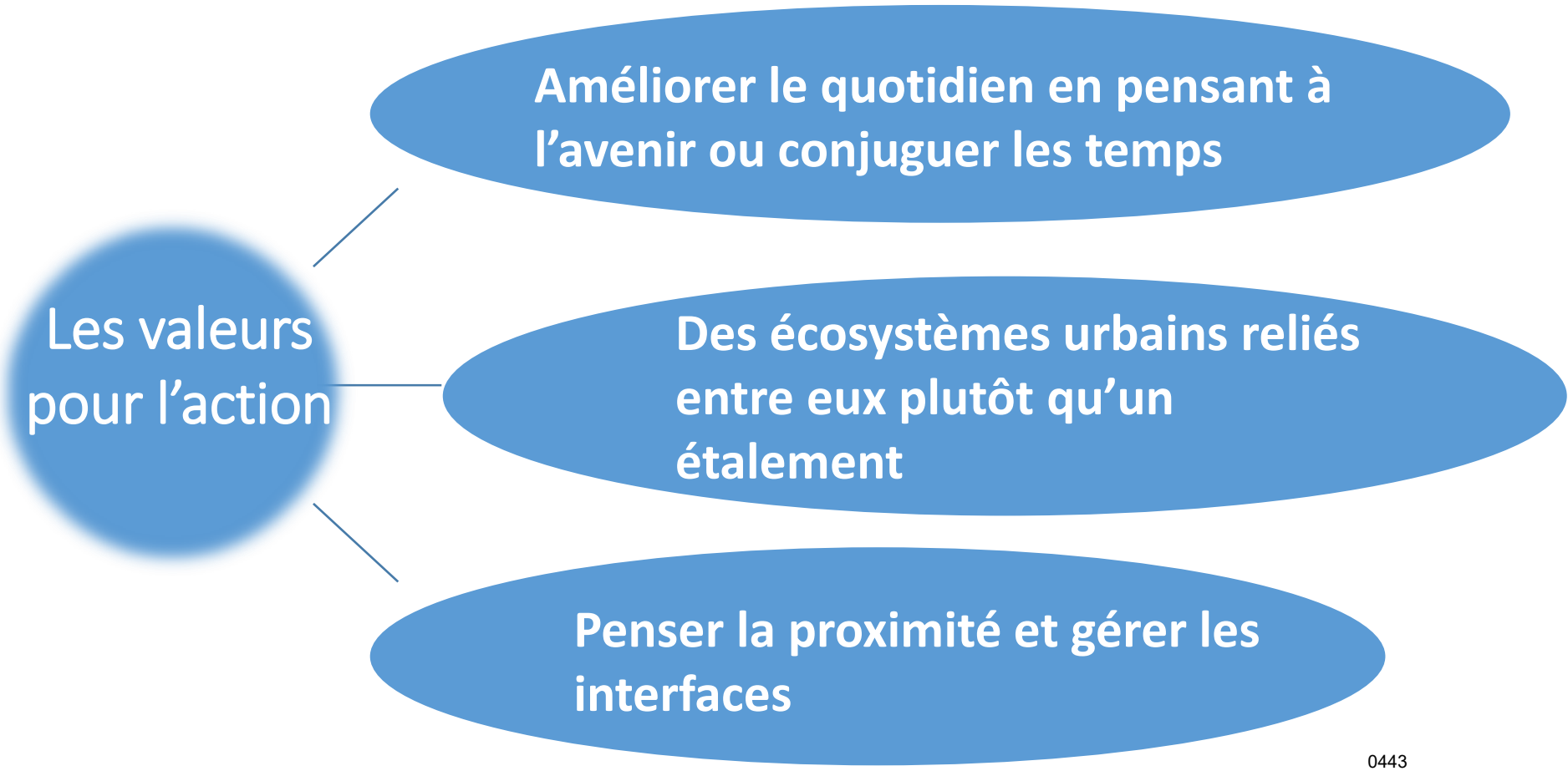

0443

LD2 : MAITRISER LA CONSOMMATION D 'ESPACE ET RENFORCER LES CENTRALITES ET LEUR MISE EN RESEAU

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

SRADDET

Vers une nouvelle armature urbaine ?

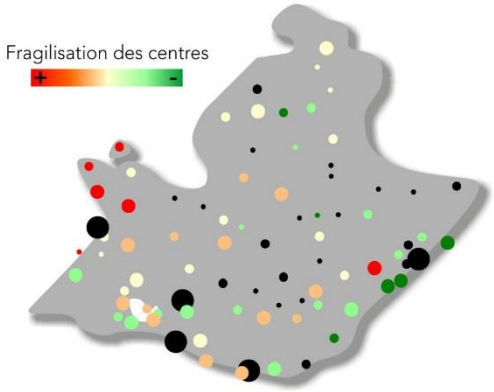

Systèmes territoriaux

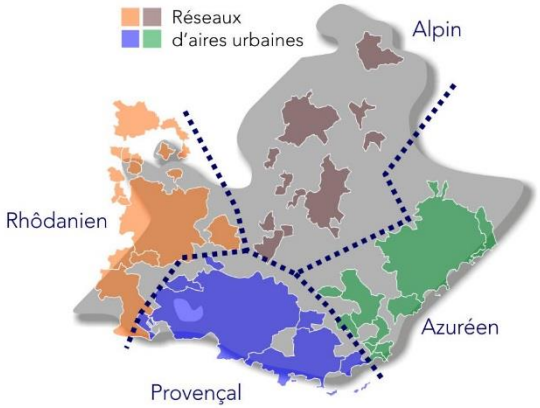

Déplacements quotidiens

Fiabiliser offre TER
Accroitre niveau de service

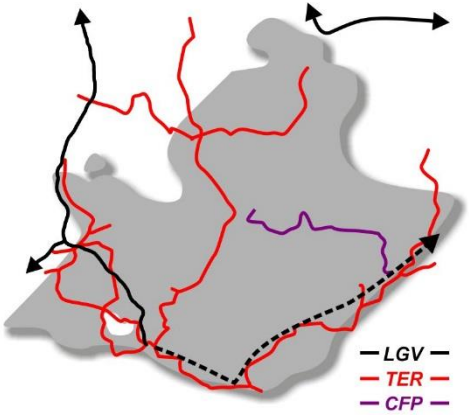

Protéger la biodiversité

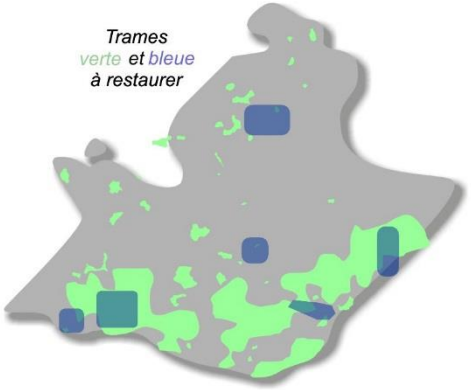

Préserver les identités paysagères et potentialités agricoles

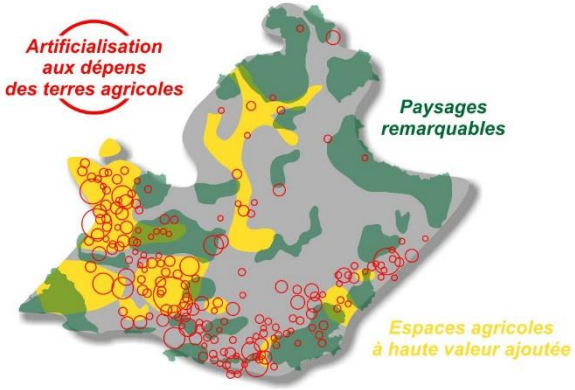

0444

Sources : Région PACA / DCOPT / SCOPE - Unité SIG Juillet 2017

Regards croisés sur les lignes directrices

Ligne directrice 3
Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants

Eliane BARREILLE, Vice-présidente déléguée en charge de la ruralité et du pastoralisme

Ligne directrice 3

Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants

Axe 1 - Cultiver les atouts, compenser les faiblesses, réaliser le potentiel économique et humain de tous les territoires

Axe 2 - Soutenir les territoires et les populations pour une meilleure qualité de vie

Axe 3 - Développer échanges et réciprocités entre territoires

Ligne directrice 3

Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants

Axe 1 - Cultiver les atouts, compenser les faiblesses, réaliser le potentiel économique et humain de tous les territoires

Orientation 1 – Vers des stratégies intégrées des territoires

- **Objectif 1** - Faire rayonner les projets métropolitains et promouvoir leur retombées pour l'ensemble des territoires de la région
- **Objectif 2** - Renforcer un modèle de développement rural régional exemplaire à l'échelle nationale
- **Objectif 3** - Promouvoir la mise en tourisme des territoires en connexion avec les portes d'entrée et les PEM, et conforter les smart mountain

Ligne directrice 3

Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants

Axe 1 - Cultiver les atouts, compenser les faiblesses, réaliser le potentiel économique et humain de tous les territoires

Orientation 2 – Pour la réalisation du potentiel économique et humain de tous les territoires

- **Objectif 1** - Accélérer le désenclavement physique et numérique des territoires en particulier des territoires alpins
- **Objectif 2** - Conforter la cohésion sociale notamment par la politique de la ville, l'accès des jeunes à l'emploi, et la prise en compte des nouveaux besoins liés au vieillissement de la population
- **Objectif 3** - Accompagner les évolutions sociétales liées au numérique par une offre de formation adaptée
- **Objectif 4** - Déployer les potentialités de formation en optimisant l'ouverture et les conditions d'accès aux établissements scolaires

0448

Ligne directrice 3

Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants

Axe 1 – Cultiver les atouts, compenser les faiblesses, réaliser le potentiel économique et humain de tous les territoires

Axe 2 - Soutenir les territoires et les populations pour une meilleure qualité de vie

Axe 3 - Développer échanges et réciprocités entre territoires

Ligne directrice 3

Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants

Axe 2 - Soutenir les territoires et les populations pour une meilleure qualité de vie

Orientation 1 – Une stratégie d'accès au logement et de réduction des inégalités

- **Objectif 1** - Permettre aux ménages d'accéder à un logement adapté leurs ressources et réaliser un parcours résidentiel conforme à leur souhait
- **Objectif 2** - Rénover le parc de logement existant, massifier la rénovation énergétique des logements et revitaliser les quartiers dégradés
- **Objectif 3** - Promouvoir la mixité sociale et intergénérationnelle

Ligne directrice 3

Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants

Axe 2 - Soutenir les territoires et les populations pour une meilleure qualité de vie

Orientation 2 – Une échelle resserrée de la vie quotidienne pour une meilleure qualité de vie

- **Objectif 1** - Faciliter l'accès aux services, selon les niveaux de polarités et l'accompagner par une offre de transports adaptée
- **Objectif 2** - Promouvoir les mobilités douces articulées aux autres réseaux de transport collectif
- **Objectif 3** - Soutenir une économie de proximité

Ligne directrice 3

Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants

Axe 1 - cultiver les atouts, compenser les faiblesses, réaliser le potentiel économique et humain de tous les territoires

Axe 2 - Soutenir les territoires et les populations pour une meilleure qualité de vie

Axe 3 - Développer échanges et réciprocités entre territoires

Ligne directrice 3

Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants

Axe 3 - Développer échanges et réciprocités entre territoires

Orientation 1 – Des atouts diversifiés, des interdépendances, des coopérations

Objectif 1 - Favoriser la diffusion culturelle dans les territoires non métropolitains à partir d'une offre coproduite avec les métropoles et grandes agglomérations

Objectif 2 - Refonder le pacte territorial de l'eau, de l'énergie et des solidarités environnementales pour donner à chaque territoire les capacités de son développement

Objectif 3 - Promouvoir des projets fédérateurs, issus de la contribution des territoires à l'inter territorialité

Objectif 4 - S'accorder sur une stratégie de transports-mobilité avec les AOMD et définir les modalités de l'action

Ligne directrice 3

Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants

Axe 3 - Développer échanges et réciprocités entre territoires

Orientation 2 – Connaissance, solidarités et dialogue comme leviers de la coopération

Objectif 1 - Développer la connaissance et la mise en capacité des territoires

Objectif 2 - Outiller de nouvelles formes de coopérations et de solidarités construites sur des interdépendances

Objectif 3 - Rechercher des financements innovants pour pérenniser le développement des transports collectifs

Objectif 4 - Promouvoir les gouvernances partenariales, et les espaces d'échanges

0454

Ligne directrice 3

Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants

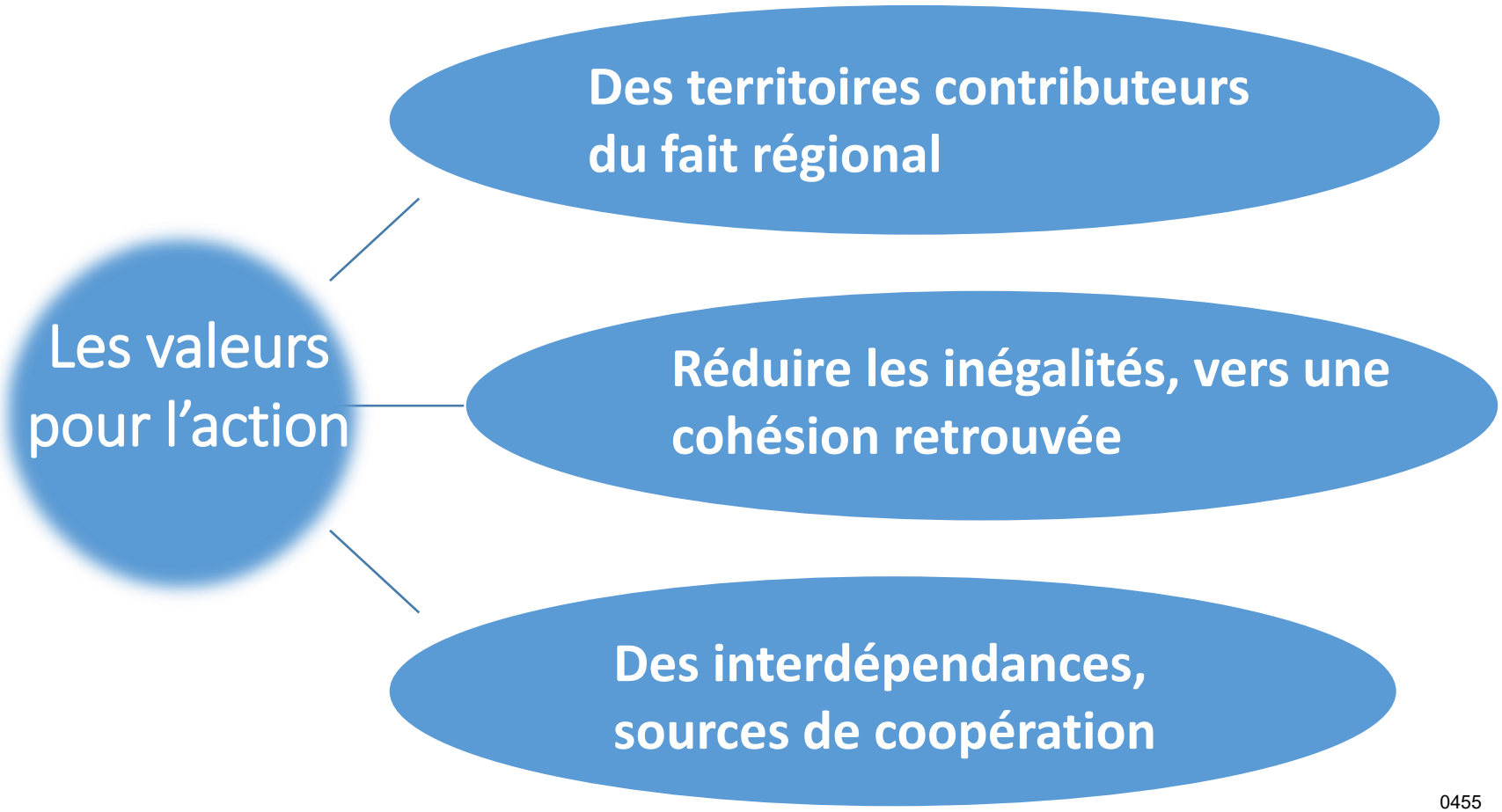

0455

LD3 : CONJUGUER ÉGALITÉ ET DIVERSITÉ DES TERRITOIRES POUR DES TERRITOIRES SOLIDAIRES ET ACCUEILLANTS

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

SRADDET

Programmes Européens et coopération

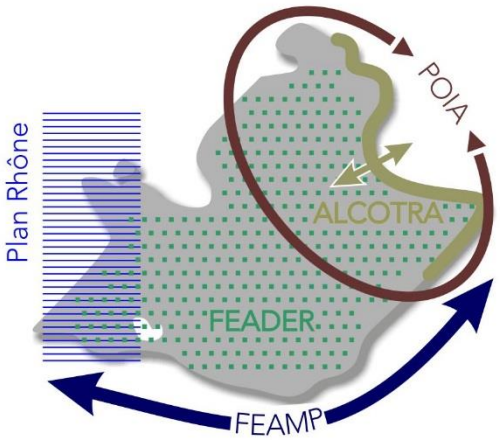

Implantation des lycées

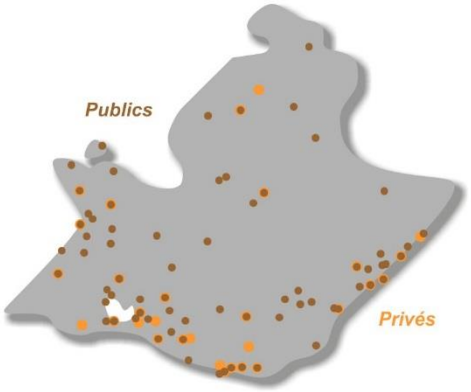

Flux et interdépendance : ressource en eau

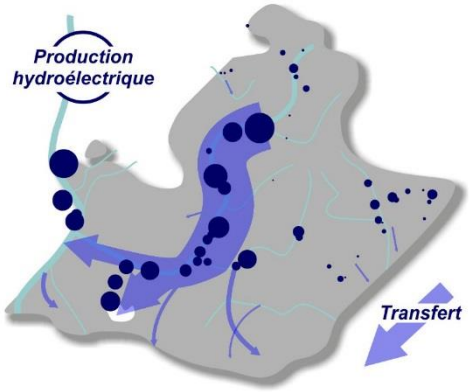

Quartiers Politique de la ville et ZRR

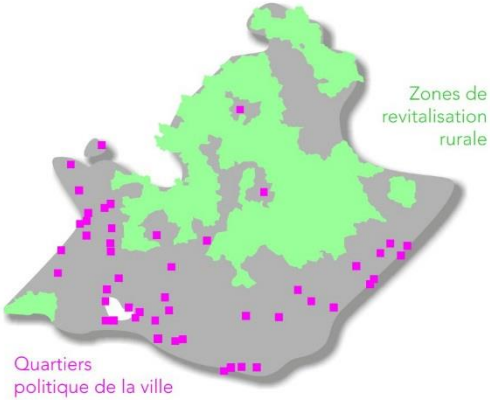

Attractivité touristique et culturelle

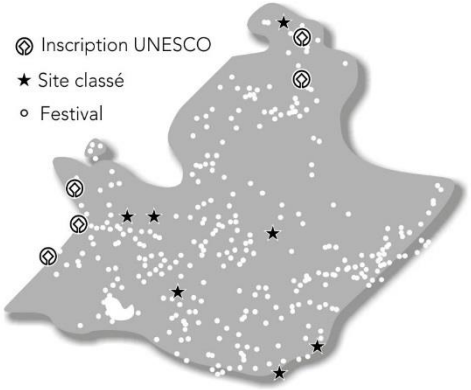

EPCI

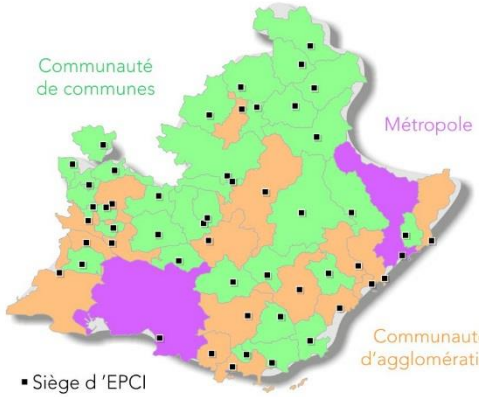

0456

Sources : Région PACA / DCOPT / SCOPE - Unité SIG Juillet 2017

Le Point de vue du CESER

Marc POUZET, Vice-président du CESER

Clôture

Roger DIDIER, Vice-Président à l'aménagement du territoire

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRADDET

Atelier sur l'armature urbaine

Espace rhodanien

Avignon - 14 septembre 2017

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRADDET

Programme

Atelier sur l'armature urbaine

Espace rhodanien

Avignon - 14 septembre 2017

09h45 **Accueil des participants**

10h00 **Ouverture de l'atelier**

Bénédicte MARTIN, Conseillère Régionale

10h15 **Pourquoi réfléchir à l'armature territoriale ?**

Alix ROCHE, Directrice Déléguée

10h45 **Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui à l'échelle régionale et sur le système qui nous occupe ?**

Gilles PERILHOU, AURAV

Simon De BERGH, AGAM

Débat

11h45 **Quels sont les grands enjeux sur lesquels nous devons nous concentrer sur ce système ?**

Gilles PERILHOU, AURAV

Simon De BERGH, AGAM

Débat

12h45 **Fin de la séance**

Bénédicte MARTIN, Conseillère Régionale

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR — Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires SRADDET

Compte-rendu

Atelier sur l'armature urbaine

Espace rhodanien

Avignon - 14 septembre 2017

Mr Bernard Baumelou, directeur de cabinet du Grand Avignon, prie les participants d'excuser l'absence du Président Mr Jean-Marc Roubaud retenu par le préfet. Il remercie en son nom, les élus du « Système Rhodanien » de leur présence, et souhaite la bienvenue aux techniciens du Conseil Régional qui contribuent à l'élaboration du schéma. Il indique qu'à l'issue du diagnostic qui a été présenté le 12 juillet, l'étape que constitue la réunion d'aujourd'hui sur les systèmes de l'armature urbaine régionale et notamment le « système Rhodanien » permet de projeter cet espace dans la modernité. Il pense que cette approche :

- est plus valorisante pour la population et les acteurs économiques, que l'approche traditionnelle dans le cadre des limites institutionnelles et administratives (département par exemple).
- qu'elle contribuera à cerner les réalités de ce système, à nourrir les liens entre les acteurs au sein d'un même bassin de vie, et que cela va dans le sens demandé par le gouvernement de travailleur au-delà des « démarches politiques », en vue du prochain CPER notamment.

Il indique que le Grand Avignon travaille déjà dans ce sens, avec la « berge Occitane » de PACA, la plaine du Gard, Alès, Nîmes… tous bords politiques confondus, et que l'Agence d'Urbanisme d'Avignon (AURAV), contribue à ces rapprochements. Il passe ensuite la parole à Mme Bénédicte MARTIN, Conseillère régionale, Présidente de la commission agriculture, viticulture, ruralité qui ouvre l'atelier.

Mme Bénédicte Martin rappelle que plusieurs étapes importantes ont été franchies ces derniers mois pour l'élaboration du SRADDET. La phase de concertation autour des objectifs et de la stratégie régionale, déclinée en 3 lignes directrices et une soixantaine d'objectifs a démarré par les Forums des 8,15 et 22 mars sur les trois lignes directrices et des ateliers thématiques sur l'absorption par le SRADDET, de deux schémas environnementaux (SRCE le 25 avril et SRCAE le 9 mai). Elle a été suivi d'un Comité partenarial qui s'est tenu le 12 juillet.

Cette phase de concertation, est entrée dans une phase de consolidation des objectifs et de la stratégie régionale depuis le 31 juillet, jusqu'au 1er novembre par la saisine des personnes publiques associées (PPA), compétentes en matière de Scots et de PLU (E.P.C.I) ; la « concertation préalable de la population », depuis le 5 septembre jusqu'au 5 décembre. Les documents sont consultables sur le site de la Région, dans les « Maisons de la Région » et l'Hôtel de Région. Mme Martin invite les participants à relayer cette information auprès de

leurs réseaux, et indique que la réunion aujourd'hui s'inscrit dans la phase de construction du « fascicule des règles » du schéma.

Ces futures règles seront prescriptives, c'est-à-dire qu'elles auront une portée réglementaire. C'est l'une des raisons pour lesquelles elles ne peuvent être élaborées sans les élus, qui doivent se mobiliser.

Elle indique aussi, que pour la définition des règles, la Région propose d'appréhender le territoire régional au travers de quatre « grands systèmes ou espaces », qui caractérisent et structurent l'armature urbaine de Provence-Alpes-Côte d'Azur: les systèmes « Provençal », « Azuréen », « Alpin » et « Rhodanien » - objet de la réunion- afin de valider manière concertée, l'approche proposée et les caractéristiques de cet espace.

A la différence des autres espaces sous « influences métropolitaines », de Marseille, Toulon et Nice, elle croit que « le système Rhodanien » peut se développer « hors enjeux métropolitains », dans la mesure où parfois, les « aires d'influence » sont autres que celles des grandes polarités. A titre d'exemple, les aires d'influences de certaines petites ou moyennes villes et villages, qui induisent des flux de personnes et de marchandises, de communications, économiques et sociaux et jouent un rôle structurant dans l'aménagement du territoire, par l'offre d'emploi, de services, d'équipements, d'infrastructures...

Ainsi, l'armature urbaine de la région correspond à l'organisation des villes et des villages, et de leurs aires d'influences respectives. La définition d'un nouvel équilibre régional, passe par la reconnaissance du rôle de chacun, et doit permettre de reconsidérer l'organisation spatiale de la région en systèmes.

Cette approche en 4 systèmes, est néanmoins soumise pour avis et validation aux acteurs du territoire, afin :

- de partager et de prendre en compte les avis des territoires, sur la proposition de l'approche par systèmes, et les spécificités identifiées pour chacun (niveaux des centralités et hiérarchisation, notamment).
- de valider les grands objectifs des lignes directrices, associés à l'espace concerné.

Cette approche géographique du développement et de l'aménagement du territoire régional par « systèmes ou espaces territorial », est issue des éléments du diagnostic, et des travaux de l'INSEE qui font apparaître :

- un ralentissement de l'augmentation de la population après une période de forte hausse
- un étalement urbain qui n'a cessé d'augmenter et s'est très largement développé dans l'arrière et le moyen pays
- un cadre de vie qui se dégrade (qualité de l'air, prix et disponibilité du foncier sur la zone littorale, offre de transports inadaptée aux besoins, augmentation des trajets domiciles-travail….)
- une accession à la propriété et aux logements de plus en plus difficile, pour les jeunes actifs et les populations fragilisées….

Eléments auxquels le système Rhodanien n'échappe pas, et qui obligent à reconsidérer les conditions de l'aménagement du territoire et plus particulièrement la consommation de l'espace ; la mise en réseau des différents niveaux de centralité afin d'optimiser l'offre de service à la population, et la cohérence entre l'offre de mobilité et l'armature territoriale.

Ces éléments correspondent à l'une des 3 lignes directrices qui structurent le SRADDET (la LD2) et porte sur les enjeux de « Maîtriser la consommation d'espace et renforcer les centralités et leur mise en réseau ».

Cette approche par « système territorial » va également, favoriser une approche plurifonctionnelle de l'aménagement du territoire en termes d'habitat, de services, de reconquête commerciale et d'activité économique, de formation et de santé, de desserte en transports durables autour des pôle d'échanges eux-mêmes renforcés.

Mais au-delà de l'approche du territoire régional par système, compte tenu de la complexité de la démarche d'élaboration des règles, une série d'ateliers thématiques sur « Habitat, gestion économe de l'espace, cohérence de l'urbanisme », « Transition Energétique » et « Biodiversité » est prévue en octobre et novembre. Ceux de « l'Espace Rhodanien » sont fixés le 12 octobre « Habitat, gestion économe de l'espace, cohérence de l'urbanisme » de 9h30 à 12h30 ; « Transition Energétique » et « Biodiversité » de 14h à 17h. Ils feront suite à l'atelier du 18 septembre à l'Hôtel de Région, sur la méthode. Cet atelier est ouvert à tous les espaces et aux intercommunalités ayant une compétence pour l'élaboration d'un SCOT ou d'un PLU, aux Parcs Naturels Régionaux, aux Départements et aux services de l'Etat. Elle invite vivement les représentants concernés, à y participer.

Mme Bénédicte Martin rappelle aussi quelques-unes des caractéristiques majeures de « l'Espace Rhodanien », afin de resituer dans leur contexte, les enjeux majeurs auxquels cet espace va devoir faire face dans les prochaines années et indique les 3 temps de l'atelier et propose un tour de table :

1. « Pourquoi réfléchir à l'armature territoriale ?» par Mme Alix ROCHE Directrice déléguée Délégation Connaissance Planification Transversalité
2. « les caractéristiques de l'armature urbaine aujourd'hui à l'échelle régionale, et sur le système qui nous occupe ?» et « quels sont les grands enjeux sur lesquels nous devons nous concentrer sur ce système » ? par Messieurs Gilles PERILHOU de l'Agence d'Urbanisme d'Avignon (AURAV) et Simon De BERGH de l'Agence d'Urbanisme de Marseille (AGAM)
3. débat avec la salle.

A l'issue des présentations, elle souligne la « belle représentation » des collectivités territoriales, qui atteste de l'intérêt qu'elles portent au futur développement de leur territoire (cf. Liste de présence).

Alix Roche, indique que le travail en ateliers sur les objectifs, a suscité des interrogations et des inquiétudes sur la capacité de prendre en compte l'intégralité des problématiques, tout en maintenant un équilibre ou une forme d'égalité entre tous les territoires de la région.

C'est la raison pour laquelle il a fallu identifier l'ensemble des villes et villages qui jouent un rôle structurant dans l'aménagement du territoire et participent à l'armature territoriale. Armature régionale qui est constituée de différentes polarités, dont les aires d'influence, structurent leurs territoires en concentrant des services et des équipements utiles aux habitants. Définir l'armature urbaine passe donc par l'identification des différentes polarités, et la qualification du niveau de cette polarité (exemple polarité métropolitaine ou polarité locale). Cet exercice est un préalable pour la stratégie du SRADDET, qui associera à chaque « niveau de polarité » des fonctions et des niveaux de service. Au-delà de la caractérisation et de l'identification du rôle de chaque niveau de polarité qui est peut-être relativement abstraite pour chacun d'entre vous, il s'agira de reconnaitre un rôle à chaque territoire.

L'armature urbaine constitue également un préalable pour aborder trois chantiers prioritaires du SRADDET : la lutte contre la dévitalisation des centres villes et centre-bourgs, la gestion économe de l'espace, et l'adéquation de l'offre de mobilité aux besoins identifiés.

Le diagnostic du territoire et les données prospectives de l'INSEE, nous engagent à modifier les orientations de développement des dernières décennies : la croissance démographique fléchit, et pose la question de l'attractivité de notre territoire pour l'avenir. La consommation de l'espace qui a prévalu, ainsi que l'étalement urbain ont généré des problèmes de saturation des infrastructures routières et de pollution de l'air, qui dégradent la qualité de vie et menacent l'attractivité touristique.

Les élus régionaux ont donc clairement identifié l'opportunité que constitue le SRADDET pour lutter contre ces phénomènes et ralentir, à défaut de le stopper, le phénomène de dévitalisation de très nombreux centres villes et centre-bourgs. L'approche du territoire régional par l'armature urbaine permettra d'identifier et de cibler les centralités dont les signaux d'alerte sont à cet égard préoccupants, et d'insister sur les choix d'un maillage du territoire régional, par des offres de mobilité adaptées aux besoins.

Pour cela, l'atelier doit permettre de partager une première approche de l'armature urbaine au sein du « système Rhodanien ». Les agences d'urbanisme indiqueront la méthode utilisée pour construire cette armature régionale, et identifier des critères pour prendre en compte l'hétérogénéité des situations territoriales entre les 4 systèmes. Elle souligne que la problématique de l'armature urbaine, ne résume pas la seule dimension du SRADDET, dans la mesure où il couvre 11 domaines. Que les objectifs pour un développement et un aménagement durable doivent être adaptés aux dynamiques spécifiques de chaque territoire. Qu'il convient pour cela, de s'accorder sur les centralités et leur hiérarchisation ; les enjeux particuliers de chacun des « systèmes ou grands espaces ».

Elle précise que dans les documents du dossier des participants, se trouvent des fiches relatives à chaque EPCI qui ont été rapidement réalisées. Elle invite chacun à transmettre les corrections et modifications nécessaires.

Gilles PERILHOU de l'AURAV et Simon de BERGH de l'AGAM

Les caractéristiques de l'armature urbaine régionale et du système rhodanien : Il s'agit de proposer une première armature urbaine sur la base de critères les plus objectifs possibles. Cette armature comprend à la fois des espaces et des polarités.

Pour les espaces, les agences se sont appuyées sur les grandes aires urbaines, « espaces du quotidien » délimités par l'INSEE au regard des flux de déplacements domicile-travail. Il existe des grandes, des moyennes et des petites aires urbaines, comprenant toujours un pôle urbain (unité urbaine comprenant au moins 10 000 emplois) et une couronne de communes périurbaines ou rurales dont au moins 40% des actifs ayant un emploi vont travailler dans le pôle urbain principal ou dans les communes attirées par celui-ci.

Le regroupement des communes en fonction de l'intensité des liens domicile-travail, permet de définir :

- les espaces-cœurs de métropole : grands pôles urbains sur la frange littorale
- les espaces métropolitains : couronne des grands pôles urbains et espaces multi polarisés sur la frange littorale
- les espaces d'équilibre régional : petits et moyens pôles urbains, ainsi que leur couronne, situés dans l'arrière-pays et dans les espaces de montagne

Cette simplification de la réalité permet d'obtenir 3 grands espaces pertinents pour porter une stratégie globale et cohérente d'aménagement.

Les aires urbaines de la région fonctionnent toutes en réseau : l'intensité des liens entre permet de définir des « familles » d'aires urbaines, fonctionnant davantage ensemble qu'avec les autres. Ces 4 « familles » d'aires urbaines permettent de définir les 4 systèmes infrarégionaux (alpin, azuréen, provençal et rhodanien), au sein desquels s'opèrent 98% des échanges (flux domicile-travail). On retrouve ici les 4 systèmes présentés par Alix Roche en introduction.

L'armature urbaine de PACA comprend également un classement des polarités, en fonction du rôle que celles-ci jouent dans le fonctionnement régional. Plusieurs critères ont permis de l'établir :

- le nombre d'habitants et d'emplois ;
- le niveau de rayonnement de chaque polarité, estimé à partir des équipements (administratifs, scolaires, hospitaliers et culturels) qu'elle accueille.

Cependant, appliquer un même seuil d'habitants, d'emplois ou de niveau d'équipements sur l'ensemble du territoire régional ne permettrait pas de rendre compte des réalités très contrastées entre espaces métropolitains et littoraux très denses, et espaces alpins par exemple. Un principe de discrimination a donc été appliqué à l'arrière-pays et aux espaces de montagne. Des seuils abaissés de population, d'emplois ont été appliqués pour faire ressortir dans l'armature ces polarités certes plus petites, mais non moins structurantes.

Ces critères permettent de distinguer 4 niveaux de polarités :

- les polarités métropolitaines et grands centres urbains
- les polarités de niveau régional
- les polarités de niveau local
- les polarités de proximité

Cette proposition d'armature urbaine constitue une première approche objectivée de l'armature régionale, cherchant à prendre en compte le caractère contrasté du territoire régional. Elle est mise au débat auprès des participants à l'atelier, avant d'être enrichie et mieux prendre en compte des spécificités territoriales, ou refléter un territoire vécu difficilement saisissable par la seule statistique.

A la relecture est apparue une erreur qui sera bien entendus rectifiée, concernant la commune de Chateaurenard.

Les grands enjeux de ce système : Un premier regard sur son mode de fonctionnement fait ressortir l'existence d'un centre urbain principal (Avignon, 94 000 habitants) et un réseau dense de villes intermédiaires. Comptant 735 000 habitants, ce « système » se distingue par sa grande fragmentation institutionnelle (15 intercommunalités).

En situation de carrefour, ce système s'est construit par les échanges, conséquence de son positionnement stratégique, entre des Métropoles, au cœur des grands corridors européens, sur l'axe rhodanien et au cœur de l'arc méditerranéen. La croissance démographique y est continue depuis plusieurs décennies. Plus qu'ailleurs, les centralités sont en situation de grande fragilité. Le taux de pauvreté y est parfois nettement plus élevé que la moyenne régionale. Le mouvement de périurbanisation se poursuit.

Plusieurs grands enjeux spécifiques au système sont proposés au débat : positionnement inter-régional du système (carrefour, espace charnière, confins) ; l'affirmation du rôle moteur d'Avignon et d'Arles, appuyées par un réseau de villes intermédiaires ; les coopérations entre territoires au sein d'un système fragmenté institutionnellement ; la prise en compte des enjeux (revitalisation des centres-villes, consommation d'espace, place des espaces agricoles,

fonctions supérieures) ; liens, complémentarités et synergies avec les systèmes voisins (système provençal, couloir languedocien vers la région Occitanie et rhodanien vers la région Auvergne Rhône-Alpes).

ECHANGES avec la SALLE

- David Gryzb - ACCM (Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette) : Les éléments justifiants l'identification du système sont globalement partagés, notamment l'approche qui dépasse les limites administratives. Il est souligné que l'« espace » bien que n'appartenant pas à la Métropole, est néanmoins tourné vers l'espace Provençal, que des liens existent, et qu'il ne faut pas les ignorer. L'accès relativement aisé grâce au ferroviaire et au réseau routier doit néanmoins faire l'objet d'amélioration (contournement autoroutier d'Arles par exemple..) et masque le fait que les déplacements à l'intérieur de ce système sont compliqués, et nécessitent l'utilisation de la voiture. Les dominantes agricultures et nature, ne doivent pas masquer : de vraies problématiques urbaines et sociales similaires à celles de Marseille (Arles 3 ANRU et Avignon, sorties du système scolaire) ; une économie locale plus classique fragilisée, notamment par la mobilité. Cet espace n'est pas « qu'un jardin et une terre de festival ».
- Bénédicte Martin : partage cette analyse mais pense que cette situation est à mettre en lien avec « l'effondrement de la ruralité », que semble confirmer le niveau de pauvreté au-delà d'Avignon. Effondrement de la démographie, difficultés de la filière agricole fruits-légumes : Carpentras, Cavaillon ont également des quartiers ANRU et le taux de pauvreté est largement au-dessus de la moyenne régionale.
- Alix Roche : souligne l'importance des infrastructures qui est un atout de développement pour les territoires excentrés. Elle indique que la problématique des mobilités et des infrastructures est traitée par les PRI et PRIT en cours d'élaboration. Des ateliers sur les transports se déroulent en parallèle de ceux du SRADDET et les propositions seront intégrées au schéma dont la « Ligne directrice 2 », traite de la mise en cohérence de la mobilité avec la structuration des aires urbaines.
- Gilles Perilhou indique la spécificité de cet espace qui compte le plus fort taux d'AOM (autorité organisatrice de mobilité) de France, en lien avec les instances de gouvernances, ce qui accentue les difficultés.
- Julien Daubert (Communauté de Communes Pays Vaison Ventoux) : demande comment sont pris en compte les espaces « en creux », en dehors des limites des polarités structurantes et comment renouveler les espaces d'arrière-pays qui compte les espaces naturels, mais également des zones à risques. Comment identifier les enjeux de coopération et les défis de demain avec ces territoires, comme celui des « Baronnies ». Il est souligné que ce qui n'est pas coloré correspond à l'arrière-pays, qui comprend aussi des espaces de résidentialisation, et qu'il existe des coopérations avec Forcalquier-Sisteron-Nyons-Montélimar.
- Bénédicte Martin : conseillère régionale mais également élue de Malaucène, insiste sur la nécessité de s'approprier les enjeux de ces espaces ruraux, d'autant qu'il n'existe pas partout d'intercommunalités ou qu'elles sont éclatées. Ces espaces ne veulent pas se faire « métropoliser », mais ne souhaitent pas pour autant pas rester « à la traîne » avec 13 000 ou 15 000 habitants…
- Alix Roche : indique que les éléments de « l'armature urbaine » du territoire régional sont globalement bien identifiés. Une carte « bassin de vie » sera néanmoins rajoutée pour compléter. Elle indique qu'il existe aussi d'autres éléments d'armature régionale comme les continuités écologiques, qu'il convient de réintroduire dans la réflexion en tenant compte des services rendus par ces continuités aux territoires, pour « leur reconquête ».

- David Gryzb : demande quel positionnement pour Saint Martin de Crau, et si cette commune est considérée comme structurante à l'échelle du pays d'Arles ?
- L'AURAV : explique les limites de la méthode. Les critères utilisés font apparaitre un niveau d'équipements insuffisants pour considérer cette commune comme structurante à l'échelle du pays d'Arles. Mais parfois la réalité statistique s'oppose à la réalité vécue. Il est parfois difficile de se prononcer.
- Eric Blot (PNR Luberon) : pense que les petits villages n'ont pas un « niveau de services suffisants », mais il y a leur proximité avec d'autres ou avec certaines « polarités plus importantes ». Ne faudrait-il pas évaluer les aires d'influences ou d'attractivités entre ces différents niveaux de polarité afin d'une mutualisation ? (Ex. Coustellet dépourvu d'équipements, à moins de 3 km de Cabrières d'Avignon qui compte 150 commerces). Saint Rémy dans les Alpilles joue notamment, le rôle d'une micro-polarité pour de nombreuses communes du massif.
- Mathieu Bameule (Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles) : souligne qu'il existe de « nombreuses pépites », parmi toutes les « petites communes » du Luberon, des Baronnies, des Alpilles… (les Baux de Provence, l'Isle sur la Sorgue, Venasque…) mais peuvent-elles être considérées comme des polarités à part entière, au sens du SRADDET ? Certaines communes ne souhaitent pas être considérées comme uniquement « pôle touristique », mais c'est une activité économique structurante comme l'agriculture. On doit prendre en compte la spécificité touristique des territoires.
- Marie-Laure Courbet : Apt avec 11 000 habitants est considéré de niveau régional, contrairement à L'Isle sur la Sorgue, qui avec 19 000 habitants, est considérée de niveau local. L'Ile sur la Sorgue est très touristique, mais Apt est équipée d'un hôpital, ce qui la dote d'un niveau de service supérieur. Il serait peut-être nécessaire d'identifier des éléments statistiques pertinents, afin de prendre en compte le tourisme comme une « réelle activité économique » dans la hiérarchie des polarités. En ce sens la carte des documents remis (page 21) qui cible l'Isle sur la Sorgue comme une « polarité locale » pourrait être modifiée ?
- Gilles VEVE : président du syndicat mixte Comtat Ventoux, en charge du SCOT sur le bassin de vie de Carpentras, s'interroge sur le fait d'afficher Venasque comme pôle de proximité en l'état ACTUEL, alors même que la commune de Sault, qui a une fonction importante pour le fonctionnement du territoire SCOT n'apparait pas du tout. Il souligne qu'il existe aussi des synergies entre les différents systèmes, mais que cette synergie semble moins développée entre le système Rhodanien et les autres. Ce territoire se définit par son positionnement entre plusieurs « métropoles » Il faut accepter d'être une interface, un territoire de passage même si ce n'est pas « sexy » pour des élus et tenir compte de la « place de l'eau ».
- Gilles Perilhou : indique qu'une nouvelle synergie est en œuvre, sur la dimension de l'interrégional. Au mois de juin, s'est tenue au pont du Gard une réunion des exécutifs du delta rhodanien pour débattre sur l'opportunité de collaborations entre les EPCI et les enjeux partagés.
- Gilles Veve : demande si des représentants de l'Occitanie ont été invités ce matin ? Il lui est répondu que la Région Occitanie a d'autres préoccupations que ses lointaines périphéries, et qu'il est plus facile d'aller chercher des coopérations à proximité (Gard), qu'à Toulouse.
- Alix Roche : précise, que le SRADDET doit être le moyen de territorialiser les objectifs d'un développement et d'un aménagement durable tenant compte des nécessaires liens de coopération entre des espaces proches, mêmes séparés par des limites administratives. Les PPA, dont certains sont présents, ont 3 mois dans le cadre de la saisine, pour faire des propositions en ce sens. Il est prévu que les élus régionaux rencontrent ceux de l'institution Régionale Occitanie.

- Bénédicte Martin : partage la méthode de recherche des différents niveaux de polarités, mais indique qu'il faut pour cet espace, accepter d'être un territoire d'interface, qu'il ne faut pas oublier de parler de l'eau (Rhône), des questions de gouvernance, de leur émiettement important, et s'interroge sur la manière dont le SRADDET peut lutter contre cet émiettement de la gouvernance déjà évoqué dans le domaine des transports, mais pas seulement. A ce titre, elle appelle de ses vœux un rassemblement des territoires du Ventoux (Pays Vaison Ventoux, Ventoux Comtat Venaissin et Ventoux sud), à l'image du PETR d'Arles, qui bien que n'étant pas encore un établissement public de coopération intercommunale repose sur la « bonne volonté » des trois EPCI d'origine, pour travailler ensemble dans l'avenir. Le SRADDET peut contribuer à cette approche territorialisée d'un espace qui ne doit pas être « pris en étau » entre deux régions, compte tenu du niveau inquiétant de certains indicateurs et de son positionnement géographique stratégique qui est un atout. Il y a un véritable enjeu à se structurer, et à régler la gouvernance pour se donner une possibilité d'avenir.
- Alix Roche : propose de solliciter ou de rencontrer les acteurs du tourisme. Elle attend aussi des propositions de règles précises, à partir du diagnostic et de la stratégie régionale, afin de les décliner de manière opérationnelle sous différentes formes, dans le prochain Contrats de plan (CPER), les Contrats Régionaux d'Equilibre Territoriaux(CRET), et toutes autres mesures conventionnelles d'accompagnement.
- Bénédicte Martin : pose la question de la place du numérique dans la mesure où les territoires ruraux sont les « derniers servis » .Tous les élus en parlent, mais personne n'accompagne vraiment .A titre d' exemple sur le déploiement du très haut débit (fibre), Malaucène fait partie des communes qui doivent être couvertes par l'initiative privée (Orange), normalement d'ici fin 2018, mais le coût restant du raccordement final des locaux à la charge de la commune est de 100 000€ .Tous les territoires « ont leur chance », pour se développer au moyen de divers dispositifs (Contrat Régional d'Equilibre du Ventoux ou Maison Régionale de santé.), mais encore faut-il donner aux territoires les moyens d'accompagner les projets …
- Eric Blot (PNR des Alpilles) : insiste sur la notion d'attractivité et rappelle le rôle des PNR, qui au-delà de la dimension environnementale, portent de nouvelles approches sur les formes d'urbanisme, l'aménagement du territoire et le développement économique. Ces compétences sont à valoriser et à faire valoir dans le SRADDET.
- Alix Roche : confirme que les PNR sont pleinement associés à l'élaboration et à la mise en œuvre du SRADDET, d'autant que leur Charte doit être compatible avec les règles générales et doit prendre en compte les objectifs. Il sera fait appel à eux afin de servir de référent sur les espaces en tension. Mais la priorité est celle de définir l'armature urbaine.
- Robert Unterner DDTM 13 (agence d'Arles) : indique que parmi les « projets structurants » de cet espace, il y a le MIN d'Avignon, et que le dossier est actuellement consultable.

Bénédicte MARTIN, remercie les participants de leurs interventions et demande que toutes les remarques et les propositions jugées utiles, sur cette problématique de l'armature urbaine, de niveau régional ou du système Rhodanien, soient transmises aux services de la Région afin d'être prises en compte.

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRADDET

Liste des présents

Atelier sur l'armature urbaine

Espace rhodanien

Avignon - 14 septembre 2017

SRADDET

Liste des présents à l'atelier armature urbaine - Espace rhodanien du 14 septembre 2017

1	ALEX	Caroline	Responsable du service aménagement	Communauté de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse
2	AZERMAI	Dominique		Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
3	BALGUERIE-BAIS	Catherine		Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
4	BAMEULE	Matthieu	Responsable du développement territorial	Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles
5	BELLON	Eric	Directeur Général des Services	Communauté de communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse
6	BIMBARD	Vincent	Directeur Général des Services	Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
7	BRIAND	Karine	Directrice Générale Adjointe	Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles
8	CHABRIER	Magali		Grand Avignon
9	CHAPTAL	Frédéric	Directeur Général Adjoint	Communauté d'agglomération Grand Avignon
10	CONUS			Conseil départemental du Vaucluse
11	COURBET	Marie Laure	Présidente de la commission Aménagement	Communauté de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse
12	DORNE	Rémi		Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
13	DUMONT	Laurent	Directeur	Communauté d'Agglo - Terre de Provence
14	EYSSETTE	Marion	Chargée de mission	Pays d'Apt Luberon
15	GARCIA	Stéphane	1er Vice-président	Syndicat Mixte pour le SCOT du bassin de vie d'Avignon
16	GEORGES	Céline	Chargée de mission	Syndicat Mixte pour le SCOT du bassin de vie d'Avignon
17	GIRAUDOU	Annick		Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
18	GOY	Anne-Laure	Chargée de mission	Maison de la Région de Vaucluse
19	GRILLOT	Danièle		Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
20	GUEYDON	Pierre		Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
21	GUILLIER	Audrey	Directrice du pôle aménagement du territoire	COVE
22	HERRERO	Alain	Directeur de cabinet	Communauté de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse
23	ICARD	Karine	Directeur Général des Services	Agglo Luberon Monts de Ventoux
24	IVAN	Max	Président	Communauté de communes Aygues-Ouvèze en Provence (CCAOP)
25	MANGION	Jean		Saint Etienne du Grès
26	MARTIN	Bénédicte	Vice-Présidente	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
27	MARTIN	Frédéric Jean	Directeur Général des Services	Communauté de communes Rhône-Lez-Provence
28	MARTIN-RAGET	Marie		Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
29	MAURIN	Jean	Directeur Général des Services	Communauté de communes Enclave des Papes-Pays de Grignan
30	MAZUR	Lorraine		Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
31	MORO-SIBILOT	Serge		Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
32	PEREIRA	Sarah	Responsable de la planification territoriale	CCPRO Avignon
33	PERRELO	Didier	VP Finances et Scot	Pays d'Apt Luberon
34	RANDOULET	Christian	Président	Syndicat Mixte pour le SCOT du bassin de vie d'Avignon
35	Représentant			AGAM
36	Représentant			AUDAT
37	Représentant			AUPA
38	RIMBOT	Julie	Chargée de mission	Syndicat Mixte pour le SCOT du bassin de vie d'Avignon
39	ROCHE	Alix	Directrice déléguée	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
40	ROCHEBONNE	Alain	Président	CCPRO Avignon
41	RUIZ	Pascal	Chargé de mission	Communauté de Communes Sorgues les Comtat
42	SIEGEL	André		CCPRO Avignon

SRADDET

Liste des présents à l'atelier armature urbaine - Espace rhodanien du 14 septembre 2017

43	THEDY	Aurélie	Responsable du service aménagement du territoire	Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
44	TRITENNE	Jean	Directeur développement économique	Agglo Luberon Monts de Ventoux
45	VALLON	Marie-Caroline		Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
46	VEVE	Gilles		COVE
47	VIANET	Régis	Directeur	Parc naturel régional de Camargue
48	VOLLAND	Véronique	Chef de service	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRADDET

Présentation

Atelier sur l'armature urbaine

Espace rhodanien

Avignon - 14 septembre 2017

Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
SRADDET

ATELIER ARMATURE TERRITORIALE
Système rhodanien

14 septembre 2017

0473

Ordre du jour

9h45 Accueil des participants

10h Ouverture de l'atelier, Bénédicte MARTIN, Conseillère régionale

10h15 Pourquoi réfléchir à l'armature territoriale ? Alix ROCHE, Directrice déléguée

10h45 Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui à l'échelle régionale, et sur le système rhodanien ? Gilles PERILHOU - AURAV, Simon De BERGH – AGAM

Débat

11h45 Quels sont les grands enjeux du système rhodanien ? Gilles PERILHOU - AURAV, Simon De BERGH – AGAM

Débat

12h Fin de la séance, Bénédicte MARTIN, Conseillère Régionale

Ouverture

Bénédicte MARTIN, Conseillère régionale

Démarche d'élaboration du SRADDET: point d'étape

Lancement d'une nouvelle étape dans l'élaboration du SRADDET : la construction des règles. Avec un préalable: définir une armature territoriale

ETAPE 1 : CONCERTATION AUTOUR DES OBJECTIFS ET DE LA STRATEGIE REGIONALE

- Appel à contributions en ligne auprès des PPA et acteurs de l'aménagement
- 3 forums sur les lignes directrices
- 2 forums sur l'intégration des schémas environnementaux (SRCE et SRCAE)

ETAPE 2: CONSOLIDATION DE LA STRATEGIE ET DES OBJECTIFS

- Présentation en Comité Partenarial (juillet 2017)
- Saisine des PPA sur les propositions de règles (juillet 2017)
- Lancement de la concertation préalable de la population (septembre 2017)

ETAPE 3 : CONSTRUCTION DES REGLES

- Ateliers de construction d'une armature territoriale (septembre 2017)
- Ateliers dédiés à l'élaboration des règles (sept – octobre 2017)

Pourquoi réfléchir à une nouvelle armature régionale ?

Pourquoi réfléchir à une nouvelle armature régionale ?

Pourquoi une armature urbaine dans un SRADDET ?

C'est quoi ?

L'armature urbaine est **constituée par :**

l'ensemble des villes et villages jouant un rôle structurant dans l'organisation, l'égalité et l'aménagement du territoire

(population, offre d'emplois, de services, d'équipements, d'infrastructures ou de desserte…)

Elle **comprend** :

les aires d'influence de ces villes et villages

(flux de personnes, de marchandises, de communications, de liens économiques et sociaux)

Pourquoi réfléchir à une nouvelle armature régionale ?

Pourquoi une armature urbaine dans un SRADDET ?

C'est quoi ?

L'armature urbaine est **constituée par :**

l'ensemble des villes et villages jouant un rôle structurant dans l'organisation, l'égalité et l'aménagement du territoire

(population, offre d'emplois, de services, d'équipements, d'infrastructures ou de desserte…)

Elle **comprend** :

les aires d'influence de ces villes et villages

(flux de personnes, de marchandises, de communications, de liens économiques et sociaux)

Pourquoi ?

1) **Orienter et adapter les choix d'aménagement** et de développement en fonction des spécificités et des dynamiques de chaque territoire

2) **Favoriser les liens et les coopérations** entre les territoires régionaux

3) **S'engager dans un nouvel équilibre régional** en reconnaissant **un rôle à chacun des territoires**

Pourquoi réfléchir à une nouvelle armature régionale ?

Pourquoi une armature urbaine dans un SRADDET ?

4 niveaux de polarités définies dans le rapport d'objectifs du SRADDET :

Vers des objectifs et des règles adaptées à chaque niveau de polarité

Polarité métropolitaine & grand centre urbain

Grandes villes-centres de la région PACA, au sein d'espaces à très forte intensité urbaine et économique, d'intérêt régional ou national. Elles jouent un rôle de catalyseur du développement et portent les fonctions métropolitaines supérieures

Polarité de niveau régional

Polarité urbaine ayant un rôle structurant dans l'aménagement régional, le développement économique et l'organisation des transports. Elles structurent des espaces d'équilibre et des bassins de vie à conforter

Polarité de niveau local

Polarité d'équipement et de service rayonnant à l'échelle de leur bassin de vie de référence. Centralités structurantes pour leur territoire, elles jouent un rôle majeur dans l'équilibre du développement régional

Polarité de proximité

Elles complètent les polarités de niveau local et jouent un rôle de centre de vie

Objectif de l'atelier : Élaborer une armature partagée avec les territoires

1. Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui ?

1. Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui ?

a) Un fonctionnement en aires urbaines : espaces et systèmes

Etape 1 : Mettre en évidence le fonctionnement régional à partir des aires urbaines de l'INSEE (déplacements domicile-travail)

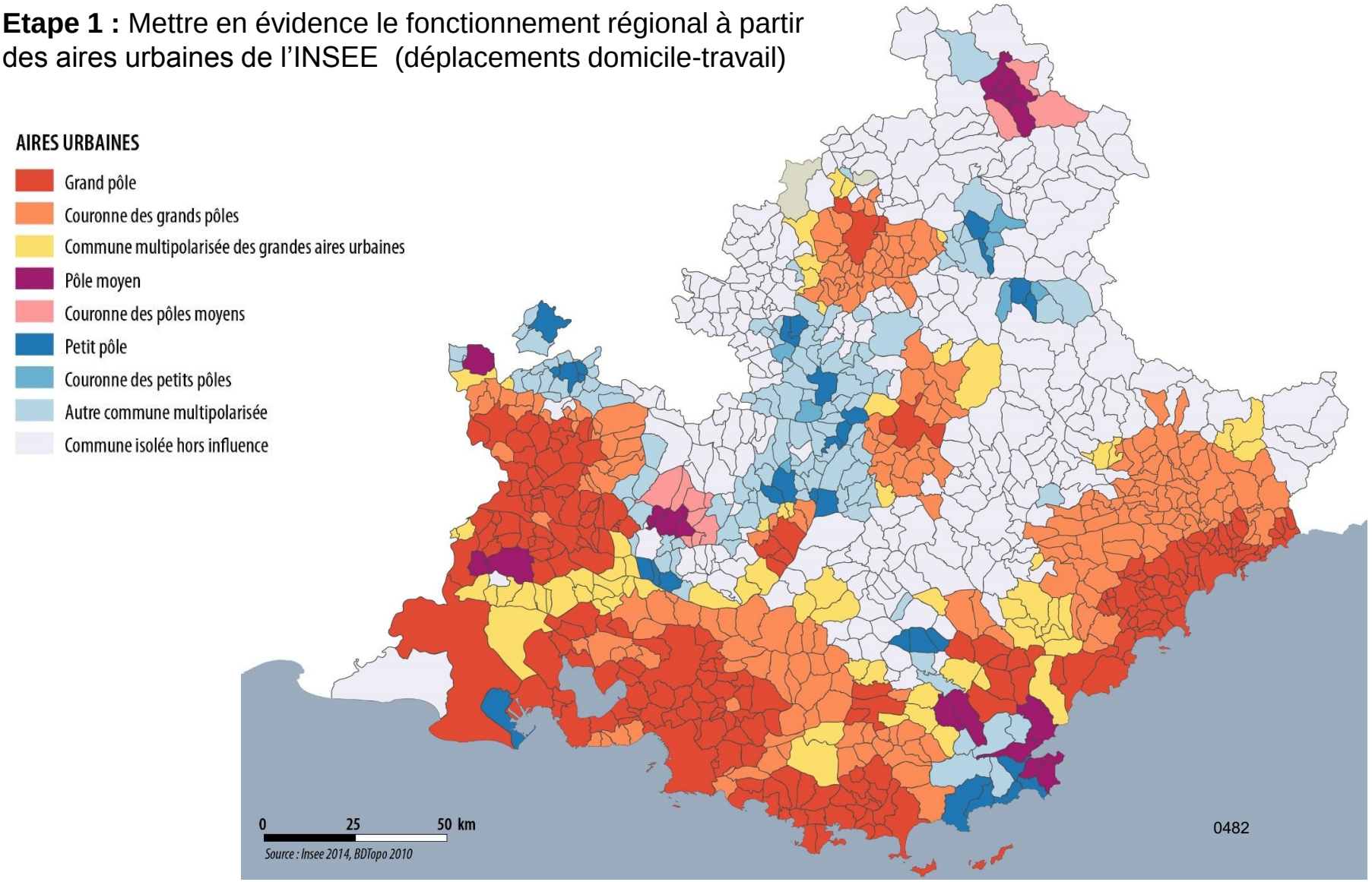

1. Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui ?

a) Un fonctionnement en aires urbaines : espaces et systèmes

Étape 2 : On opère des regroupements en fonction de l'intensité des liens entres polarités

> DANS LES ESPACES DE MONTAGNE

Pôle moyen
Couronne des pôles moyens
= Espace d'équilibre régional

Petit pôle
Couronne des petits pôles
= Espace d'équilibre régional

> DANS LES ESPACES METROPOLITAINS ET LITTORAUX

Grand pôle
Couronne des grands pôles
Commune multipolarisée des grandes aires urbaines
= Espaces métropolitains

Grand pôle
= Espaces cœurs des Métropoles

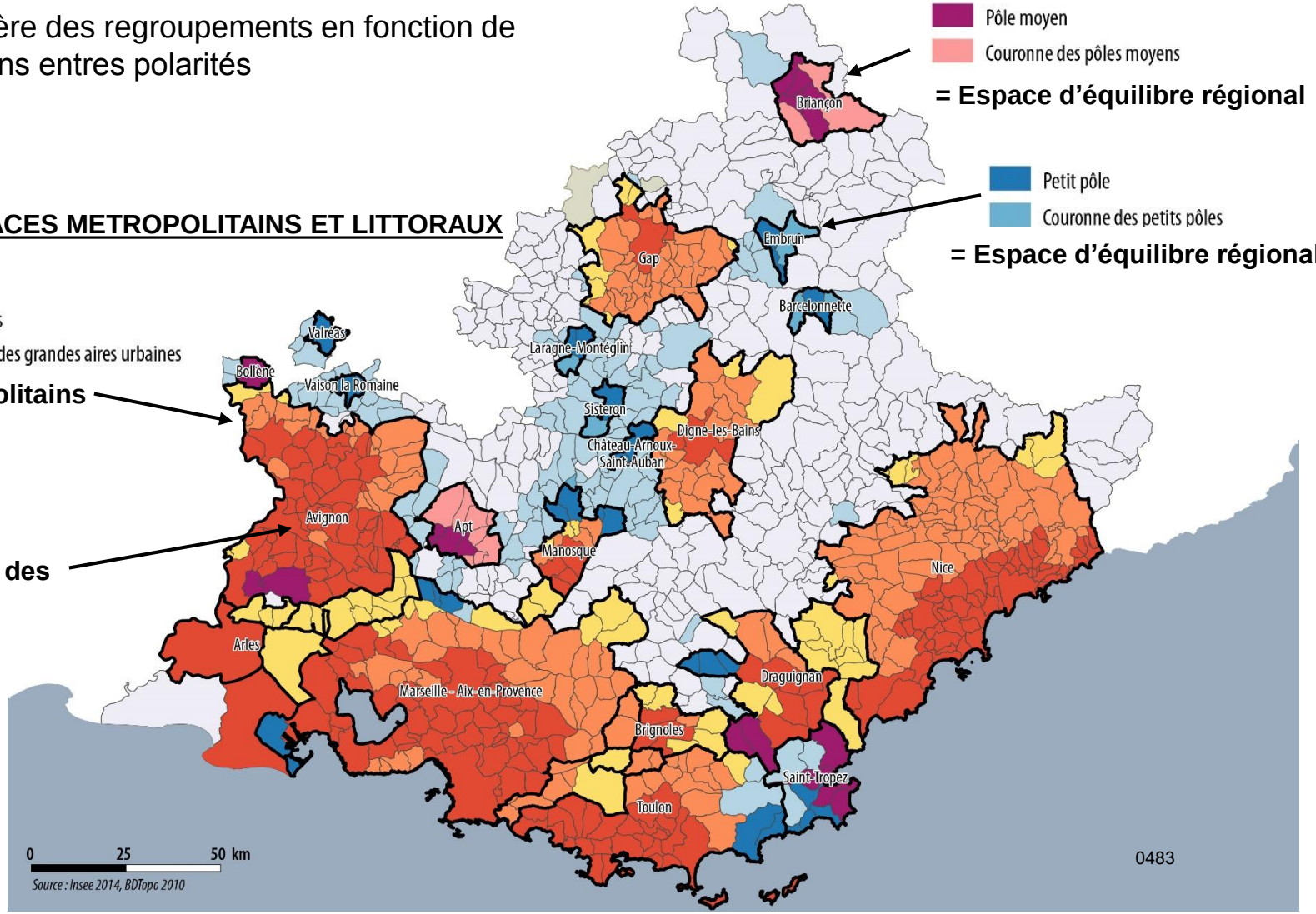

1. Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui ?

a) Un fonctionnement en aires urbaines : espaces et systèmes

Étape 3 : Simplification de la réalité

3 espaces pertinents pour une stratégie globale d'aménagement :

Espaces-cœurs de Métropole

Espaces métropolitains

Espaces d'équilibre régional

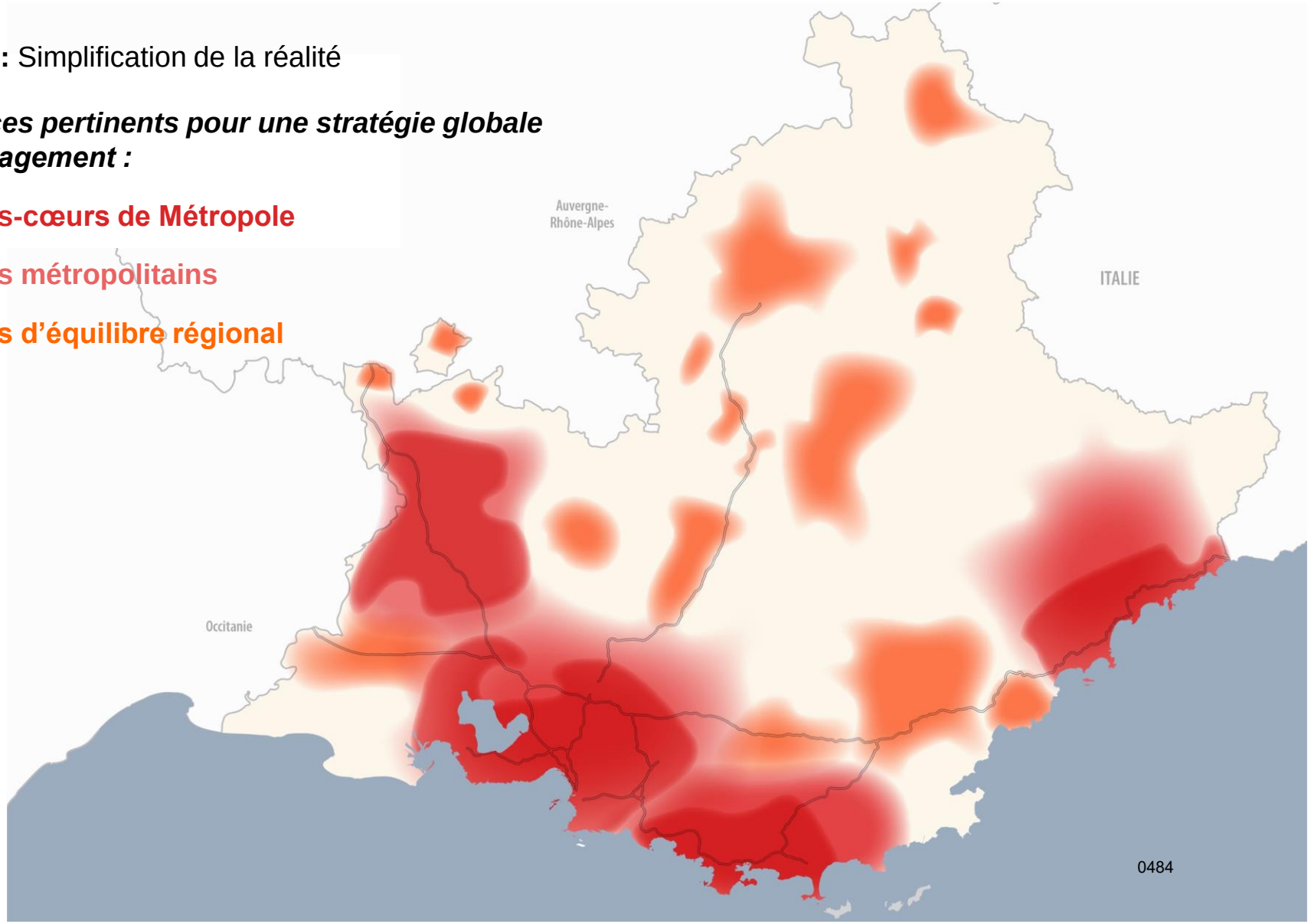

1. Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui ?

a) Un fonctionnement en aires urbaines : espaces et systèmes

Des aires urbaines toutes en réseau…

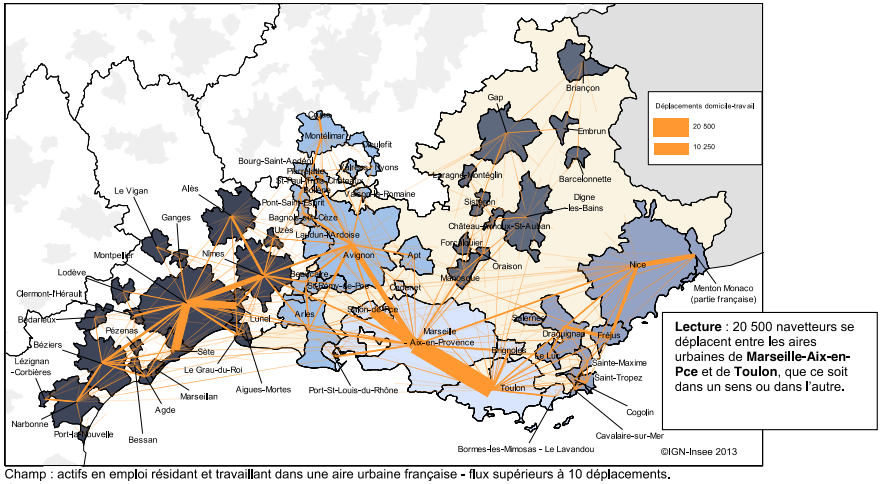

Lecture : 20 500 navetteurs se déplacent entre les aires urbaines de **Marseille-Aix-en-Pce** et de **Toulon**, que ce soit dans un sens ou dans l'autre.

Champ : actifs en emploi résidant et travaillant dans une aire urbaine française **-** flux supérieurs à 10 déplacements.
Source : Insee, recensement de la population 2009

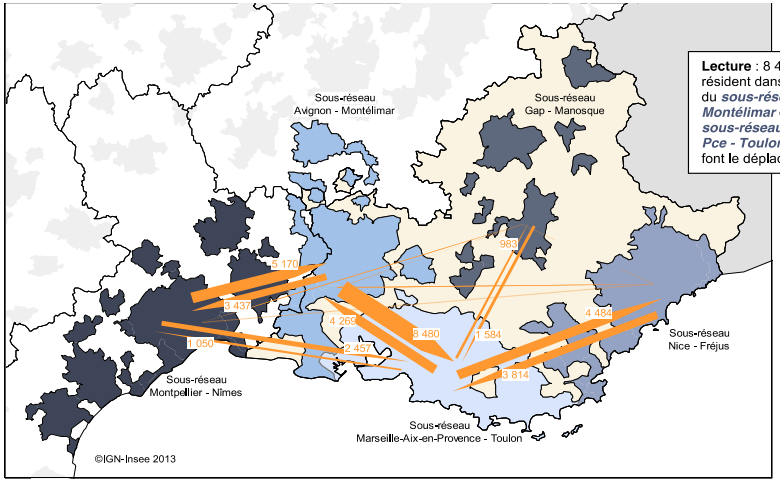

Lecture : 8 480 personnes résident dans une aire urbaine du ***sous-réseau Avignon - Montélimar*** et travaillent dans le ***sous-réseau Marseille-Aix-en-Pce - Toulon*** ; 4 269 personnes font le déplacement inverse.

Champ : actifs en emploi résidant et travaillant dans une aire urbaine française **-** ensemble des flux.
Source : Insee, recensement de la population 2009

4 systèmes en réseau : des échanges entre systèmes

…mais certaines fonctionnent davantage ensemble qu'avec les autres : 4 familles d'aires urbaines

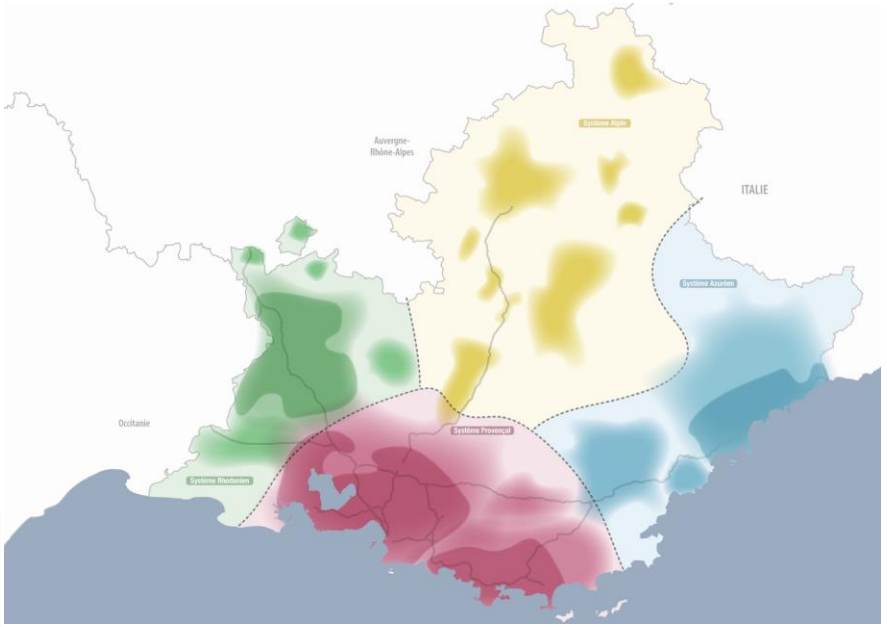

Pourquoi 4 « systèmes » ?

- Les systèmes, espaces de la mobilité du quotidien
  (98% des échanges se font à l'intérieur de chaque système)
- La réponse régionale à la demande d'égalité des territoires
- Des spécificités pour chaque système > un rôle spécifique dans le SRADDET

1. Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui ?

b) Une hiérarchisation des communes en fonction de leur rôle au sein de l'espace régional

CRITÈRE 1 :

Nombre d'habitants et d'emplois

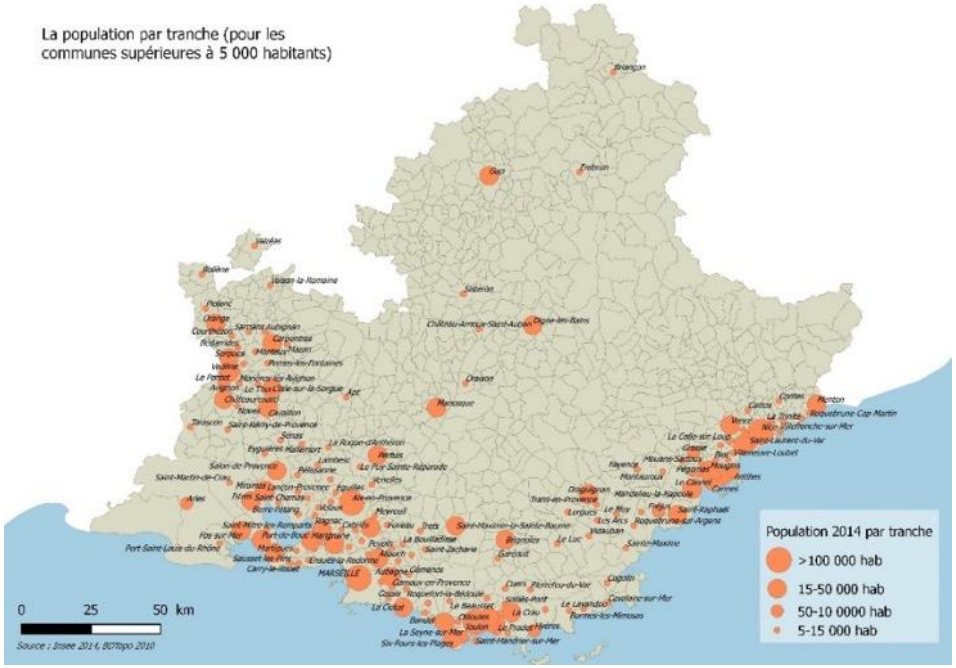

Communes accueillant au moins 5000 habitants

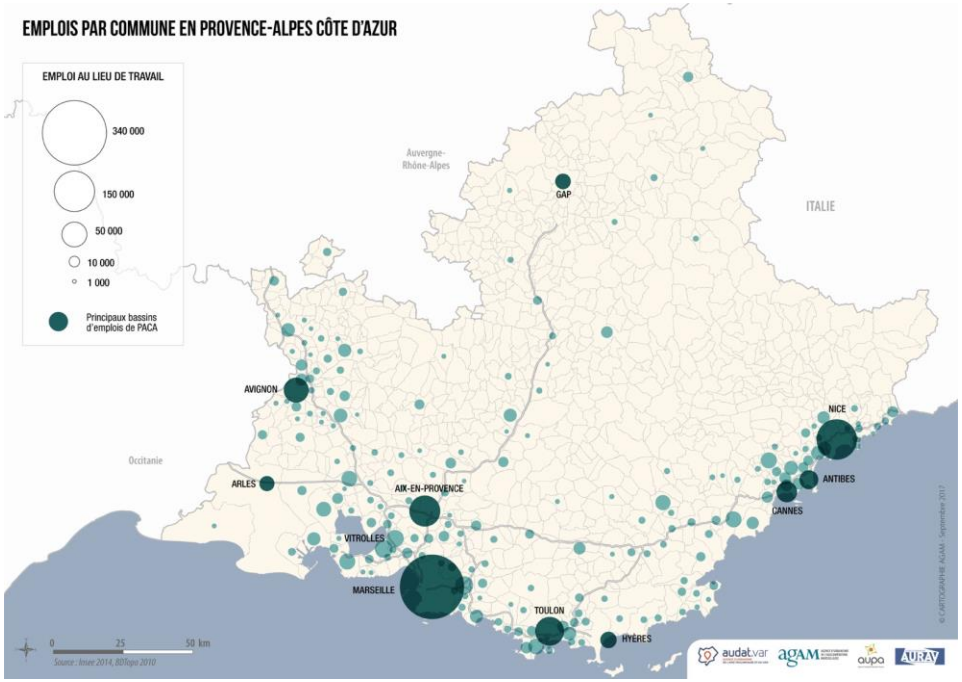

Communes accueillant au moins 1000 emplois

→ Une concentration de **la population** et **des emplois** sur le littoral, quelques centralités sur le reste de l'espace régional

1. Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui ?

b) Une hiérarchisation des communes en fonction de leur rôle au sein de l'espace régional

CRITÈRE 2 :

Niveau de rayonnement (équipements)

L'offre d'équipements et de services, point d'appui pour l'équilibre et l'égalité des territoires

4 types d'équipements (hospitalier, culturel, scolaire) pouf mesurer le **rayonnement de chaque commune :**

- 3 grandes **polarités internationales** (Aix, Marseille, Nice)
- 2 grands polarités **métropolitaines** (Avignon, Toulon)
- Des **pôles régionaux** complétés par une **trame diffuse de pôles de proximité**

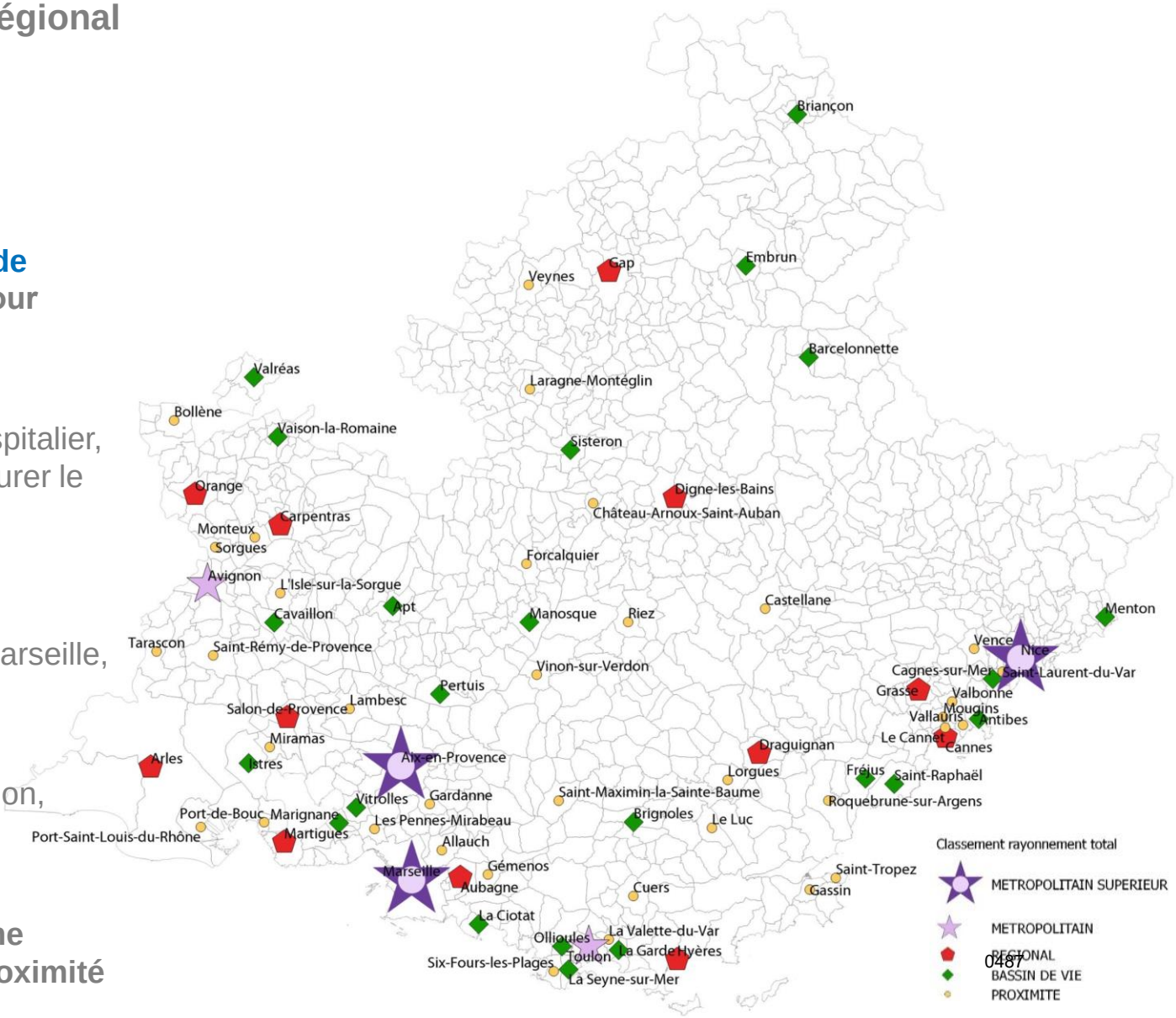

1. Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui ?

b) Une hiérarchisation des communes en fonction de leur rôle au sein de l'espace régional

La nécessité de distinguer :

- **Espaces métropolitains & périurbains sur le littoral, d'une part**
- **Arrière-pays et espaces de montagne, d'autre part**

	Espaces métropolitains et périurbains			Arrière-pays et espaces de montagne		
	Critère 1 : Démographie et emplois	ET	Critère 2 : Niveau d'équipements	Critère 1 : Démographie et emplois	ET	Critère 2 : Niveau d'équipements
Polarités métropolitaines et grands centres urbains	> 90 000 habitants > 50 000 emplois	ET	> 80	Aucun		
	> 40 000 habitants > 15 000 emplois		> 25	> 40 000 habitants > 15 000 emplois	ET	> 25
Polarité de niveau régional	> 15 000 habitants > 6 000 emplois		> 20	> 10 000 habitants > 6000 emplois		> 20
Polarité de niveau local	> 15 000 habitants > 2000 emplois		> 8	> 3000 habitants > 1500 emplois		> 8
Polarité de proximité	> Entre 10 000 et 15 000 habitants > 1 000 emplois		> 4	> 900 habitants > 500 emplois		> 4

1. Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui ?

b) Une hiérarchisation des communes en fonction de leur rôle au sein de l'espace régional

Nombre d'habitants et d'emplois

+

Niveau de rayonnement (équipements)

4 niveaux de polarités dans l'armature urbaine régionale

Polarité métropolitaine et grand centre urbain

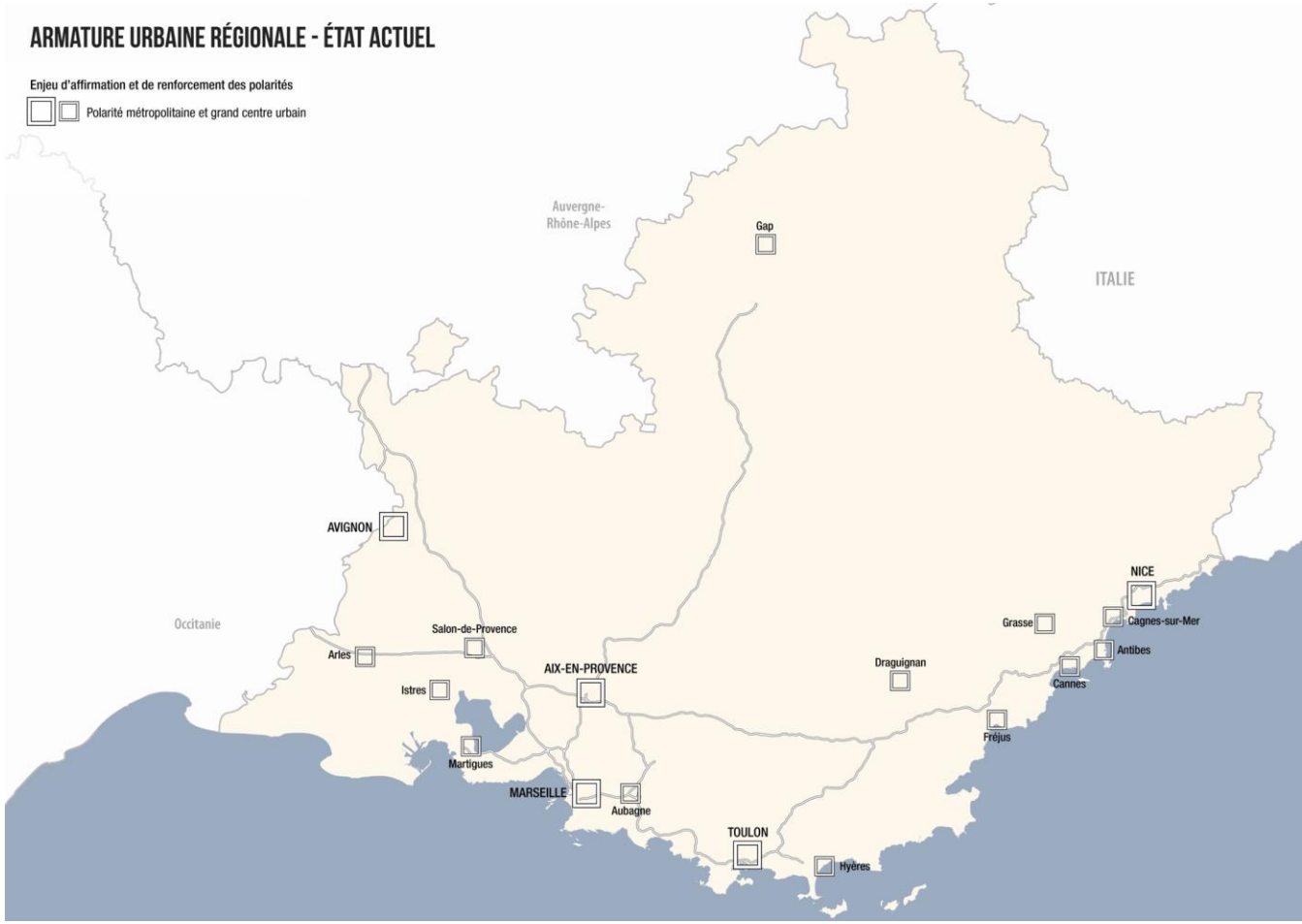

1. Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui ?

b) Une hiérarchisation des communes en fonction de leur rôle au sein de l'espace régional

Nombre d'habitants et d'emplois

+

Niveau de rayonnement (équipements)

4 niveaux de polarités dans l'armature urbaine régionale

Polarité métropolitaine et grand centre urbain

Polarité de niveau régional

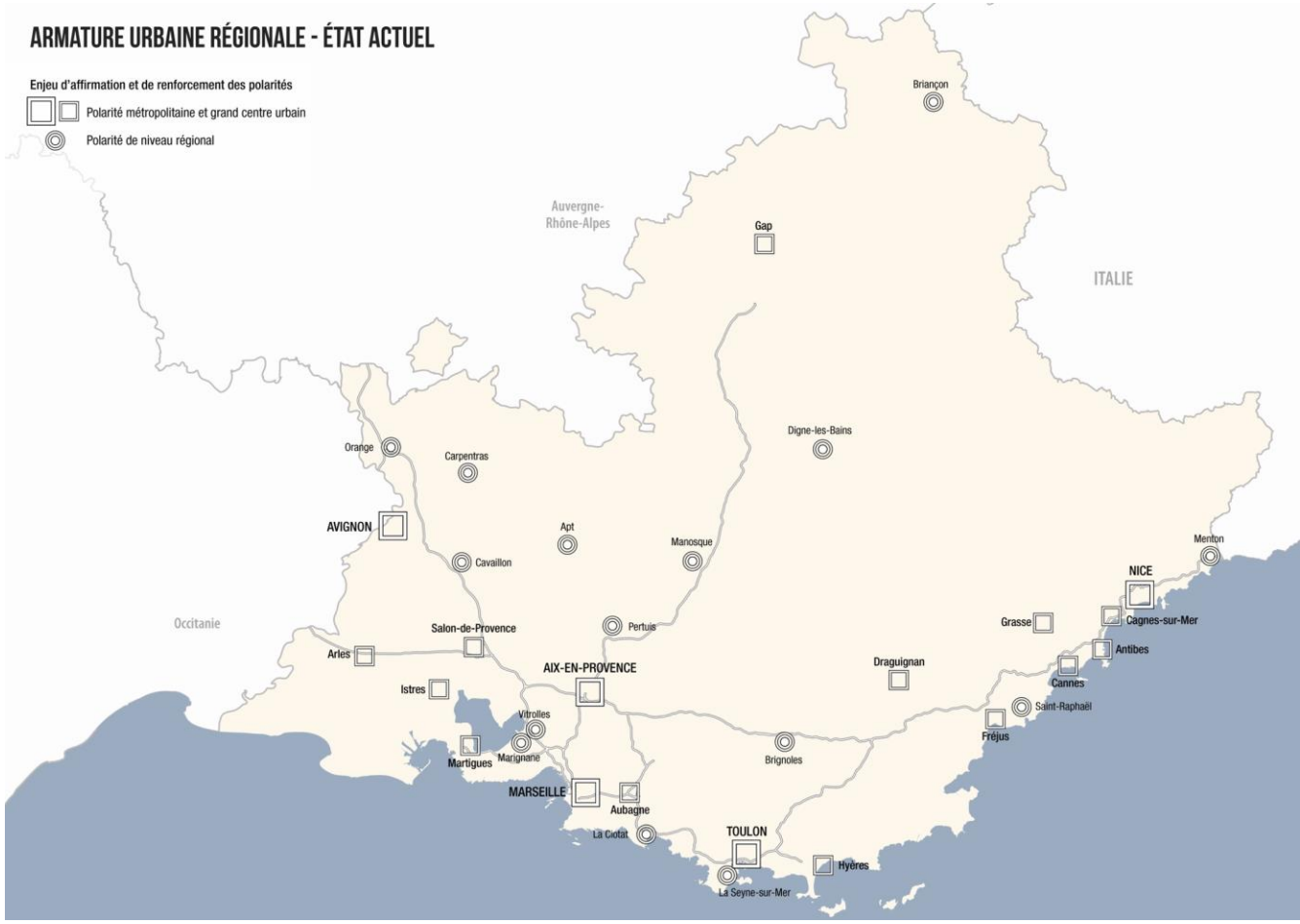

1. Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui ?

b) Une hiérarchisation des communes en fonction de leur rôle au sein de l'espace régional

Nombre d'habitants et d'emplois

+

Niveau de rayonnement (équipements)

4 niveaux de polarités dans l'armature urbaine régionale

Polarité métropolitaine et grand centre urbain

Polarité de niveau régional

Polarité de niveau local

1. Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui ?

b) Une hiérarchisation des communes en fonction de leur rôle au sein de l'espace régional

Nombre d'habitants et d'emplois

+

Niveau de rayonnement (équipements)

4 niveaux de polarités dans l'armature urbaine régionale

- **Polarité métropolitaine et grand centre urbain**
- **Polarité de niveau régional**
- **Polarité de niveau local**
- **Polarité de proximité**

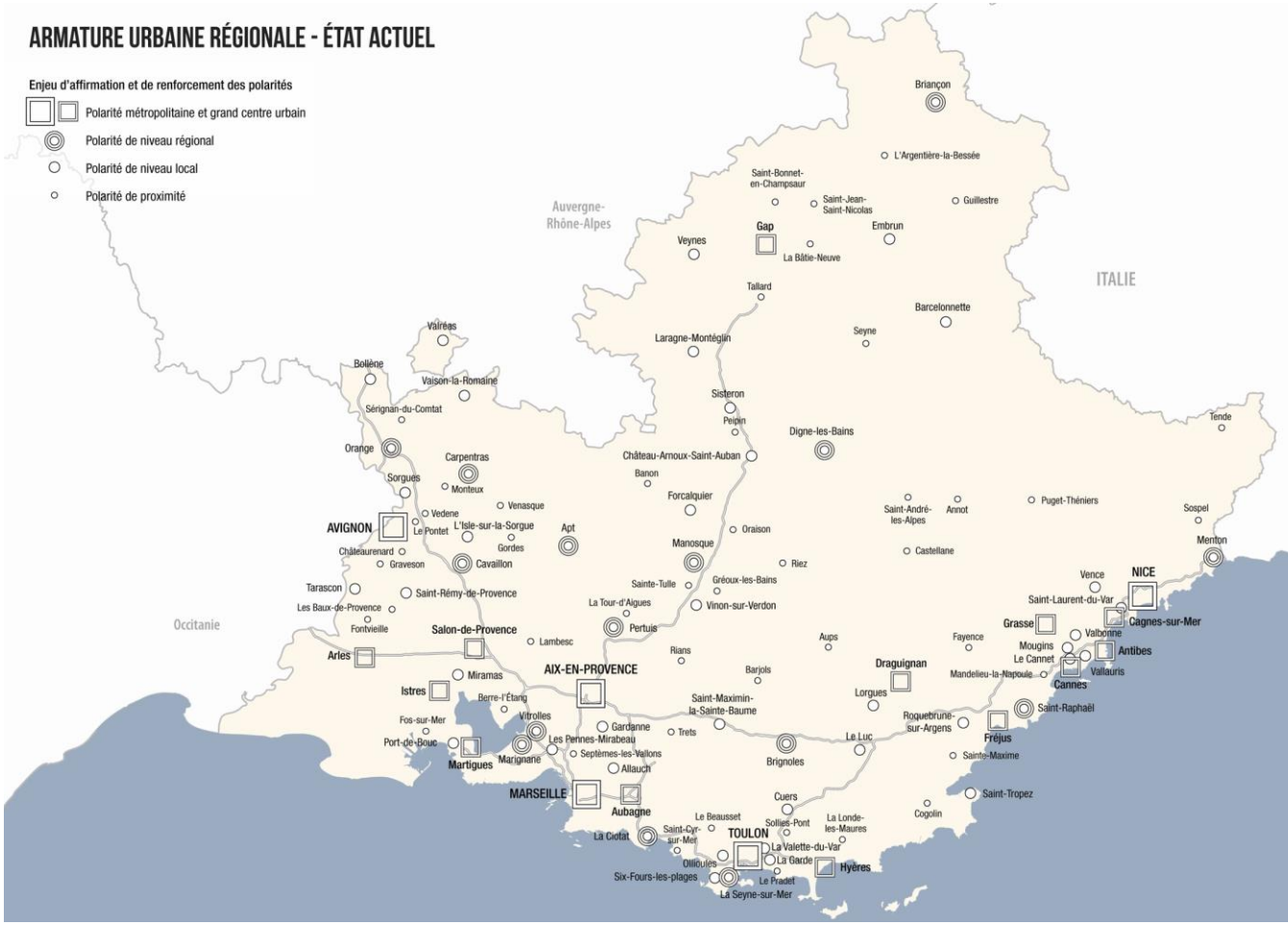

1. Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui ?

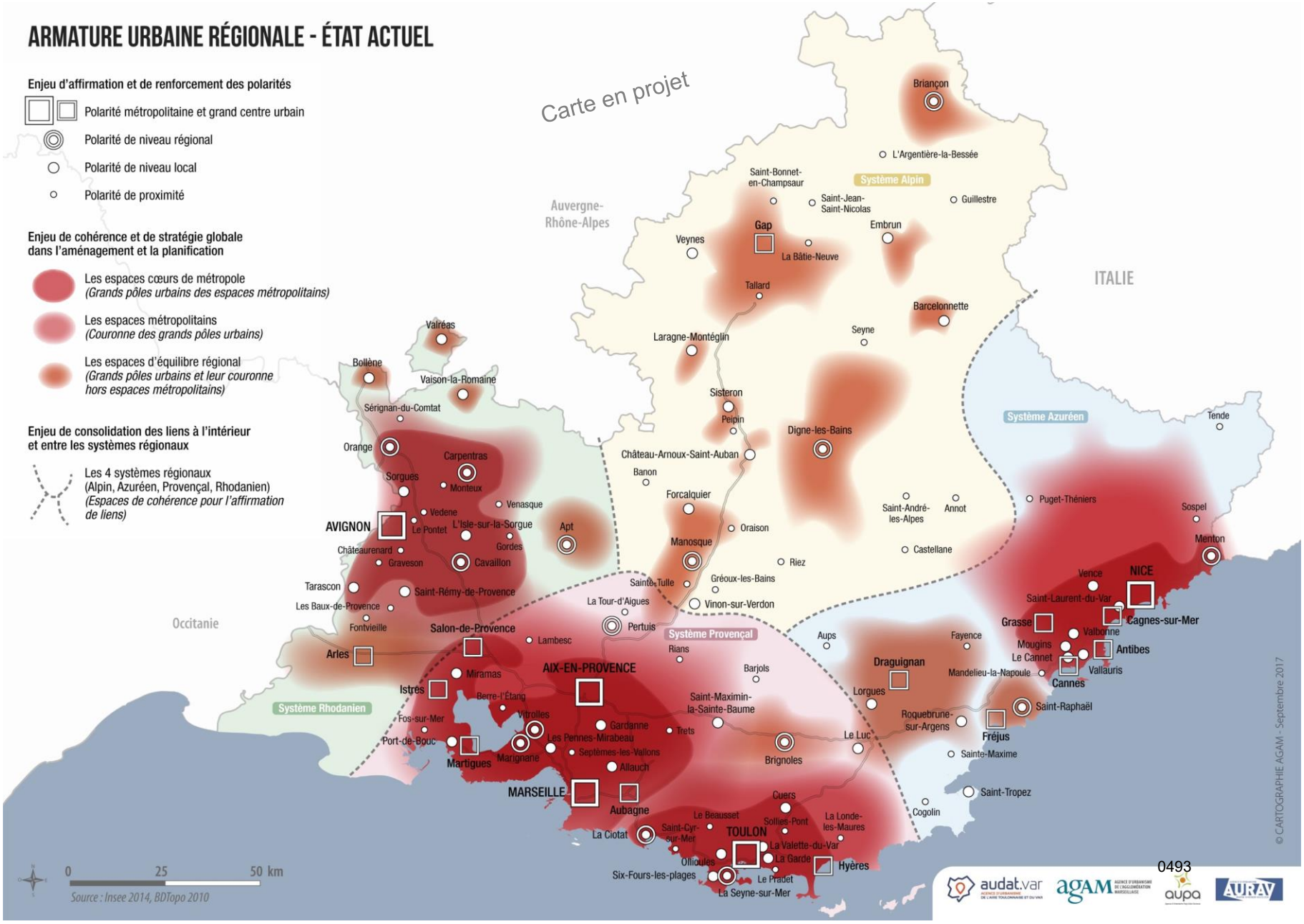

Et dans le système rhodanien ?

Etat des lieux et premiers regards sur son mode de fonctionnement

Un centre urbain principal (Avignon) et un réseau de villes intermédiaires

15 intercommunalités

735 000 habitants

Une croissance démographique continue depuis des décennies, portée une dynamique forte de périurbanisation

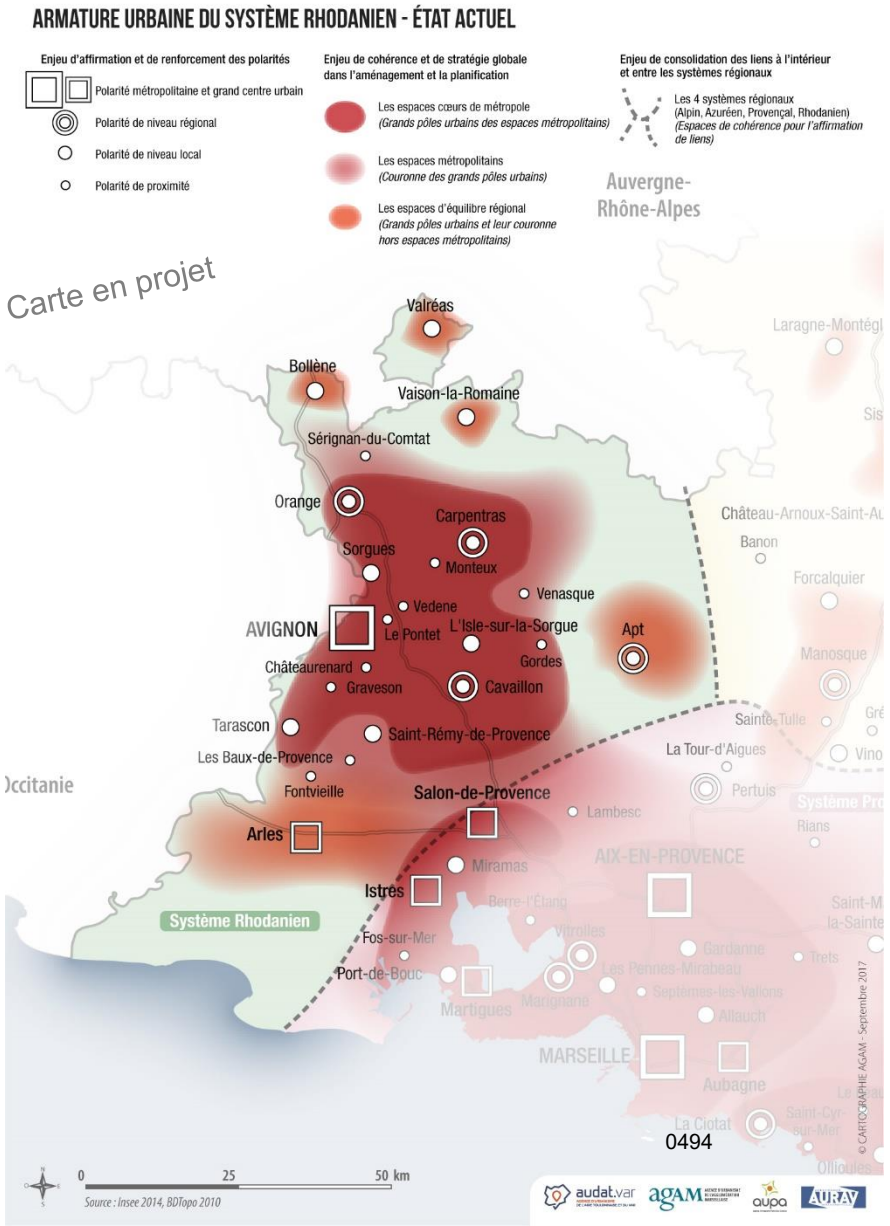

2. Le système rhodanien aujourd'hui : éléments de débat

- État des lieux et premiers regards sur son mode de fonctionnement
- Les éléments majeurs du système rhodanien : une vision partagée ?

2. Le système rhodanien aujourd'hui : éléments de débat

Etat des lieux et premiers regards sur son mode de fonctionnement

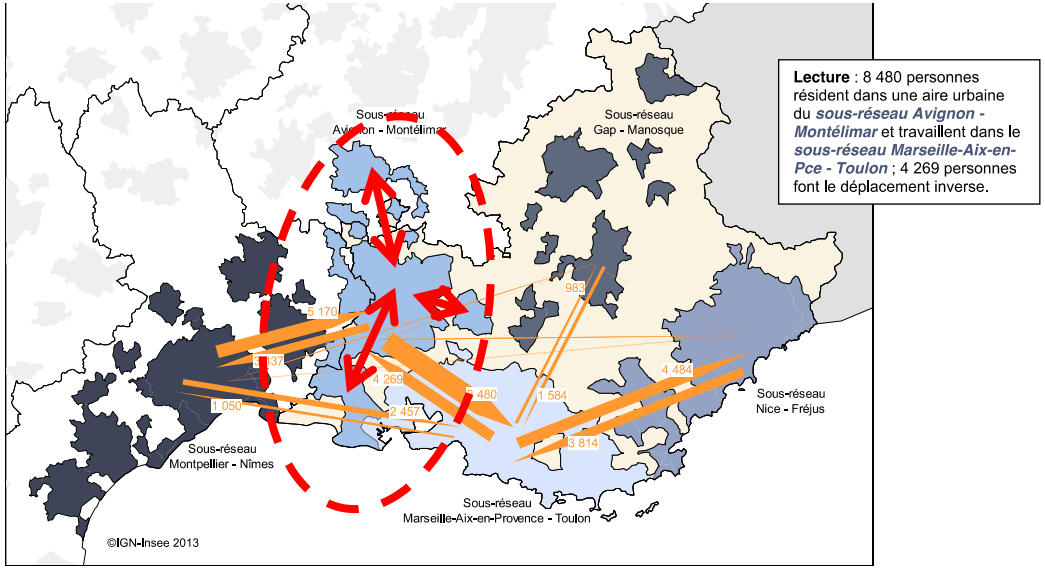

Lecture : 8 480 personnes résident dans une aire urbaine du ***sous-réseau Avignon - Montélimar*** et travaillent dans le ***sous-réseau Marseille-Aix-en-Pce - Toulon*** ; 4 269 personnes font le déplacement inverse.

Champ : actifs en emploi résidant et travaillant dans une aire urbaine française - ensemble des flux.
Source : Insee, recensement de la population 2009

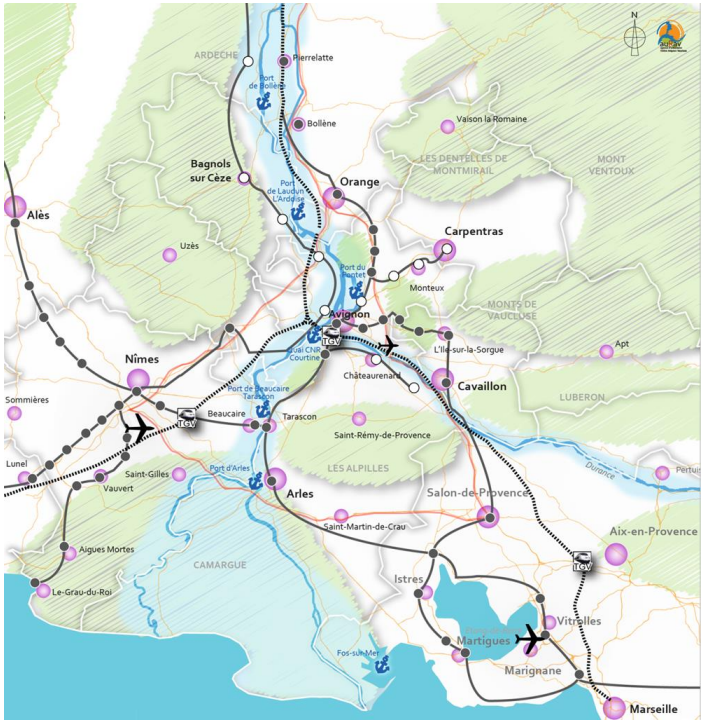

Un système construit par les échanges

LES TROIS SPÉCIALISATIONS ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE*

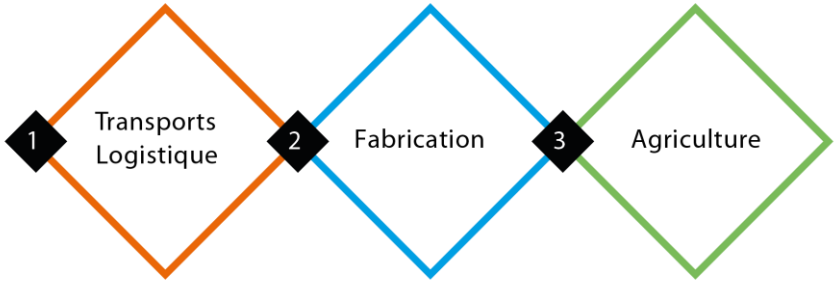

Spécialisations : le territoire concerné présente le ratio le plus élevé de tous les territoires et en second lieu, l'écart le plus important avec les autres.

Un **positionnement stratégique**, entre des Métropoles, au cœur des grands corridors européens et de l'arc méditerranéen

Un **carrefour**

Une **grande accessibilité**

Un espace culturel et touristique

2. Le système rhodanien aujourd'hui : éléments de débat

Etat des lieux et premiers regards sur son mode de fonctionnement

De nombreuses centralités en situation de fragilité

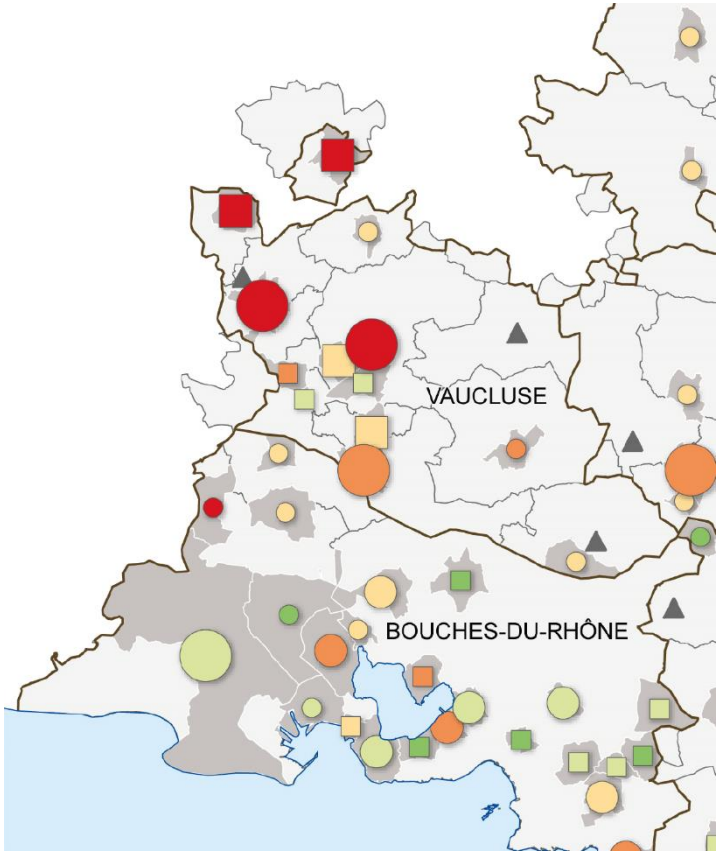

Une dynamique de périurbanisation très dynamique

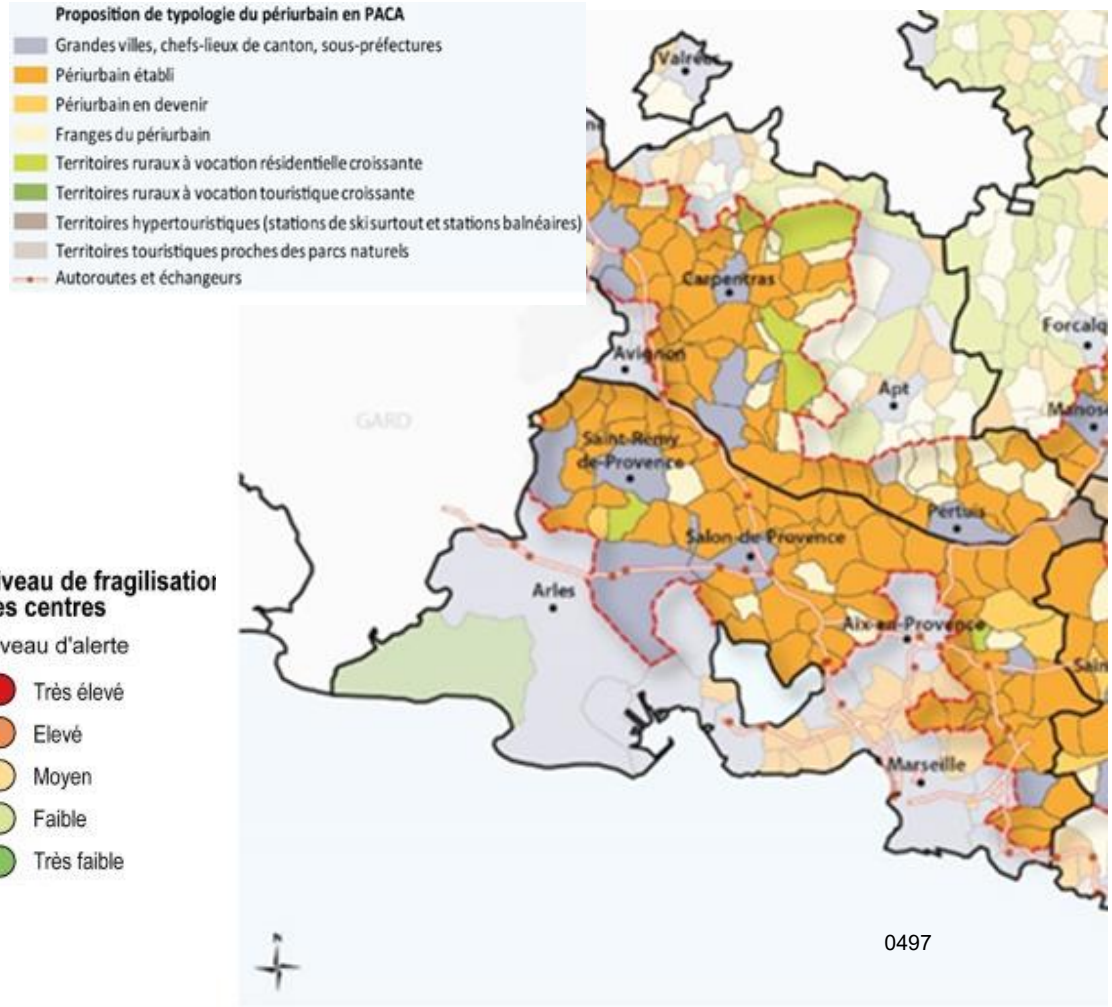

Région Provence Alpes Côte d'Azur

2. Le système rhodanien aujourd'hui : éléments de débat

Les éléments majeurs du système provençal : une vision partagée ?

- Positionnement inter-régional (carrefour, espace charnière ou confin ?)
- Affirmation du rôle moteur d'Avignon et d'Arles et d'un véritable réseau de villes intermédiaires (Orange, Cavaillon, Carpentras, Chateaurenard, Saint-Rémy-de-Provence, Apt…)?
- Coopérations entre les territoire au sein du système (fortement fragmenté institutionnellement) ?
- Mobilité et liaisons inter- cités entre les villes du système et avec la Métropole Aix-Marseille (et avec Nîmes-Montpellier) ?
- Prise en compte des enjeux :
  - Revitalisation des centres-villes
  - Dynamique de périurbanisation – Consommation de l'espace
  - Activités et espaces agricoles (« jardin de Provence », Naturalité)
  - Affirmation des fonctions supérieures (Université, culture, innovation…)
- Liens, complémentarités et synergies avec les systèmes voisins ?
  - Système provençal
  - Couloir languedocien (Occitanie) et rhodanien (Rhône-Alpin)

SRADDET
SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Merci de votre attention

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRADDET

Atelier sur l'armature urbaine

Espace provençal

Marseille - 12 septembre 2017

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRADDET

Programme

Atelier sur l'armature urbaine

Espace provençal

Marseille - 12 septembre 2017

09h00 Accueil des participants

09h30 Ouverture de l'atelier

Arlette FRUCTUS, Conseillère Régionale

09h45 Pourquoi réfléchir à l'armature territoriale ?

Alix ROCHE, Directrice Déléguée

10h00 Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui à l'échelle régionale et sur le système qui nous occupe ?

Agences d'urbanisme AGAM, AUDAT, AUPA

Débat

11h00 Quels sont les grands enjeux sur lesquels nous devons nous concentrer sur ce système ?

Agences d'urbanisme AGAM, AUDAT, AUPA

Débat

12h00 Fin de la séance

Arlette FRUCTUS, Conseillère Régionale

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR — Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires SRADDET

Compte-rendu

Atelier sur l'armature urbaine

Espace provençal

Marseille - 12 septembre 2017

Ouverture de l'atelier – Arlette Fructus, Conseillère régionale, Présidente de la Commission « Habitat, Foncier, Urbanisme »

Arlette Fructus ouvre la séance en rappelant les grandes étapes d'élaboration du SRADDET, qui ont permis en 2017 de définir une stratégie régionale déclinée en 3 lignes directrices, et une soixantaine d'objectifs. Cette démarche fait l'objet d'une nécessaire co-construction avec les personnes publiques associées, co-construction qui a connu un premier temps fort en mars 2017 avec les ateliers dédiés à la définition des objectifs du SRADDET.

Une nouvelle étape s'ouvre désormais, visant à construire les règles du SRADDET. Arlette Fructus rappelle que La loi offre aux PPA ayant compétence en matière d'urbanisme la possibilité de proposer des règles, la saisine officielle des PPA par la Région étant intervenue en août pour une durée de trois mois.

Les ateliers sur l'armature territoriale, qui s'ouvrent aujourd'hui avec l'espace provençal, constituent un préalable à l'élaboration des règles. Il s'agit en effet de s'accorder sur une approche des villes et villages jouant un rôle structurant dans l'aménagement du territoire, en reconnaissant les spécificités et les problématiques spécifiques de l'échelle locale à travers quatre grands systèmes : le système alpin, azuréen, rhodanien, et provençal, qui nous occupe aujourd'hui.

Pourquoi réfléchir à l'armature ? Alix Roche, Directrice, Délégation Planification, Connaissance Transversalité

Alix Roche commente rapidement les dossiers remis aux participants, constitués notamment d'un portrait du système provençal et de fiches relatives à chaque EPCI. Réalisées à partir des bases de données DGCL et INSEE, ces fiches peuvent comporter des erreurs ou n'être pas parfaitement à jour : les représentants des EPCI sont donc invités à nous faire part des éventuelles corrections à y apporter.

L'armature territoriale est constituée par l'ensemble des villes et villages qui jouent un rôle structurant dans l'aménagement du territoire. Ces différentes polarités et leurs aires d'influence, structurent leurs territoires respectifs en concentrant des services et des équipements utiles aux habitants. Définir l'armature urbaine passe donc par l'identification des différentes polarités, et la qualification du niveau de cette polarité (exemple polarité métropolitaine ou polarité locale). Cet exercice est un préalable pour la stratégie du

SRADDET, qui associera à chaque niveau de polarité des fonctions et des niveaux de service : au-delà de cette équation qui reste assez abstraite, il s'agira à travers le SRADDET, de reconnaitre un rôle à chaque territoire.

L'armature urbaine constitue également un préalable pour aborder trois chantiers prioritaires du SRADDET : la lutte contre la dévitalisation des centres-villes et centre-bourgs, la gestion économe de l'espace, et l'adéquation des offres de mobilité aux réalités des besoins constatés sur le territoire.

Le diagnostic du territoire d'une part, et les prospectives de l'INSEE d'autre part, nous engagent en effet à modifier la trajectoire constatée lors des dernières décennies : la croissance démographique régionale est désormais atone, et met en question l'attractivité de notre territoire. La consommation extensive de l'espace qui a également prévalu pendant des décennies, ainsi que l'étalement urbain ont généré des problématiques de saturation des axes de transport et de pollution de l'air, qui mettent en péril la qualité de vie des habitants, et à terme, l'attractivité démographique et touristique de la région.

Les élus régionaux ont donc clairement identifié l'opportunité que constitue le SRADDET pour endiguer le phénomène de dévitalisation des centres-villes et centre-bourgs et l'étalement urbain. L'armature urbaine permettra de cibler les centralités dont les niveaux d'alerte sont à cet égard préoccupant, ainsi que d'appuyer les choix de maillage par les offres de mobilité.

Pour cela, l'atelier d'aujourd'hui doit permettre de partager une première approche de l'armature urbaine au sein du système provençal. Les agences d'urbanisme vont dans leur présentation à suivre expliciter la méthode utilisée pour construire cette armature régionale, et la moduler pour prendre en compte l'hétérogénéité des situations territoriales à travers les 4 systèmes. Ces 4 systèmes ne constituent en aucun cas des espaces étanches, séparés par des frontières, mais constituent des outils pour appréhender les enjeux d'égalité des territoires et différencier les stratégies et les échelles selon les enjeux.

Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui à l'échelle régionale et sur le système provençal ? Nathalie Bruant, AGAM

Les agences d'urbanisme présentent la méthode ayant permis d'identifier, sur une base objectivée, l'existence de quatre systèmes infra-régionaux. C'est une vaste étude de l'INSEE qui a mis en évidence le fonctionnement en réseau des différentes aires urbaines. Certaines aires urbaines entretiennent des liens très forts en termes de déplacements domicile-travail et transferts d'établissements, et c'est au sein de ce sous-réseau que s'effectuent près de 98% de leurs échanges. Cette analyse donne lieu à l'identification de quatre réseaux d'aires urbaines, et donc quatre systèmes reflets des territoires vécus, qualifiés par la Région de provençal, azuréen, rhodanien, alpin.

La construction de l'armature résulte de l'analyse de plusieurs critères (démographie, emplois, équipements), pondérés différemment selon que l'on se situe dans les espaces métropolitains et périurbains d'une part, ou d'arrière-pays et de montagne d'autre part. Elle identifie 4 niveaux de polarité : polarité métropolitaine et grand centre urbain / polarité de niveau régional / polarité de niveau local / polarité de proximité.

Cette construction constitue une première approche objectivée de l'armature régionale, cherchant à prendre en compte le caractère contrasté du territoire régional. Cette approche invite au débat, et peut-être enrichie grâce aux échanges de ce jour, pour mieux prendre en

compte des spécificités territoriales, ou refléter un territoire vécu difficilement saisissable par la seule statistique.

Débat

Le Conseil départemental du Var, par la voix de M. Antonini, souligne que l'approche par systèmes présentée ici s'appuie sur les déplacements domicile-travail et certains flux économiques. Or ces critères ne sont pas les seuls à prendre en compte. Cette approche aboutit à une partition du territoire varois qui est problématique, notamment au regard des enjeux interscot pour lesquels les départements jouent un rôle essentiel. Un courrier a donc été adressé au Président de la région M.Muselier pour l'interpeller sur ce point.

Arlette Fructus, pour la Région, entend la préoccupation exprimée par le département du Var, et rappelle que le choix s'appuie sur des données objectives (INSEE), et qu'il s'agit avant tout d'une approche ouverte, ne dessinant pas des frontières entre les différents systèmes, mais plutôt des espaces de dialogue et de coopération qui doivent s'ouvrir au sein des systèmes et entre systèmes. La Région n'est pas la somme des départements et des métropoles, et doit dessiner une stratégie au plus près des territoires vécus. Elle propose pour cela une approche qui n'est pas institutionnelle, et qui invite à faire des rapprochements parfois surprenants, mais fondés sur la réalité des faits et des flux.

Quels sont les grands enjeux sur lesquels nous devons nous concentrer sur ce système? Cécile Mezger, AUDAT

Cécile Mezger rappelle les grandes caractéristiques du système provençal, qui concentre 51% de la population régionale :

- ositionnement géostratégique et grande accessibilité
- fonctions métropolitaines supérieures,
- atout littoral et portuaire
- polycentrisme et imbrication des différentes aires d'influence

Ainsi que les dynamiques à l'œuvre :

- poursuite de la périurbanisation
- faible vitalité démographique des grands centres urbains
- captation de la croissance démographique par un réseau de villes moyennes
- fragilisation d'une partie des centres-villes (notamment Marseille et Toulon).

Débat

Le Parc Naturel Régional du Lubéron, représenté par M.Cohen interroge les effets de seuil, qui conduisent à l'identification de la Tour d'Aigues, par exemple, et non de Cadenet, commune dont le poids démographique et les enjeux sont pourtant similaires. Il semble nécessaire que le SRADDET évite de traiter différemment des territoires présentant de telles similitudes et proximités.

Cécile.Mezger indique qu'il est toujours possible d'ajouter un cinquième niveau de polarités, mais qu'il convient aussi et surtout de s'interroger sur les objectifs et les ambitions assignées à chaque niveau de polarité, ainsi que sur la plus-value du SRADDET par rapport aux SCOT, lorsque l'échelle d'analyse s'affine.

Pour Jean-Luc Longour, Président de la Communauté de communes Cœur du Var, le SRADDET a pour défi de donner un rôle à jouer à chacun des niveaux d'armature, et en particulier, de permettre aux territoires intermédiaires de trouver leur place par rapport aux

métropoles. Le SRADDET doit rechercher l'équilibre afin qu'il n'y ait pas d'un côté des espaces urbanisés, concentrant emplois et transports, et de l'autre des villages dortoirs.

Alix Roche confirme que le SRADDET se veut porteur d'une stratégie pour les campagnes rurales et urbaines visant à leur donner une juste place.

Jean-Luc Longour, considère que créer de l'emploi et des transports sur place, dans les territoires intermédiaires, est un moyen de limiter les déplacements, et les pollutions associées. Ces territoires où se trouve déjà la population doivent pouvoir s'équiper en emplois, et en centres de formation et de transmission de la connaissance, pour permettre à leurs habitants de rester sur place. On peut tout à fait imaginer que des sites universitaires s'y implantent, en prenant en compte les enjeux d'accessibilité et de desserte. Il est d'autant plus important de donner un rôle à ces territoires intermédiaires, que leur population a le sentiment d'être délaissée, ou de se paupériser, en lien avec le manque d'ambitions exprimées pour ces territoires.

Sur l'approche régionale des quatre systèmes, le territoire de Cœur du Var dépend selon les sujets de Nice ou de Marseille. S'il comprend les préoccupations exprimées par le Var, M. Longour entend aussi que ces systèmes ne constituent pas des frontières strictes.

Le département du Var représenté par M.Antonini rappelle ici la relation forte qu'entretient le Golfe de Saint-Tropez avec Toulon, sur des sujets portuaires ou commerciaux. Le souhait de voir le SRADDET prendre en compte les volontés locales telles qu'exprimées dans les SCOT est exprimé par M.Bleynat, qui précise également que certains groupes de communes jouent parfois ensemble un rôle de polarité, par exemple Le Luc / Le Cannet ou Saint-Maximin / Brignoles.

Vincent Fouchier, de la Métropole Aix-Marseille Provence suggère de mettre en évidence la géométrie variable de l'armature territoriale, selon les différents enjeux à la clé : ainsi sur le portuaire, le périmètre du système provençal ne peut pas être pertinent, les enjeux du GPMM étant à traiter en lien direct avec l'axe rhodanien par exemple. De même, l'exercice de l'armature ne doit pas amener à effacer le caractère multipolaire du système provençal, et les enjeux spécifiques à des « espaces rotules », difficilement rattachables à l'une ou l'autre des polarités. Le SRADDET constitue une opportunité pour travailler sur ce type d'espaces.

Jérôme BOSC, de la DREAL, appelle la Région à identifier dans l'armature certains objets majeurs en termes de développement régional, comme la ZIP industrialo portuaire de Fos-sur-Mer, ITER, la Rade de Toulon, et à exprimer des orientations territoriales spécifiques pour certains territoires du système provençal comme l'Etang de Berre ou l'espace Durance Verdon.

Paulette RICHARD confirme la vision de Vincent FOUCHIER et souhaite connaître le lien entre la carte des polarités et les objectifs du rapport.

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRADDET

Liste des présents

Atelier sur l'armature urbaine

Espace provençal

Marseille - 12 septembre 2017

SRADDET

Liste des présents à l'atelier armature urbaine - Espace provençal du 12 septembre 2017

1	ACCOSANO	Claire	Responsable du pôle aménagement	Communauté de communes Cœur du var
2	BALGUERIE-BAIS	Catherine		Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
3	BANC	Philippe	Directeur des services techniques	Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume
4	BARJOL	Didier		Toulon Provence Méditerranée
5	BARRIAU	Michel	Chargé de mission	Syndicat mixte Scot Provence Méditerranée
6	BERTHOUD	Sabrina	Chargée de mission	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
7	BUSSON	Olivier	Chargé de mission	Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
8	CHABERT	Jean-Baptiste		Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
9	DECUIGNIERES	Jacques	Maire	Mairie de La Bastidonne
10	DELETTRE	Roland		Toulon Provence Méditerranée
11	FABRE	Paul	Président	COTELUB
12	FADLAN	Hassania		Préfecture des Bouches du Rhône
13	FOUCHIER	Vincent	Directeur Général Adjoint	Métropole Aix Marseille Provence
14	FRUCTUS	Arlette	Présidente de la commission habitat, Foncier et Urbanisme	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
15	GIOVANOLLA	Chantal		Préfecture des Bouches du Rhône
16	GIRAUDOU	Annick		Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
17	GRILLOT	Danièle		Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
18	GRZYB	David		Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
19	HAYOT	Céline		Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
20	JAUBERT	Patrick	Directeur Général Adjoint	Toulon Provence Méditerranée
21	LASSEE	Emmanuelle	Co-directrice	Syndicat mixte du pays de la Provence verte
22	LONGOUR	Jean Luc	Président	Communauté de communes Cœur du var
23	MAHE	Yannick		Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
24	MARECHAL	Sébastien		Toulon Provence Méditerranée
25	MARTIN	Lionel		Métropole Aix Marseille Provence
26	MARTIN-RAGET	Marie		Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
27	MAZUR	Lorraine		Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
28	MORO SIBILLOT	Serge		Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
29	RABIH CHAUMONT	Léa		Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
30	RAULIN	Dominique		Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
31	ROCHE	Alix	Directrice Déléguée	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
32	RUGANI	Karine	Adjointe au chef d'unité	DREAL
33	SAMSON	Anne-Claire	Directrice Générale des Services	Communauté de Communes Provence Verdon
34	TARDI	Lionel		Parc Naturel Régional des Barronies
35	TOMMASINI	Maxime	Vice-président	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
36	TORRES	Bénédicte	Service planification	Toulon Provence Méditerranée
37	VACCARIZI	Barbara		Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
38	VALLON	Marie-Caroline		Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
39	VERAN		Vice-président	Agglo Provence Verte
40	VILLEMIN	Alexis		Toulon Provence Méditerranée
41	VOLLAND	Véronique	Chef de service	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRADDET

Présentation

Atelier sur l'armature urbaine

Espace provençal

Marseille - 12 septembre 2017

Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires SRADDET

ATELIER ARMATURE TERRITORIALE

Système provençal

12 septembre 2017

0509

Ordre du jour

9h00 Accueil des participants

9h30 Ouverture de l'atelier, Arlette FRUCTUS, Conseillère régionale, Présidente de la Commission "Habitat, Foncier et Urbanisme",

9h45 Pourquoi réfléchir à l'armature territoriale ? Alix ROCHE, Directrice déléguée

10h Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui à l'échelle régionale, et sur le système provençal ? Agences d'urbanisme AGAM, AUPA, AUDAT

Débat

11h Quels sont les grands enjeux du système provençal ? Agences d'urbanisme AGAM, AUPA, AUDAT

Débat

12h Fin de la séance, Arlette FRUCTUS, Présidente de la Commission "Habitat, Foncier et Urbanisme"

Ouverture

Arlette FRUCTUS, Conseillère régionale, Présidente de la Commission "Habitat, Foncier et Urbanisme"

Démarche d'élaboration du SRADDET: point d'étape

Lancement d'une nouvelle étape dans l'élaboration du SRADDET : la construction des règles. Avec un préalable: définir une armature territoriale

ETAPE 1 : CONCERTATION AUTOUR DES OBJECTIFS ET DE LA STRATEGIE REGIONALE

- Appel à contributions en ligne auprès des PPA et acteurs de l'aménagement
- 3 forums sur les lignes directrices
- 2 forums sur l'intégration des schémas environnementaux (SRCE et SRCAE)

ETAPE 2: CONSOLIDATION DE LA STRATEGIE ET DES OBJECTIFS

- Présentation en Comité Partenarial (juillet 2017)
- Saisine des PPA sur les propositions de règles (juillet 2017)
- Lancement de la concertation préalable de la population (septembre 2017)

ETAPE 3 : CONSTRUCTION DES REGLES

- Ateliers de construction d'une armature territoriale (septembre 2017)
- Ateliers dédiés à l'élaboration des règles (sept – octobre 2017)

Pourquoi réfléchir à une nouvelle armature régionale ?

Pourquoi réfléchir à une nouvelle armature régionale ?

Pourquoi une armature urbaine dans un SRADDET ?

C'est quoi ?

L'armature urbaine est **constituée par :**

l'ensemble des villes et villages jouant un rôle structurant dans l'organisation, l'égalité et l'aménagement du territoire

(population, offre d'emplois, de services, d'équipements, d'infrastructures ou de desserte…)

Elle **comprend** :

les aires d'influence de ces villes et villages

(flux de personnes, de marchandises, de communications, de liens économiques et sociaux)

Pourquoi réfléchir à une nouvelle armature régionale ?

Pourquoi une armature urbaine dans un SRADDET ?

C'est quoi ?

L'armature urbaine est **constituée par :**

l'ensemble des villes et villages jouant un rôle structurant dans l'organisation, l'égalité et l'aménagement du territoire

(population, offre d'emplois, de services, d'équipements, d'infrastructures ou de desserte…)

Elle **comprend** :

les aires d'influence de ces villes et villages

(flux de personnes, de marchandises, de communications, de liens économiques et sociaux)

Pourquoi ?

1) **Orienter et adapter les choix d'aménagement** et de développement en fonction des spécificités et des dynamiques de chaque territoire

2) **Favoriser les liens et les coopérations** entre les territoires régionaux

3) **S'engager dans un nouvel équilibre régional** en reconnaissant **un rôle à chacun des territoires**

Pourquoi réfléchir à une nouvelle armature régionale ?

Pourquoi une armature urbaine dans un SRADDET ?

4 niveaux de polarités définies dans le rapport d'objectifs du SRADDET :

Vers des objectifs et des règles adaptées à chaque niveau de polarité

Polarité métropolitaine & grand centre urbain

Grandes villes-centres de la région PACA, au sein d'espaces à très forte intensité urbaine et économique, d'intérêt régional ou national. Elles jouent un rôle de catalyseur du développement et portent les fonctions métropolitaines supérieures

Polarité de niveau régional

Polarité urbaine ayant un rôle structurant dans l'aménagement régional, le développement économique et l'organisation des transports. Elles structurent des espaces d'équilibre et des bassins de vie à conforter

Polarité de niveau local

Polarité d'équipement et de service rayonnant à l'échelle de leur bassin de vie de référence. Centralités structurantes pour leur territoire, elles jouent un rôle majeur dans l'équilibre du développement régional

Polarité de proximité

Elles complètent les polarités de niveau local et jouent un rôle de centre de vie

Objectif de l'atelier : Élaborer une armature partagée avec les territoires

1. Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui ?

1. Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui ?

a) Un fonctionnement en aires urbaines : espaces et systèmes

Etape 1 : Mettre en évidence le fonctionnement régional à partir des aires urbaines de l'INSEE (déplacements domicile-travail)

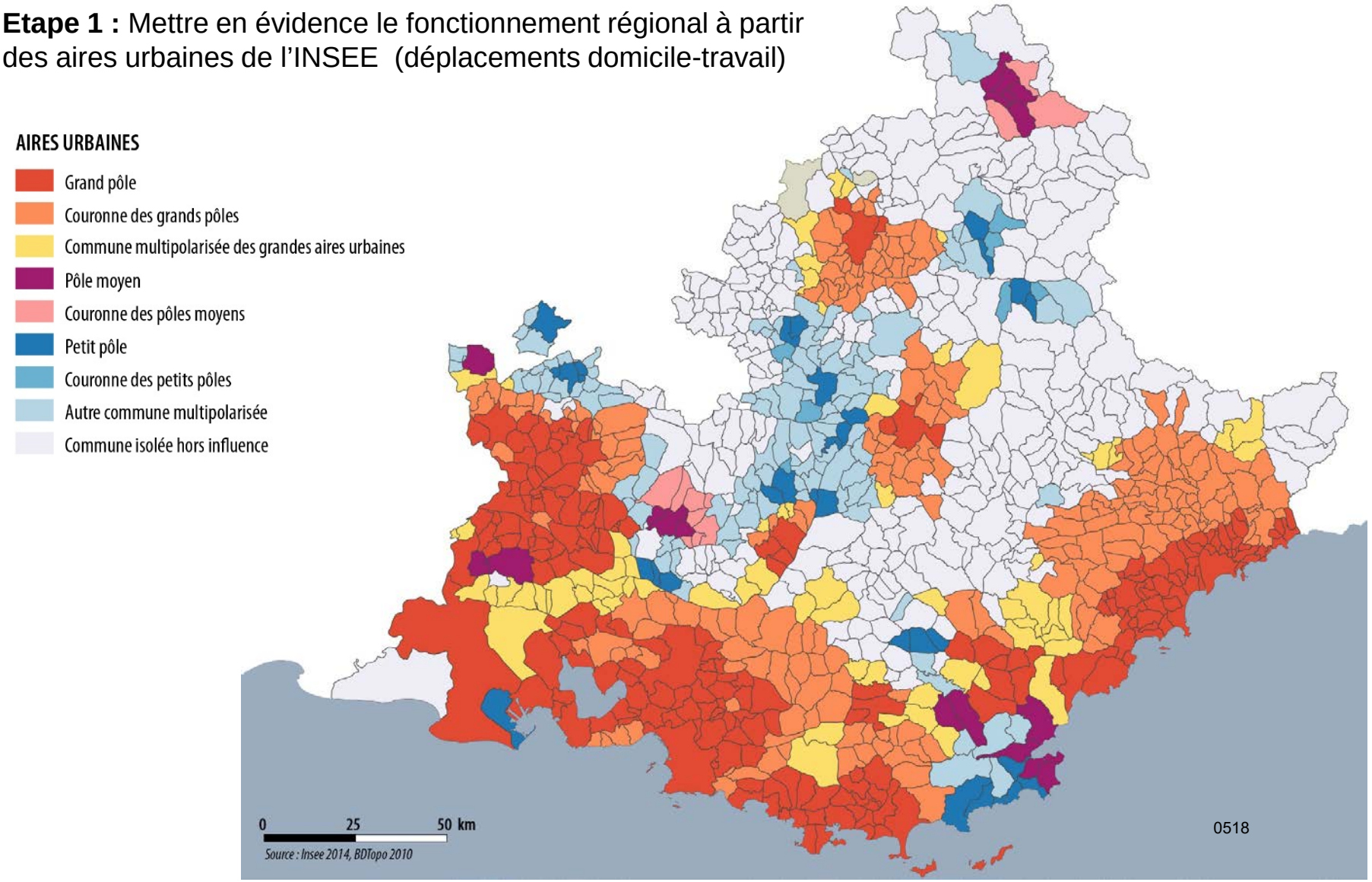

1. Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui ?

a) Un fonctionnement en aires urbaines : espaces et systèmes

Étape 2 : On opère des regroupements en fonction de l'intensité des liens entres polarités

> DANS LES ESPACES DE MONTAGNE

Pôle moyen
Couronne des pôles moyens

= Espace d'équilibre régional

Petit pôle
Couronne des petits pôles

= Espace d'équilibre régional

> DANS LES ESPACES METROPOLITAINS ET LITTORAUX

Grand pôle
Couronne des grands pôles
Commune multipolarisée des grandes aires urbaines

= Espaces métropolitains

Grand pôle

= Espaces cœurs des Métropoles

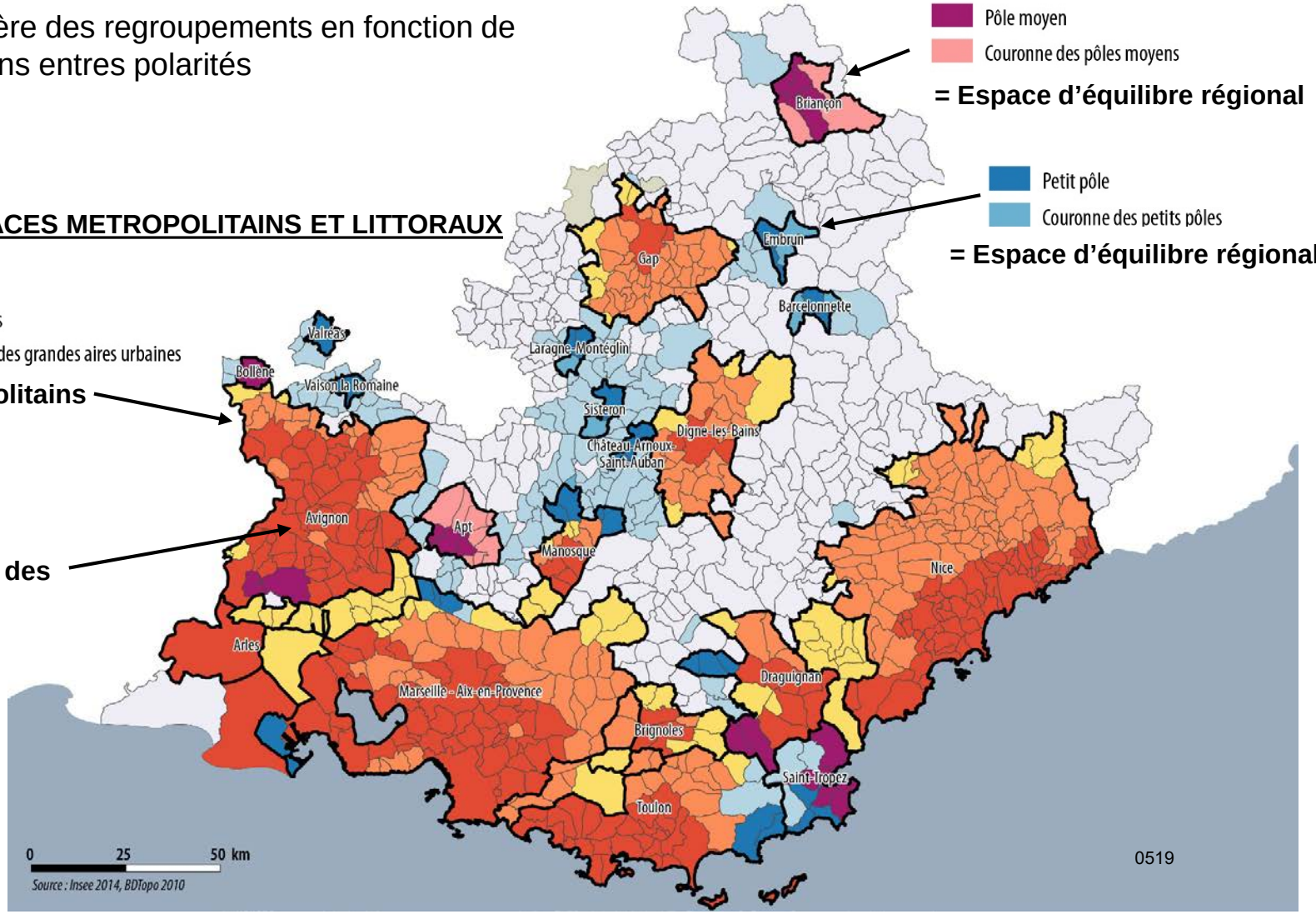

1. Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui ?

a) Un fonctionnement en aires urbaines : espaces et systèmes

Étape 3 : Simplification de la réalité

3 espaces pertinents pour une stratégie globale d'aménagement :

Espaces-cœurs de Métropole

Espaces métropolitains

Espaces d'équilibre régional

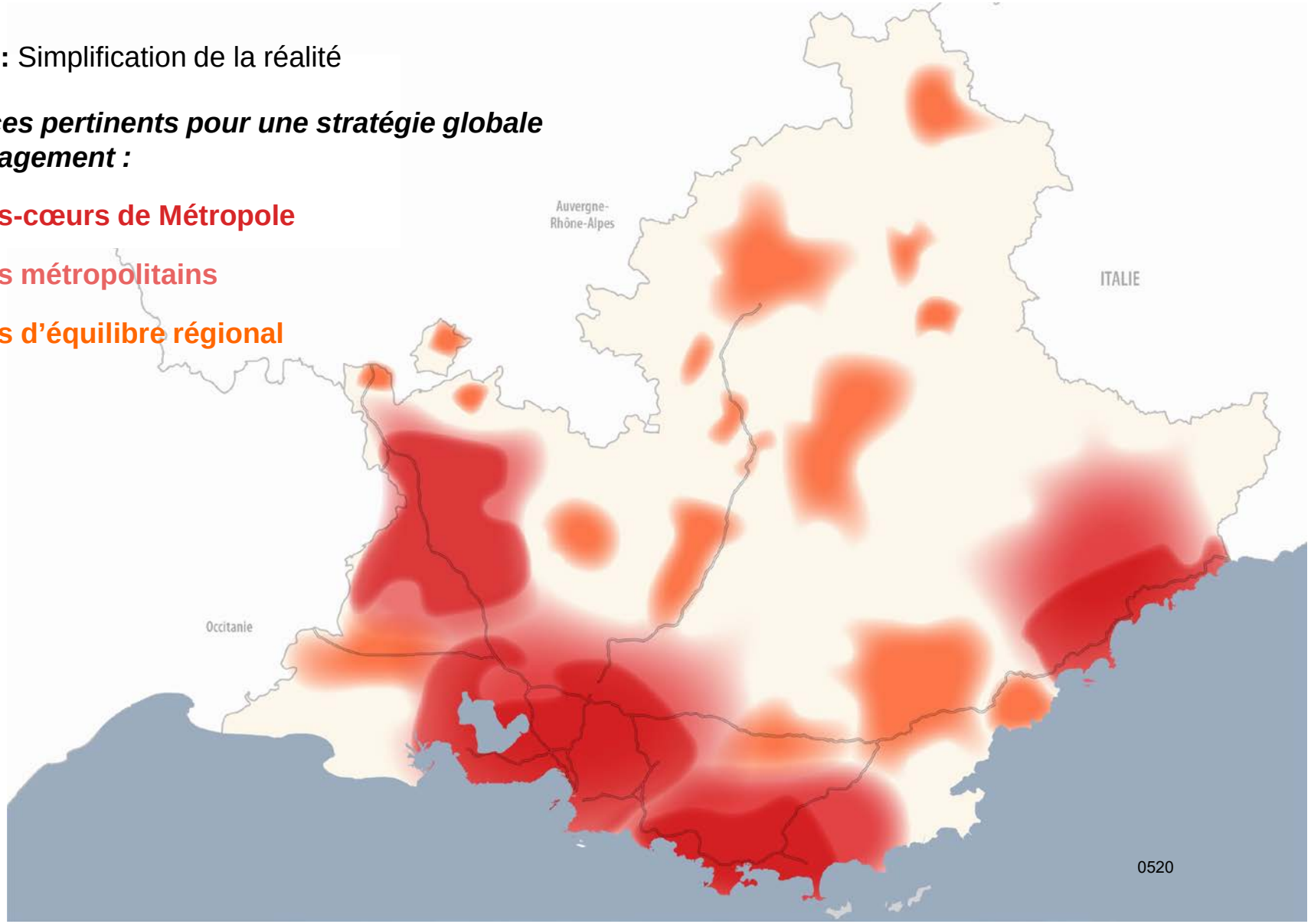

1. Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui ?

a) Un fonctionnement en aires urbaines : espaces et systèmes

Des aires urbaines toutes en réseau…

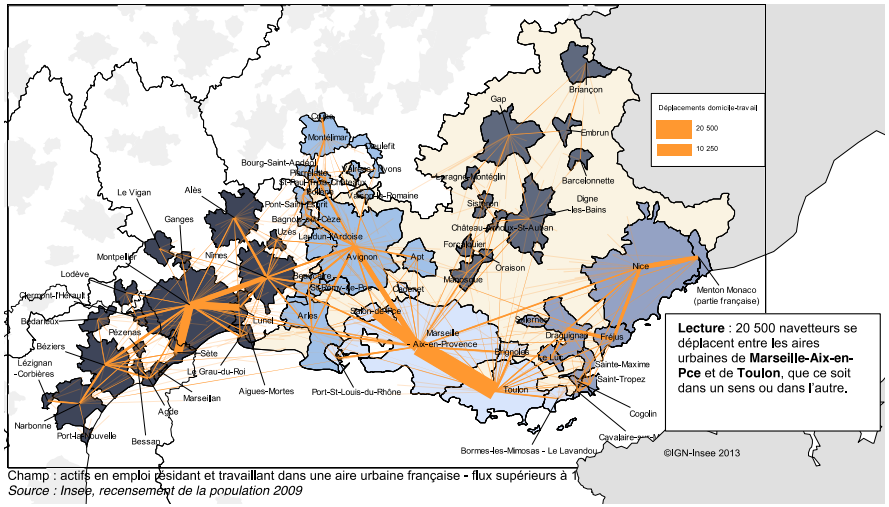

Champ : actifs en emploi résidant et travaillant dans une aire urbaine française - flux supérieurs à 1
Source : Insee, recensement de la population 2009

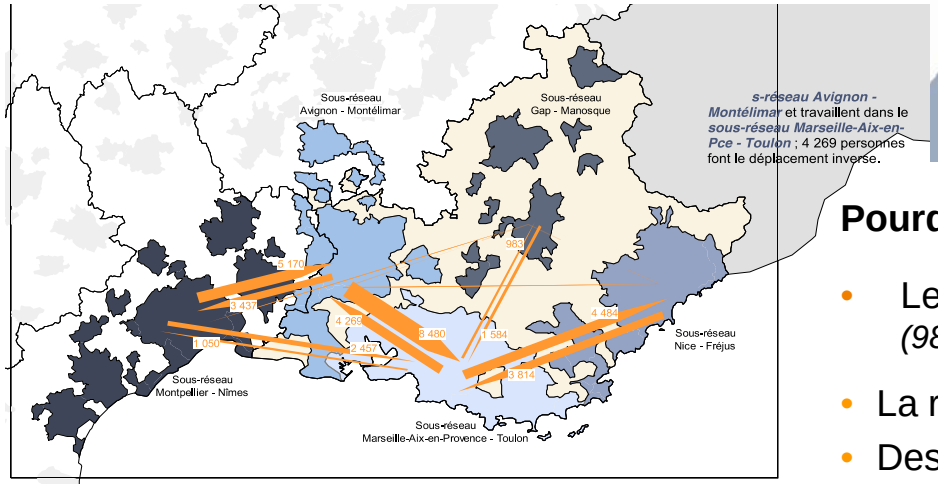

Champ : actifs en emploi résidant et travaillant dans une aire urbaine française - ensemble des flux.
Source : Insee, recensement de la population 2009

4 systèmes en réseau : des échanges entre systèmes

…mais certaines fonctionnent davantage ensemble qu'avec les autres : 4 familles d'aires urbaines

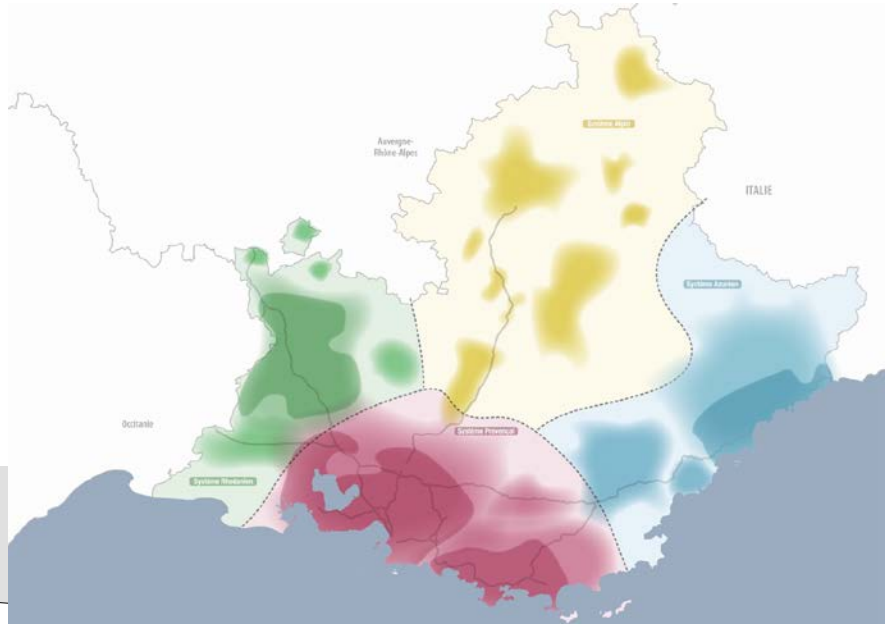

s-réseau Avignon - Montélimar et travaillent dans le ***sous-réseau Marseille-Aix-en-Pce - Toulon*** ; 4 269 personnes font le déplacement inverse.

Pourquoi 4 « systèmes » ?

- Les systèmes, espaces de la mobilité du quotidien
  (98% des échanges se font à l'intérieur de chaque système)
- La réponse régionale à la demande d'égalité des territoires
- Des spécificités pour chaque système > un rôle spécifique dans le SRADDET

1. Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui ?

b) Une hiérarchisation des communes en fonction de leur rôle au sein de l'espace régional

CRITÈRE 1 :

Poids démographique et taille du bassin d'emplois

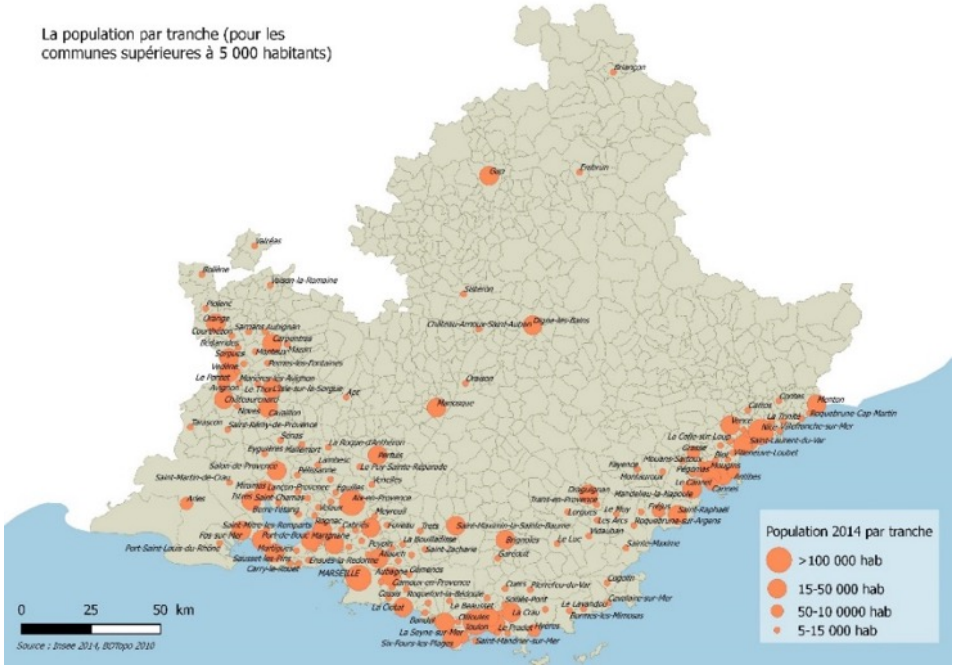

Communes accueillant au moins 5000 habitants

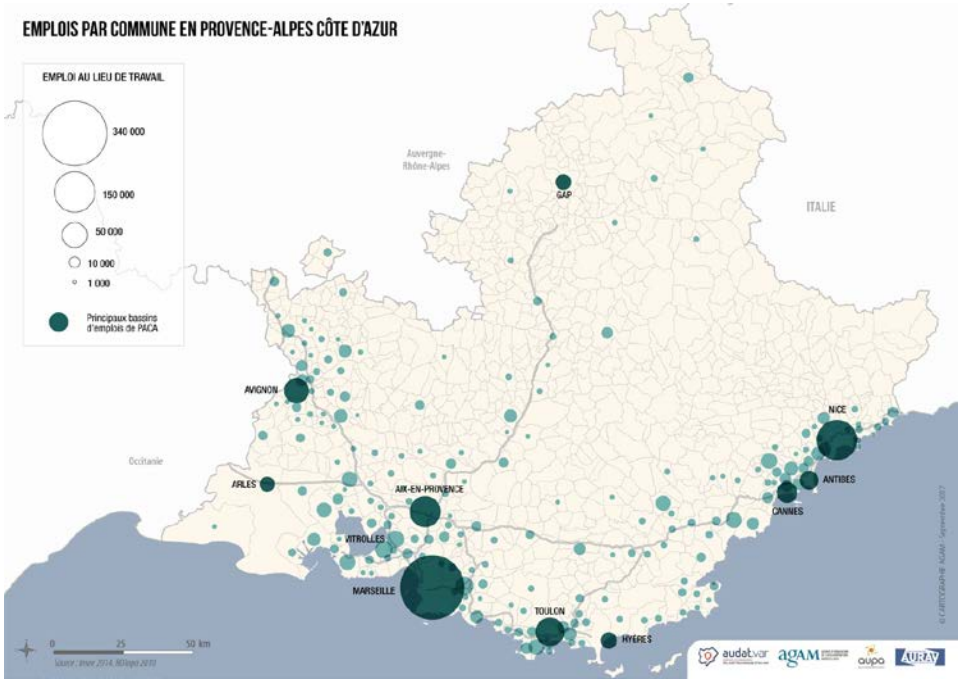

Communes accueillant au moins 1000 emplois

→ Une concentration de **la population** et **des emplois** sur le littoral, quelques centralités sur le reste de l'espace régional

1. Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui ?

b) Une hiérarchisation des communes en fonction de leur rôle au sein de l'espace régional

CRITÈRE 2 :

Niveau de rayonnement (équipements)

L'offre d'équipements et de services, point d'appui pour l'équilibre et l'égalité des territoires

4 types d'équipements (hospitalier, culturel, scolaire) pouf mesurer le **rayonnement de chaque commune :**

- 3 grandes **polarités internationales** (Aix, Marseille, Nice)
- 2 grands polarités **métropolitaines** (Avignon, Toulon)
- Des **pôles régionaux** complétés par une **trame diffuse de pôles de proximité**

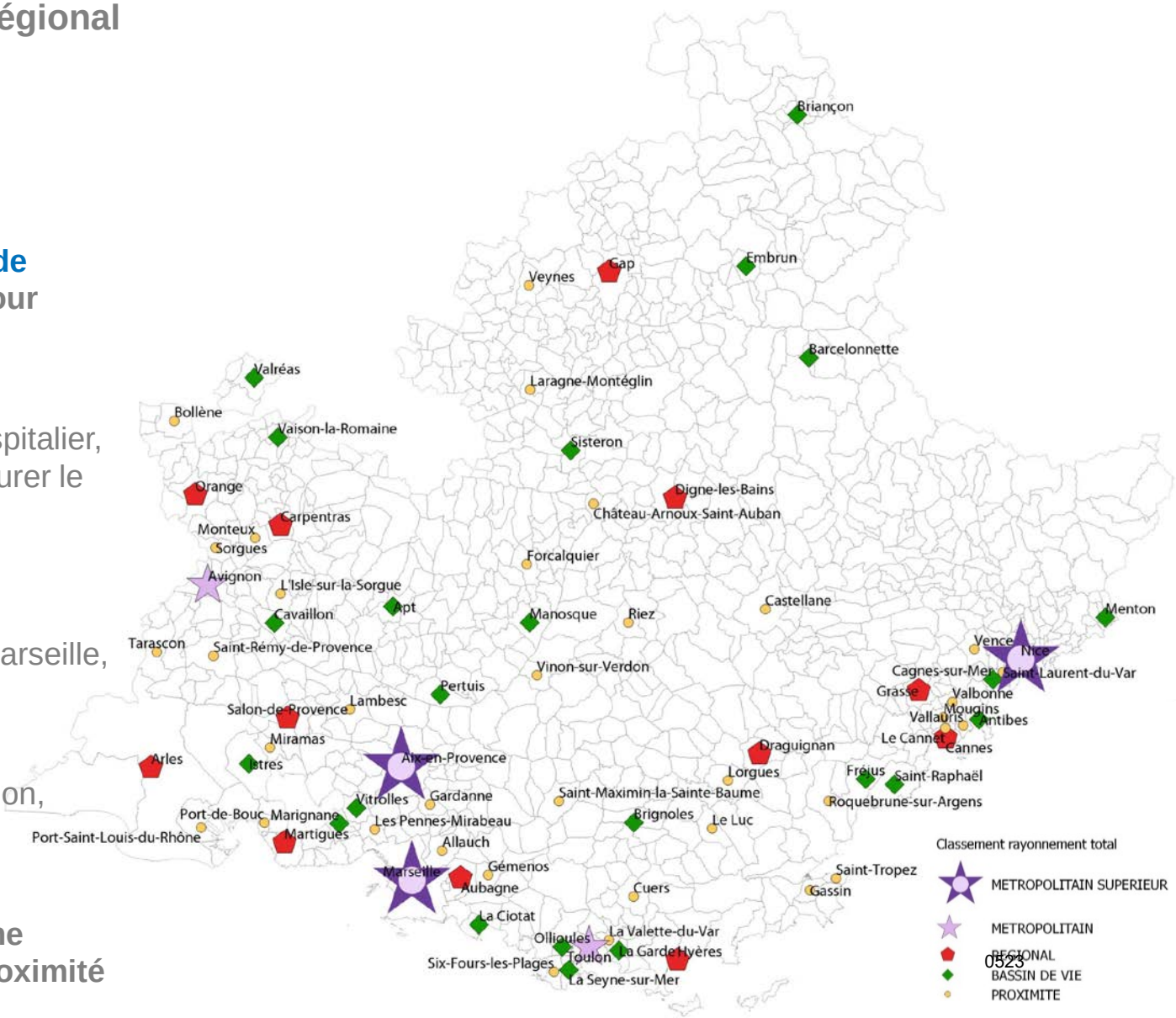

1. Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui ?

b) Une hiérarchisation des communes en fonction de leur rôle au sein de l'espace régional

La nécessité de distinguer :

- **Espaces métropolitains & périurbains sur le littoral, d'une part**
- **Arrière-pays et espaces de montagne, d'autre part**

	Espaces métropolitains et périurbains			Arrière-pays et espaces de montagne		
	Critère 1 : Démographie et emplois	ET	Critère 2 : Niveau d'équipements	Critère 1 : Démographie et emplois	ET	Critère 2 : Niveau d'équipements
Polarités métropolitaines et grands centres urbains	> 90 000 habitants > 50 000 emplois	ET	> 80	Aucun		
	> 40 000 habitants > 15 000 emplois		> 25	> 40 000 habitants > 15 000 emplois	ET	> 25
Polarité de niveau régional	> 15 000 habitants > 6000 emplois		> 20	> 10 000 habitants > 6000 emplois		> 20
Polarité de niveau local	> 15 000 habitants > 2000 emplois		> 8	> 3000 habitants > 1500 emplois		> 8
Polarité de proximité	> Entre 10 000 et 15 000 habitants > 1000 emplois		> 4	> 900 habitants > 500 emplois		> 4

1. Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui ?

b) Une hiérarchisation des communes en fonction de leur rôle au sein de l'espace régional

Poids démographique et taille du bassin d'emplois

+

Niveau de rayonnement (équipements)

4 niveaux de polarités dans l'armature urbaine régionale

Polarité métropolitaine et grand centre urbain

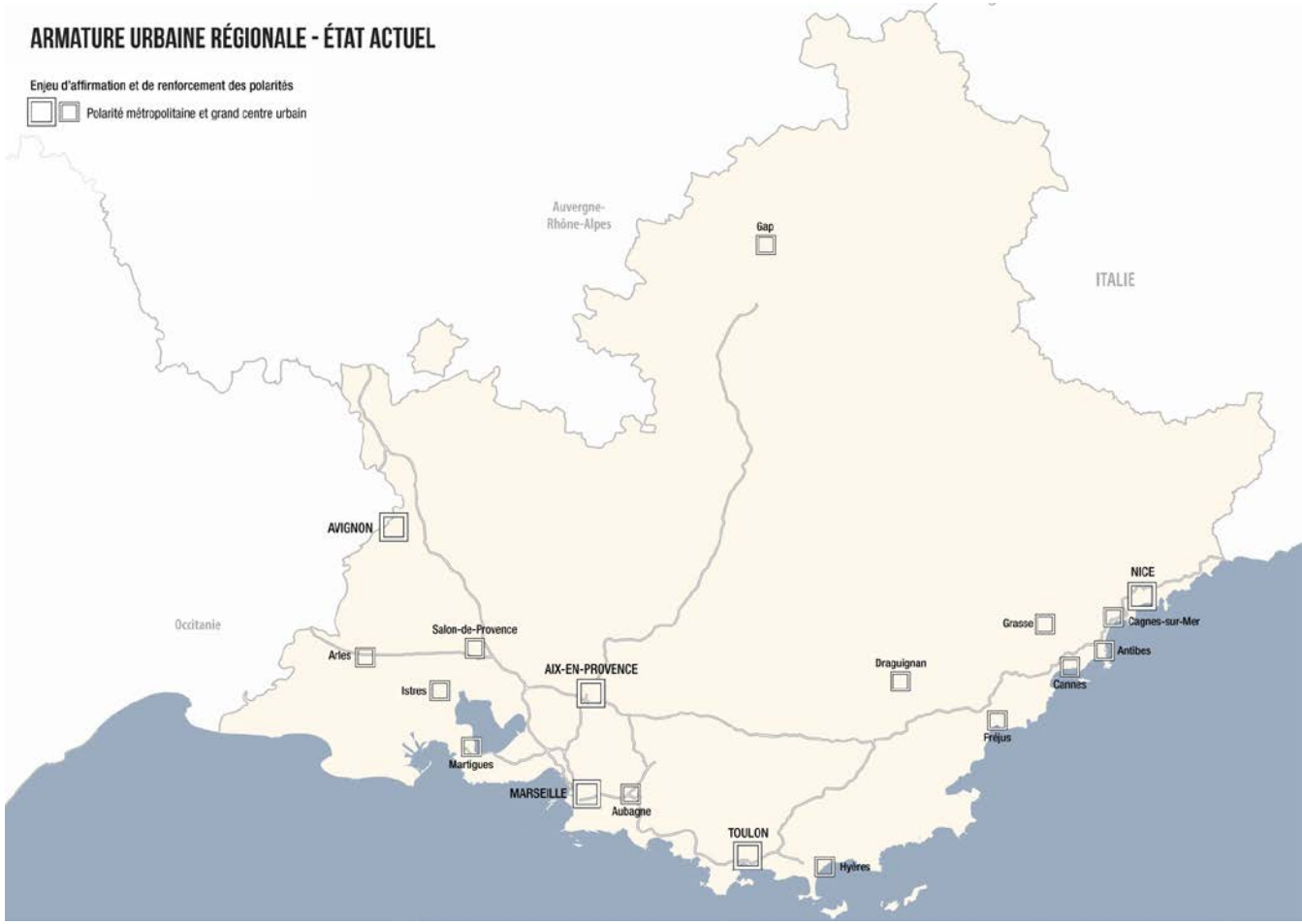

1. Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui ?

b) Une hiérarchisation des communes en fonction de leur rôle au sein de l'espace régional

Poids démographique et taille du bassin d'emplois

+

Niveau de rayonnement (équipements)

4 niveaux de polarités dans l'armature urbaine régionale

Polarité métropolitaine et grand centre urbain

Polarité de niveau régional

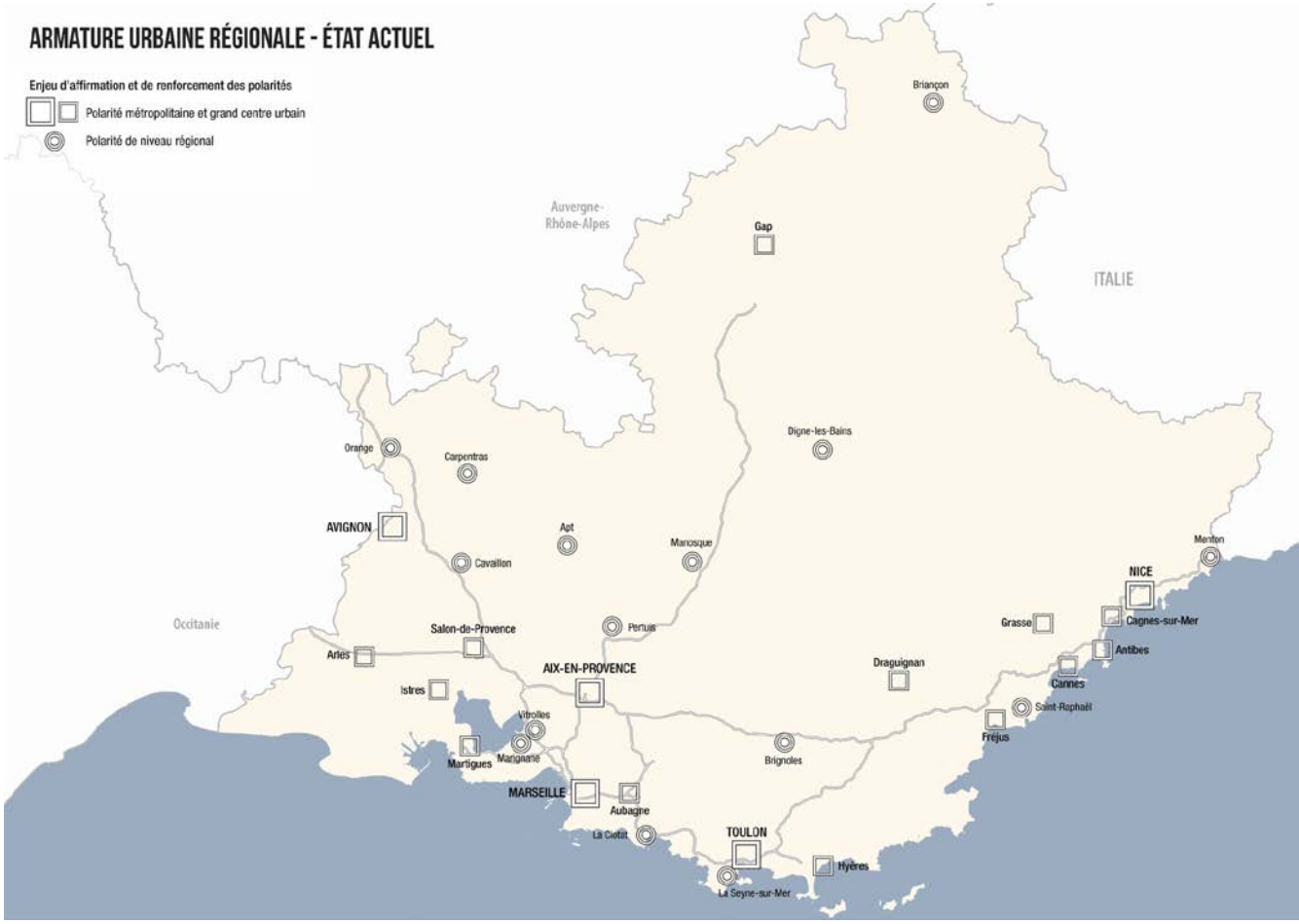

1. Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui ?

b) Une hiérarchisation des communes en fonction de leur rôle au sein de l'espace régional

Poids démographique et taille du bassin d'emplois

+

Niveau de rayonnement (équipements)

4 niveaux de polarités dans l'armature urbaine régionale

Polarité métropolitaine et grand centre urbain

Polarité de niveau régional

Polarité de niveau local

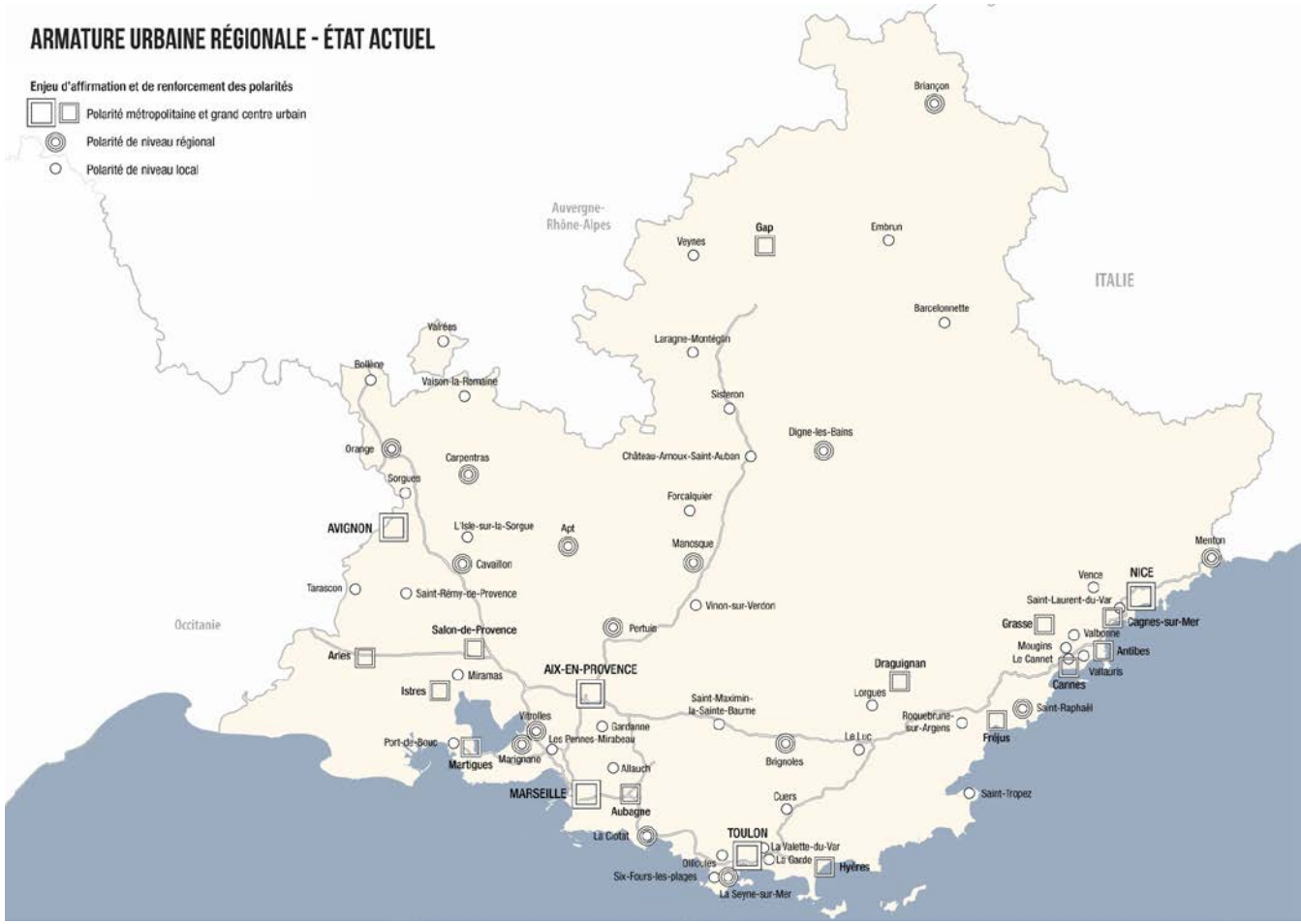

1. Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui ?

b) Une hiérarchisation des communes en fonction de leur rôle au sein de l'espace régional

Poids démographique et taille du bassin d'emplois

+

Niveau de rayonnement (équipements)

4 niveaux de polarités dans l'armature urbaine régionale

- **Polarité métropolitaine et grand centre urbain**
- **Polarité de niveau régional**
- **Polarité de niveau local**
- **Polarité de proximité**

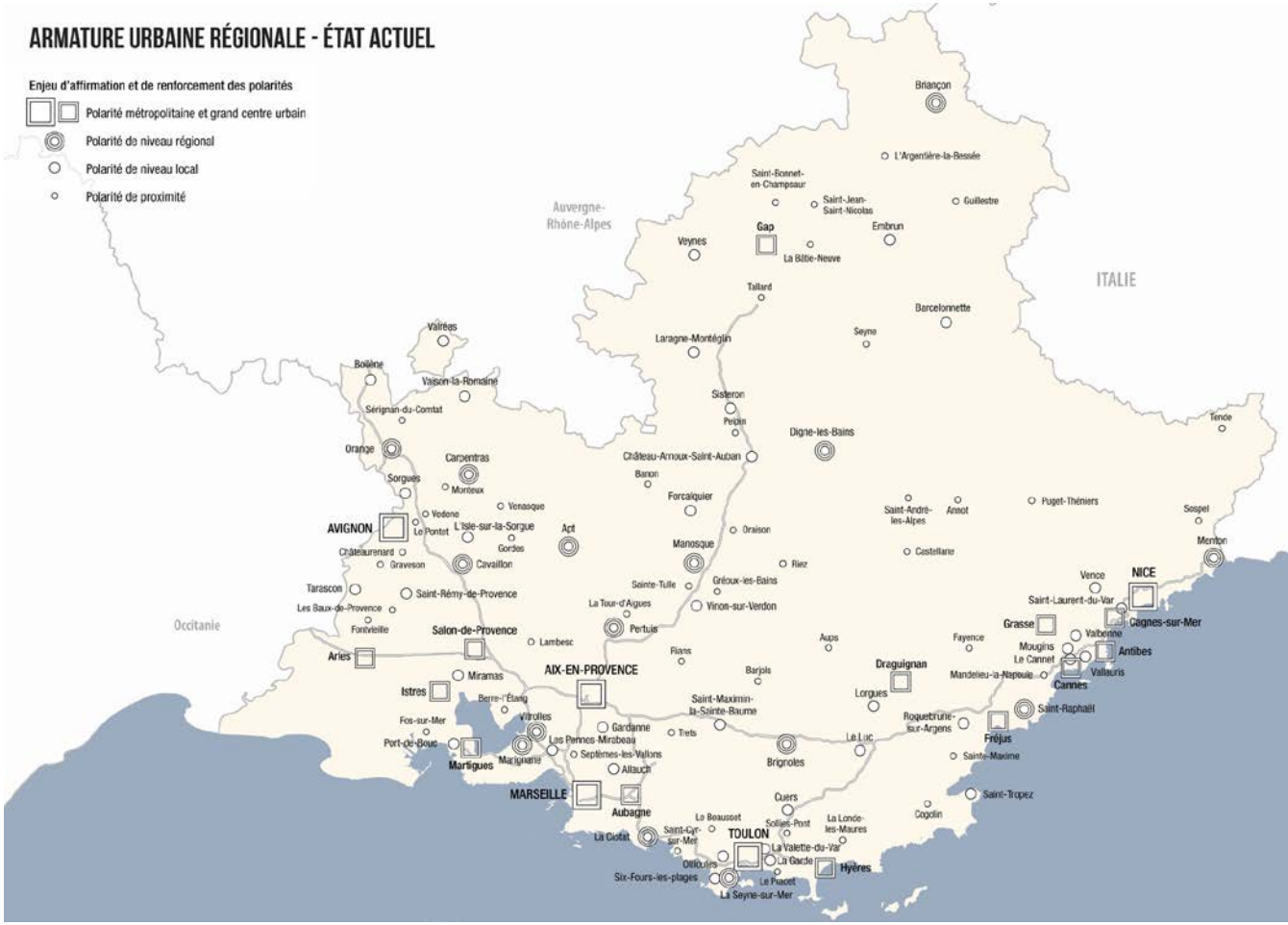

Région Provence Alpes Côte d'Azur

1. Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui ?

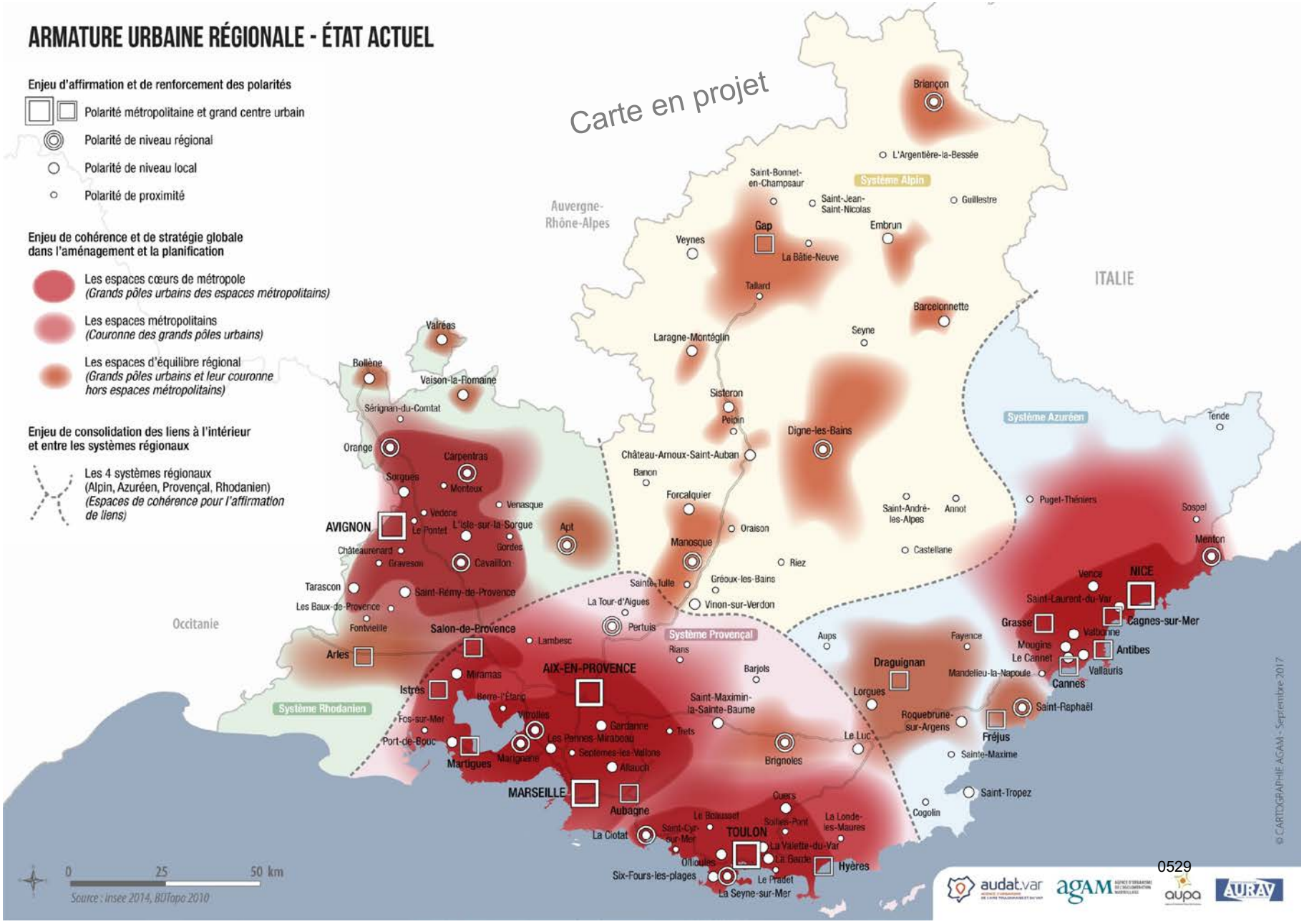

Et dans le système ?

2 Métropoles en 2018 :

- **Aix-Marseille-Provence** (1,8 millions d'habitants)
- **Toulon-Provence-Méditerranée** (428 000 habitants

9 intercommunalités

3 grandes villes (Aix, Marseille, Toulon) **= 45% de la population du système**

51 % de la population régionale vit dans ce système

Une croissance portée par les villes petites et moyennes, les grands pôles urbains en stagnation

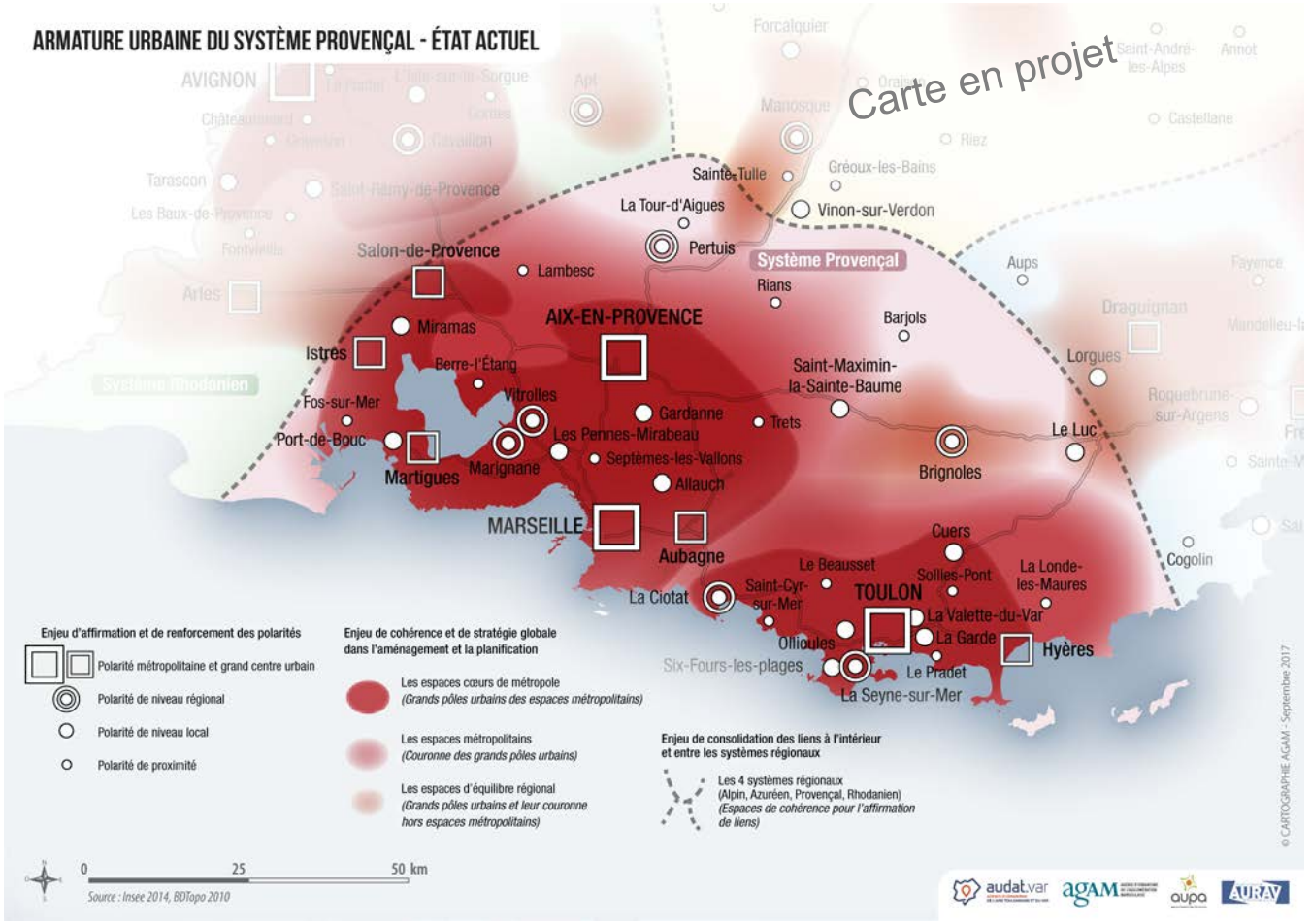

➢ **Débat / Échanges avec la salle**

2. Le système provençal aujourd'hui : éléments de débat

- État des lieux et premiers regards sur son mode de fonctionnement
- Les éléments majeurs du système provençal : une vision partagée ?

2. Le système provençal aujourd'hui : éléments de débat

Etat des lieux et premiers regards sur son mode de fonctionnement

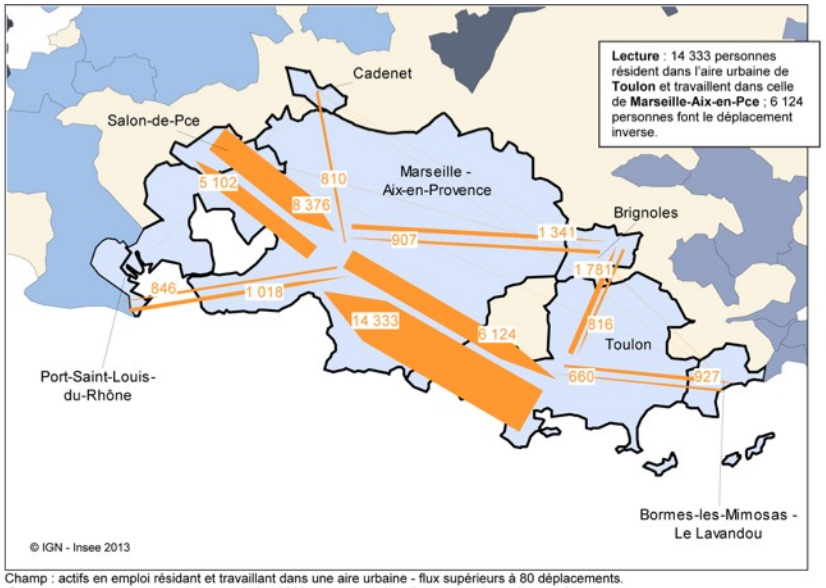

Champ : actifs en emploi résidant et travaillant dans une aire urbaine - flux supérieurs à 80 déplacements.
Source : Insee, recensement de la population 2009 *Extrait de l'étude Insee « Réseaux d'aires urbaines »*

Des échanges intenses au sein du système

Une **vocation économique particulière** : fonctions métropolitaines supérieures et rôle administratif

Un **positionnement géostratégique**, au cœur des grands corridors européens et de l'arc latin

Une **grande accessibilité** : 2 aéroports, 3 gares TGV

Une concentration de sites **d'intérêt régional** : universités, technopôles…

Un **atout littoral** : 2 grands ports (Marseille-Fos, Toulon)

2. Le système provençal aujourd'hui : éléments de débat

Etat des lieux et premiers regards sur son mode de fonctionnement

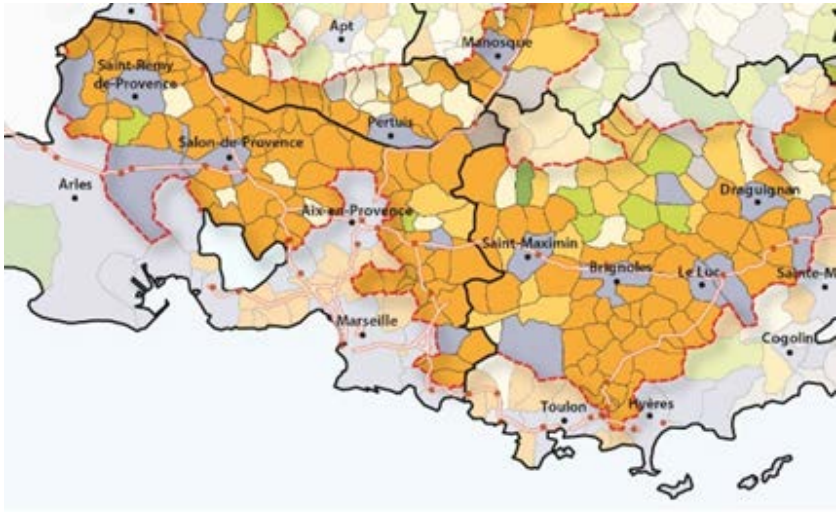

Une dynamique de périurbanisation toujours en cours

Proposition de typologie du périurbain en PACA

- Grandes villes, chefs-lieux de canton, sous-préfectures
- Périurbain établi
- Périurbain en devenir
- Franges du périurbain
- Territoires ruraux à vocation résidentielle croissante
- Territoires ruraux à vocation touristique croissante
- Territoires hypertouristiques (stations de ski surtout et stations balnéaires)
- Territoires touristiques proches des parcs naturels
- Autoroutes et échangeurs

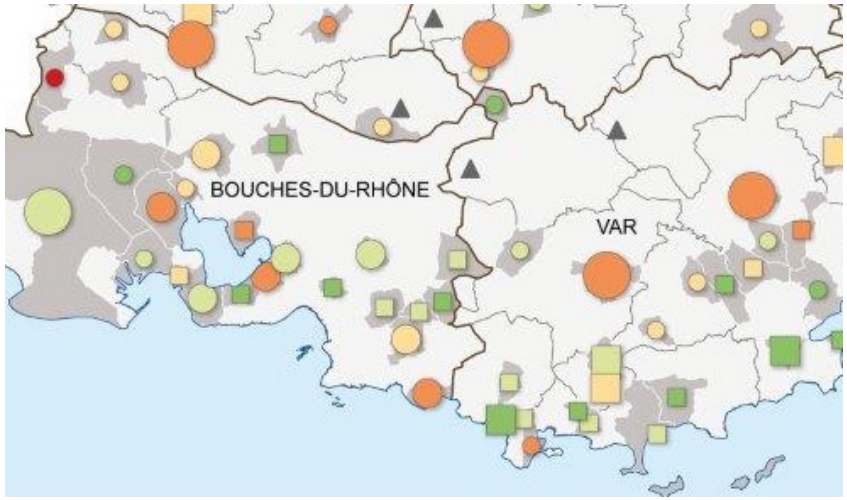

¼ des centres-villes en situation de fragilité

(dont Marseille et Toulon)

Niveau de fragilisation des centres

Niveau d'alerte

- Très élevé
- Elevé
- Moyen
- Faible
- Très faible

COMMUNES	POPULATION EN 2013	TAUX DE PAUVRETÉ EN 2013
Marseille	855 400	25%
Port-de-Bouc	17 200	23%
Brignoles	16 450	22%
Toulon	163 760	21%
Miramas	25 000	20%
Le luc	10 200	20%
La Seyne-sur-Mer	64 500	20%
Berre l'Etang	14 000	18%
Marignane	34 000	18%

0533

Taux de pauvreté supérieure à la moyenne régionale (17 %)

2. Le système provençal aujourd'hui : éléments de débat

Les éléments majeurs du système provençal : une vision partagée ?

- **Affirmation du rôle moteur du système pour l'ensemble de la Région** .
  - Économique : industriel, logistique/portuaire, « nouvelles » économies,… ?
  - démographique… ?
- **Complémentarités, synergies et solidarités avec les autres systèmes de la Région**, dont ?
  - Sillon rhodanien : enjeux économiques portuaires et résidentiels (développement de l'hinterland Vallée du Rhône). Évolution d'AMP vers l'Ouest?
  - Report de développement économique et résidentiel aux franges du Val de Durance et du Moyen Var…
  - Solidarité sur les enjeux d'alimentation, d'eau, d'énergie…
- **Coopérations entre les métropoles au sein du système**? Avec la métropole azuréenne? Et avec le restant du bassin méditerranéen ?
- Enjeu de **liaison inter-cités entre les 3 métropoles littorales de la Région** ?

2. Le système provençal aujourd'hui : éléments de débat

Les éléments majeurs du système provençal : une vision partagée ?

- **Multipolarité ou polycentrisme :** quels enjeux d'organisation/structuration du système?
- **Poursuite de l'étalement urbain :** une périurbanisation de plus en plus lointaine : Quelles évolutions possibles du modèle de développement, pour inverser les tendances et mieux intégrer pôles d'emplois et pôles résidentiels ?
- Quelles alternatives?
- **Pérennité/valorisation des espaces et activités agricoles ?**
- **Prise en compte des disparités socio-spatiales**
  - Entre centres urbains favorisés/défavorisés
  - Intégration des QUIR/PNRU
  - Urbain/périurbain

Merci de votre attention

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRADDET

Atelier sur l'armature urbaine

Espace alpin

Gap -13 septembre 2017

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRADDET

Programme

Atelier sur l'armature urbaine

Espace alpin

Gap -13 septembre 2017

14h00 Accueil des participants

14h30 Ouverture de l'atelier

Roger DIDIER, Conseiller régional, Vice-Président à l'aménagement du territoire

14h45 Pourquoi réfléchir à l'armature territoriale ?

Alix ROCHE, Directrice Déléguée

15h00 Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui à l'échelle régionale et sur le système qui nous occupe ?

Agences d'urbanisme AGAM, AUDAT, AUPA

Débat

16h00 Quels sont les grands enjeux sur lesquels nous devons nous concentrer sur ce système ?

Agences d'urbanisme AGAM, AUDAT, AUPA

Débat

17h00 Fin de la séance

Roger DIDIER, Conseiller régional, Vice-Président à l'aménagement du territoire

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR — Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires SRADDET

Compte-rendu

Atelier sur l'armature urbaine

Espace alpin

Gap -13 septembre 2017

Ouverture – Roger DIDIER– Vice-Président Aménagement du territoire et du logement

Roger Didier ouvre la séance en rappelant l'important travail effectué et l'échéance à venir : un arrêt du Schéma prévu en 2018. Il rappelle également les grandes étapes d'élaboration du SRADDET, qui ont permis en 2017 de définir une stratégie régionale déclinée en 3 lignes directrices, et une soixantaine d'objectifs. Cette démarche fait l'objet d'une nécessaire co-construction avec les personnes publiques associées, co-construction qui a connu un premier temps fort en mars 2017 avec les ateliers dédiés à la définition des objectifs du SRADDET.

Les ateliers sur l'armature territoriale constituent un préalable à l'élaboration des règles. Il s'agit en effet de s'accorder sur une approche des villes et villages jouant un rôle structurant dans l'aménagement du territoire, en reconnaissant les spécificités et les problématiques spécifiques de l'échelle locale à travers quatre grands systèmes : le système provençal, alpin, rhodanien, et azuréen, qui nous occupe aujourd'hui.

Pourquoi réfléchir à l'armature ? Alix Roche, Directrice, Délégation Planification, Connaissance Transversalité

Alix Roche commente rapidement les dossiers remis aux participants, constitués notamment d'un portrait du système Alpin et de fiches relatives à chaque EPCI. Réalisées à partir des bases de données DGCL et INSEE, ces fiches peuvent comporter des erreurs ou n'être pas parfaitement à jour : les représentants des EPCI sont donc invités à faire part des corrections éventuelles à y apporter.

L'armature territoriale est constituée par l'ensemble des villes et villages qui jouent un rôle structurant dans l'aménagement du territoire. Ces différentes polarités et leurs aires d'influence, structurent leurs territoires respectifs en concentrant des services et des équipements utiles aux habitants. Définir l'armature urbaine passe donc par l'identification des différentes polarités, et la qualification du niveau de cette polarité (exemple polarité métropolitaine ou polarité locale). Cet exercice est un préalable pour la stratégie du SRADDET, qui associera à chaque niveau de polarité des fonctions et des niveaux de service : au-delà de cette équation qui reste assez abstraite, il s'agira à travers le SRADDET, de reconnaitre un rôle à chaque territoire.

L'armature urbaine constitue également un préalable pour aborder trois chantiers prioritaires du SRADDET : la lutte contre la dévitalisation des centres-villes et centre-bourgs, la gestion économe de l'espace, et l'adéquation des offres de mobilité aux réalités des besoins constatés sur le territoire.

Le diagnostic du territoire d'une part, et les prospectives de l'INSEE d'autre part, nous engagent en effet à modifier la trajectoire constatée lors des dernières décennies : la croissance démographique régionale est désormais atone, et met en question l'attractivité de notre territoire. La consommation extensive de l'espace qui a également prévalu pendant des décennies, ainsi que l'étalement urbain ont généré des problématiques de saturation des axes de transport et de pollution de l'air, qui mettent en péril la qualité de vie des habitants, et à terme, l'attractivité démographique et touristique de la région.

Les élus régionaux ont donc clairement identifié l'opportunité que constitue le SRADDET pour endiguer le phénomène de dévitalisation des centres-villes et centre-bourgs et l'étalement urbain. L'armature urbaine permettra de cibler les centralités dont les niveaux d'alerte sont à cet égard préoccupant, ainsi que d'appuyer les choix de maillage par les offres de mobilité.

Pour cela, l'atelier d'aujourd'hui doit permettre de partager une première approche de l'armature urbaine au sein du système Alpin. Les agences d'urbanisme vont dans leur présentation à suivre expliciter la méthode utilisée pour construire cette armature régionale, et la moduler pour prendre en compte l'hétérogénéité des situations territoriales à travers les 4 systèmes. Ces 4 systèmes ne constituent en aucun cas des espaces étanches séparés par des frontières, mais facilitent l'approche différenciée indispensable à adopter selon que l'on considère des territoires urbains ou des territoires de montagne.

Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui à l'échelle régionale et sur le système qui nous occupe ?

Gilles PÉRILHOU (Agence d'Urbanisme AURAV) présente la méthode ayant permis d'identifier, sur une base objectivée, l'existence de quatre systèmes infra-régionaux. C'est une vaste étude de l'INSEE qui a mis en évidence le fonctionnement en réseau des différentes aires urbaines. Certaines aires urbaines entretiennent des liens très forts en termes de déplacements domicile-travail et transferts d'établissements, et c'est au sein de ce sous-réseau que s'effectuent près de 98% de leurs échanges. Cette analyse donne lieu à l'identification de quatre réseaux d'aires urbaines, et donc quatre systèmes reflets des territoires vécus, qualifiés par la Région de provençal, azuréen, rhodanien, alpin.

A cette approche on a fait intervenir des critères de poids démographique, d'emplois et de rayonnement en termes d'équipements, pondérés différemment selon que l'on se situe dans les espaces métropolitains et périurbains d'une part, ou d'arrière-pays et de montagne d'autre part.

Cette construction constitue une première approche objectivée de l'armature régionale, cherchant à prendre en compte le caractère contrasté du territoire régional et permet de différencier 4 niveaux de polarité : « métropolitain et de grand centre urbain », « de niveau régional », « de niveau local », « de proximité ». Cette approche invite au débat, et peut-être enrichie grâce aux échanges de ce jour, pour mieux prendre en compte des spécificités territoriales, ou refléter un territoire vécu difficilement saisissable par la seule statistique.

Simon DE BERGH (Agence d'Urbanisme AGAM) présente l'armature propre à l'espace alpin.

Débat

Dominique BERTIN – DGA de la Communauté d'Agglomération Durance-Lubéron-Verdon (DLVA), rappelle que le territoire Alpin est particulier car charnière entre 4 espaces.

Béatrice CHEVALIER – DGA du Conseil Départemental des Hautes-Alpes souligne qu'il est important de connaitre les critères de définition des polarités qui ont été présentées pour mieux en comprendre le découpage.

Benoît ROUSTANG – Vice-Président du SCOT de la communauté de commune du Champsaur– commune de Saint-Michel de Chaillol, rappelle qu'il est important de prendre en compte la population touristique. Dans sa commune, il y a 300 habitants et 900 foyers fiscaux.

D'autres participants approuvent cette remarque et donnent des éléments de réflexion. Pour exemple, la population touristique augmente de 30% la population du bassin briançonnais.

Sophie VAGINAY indique que la population basée sur la résidence principale était un mauvais indicateur pour les vallées Alpines. Par exemple, pour la vallée de l'Ubaye, 40% des résidents sont des résidents à titre principal, 60% des résidents le sont à titre secondaires ou occasionnels.

Par ailleurs la variabilité de la population touristique doit être un indicateur économique au titre du transport, des services à la population et pour les équipements publics.

En particulier, la demande en matière de santé et de transport a une très forte variabilité saisonnière.

Enfin, s'agissant des saisonniers, ils ne sont pas pris en compte également en termes d'emplois alors que beaucoup de saisonniers sont sédentarisés avec une bi activité annuelle (par exemple pisteur et agriculteur, ou moniteur de ski et de parapente, accompagnateur en montagne et secouriste…).

Alix ROCHE –Directrice à la Région PACA, précise que la méthode utilisée est la modulation des seuils en fonctions des habitants. Cette méthode peut bien sûr être retravaillée pour prendre en compte l'activité touristique.

Chantal EYMEOUD – Vice-présidente entreprises, artisanat et économie de montagne à la Région PACA et présidente de la communauté de communes de Serre-Ponçon, rappelle que la problématique touristique concerne l'ensemble du territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur.
Le choix du comptage utilisé par l'INSEE (population double compte ou DGCL) reste un débat difficile à trancher. Il y a une vigilance à avoir pour que la pondération du fait de l'activité touristique ne pénalise pas le territoire. Si certaines centralités liées à l'armature touristique ne sont pas rejetées, cela aura un impact sur l'armature et ses équipements, notamment en matière de santé et de transport. Le SRADDET est un schéma d'égalité des territoires, cela suppose un Etat plus présent et une implication plus importante de la Région sur certains éléments.
Marie-Ange PORT-LEVET indique qu'elle partage l'avis de Chantal EYMEOUD. Elle rappelle que le territoire alpin a un effectif limité qui a une quotité importante du fait du tourisme.

Marie MARTIN-RAGET – Chef de projet SRADDET au Conseil Régional PACA, indique qu'il est nécessaire de se questionner sur le décompte de logements. L'INSEE n'a que 3 catégories : résidence principal, secondaire ou logement occasionnel. Or les modes d'habiter

sont aujourd'hui très diversifié. Il faut que ces catégories évoluent pour une meilleure pris en compte de l'habitat dans les territoires.

Alix ROCHE rappelle que la ligne directrice 3 du projet de SRADDET (Conjuguer égalité et diversité des territoires pour des territoires solidaires et accueillants) est un accompagnement pour prendre en compte les spécificités des territoires.

Elle indique également que les centralités à vocation touristique ont besoin d'être identifiées à dire d'acteur et que la Région est en attente des propositions des territoires.

Chantal EYMEOUD rappelle que le schéma doit devenir une feuille de route sur laquelle la Région base ses actions au profit des territoires.

Le système Alpin a des spécificités qu'il faut anticiper. Pour exemple, des activités touristiques en hiver et en été sont productrices d'accidents et nécessitent une réflexion sur l'e-santé, également la question de la mobilité durant les grandes fréquentations touristiques.

Simon GALLES du Syndicat mixte du SCOT de l'Aire Gapençaise, indique que dans le projet proposé d'armature urbaine, la commune de la Bâtie Neuve est identifiée comme polarité alors que dans le SCOT de l'aire Gapençaise, c'est celle de Chorges qui est repérée.

Jérôme SCHOLLY - DGS du Conseil Général des Hautes Alpes, s'interroge sur la méthodologie utilisée pour comptabiliser les emplois saisonniers et comment ont-ils été pris en compte.

Isabelle BONHOMME de la communauté de communes de Briançon, souligne que du fait des emplois saisonniers, les déplacements domicile-travail sont moins visibles dans le calcul de polarités.

Dominique BERTIN – SCOT DLVA -indique que l'approche de l'INSEE donne une vision du perçu et non du vécu, et qu'un travail doit être fait pour modifier cette vision.

Lionel TARDY – Directeur du Syndicat Mixte du PNR des Baronnies Provençales, rappelle qu'il faut prendre en compte la spécificité du système Alpin : une faible population et de grands espaces

Claude BREMOND – Chef de service Provence Alpes Agglomération et Dignes les Bains, indique que les cartes dessinent des territoires « blancs » sans lien avec les autres territoires. Il s'agit d'indiquer les liens entre territoires et faire apparaitre les problèmes de distance.

Pierre MAZZELA – Directeur Général de l'AUPA (agence d'urbanisme du Pays d'Aix - Durance), indique que les agences d'urbanisme sont preneuses de toutes les remarques pour les intégrer dans leur analyse.

Simon GALLES souligne l'existence de beaucoup d'emplois dans le territoire du Pays Gapençais n'apparaissant pas dans l'armature urbaine.

Gilles PÉRILHOU - Directeur de l'AURAV (Agence d'urbanisme Rhône, Avignon, Vaucluse) précise que l'armature urbaine évoque 2 sujets : l'armature urbaine actuelle (classification des communes dans une strate avec un sur-classement pour s'adapter aux spécifiques des territoires) et l'armature urbaine projetée. L'enjeu est de décider quelle armature pour quel objectif.

Cécile MEZGER de l'AUDAT propose d'apporter en plus des cartes d'armature urbaines, des cartes des bassins de vie permettant d'identifier des villages qui jouent Un rôle par leur niveau d'équipement.

Benoît ROUSTANG indique que le Champsaur bien que faisant partie du bassin de vie du Pays Gapençais n'y parait pas, ou seulement à la marge.

Il est évoqué la possibilité de sur-classement des communes du fait de leurs activités touristiques. Pour exemple, Allos a fait cette demande de sur-classement.

Une autre intervention d'agence d'urbanisme insiste sur le fait qu'il est primordial de transformer les flux financiers dus au tourisme en emplois pérennes, et que ce n'est pas toujours le cas comme par exemple l'Ardèche du sud.

Alix ROCHE résume les échanges. L'ossature proposée a besoin d'être complétée avec la prise en compte des vallées, centralités liées au tourisme (équipements en terme de services, saisonnalité). La question du sur-classement est à réfléchir. Une carte de bassin de vie, en plus de la carte d'armature urbaine est jugée nécessaire.

Laure DI FUI FACHE, responsable du service urbanisme à la communauté de communes de Serre-Ponçon, alerte qu'il y a un questionnement sur les risques naturels qui représentent un véritable enjeu pour la montagne.

Chantal EYMEOUD approuve et précise qu'une grande partie des communes vont perdent une superficie constructible du fait des risques naturels.

Roger DIDIER indique qu'il existe une inadéquation entre le fait que les grandes métropoles perdent des habitants et que les villes moyennes en gagnent mais que les effectifs scolaires de ces dernières soient toutefois en baisse. Cela pose la question de la typologie de la population venant sur le territoire Alpin et la raison de leur venue.

Simon GALLES propose une réponse sur la typologie de la population migrant dans les villes moyennes. Il existe un déficit de population entre 20 et 40 ans qui peut expliquer la baisse d'effectifs d'enfants.

Pascale VERNE de la Région PACA, confirme que les départs des villes moyennes sont nombreux à l'occasion des études supérieures. Le 1er poste d'emploi se situe près du lieu d'étude et dans les grandes métropoles.

Dominique BERTIN confirme que les étudiants et jeunes travailleurs partent dans les métropoles. Mais qu'ils reviennent à Manosque quand ils sont un pouvoir financier plus grand. Ce qui produit une hausse des effectifs de collégiens et de lycéens. Il y a un facteur formation très important pour garder cette « manne » de jeunes sur les territoires et il est nécessaire de travailler la problématique du logement.

Chantal EYMEOUD indique que s'il y avait des transports facilités avec Marseille, les choix d'installation seraient différents.

Roger DIDIER indique qu'il est important de comprendre les flux de population.

Dominique BERTIN précise que le facteur formation est très important pour garder les jeunes sur des emplois locaux.

Un représentant d'Agence d'urbanisme explique qu'en Région PACA, le solde naturel augmente mais que le solde migratoire baisse. Cela explique la création des écoles, par exemple à Marseille.

L'agence d'urbanisme du Pays d'Aix – Durance précise qu'un chantier prospective est en ouverture sur ce phénomène.

Alix ROCHE indique que le diagnostic montre le renversement des tendances de l'attractivité régional. Le solde migratoire est nul dans la Région, mais n'empêche pas les migrations à l'intérieur de la Région, notamment par la périurbanisation. L'enjeu du SRADDET est d'inverser cette tendance. Les problèmes clefs de la Région sont le transport et le logement.

Chantal EYMEOUD approuve ces remarques.

Claude BREMOND – Chef de service Provence Alpes Agglomération et Digne les Bains, indique qu'un retour vers les villes centres est souhaité, mais que les centres anciens ne répondent pas à la demande. Par exemple, les besoins d'ascenseur pour les populations âgées sont essentiels, mais aucune aide n'est proposée dans ce sens. Le transport est aussi une vraie problématique : les transports à la demande ne fonctionnent pas, des transports en commun existent pour les scolaires mais pas pour les habitants, il y a des gares sans trains…

Claire VALENCE – de la DDT 04 / 05, fait état que les barrières physiques n'apparaissent pas sur les cartes alors que cela est primordial pour comprendre les liens entre polarités. Quand un col est fermé dans les mois d'hiver, il y a des problèmes de liaisons.

Isabelle BONHOMME indique que les déplacements domicile-travail sont nombreux sur le territoire. Ajouter les déplacements touristiques créent des bouchons qui sont néfastes à l'attractivité du territoire.

Dominique BERTIN précise que cette même problématique se retrouve sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Durance-Lubéron-Verdon. Il existe un lien entre DLVA et NCA qui n'est pas évoqué et qui a besoin d'être pris en compte.

La dernière intervention indique l'importance des liens avec l'Italie.

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRADDET

Liste des présents

Atelier sur l'armature urbaine

Espace alpin

Gap -13 septembre 2017

SRADDET

Liste des présents à l'atelier armature urbaine - Espace alpin du 13 septembre 2017

1	ARNOUX	Frédéric	1er adjoint mairie Puy Saniera	Communauté de communes Serre-Ponçon
2	BALGUERIE-BAIS	Catherine	Chargée de mission	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
3	BERTIN	Dominique	Directeur Général Adjoint	Communauté d'agglomération Durance-Luberon-Verdon (DLVA)
4	BONHOMME	Isabelle	Chargée du SCOT	Communauté de Communes de l'Embrunais
5	BONNAFOUX	Pascale	Chef de service Territoires et Europe	Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence
6	BOUCHET	Sandrine	Responsable Pôle Aménagement, Développement et Services	Communauté de communes Alpes Provence Verdon
7	BREMOND	Claude	Chef de service	Provence Alpes Agglomération
8	DI FUIA FACHE	Laure	Responsable service urbanisme	Communauté de communes Serre-Ponçon
9	DIDIER	Roger	Vice-président	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
10	EYMEOUD	Chantal	Présidente	Communauté de communes Serre-Ponçon
11	GALLES	Simon	Chargé de mission	Syndicat mixte du SCOT de l'Aire Gapençaise
12	GALLIENE	Chantal	Chargée de mission Logement	Direction Départementale des Territoires des Hautes-Alpes
13	GIUDICELLI	Michelle	Géographe	Conseil Départemental des Hautes-Alpes
14	MARCELLIN	Gérard	Adjoint urbanisme Embrun- Conseiller	Communauté de communes Serre-Ponçon
15	MARTIN-RAGET	Marie	Chef de projet SRADDET	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
16	MAZUR	Lorraine	Chargée de mission	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
17	MORO-SIBILOT	Serge	Cabinet	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
18	PORT-LEVET	Marie-Ange	Directrice	Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence
19	RAMOND	Alain	Directeur Général adjoint - Pôle aménageme	Conseil Départemental des Hautes-Alpes
20	ROCHE	Alix	Directrice déléguée	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
21	ROMAN	Christian	Directeur Aménagement territorial	Conseil Départemental des Hautes-Alpes
22	ROUSTANG	Benoît	Vice-président SCOT	Commune de Saint Michel de Chaillol
23	SCHOLLY	Jérôme	Directeur Général des Services	Conseil Départemental des Hautes-Alpes
24	TARDY	Lionel	Directeur	Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales
25	TOGNINI	Claudine	Chef de projet urbanisme et habitat	Communauté de communes Alpes Provence Verdon
26	VACCARIZI	Barbara	Chargée de mission	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
27	VAGINAY	Sophie	Présidente	Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre Ponçon
28	VALENCE	Claire	Chef VICTAS	Direction Départementale des Territoires Alpes-de-Haute Provence / Hautes-Alpes
29	VOLLAND	Véronique	Chef de service	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRADDET

Présentation

Atelier sur l'armature urbaine

Espace alpin

Gap -13 septembre 2017

Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
SRADDET

ATELIER ARMATURE TERRITORIALE
Système alpin

13 septembre 2017

0548

Ordre du jour

14h Accueil des participants

14h30 Ouverture de l'atelier, Roger DIDIER, Conseiller régional, Vice-Président à l'aménagement du territoire

14h45 Pourquoi réfléchir à l'armature territoriale ? Alix ROCHE, Directrice Déléguée

15h Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui à l'échelle régionale, et sur le système alpin ? Agences d'urbanisme

Débat

16h Quels sont les grands enjeux du système alpin ? Agences d'urbanisme

Débat

17h Fin de la séance, Roger DIDIER, Conseiller régional, Vice-Président à l'aménagement du territoire

Ouverture

Roger DIDIER, Conseiller régional, Vice-Président à l'aménagement du territoire

Démarche d'élaboration du SRADDET: point d'étape

Lancement d'une nouvelle étape dans l'élaboration du SRADDET : la construction des règles. Avec un préalable: définir une armature territoriale

ETAPE 1 : CONCERTATION AUTOUR DES OBJECTIFS ET DE LA STRATEGIE REGIONALE

- Appel à contributions en ligne auprès des PPA et acteurs de l'aménagement
- 3 forums sur les lignes directrices
- 2 forums sur l'intégration des schémas environnementaux (SRCE et SRCAE)

ETAPE 2: CONSOLIDATION DE LA STRATEGIE ET DES OBJECTIFS

- Présentation en Comité Partenarial (juillet 2017)
- Saisine des PPA sur les propositions de règles (juillet 2017)
- Lancement de la concertation préalable de la population (septembre 2017)

ETAPE 3 : CONSTRUCTION DES REGLES

- Ateliers de construction d'une armature territoriale (septembre 2017)
- Ateliers dédiés à l'élaboration des règles (sept – octobre 2017)

Pourquoi réfléchir à une nouvelle armature régionale ?

Pourquoi réfléchir à une nouvelle armature régionale ?

Pourquoi une armature urbaine dans un SRADDET ?

C'est quoi ?

L'armature urbaine est **constituée par :**

l'ensemble des villes et villages jouant un rôle structurant dans l'organisation, l'égalité et l'aménagement du territoire

(population, offre d'emplois, de services, d'équipements, d'infrastructures ou de desserte…)

Elle **comprend** :

les aires d'influence de ces villes et villages

(flux de personnes, de marchandises, de communications, de liens économiques et sociaux)

Pourquoi réfléchir à une nouvelle armature régionale ?

Pourquoi une armature urbaine dans un SRADDET ?

C'est quoi ?

L'armature urbaine est **constituée par :**

l'ensemble des villes et villages jouant un rôle structurant dans l'organisation, l'égalité et l'aménagement du territoire

(population, offre d'emplois, de services, d'équipements, d'infrastructures ou de desserte…)

Elle **comprend** :

les aires d'influence de ces villes et villages

(flux de personnes, de marchandises, de communications, de liens économiques et sociaux)

Pourquoi ?

1) **Orienter et adapter les choix d'aménagement** et de développement en fonction des spécificités et des dynamiques de chaque territoire

2) **Favoriser les liens et les coopérations** entre les territoires régionaux

3) **S'engager dans un nouvel équilibre régional** en reconnaissant **un rôle à chacun des territoires**

Pourquoi réfléchir à une nouvelle armature régionale ?

Pourquoi une armature urbaine dans un SRADDET ?

4 niveaux de polarités définies dans le rapport d'objectifs du SRADDET :

Vers des objectifs et des règles adaptées à chaque niveau de polarité

Polarité métropolitaine & grand centre urbain

Grandes villes-centres de la région PACA, au sein d'espaces à très forte intensité urbaine et économique, d'intérêt régional ou national. Elles jouent un rôle de catalyseur du développement et portent les fonctions métropolitaines supérieures

Polarité de niveau régional

Polarité urbaine ayant un rôle structurant dans l'aménagement régional, le développement économique et l'organisation des transports. Elles structurent des espaces d'équilibre et des bassins de vie à conforter

Polarité de niveau local

Polarité d'équipement et de service rayonnant à l'échelle de leur bassin de vie de référence. Centralités structurantes pour leur territoire, elles jouent un rôle majeur dans l'équilibre du développement régional

Polarité de proximité

Elles complètent les polarités de niveau local et jouent un rôle de centre de vie

Objectif de l'atelier : Élaborer une armature partagée avec les territoires

1. Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui ?

1. Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui ?

a) Un fonctionnement en aires urbaines : espaces et systèmes

Etape 1 : Mettre en évidence le fonctionnement régional à partir des aires urbaines de l'INSEE (déplacements domicile-travail)

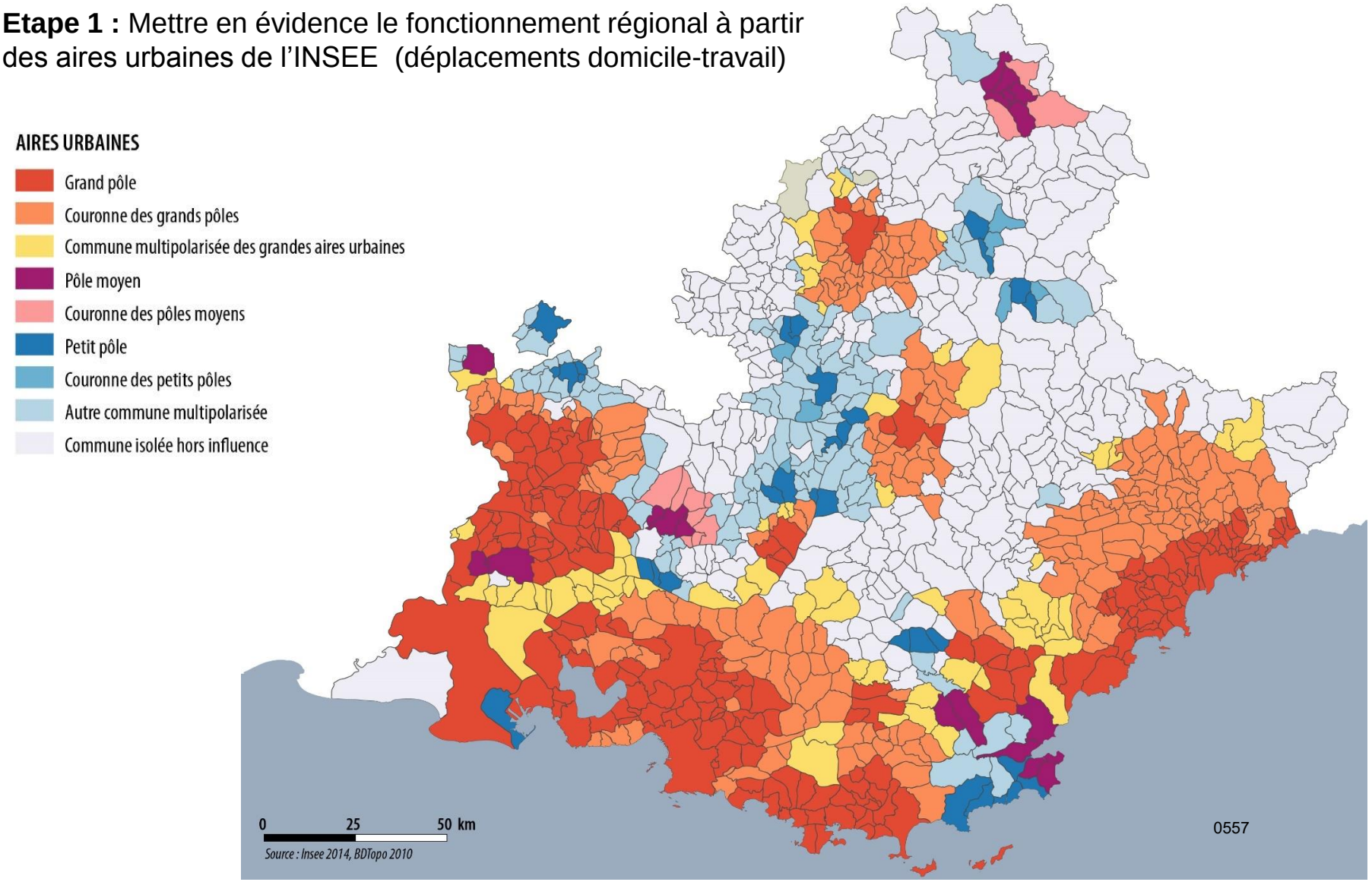

1. Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui ?

a) Un fonctionnement en aires urbaines : espaces et systèmes

Étape 2 : On opère des regroupements en fonction de l'intensité des liens entres polarités

> DANS LES ESPACES DE MONTAGNE

Pôle moyen
Couronne des pôles moyens
= Espace d'équilibre régional

Petit pôle
Couronne des petits pôles
= Espace d'équilibre régional

> DANS LES ESPACES METROPOLITAINS ET LITTORAUX

Grand pôle
Couronne des grands pôles
Commune multipolarisée des grandes aires urbaines
= Espaces métropolitains

Grand pôle
= Espaces cœurs des Métropoles

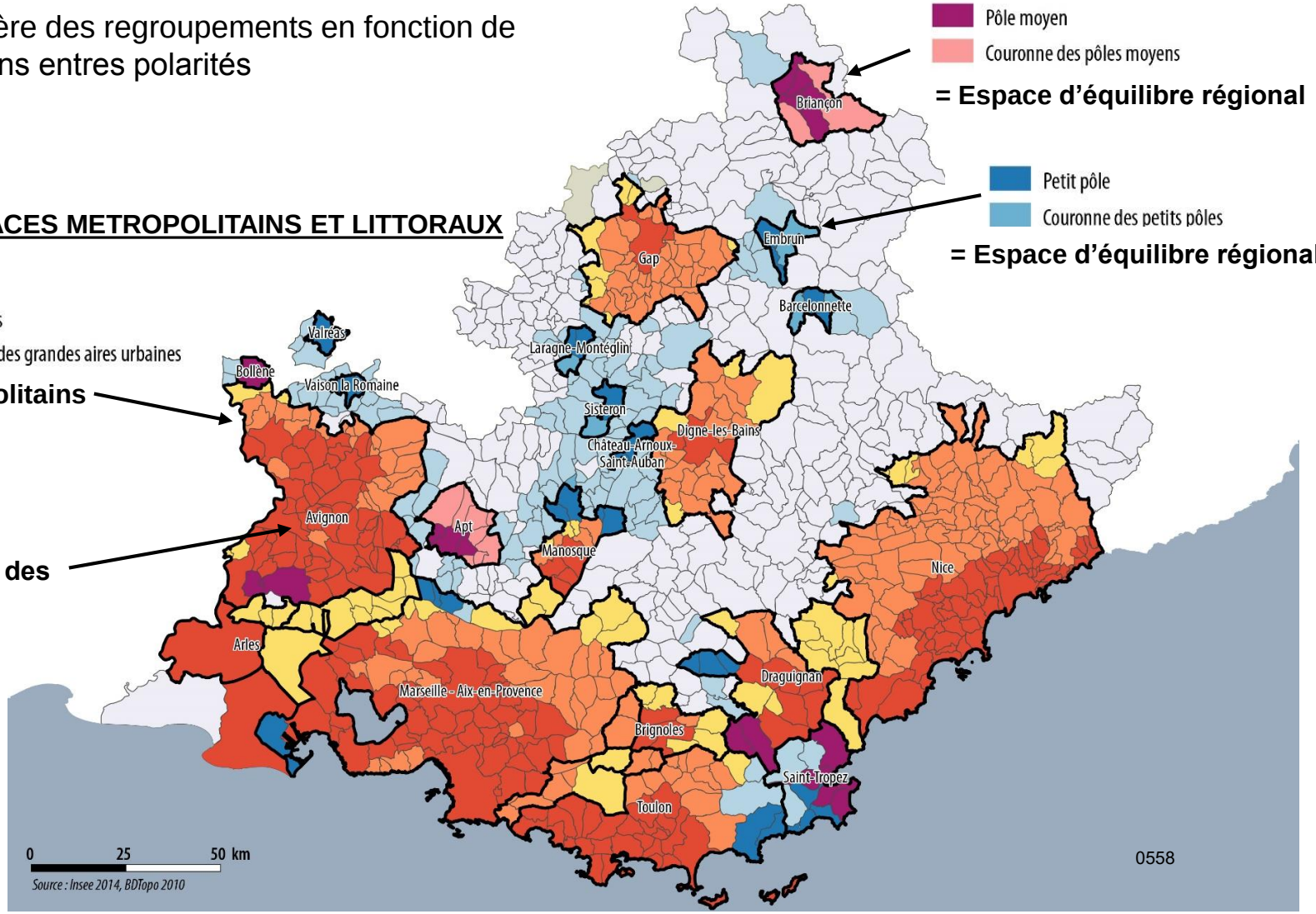

1. Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui ?

a) Un fonctionnement en aires urbaines : espaces et systèmes

Étape 3 : Simplification de la réalité

3 espaces pertinents pour une stratégie globale d'aménagement :

Espaces-cœurs de Métropole

Espaces métropolitains

Espaces d'équilibre régional

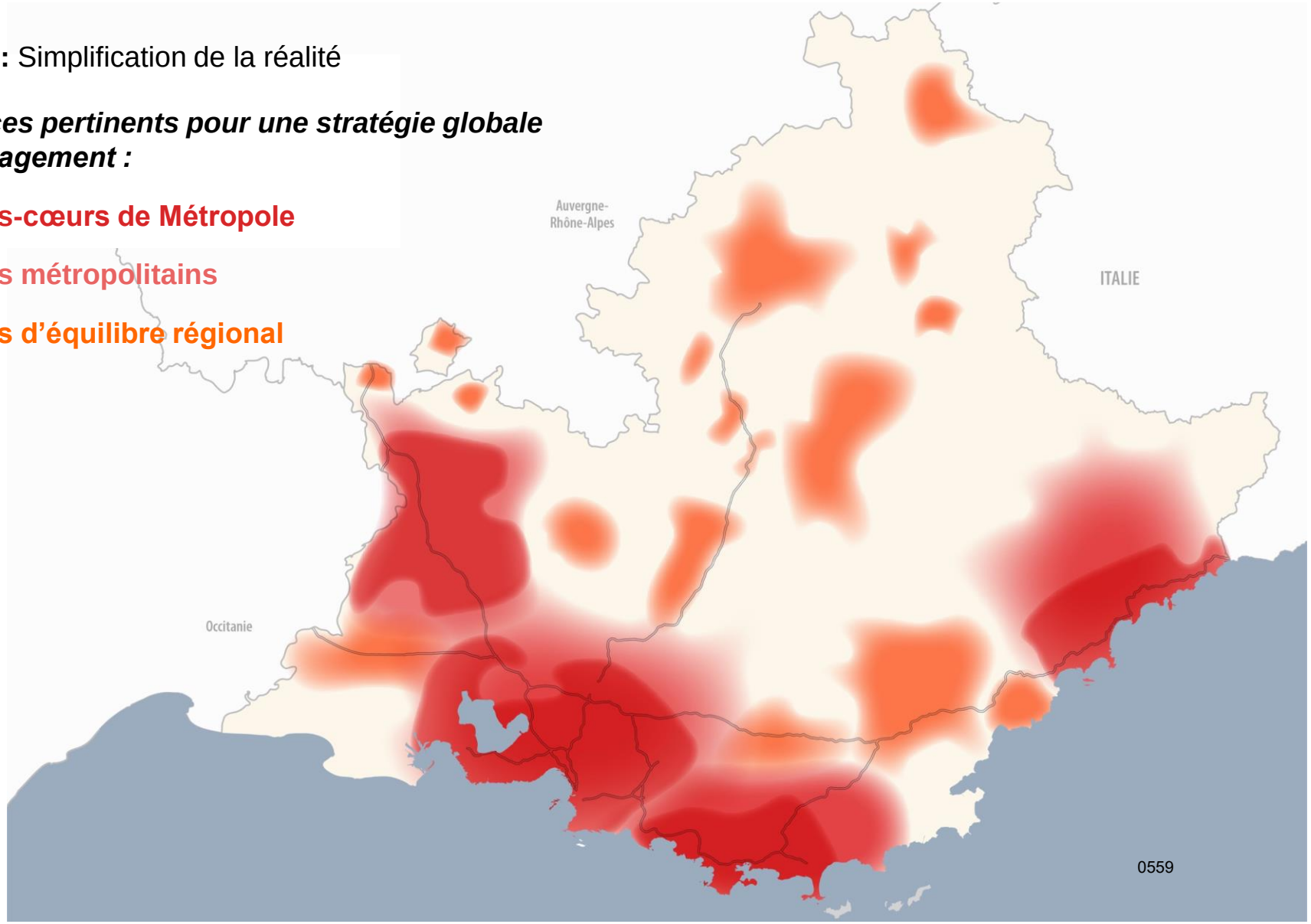

1. Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui ?

a) Un fonctionnement en aires urbaines : espaces et systèmes

Des aires urbaines toutes en réseau…

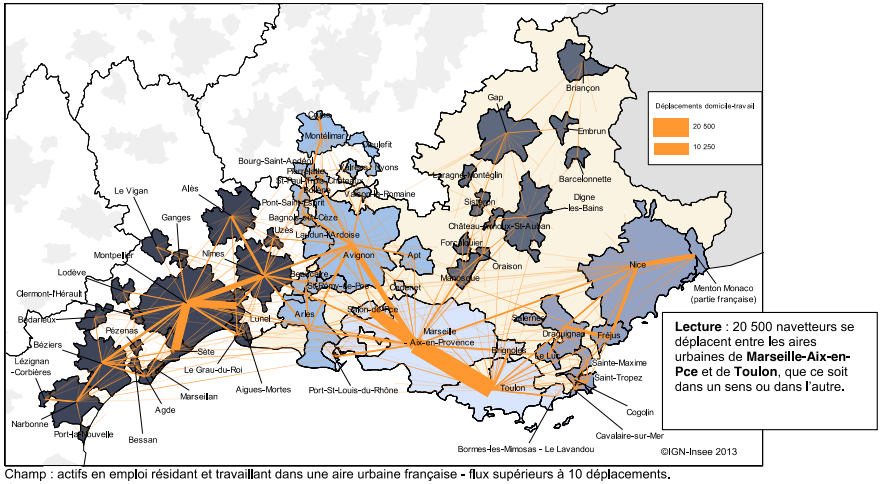

Lecture : 20 500 navetteurs se déplacent entre les aires urbaines de **Marseille-Aix-en-Pce** et de **Toulon**, que ce soit dans un sens ou dans l'autre.

Champ : actifs en emploi résidant et travaillant dans une aire urbaine française **-** flux supérieurs à 10 déplacements.
Source : Insee, recensement de la population 2009

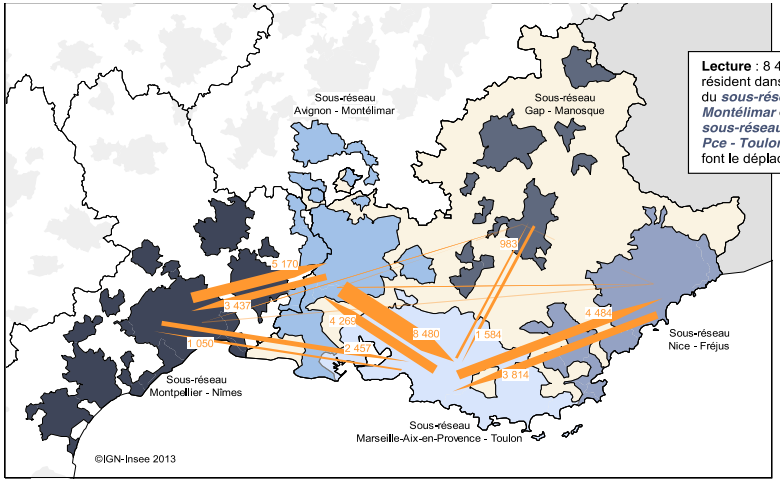

Lecture : 8 480 personnes résident dans une aire urbaine du ***sous-réseau Avignon - Montélimar*** et travaillent dans le ***sous-réseau Marseille-Aix-en-Pce - Toulon*** ; 4 269 personnes font le déplacement inverse.

Champ : actifs en emploi résidant et travaillant dans une aire urbaine française **-** ensemble des flux.
Source : Insee, recensement de la population 2009

4 systèmes en réseau : des échanges entre systèmes

…mais certaines fonctionnent davantage ensemble qu'avec les autres : 4 familles d'aires urbaines

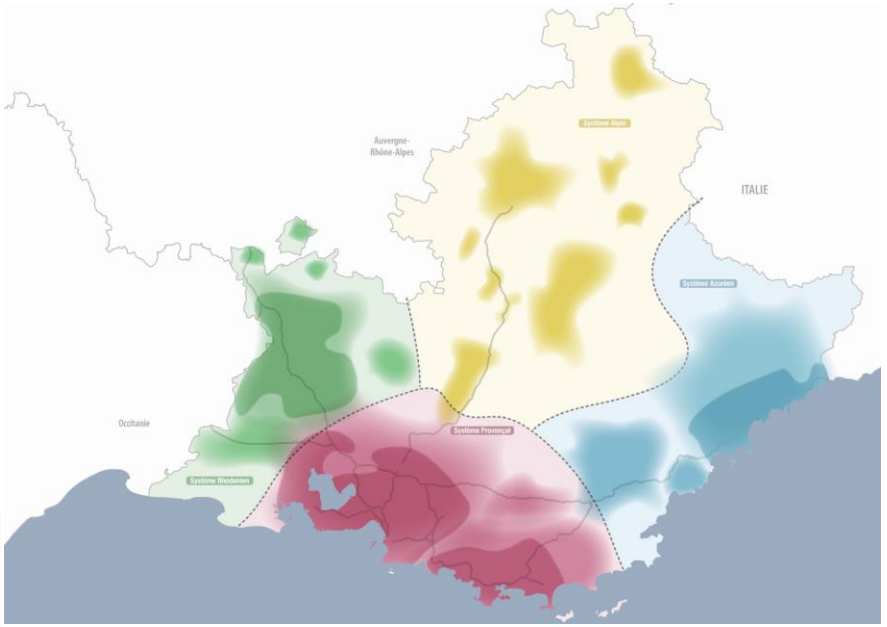

Pourquoi 4 « systèmes » ?

- Les systèmes, espaces de la mobilité du quotidien
  (98% des échanges se font à l'intérieur de chaque système)
- La réponse régionale à la demande d'égalité des territoires
- Des spécificités pour chaque système > un rôle spécifique dans le SRADDET

1. Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui ?

b) Une hiérarchisation des communes en fonction de leur rôle au sein de l'espace régional

CRITÈRE 1 :

Poids démographique et taille du bassin d'emplois

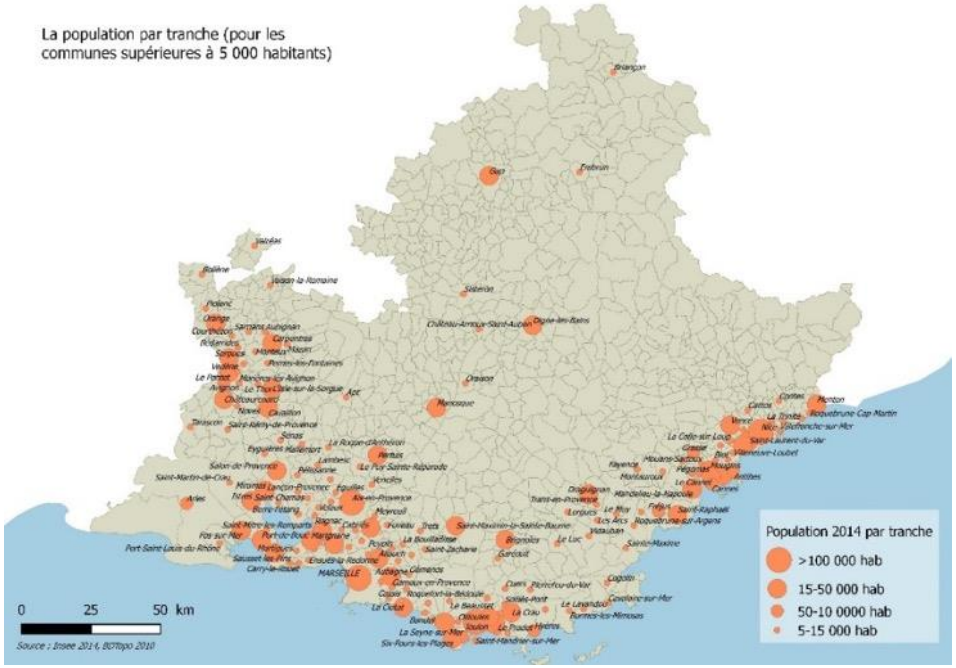

Communes accueillant au moins 5000 habitants

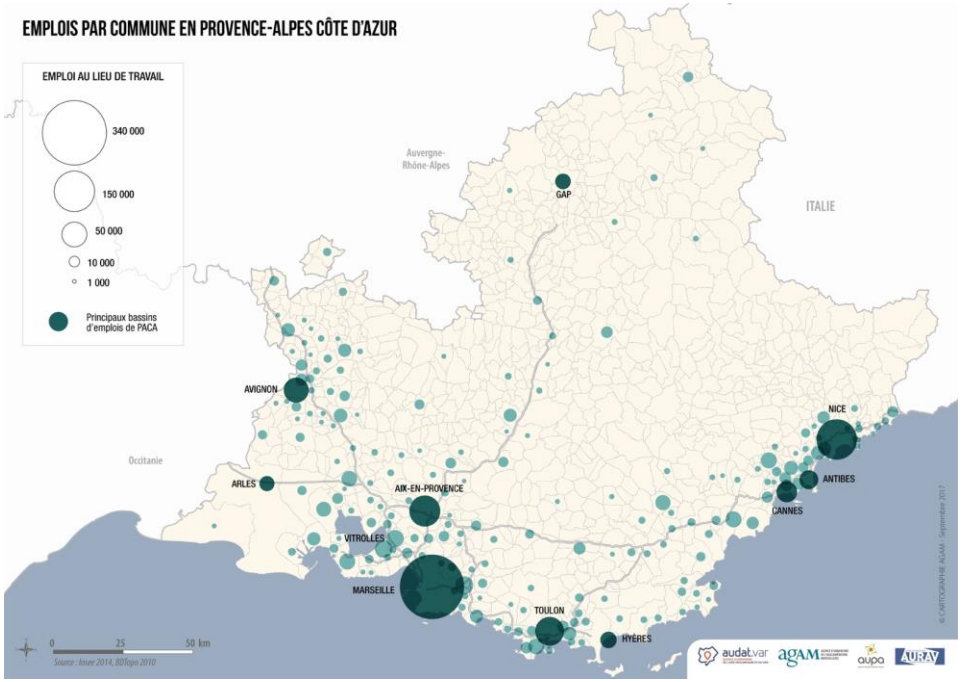

Communes accueillant au moins 1000 emplois

→ Une concentration de **la population** et **des emplois** sur le littoral, quelques centralités sur le reste de l'espace régional

1. Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui ?

b) Une hiérarchisation des communes en fonction de leur rôle au sein de l'espace régional

CRITÈRE 2 :

Niveau de rayonnement (équipements)

L'offre d'équipements et de services, point d'appui pour l'équilibre et l'égalité des territoires

4 types d'équipements (hospitalier, culturel, scolaire) pouf mesurer le **rayonnement de chaque commune :**

- 3 grandes **polarités internationales** (Aix, Marseille, Nice)
- 2 grands polarités **métropolitaines** (Avignon, Toulon)
- Des **pôles régionaux** complétés par une **trame diffuse de pôles de proximité**

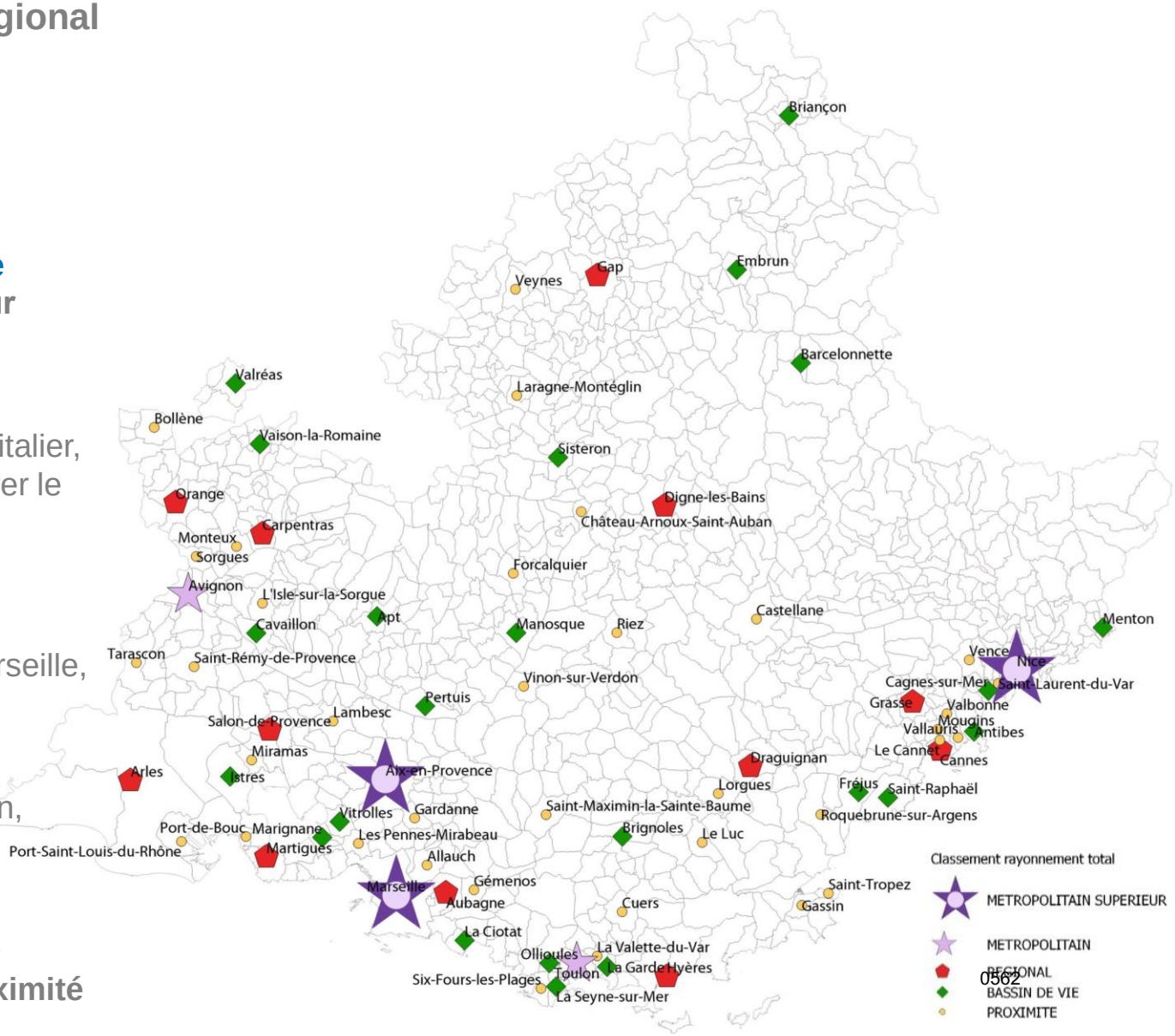

1. Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui ?

b) Une hiérarchisation des communes en fonction de leur rôle au sein de l'espace régional

La nécessité de distinguer :

- **Espaces métropolitains & périurbains sur le littoral, d'une part**
- **Arrière-pays et espaces de montagne, d'autre part**

	Espaces métropolitains et périurbains			Arrière-pays et espaces de montagne		
	Critère 1 : Démographie et emplois	ET	Critère 2 : Niveau d'équipements	Critère 1 : Démographie et emplois	ET	Critère 2 : Niveau d'équipements
Polarités métropolitaines et grands centres urbains	> 90 000 habitants > 50 000 emplois	ET	> 80	Aucun		
	> 40 000 habitants > 15 000 emplois		> 25	> 40 000 habitants > 15 000 emplois	ET	> 25
Polarité de niveau régional	> 15 000 habitants > 6 000 emplois		> 20	> 10 000 habitants > 6000 emplois		> 20
Polarité de niveau local	> 15 000 habitants > 2000 emplois		> 8	> 3000 habitants > 1500 emplois		> 8
Polarité de proximité	> Entre 10 000 et 15 000 habitants > 1 000 emplois		> 4	> 900 habitants > 500 emplois		> 4

1. Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui ?

b) Une hiérarchisation des communes en fonction de leur rôle au sein de l'espace régional

Poids démographique et taille du bassin d'emplois

+

Niveau de rayonnement (équipements)

4 niveaux de polarités dans l'armature urbaine régionale

Polarité métropolitaine et grand centre urbain

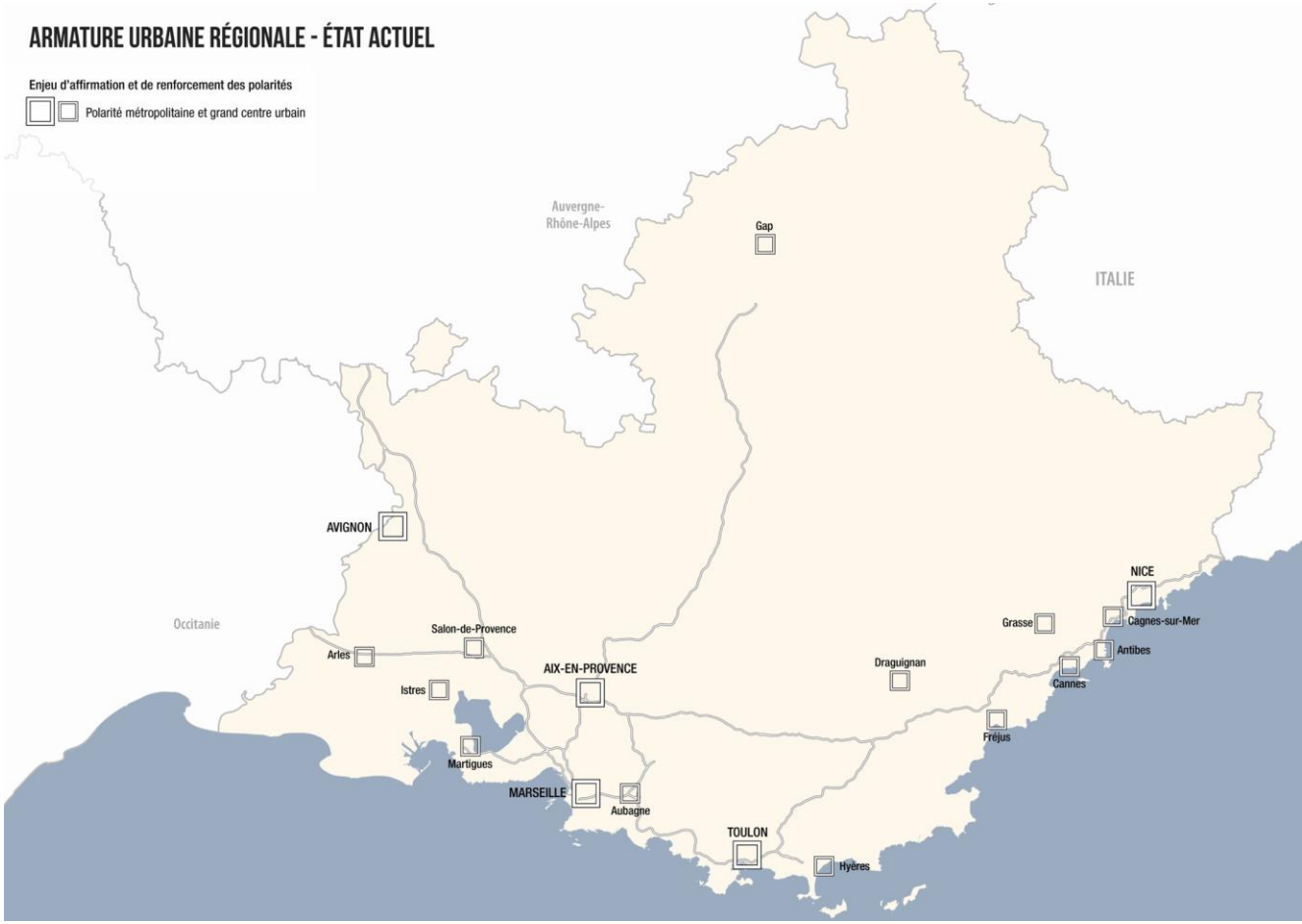

1. Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui ?

b) Une hiérarchisation des communes en fonction de leur rôle au sein de l'espace régional

Poids démographique et taille du bassin d'emplois

+

Niveau de rayonnement (équipements)

4 niveaux de polarités dans l'armature urbaine régionale

Polarité métropolitaine et grand centre urbain

Polarité de niveau régional

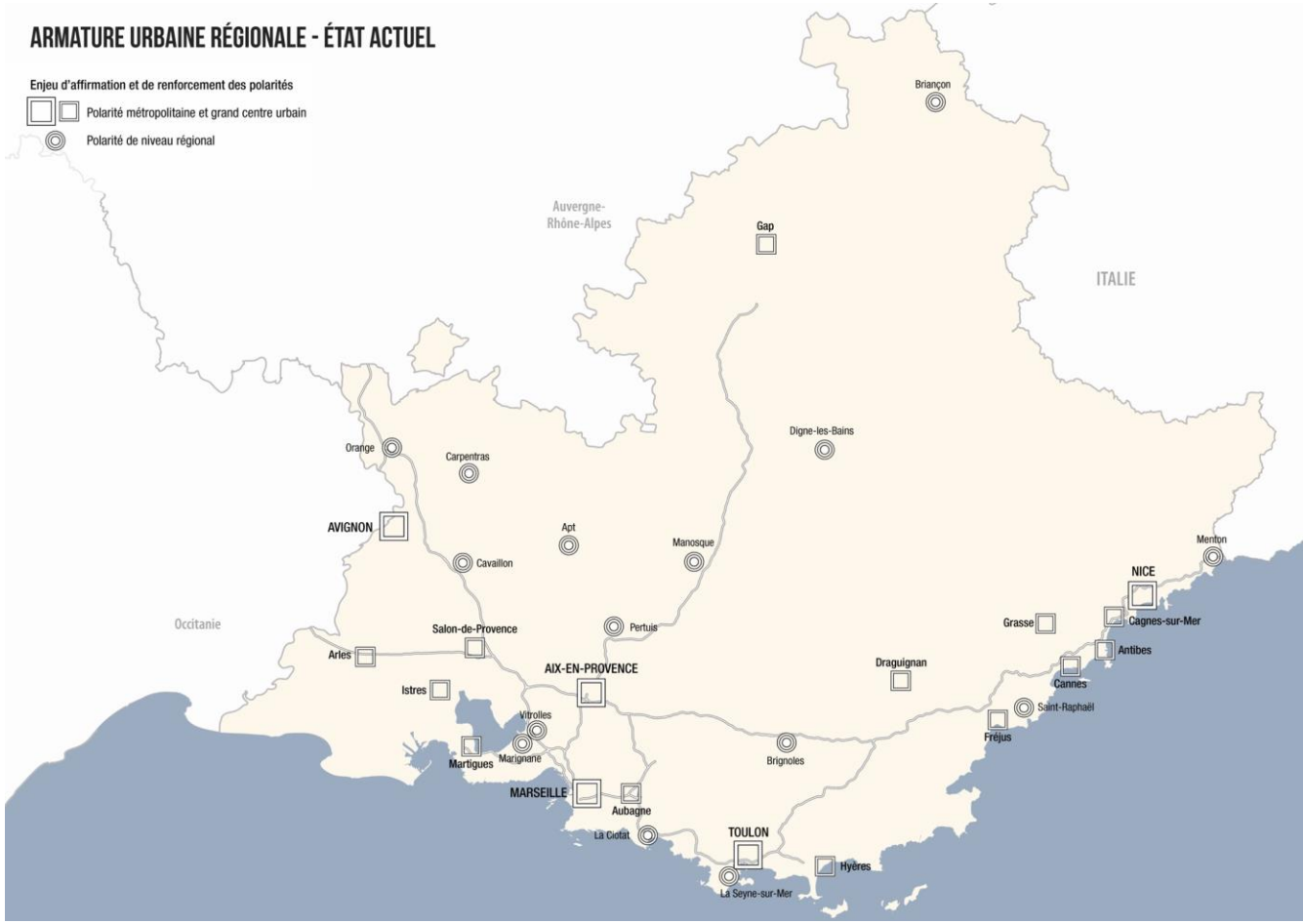

1. Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui ?

b) Une hiérarchisation des communes en fonction de leur rôle au sein de l'espace régional

Poids démographique et taille du bassin d'emplois

+

Niveau de rayonnement (équipements)

4 niveaux de polarités dans l'armature urbaine régionale

Polarité métropolitaine et grand centre urbain

Polarité de niveau régional

Polarité de niveau local

1. Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui ?

b) Une hiérarchisation des communes en fonction de leur rôle au sein de l'espace régional

Poids démographique et taille du bassin d'emplois

+

Niveau de rayonnement (équipements)

4 niveaux de polarités dans l'armature urbaine régionale

- **Polarité métropolitaine et grand centre urbain**
- **Polarité de niveau régional**
- **Polarité de niveau local**
- **Polarité de proximité**

Région Provence Alpes Côte d'Azur

1. Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui ?

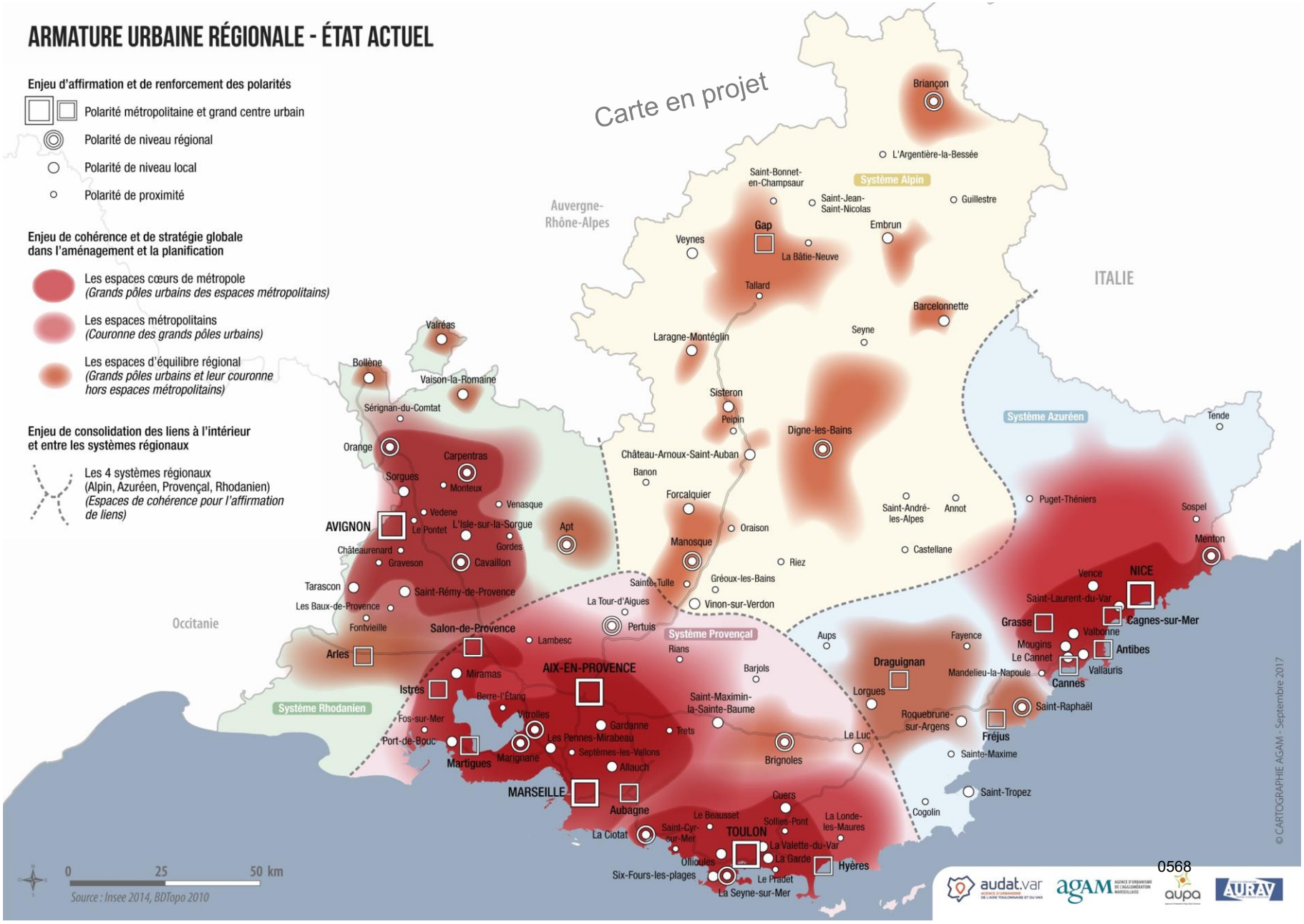

Et dans le système alpin ?

- **Débat / Échanges avec la salle**

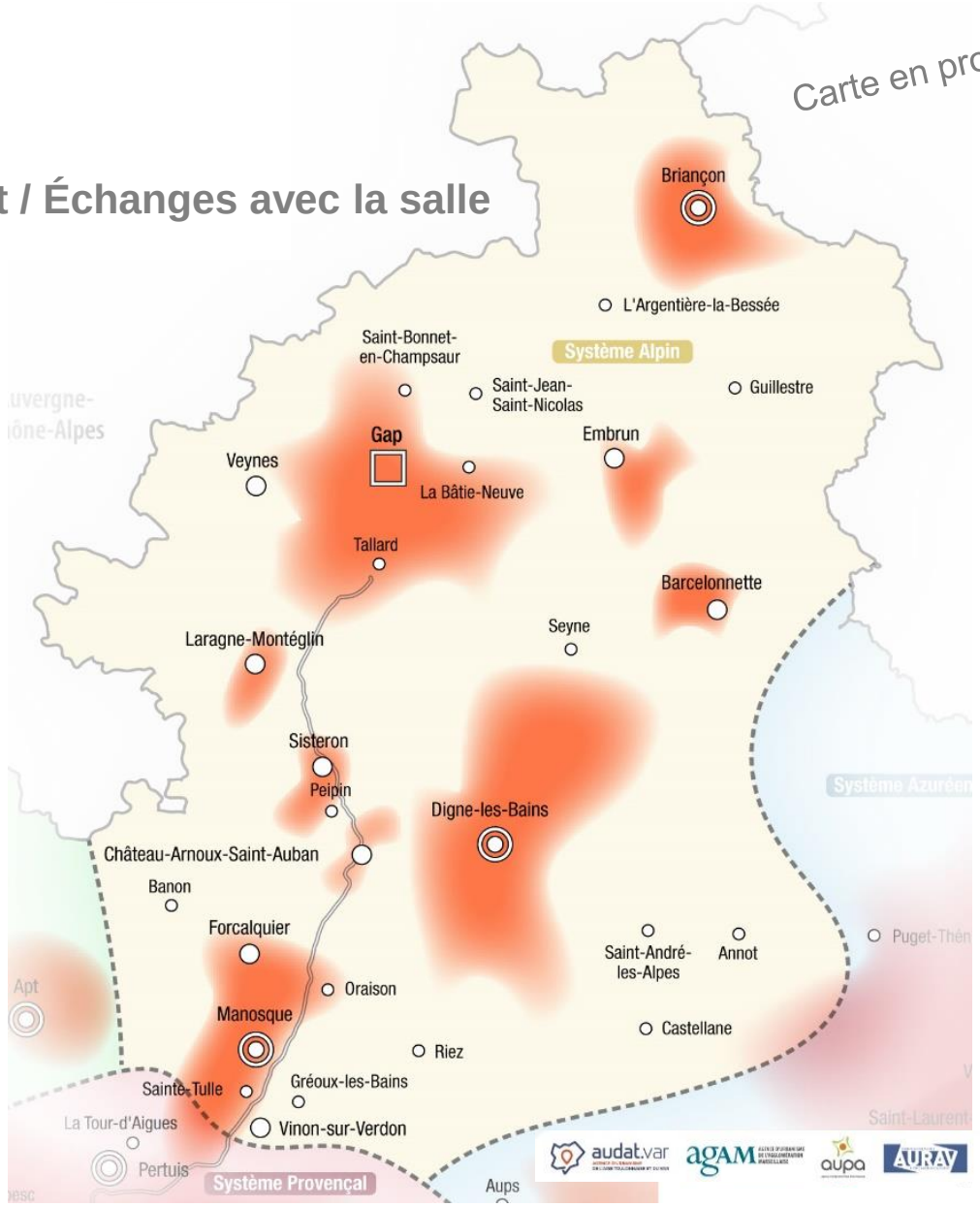

Enjeu d'affirmation et de renforcement des polarités

- Polarité Métropolitaine *(Grands pôles urbains des espaces métropolitains)*
- Centres urbains principaux et secondaires
- Polarité de niveau régional
- Polarité de niveau local

Enjeu de consolidation des liens à l'intérieur et entre les systèmes régionaux

- Les 4 systèmes régionaux (Alpin, Azuréen, Provençal, Rhodanien) *(Espaces de cohérence pour l'affirmation de liens)*

Enjeu de cohérence et de stratégie globale dans l'aménagement et la planification

- Les espaces métropolitains *(Couronne des grands pôles urbains)*
- Les espaces d'équilibre régional *(Grands pôles urbains et leur couronne hors espaces métropolitains)*

2. Le système alpin aujourd'hui : éléments de débat

- État des lieux et premiers regards sur son mode de fonctionnement
- Les éléments majeurs du système alpin : une vision partagée ?

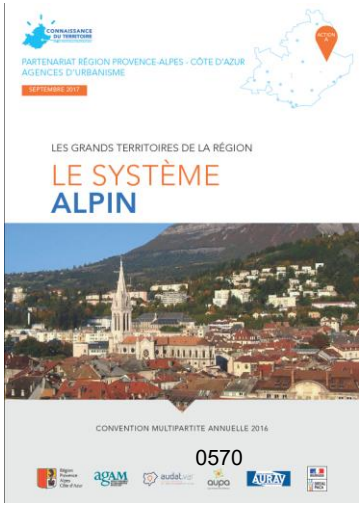

2. Le système alpin aujourd'hui : éléments de débat

Etat des lieux et premiers regards sur son mode de fonctionnement

- 305 000 habitants, 16 intercommunalités (3 CA, 13 CC)
- 1 agglomération de plus de 50 000 habitants (Manosque), Briançon apparait "sous dimensionné", Digne renforce son positionnement institutionnel
- Les 4 ville-centre concentrent 30% de la population du système alpin
- Les communes rurales (-2000 habitants) sont les plus dynamiques et concentrent plus de la moitié de la croissance démographique

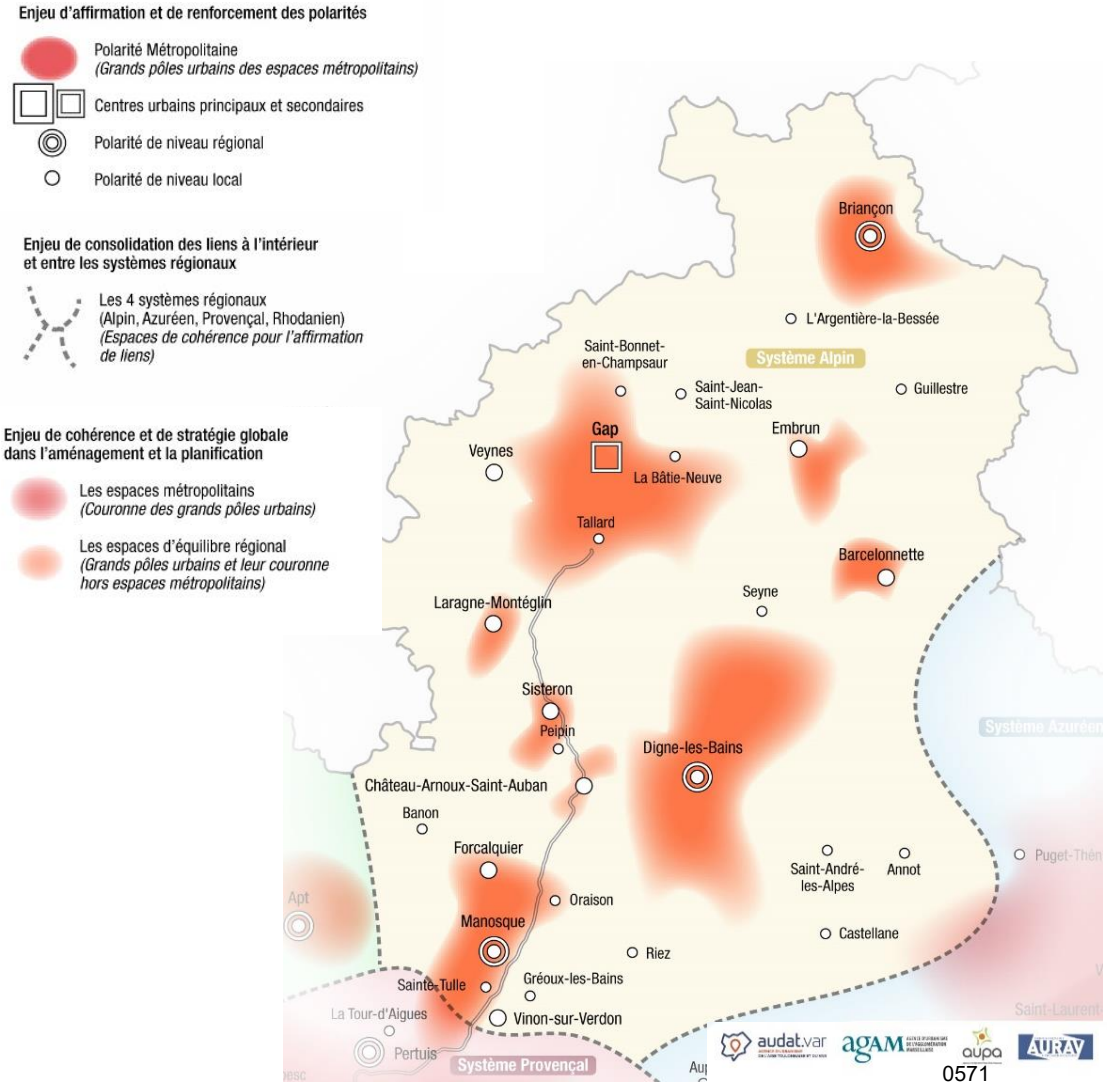

2. Le système alpin aujourd'hui : éléments de débat

Etat des lieux et premiers regards sur son mode de fonctionnement

- 118 000 emplois en 2013, 6% du potentiel de la région
- Le système alpin a gagné environ 2 500 emplois
- Le plus fort taux de croissance des quatre territoires (+2,2 %) : un taux de croissance deux fois plus élevé que celui observé pour l'ensemble de la région (+1 %).
- Le plus faible taux de chômage des 4 systèmes
- Taux de pauvreté : un territoire plutôt préservé, même si certaine poches de précarités sont identifiées sur certaines communes
- Une part importante de résidences secondaires (38%), liées au tourisme (stations de ski notamment)

Les échanges entre bassins de vie

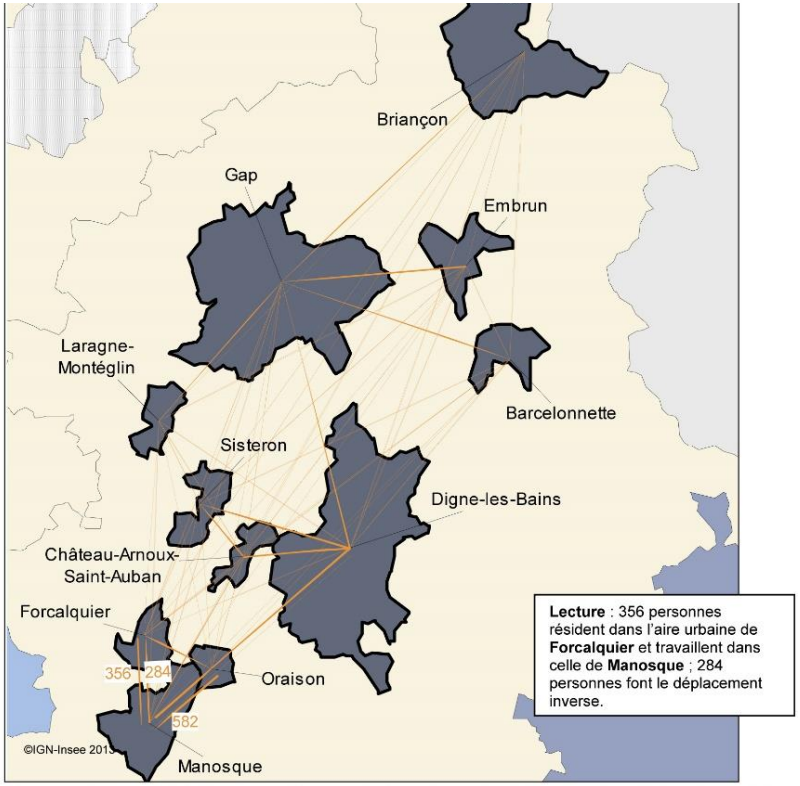

0572

Les 3 principales filières économiques

2. Le système alpin aujourd'hui : éléments de débat

Etat des lieux et premiers regards sur son mode de fonctionnement

Une dynamique de périurbanisation toujours en cours

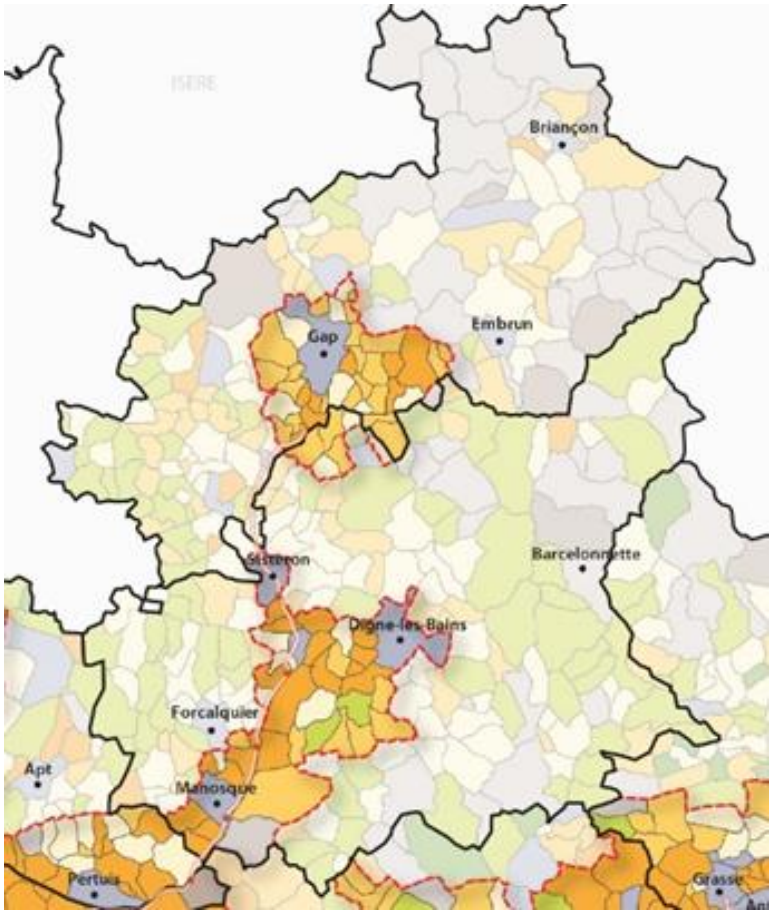

Quelques centralités en situation de fragilité

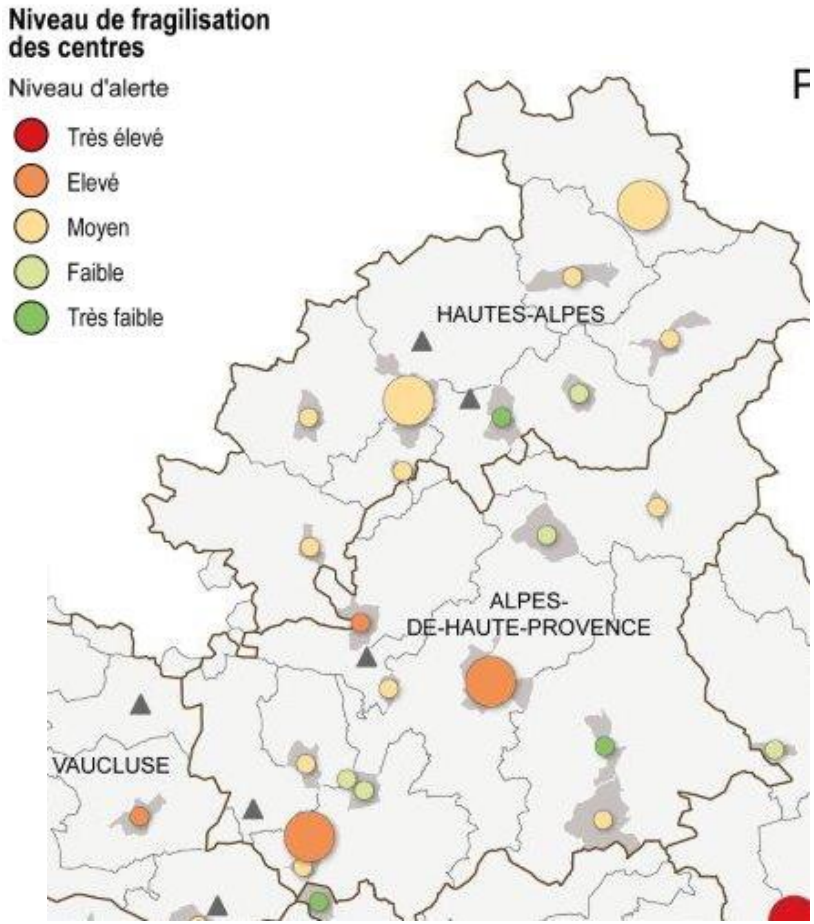

Région Provence Alpes Côte d'Azur

2. Le système alpin aujourd'hui : éléments de débat

Les éléments majeurs du système alpin : une vision partagée ?

- Un territoire hétérogène, avec une très grande ruralité qui côtoie des territoires en croissance urbaine ?
- Une croissance démographique très dynamique qui génère des modes de développement consommateur d'espace ?
- Le couloir de développement durancien, un territoire soumis à de fortes pressions (métropole AMP …) ?
- Des centralités en situation de fragilité (Digne), quelles ressources mobiliser et quelles solidarités mettre en œuvre ?
- Un tourisme (hiver et été) en pleine croissance, quels impacts pour le système alpin (rénovation copropriétés touristiques, résidences secondaires, saisonniers…) ?
- Quels liens avec l'Italie, avec la région Rhône alpes auvergne, avec la métropole marseillaise ?

Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

SRADDET
SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Merci de votre attention

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRADDET

Atelier sur l'armature urbaine

Espace azuréen

Nice - 19 septembre 2017

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR — Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires SRADDET

Programme

Atelier sur l'armature urbaine

Espace azuréen

Nice - 19 septembre 2017

14h00 Accueil des participants

14h30 Ouverture de l'atelier

Muriel DI BARI, Conseillère Régionale

14h45 Pourquoi réfléchir à l'armature territoriale ?

Alix ROCHE, Directrice Déléguée

15h00 Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui à l'échelle régionale et sur le système qui nous occupe ?

Sylvie LARTIGUES, AGAM

Laurent PINON, AUDAT

Cécile MEZGER, AUDAT

Débat

16h00 Quels sont les grands enjeux sur lesquels nous devons nous concentrer sur ce système ?

Sylvie LARTIGUES, AGAM

Laurent PINON, AUDAT

Cécile MEZGER, AUDAT

Débat

17h00 Fin de la séance

Muriel DI BARI, Conseillère Régionale

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR — Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires SRADDET

Compte-rendu

Atelier sur l'armature urbaine

Espace azuréen

Nice - 19 septembre 2017

Ouverture – Muriel Di Bari – Vice-Présidente Commission Finances, Administration Générale, Ressources Humaines

Muriel Di Bari ouvre la séance en rappelant les grandes étapes d'élaboration du SRADDET, qui ont permis en 2017 de définir une stratégie régionale déclinée en 3 lignes directrices, et une soixantaine d'objectifs. Cette démarche fait l'objet d'une nécessaire co-construction avec les personnes publiques associées, co-construction qui a connu un premier temps fort en mars 2017 avec les ateliers dédiés à la définition des objectifs du SRADDET.

Une nouvelle étape s'ouvre désormais, visant à construire les règles du SRADDET. Muriel Di Bari rappelle que la loi offre aux PPA ayant compétence en matière d'urbanisme la possibilité de proposer des règles, la saisine officielle des PPA par la Région étant intervenue en août pour une durée de trois mois.

Les ateliers sur l'armature territoriale constituent un préalable à l'élaboration des règles. Il s'agit en effet de s'accorder sur une approche des villes et villages jouant un rôle structurant dans l'aménagement du territoire, en reconnaissant les spécificités et les problématiques spécifiques de l'échelle locale à travers quatre grands systèmes : le système provençal, alpin, rhodanien, et azuréen, qui nous occupe aujourd'hui.

Pourquoi réfléchir à l'armature ? Alix Roche, Directrice, Délégation Planification, Connaissance Transversalité

Alix Roche commente rapidement les dossiers remis aux participants, constitués notamment d'un portrait du système Azuréen et de fiches relatives à chaque EPCI. Réalisées à partir des bases de données DGCL et INSEE, ces fiches peuvent comporter des erreurs ou n'être pas parfaitement à jour : les représentants des EPCI sont donc invités à faire part des corrections éventuelles à y apporter.

L'armature territoriale est constituée par l'ensemble des villes et villages qui jouent un rôle structurant dans l'aménagement du territoire. Ces différentes polarités et leurs aires d'influence, structurent leurs territoires respectifs en concentrant des services et des équipements utiles aux habitants. Définir l'armature urbaine passe donc par l'identification des différentes polarités, et la qualification du niveau de cette polarité (exemple polarité métropolitaine ou polarité locale). Cet exercice est un préalable pour la stratégie du

SRADDET, qui associera à chaque niveau de polarité des fonctions et des niveaux de service : au-delà de cette équation qui reste assez abstraite, il s'agira à travers le SRADDET, de reconnaitre un rôle à chaque territoire.

L'armature urbaine constitue également un préalable pour aborder trois chantiers prioritaires du SRADDET : la lutte contre la dévitalisation des centres-villes et centre-bourgs, la gestion économe de l'espace, et l'adéquation des offres de mobilité aux réalités des besoins constatés sur le territoire.

Le diagnostic du territoire d'une part, et les prospectives de l'INSEE d'autre part, nous engagent en effet à modifier la trajectoire constatée lors des dernières décennies : la croissance démographique régionale est désormais atone, et met en question l'attractivité de notre territoire. La consommation extensive de l'espace qui a également prévalu pendant des décennies, ainsi que l'étalement urbain ont généré des problématiques de saturation des axes de transport et de pollution de l'air, qui mettent en péril la qualité de vie des habitants, et à terme, l'attractivité démographique et touristique de la région.

Les élus régionaux ont donc clairement identifié l'opportunité que constitue le SRADDET pour endiguer le phénomène de dévitalisation des centres-villes et centre-bourgs et l'étalement urbain. L'armature urbaine permettra de cibler les centralités dont les niveaux d'alerte sont à cet égard préoccupant, ainsi que d'appuyer les choix de maillage par les offres de mobilité.

Pour cela, l'atelier d'aujourd'hui doit permettre de partager une première approche de l'armature urbaine au sein du système Azuréen. Les agences d'urbanisme vont dans leur présentation à suivre expliciter la méthode utilisée pour construire cette armature régionale, et la moduler pour prendre en compte l'hétérogénéité des situations territoriales à travers les 4 systèmes. Ces 4 systèmes ne constituent en aucun cas des espaces étanches séparés par des frontières, mais facilitent l'approche différenciée indispensable à adopter selon que l'on considère des territoires urbains ou des territoires de montagne.

Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui à l'échelle régionale et sur le système qui nous occupe ?

Cécile Mezger (Agence d'Urbanisme AUDAT) présente la méthode ayant permis d'identifier, sur une base objectivée, l'existence de quatre systèmes infra-régionaux. C'est une vaste étude de l'INSEE qui a mis en évidence le fonctionnement en réseau des différentes aires urbaines. Certaines aires urbaines entretiennent des liens très forts en termes de déplacements domicile-travail et transferts d'établissements, et c'est au sein de ce sous-réseau que s'effectuent près de 98% de leurs échanges. Cette analyse donne lieu à l'identification de quatre réseaux d'aires urbaines, et donc quatre systèmes reflets des territoires vécus, qualifiés par la Région de provençal, azuréen, rhodanien, alpin.

A cette approche on a fait intervenir des critères de poids démographique, d'emplois et de rayonnement en termes d'équipements, pondérés différemment selon que l'on se situe dans les espaces métropolitains et périurbains d'une part, ou d'arrière-pays et de montagne d'autre part.

Cette construction constitue une première approche objectivée de l'armature régionale, cherchant à prendre en compte le caractère contrasté du territoire régional et permet de différencier 4 niveaux de polarité : « métropolitain et de grand centre urbain », « de niveau régional », « de niveau local », « de proximité ». Cette approche invite au débat, et peut-être

enrichie grâce aux échanges de ce jour, pour mieux prendre en compte des spécificités territoriales, ou refléter un territoire vécu difficilement saisissable par la seule statistique.

Laurent Pinon (Agence d'Urbanisme AUDAT) présente l'armature propre à l'espace azuréen, qui est le système le plus polarisé des 4.

Débat : Les échanges concernant les limites et les atouts de l'approche par système, et les compléments à apporter à l'armature proposée

Madame Lanliard, Vice-Présidente à l'aménagement du territoire de la Communauté de Communes du Golfe de Saint Tropez, souligne que cette proposition ignore les espaces ruraux forestiers, écartelés entre la métropole niçoise et la métropole marseillaise. La CC du Golfe de Saint Tropez est en train d'essayer de créer une cohérence entre les différents espaces centraux du Var, dont les SCOT et PLU sont tous en cours de révision. La spécificité varoise disparait complètement, et on ne voit pas comment continuer à mettre en œuvre des politiques, largement inspirées par celles du Département. La contribution du Var doit être regardée de très près parce qu'elle prend bien en compte l'adéquation logement/transport/emploi. Le Syndicat Mixte des Maures, avec sa problématique forestière, a lui aussi vocation à être reconnu dans un schéma régional, c'est un puits de carbone. « On est écartelé entre Marseille et Nice, que ce soit par exemple pour la fédération de ski comme pour les CHU. On est plus « Provence » que « Côte d'Azur », on est proche de l'agglomération toulonnaise ! »

Monsieur Ugo, Président du Pays de Fayence, signale que son intercommunalité est plus sous l'influence de Cannes-Nice, mais qu'elle a un rattachement solidaire au département. L'ancien président du Département du Var avait veillé à organiser le territoire.

Une autre intervention évoque les 7 secteurs interdépendants du département.

Il est alors répondu que cette partition entre 4 systèmes ne correspond effectivement pas à la représentation institutionnelle, mais à celle du vécu des habitants, dans leurs déplacements domicile-travail et dans leur rapport aux équipements. La définition des polarités infra-système est l'objectif de la réunion, et il convient de rappeler que ce sont les SCOT qui devront s'harmoniser avec le SRADDET, et non pas le contraire. L'important est que cette approche permette de cibler des enjeux pour l'aménagement du territoire. Par exemple, le niveau d'offre des TER … Ainsi que les équipements nécessaires pour les déchets.

Le Président du Pays de Fayence confirme que son territoire dépend du plan déchets des Alpes Maritimes.

Madame Lanliard insiste sur le rôle de l'A8 pour les trajets des touristes, ainsi que celui de l'aéroport d'Hyères et ajoute que le contournement ouest de Sainte Maxime est indispensable pour imaginer un développement cohérent de son territoire.

Pour le territoire des Paillons, la logique des espaces vécus peut être effectivement une façon de travailler. Puget-Théniers, qui comprend 2 000 habitants, est un pôle de proximité. Des polarités locales, qui sont des espaces de vie, n'apparaissent pas. Les liaisons domicile-travail qui se font avec Monaco mériteraient d'être rajoutées et dans la tâche urbaine, les polarités intermédiaires devraient être notées.

Pour le département du Var, la carte de l'armature régionale suffit, et les pointillés qui figurent pour diviser les 4 systèmes devraient être supprimés.

Pour le territoire du Pays de Lérins, il y a une logique dans ce découpage, en particulier au regard des échanges domicile/travail qui s'intensifient, avec des logiques multipolaires,

surtout quand on voit les difficultés à faire sortir un SCOT. Y aurait-il des projets mis en difficulté par ce découpage ?

Le territoire de la Communauté Var-Estérel-Méditerranée CAVEM est un territoire de l'Est Var qui fonctionne en étoile et en interactions avec ses territoires voisins : le Golfe de Saint Tropez, la CAD, le Pays de Fayence et avec la communauté des Alpes Maritimes de Cannes Pays de Lérins. Il est caractérisé par ses espaces naturels, mais aussi par son armature urbaine, et pour ce qui est de la mobilité liée au travail, reçoit un flux important de la Dracénie. Pour ce qui est de l'évolution de sa population, le SCOT table sur 109 000 habitants et sur 135 à l'horizon de 20 ans. L'ensemble Saint Raphaël/Fréjus/Puget va se densifier.

Alix Roche ajoute que, concernant l'évolution de la population, l'INSEE a fait connaître ses prévisions, qui sont celles d'un ralentissement de la croissance démographique, avec un vieillissement très fort de la population : le taux d'activité va baisser, et si on veut rétablir une certaine attractivité du territoire, il va falloir « inverser la vapeur » et imaginer les réponses attendues en termes de qualité de vie . Les signaux sont inquiétants, c'est impossible de ne pas essayer d'intervenir sur une évolution au fil de l'eau.

Le président du Pays de Fayence souligne que ces systèmes sont finalement un support de travail.

Pour clôturer cette étape du débat, d'autres arguments sont apportés par la Région, en rappelant qu'on a voulu éviter le découpage en mailles qui avait prévalu pour le SRADDT, ou tout autre partition de type littoral/arrière pays, et qu'on s'était appuyé sur la définition d'une méthode prenant en compte les éléments de l'INSEE qui permettaient de mettre à jour les relations entre les aires urbaines. C'est une démarche opérationnelle, qui a surtout pour ambition de permettre la co-construction du SRADDET avec les acteurs des différents territoires.

Monsieur Martinez, maire de Berre-les-Alpes, précise que la prise en compte des données proposées est effectivement un bon point de départ, mais que sa commune se situe entre la métropole et l'espace naturel, que les centres de vie doivent être inscrits dans l'armature, mais qu'il y a surtout une correction essentielle à apporter, il faut tenir compte de la Principauté de Monaco : il y a 7 000 Monégasques et 40 000 emplois ! De même, les relations avec l'Italie ne doivent pas être oubliées.

Pour un autre participant, il faut prêter attention au fait que les gens vont de plus en plus loin pour se loger, et qu'une politique est nécessaire pour maîtriser le coût du foncier. Avec le développement des transports en commun, les habitants ont tendance à toujours aller plus loin. Pour les communes de Fréjus et Saint Raphaël, il y a autant d'habitants qui vont travailler dans le Var que dans les Alpes Maritimes.

A partir de cette problématique est abordé le deuxième point de l'atelier.

Quels sont les grands enjeux sur lesquels nous devons nous concentrer sur ce système ?

Sylvie Lartigue (Agence d'Urbanisme AGAM) présente le travail des agences sur les enjeux de cet espace azuréen, et alerte sur la dynamique de péri-urbanisation à l'œuvre dans des communes attractives au plan résidentiel, mais difficiles d'accès, et sur la fragilisation des centres-villes.

Pour la Communauté de Communes Alpes d'Azur, le système de vallées qui se trouve dans l'espace Azuréen fonctionne différemment, et entretient des relations fortes avec le système

alpin, qui sont à la fois identitaires et sont liées à leur accessibilité difficile (routes, axes de transport, desserte…). L'Est du département des Alpes de Haute Provence regarde vers Puget-Théniers. On a une multitude de pôles de proximité, et sur l'arc alpin, la notion de seuil à 10 000 habitants ne veut rien dire. C'est aussi le cas de « Lacs et gorges du Verdon », constitué de communes situées en zone de montagne, adhérentes à la charte du PNR du Verdon et travaillant ensemble à l'émergence d'une destination dite « Grand Verdon ». Ces deux EPCI souhaitent être associés aux travaux du système alpin.

Madame Pomi, de la DDTM 06, intervient sur les polarités du haut pays. Si l'on veut intégrer la notion d'égalité des territoires, il faut prendre en compte le fonctionnement touristique, notamment pour les stations de ski.

Effectivement, dans les autres réunions concernant l'armature territoriale, il a été demandé de faire apparaître dans ce travail sur l'armature urbaine, des polarités rurales, de montrer les vallées et d'identifier les communes qui ont un rôle touristique.

Fabrizio Ceccarelli confirme que l'approche INSEE est intéressante, mais qu'il faut un regard sur les territoires péri-métropolitains, de façon à ne pas effacer les communes qui en relèvent.

Les représentants du Pays de Fayence confirment que leur réalité quotidienne, c'est 40% de leurs actifs qui vont travailler vers l'ouest et vers la métropole de Nice. Or, sur la carte des transports jointe au dossier participant, il n'y a pas de lien entre Cannes et Fayence.

Les réponses aux questions concernant ces thèmes seront apportées à l'occasion des réunions qui auront lieu concernant l'élaboration des PRI (Planification Régionale de l'Intermodalité) et PRIT (Planification Régionale des Infrastructures de Transport) comme celle du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, et qui permettront d'intégrer ces documents au SRADDET.

Pour le territoire de Fayence, la reconquête des centres villes est un enjeu important, de même que la consommation du foncier qui est rural et périurbain.

Un atlas comportant des données sur 100 centres villes de la région va bientôt être disponible sur le site de la Région, à la rubrique « Connaissance des territoires ».

Monsieur Vallauri, premier adjoint à l'Escarène, demande si le SRADDET peut mettre l'accent sur des règlementations contraignantes qui sont contre-productives pour l'attractivité du territoire. C'est par exemple la loi Montagne, qui s'applique même sur des espaces qui ont de nombreuses autres contraintes….

La marge de manœuvre du SRADDET est ici limitée : cela relève d'une règlementation nationale et c'est le préfet qui prendra l'arrêté concernant le SRADDET.

La dernière intervention est celle de la Communauté Var-Estérel-Méditerranée CAVEM, qui se dit très attachée à la qualité de l'environnement et du cadre de vie, raisons pour lesquelles il faut travailler au renouvellement urbain. La restauration de l'attractivité repose en effet sur un équilibre à trouver entre poursuite des développements des territoires et maintien de la qualité de la vie.

Muriel Di Bari clôture la réunion en souhaitant un bon retour à l'ensemble des participants.

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRADDET

Liste des présents

Atelier sur l'armature urbaine

Espace azuréen

Nice - 19 septembre 2017

SRADDET

Liste des présents à l'atelier armature urbaine - Espace azuréen du 19 septembre 2017

1	ANTONINI	Joseph	Responsable du Département Aménagement du territoire et Urbanisme	Conseil départemental du Var
2	BALGUERIE BAIS	Catherine	Chargée de mission	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
3	BATISSE	Renaud	Chef de projet SCOT	Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon
4	BAUJOIN	Nathalie	Responsable du service urbanisme	Communauté de communes Pays de Fayence
5	BERTRANDY	Samuel	Responsable développement économique	Communauté de communes Pays de Fayence
6	BRUANT	Nathalie	Chargée d'études	Agence d'urbanisme de l'agglomération des Alpes Maritimes (AGAM)
7	CASON	Monique	Directrice de l'aménagement et de la stratégie territoriale	EPA Plaine du Var
8	CECCARELLI	Fabrizio	Responsable aménagement du territoire	Communauté de communes Pays des Paillons
9	CHEVALIER	Laurent	Directeur de l'aménagement du territoire	Communauté d'agglomération Cannes pays de Lérins
10	DESCHAMPS	Hélène	Chargée de projets	Communauté d'agglomération Sophia Antipolis
11	DI BARI	Muriel	Conseillère Régionale	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
12	DUTE	Christine	Département Aménagement du territoire et Urbanisme	Conseil départemental du Var
13	FERRUCCI	Florent	Chef de projet SCOT	Communauté d'agglomération Dracénoise
14	GARCIA	Xavier	Service Pilotage et Accompagnement Européen	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
15	GAVEAU	Gilles	Chef de service	Pays de Grasse
16	GINS	Cyril		Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur
17	GUEYDON	Pierre	Directeur adjoint	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
18	HEITZ	Rebecca	Chargée de mission	EPA Plaine du Var
19	HENCKEL	Sandrine	Service Habitat et Cohésion Sociale	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
20	LANLIARD	Florence	Vice-Présidente Aménagement du territoire	Communauté de communes Golfe de Saint Tropez
21	LARTIGUE	Sylvie	Chargée d'études	Agence d'urbanisme de l'agglomération des Alpes Maritimes (AGAM)
22	MARTINEZ	Bernard	Conseiller	Mairie de Berre les Alpes
23	MAZUR	Lorraine	Chargée de mission	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
24	MEZGER	Cécile	Directrice adjointe Pole stratégie et prospective des territoires	Agence d'urbanisme de Toulon (AUDAT)
25	NAKACHE	David	Service Environnement et Biodiversité	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
26	OLLIER	Paul Christian	Directeur Général adjoint des Services	Communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée
27	ORNE-GLIEMANN	Maud	Directrice Développement Local et Durable	Communauté de communes Alpes d'Azur
28	PASTOR-CHASSAIN	Muriel	Chef de service aménagement, logement et développement rural par intérim	Conseil départemental des Alpes Maritimes
29	PEREZ	Philippe	Service Aménagement et Politiques Territoriales	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
30	PERRIN	Guillaume	Directeur Pôle Economie	Communauté de communes Golfe de Saint Tropez
31	PIAZZA	Cyril	Maire	Mairie de Peille
32	PIEFFORT	Nicole	Responsable de la section aménagement et urbanisme	Conseil départemental des Alpes Maritimes
33	PINATEL	Marion	Chargée du SCOT ouest 06	Scot Ouest des Alpes Maritimes
34	PINON	Laurent		Agence d'urbanisme de Toulon (AUDAT)
35	PINON	Laurent		Agence d'urbanisme de Toulon (AUDAT)
36	POMI	Nicole	Chargée de mission Etudes et prospective	Direction Départementale des Territoires des Alpes-Maritimes
37	ROCHE	Alix	Directrice déléguée	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
38	ROUSSELOT	Michelle	Chef du service observatoire et dynamiques métropolitaines	Métropole Nice Côte d'Azur
39	TURCHETTI	Isabelle	Service Habitat et Cohésion Sociale	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
40	UGO	René	Président	Communauté de communes Pays de Fayence
41	VACCARIZI	Barbara	Chargée de mission	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
42	VALLAURI	Jean-Claude	1er adjoint au maire de l'Escarène	Communauté de communes Pays des Paillons
43	VOLLAND	Véronique	Chef de service	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
44	ZOLLVER	Amélie	Chargée d'études	Communauté d'agglomération Sophia Antipolis

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRADDET

Présentation

Atelier sur l'armature urbaine
Espace azuréen
Nice - 19 septembre 2017

Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
SRADDET

ATELIER ARMATURE TERRITORIALE
Système azuréen

19 septembre 2017

0586

Ordre du jour

14h Accueil des participants

14h30 Ouverture de l'atelier, Muriel DI BARI, Conseillère régionale

14h45 Pourquoi réfléchir à l'armature territoriale ? Alix ROCHE, Directrice déléguée

15h Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui à l'échelle régionale, et sur le système azuréen ? Sylvie LARTIGUES – AGAM, Laurent PINON – AUDAT, Cécile MEZGER – AUDAT,

Débat

16h Quels sont les grands enjeux du système azuréen ? Sylvie LARTIGUES – AGAM, Laurent PINON – AUDAT, Cécile MEZGER – AUDAT,

Débat

17h Fin de la séance, Muriel DI BARI, Conseillère régionale

Ouverture

Muriel DI BARI, Conseillère régionale

Démarche d'élaboration du SRADDET: point d'étape

Lancement d'une nouvelle étape dans l'élaboration du SRADDET : la construction des règles. Avec un préalable: définir une armature territoriale

ETAPE 1 : CONCERTATION AUTOUR DES OBJECTIFS ET DE LA STRATEGIE REGIONALE

- Appel à contributions en ligne auprès des PPA et acteurs de l'aménagement
- 3 forums sur les lignes directrices
- 2 forums sur l'intégration des schémas environnementaux (SRCE et SRCAE)

ETAPE 2: CONSOLIDATION DE LA STRATEGIE ET DES OBJECTIFS

- Présentation en Comité Partenarial (juillet 2017)
- Saisine des PPA sur les propositions de règles (juillet 2017)
- Lancement de la concertation préalable de la population (septembre 2017)

ETAPE 3 : CONSTRUCTION DES REGLES

- Ateliers de construction d'une armature territoriale (septembre 2017)
- Ateliers dédiés à l'élaboration des règles (sept – octobre 2017)

Pourquoi réfléchir à une nouvelle armature régionale ?

Pourquoi réfléchir à une nouvelle armature régionale ?

Pourquoi une armature urbaine dans un SRADDET ?

C’est quoi ?

L’armature urbaine est **constituée par :**

l’ensemble des villes et villages jouant un rôle structurant dans l’organisation, l’égalité et l’aménagement du territoire

(population, offre d’emplois, de services, d’équipements, d’infrastructures ou de desserte…)

Elle **comprend** :

les aires d’influence de ces villes et villages

(flux de personnes, de marchandises, de communications, de liens économiques et sociaux)

Pourquoi réfléchir à une nouvelle armature régionale ?

Pourquoi une armature urbaine dans un SRADDET ?

C'est quoi ?

L'armature urbaine est **constituée par :**

l'ensemble des villes et villages jouant un rôle structurant dans l'organisation, l'égalité et l'aménagement du territoire

(population, offre d'emplois, de services, d'équipements, d'infrastructures ou de desserte…)

Elle **comprend** :

les aires d'influence de ces villes et villages

(flux de personnes, de marchandises, de communications, de liens économiques et sociaux)

Pourquoi ?

1) **Orienter et adapter les choix d'aménagement** et de développement en fonction des spécificités et des dynamiques de chaque territoire

2) **Favoriser les liens et les coopérations** entre les territoires régionaux

3) **S'engager dans un nouvel équilibre régional** en reconnaissant **un rôle à chacun des territoires**

Pourquoi réfléchir à une nouvelle armature régionale ?

Pourquoi une armature urbaine dans un SRADDET ?

4 niveaux de polarités définies dans le rapport d'objectifs du SRADDET :

Vers des objectifs et des règles adaptées à chaque niveau de polarité

Polarité métropolitaine & grand centre urbain

Grandes villes-centres de la région PACA, au sein d'espaces à très forte intensité urbaine et économique, d'intérêt régional ou national. Elles jouent un rôle de catalyseur du développement et portent les fonctions métropolitaines supérieures

Polarité de niveau régional

Polarité urbaine ayant un rôle structurant dans l'aménagement régional, le développement économique et l'organisation des transports. Elles structurent des espaces d'équilibre et des bassins de vie à conforter

Polarité de niveau local

Polarité d'équipement et de service rayonnant à l'échelle de leur bassin de vie de référence. Centralités structurantes pour leur territoire, elles jouent un rôle majeur dans l'équilibre du développement régional

Polarité de proximité

Elles complètent les polarités de niveau local et jouent un rôle de centre de vie

Objectif de l'atelier : Élaborer une armature partagée avec les territoires

1. Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui ?

1. Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui ?

a) Un fonctionnement en aires urbaines : espaces et systèmes

Etape 1 : Mettre en évidence le fonctionnement régional à partir des aires urbaines de l'INSEE (déplacements domicile-travail)

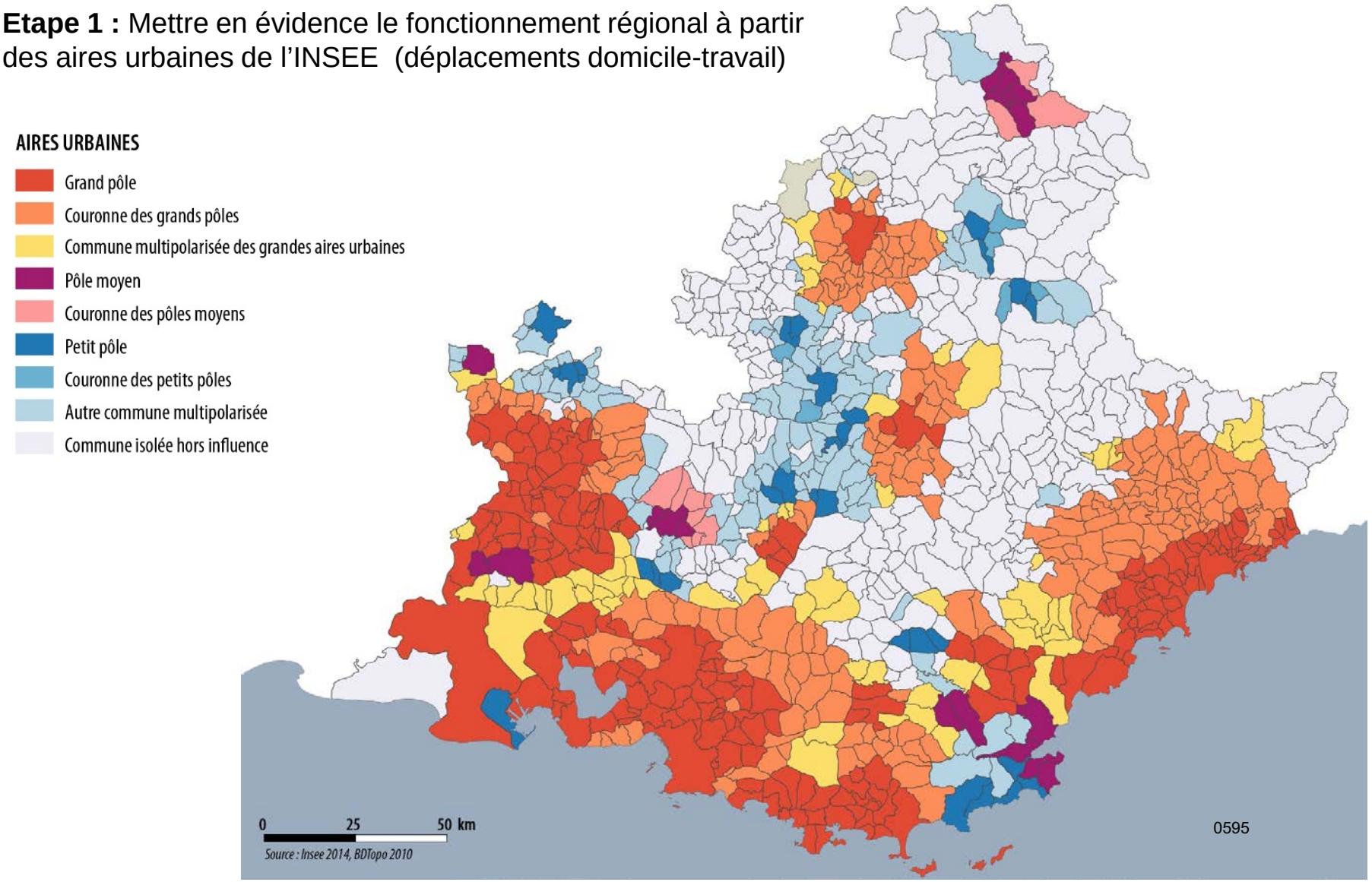

1. Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui ?

a) Un fonctionnement en aires urbaines : espaces et systèmes

Étape 2 : On opère des regroupements en fonction de l'intensité des liens entres polarités

> DANS LES ESPACES DE MONTAGNE

Pôle moyen
Couronne des pôles moyens

= Espace d'équilibre régional

Petit pôle
Couronne des petits pôles

= Espace d'équilibre régional

> DANS LES ESPACES METROPOLITAINS ET LITTORAUX

Grand pôle
Couronne des grands pôles
Commune multipolarisée des grandes aires urbaines

= Espaces métropolitains

Grand pôle

= Espaces cœurs des Métropoles

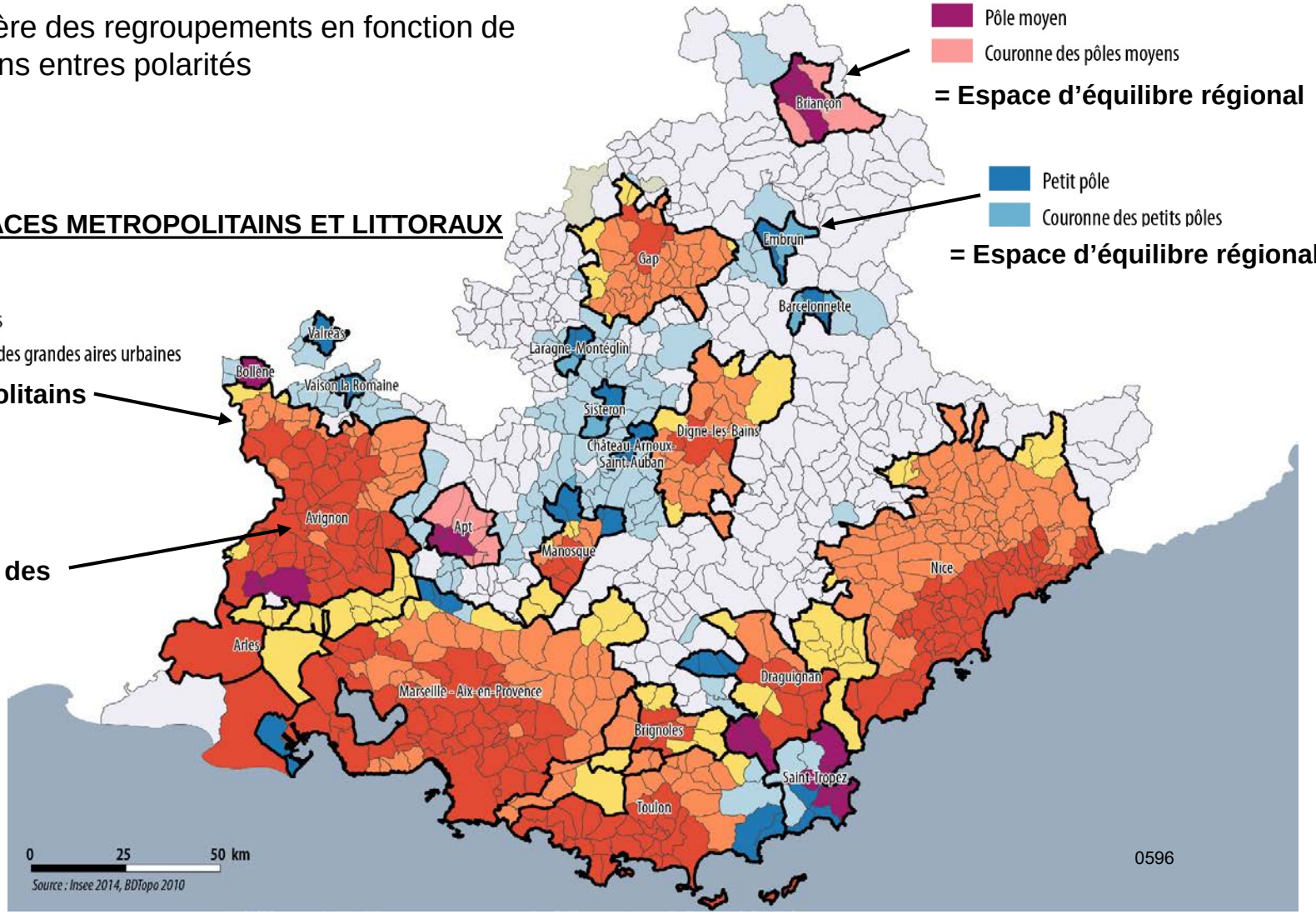

1. Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui ?

a) Un fonctionnement en aires urbaines : espaces et systèmes

Étape 3 : Simplification de la réalité

3 espaces pertinents pour une stratégie globale d'aménagement :

Espaces-cœurs de Métropole

Espaces métropolitains

Espaces d'équilibre régional

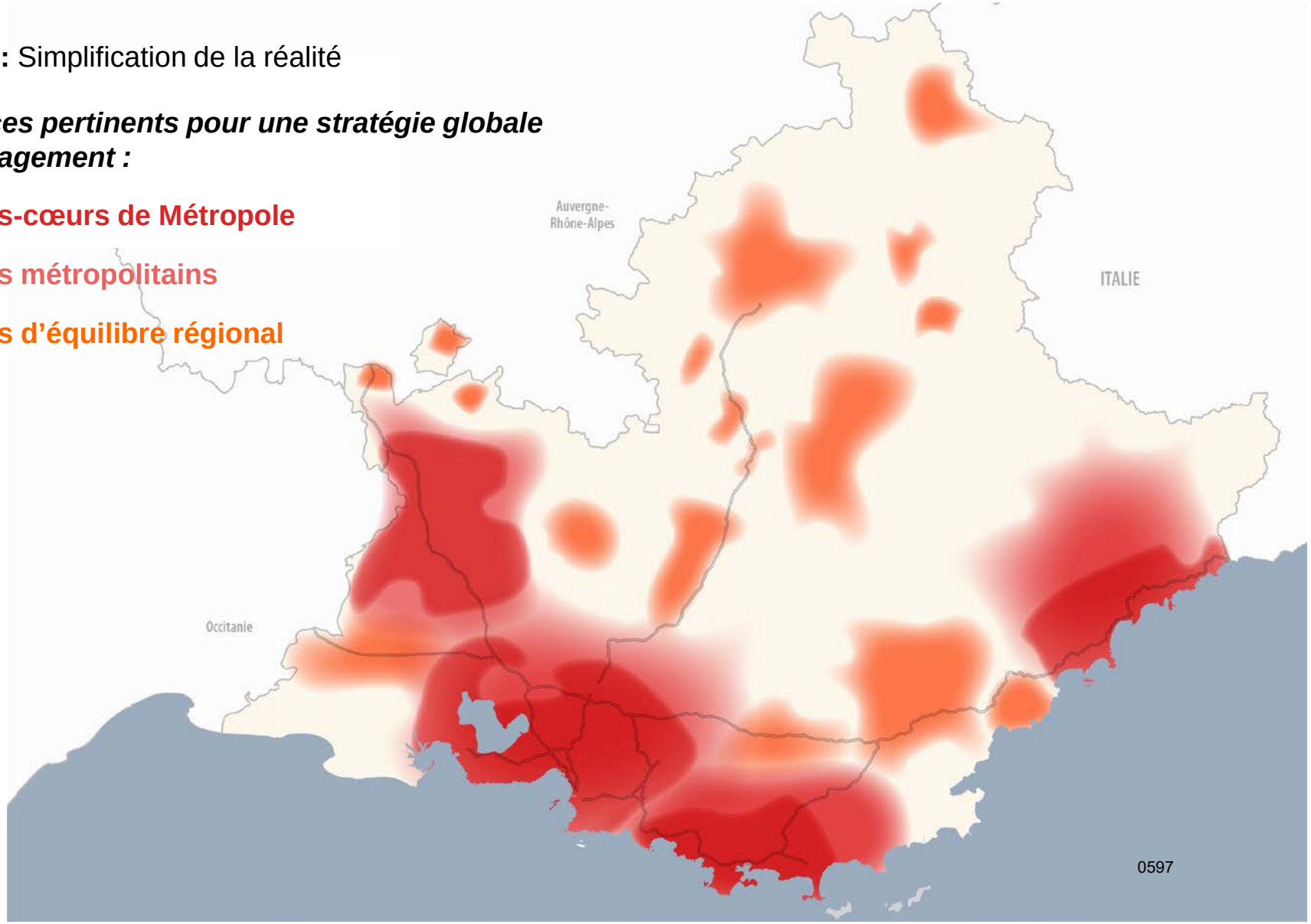

1. Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui ?

a) Un fonctionnement en aires urbaines : espaces et systèmes

Des aires urbaines toutes en réseau…

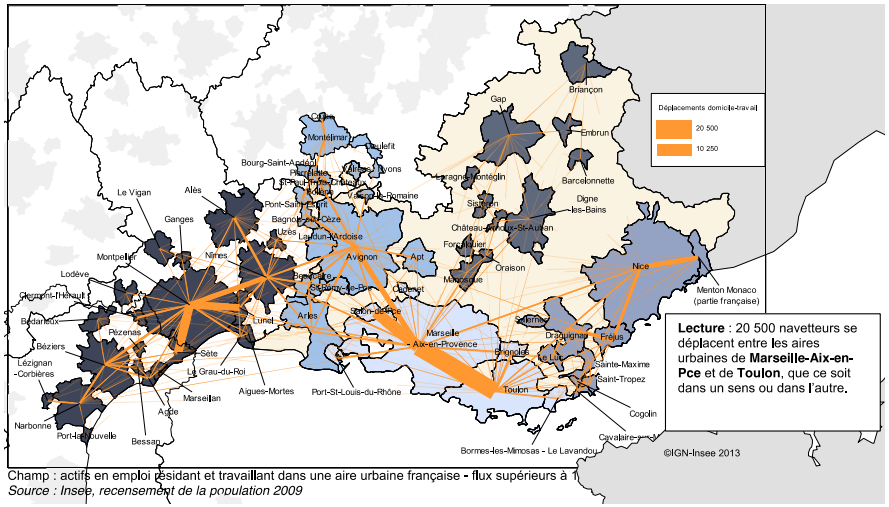

Champ : actifs en emploi résidant et travaillant dans une aire urbaine française - flux supérieurs à 1
Source : Insee, recensement de la population 2009

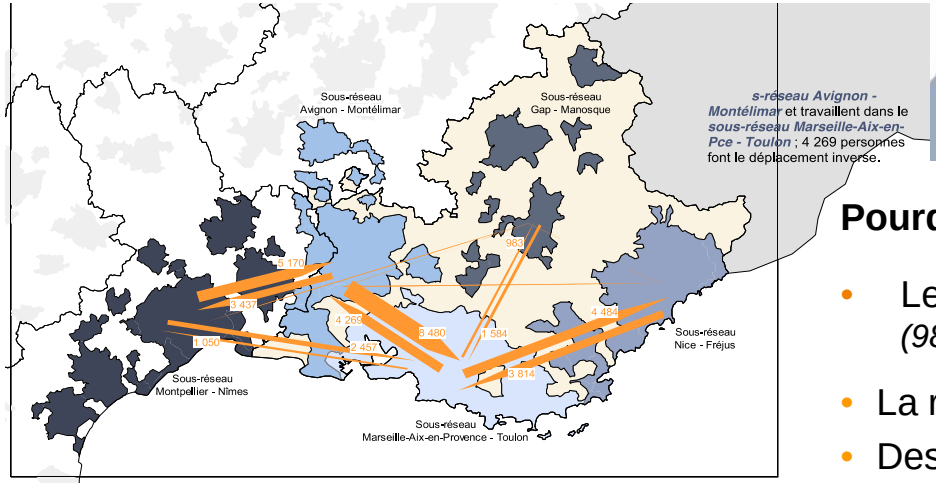

s-réseau Avignon - Montélimar et travaillent dans le *sous-réseau Marseille-Aix-en-Pce - Toulon* ; 4 269 personnes font le déplacement inverse.

Champ : actifs en emploi résidant et travaillant dans une aire urbaine française - ensemble des flux.
Source : Insee, recensement de la population 2009

4 systèmes en réseau : des échanges entre systèmes

…mais certaines fonctionnent davantage ensemble qu'avec les autres : 4 familles d'aires urbaines

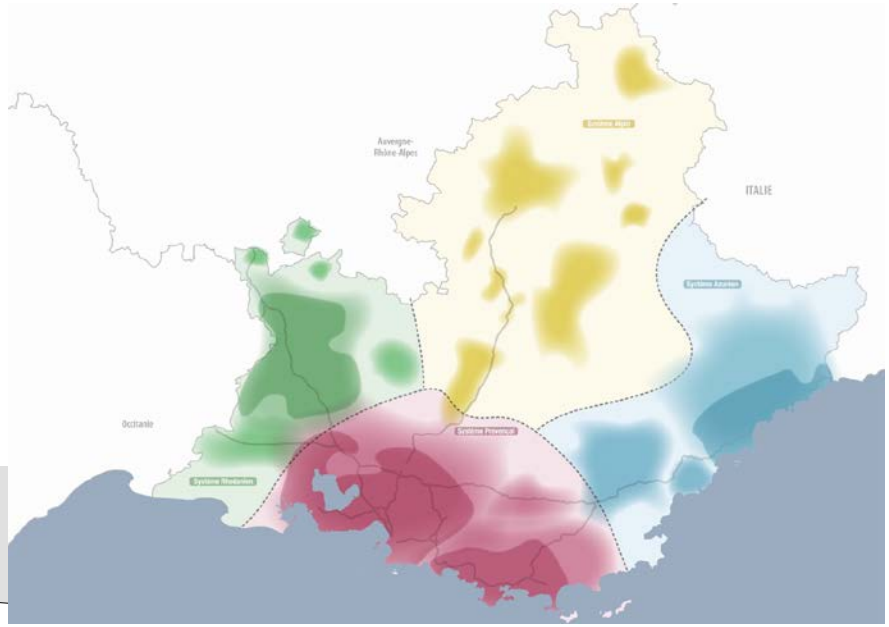

Pourquoi 4 « systèmes » ?

- Les systèmes, espaces de la mobilité du quotidien
  (98% des échanges se font à l'intérieur de chaque système)
- La réponse régionale à la demande d'égalité des territoires
- Des spécificités pour chaque système > un rôle spécifique dans le SRADDET

1. Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui ?

b) Une hiérarchisation des communes en fonction de leur rôle au sein de l'espace régional

CRITÈRE 1 :

Nombre d'habitants et d'emplois

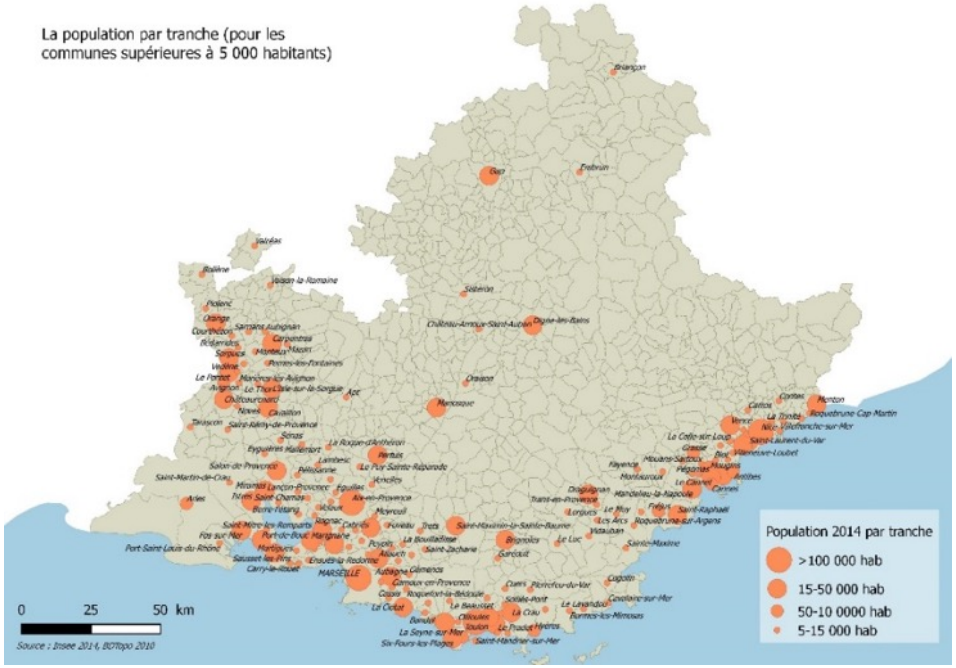

Communes accueillant au moins 5000 habitants

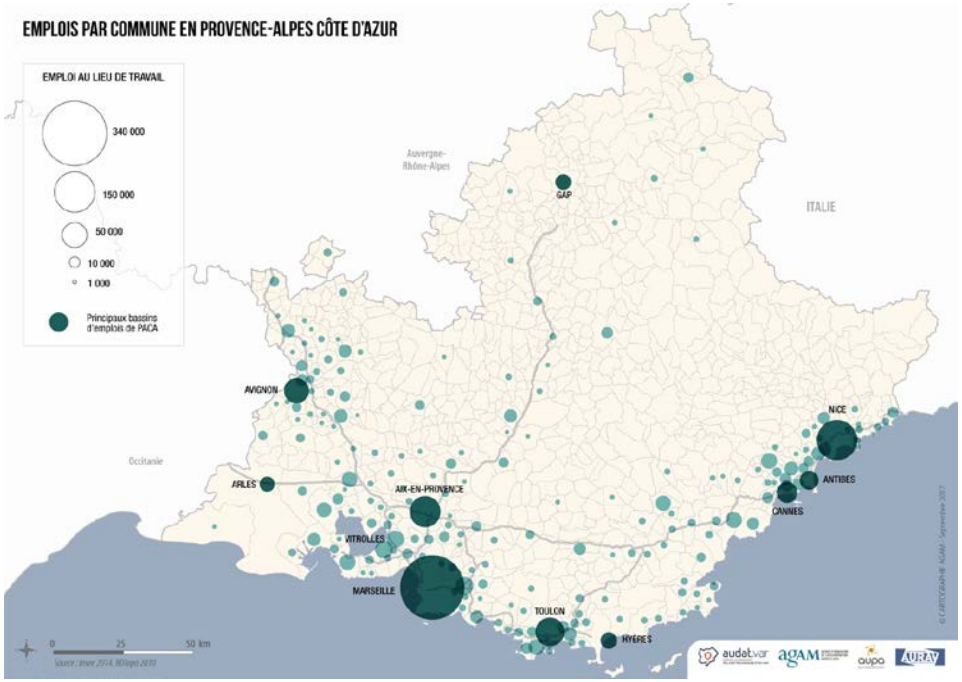

Communes accueillant au moins 1000 emplois

→ Une concentration de **la population** et **des emplois** sur le littoral, quelques centralités sur le reste de l'espace régional

1. Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui ?

b) Une hiérarchisation des communes en fonction de leur rôle au sein de l'espace régional

CRITÈRE 2 :

Niveau de rayonnement
(équipements)

L'offre d'équipements et de services, point d'appui pour l'équilibre et l'égalité des territoires

4 types d'équipements (hospitalier, culturel, scolaire) pour mesurer le **rayonnement de chaque commune :**

- 3 grandes **polarités internationales** (Aix, Marseille, Nice)
- 2 grands polarités **métropolitaines** (Avignon, Toulon)
- Des **pôles régionaux** complétés par une **trame diffuse de pôles de proximité**

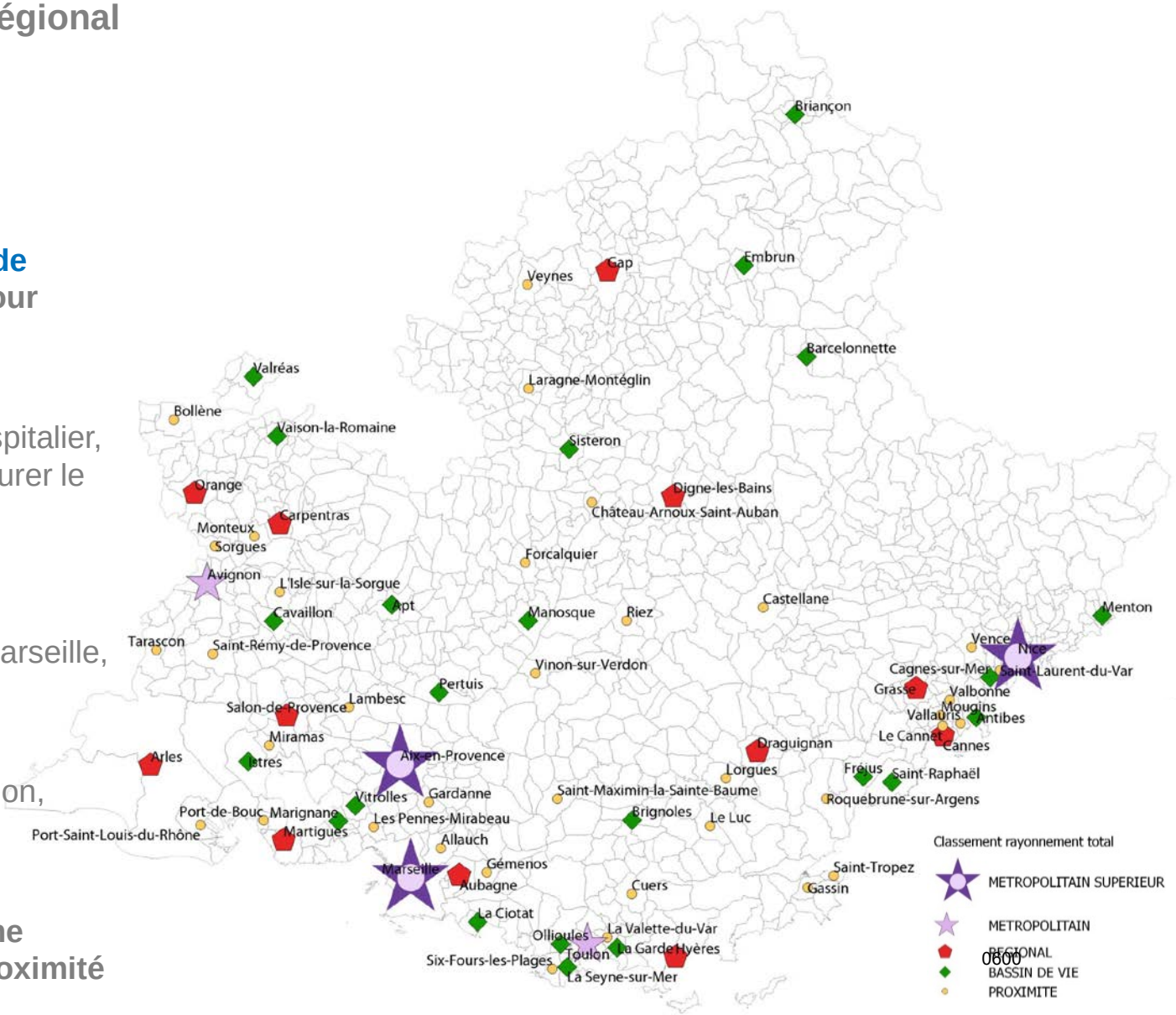

1. Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui ?

b) Une hiérarchisation des communes en fonction de leur rôle au sein de l'espace régional

La nécessité de distinguer :

- **Espaces métropolitains & périurbains sur le littoral, d'une part**
- **Arrière-pays et espaces de montagne, d'autre part**

	Espaces métropolitains et périurbains			Arrière-pays et espaces de montagne		
	Critère 1 : Démographie et emplois	ET	Critère 2 : Niveau d'équipements	Critère 1 : Démographie et emplois	ET	Critère 2 : Niveau d'équipements
Polarités métropolitaines et grands centres urbains	> 90 000 habitants > 50 000 emplois	ET	> 80	Aucun		
	> 40 000 habitants > 15 000 emplois		> 25	> 40 000 habitants > 15 000 emplois	ET	> 25
Polarité de niveau régional	> 15 000 habitants > 6 000 emplois		> 20	> 10 000 habitants > 6000 emplois		> 20
Polarité de niveau local	> 15 000 habitants > 2000 emplois		> 8	> 3000 habitants > 1500 emplois		> 8
Polarité de proximité	> Entre 10 000 et 15 000 habitants > 1 000 emplois		> 4	> 900 habitants > 500 emplois		> 4

1. Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui ?

b) Une hiérarchisation des communes en fonction de leur rôle au sein de l'espace régional

Nombre d'habitants et d'emplois

+

Niveau de rayonnement (équipements)

4 niveaux de polarités dans l'armature urbaine régionale

Polarité métropolitaine et grand centre urbain

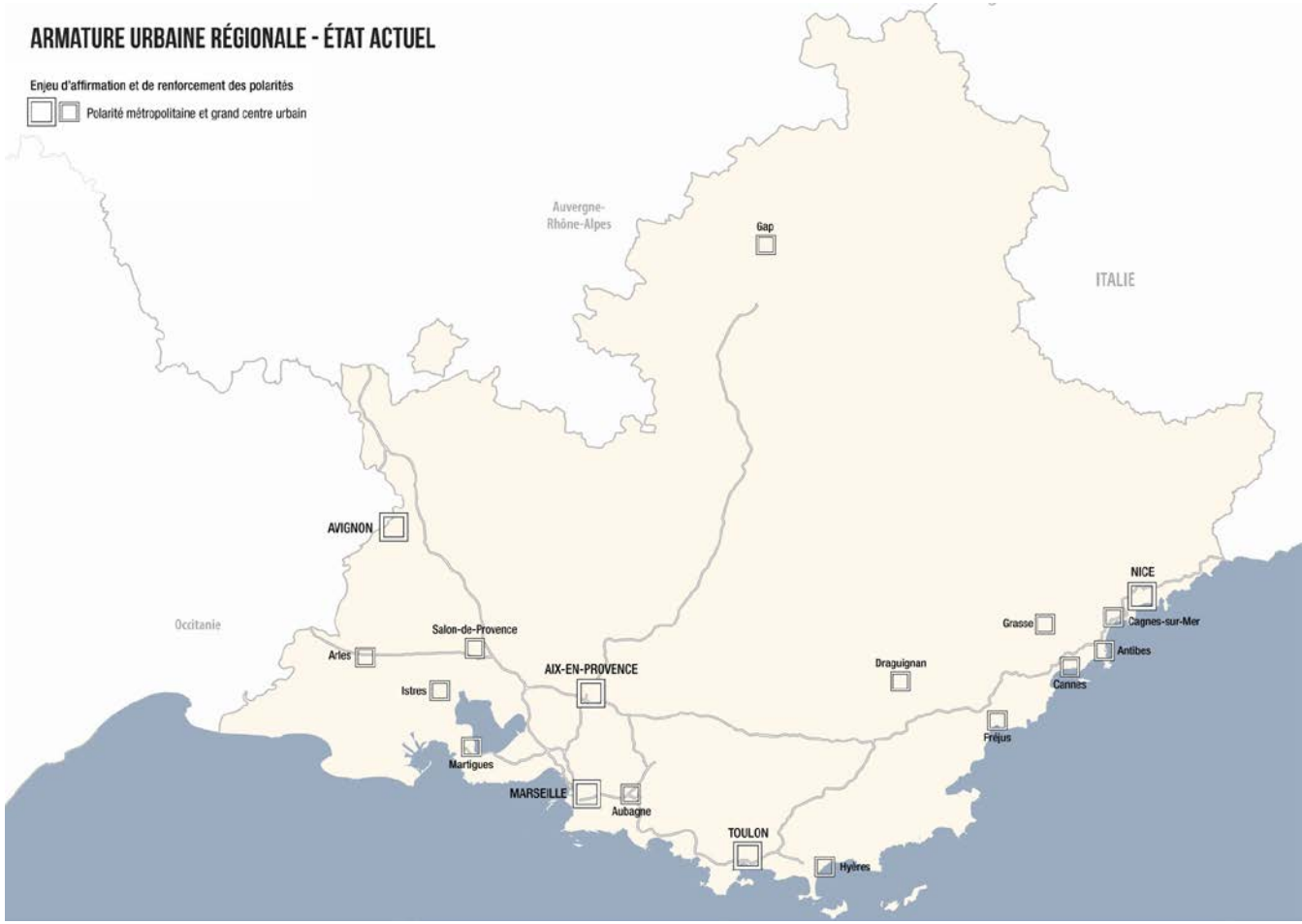

1. Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui ?

b) Une hiérarchisation des communes en fonction de leur rôle au sein de l'espace régional

Nombre d'habitants et d'emplois

+

Niveau de rayonnement (équipements)

4 niveaux de polarités dans l'armature urbaine régionale

Polarité métropolitaine et grand centre urbain

Polarité de niveau régional

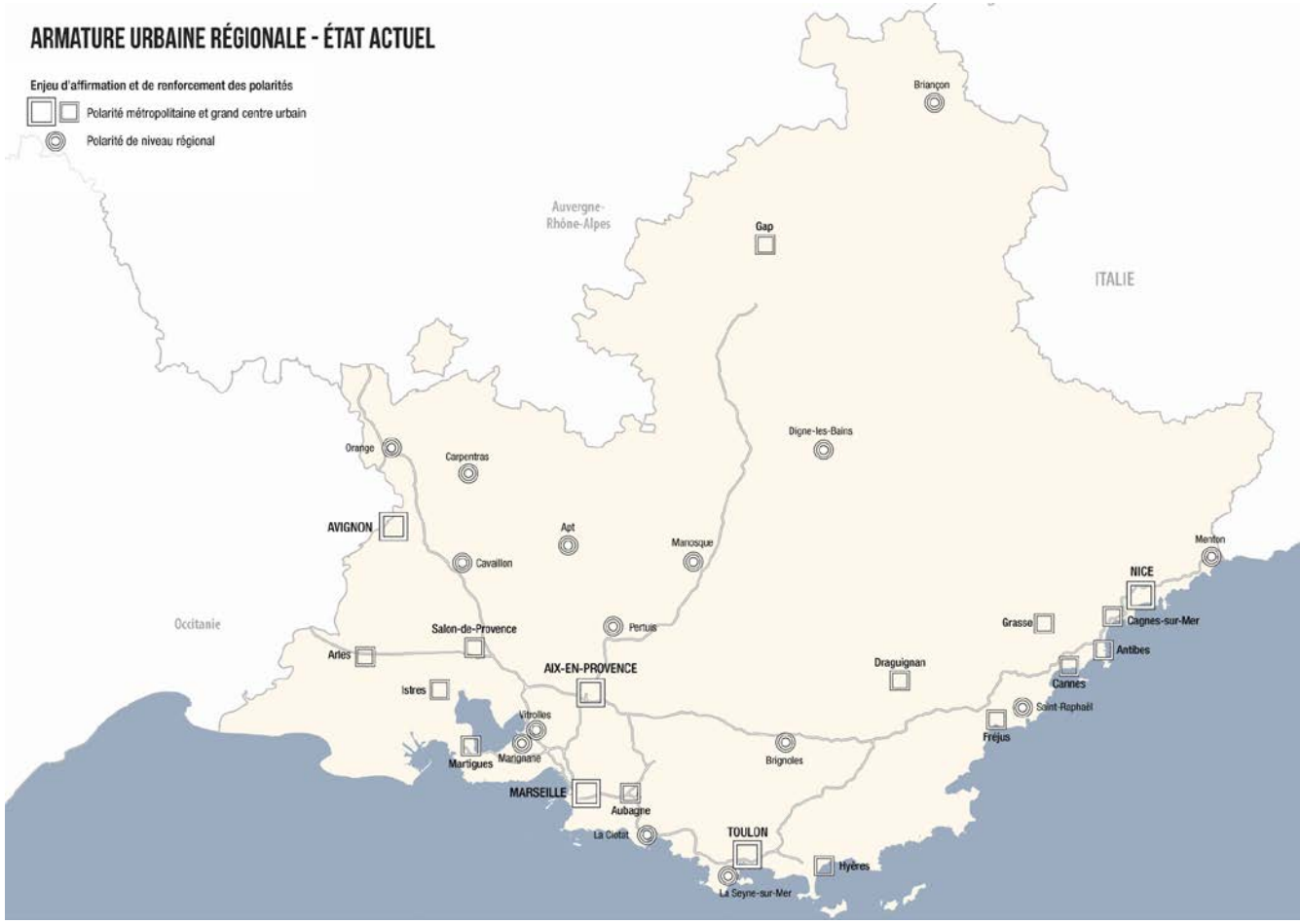

1. Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui ?

b) Une hiérarchisation des communes en fonction de leur rôle au sein de l'espace régional

Nombre d'habitants et d'emplois

+

Niveau de rayonnement (équipements)

4 niveaux de polarités dans l'armature urbaine régionale

Polarité métropolitaine et grand centre urbain

Polarité de niveau régional

Polarité de niveau local

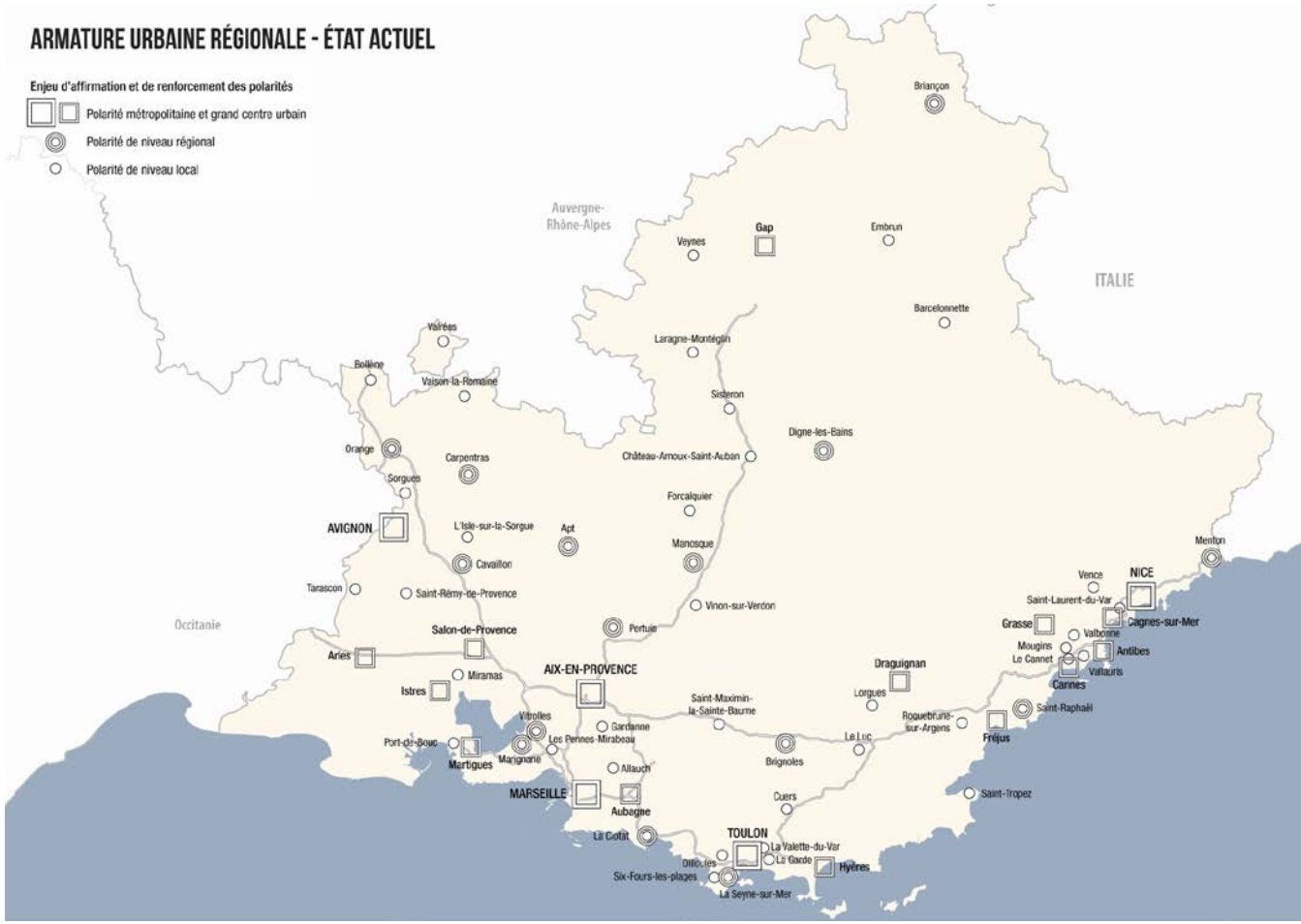

1. Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui ?

b) Une hiérarchisation des communes en fonction de leur rôle au sein de l'espace régional

Nombre d'habitants et d'emplois

+

Niveau de rayonnement (équipements)

4 niveaux de polarités dans l'armature urbaine régionale

- **Polarité métropolitaine et grand centre urbain**
- **Polarité de niveau régional**
- **Polarité de niveau local**
- **Polarité de proximité**

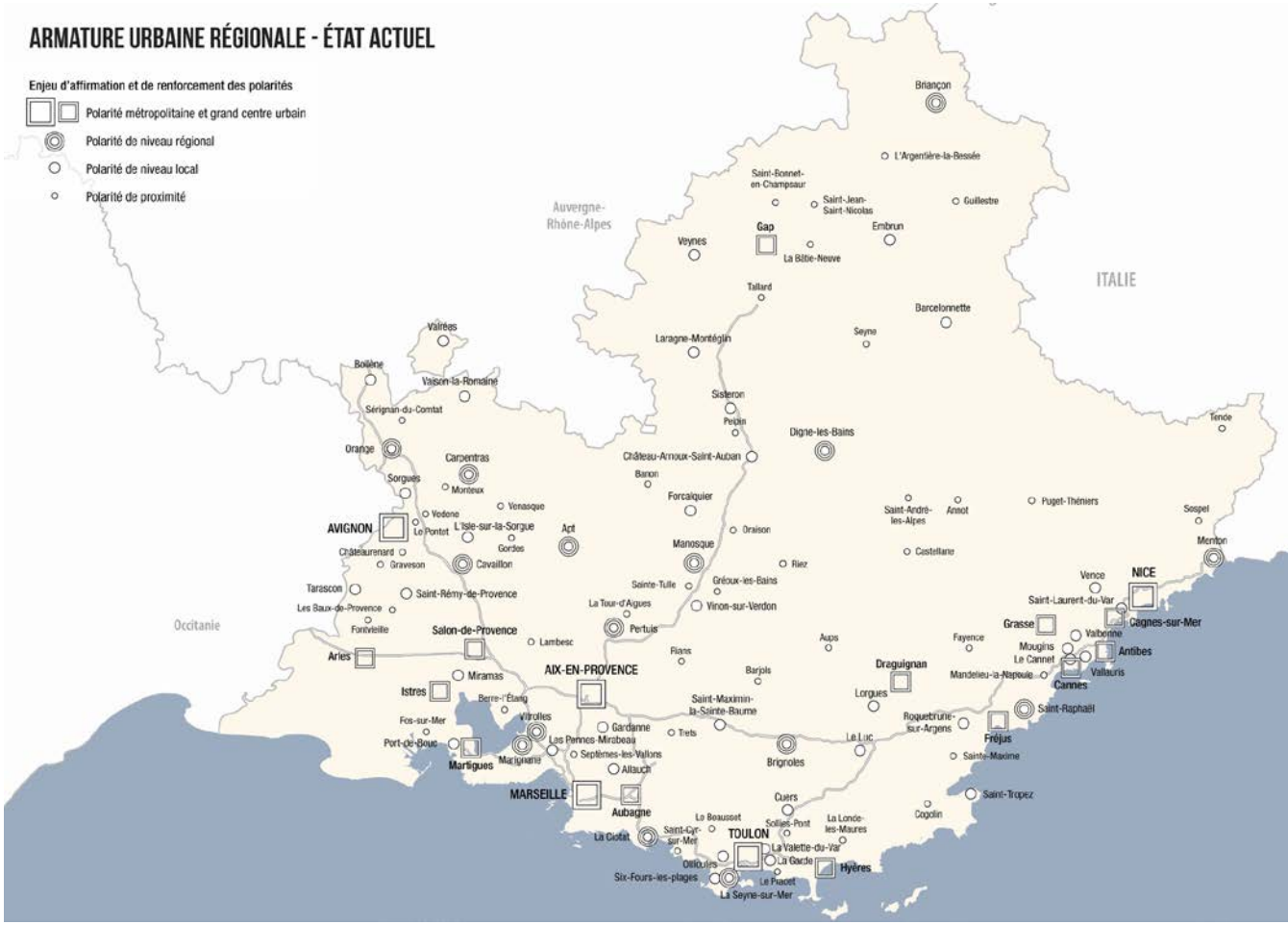

1. Comment se caractérise l'armature urbaine aujourd'hui ?

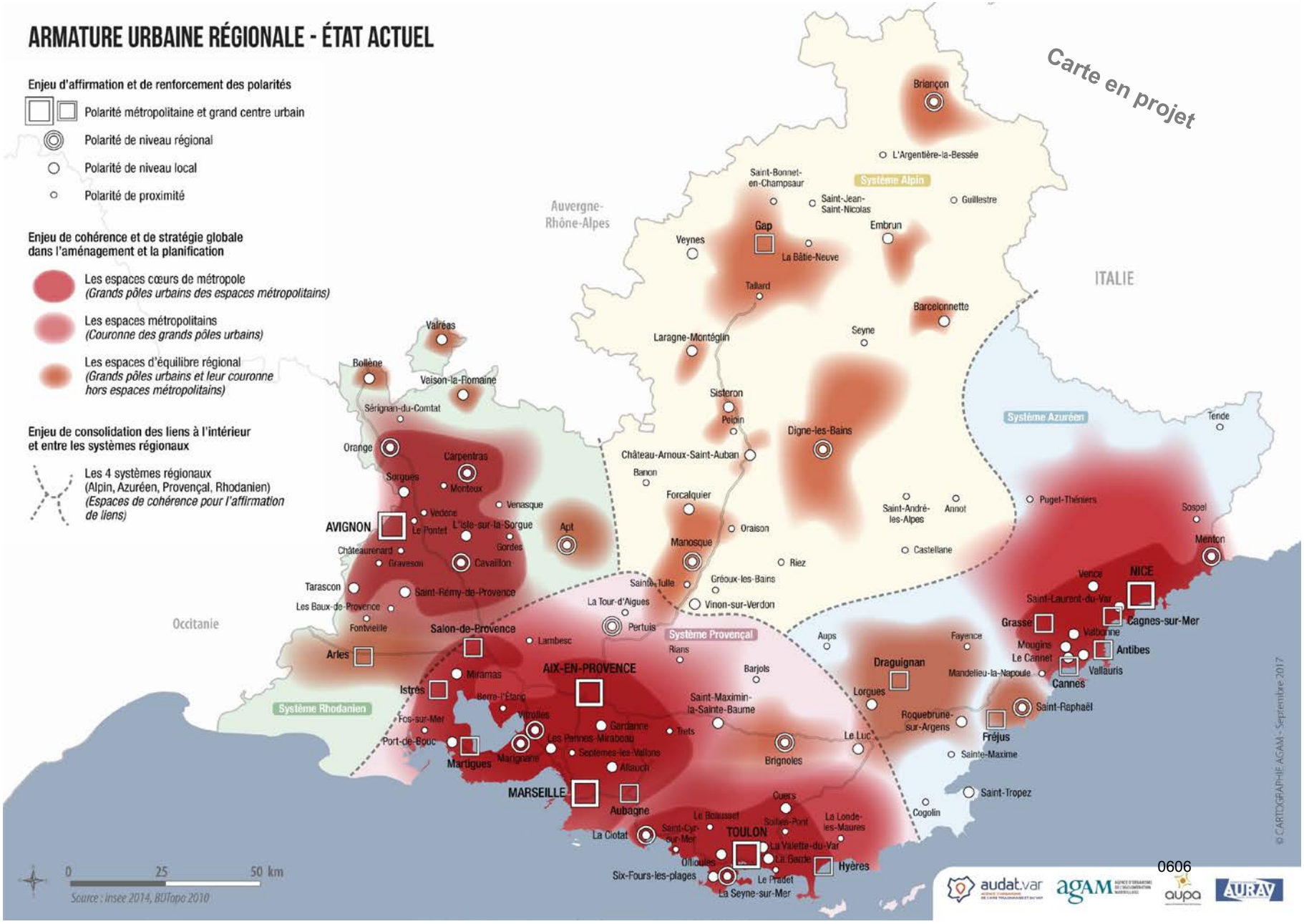

Et dans le système azuréen ?

Etat des lieux et premiers regards sur son mode de fonctionnement

1 395 000 habitants, 27,7% du poids démographique régional

1 métropole : NCA, 536 000 hab.
6 Communautés d'Agglomération
5 communautés de communes

Une géographie contraignante et spécifique (Mer et Montagne), des **coupures d'espaces naturels remarquables** (Esterel, Maures, contreforts des Préalpes)

Un système multi polarisé : une grande ville (Nice 344 000 hab, ¼ du « système »), une douzaine de villes moyennes qui concentrent 38% de la population du « système »

Deux grands bassins de vie au sein de la conurbation de Théoule/Menton, dont les échanges s'intensifient : Est 06 autour de Nice-Monaco-Menton et Ouest 06 autour de Cannes-Grasse-Antibes-Sophia Antipolis

Une **aire d'influence grandissante** vers l'Ouest autour des polarités de niveau régional **et bassins de vie** (Draguignan, Fréjus, Pays de Fayence)

De nombreux bourgs et villages (26% de la population), structurants pour le Haut pays

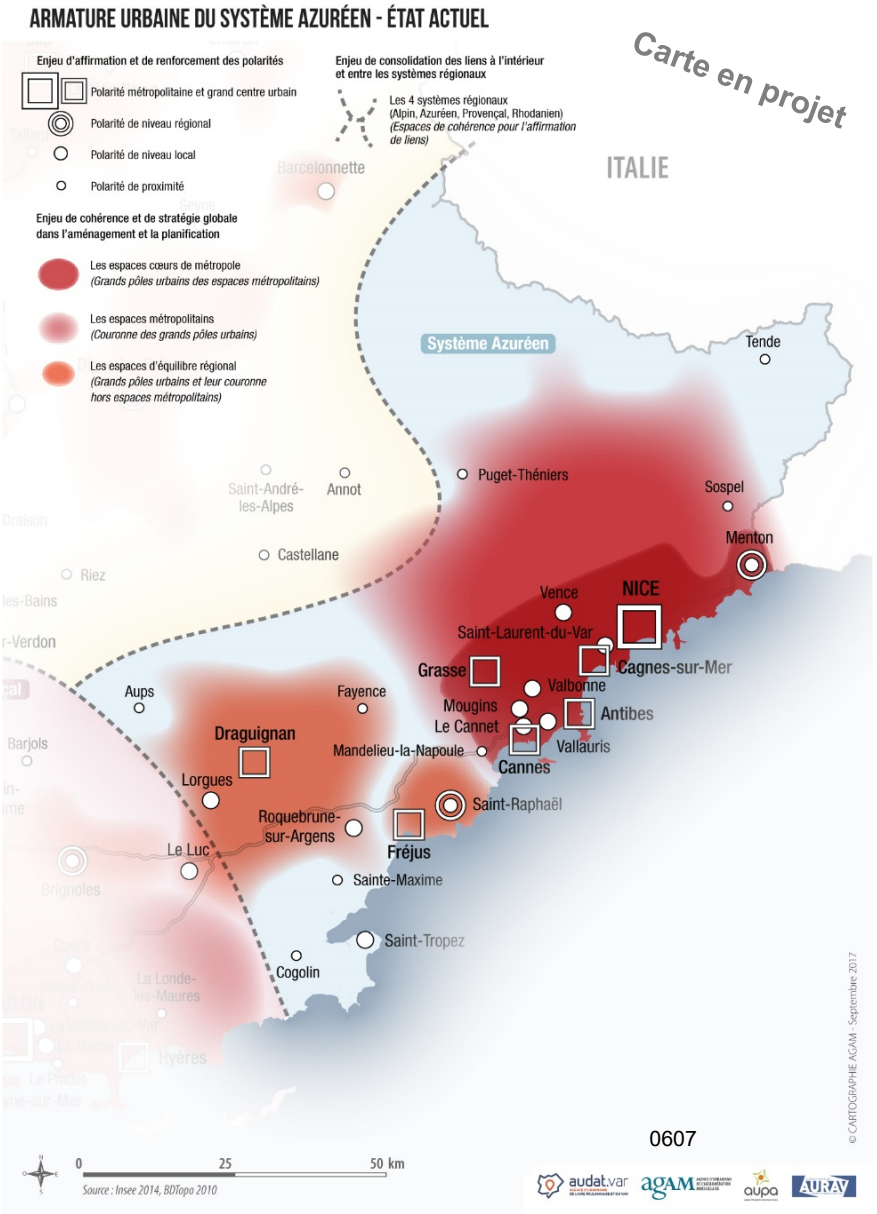

2. Le système azuréen aujourd'hui : éléments de débat

- État des lieux et premiers regards sur son mode de fonctionnement
- Les éléments majeurs du système azuréen : une vision partagée ?

2. Le système azuréen aujourd'hui : éléments de débat

Etat des lieux et premiers regards sur son mode de fonctionnement

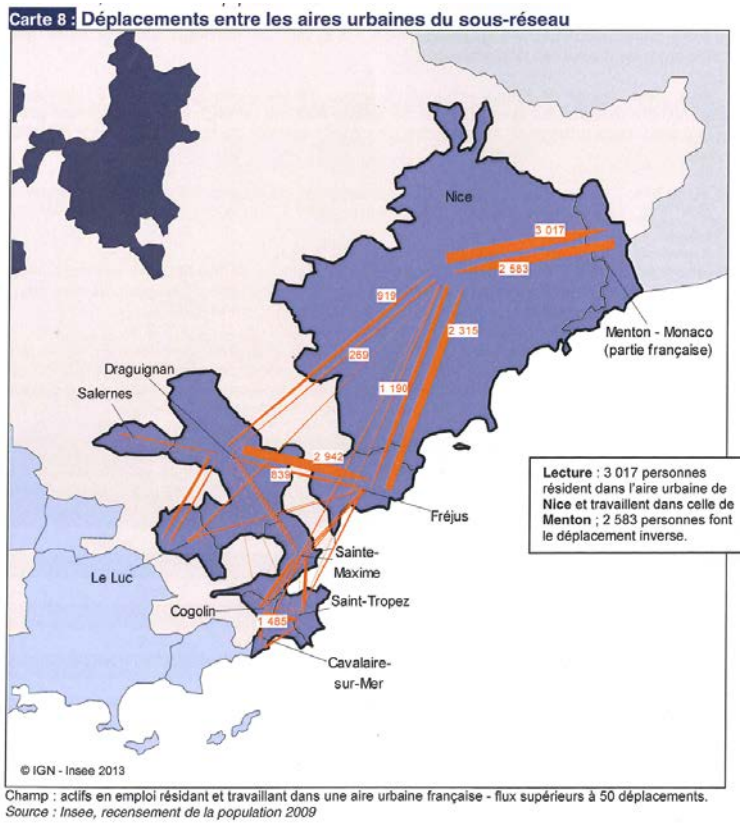

Des **échanges intenses** au sein du système

Un **positionnement géostratégique**, porte internationale

Une **grande accessibilité** : 1 aéroport international, 4 gares TGV

Une concentration de sites **d'intérêt régional** : sites universitaires, Technopôle, congrès …

Un positionnement économique majeur pour la Région

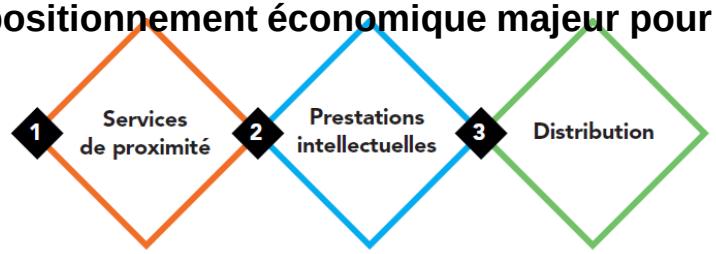

Région Provence Alpes Côte d'Azur

2. Le système azuréen aujourd'hui : éléments de débat

Etat des lieux et premiers regards sur son mode de fonctionnement

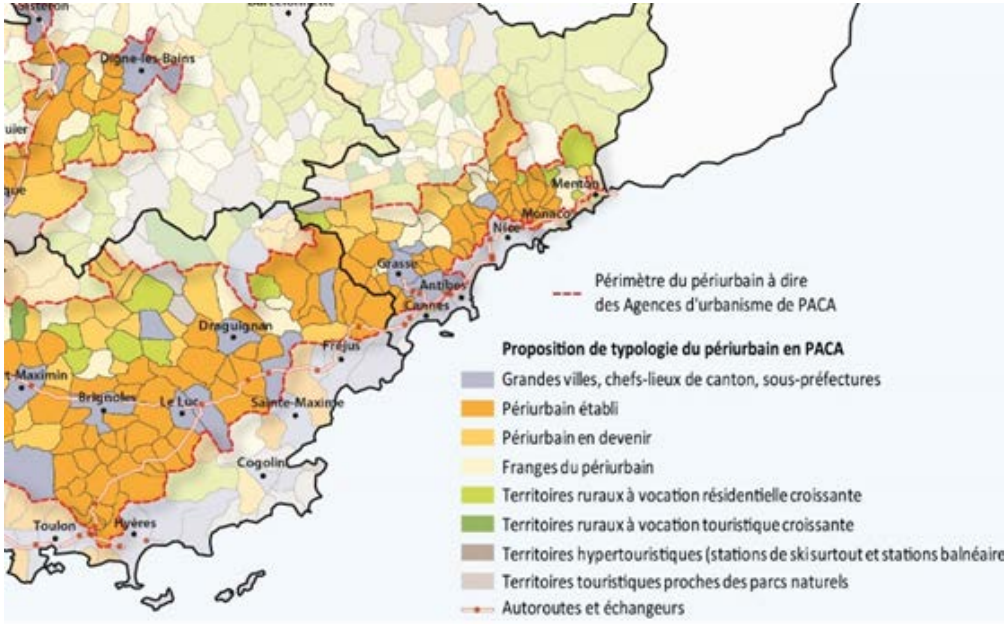

Une dynamique de périurbanisation continue dans un contexte de foncier rare

Des centres urbains, et centralités de villages en situation de fragilité

(Moyen Pays et Centre Var)

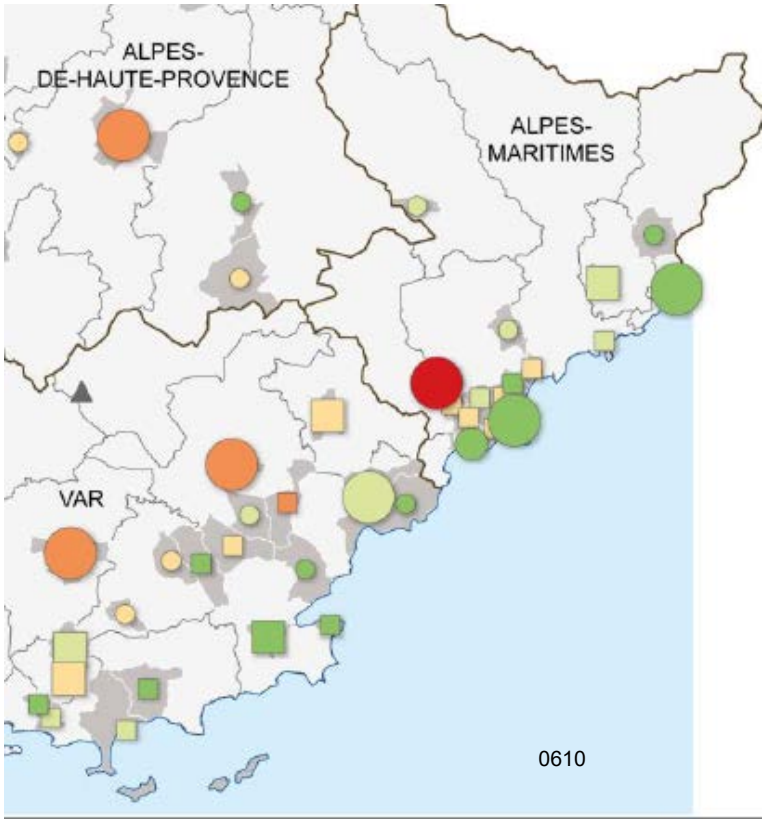

Les éléments majeurs du système azuréen : une vision partagée ?

Quelle stratégie d'aménagement sur cet **espace contraint géographiquement?**

Comment **regagner en attractivité** résidentielle (perte de **population**, **vieillissement**, difficultés à **se loger**, **déplacements** croissants), sur ce territoire pourtant dynamique en terme de **projets innovants, initiatives, et coopérations**?

Quelle contribution des territoires à l'attractivité du système azuréen **selon leurs atouts différentiateurs ?** Rôle des polarités Haut Pays au-delà des enjeux de proximité?

Quelles réponses aux enjeux croissants de **reconquête urbaine** (**centres-villes**) et de mobilisation **du foncier ?**

L'extension de l'espace métropolitain vers l'Ouest : jusqu'où? Quel rôle dans l'équilibre régional de Draguignan-Fréjus-St-Raphaël?

Autonomie ou liens renforcés des polarités de l'Est Var avec l'espace métropolitain azuréen ?

Les **liens et coopérations avec la métropole Aix-Marseille**, le **transfrontalier** (Italie), et **Monaco…** pour un positionnement renforcé dans l'espace Régional

Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

SRADDET
SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Merci de votre attention